

Mastino, Attilio a cura di (1989) *L'Africa romana: atti del 6. Convegno di studio*, 16-18 dicembre 1988, Sassari (Italia). Sassari, Edizioni Gallizzi. V. 1, 422 p., [20] c. di tav.: ill. (Pubblicazioni del Dipartimento di Storia dell'Università di Sassari, 14).

<http://eprints.uniss.it/3216/>

L'Africa romana

Atti del VI convegno di studio
Sassari, 16-18 dicembre 1988

a cura di Attilio Mastino



Edizioni Gallizzi



Publicazioni del Dipartimento di Storia
dell'Università degli Studi di Sassari

14.

Atti del VI convegno di studio su «L'Africa romana»

Sassari, 16-18 dicembre 1988

a cura di Attilio Mastino

L'Africa romana

Atti del VI convegno di studio
Sassari, 16-18 dicembre 1988

a cura di Attilio Mastino


EDIZIONI
GALLIZZI

Questo volume è stato stampato
per iniziativa del
Credito Industriale Sardo
e con il contributo della



Regione Autonoma della Sardegna
Assessorato alla Pubblica Istruzione, Beni Culturali
Informazione, Spettacolo e Sport

© Copyright 1989 Edizioni Gallizzi
Via Venezia, 5 / (079) 276767 / 07100 Sassari (I)

Presentazione

Un anno fa, nel momento nel quale si chiudevano i lavori del VI Convegno internazionale di studi su «L'Africa Romana», mi sono fatta interprete dei sentimenti dei presenti e della più ampia comunità degli studiosi nell'auspicare che anche gli Atti di quel Convegno potessero vedere rapidamente la luce: un facile auspicio, puntualmente mantenuto grazie alla solerte dedizione della équipe sassarese. Nella stessa circostanza ho anche sviluppato alcune considerazioni sulla rapida crescita di questi incontri posti sin dall'inizio sotto la vigile guida dell'Ateneo di Sassari, promotore dell'iniziativa.

Dal 1983 ad oggi un piccolo gruppo di studiosi è riuscito a gestire questa iniziativa e a coinvolgere in essa un alto numero di ricercatori, come questo volume ancora una volta ben dimostra, e di istituzioni di molti paesi (anche al di fuori della Sardegna) dell'Africa e del bacino del Mediterraneo. Non va dimenticato il contributo recato alla organizzazione da alcuni Enti pubblici, in particolare di Sassari, Alghero, Bosa ed il patrocinio concesso, come di consueto, dalla Association Internationale d'Épigraphie Grecque et Latine.

L'articolazione di questo volume si snoda attraverso contributi dedicati a trattare aspetti generali della storia politica, economica, sociale delle province africane, gli interscambi fra le frontiere, i problemi della difesa nel deserto: tutti temi che tendono a delineare non semplicemente la storia dell'Africa, ma anche la storia interna di Roma attraverso il comportamento dei suoi uomini di governo ed il loro rapporto col potere centrale.

Tema guida del Convegno è stata l'età tardo-antica, esaminata nei due nuclei dell'Africa del nord e della Sardegna: l'Africa, terra d'elezione e polo propagatore delle idee del cristianesimo occidentale, attraverso l'opera di Tertulliano, Minucio Felice, Lattanzio e, primo fra tutti, Agostino; una terra che riuscì a superare le sue intense contraddizioni e le forti resistenze pagane e soprattutto la persistenza di certi riti magici. È proprio nella figura centrale di questo momento, quella di Agostino, che Africa e Sardegna trovano di nuovo un punto di contatto; le sue spoglie mortali vengono traslate infatti dall'Africa in Sardegna, forse du-

rante una delle deportazioni ordinate dai re vandali: la Sardegna torna così ad essere terra di deportazione, non più da Roma, ma dall'Africa.

Questa traslazione delle spoglie di Agostino — sia essa avvenuta nel VI o nell'VIII secolo — evidenzia, comunque, l'importanza dell'azione unificatrice svolta dalla Chiesa nel bacino del Mediterraneo. Ancora più significative sono le vicende della seconda traslazione, dalla Sardegna a Pavia, a sottolineare una volta di più il valore e la funzione svolta ancora dall'isola nel momento cruciale della separazione del Mediterraneo in due aree culturali, quella cristiana e quella musulmana.

Ancora una volta, quindi, la Sardegna punto di incontro e di scontro fra due mondi: questa appare essere la parte riservata all'isola dai tempi preistorici fino alla tarda antichità.

ANGELA DONATI

VI CONVEGNO INTERNAZIONALE DI STUDIO SU
«L'AFRICA ROMANA»

Il Nord-Africa e la Sardegna in età tardo-antica

Sassari - Alghero, 16-18 dicembre 1988

con l'Alto Patronato del Presidente della Repubblica
con il Patrocinio dell'Association Internationale d'Épigraphie Grecque et Latine
e del Ministero degli Esteri

Calendario dei lavori

Venerdì 16 dicembre, ore 9,00: Sassari, Aula Magna dell'Università:

- *Saluto* del prof. GIOVANNI BRIZZI, straordinario di Storia Romana nell'Università di Sassari;
- *Saluto* del prof. GUIDO MELIS, direttore del Dipartimento di Storia dell'Università di Sassari;
- *Saluto* del Ministro Plenipotenziario ALESSIO VATTANI, vice direttore della Direzione per le Relazioni Culturali del Ministero degli Esteri;
- *Introduzione* del prof. ATTILIO MASTINO, professore associato di Storia Romana nell'Università di Sassari;
- *Intervento* del prof. SANDRO SCHIPANI, ordinario di Istituzioni di Diritto Romano nella Seconda Università di Roma, incaricato presso il Dipartimento di Storia dell'Università di Sassari, che presenta il volume «*L'Africa Romana*», 5, con gli Atti del Convegno svoltosi a Sassari tra l'11 ed il 13 dicembre 1987, dedicato all'epigrafia e alla storia delle province romane del Maghreb.

Presiedono Géza Alföldy e Gabriel Sanders.

- *Conferenza* del prof. MARCEL LE GLAY dell'Université Paris-Sorbonne, segretario generale dell'Association Internationale d'Épigraphie Grecque et Latine, sul tema: *D'Abonouteichos à Sabratha, les déviations de la religion romaine au temps de Marc Aurèle.*

- *Saluto* del M. Rettore dell'Università degli Studi di Sassari, prof. ANTONIO MILELLA.
- Visita al Museo Nazionale G.A. Sanna di Sassari (interventi della dott. FULVIA LO SCHIAVO e del dott. FRANCESCO GUIDO).

Venerdì 16 dicembre, ore 15,30: Alghero, Convento San Francesco:

Presiedono Lidio Gasperini e Pierre Salama, che introducono il tema.

I^a sessione (Aspetti generali, istituzionali, storici).

- GABRIEL SANDERS (Gent): *Sauver le nom de l'oubli: le témoignage des Carmina Latina Epigraphica d'Afrique et aliunde*;
- ANDRÉ LARONDE (Parigi): *Cyrène, Cyrénaïque et Libye dans le vocabulaire géographique des anciens* (testo non pervenuto);
- GIACOMO MANGANARO (Catania): La monetazione Λιβύων e ὁ Λιβυκὸς πόλεμος (*Pol. I, 13, 3 ss.*) (comunicazione non svolta);
- MARCELLO GAGGIOTTI (Perugia): *Macellum e magalia: aspetti della cultura punica nella società romana repubblicana* (testo non pervenuto);
- FRANÇOIS HINARD (Caen): *Marius, Sylla et l'Afrique*;
- MAURICE LENOIR (Parigi): *Histoire d'un massacre. À propos d'IAMlat. 448 et des bona vacantia de Volubilis*;
- MONIQUE DONDIN PAYRE (Parigi): *Le proconsul d'Africa malhon-nête: mythe et réalité*;
- RÉNÉ REBUFFAT (Parigi): *Comme les moissons à la chaleur du soleil*;
- GÉZA ALFÖLDY (Heidelberg): *Ein Soldat des britannischen Heeres aus Madauros (ILAlg. I 2203)*;
- MICHEL CHRISTOL (Parigi), ANDREINA MAGIONCALDA (Genova): *Un fonctionnaire équestre sur une inscription de Césarée de Maurétanie*;
- VINCENZO AIELLO (Messina): *Costantino, L. Domizio Alessandro e Cirta*;
- ARIEL LEWIN (Haifa): *La difesa dal deserto: appunti preliminari per uno studio comparato delle frontiere*;
- ANTONIO CARILE (Bologna): *L'Egitto e Bisanzio: influenze egiziane sulla cultura bizantina* (comunicazione non svolta);
- M'HAMED FANTAR (Tunisi): *Survivances de la punicité en Afrique à la veille de la conquête arabe: langue et religion* (comunicazione non svolta).

Discussione sulle relazioni e sulle comunicazioni della prima sessione:

- sulla comunicazione Gaggiotti: PIERRE SALAMA (Algeri);
- sulla comunicazione Hinard: PIERRE SALAMA (Algeri); MARCEL LE GLAY (Parigi);

- sulla comunicazione Lenoir: PIERRE SALAMA (Algeri); MICHEL CHRISTOL (Parigi); GINETTE DI VITA EVRARD (Parigi);
- sulla comunicazione Dondin Payre: MARCEL LE GLAY (Parigi);
- sulla comunicazione Rebuffat: PIERRE SALAMA (Algeri);
- sulla comunicazione Alföldy: MARCEL LE GLAY (Parigi);
- sulla comunicazione Christol-Magioncalda: MARCEL LE GLAY (Parigi);
- sulla comunicazione Aiello: PIERRE SALAMA (Algeri).

II^a sessione (Siti).

- MARIA FLORIANI SQUARCIAPINO (Roma): *Note su Ghirza* (comunicazione non svolta);
- ELENA FRANCESCA GHEDINI (Padova): *Il mosaico di Portus Magnus: una proposta di lettura*;
- GIANFRANCO PACI (Trento): *Iscrizioni romane della Tripolitania dalle carte di Federico Halber*;
- MARIO LUNI (Urbino): *Il quartiere del foro nel contesto urbanistico di Cirene nel III e IV secolo* (comunicazione non svolta);
- VANNI BELTRAMI (Chieti): *Il sepolcro di Tin-Hinan ad Abalessa: un problema di identità architettonica e storica* (comunicazione non svolta);
- SERENA BIANCHETTI (Firenze): *Isole africane nella tradizione romana*;
- MUSTAPHA KHANOUSSE (Tunisi): *Un temple de la Gens Valeria Aeterna à Thibar* (Tunisie) (comunicazione non svolta);
- JERZY KOLENDO (Varsavia): *Le cirque, l'amphithéâtre et le théâtre d'Utique d'après la description d'A. Daux*;
- KADRIA FATIMA KADRA (Algeri): *Nécropoles tardives de l'antique Theveste: mosaïques funéraires et mensae*;

Sabato 17 dicembre, ore 8,30: Alghero, Convento San Francesco:

Presiedono Nacéra Benseddik e Massimiliano Pavan.

- JEHAN DESANGES (Parigi): *Saltus et vicus P(h)osphorianus en Numidie*;
- GINETTE DI VITA EVRARD (Parigi): *Une inscription errante et l'«exterritorialité» de Théveste au IV^{ème} siècle*;
- ELIZABETH FENTRESS (Roma): *Sétif, les thermes du Ve siècle*;
- YANN LE BOHEC (Grenoble): *Onomastique et société à Volubilis*;
- AOMAR AKERRAZ (Rabat): *Volubilis de Dioclétien à l'époque islamique* (comunicazione non svolta);

- DEMETRIOS MICHAELIDES (Paphos): *Berenice and the Mosaics of Roman Cyrenaica* (testo scritto).

Discussione sulle relazioni e sulle comunicazioni della II^a sessione:

- sulla comunicazione Ghedini: PIERRE SALAMA (Algeri);
- sulla comunicazione Kadra: PIERRE SALAMA (Algeri);
- sulla comunicazione Desanges: PIERRE SALAMA (Algeri);
- sulla comunicazione Le Bohec: MARCEL LE GLAY (Parigi); MAURICE LENOIR (Parigi); PIERRE SALAMA (Algeri).

IV^a sessione (Il Nord Africa e la Sardegna in età tardo-antica: Sant'Agostino).

- PAOLO SINISCALCO (Roma): *Agostino, l'Africa e la Sardegna*;
- GUIDO CLEMENTE (Firenze): *La Sardegna nell'ordinamento politico-amministrativo tardo-antico* (comunicazione non svolta);
- JOHANNES IRMSCHER (Berlino): *Die Christianisierung Sardiniens*;
- PHILIPPE PERGOLA (Roma): *Economia e religione nella Sardegna vandala: nuovi dati da scavi e studi recenti*;
- GEORGES FOLLIET (Parigi): *Fulgence de Ruspe, témoin privilégié de l'influence d'Augustin en Sardaigne*.

Presiedono André Laronde e Giovanna Sotgiu.

- PIETRO MELONI (Tempio): *La vita monastica in Africa ed in Sardegna sulle orme di S. Agostino*;
- LUCIANO MARCO GASTONI (Cagliari): *Le reliquie di S. Agostino in Sardegna*;
- MARIA ANTONIETTA MONGIU (Cagliari): *I luoghi di S. Agostino a Cagliari: scavi nella chiesa del Largo Carlo Felice* (testo non pervenuto);
- ANNA SAIU DEIDDA (Cagliari): *Il santuario sotterraneo di S. Agostino nel contesto dell'architettura rupestre medioevale a Cagliari*;
- MARCELLA BONELLO LAI (Cagliari): *Su alcuni frammenti di iscrizioni conservate all'interno del santuario sotterraneo di S. Agostino a Cagliari* (testo scritto);
- MARIA MARTHA PIMENTEL DE MELLO (João Pessoa, Brasile): *Los dioses paganos en el Apologeticum de Tertuliano*;
- JAAKKO ARONEN (Helsinki): *Pythia Carthaginis o immagini cristiane nella visione di Perpetua?*

Sabato 17 dicembre, ore 15,30: Alghero, Convento San Francesco:

Presiedono Letizia Pani Ermini e René Rebuffat.

- SERGE LANCEL (Grenoble): *Victor de Vita et la Carthage vandale*;

- WERNER ECK (Köln): *Kirchliche Amtsträger in Inschriften des römischen Nordafrika* (comunicazione non svolta);
- NACÉRA BENSEDDIK (Algeri): *La pratique médicale en Afrique au temps d'Augustin*;
- CLARA GEBBIA (Palermo): *Sant'Agostino e l'episcopalis audientia*;
- VITO LOZITO (Bari): *Sant'Agostino e la curia romana* (comunicazione non svolta);
- PIERRE SALAMA (Algeri): *La parabole des milliaires chez Saint Augustin*;
- VITO ANTONIO SIRAGO (Bari): *Il sacco di Roma del 410 e le ripercussioni in Africa* (testo scritto);

Discussione sulle relazioni e sulle comunicazioni della IV^a sessione:

- sulla comunicazione Meloni: GEORGES FOLLIET (Parigi);
- sulla comunicazione Gastoni: PAOLO SINISCALCO (Roma);
- sulla comunicazione Aronen: ANDRÉ LARONDE (Parigi);
- sulla comunicazione Salama: GEORGES FOLLIET (Parigi).

V^a sessione (Rapporti con le province non africane).

- MASSIMILIANO PAVAN (Roma): *Presenze africane fra Adriatico e Danubio*;
- JEAN PAUL REY-COQUAIS (Dijon): *Les exemples de l'Afrique romaine peuvent-ils éclairer les rares emplois des termes pagus et vicus en Syrie romaine?*
- LIETTA DE SALVO (Messina): *I navicularii di Sardegna e d'Africa nel tardo impero*;
- GIOVANNI MENNELLA (Salerno): *Il sarcofago caralitano del princeps civitatis L. Iulius Castricius (CIL X 7808)*;
- GIUSEPPE NIEDDU (Cagliari): *Elementi di decorazione architettonica della Sardegna in età tardo-antica*;
- RAIMONDO ZUCCA (Cagliari): *Venus Erycina tra Sicilia, Africa e Sardegna*.

Discussione sulle relazioni e sulle comunicazioni della sessione V^a:

- sulla comunicazione De Salvo: LETIZIA PANI ERMINI (Cagliari);
- sulla comunicazione Mennella: ATTILIO MASTINO (Sassari);
- sulla comunicazione Zucca: GÉZA ALFÖLDY (Heidelberg).

III^a sessione (Economia e cultura materiale), nella sala B.

Presiedono Marcel Le Glay e Paolo Siniscalco.

- MICHELE R. CATAUDELLA (Firenze): *L'economia africana del basso impero: realtà di una crisi?*

- R. BRUCE HITCHNER (Dayton): *The Organization of Rural Settlement in the Cillium-Thelepte Region (Kassérine, Central Tunisia)*;
- DAVID MATTINGLY (Oxford): *Olive Cultivation and the Albertini Tablets*;
- MARINA MILELLA (Roma): *La decorazione architettonica di Mactaris*;
- PATRIZIO PENSABENE (Roma): *Architettura e decorazione architettonica nell'Africa Romana: osservazioni*;
- ENZO CATANI (Macerata): *Lucerne fittili dalla fattoria bizantina di Siret el Giamel in Cirenaica: tipologia ed inquadramento cronologico*;
- ARCHER MARTIN (Friburgo): *L'importazione di ceramica africana a Roma tra il IV ed il V secolo (S. Stefano Rotondo)*;
- FRANCESCO PACETTI (Roma), SERGIO SFRECOLA (Genova): *Ceramiche africane di VI secolo provenienti da una domus tardo-antica del Celio: sintesi storica e indagine mineralogica*;
- RUBENS D'ORIANO (Sassari): *Matrici tipo Uzita-Ostia dalla Sardegna*;
- MARGARITA ORFILA (València): *Ceramicas de la primera mitad del siglo V d.C. procedentes de la cisterna de Sa Mesquida (Santa Ponca, Mallorca)*.

Discussione sulle relazioni e sulle comunicazioni della sessione III^a:

- sulla relazione Cataudella: ENZO CATANI (Macerata);
- sulla comunicazione Milella: LIDIO GASPERINI (Roma); PHILIPPE PERGOLA (Roma);
- sulla comunicazione Pensabene: PHILIPPE PERGOLA (Roma);
- sulla comunicazione D'Oriano: CINZIA VISMARA (Sassari).

Le conclusioni del Convegno sono state tratte dalla prof. Angela Donati dell'Università degli Studi di Bologna.

E' seguito uno spettacolo folkloristico presso l'Hotel Carlos V di Alghero.

Domenica 18 dicembre, ore 8, Alghero:

Partenza per l'escursione: Museo di Torralba e della Valle dei Nuraghi, Nuraghe Santu Antine di Torralba (dr. ANTONIO DE MARTINI), Pozzo Sacro e Villaggio di Santa Cristina di Paulilatino, Bosa Marina; Cattedrale di San Pietro di Bosa; Cattedrale di Santa Giusta; Tomba fenicia a camera costruita di Santa Giusta (dr. RAIMONDO ZUCCA). Rientro ad Alghero.

Il Convegno, organizzato dal Dipartimento di Storia dell'Università degli Studi di Sassari, si è svolto presso l'Aula Magna dell'Ateneo e presso i saloni del Convento San Francesco di Alghero.

Oltre che dall'Università degli Studi di Sassari, è stato concesso un contributo finanziario dall'Assessorato alla Pubblica Istruzione della Regione Autonoma della Sardegna e dall'Amministrazione Comunale di Bosa. Hanno collaborato l'ESIT, l'EPT di Sassari e l'AAST di Alghero.

Il Convegno, che si è svolto sotto l'Alto Patronato del Presidente della Repubblica sen. Francesco Cossiga, ha ottenuto il patrocinio del Ministro degli Esteri sen. Giulio Andreotti (rappresentato dal Ministro Plenipotenziario Alessio Vattani, vice direttore delle Relazioni Culturali del Ministero degli Esteri) ed il patrocinio dell'Association Internationale d'Épigraphie Grecque et Latine, rappresentata dal Segretario generale prof. Marcel Le Glay.

Hanno inoltre aderito con messaggi scritti l'Istituto Italo-Africano, l'Istituto Italiano per la Storia Antica, il Centro Bartolomeo Borghesi di Bologna. Hanno inviato un loro saluto l'on. Fausto Fadda, assessore alla Pubblica Istruzione della Regione Autonoma della Sardegna, il Sindaco di Cagliari, dr. Paolo De Magistris, il Ten. Col. Bruno Palma, comandante dell'Aeroporto di Alghero.

Sono inoltre pervenuti messaggi di adesione da parte dei proff. Silvio Accame (Roma), Aomar Akerraz (Rabat), Maria Gabriella Angeli Bertinelli (Genova), Simonetta Angiolillo (Cagliari), Lidiano Bacchielli (Chieti), Piero Bartoloni (Roma), Maria Silvia Bassignano (Padova), Angela Franca Bellezza (Genova), Vanni Beltrami (Chieti), Marcel Benabou (Parigi), Azéline Beschaouch (Tunisi), Maria Bollini (Ferrara), Antonio Carile (Bologna), Guido Clemente (Firenze), Francesca Cenerini (Bologna), Mireille Corbier (Parigi), Nicola Criniti (Parma), Paola Delfino (Barcellona), Paolo Desideri (Firenze), Noël Duval (Parigi), Werner Eck (Köln), Robert Étienne (Bordeaux), Maurice Euzennat (Aix-en-Provence), Fabrizio Fabbrini (Arezzo), M'hamed Fantar (Tunisi), Paul-Albert Février (Aix-en-Provence), Alessandra Gara (Pavia), Andrea Giardina (Roma), Gianluca Gregori (Roma), Antonio Isola (Roma), Mustapha Khanoussi (Tunisi), Tadeusz Kotula (Wroclaw), Claude Lepelley (Nanterre), Ettore Lepore (Napoli), Antonio Loprieno (Perugia), Vito Lozito (Bari), Mario Luni (Urbino), Mariano Malavolta (Roma), Giacomo Manganaro (Catania), Marc Mayer y Olivier (Barcellona), Piero Meloni (Cagliari), Demetrios Michaelides (Paphos), Beatrice Miró i Juárez (Barcellona), Pierre Morizot (Parigi), Rossella Pera (Genova), Maria Federica Petraccia (Roma), Luigi Piacente (Bari), Charles Pietri (Parigi), Tom W. Potter (Londra), Daniela Pupillo Grazi (Ferrara); Henriette Quet

(Nantes), Bernard Remy (Istanbul), Joyce Reynolds (Cambridge), Isabel Rodá (Barcellona), Robert J. Rowland jr. (College Park), Angelo Rusi (Lecce), Dimitrios Samsaris (Iannina), Franco Sartori (Padova), Vintantonio Sirago (Bari), Giancarlo Susini (Bologna), Santo Toscano (Catania), Yann Thébert (Saint-Cloud), Francesco Vattioni (Napoli), Domenico Vera (Parma).

Il Convegno è stato curato per la parte organizzativa dal rag. Giovanni Conconi, assistito da Pina Noli, da Caterina Petretto e dai laureandi di Storia Romana, di Epigrafia e Antichità Latine e di Archeologia delle Province Romane della Facoltà di Magistero di Sassari.

Elenco dei partecipanti

- Vincenzo Aiello, Istituto di Storia Antica, Facoltà di Lettere e Filosofia, Messina;
- Géza Alföldy, Seminar für alte Geschichte, Universität Heidelberg;
- Alberto Andreoli, Bologna;
- Jaakko Aronen, Institutum Classicum Universitatis, Helsinki;
- Monica Baggio, Padova;
- Giorgio Bejor, Dipartimento Scienze Archeologiche, Università di Pisa;
- Emilio Belli, Cagliari;
- Nacéra Benseddik, Service des Antiquités, Alger;
- Silvia Bertoldi, Padova;
- Serena Bianchetti, Dipartimento di Storia, Università di Firenze;
- Livia Bivona, Istituto di Storia, Facoltà di Magistero di Palermo;
- Giovanni Brizzi, Dipartimento di Storia, Università di Sassari;
- Maria Giovanna Campus, Assessorato alla Pubblica Istruzione della Regione Sarda, Oristano;
- Jaume Cardell, Departamento de Prehistoria e Historia Antigua, Facultad de Filosofía y Letras, Palma de Mallorca;
- Pietro Caria, Berchidda;
- Jesper Carlsen, Historisk Institut, Odense Universitet, Copenaghen;
- Silvana Casartelli Novelli, Dipartimento di Antichità, Archeologia ed Arte, Università di Cagliari;
- Enzo Catani, Istituto di Archeologia, Facoltà di Lettere e Filosofia, Macerata;
- Michele Cataudella, Dipartimento di Storia, Università di Firenze;
- Miguel Angel Cau Ontiveros, Departamento de Prehistoria e Historia Antigua, Facultad de Filosofía y Letras, Palma de Mallorca;
- Anna Chiminelli, Padova;
- Michel Christol, Centre G. Glotz, Université de Paris I, Paris;
- Luciano Cicu, Istituto di Filologia Classica, Facoltà di Magistero, Sassari;

- Maria Rosa Cimma, Istituto Giuridico, Sassari;
- Anna Maria Colavitti, Roma;
- Anna Maria Cossu, Assessorato della Pubblica Istruzione della Regione Autonoma della Sardegna, Cagliari;
- Lietta De Salvo, Istituto di Storia Antica, Facoltà di Lettere e Filosofia, Messina.
- Jehan Desanges, École Pratique des Hautes Études, IV^e Section (Sciences Historiques et Philologiques), Paris;
- Ginette Di Vita Evrard, Ecole Française de Rome, CNRS, Paris;
- Angela Donati, Dipartimento di Storia Antica, Università di Bologna;
- Monique Dondin Payre, CID «Année Épigraphique - Fonds Pflaum», CNRS, Paris;
- Rubens D'Oriano, Soprintendenza Archeologica, Sassari;
- Eugenia Equini Schneider, Dipartimento di Antichistica, Università «La Sapienza», Roma;
- Elizabeth Fentress, Roma;
- Vincenzo Fois, Cagliari;
- Georges Folliet, Institut d'Études Augustiniennes, Paris;
- Marcello Gaggiotti, Istituto di Archeologia, Facoltà di Lettere e Filosofia, Perugia;
- Salvatore Ganga, Tresnuraghes;
- Mauro Gargiulo, Sassari;
- Lidio Gasperini, Dipartimento di Storia, Seconda Università di Roma;
- Luciano Marco Gastoni, Facoltà Teologica della Sardegna, Cagliari;
- Clara Gebbia, Istituto di Storia, Facoltà di Magistero, Palermo;
- Elena Francesca Ghedini, Istituto di Archeologia, Facoltà di Lettere e Filosofia, Padova;
- Egidio Guidubaldi, Facoltà di Magistero, Sassari;
- María José J. Hernandez, Barcellona;
- François Hinard, Université de Caen;
- R. Bruce Hitchner, Department of History, University of Dayton;
- Johannes Irmscher, presidente Società Winckelmann, Berlino Est;
- Salvatore Isgrò, Arcivescovo di Sassari;
- Kadria Kadra, Centre National d'Études Historiques, Alger;
- Jerzy Kolendo, Istituto di Archeologia, Università di Varsavia;
- Maria Teresa Lachin, Padova;
- Serge Lancel, Département d'Études Anciennes, Université de Grenoble III, Grenoble;

- André Laronde, Institut d'Histoire, Université de Paris-Sorbonne, Paris IV; direttore del Centre de Recherches sur la Libye antique, Paris;
- Yann Le Bohec, UER Sciences Humaines, Université des Sciences Sociales, Grenoble;
- Marcel Le Glay, CID «Année Épigraphique - Fonds Pflaum», CNRS, Paris;
- Maurice Lenoir, École Française de Rome, CNRS, Roma;
- Ariel Lewin, University of Haifa;
- Marcello Madau, Sassari.
- Andreina Magioncalda, Istituto di Diritto Romano, Facoltà di Giurisprudenza, Genova;
- Archer Martin, Séminaire d'Archéologie Classique, Université de Fribourg (Svizzera);
- Attilio Mastino, Dipartimento di Storia, Università di Sassari;
- David John Mattingly, Institute of Archaeology, University Oxford;
- Pietro Meloni, Vescovo di Ampurias e Tempio;
- Giovanni Mennella, Dipartimento Scienze dell'Antichità, Università di Palermo;
- Antonio Milella, Rettore dell'Università degli Studi di Sassari;
- Marina Milella, Scuola Nazionale di Archeologia, Roma;
- Maria Antonietta Mongiu, Soprintendenza Archeologica, Cagliari;
- Alberto Moravetti, Istituto di Archeologia, Arte e Discipline etno-demologiche, Facoltà di Magistero, Sassari;
- Fiorella Morosini, Padova;
- Francesco Nicosia, Soprintendente archeologo, Firenze;
- Giuseppe Nieddu, Soprintendenza archeologica, Cagliari;
- Margarita Orfila, Departament de Prehistòria i Arqueologia, Universitat de València;
- Francesco Pacetti, Facoltà di Lettere e Filosofia, Università «La Sapienza», Roma;
- Gianfranco Paci, Facoltà di Lettere e Filosofia, Trento;
- Letizia Pani Ermini, Dipartimento di Antichità, Archeologia ed Arte, Università di Cagliari;
- Sandra Parlato, Dipartimento di Storia, Università di Sassari;
- Massimiliano Pavan, Dipartimento studi storico-religiosi, Università «La Sapienza», Roma;
- Patrizio Pensabene, Dipartimento di Scienze dell'Antichità, Università «La Sapienza», Roma;
- Philippe Pergola, Pontificio Istituto di Archeologia Cristiana, Roma; CNRS Paris;

- Maria Martha Pimentel de Mello, Universidade Federal de Paraíba, João Pessoa;
- Simonetta Piredda, Padova;
- René Rebuffat, Laboratoire d'Archéologie, École Normale Supérieure; Groupe de recherches sur l'armée romaine et les provinces, CNRS, Paris;
- Jean-Paul Rey Coquais, Faculté des Sciences Humaines, Université de Bourgogne, Dijon;
- Anna Saiu Deidda, Istituto Discipline artistiche, Facoltà di Magistero, Cagliari;
- Pierre Salama, Alger;
- Gabriel Sanders, Seminaire voor Postklassiek en Middeleeuws Latijn, Rijksuniversiteit Gent;
- Elena Sanson, Padova;
- Luigi Santi Amantini, Istituto di Storia Antica, Facoltà di Lettere e Filosofia, Genova;
- Maria Angela Scotti, Sassari;
- Paolo Benito Serra, Cagliari;
- Renata Serra, Dipartimento di Antichità, Archeologia e Arte, Cagliari;
- Sergio Sfrecola, Università di Genova;
- Paolo Siniscalco, Dipartimento di Studi Storico-religiosi, Università «La Sapienza», Roma;
- Claude Sintès, Musée Réattu, Arles;
- Giovanna Sotgiu, Dipartimento di Antichità, Archeologia ed Arte, Cagliari;
- Grete Stefani, Soprintendenza ai Beni A.A.A.S., Cagliari;
- Ramon Teja Casuso, Historia Antigua, Universidad de Cantabria, Santander;
- Giovanni Tore, Dipartimento di Storia, Università di Sassari;
- Sabina Tosco, Padova;
- Raimondo Turtas, Dipartimento di Storia, Università di Sassari;
- Henrik Tvarnoe, Center of Research in the Humanities, University of Copenhagen;
- Alessio Vattani, vice direttore delle Relazioni Culturali di Ministero per gli Affari Esteri;
- Cinzia Vismara, Istituto di Archeologia, Arte e Discipline Etnodemologiche, Facoltà di Magistero, Sassari;
- Raimondo Zucca, Soprintendenza Archeologica, Cagliari.

Saluto del prof. Giovanni Brizzi

Autorità, colleghi, gentili signore e signori, studenti, cari amici,

ancora una volta la cortesia dei colleghi Mastino e Schipani mi chiama ad aprire il Convegno di studi su «L'Africa Romana», giunto ormai alla sua sesta edizione.

Tocca a me quindi il grande piacere di salutare i vecchi amici, che è ormai consuetudine rivedere qui quasi ogni anno, e di porgere il più cordiale saluto ai nuovi. I nuovi amici sono oggi forse più numerosi del solito, anche perché si è ritenuto opportuno aprire una nuova sezione del convegno, dedicata ad Agostino, all'Africa tardo antica ed ai suoi rapporti con la Sardegna; rapporti che furono particolarmente intensi proprio nel momento in cui, con la traslazione a Karales del corpo di Agostino, un gran numero di vescovi venne dall'Africa a stabilirsi in Sardegna. Parve allora realizzarsi, nel mito dell'isola-rifugio, che si sarebbe poi perpetuato durante tutto l'alto medioevo ed oltre, un'antichissima leggenda di origine precisamente africana, che aveva avuto in Cartagine la sua matrice prima. E i contatti tra le due realtà sembrarono assumere i tratti quasi di un passaggio delle consegne.

Al mio saluto unisce i suoi la Presidenza della Facoltà di Magistero. Il titolare, il prof. Pasquale Brandis, distratto da improrogabili impegni accademici, si rammarica di non poter presenziare ad una manifestazione che la Facoltà annovera tra le più costanti e più prestigiose da lei promosse.

Unisce i suoi saluti anche il Magnifico Rettore, rappresentato qui nella persona del prof. Guido Melis, cui sono lieto di cedere la parola.

Saluto del prof. Guido Melis
Direttore del Dipartimento di Storia
dell'Università di Sassari

Signore e Signori,

è un grande onore per me aprire oggi con queste brevissime parole di saluto a nome del Magnifico Rettore Antonio Milella e, se mi consentite, anche a nome del Dipartimento di Storia dell'Università di Sassari il VI Convegno internazionale di studi su «L'Africa Romana», dedicato al Nord Africa ed alla Sardegna in età tardo-antica, con una sezione su Sant'Agostino. E il piacere è accresciuto per il fatto che sono riuniti oggi a Sassari alcuni tra i più noti e apprezzati studiosi delle antichità africane e provinciali e insieme moltissimi amici delle università e degli istituti di ricerca italiani, europei e dei paesi arabi, nonché delle Soprintendenze archeologiche della Sardegna.

Ci sostiene come è ormai tradizione il patrocinio dell'Association Internationale d'Épigraphie Grecque et Latine, il cui segretario generale prof. Marcel Le Glay, che fu uno dei pionieri dell'iniziativa sassarese, terrà tra poco una lezione sulle deviazioni della religione romana nell'età di Marco Aurelio.

Ci è grato particolarmente il sostegno di numerose istituzioni di ricerca arabe, alcune delle quali oggi qui rappresentate, tunisine soprattutto, ma anche algerine e del Marocco.

I cinque convegni precedenti hanno consentito di stringere un'intensa rete di scambi, con informazioni e rapporti continui tra studiosi che costituiscono un prezioso patrimonio di conoscenze che non deve andare disperso.

La pubblicazione dei cinque volumi di atti, l'ultimo dei quali ci è stato consegnato proprio in queste ore, grazie allo zelo della Tipografia Il Torchietto di Ozieri, è un primo segnale di quest'impegno che si è concretizzato qui in Sardegna negli ultimi anni grazie ai sacrifici personali del collega Attilio Mastino.

Eppure altro occorrerà fare, e i colleghi Brizzi, Mastino, Schipani e Vismara, ai quali va tutta la nostra riconoscenza, già si muovono per costituire un Centro interdisciplinare di studi sulle province romane dell'Occidente, che avrà lo scopo di concentrare nuclei di studiosi delle Facoltà umanistiche della Sardegna su una tematica indirizzata ad eviden-

ziare le specificità regionali, le persistenze indigene, gli apporti originali che le diverse realtà nazionali e locali hanno espresso all'interno dell'impero romano.

Questo tipo di analisi, che nel rapporto tra centro e periferia valorizza gli apporti specifici delle diverse province ed ha il merito di porre in rilievo la complessità del fenomeno della romanizzazione, è stata utilizzata credo con successo in questi anni per il Nord Africa, consentendo di indicare sul piano culturale, artistico, religioso, linguistico, epigrafico, le articolazioni locali ed il contributo delle singole aree.

E in questo ambito la Sardegna avrà ancora un suo spazio, così come è avvenuto in passato e così come avverrà anche in questi giorni. La recente mostra sui Fenici a Venezia - una mostra che ha riscosso come è noto uno straordinario successo - ha dimostrato quale debito di conoscenze il mondo scientifico abbia nei confronti della Sardegna, almeno per l'età fenicio-punica; quale importanza e quale livello abbia raggiunto la cultura punica nell'isola; quale significato abbia mantenuto la lingua e la civiltà cartaginese in Sardegna anche dopo la distruzione di Cartagine.

Si è parlato di *île conservatoire*, di una terra che ha mantenuto nella sua storia l'impronta della preistoria, e ciò soprattutto in età romana. Si è definita la centralità mediterranea, nel Mediterraneo occidentale, di quest'isola: «Sperduta nel mare - scrive Mohamed M. Bezana nel suo recentissimo volume dedicato agli Arabi ed ai Sardi nel Medioevo - lontana da entrambi i due continenti che pure la racchiudono, l'isola di Sardegna è un'entità che, sebbene nel suo recentissimo passato abbia fatto parte del continente africano ed i suoi antichi abitanti si siano considerati d'origine libica, oggi è ritenuta da tutti una delle isole appartenenti all'Europa».

A quest'oscillazione della Sardegna nel corso della sua storia tra l'Africa e l'Europa vorrei soprattutto fare riferimento oggi, aprendo il nostro Convegno, nella speranza che l'iniziativa dell'Università di Sassari possa continuare a rappresentare in futuro uno dei canali di collegamento tra due mondi che spesso non sono riusciti e non riescono a comunicare.

Prima di concretamente aprire i lavori, desidero ricordare che il Convegno si svolge sotto l'Alto Patronato del Presidente della Repubblica; che ha altresì il patrocinio del Ministro per gli Affari Esteri sen. Giulio Andreotti, oggi rappresentato dal Ministro plenipotenziario Alessio Vattani; nonché il patrocinio dell'Association Internationale d'Épigraphie Grecque et Latine, rappresentata in questa sede dal suo segretario generale prof. Marcel Le Glay.

Non è possibile dare integrale lettura della lunga lista delle adesioni al Convegno, che contiene un rilevante numero di illustri studiosi che hanno voluto manifestare con messaggi scritti il loro rincrescimento per non essere qui con noi e insieme formulare gli auguri di buon lavoro.

Vorrei ricordare piuttosto soltanto alcune istituzioni, tra le quali l'Istituto Italo-Africano di Roma, l'Istituto Italiano per la Storia Antica ed il Centro Bartolomeo Borghesi di Bologna.

È con grande piacere che passo ora la parola, per un breve saluto, al Ministro Alessio Vattani, vice direttore generale delle Relazioni Culturali del Ministero per gli Affari Esteri.

Saluto del Ministro plenipotenziario Alessio Vattani
Vice Direttore Generale delle relazioni culturali
presso il Ministero per gli Affari Esteri

Sono certo che il Ministro degli Affari Esteri, l'Onorevole Giulio Andreotti, avrebbe preferito essere qui oggi, essendo lui stesso un uomo di lettere, invece di trovarsi a Washington per impegni internazionali.

Mi ha incaricato di trasmettere il suo saluto e il suo compiacimento per le iniziative e il dinamismo dimostrati dal Dipartimento di Storia dell'Università di Sassari che, grazie all'impegno del prof. Attilio Mastino, è riuscito in questi anni a fare di Sassari un luogo di confluenza dei maggiori ricercatori, archeologi e storici, creando qui un centro culturale privilegiato.

Porto quindi un caldo ringraziamento a nome dell'Onorevole Ministro Andreotti per quanto avete realizzato.

Il Ministero degli Esteri è composto naturalmente anche di diplomatici, gente accusata spesso di superficialità, di sapere un pò di tutto ma che evita di specializzarsi in alcunchè. Posseggo anch'io questo difetto e mi trovo tra voi con la curiosità di un allievo che invidia le vostre conoscenze nel campo degli studi romani. Ma ho oggi il privilegio di poter apprendere meglio cose che mi hanno affascinato da sempre, capire come nel Mediterraneo, in questo comune mare, la Sardegna è stata attraverso i secoli un crocevia di diverse culture.

Come noto uno dei settori primari della nostra Amministrazione degli Esteri è impegnato a sviluppare le relazioni culturali. In questi anni la nostra azione è diventata più incisiva in tutti i fori internazionali, in particolare in seno all'UNESCO e nella cornice della Comunità Europea e abbiamo stipulato accordi culturali con Paesi vicini e lontani.

L'obiettivo è quello di far conoscere il nostro patrimonio, i complessi monumentali, gli archivi storici, i nostri artisti e scrittori, le realizzazioni dei nostri archeologi... In quest'opera di diffusione della nostra cultura, utilizziamo la rete degli Istituti di Cultura.

Le vostre relazioni, una volta pubblicate, potranno essere inviate alle nostre sedi all'estero in modo da diffondere i risultati delle vostre ricerche.

Sono sorpreso nel rilevare tra noi la presenza dei più grandi studiosi della materia, venuti qui dai Paesi del Maghreb, dall'Europa dell'Est che affiancano i loro colleghi provenienti dalla Comunità Europea. Sono sor-

preso anche di ascoltare in un foro così composito la nostra lingua italiana usata con disinvoltura e raffinatezza. E penso con piacere che al termine di questi lavori ci sarà dato di comprendere meglio le radici che ci uniscono, l'opera civilizzatrice della latinità. E penso anche che i nostri diplomatici potranno imparare molto dal vostro metodo, dalle vostre pazienti ricerche, che consentono di tracciare, a partire da pochi caratteri scolpiti nelle pietre, ampi affreschi e scorci della nostra storia.

Se noi usassimo la stessa pazienza, la stessa dedizione nei nostri negoziati, forse riusciremmo a trovare qualche soluzione alle tensioni, ai conflitti che ancora dividono alcune popolazioni che si affacciano nel nostro Mediterraneo.

Mi auguro che, anche grazie al vostro contributo, potremo far comprendere che la storia ci accomuna tutti e che esistono motivi profondi di costruire insieme relazioni più solide operando per un benessere economico in un contesto di pace e tranquillità.

Con questo augurio concludo rinnovando il ringraziamento e il saluto da parte del Ministro degli Affari Esteri.

Attilio Mastino

Il Nord-Africa e la Sardegna in età tardo-antica:
introduzione

Autorità, signore e signori, studenti, cari amici,

in una sua appassionata arringa in difesa di un governatore disonesto, Cicerone nella *Pro Scauro* rimproverò ai Sardi le loro origini africane e sostenne la tesi che la progenitrice della Sardegna era stata l'Africa: *Africa ipsa parens illa Sardiniae*, con riferimento specifico all'origine etnica delle popolazioni immigrate dalla Libia nell'isola, poi anche dietro la spinta di Cartagine (19, 45).

Si vorrà perciò scusare l'impegno e se volete la pervicacia con cui negli ultimi anni qui in Sardegna abbiamo tentato di andare virgilianamente alla ricerca dell'antica madre, lungo un itinerario a ritroso nel tempo alla scoperta delle radici e dei successivi contatti tra queste due sponde del Mare Africano.

I convegni sassaresi, giunti quest'anno alla loro sesta edizione, hanno avuto inizialmente lo scopo limitato di approfondire appunto il tema delle relazioni tra Africa e Sardegna in età romana, nell'ambito di quella vocazione mediterranea che costituì e che ancora costituisce la vera specificità della nostra isola.

Volgendoci oggi indietro a considerare la strada percorsa insieme, grazie anche all'affettuoso sostegno ed alla collaborazione di tanti amici, possiamo constatare come l'iniziativa sassarese — pur con i limiti che non ci nascondiamo — abbia finito per riempire uno spazio importante, ponendosi come elemento di coordinamento al servizio di tanti specialisti di così diversa provenienza. Era in primo luogo necessaria una sede in cui fossero presentati tempestivamente i risultati delle più recenti indagini archeologiche, epigrafiche, prosopografiche e storiche sulle province romane del Nord Africa: nei nostri convegni esse sono state considerate globalmente ed insieme nelle loro relazioni e nelle loro caratteristiche specifiche, al fine di individuare gli apporti regionali e nazionali al complesso fenomeno della romanizzazione. Particolare attenzione è stata dedicata ai dati epigrafici, quanto mai ricchi e significativi, soprattutto per ciò che concerne il materiale inedito, fonte di primaria importanza per la ricostruzione storica. E poi forse era utile una modesta funzione di servizio, alla quale non ci siamo voluti sottrarre.

È sembrato opportuno orientare quest'anno la discussione sul versante tardo-antico della storia del Nord-Africa e della Sardegna, non soltanto per tornare alle fonti, ma anche per approfondire con un'intera giornata di studi, quella di domani, dedicata a Sant'Agostino, temi e problemi che la scoperta delle nuove lettere del vescovo di Ippona e le recenti indagini archeologiche nei luoghi di Agostino in Sardegna promettono ricchi di spunti originali e di motivi di interesse.

Proprio nella città di Ippona (la vediamo rappresentata nel manifesto del nostro convegno), negli anni tra il 416 ed il 417 il presbitero spagnolo Orosio scrisse i sette libri della sua *Historia adversus paganos*, opera tanto fortunata in età medioevale, che si collegava idealmente al dibattito sul destino del mondo aperto da Agostino con i primi libri del *De civitate Dei*, appena pubblicati e diffusi in tutto l'impero dalla Numidia.

Solo cinque anni prima si era svolto quel sacco alariciano della città eterna, che tanto aveva impressionato i contemporanei e che aveva fornito nuovi consistenti argomenti polemici ai pagani contro quella che era ormai la religione ufficiale dell'impero; dopo la controversia tra Simmaco ed Ambrogio relativa all'altare della Vittoria nella curia romana, si accusavano ora i cristiani di non voler difendere i confini, di lasciare ai barbari la stessa Roma, città che per otto lunghi secoli, fino cioè dall'incendio gallico, era rimasta inviolata.

Forse proprio in risposta ai primi tre libri del *De civitate Dei*, Rutilio Namaziano in quegli stessi anni imprecava contro la conquista romana della Giudea ad opera di Pompeo Magno e di Tito e quindi contro la diffusione del cristianesimo (I, vv. 395-6: *atque utinam numquam Iudaea subacta fuisset / Pompeii bellis imperioque Titi !*). Il racconto del viaggio per mare lungo il litorale etrusco in direzione della Gallia compiuto dal poeta forse nel 417, comunque pochi anni dopo la sua prefettura sulla città eterna, ci è rimasto nel *De reditu*, drammatica testimonianza di anni di distruzione e di morte.

Il crollo dei ponti lungo la via Aurelia, le città abbandonate, Alsio e Pirgi divenute appena villaggi, Castrum Novum distrutto dai flutti e dal tempo, Gravisca assediata dalle paludi, Cosa deserta, gli accampamenti militari di Porto d'Ercole ormai vuoti, le mura di Populonia sventrate, i ruderi sparsi, Vada — il porto di Volterra — interrato: tutti rapidi schizzi di una desolazione che la furia dei Visigoti aveva solo contribuito ad aggravare.

In questa sorta di Day After, reso ancor più terribile e minaccioso a causa di un futuro imminente carico di incognite, il pagano Rutilio manteneva ferme le proprie convinzioni ed innalzava un inno a Roma eterna, la città collocata proprio là dove batte il cuore dell'*orbis*, illuminata da

una luce più candida, che attraversa un cielo più limpido: *fecisti patriam diversis gentibus unam / urbem fecisti quod prius orbis erat* (I, vv. 63 e 66). Il poeta si aspetta che alla senescenza dell'impero succeda ora una nuova giovinezza, un'*altera infantia*; così dopo il tramonto il sole riacquista per intero il suo fulgore; Roma trionferà di nuovo sui propri nemici: del resto Annibale ha già pianto sulle sue stesse vittorie.

Come non ricordare che il gioco di parole tra *urbs* ed *orbis*, una costante della letteratura latina imperiale, era stato utilizzato proprio in quei mesi ed a proposito del sacco di Roma del 410 da San Girolamo? Nelle rovine dell'urbe tutto l'orbe è ferito, poiché, *quid salvum est, si Roma perit?* (*Ep.* 123, 17, 4; cfr. Hieron., in Aug., *Ep.* 165, II, 2).

Come non ricordare il significato fortemente caricato di simboli del termine *urbs*, che compendia in sé lo spazio romano dell'*orbis* dei cittadini fondato da Caracalla, uno degli imperatori africani? L'*orbis* era veramente una realtà composita e globale, che era ricapitolata nella città eterna, ma che si articolava in una pluralità di *civitates* e di *urbes*, ma anche di *nationes* e di *gentes*, così come appare nella titolatura cosmocratica dell'età imperiale, con un costante parallelismo tra lo spazio ed il tempo romani.

Eppure un qualche dubbio ed una qualche apprensione sul futuro dell'impero (nonostante le assicurazioni di Giove per un *imperium sine fine*, cfr. Aug. *De civ. Dei* 2, 29, 1 da Verg., *Aen.* I, 278-279) ancora serpeggiavano concretamente, se Nazario accusava l'odiato Stilicone, il vandalo cristiano, di aver svelato l'*arcanum imperii* di Roma, la misteriosa ἄρκανον, bruciando i libri sibillini; più di Nerone bruci ora egli nel Tartaro, poiché *hic mundi matrem perculit, ille suam* (II, v. 60).

Di fronte a tanto risentimento dei pagani, si è scritto che Agostino sconvolse le basi stesse della discussione e ribaltò il problema storiografico, con l'ingresso o se vogliamo con l'irruzione della metastoria nella storia; l'incarnazione del Cristo diede per Agostino una nuova dimensione escatologica alla storia degli uomini, ritmata e finalizzata alla redenzione.

Il *De civitate Dei* è stato definito come il processo col quale è chiamata in giudizio la civiltà romana: l'impero fu una splendida conquista terrena, la potenza di Roma fu un dono del vero Dio, che ricompensò le virtù civiche dei Romani, in particolare l'amor di patria, assicurando loro un successo temporale. Per quanto l'impero avesse una sua *pulchritudo*, esso riguardava però il *vetus homo, exterior et terrenus*, che ancora non conosceva il bene supremo; esso era stato la vana mercede di una virtù che fu piuttosto un vizio (*De civ. Dei* 19, 25), che rese gli uomini soltanto *minus turpes* (5, 13). I mali che avevano colpito l'impero non

dipendevano certo dall'affermarsi del cristianesimo, così come la grandezza dell'impero non fu determinata dal culto degli dei pagani. Questa e quelli furono elargiti dalla provvidenza del vero Dio. La decadenza di Roma era ora causata dalla corruzione dei costumi, che aveva sostituito le antiche virtù civiche dei romani (*De civ. Dei* 5, 12; 5, 21; *Ep.* 138, 3, 18).

Già scrivendo a Marcellino, turbato per la profanazione di Roma, simbolo dell'eternità dell'impero, Agostino aveva disegnato le linee di una nuova storiografia, fondata nella trascendenza e sul dominio di Dio sul mondo e sulla storia, divenuta ormai quest'ultima storia sacra (*Ep.* 138, 3, 16-17, cfr. 127,4). Ma aveva aggiunto, confortando i profughi del sacco di Roma di Alarico, *Roma non perit, si Romani non pereunt* (*Serm.* 81,9); d'altra parte aveva rinnovato la professione di fede nella perennità di Roma, piegata ma non uccisa dal sacco alariciano, castigata e ammonita ma non distrutta come Sodoma (*Serm.* 105, 9-10; 296, 7; *Serm. de urbis excidio* 1-9).

Nel *De civitate Dei* il discorso è ancora ampliato e riceve una sua coerenza, collocandosi veramente agli antipodi del pensiero classico: la prima città terrena fu fondata da Caino, fratricida come Romolo, il fondatore di Roma (15,5); nella successione dei quattro imperi (rileggendo la profezia di Daniele 2 e 4), per Agostino Roma era un'*altera in occidente Babylonia* (17, 16); e Babilonia, *quasi prima Roma* (18,2), era stata anche la *civitas diaboli* (16, 10), la città della confusione e poi dell'esilio del popolo eletto. I regni sono solo *magna latrocinia*, se non si fondano sulla giustizia divina (4,4); nella migliore delle ipotesi la *civitas* politica tende alla realizzazione di un bene comune che rimane imperfetto e solo terreno.

L'unica vera *res publica* è dunque la città di Dio, la Gerusalemme celeste, che non è di questo mondo come gli imperi terreni; si apre la prospettiva di un nuovo universalismo, che enfatizza l'esistenza di un'unica *societas mortalium*, fondata sul Cristo, estesa per tutto l'*orbis terrarum* (*De civ. Dei* 19,7).

Le lettere di Agostino recentemente scoperte hanno forse portato nuova luce sulle condizioni di vita di quel tempo e sull'ambiente sociale della Numidia negli anni in cui fu scritta l'opera, che certo va collocata storicamente nella sua epoca: ne scaturisce il quadro di una società piena di contraddizioni e di difficoltà, di una chiesa sempre più impegnata nel sociale, spesso in competizione con l'autorità civile, costretta anche a suggerire alla corte imperiale le linee di una legislazione a difesa delle persone libere e contro i trafficanti di schiavi ed i briganti, a sostegno dei poveri, dei diseredati, dei minori, oppure anche nel senso di una maggiore equità fiscale.

Eppure Agostino fu un ammiratore convinto della romanità e non rifiutò la tradizione classica, alla quale si sentiva fortemente legato; anzi il suo fu il tentativo di effettuare una sintesi tra cultura ellenistico-romana e vangelo; l'ecumenismo del cristianesimo, la cattolicità della chiesa, che egli sottolinea in polemica con il provincialismo africano dei Donatisti, sono elementi che non possono che rimandare ad una formazione culturale classica.

Orosio, rispondendo a precise sollecitazioni che Agostino gli aveva rivolto ad Ippona, riuscì ad andare oltre, tracciando una storia universale nella quale idealizzava l'impero romano come massima espressione della *civitas* terrena; l'unificazione del Mediterraneo era stata la condizione necessaria per la diffusione del verbo del Cristo; in questo senso Roma era stata una realtà provvidenziale; la cristianizzazione del mondo sarebbe stata possibile grazie all'impero romano, non contro di esso. Anche Orosio avvicinava Babilonia a Roma, ma più spesso per contrapporre; quest'ultima non era il *regnum diaboli*, se ancora dopo la redenzione riusciva a conservare l'impero, grazie alle virtù del sovrano cristiano; anzi gli ideali universalistici di Roma si sarebbero potuti realizzare concretamente proprio grazie al cristianesimo, che avrebbe portato a perfezione l'unità del mondo integrando anche i popoli germanici ed inserendo i barbari nel quadro provvidenziale della storia. Dunque Orosio credeva nell'immortalità di Roma, grazie al *renovatio* cristiana.

Nella città di Ippona assediata dai Vandali, il 28 agosto 430, all'età di 76 anni, moriva il vescovo Agostino, che volle essere sepolto nella *Basilica Pacis*. Prima che le sue spoglie fossero trasferite a Karales in Sardegna, dovevano cadere nelle mani dei Vandali Ippona, Cartagine e, nel 455, la stessa Roma; due decenni dopo, con la deposizione di Romolo Augustolo da parte di Odoacre, si doveva compiere per intero la *translatio imperii* in oriente, forse immaginata da Costantino, con la fondazione di una seconda capitale; Zosimo avrebbe tratto da questo episodio ulteriori argomenti per collegare polemicamente la caduta dell'impero romano d'occidente con quella progressiva degenerazione che sembrava causata dall'affermarsi del cristianesimo.

Secondo una tradizione già antica, fu Fulgenzio-di-Ruspe a guidare, accanto al primate Feliciano, la schiera di vescovi cattolici che, esiliati nel 507 dal re vandalo Trasamondo in Sardegna, effettuarono religiosamente il trasporto delle spoglie di Agostino: Fulgenzio era un fervido sostenitore della vita monastica già esaltata dal vescovo di Ippona, tanto che fondò a Karales almeno due cenobi, l'ultimo dei quali presso il *martyrium* di Saturno. Come non pensare alle espressioni sdegnate che Rutilio Namaziano aveva utilizzato per definire i monaci, questi uomini che

fuggono la luce, che cercano la solitudine in isole desolate, che odiano il genere umano? Gente che sceglie volontariamente di divenire miserabile per paura di soffrire la miseria. Così Bellerofonte aveva odiato il mondo ed aveva evitato con cura ogni incontro con altri uomini. E ancora come non ricordare le osservazioni ironiche sul proselitismo, tanto praticato dal vescovo di Ruspe? Circe deformava i corpi, ora invece si deformano gli animi: *tunc mutabantur corpora, nunc animi* (I, v. 525). Espressioni tutte convenzionali e quanto mai lontane dalla comprensione di un fenomeno, lo sviluppo dell'esperienza monastica, che invece rappresentò in quegli anni per l'Africa ed anche per la Sardegna un momento di straordinaria fioritura culturale e di profonda spiritualità.

Studi recenti hanno consentito di definire meglio le attività culturali e le preoccupazioni pastorali dei vescovi che per circa vent'anni vissero esuli nell'isola, trasmettendo ai Sardi un'eredità che ancora all'epoca di Gregorio Magno era evidente: richiamati in patria da Ilderico nel 523, per ragioni che non conosciamo, essi dovettero lasciare a Karales le spoglie di Agostino, se esse veramente erano state traslate da Fulgenzio. Dopo la riconquista giustiniana, nel corso della breve parentesi bizantina, la caduta di Cartagine e poi di Ippona in mano araba avrebbe riproposto il problema della sicurezza delle reliquie: fu questa, secondo gli ultimi studi, la vera occasione del trasferimento delle spoglie di Agostino a Karales, attorno al 700; di lì a poco, forse nel 725, le spoglie del vescovo di Ippona furono definitivamente traslate a Pavia, per iniziativa del re longobardo Liutprando, preoccupato per gli attacchi che ormai annualmente gli Arabi muovevano contro la Sardegna.

L'apertura (*futûhât*, فتوحات) del Nord Africa all'Islam segnò dunque una svolta, anche se sarebbe nuovamente esplosa l'aspirazione verso un nuovo universalismo; il confronto e se si vuole lo scontro tra i due mondi avrebbe in pratica rappresentato però il segno di nuovi conflitti.

Su questa fase tardo-antica, che fu insieme il momento più maturo della classicità e la vigilia di tempi nuovi, su questo momento cruciale della storia del Nord Africa e della storia umana in generale abbiamo voluto che si focalizzasse il confronto in questo sesto convegno di studi su "L'Africa Romana", dedicato ai luoghi, ai siti, agli ambienti nei quali Agostino visse la propria esperienza di vescovo e di polemista.

Sandro Schipani

L'epigrafia e la storia delle province romane del Maghreb:
presentazione del V volume di studi su «L'Africa romana»

Autorità, Colleghi, ormai amici, Signore e Signori, Studenti,

1. È con vivo piacere che colgo l'occasione dell'inaugurazione di questa sesta edizione del Convegno su «L'Africa Romana» per consegnarVi il volume degli atti del precedente Convegno, il quinto, dell'anno scorso. Per consegnare a Voi ciò che è Vostro, e non richiede quindi parole di presentazione, ma un modesto intervento di ringraziamento.

È questa infatti un'opera collettiva, realizzata con lo sforzo di tutti Voi, partecipanti a questi Convegni, ai quali l'Università di Sassari (il collega Guido Melis anche a nome del Rettore nel suo intervento lo ha sottolineato), e noi delle cattedre di Storia romana siamo lieti e orgogliosi di aver offerto un luogo di incontro fisico e ideale; una ipotesi scientifica ed una formula di lavoro unificante di tanti sforzi e ricerche, e stimolante per altri; le energie e l'attività di un collega della qualità scientifica di Attilio Mastino, autentico curatore dell'iniziativa tutta e delle pubblicazioni, per le quali ultime anche la dedizione nascosta ma preziosa, del lavoro (anche notturno) dei tipografi ha sempre consentito di essere straordinariamente puntuali.

2. Come ho detto, non intendo soffermarmi a svolgere una presentazione e tanto meno una rassegna critica di questo volume, ma solo permettetemi di ringraziare amici vecchi e nuovi, sempre tutti generosi. A cominciare da René Rebuffat, con la bella conferenza, che apre il volume, nella quale egli ci offre un bilancio ormai di sintesi che ha potuto realizzare su «Les fermiers du désert» nella regione del Kebir e della Grande Sirte; a Sanders, Chastagnol, Cataudella e Irmscher i cui contributi costituiscono il frutto della prima sessione di quei lavori (ed è inutile che ricordi quanto mi aveva personalmente subito interessato - date le mie specifiche competenze - la lettura di alcune costituzioni del *C. Th.* [12, 1, 145; 12, 1, 176; 16, 10, 20] di Chastagnol, e che sottolinei come la possibilità di riflettere sullo scritto ha aumentato l'apprezzamento; così pure come non posso tacere l'interesse per il saggio di Cataudella sulla storia municipale, nel caso per l'Africa, ed il ruolo del *populus* in tali organizzazioni cittadine). Fin da questi primi si nota la ricchezza dei contributi.

I passi avanti nel faticoso lavoro di ricerca di cui sono raccolti in

questo volume i frutti, si susseguono. La seconda sessione era stata tutta dedicata ai nuovi rinvenimenti in Africa: Le Glay, Gasperini, Reynolds, tre illustri colleghi ci hanno presentato novità diverse, tutte importanti.

E quanto a nuovi rinvenimenti, Kolendo, nella ottava Sessione, ci ha offerto l'esame di una inedita iscrizione recentemente scoperta che ci ha fatto conoscere un nuovo cavaliere originario di Cirta, che ha effettuato il suo servizio militare nell'armata del Danubio: un nuovo nome, una nuova persona che abbiamo così conosciuto, un nuovo *civis*.

Credo davvero che non abbia senso riprendere l'ordine in cui sono stati esposti i saggi. Nella lettura, ciascuno di noi darà un suo ordine secondo la linea di lavoro che starà seguendo in quel momento.

Se da un lato non voglio omettere di ricordare il contributo dei colleghi tunisini, fedeli collaboratori dei nostri lavori, e del collega algerino Salama (con la sua relazione sulla vulnerabilità di Cesarea della Mauretania che lo porta a riflettere altresì sulla lunga durata, fino ai tempi più recenti, di certe caratteristiche); d'altro lato voglio segnalare ad es. il saggio del sempre brillante collega Martin, sul dibattito politico e ideologico alla fine della repubblica ed all'inizio del principato sulla ricostruzione di Cartagine; e quelli di Christol, della Di Vita Evrard, di Laronde; quelli dei colleghi italiani tutti. Fra questi, numerosi, mi limito ad indicare - me lo si consenta - quelli concernenti la Sardegna, di Meloni, Bartoloni, Zucca, Nieddu, Tore, Stiglitz, Dadea e soprattutto della Pani Ermini che, con acuta e ragionata intuizione, ha preparato la strada al tema di quest'anno.

Questo volume aggiunge 37 contributi scientifici ai 92 pubblicati nei precedenti. Complessivamente sono ormai oltre 2000 pagine (con indici dei nomi e luoghi) alla cui matura rigorosa redazione avete concorso da tante illustri Università e Centri di studio e di ricerca dell'Algeria, del Marocco e della Tunisia, del Belgio e della Francia, della Germania, della Gran Bretagna, della Grecia, della Polonia, dell'Italia.

Questo quinto volume è completato da una nota di Presentazione del collega Susini, incentrato sulla definizione dell'Africa Romana. Nota in cui si raccolgono e arricchiscono gli spunti che volta a volta hanno costituito motivo del primo timido invito, riflessione introduttiva di Mastino e mia; poi della collega Donati; del collega Brizzi; sforzo di approssimarsi alla definizione del tema attraverso la proposta e la raccolta dei mille fili dei contributi di tutti. Susini, accogliendo questa nostra espressione sintetica «Africa Romana» la qualifica come un «autentico corónimo culturale», «come ad esempio Magna Grecia», e ne caratterizza suggestivamente la storia come «storia di intersezioni».

3. Ma l'inizio di un convegno è un momento di bilanci molto instabile, anche se i volumi stampati fissano un lavoro compiuto.

Lo studio dell'età tardo antica è studio di una grande crisi, e Attilio Mastino ci ha ricordato «il dibattito sui destini del mondo», e indicato una ricca serie di punti di riferimento che ruotano intorno al sacco di Roma del 410 e all'impressione che ha suscitato, egli è giunto anche ad accennare al successivo punto di crisi più profondo per il nostro tema, che è quello rappresentato dalla conquista araba.

Ho altra volta cercato di accennare [cfr. mia *Introduzione ai lavori* in «*L'Africa Romana*», II, 1984, 22 s.] alla rilevanza, per il tema di questi nostri convegni, del fatto che la storia di Roma è storia del costituirsi di un *populus*, in senso tecnico giuridico romano, in termini istituzionalmente definiti ed universalisticamente aperti, a cui, come ricordava ora Mastino, un imperatore africano, Caracalla, ha dato un contributo che era insieme innovativo e, *in nuce*, presente fin dal *principium* (si pensi per questa presenza al significato dell'*adoptio/adrogiatio* e della *manumissio*, atti con cui si integravano *fili* e *cives* non sulla base di un rapporto di generazione entro organismi sociali dati, e che quindi risultavano per ciò stesso atti strutturalmente capaci di integrazioni assolutamente aperte). Mi pare che acutamente sia stato sottolineato che la vicenda del costituirsi di questo *populus* si pone «fra diritto e profezia» [cfr. AA.VV., *Popoli e spazio romano fra diritto e profezia. Da Roma alla terza Roma*, 3, Napoli, 1986]. Forse questo punto di vista può servire nei confronti delle vicende, e delle riflessioni sulle vicende di questo periodo. Ed anche lo spazio a cui questo *populus* si riferisce si pone in una dimensione che, certo non priva di articolazioni, *fines* ecc., non è concepibile come il territorio degli Stati moderni [cfr. sempre per tutti AA.VV., *Popoli e spazio* cit.].

Mentre allora colgo l'occasione per salutare in modo particolare fra i nuovi presenti una collega del Brasile, credo non sia inopportuno considerare «spazi» che la «scoperta del 1492» apriva agli universalismi ormai chiusi dell'Europa medioevale; considerare altresì il grande ruolo dell'Africa in questo spazio, in questo *orbis* rivoluzionato, il grande ruolo dell'Africa, nella costruzione di quella «raza cosmica» che è il popolo latinoamericano, a cui Roma ha dato il diritto, e la capacità di offrire una cittadinanza universale (e non dimentichiamo che davanti alla Municipalità di Brasilia è stata posta una «lupa» su una colonna del Foro, inviata dal Comune di Roma, in segno di incontro fra le due città, fondate entrambe il 21 aprile; o che la capitale del Brasile al momento dell'indipendenza venne indicata significativamente come «a Roma americana»; ecc.).

In questa prospettiva, cercherei di guardare più a fondo ancora il senso del nostro tema, del collocarsi dell'Africa Romana nell'*Imperium*, del rapporto fra Africa e Roma. Grazie.

Marcel Le Glay

D'Abônouteichos à Sabratha, les déviations de
la religion romaine au temps de Marc Aurèle

Comme l'a excellemment écrit A. Beschouch dans la «Présentation», qu'il a rédigée pour *L'Africa romana. Atti del IV Convegno di Studio, Sassari 12-14 dicembre 1986*, dont deux volumes (heureuse innovation!) ont paru dès décembre 1987, «je prends plaisir à répéter cette vérité d'évidence: à Sassari, la science et l'agrément font bon ménage; et nous devons à l'ami Attilio Mastino cette heureuse invention».

Certes, avec A. Mastino, coopèrent ses collègues S. Schipani et G. Brizzi, avec l'appui efficace des Autorités de l'Université de Sassari et de diverses institutions publiques et privées. Tous doivent être félicités et remerciés. Nous en sommes donc au VI^e Convegno. Autant dire que nous sommes entrés dans la tradition. Et que désormais, si le rendez-vous annuel de décembre venait à disparaître, quelque chose d'important nous manquerait et manquerait à la science. D'autant plus cruellement, je tiens à le souligner fortement, qu'ici à Sassari nous sommes assurés de pouvoir lire, dans l'année qui suit le Convegno, les textes des communications qui ont été présentées oralement. C'est un tour de force qu'il convient de saluer.

Dans la même Présentation, A. Beschouch notait qu'à Sassari on ne faisait pas de «nombrilisme»; je veux dire qu'on ne se contentait pas d'un regard obstiné et exclusif sur l'Afrique romaine, mais qu'on savait regarder ailleurs, pour rappeler que les provinces romaines d'Afrique du Nord ne sont qu'une partie d'un immense empire bilingue et multiculturel. N'est-ce pas la meilleure façon de faire ressortir les spécificités africaines? Je ne m'excuse donc pas de vous emmener d'abord en Asie mineure, avant de vous transporter à Carthage.

Plusieurs passages de Lucien de Samosate, dans son *Alexandre ou le Faux prophète* et dans son *De historia conscribenda* («Comment il faut écrire l'histoire») évoquent la triste aventure survenue à un certain Sévérianus, légat de la province de Cappadoce. Avant de conduire son armée

* Ceci est le résumé de la conférence prononcée à l'ouverture du VI^e Convegno, le vendredi 16 décembre 1988. Un texte plus complet paraîtra ultérieurement dans les *M.E.F.R.A.*

en Arménie, éternelle pomme de discorde entre les Romains et les Parthes, il serait allé consulter l'oracle d'un dieu-serpent dans la petite ville paphlagonienne d'Abônouteichos. Cet oracle lui ayant promis non seulement le succès mais la couronne radiée autour des tempes (attribut impérial), ce «pauvre sot de Celte» (ainsi le qualifie Lucien) «ne réussit à rien qu'à se faire massacrer par Chosroès avec son armée...» A la suite de quoi, il se suicida. Ceci se passe en 161 ap. J.C. à la veille de la campagne de Lucius Vérus contre les Parthes.

Le même Lucien nous renseigne sur un autre grand personnage, proconsul de la province d'Asie, Mummius Rutilianus, qu'il présente comme «un homme distingué, et qui notamment avait fait ses preuves dans maintes fonctions impériales». «Mais, ajoute-t-il, à l'égard des dieux, c'était un vrai malade, et les superstitions les plus grotesques le trouvaient plein de foi». Et il nous apprend que, devenu «enthousiaste» de l'oracle d'Abônouteichos, il s'en fit le propagandiste à Rome et réussit à «tourner la tête de presque tous les personnages de la cour». Il engagea même sa vie privée: songeant à se remarier, malgré ses 60 ans, il demanda conseil à l'oracle. Celui-ci lui ordonna d'épouser la fille du prophète Alexandre ... et de la Lune. Ce qu'il fit sans hésiter. Profitant alors du crédit de son gendre, Alexandre acquit à Rome même une haute renommée. Et le culte du dieu-serpent se répandit partout.

P. Mummius Sisenna Rutilianus, espagnol d'origine, qui avait des propriétés et une résidence à Tibur (où il fut patron du municiple et curateur du temple d'*Hercules Victor*) avait mené en effet — comme le dit Lucien — une très brillante carrière, retracée dans une inscription de Tibur (*C.I.L.*, XIV, 3601 = *I.L.S.*, 1101 = *I. It.*, IV, 1,115), datée de 172. Pour avoir longtemps confondu la date de cette inscription avec celle de sa dernière fonction, le proconsulat d'Asie, aucune relation n'a été établie entre Rutilianus et Sévérianus. En corrigeant cette chronologie, G. Alföldy, qui fixe le gouvernement asiatique de Rutilianus en 160-161 (soit 14/15 ans après son consulat suffect de juin 146), permet de proposer une telle relation.

On pouvait en effet légitimement s'étonner du choix de Sévérianus comme légat de la province de Cappadoce, province consulaire parmi les plus prestigieuses d'Asie mineure, en tant que base militaire assurant la sécurité de la frontière orientale de l'empire. Elle était généralement confiée à des sénateurs de renom, ayant à leur actif de brillants services antérieurs. Ce que montre bien l'étude récente de B. Rémy, consacrée aux *Fastes sénatoriaux des provinces romaines d'Anatolie*: tous les légats connus mis à la tête de la Cappadoce furent des administrateurs de qualité sauf deux: L. Iunius Caesennius Paetus sous Néron, et Sédatius

Sévérianus sous Marc Aurèle. Comment expliquer ce choix malheureux, sinon par une communauté d'intérêt pour l'oracle d'Abônouteichos? On peut penser que c'est Rutilianus qui a patronné Sévérianus et orienté le choix impérial.

Une inscription récemment découverte à Poitiers (*Limonum*) en Aquitaine (*A.E.*, 1981, 640) confirme opportunément que M. Sedatius Sévérianus était bien un Celte, picton d'origine, sans doute le premier sénateur et pour le moment le seul connu, originaire de la Gaule chevelue à l'époque antonine. Une recherche sur le personnage montre qu'apparenté, à la suite de plusieurs adoptions, à trois familles consulaires, il devait sa fortune à une activité commerciale qui le mettait en rapport avec le port d'Ostie et qui lui permit d'acquérir des propriétés dans l'Ouest des Gaules. Devenu consul en 153, il n'avait exercé qu'une légation légionnaire (à la tête de la 5^e légion Macédonique) après sa préture, puis une seule légation gubernatoriale (en Dacie) avant d'être envoyé en Capadoce... C'est peu. Et c'est pourquoi on doit penser à un puissant patronage.

On n'en est pas moins surpris par l'étendue du succès d'un culte oraculaire comme celui du serpent Glykon, bien attesté maintenant par des découvertes archéologiques et épigraphiques au-delà de la Paphlagonie et de la Bithynie, en Dacie, à Antioche de Syrie, à Tomis sur la côte de Dobroudja, à Athènes, où les fouilles de l'agora ont livré des statuettes-phyllactères. On est tout aussi surpris par l'emprise d'un tel culte sur des sénateurs comme nos deux personnages, et, si l'on en croit Lucien, sur la cour impériale de Marc Aurèle et sur la foule romaine. Comment expliquer?

L'habileté du prophète Alexandre ne peut suffire. Certes il a su exploiter une situation et des mentalités religieuses exacerbées par les tremblements de terre fréquents en Anatolie depuis 142, puis par l'inquiétude née de la menace parthe, un peu plus tard par la guerre parthique et la grande peste qui sévit à partir de 165, tandis qu'à Rome même une forte inondation du Tibre favorisait la diffusion de l'épidémie, accompagnée d'une disette de vivres et bientôt des graves inquiétudes nées de l'invasion des Quades et des Marcomans, qui en 167 et 169 s'avancent jusqu'à Aquilée. Naturellement ces calamités furent considérées comme «divines». En l'on s'adressa volontiers en Asie et ailleurs à Asklépios, dieu guérisseur et sauveur, dont Glykon était habilement présenté comme une incarnation. Les monnaies d'Abônouteichos, les statues et statuettes retrouvées le montrent comme un «serpent joufflu» (c'est l'expression employée par Lucien), en fait une énorme couleuvre (comme il y en avait dans les Asklépicia), qu'Alexandre couvrait d'une tête canine portant une

coiffure abondante; grâce à un astucieux mécanisme, il en faisait un oracle autophone qu'il faisait apparaître après diverses cérémonies préparatoires et une mise en condition des fidèles qui à leurs demandes recevaient ensuite des réponses versifiées.

Il faut aller plus loin. La confiance placée dans la personne d'Alexandre (et de son dieu) vient aussi de sa réputation de savant et de sage — il avait des connaissances de médecine et passait pour avoir été initié à la sagesse pythagoricienne par un médecin, disciple d'Apollonios de Tyane. Elle vient surtout de ce qu'on le considérait comme un «homme divin». Non comme un simple desservant, mais un «holy man», c'est-à-dire quelqu'un qui, dès ici-bas, possède et manifeste des pouvoirs supérieurs. Et du même coup comme un intercesseur privilégié auprès du grand dieu. On touche là à l'un des traits les plus importants de la mentalité religieuse du temps, bien analysée par Peter Brown, dans son livre intitulé *The Making of Late Antiquity*, 1978. Après avoir souligné le caractère «excessif» des manifestations de la sensibilité religieuse sous Marc Aurèle, époque où l'on parle volontiers d'angoisse, de «nouvelle sensibilité religieuse», il a montré que ce qui est vraiment nouveau, c'est que l'homme échappe alors à l'engrenage social et que, de ce fait, s'il rencontre un personnage (philosophe, prédicateur païen, saint chrétien) qui a des liens particuliers avec le surnaturel, il s'attache à lui de manière totale. Or, l'époque de Marc Aurèle, pour diverses raisons, voit apparaître maints sages, mages orientaux et autres. De là leur succès dans la minorité orientalisante et active de la classe sénatoriale. Au fond, c'est même une nouvelle conception religieuse que se fait jour alors et qui annonce à plus d'un égard les orientations de l'Empire tardif.

Que voit-on en Afrique du Nord à la même époque?

Dans la religion, ou plutôt dans la spiritualité des hommes du temps domine, semble-t-il, une triple tendance. Une tendance syncrétiste d'abord — à condition de bien distinguer syncrétisme d'assimilation et syncrétisme d'association —, tendance qui renforce une très ancienne inclination des peuples d'Afrique du Nord vers l'hénothéisme. Cela au bénéfice d'une part du dieu berbéro-romain *Saturnus*, dieu relativement proche des hommes et de leurs préoccupations quotidiennes (comme le montrent les reliefs et les inscriptions des *ex-voto*), mais qui — comme les autres grands dieux — tend à s'éloigner de l'homme: sur ses monuments il trône toujours en position centrale et en majesté souveraine, mais de plus en plus souvent accompagné de divinités secondaires à qui il délègue ses puissances (les divinités des jours de la semaine, des divinités de la fertilité, des génies, etc.); ces divinités se situent entre lui et les hom-

mes. Au bénéfice d'autre part des dieux-sauveurs: en fait ce mouvement est complexe. En même temps que se répand l'idée qu'il existe une divinité suprême, lointaine, ineffable, l'homme éprouve le besoin de se rapprocher des dieux, de s'accrocher à eux: jamais il n'y eut autant de «dieux sauveurs», de «dieux secourables»: à Lepcis Magna, on invoque Asklépios *sôter* et Antinous *frugifer* (*I.R.T.*, 265 et 279).

On voit apparaître aussi un essor (ou un renouveau) du culte des divinités secondaires et des esprits intermédiaires (les génies notamment): génies locaux et dieux poliades, *dii patrii* qui deviennent les protecteurs désignés des hommes. De cela il y a peu de témoignages au I^{er} s.; ils abondent à partir du II^e siècle ap. J.C.

On est frappé enfin par l'extraordinaire diffusion de la magie et de la sorcellerie, dont témoignent, outre l'œuvre d'Apulée de Madaure, de nombreux documents. Même si l'on répugne à comparer Apulée à Alexandre d'Abônouteichos, reconnaissons du moins qu'Apulée — qui était loin d'être un sot — a habilement sacrifié aux goûts du temps. Quand il raconte les exploits de la sorcière thessalienne Méroé, ceux du prophète égyptien Zatchlas ou ceux de la magicienne Pamphilé, il sait bien que ses récits rencontreront un écho favorable non seulement chez les particuliers, mais dans tous les milieux cultivés de la société. Car tout le monde est alors intéressé par les *arétai*, ou *mirabilia*, comme les merveilles accomplies à Abônouteichos étaient appréciées des milieux sénatoriaux et de la cour impériale. Certes, elles ne relèvent pas, apparemment, de la même discipline: d'un côté il s'agit de piété religieuse et de crédulité; de l'autre de magie. Mais des deux côtés c'étaient des merveilles qu'on rapportait et qui intéressaient les hommes du temps. Sans compter que, pour les Anciens qui n'avaient pas idée d'un ordre naturel réglé par des lois, le merveilleux — pour les contemporains de Jésus, le miracle — était «la marque indispensable du divin» (E. Renan). Souvenons-nous à Carthage du «miracle» rapporté par Quotvultdeus dans son *De promissionibus* (III, 38): quand la foule des Chrétiens voulut s'emparer du sanctuaire de Caelestis, le soleil vint frapper de son éclat les lettres d'une inscription et tout le monde put lire AVRELIVS, ce qui, bien sûr, soulignait le pouvoir de l'évêque du moment, contemporain de St. Augustin.

Il y a autre chose que savait bien Apulée, c'est la fascination qu'éprouvent ses contemporains, qui sont aussi ceux d'Hadrien, d'Antonin et de Marc Aurèle pour les valeurs helléniques. Ce qui n'exclut pas un certain mépris pour les *Graeculi*. Mais rien n'étant simple dans l'esprit humain, ceux-là même qui affichent ce mépris (qu'on pense déjà à l'attitude du vieux Caton au II^e s. av. J.C.!) se passionnent pour tout ce qui vient du monde grec: langue, culture, philosophie et histoires merveil-

leuses. Ce n'est pas pour rien qu'Apulée a situé son roman en Grèce et en Thessalie. Le II^e siècle est le siècle de la plus intense collaboration entre les deux cultures, grecque et latine: rappelons simplement, à titre d'illustration, que la même année 143, d'une manière assez symbolique, les deux consuls s'appellent Hérode Atticus et Cornelius Fronto. Et que le mouvement de la Seconde Sophistique (que certains qualifient de mouvement «nationaliste»... voire de résistance à Rome, parce qu'il réaffirme des valeurs helléniques éternelles) est — comme vient de le montrer M. Dubuisson, *Lucien et Rome*, «Ancient Society», 15/17, 1984/86, p. 185-207 — «inséparable du monde romain»: les sophistes du II^e s. sont tous liés à des notables romains; Glen Bowersock l'avait déjà dit dans *Greek Sophists in the Roman Empire*, 1969.

C'est dans cette perspective qu'en Orient s'inscrit l'œuvre de Lucien de Samosate, personnage très discuté: héraut de la résistance grecque à l'oppression romaine (selon M. Peretti, *Florence*, 1946) qui aurait forcé la note en ce qui concerne les faits romains pour déconsidérer, on dirait aujourd'hui «déstabiliser» le pouvoir romain; ou simplement romancier qui a fait œuvre d'imagination sur des thèmes traditionnels grecs (thèse de J. Bompaire); ou encore (c'est la thèse aujourd'hui dominante) un Romain «engagé» — il était chevalier et, comme tel, il occupa le poste d'*archistator*, c'est-à-dire d'huissier en chef du préfet d'Égypte — ami personnel de L. Vêrus; son œuvre pamphlétaire, fondée sur des faits exacts, «porte la marque du climat et des polémiques du II^e s.», révèle la crédulité de hauts personnages prétentieux et porte la marque d'une nouvelle sensibilité religieuse.

C'est aussi de tout cela que témoigne l'œuvre d'Apulée, sur un registre un peu différent. De l'œuvre de Lucien F. Cumont estimait, non sans raison, qu'elle est «la plus mordante satire que ce terrible railleur ait dirigée contre les superstitions de son temps». Quand il écrivait cela, Cumont ne connaissait pas les découvertes archéologiques et épigraphiques qui ont donné corps aux railleries de Lucien. Celui-ci moquait les sénateurs romains, mais il critiquait surtout les pratiques du «faux prophète» Alexandre. Et l'on sait maintenant que ces pratiques étaient réelles et appréciées, qu'elles répondaient aux aspirations religieuses de ses contemporains. Alexandre était sans doute un mauvais prêtre. Mais l'existence de mauvais prêtres, âprement dénoncée depuis les philosophes du XVIII^e s. (Fontenelle, Cordocet, Voltaire, etc.) et beaucoup d'autres après eux, n'a jamais constitué un argument valable à l'encontre de leur religion. Le succès de la religion de Glykon est une réalité.

De l'œuvre d'Apulée, en deux mots dont on voudra bien pardonner la banalité, il apparaît bien qu'elle est elle aussi révélatrice des ten-

dances du temps. D'une part elle témoigne elle aussi de la *curiositas* du siècle, dans le sens qu'a si bien élucidé S. Lancel. On sait que la *curiositas* était un trait de la mentalité de l'époque; Hadrien n'était pas seul à être «curieux de tout». On sait aussi que, s'il y a une mauvaise et dangereuse «curiosité», une «curiosité sacrilège» qui pousse les hommes vers les sujets interdits et qui aboutit à des désagréments (tels qu'une métamorphose en âne!), il y a aussi une «bonne» curiosité, «celle qui pousse l'âme à retrouver le contact avec le divin» (P. Grimal): c'est d'ailleurs celle qui triomphe chez Apulée, où finalement la religion l'emporte sur la magie.

Mais il y a autre chose, qui n'est pas moins éclairant sur les tendances du temps. C'est ce qu'on lit, non plus dans les *Métamorphoses* (un «roman» où il n'y a pas trace d'une doctrine sur la magie), mais dans l'*Apologie* et surtout dans le *De deo Socratis* et les *Florides*, où l'on trouve une explication des phénomènes magiques. Pour simplifier au maximum la pensée qu'Apulée, «brillant conférencier», exposait à ses auditoires, le *cosmos* était pour lui composé de trois mondes: celui des dieux, si haut placé qu'ils brillent par «une absence totale de relations directes avec nous», les hommes (*De deo Socr.*, IV, 127); celui des hommes, la terre qui attend tout, ou presque tout, des dieux; enfin un monde intermédiaire, celui des «démons», des esprits, «puissances divines intermédiaires, qui habitent cet espace aérien entre les hauteurs de l'éther et les bas-fonds terrestres, et qui communiquent aux dieux nos souhaits et nos mérites» (IV, 132). Ce sont ces *daemones* «qui règlent les prodiges de la magie».

Ainsi entre religion et magie existe au moins un point commun: le rôle essentiel d'*intermédiaires* que jouent les «démons», *diuinae mediae potestatis* «dont on éprouve les effets, mais qu'on ne peut pas voir» (*Flor.*, X). Nous sommes là au cœur d'une croyance essentielle du II^e siècle, qui accordait à la démonologie une place primordiale dans les relations entre les hommes et les dieux: Plutarque comme Apulée devait beaucoup à Platon.

On saisit là un point commun à l'Orient gréco-romain et à l'Occident latin, mais aussi les différences. Là où l'Orient croit surtout aux *divine men*, l'Afrique installe plus volontiers des *démons*. Au fond les uns et les autres sont des puissances intermédiaires qui jouent un rôle d'intercesseurs. Ce rôle étant primordial, on voit alors se mettre au point une méthode de diffusion religieuse, celle de la prédication, appuyée sur des merveilles, sur des miracles, qui pour les pauvres hommes sont des signes de la puissance divine.

Gabriel Sanders

Sauver le nom de l'oubli:
le témoignage des *CLE* d'Afrique *et aliunde*

1. *L'épithaphe versifiée, éloge du commun, tournée en dérision*

Au beau milieu du festin de Trimalcion, un jeune esclave acrobate ratant son numéro, tomba à pic sur le lit du maître. Trimalcion sembla écrasé à mort, tant il gémit parmi les cris d'orfraie de sa femme et des convives. L'enfant eût été fouetté pour bien moins, mais Trimalcion l'affranchit sur-le-champ, *ne quis posset dicere, tantum virum esse a servo vulneratum*¹. Aussitôt, les convives se mirent à deviser sur les imprévus de la condition humaine lorsque, d'un coup, Trimalcion releva le débat: «il ne faut pas, dit-il, qu'un tel événement disparaisse sans un texte pour le commémorer», — *non oportet hunc casum sine inscriptione transire*². Et d'un seul trait, il composa une épigramme de trois vers³.

Sûrement, l'historiette munit les mots *hunc casum* d'une ambivalence intentionnelle (chute accidentelle, cas fortuit, coup de fortune) que la traduction ne réussit pas à saisir. Il se peut qu'il en soit de même des termes *inscriptio*, *epigramma*. Un siècle plus tôt, Lucrèce⁴ avait rejeté de toute son énergie d'épicurien les plaintes dont s'abreuve l'être humain frappé par la mort, et que l'on retrouve sans peine tant dans la littérature que, sous forme plébéienne, sur nombre de pierres funéraires. Au cours du banquet, Trimalcion s'imaginant l'heure de son décès, versa de chaudes larmes lorsqu'il se mit à lire l'épithaphe qu'il avait composée de sa propre main⁵. Manifestement, les termes *inscriptio* et *epigramma*, tout en étant parfaitement maniables de prosodie, n'eurent pas l'heur de répondre aux attentes poétiques, en particulier des *carmina epigraphica*⁶,

¹ Petron., *Sat.* 54,5. Punitons: *ibid.* 30,7; 34,2; 52,4; 54,4.

² *Ibid.* 55,2; trad. A. ERNOUT, Paris 1950³.

³ *Ibid.* 55,2-4; 55,4 *ab hoc epigrammate*. Cmp. 115,20 *dum epigramma mortuo facit*.

⁴ Lucret., *Rer.nat.* 3,894-930.

⁵ *Flere coepit ubertim: Sat.* 72,1; *inscriptio* (en prose): 71,12.

⁶ Au contraire du terme *titulus*, d'une abondante présence dans les *CLE* (ca 235 cas: voir s.v. dans P. COLAFRANCESCO e.a., *Concordanze dei Carmina Latina Epigraphica*, Bari

encore que l'on sache que les mots en question, le second plus que le premier, se rapportent aisément à l'épithaphe, en l'occurrence métrique⁷. Il me semble de la sorte, que Pétrone⁸ ne s'est pas borné à réécrire en termes burlesques les clameurs plaintives citées par Lucrèce⁹. Prêtant au *libertus* Trimalcion une fatuité de versificateur¹⁰ dont à l'époque Horace s'était indigné en milieu instruit¹¹, il s'est copieusement gaussé des gens d'humble extraction qui prétendaient se distinguer en dotant leurs tombes d'une *inscriptio* versifiée, d'un *epigramma*: bien souvent des produits de quelque *Musa pedestris*, d'une *libertinorum Musa*, tout court de la *lapidaria Musa*, selon le jugement formel des éditeurs des *CLE* de l'*Anthologia Latina*¹².

De la sorte, le rapprochement du mot ambigu *casus* et des termes *inscriptio/epigramma* auxquels l'occurrence prête sans peine un sens épigraphique, nous reporte d'emblée au genre de l'épithaphe métrique latine

1986; cmp. *carmen*: près de 70 références; *versus/versiculi*: quelque 45 emplois), celui d'*inscriptio* n'apparaît nulle part, le verbe *inscribere* se réduisant à 5 citations sûres. Ennius (un seul cas: *Sab.* fr.380 WARMINGTON = 371 VAHLEN³; cmp. *Euhem.* ll. 131-132 WARMINGTON) est le premier et le seul poète qui se sert du terme *inscriptio*: *ThLL* 7,1 (1934-1964) 1849, 28-30 (W. KLUG); B. AXELSON, *Unpoetische Wörter*, Lund 1945, ne fait pas mention du mot *inscriptio*. En versification épigraphique, *epigramma* n'eut guère plus de succès: *CLE* 1531B,5 et peut-être 1770,2. Ajoutant au lexique des *CLE* celui des inscriptions métriques qui ne figurent pas dans l'édition Bücheler-Lommatzsch, on énumère quelque 50 références de *titulus* en plus, une douzaine de *carmen*, autant de *versus/versiculi*, puis deux fois *poema*, deux fois *epitaphium* (déjà dans *CLE* 1621,1 = *ILCV* 2483, de Lyon, A.D.601); de même, près de 10 fois le terme *inscribere*; ici non plus *inscriptio* ou *epigramma*. L'étude linguistique des termes distinguera entre ceux du métier du lapicide et ceux du rédacteur du texte.

⁷ *Epigramma*: *ThLL* 5 (1931-1953) 666, 17-19.27-47 (G. BURCKHARDT). *Inscripio*: *ibid.* 7,1 (o.c., 1934-1964) 1849,32-79; partant de Petron., *Sat.* 55,2 et 4, on aurait mentionné à raison la synonymie *inscriptio* = *epigramma*.

⁸ *Sat.* 115, 12-19.

⁹ *Rer.nat.* 3,894-899.904-908.914-915.

¹⁰ *Sat.* 55,2 *non diu cogitatione distorta haec*.

¹¹ Horat., *Epist.* 2,1,108-117. Voir encore *Ars poet.* 24. 470-472; Pers. 1,51-53; Petron. 118,1; Juvenal. 7,38-39.51-52; Plin., *Epist.* 7,4,5.7, avoue modestement que les vers lui coulent de source, bien que l'exercice lui manque. A propos de la facture des *CLE*: G. SANDERS, *Une jeune dame de Mevaniola*, dans *Cultura epigrafica dell'Appennino*, Faenza 1985, pp.15-70, en partic. 26-29.

¹² *Adnot.* des *CLE* 116 *init.*, 1037 (de même, 1988), 1786 *init.* Voir *CLE* 475,8-11 *adn.* et 476 (deux épithaphe de Rome, II^e siècle, l'une dédiée par un centurion, l'autre par un vétérans): *quattuor versus pari barbarie inquinati*. M. MASSARO, *Composizione epigrafica e tradizione letteraria*, dans «*Annal. Istit. Orient. Napol.*», 4-5 (1982-1983) 193-240, ici pp.202-205, prend la défense de la spécificité littéraire des *CLE*. Manifestement, dans le cénacle des philologues la *libertinorum Musa* ne fut guère admise, à l'instar du refus d'accueil que la haute noblesse d'antan réservait aux *liberti*: p.ex. Horat., *Sat.* 1,6,5-8; Sueton., *Div.Aug.* 74,2.

dont, dès l'époque césarienne de la République, la vogue se répand parmi les affranchis de condition aisée. Employé à plus de 40 reprises dans les CLE Bücheler-Lommatzsch, une quinzaine de fois dans les *carmina post-Bücheleriana*¹³, le mot *casus* y joint le sens d'infortune à celui de fin fatale d'une façon à ce point étroite qu'on ne saurait les distinguer aisément. Le cas se présente d'ailleurs, que s'y mêle en plus le sens de chute accidentelle, tout comme dans l'épisode précité du *Satyricon*¹⁴: ainsi en est-il dans le *carmen* africain

A.E.1982 n. 984,1 (Tipasa, pater filiae, Ve s., peut-être chrét.)

alto labsa loco, casu defuncta nefando.

2. Le CLE, une assurance-souvenir «plébéienne» de la survie terrestre

Depuis Ennius, l'on s'est habitué à savoir (se référant s'il fallait au témoignage littéraire qui sert de porte-parole aux classes bien nées) que les larmes ne sont permises qu'au menu peuple, mais que par contre les gens de haute condition ne cessent de chercher, leur vie durant, à s'assurer un nom qui leur survivra au delà de la tombe: refusant la plainte de l'instant, la noblesse impose à la postérité l'impérissable mémoire du nom¹⁵.

En ce domaine, au premier siècle avant notre ère, il arrive qu'en certains milieux le peuple fasse montre de ressources nouvelles. En termes de mesurage social, on dirait que la pierre tombale se fait la statue du pauvre; si quelque texte élégiaque s'y inscrit, il lui sert de portrait et d'éloge; la moindre mention du nom prend note, de façon publique et permanente, de son passage sur terre. Disposant d'une large panoplie de

¹³ En prose, e.g. *ILCV* 3938, 4186, 4726. Voir *infra* n.60.

¹⁴ *Casus* au sens de chute accidentelle, n'est guère fréquent dans les inscriptions métriques: *CLE* 1157,4 (*casus putei*); 2243,1 (*casus batisi ... euectus ab aq[uis]*); cmp. *CLE* 900,4 = *ILCV* 777 (*pontis casus*); 1901,3 (*decidi ex alto puella*).

¹⁵ Ennius, *Iphig.* fr. 235-236 WARMINGTON = 228-229 VAHLEN³ *plebes in hoc regi antistat loco: licet / lacrumare plebi, regi honeste non licet*; cité par Hieron., *Epist.* 60,14. *Ab eod.*, *Annal.* 16, fr.393-394 WARMINGTON = 411-412 VAHLEN³ *reges per regnum stantuasque sepulchraque quaerunt; / aedificant nomen, summa nituntur opum vi*. Voir Cic., *Pro Mil.* 35,97; *Philipp.* 14,12,33; Seneca, *Brev.vit.* 20,5; Plin., *Epist.* 9,19,3; Juvenal. 8,68-70; Apul., *Apol.* 14,2-3; Tertull., *Apol.* 50,11; *Test.an.* 4,10; Claudian., *Bell.Get.*, *praef.* 7-9.14. On n'est pas trop surpris de retrouver la même idée dans *Il gattopardo* de Tomasi di Lampedusa: «Questi nobili poi hanno il pudore dei propri guai ... mentre voi ... L'ira e la beffa sono signorili; l'elegia, la querimonia, no» (p.135, éd. Universale Economica, Milano 1985⁴³).

moyens qui les gardaient de la *secunda mors* de l'oubli, tout au long du (Haut) Principat les gens du monde ont dédaigné d'avoir recours aux épitaphes d'ample envergure, quasi jamais ils n'ont fait appel à celles de facture métrique. Ils en laissèrent l'apanage aux gens aisés du *tertius ordo*, en particulier à ceux qui participaient à la mobilité sociale, autant dire aux affranchis, impériaux et autres, bientôt aux notables locaux, aux anciens légionnaires, aux gens du petit et moyen commerce¹⁶. Ceux-ci puisaient désormais, de préférence dans les *carmina* funéraires, une maintenance du nom dont l'humilité de leur origine sociale était supposée les priver¹⁷. *Omnes mortales sese laudatier optant*, selon un mot d'Ennius qu'Augustin d'Hippone aimait citer¹⁸: tout humain veut s'entendre louer, nullement exclus ceux que la modeste provenance a tôt fait de couvrir d'oubli, — *paupertas quorum obscurat nomina*, ainsi encore la parole incisive d'Ennius¹⁹.

De la part des Romains de l'Antiquité préchrétienne, l'ardent désir d'une renommée qui engendre d'éternelles louanges (*gloriae cupiditas, laudum cupido, laudis amor, famae sitis*, cc.ss.)²⁰ traduit de façon fer-

¹⁶ Voir H. VON HESSBERG & P. ZANKER, *Römische Gräberstrassen*, München 1987, pp. 9-10. A diverses reprises, D. PIKHAUS a décrit la courbe évolutive de la clientèle des *CLE*, en particulier celle de l'Afrique latine: *La répartition géographique de quelques thèmes de la poésie funéraire latine*, dans *Akt. VI. Intern. Congr. Epigr.*, München 1973, pp. 412-414; *Les origines sociales de la poésie épigraphique latine*, dans «*Antiq. Class.*», 50 (1981) 637-654; *La poésie épigraphique chrétienne: origines sociales et dimension monumentale*, dans *Act. X^e Congr. Intern. Archéol. Chrét.*, Città del Vaticano 1984, pp. 423-428; *Literary Activity in the Provinces*, dans «*Euphrosyne*», 15 (1987) 171-194, particul. pp. 183-189.

¹⁷ G. SANDERS, *Bijdrage tot de studie der Latijnse metrische grafscripten van het heidense Rome*, Brussel 1960, pp. 53-65; *De oudchristelijke Latijnse grafscripten en hun lezers*, dans *Handl. XXVI^e VI. Filol. Congr.*, Zellik 1968, pp. 156-181, ici 161-163; *Verwantschap en vervreemding in de Latijnse carmina epigraphica*, dans «*Handl. Zuidned. Maatsch.*», 22 (1968) 345-365, ici pp. 351-352, 354-355; *Les chrétiens face à l'épigraphie funéraire latine*, dans *Assimilation et résistance à la culture gréco-romaine dans le monde ancien*, Bucuresti-Paris 1976, pp. 283-299, ici 286-287; *Les inscriptions latines païennes et chrétiennes: symbiose ou métabolisme* dans *D'une déposition à un couronnement, 476-800*, Bruxelles 1977, pp. 44-64, ici 47-50, 53-55; *Texte et monument*, dans *Il museo epigrafico*, Faenza 1984, pp. 85-118, ici 89-93; *Mevaniola, o.c.*, pp. 32-36; H. HÄUSLE, *Das Denkmal als Garant des Nachruhms*, München 1980, pp. 64-91, 110-121.

¹⁸ Ennius, *Annal.* fr. 549 WARMINGTON = 560 VAHLEN³. Voir Aug., *Epist.* 231,3 p. 505 ll. 22-23 GOLDBACHER; *De trin.* 13,3,6 p. 388 l. 44 MOUNTAIN-GLORIE. De même, Val. Max. 8,14,5 *nulla est ergo tanta humilitas, quae dulcedine gloriae non tangatur* (le cas d'un simple soldat, 46 a.C.).

¹⁹ Ennius, *Alex.* fr. 53 WARMINGTON = 49 VAHLEN³. Passage imité, au jugement de Macrob., *Saturn.* 6,1,61, par Vergil., *Aen.* 5,302 *multi praeterea, quos fama obscura recondit. Amor laudis*, même de la part d'esclaves et de condamnés de droit commun: Plin., *Trai. Paneg.* 33,1.

²⁰ Le thème cicéronien de la *gloriae cupiditas*: G. SANDERS, *La pérennité du message épigraphique*, dans *La terza età dell'epigrafia*, Faenza 1988, pp. 349-414, ici 409-410. Voir

me les précaires espérances concernant la seule forme positive d'une vie après la vie qui leur parut communément accessible, celle de l'existence dans le souvenir du monde des vivants²¹. Cependant, aux yeux des gens de modeste condition sociale, la *gloriae cupiditas*, non à même de se fonder sur d'illustres performances accomplies durant la vie, ne trouva à se nourrir que dans l'éloge gravé sur la tombe, celui-ci se réduisit-il à quelque épithète conventionnelle dont s'accompagnait d'ordinaire tout enregistrement épigraphique du nom²². En ces milieux, le souvenir qui préserve de l'oubli irréversible, ne disposait guère d'autres moyens de se maintenir en vie — auprès d'un public voué à s'amincir²³ — que de celui d'une commémoration aléatoire du nom gravé sur la pierre. Partant de ce climat, on ne saurait exclure que Pétrone, sénateur consulaire et intime de Néron, ait trouvé qu'une pareille prétention, qui n'hésita pas à s'exprimer en termes d'élégie, portait atteinte aux prescrits du noble goût dont il fut censé être le juge suprême²⁴.

3. *L'art rhétorique au service du CLE: novitas, brevitatis, modestia*

Sans doute, tombée aux mains de Trimalcion, Calliope en est-elle sortie contusionnée. Il n'empêche que le désir de la survie terrestre paraît s'être emparé des gens du commun dès que ceux-ci eurent accès aux médias de l'époque, le monument funéraire, le portrait, l'inscription, celle-ci d'ordinaire en prose mais, à l'occasion délibérément choisie, en version métrique. Le cours d'une vie tout ordinaire s'y mesure non rare-

A. VON MÜLLER, *Gloria bona fama bonorum*, Husum 1977, pp. 28-38. Exemple d'intense application: Seneca, *Epist.* 15,94,64 (à propos de Pompée le Grand) *insanus amor magnitudinis falsae; ibid.* 65 infinita ... *cupido crescendi, cum sibi uni parum magnus videretur.*

²¹ A ce propos, VON MÜLLER, *o.c.*, pp. 79-87; HÄUSLE, *o.c.*, pp. 36-40, 55-60; SANDERS, *Texte et monument, o.c.*, pp. 96-100, 110-111; *Mevaniola, o.c.*, pp. 28-29; *Pérennité, o.c.*, pp. 356-358; J. PRIEUR, *La mort dans l'Antiquité romaine*, Rennes 1986, pp. 73, 111-126; autres références: *infra* n. 74. La survivance dans la mémoire n'a pas obligatoirement une valeur de récompense morale due à la vie vertueuse: D. PIKHAUS, *Levensbeschouwing en milieu in de Latijnse metrische inscripties*, Brussel 1978, pp. 206-207; bien que la relation causale entre vertu et survie durable s'avère évidente (p.ex. Plin., *Trai. Paneg.* 55,8-10), elle ne se met pas en marche dans le cas de la tombe construite *sibi vivo*, malgré les ambitions de la «confession positive».

²² HÄUSLE, *o.c.*, pp. 105-109.

²³ W. ECK, *Römische Grabinschriften*, dans *Römische Gräberstrassen*, München 1987, pp. 61-83, ici 61-63; PH. LEVEAU, *Nécropoles et monuments funéraires à Caesarea de Maurétanie, ibid.*, pp. 281-290, ici 287.

²⁴ Tacit., *Annal.* 16,18,5; *cmp.* Petron. 119, v.8 *usu plebeio trita voluptas.*

ment par les dimensions extraordinaires du chagrin causé par le décès²⁵. Mais toujours, le *carmen* funéraire y cherche, au moyen des attraits supposés du genre, à éveiller et à retenir l'attention que le passant est invité à porter au cas du défunt nommément présenté. Pour ce faire, les moyens dits publicitaires (que la clientèle des *CLE*, pour la plupart des cas la petite bourgeoisie, était en mesure de connaître) n'ont pas manqué d'être exploités²⁶. D'approche concrète, ils relèvent parfois de la prestance monumentale de la pierre funéraire, de la tombe-spectacle dont l'appel n'a besoin ni de texte ni de lecture pour mettre le nom en relief²⁷. En d'autres cas, la mise en page de l'inscription, le graphisme hors du commun, la surprise visuelle du message ont suffi à engager à la commémoration passagère du nom. D'ordinaire cependant, l'énoncé du texte s'est chargé expressément de la conquête de l'attention, de la garantie du souvenir, de la maintenance du nom, non sans recourir le cas échéant au langage synchrone de la parole et du registre figuratif²⁸.

Quintilien, orfèvre en la matière²⁹, est d'avis que l'approche du public auditeur ne le rendra «bienveillant, attentif et docile»³⁰ que si l'orateur fait montre, parmi d'autres traits, d'humilité, d'originalité, de brièveté³¹. A lire les *carmina funeraria*, on croirait que le procédé rhétorique prôné par Quintilien projette le docte reflet d'un savoir-faire lar-

²⁵ K. HEENE, *Nolite dolere parentes, moriendum fuit*, dans «Handl. Zuidned. Maatsch.», 40 (1986) 59-86; *Le siège du chagrin et les blessures de l'âme*, dans «Latomus», 46 (1987) 704-719; *La manifestation sociale de l'expérience du chagrin: le témoignage de la poésie épigraphique latine*, dans «Epigraphica», 50 (1988) 163-177. Voir *infra* n. 47.

²⁶ SANDERS, *Bijdrage, o.c.*, pp. 65-75; *Lezers, o.c.*, pp. 158-161; HÄUSLE, *o.c.*, pp. 26-28.

²⁷ On préfère ne pas surestimer le taux de l'alphabétisation des classes inférieures de l'Empire ni méconnaître l'étendue des possibilités des gens à demi lettrés. A ce sujet, voir M. CORBIER, *L'écriture dans l'espace public romain*, dans *L'urb. Espace urbain et histoire*, Rome 1987, pp. 27-60, particul. 36-37, 57-60.

²⁸ A ce propos, M. ROSTOWZEW, *Namen und Wappen kleiner Leute*, dans «Wien. Stud.», 24 (1902) 412-417; G. SANDERS, *Les éléments figuratifs des carmina Latina epigraphica*, dans *Anamnèsis. Gedenkboek E.A. Leemans*, Bruges 1970, pp. 317-341; T. RITTI, *L'uso di «immagini onomastiche» nei monumenti sepolcrali di età greca*, dans «Archaeol. Class.», 25-26 (1973-1974) 639-660; *Immagini onomastiche nei monumenti sepolcrali di età imperiale*, dans «Mem. Accad. Lincei», Cl. Stor., 21 (1977) 255-297.

²⁹ Si l'on se désespère, non à titre injuste, devant la lecture de l'interminable *Institutio oratoria* (admirable, la synthèse appréciative d'O. SEEL, *Quintilian oder die Kunst des Redens und Schweigens*, Stuttgart 1977), on ne saurait oublier l'élégie de l'avant-propos du livre VI, brève en comparaison de l'ensemble, prose poignante, éloge et plainte au sujet de sa toute jeune femme, de ses deux enfants, ravés par la mort: le *CLE* affleure, en sa forme parfaite.

³⁰ *Instit. orat.* 4,1,5.51: *benivolum, attentum, docilem*.

³¹ *Ibid.* 4,1,8.34.48.54.

gement répandu, tant les *epitaphistae*³² se sont efforcés de façon analogue à captiver l'attention du public lecteur.

Novitas. — Rien que la diversité verbale de l'appel au passant³³ qui sert d'exorde ou de note finale aux épitaphes métriques, suffirait à ruiner la thèse des «manuels professionnels des graveurs»³⁴. On s'étonne plutôt que la ressemblance des décès à pleurer, l'éventail restreint des motifs consolateurs, de même que l'espace limité du support matériel de l'inscription ou encore le modeste niveau culturel du *grammaticus* de maint endroit n'aient pas empêché de d'ordinaire les *carmina epigraphica* paraissent être rédigés sur mesure, et non pas empruntés à quelque formulaire prêt-à-porter. Cependant, on ne saurait s'attendre à ce que l'analogie thématique et la parenté émotionnelle réussissent à ajouter au souci de la variation expressive la recherche du trait poétique original. Si originalité il y eut, elle relève moins de l'histoire des belles lettres que de la vénération des défunts³⁵, ou en termes plus circonspects, du culte du nom, de la *memoria nominis*. A ce sujet, l'érudit de bonne trempe et l'honnête homme de passage ne sont pas tenus à s'exprimer sur la même longueur d'onde. En effet, si la note de Varron sur la parenté étymologique des termes *memoria* et *monere* telle qu'elle se dégage des «rappels sur la tombe» (les *monimenta in sepulcris*), se retrouve en écho dans nombre d'épitaphes³⁶, les défunts du commun, se contentant du salut à por-

³² Un *hapax* dû à Sidoine Apollinaire (*Epist.* 1,9,7) qui n'accorde guère de prix au genre des *CLE*, fussent-ils de sa propre main.

³³ Voir G. SANDERS, *Sur l'authenticité des carmina Latina epigraphica*, dans *Akt. VI. Intern. Congr. Epigr.*, München 1973, pp. 410-412, ici 410-411. Il me paraît que F.E. CONSOLINO, *L'appello al lettore nell'epitaffio della tarda latinità*, dans «Maia», 28 (1976) 129-143, ait sous-estimé l'accent rénovateur dont les *CLE* chrétiens de l'époque ont fait montre; à ce propos, G. SANDERS, *L'épitaphe latine païenne et chrétienne: la synchronie des discours sur la mort*, dans *Act. 8th Intern. Congr. Epigr.*, I, Athens 1984, pp. 181-218.

³⁴ SANDERS, *Verwantschap*, o.c., pp. 348-349; MASSARO, o.c., pp. 238-240; PIKHAUS, *Literary Activity*, o.c., pp. 173-178, 181-182, 189-194.

³⁵ A ce propos, récemment P. VEYNE, *Les saluts aux dieux, le voyage de cette vie et la «réception» en iconographie*, dans «Rev. Archéol.», (1985) 47-61, particul. pp. 47-50, 52-54, 58-60. Voir p.ex. Ovid., *Fast.* 2,842 (Brutus à Lucretia) *perque tuos Manes, qui mihi numen erunt*. Exemples des *CLE* païens: *A.E.* 1945 n. 119,6 et *S.E.G.* 14 (1957) 612 (Albano Laziale, déb. III^e s., pater filio) <st> *el(l)am en(im me vides equo) inside[ntem]* (les suppléments latins s'appuient sur la version grecque quasi intacte); *A.E.* 1968 n. 164,1.11 (près de Rome, fin II^e s.) *cerne ... venerandum numen adorans / in medio evigens ut caelo stella Boo[tes]*; des *CLE* chrétiens: *ILCV* 4845,1 (Madauros, ca 500, défunt 77 ann.) ... *memorabilis numen* (cmp. finale de Vergil., *Aen.* 4,94); *A.E.* 1976 n. 243, 7-8 (Concordia, ca 400, fillette 2 ann.) ... *tuum numen pro nomine ferres, / [att]amen sanctis sidus habenda tuis*.

³⁶ Varro, *Ling.Lat.* 6,49 *monimenta, quae in sepulcris et ideo secundum viam, quo praetereuntis admoneant et se fuisse et illos esse mortalis*; cmp. Aul. Gell., *Noct.Att.* 15,6.

ter à leur nom, ne s'estimaient guère chargés d'autre message. On lit ainsi, en prose, sur la pierre tombale d'un *sevir* d'Odalengo, au nord d'Asti: *T. Lollius T.l. Masculus ... positus propter viam ut dicant praeterientes: Lolli, ave*³⁷. Pour leur part, les épitaphes versifiées de provenance païenne ont moins tenu à faire l'éloge filandreux des incomparables qualités du défunt qu'à hausser le fait divers d'un quelconque décès au niveau du trépas tragique, de la mort prématurée, de la mort en couches, la mort accidentelle, la mort cauchemar émotionnel:

CLE 1122,1-2 (Rome, jeune homme, II^e s. p.C.)

*quam vis inscriptum ferali carmine saxs[um]
saepe legas, nostro nil puto flebilis*

bien que tu lises souvent une pierre inscrite de vers funestes,
je pense qu'il n'y en a point de plus déplorable que la mienne³⁸.

Brevitas. — On eut beau s'évertuer à gagner l'attention du public par l'originalité de la tombe ou de l'épitaphe, personne n'ignorait la fébrilité de la vie en cours, la hâte des passants, la fuite en avant des gens, «à la recherche, au dire de Proust, du temps perdu». Ainsi, bien que tout sûr d'avoir désormais un nom impérissable³⁹, Ovide a demandé que les

Echo du «rappel» des épitaphes métriques: *CLE 71,5; 118,2; 119,2; 120,2; 191,6-7; 241; 242; 389,4; 391,6-7; 808; 857,5-6; 1115,1-2; 1214,2; 1553,11; CIL VI 34165a* (relecture de *CLE 1495, 1-2*); *A.E. 1928 n. 108,5-6; CHOŁODNIAK 286a,6; ENGSTRÖM 43,1-3; 49,1; ZARKER n. 66,1; exemples chrétiens: ILCV 612,1-2; ICUR II 4220, 1-3; 6464, 1-2.5-6; Vives, ICERV₂ n. 534,1.*

³⁷ *CIL V 7464 = ILS 6746; cmp. A.E. 1956 n. 252* (Cologne, s.d., filius patri veterano): (le passant) *ha[ve]*, *Taurici!* — (le défunt) *salus sis, homo bon[us], quoniam me salutasti*. Les routes, communes à la cité des vivants et à celle des morts: *CLE 982,1-2; 1055,1-2; 1056,1-2; 1142,3-4; 1152,5; 1183,4-6; 1195,12; 1196,11; 1212,1-2; 1950,2; 2222,1; A.E. 1910 n. 171, 12; 1977 n. 806,8; 818,1; de même en littérature: Cic., Tuscul. 1,7,13; 5,23,65; Propert. 2,32,6; 3,16,30; 4,7,4.85; Ovid., Trist. 3,3,70; A.L. 417,1-2 R. = 415 Sh.B. = Seneca, Epigr. 26 Prato; Martial. 1,88,2; 6,28,4-5; 11,13,1-2; Juvenal. 1,170-171; 5,55. La lecture mi-consciente des inscriptions fait partie intégrante de tout trajet à faire: G. SUSINI, *Comptare per via*, dans *Alma Mater Studiorum* 1 (1988) 105-116, ici pp. 106-108, 111.*

³⁸ *Cmp. CLE 639,1-2* (Milan, jeune défunte, s.d.) *hunc qui leges [titulum] peto perlegas, neve rev[ell]as / de se quod immatu[re] laudabile cernas; A.E. 1968 n. 142, 5-6* (Bénévent, fin Républ.); 1973 n. 422,2 (Carnuntum, mil. I^{er} s. p.C., défunte 20 ann.); 1978 n. 715,1 (Tomis, fin III^e s., filia 3 ann.) *viator resiste et lege nihil ultra crudelius; exemple chrétien: A.E. 1984 n. 422,1* (Ligurie, A.D. 517).

³⁹ *Ovid., Met. 15,871-879* (v. 876 ... *nomenque erit indelebile nostrum; l'épilogue débouche sur le mot final vivam, v. 879*). Nombreuses références: *infra n. 79*.

deux distiques de son épitaphe soient gravés en grandes lettres afin que le passant puisse les lire *oculo properante*⁴⁰. Properce s'était rapproché de plus près encore de la décevante réalité, lorsqu'il fit dire à Cynthie: fais-moi une belle épitaphe, mais brève, pour que le cavalier qui sort de la ville, la lise même au pas de course⁴¹.

En littérature, la *brevitas* se révèle être la caractéristique obligée de l'épitaphe⁴². Limité forcément aux dimensions réduites du support⁴³, l'auteur traduit non sans noblesse la grandeur du défunt par la concision lapidaire du *carmen*. Il en assure de la sorte une évidente facilité de mémorisation, mais surtout, en annonçant *expressis verbis* la brièveté de

⁴⁰ Ovid., *Trist.* 3,3,71-72 *quosque legat versus oculo properante viator, / grandibus in tituli marmore caede notis*; cmp. Horat., *Sat.* 2,5,55 *veloci percurrere oculo* (coup d'œil indiscret sur un document confidentiel; SUSINI, o.c., p. 108). De même, Cic., *Act. in Verr. sec.* 4,34,74 *grandibus litteris ... nomen erat incisum*; SHA, *Tyr. trig.* 33,4 *grandibus litteris incisi sunt ... honores*; cmp. Plin., *NH* 33,40,5 (*minium*) *clarioresque litteras ... etiam in sepulcris facit*; A.E. 1967 n.533a,7 *claris litteris*. En épigraphie: CLE 55,1 (Rome, env. 60-50 a.C.) *oculo errante*; 1196,2 (Hispanie, Tarrac., s.d.) *festinato lumine*; cmp. CLE 1218,1 (Rome, s.d.); 1858 = ILCV 4813 *adn.* (Spolète, Ve-VIe s.). Voir *infra* n. 56 (la hâte des passants).

⁴¹ Propert. 4,7,83-84 *hic carmen media dignum me scribe columna, / sed breve, quod currens vector ab urbe legat* (Cynthie ne suggère qu'un seul distique à inscrire, vv.85-86).

⁴² Hormis le texte cité *supra* n.41, voir Propert. 2,13,35 (*duo versus*; 35-36 un seul distique); Ovid., *Am.* 2,6,60 (*lapis exiguus par sibi carmen*; 61-62 un seul distique pour le perroquet); *Heroid.* 14,128 (*titulo brevi*; 129-130 un seul distique); 20,240 (*versiculis duobus*; 241-242 1 dist.); *Met.* 9,793 (*titulus breve carmen habebat*: 794 un seul hex.dact.); 14,442 (*breve carmen habebat*: 443-444 deux hexam.); *Fast.* 3,547-548 (*tumulique in marmore carmen / hoc breve*; 549-550 un seul distique); Martial. 1,93,4 (*titulo quod brevior legis*; 5-6 1 dist.); 6,85,11 (*accipe ... breve carmen*; épigramme *in memoriam amici* de 12 vv.); 9, *Praef.* v.3 (*sub nostra breve carmen imagine*; deux distiques à graver sous un portrait du poète); Plin., *Epist.* 6,10,4 et 9,19,1: un seul distique destiné à la tombe de Verginius Rufus (9,19,6 *uno in loco duobus versiculis signare*). Voir *infra* n. 46.

⁴³ Propert. 2,1,72 *in exiguo marmore*; 2,13,33 *in exiguo busto*; Ovid., *Am.* 2,6,60 *lapis exiguus*; Lucan. 9,409 *parvo ... sepulchro*; A.L. 404,2 R. = 400 Sh.B. = Seneca, *Epigr.* 13 *Prato parvo ... tumulo*; Claudian., *In Ruf.* 2,452 *exiguae telluris*. Les dimensions réduites du support / de la tombe: CLE 400,7 (7 vv.); 443,8 (11 vv.) *sede sub hac parva titulo parvoque tenetur* (époque d'Hadrien); 995,4 (26 vv.); 1012,3-4 (5 vv.); 1017,3 = 2119 (4 vv.); 1073,6 *parvo lapide* (6 vv.); 1102,1 (6 vv.); 1146,2 (3 vv.); 1175,12 (12 vv.); II^e s., épitaphe d'une *canis*); 1269,2 (4 vv.); 1271,1 (3 vv.); 1555,1 (5 vv.); 1583,5 (18 ll.); 1857,1 = ILCV 1556 (7 ll., A.D. 468); 2177,7-8 (11 ll.); ILCV 1135,2 (10 vv.); A.E. 1952 n. 24,2 *modico ... sepulchro* (relecture de CLE 1072;2 vv.); A.E. 1974 n. 697,1 *umile [lo]cus* (Afr. Procons., déb. VIIe s.; 4 vv. prosimétriques); deux épitaphes protomédiévales: DE ROSSI, *ICUR* II 113 n. 78,2 *exiguo ... solo* (8 vv.); 166 n. 15,4 *marmore parvo* (22 vv.). De ces quelque 18 épitaphes, 12 sont de Rome, 3 de l'Italie, 2 de la Narbonnaise, une seule tardive de la Proconsulaire. Cmp. l'effet d'antithèse: CLE 1110,10 (Rome, env. 100 p.C.) *exigua ne iaceamus humo*; de même, CLE 1988,3 (Rome, ca 300, 52 vv.) *seriola parva tam magna teneris*, qui oppose à la «grande dame» défunte les petites dimensions de l'urne.

l'építaphe, il prévient toute réaction d'ennui de la part du public lecteur⁴⁴.

Pour leur part, les építaphes métriques sauraient difficilement signaler hors texte qu'elles seront brèves, encore qu'une seule y ait réussi, le *CLE* 142, de Brescia, du I^{er} siècle de notre ère, dont la dédicace onomastique en prose, précédant les deux *senarii* iambiques, se termine par les mots *deinde hoc elogium breve*. Il n'empêche qu'à plusieurs reprises, les *carmina* ont emprunté aux belles lettres l'argument de la *brevitas*, espérant de la sorte de se faire lire. Ainsi, à titre d'exemple, une építaphe de la *regio* IV dont la partie métrique qui ne cite pas le nom de la défunte rappelle expressément le *praescriptum* onomastique en prose⁴⁵:

CLE 1125,2-3 (Civita di Penne, prêtresse de Cérés, s.d.)

*hospes, si non es[t] lasso tibi forte molestum,
oramus lecto nomine pauca legas*

hôte de passage, si d'aventure ce n'est pas importun pour toi qui es fatigué, nous te prions qu'après avoir lu mon nom, tu lises aussi ces quelques vers.

Qu'ils aient annoncé ou non la minime longueur des *tituli* dont ils ont émaillé leurs oeuvres, les auteurs eurent le bon goût d'en observer la concision lapidaire requise⁴⁶. De bon droit, les *carmina epigraphica*,

⁴⁴ L'ennui du lecteur; cmp. Catull. 55,1 *oramus, si forte non molestumst*. Version épigraphique: *CLE* 118,1 (env. de Minturnae, s.d.) *nisi molestust, perlege*; 513,4 (près de Forlì, deux.moit.II^e s.) *ne taedio duc(as), amice*; 1125,2 (Pinna, s.d.) *si non es[t] lasso tibi forte molestum*; 1533,1 (Brindisi, vers 100 p.C.) *si non molestum est, hospes, consiste et lege*; *A.E.* 1938 n. 120,1 (Mayence, prem.moit. I^{er} s. p.C.) *ospes, si vacuum est*; 1945 n. 39,1 = *CIL* I², éd. DEGRASSI-KRUMMREY 1986, n. 3146 (Stabies, fin Républ.) *hospes r[esi]ste nisi moletus[t]*; 1964 n. 160,1-2 (Pompéi, I^{er} s. p.C.) *hospes paulisper morare, / si non est molestum*; 1985 n. 330,1 (L'Aquila, A.D. 250-300; dialogue entre passant et défunt) «*[quid] moror?*» — «*si non in[vitus], consiste viator*»; pas d'exemple de ce genre trouvé en Afrique. La formule *ne grave sit* cc.ss.: *CLE* 77,1; 420,8; 428,13; 965,4; 1013,1; 1055,3-4; 1056,3; 1130,3-4; 1537A,2; 2083,2 (Ostie, complété au moyen du *CLE* précédent); 3 références venues d'Afrique: *CLE* 966,4 (près de Sicca, Procons., ca 300), deux autres de Cherchel, Maurét.César.: *CLE* 429,9 (deux.moit. II^e s.) et *A.E.* 1985 n. 956,2 (ca 50 p.C.).

⁴⁵ Cmp. *CLE* 1464 (Livorno, s.d.), où la dédicace en prose est suivie du seul pentamètre *tu qui legisti nomina nostra, vale*; de même, *CLE* 250,15 (Capestrano, inscr. sacrale, A.D. 156) *ille ego qui inserui nomen in ara meum* (le nom des dédicants ne se lit que dans le *praescr.* en prose); *CLE* 1183,8 (Corfinium, defuncta, s.d.) *(iusta?) quae dabit ad[il]lecto nomi[ne] gratus amor* (cognomen au v.1).

⁴⁶ Brièveté annoncée: *loci supra* n. 41 et 42. Brièveté de fait (exemples funéraires ou d'ex-voto): Cic., *Senect.* 17,61; Vergil., *Buc.* 5,43-44; *Aen.* 3,288; Tibull. 1,3, 55-56;

faisant figure de *laudatio funebris*, n'en firent pas autant, même dans les quelques épitaphes qui utilisaient, dès l'abord du lecteur, l'argument de la brièveté⁴⁷. A l'encontre du thème des dimensions restreintes du support épigraphique⁴⁸ qui se rencontre dans la plupart des cas à Rome⁴⁹, celui de l'exiguïté de l'inscription funéraire s'est réparti à proportions égales autant en Italie et dans les provinces (occidentales) qu'en l'*urbs* elle-même⁵⁰. L'*Africa latina* s'y trouve représentée par une épitaphe de Cirta en Numidie, du III^e siècle, le CLE 1327 de P. Sittius Optatus, dont le nom, se détachant du texte par des lettres beaucoup plus grandes, disjoint intentionnellement les deux hémistiches du pentamètre final (v. 14): *dicere ne pigeat: P. SITTI OPTATI molliter ossa cubent*⁵¹.

1,9,83-84; 3,2,29-30 (cmp. 2,4,49-50); Propert. 2,14,27-28; 4,3,72; surtout le prolix Ovide: *Am.* 1,11,27-28; 2,13,25; *Ars am.* 2,744; 3,812; *Heroid.* 2,74; 2,147-148; 5,29-30; 7,195-196; 15,183-184; *Met.* 2,327-328; *Trist.* 3,3,73-76 (le seul exemple comportant deux distiques); Calpurn. 3,90-91.

⁴⁷ Près d'une vingtaine d'exemples qui soulignent *expressis verbis* la brièveté du *carmen*. Du domaine païen: CLE 443,8 (Rome, ca 125 p.C., 11 vv.); 995,2 (Rome, prem.moit. I^{er} s. p.C., 26 vv.); 1005,1 (Mayence, prem.moit. I^{er} s. p.C., 14 vv.); 1125,3 (Pinna Vestina, s.d., 12 vv.); 1142,3 (Rome, II^e-III^e s., 26 vv.); 1192,5 (Arles, II^e s., 10 vv.); 1196,2 (Hisp.Tarrac., s.d., 14 vv.); 1205,2 (Salonae, s.d., 8 vv.); 1212,3 (Interpromium, s.d., 16 vv.); 1327,2 (Cirta, III^e s., 14 vv.); 1514,4 (Fermo, s.d., 11 vv.); *A.E.* 1983 n. 324,4 (Corfinium, ca 100 p.C., 20 vv.). De provenance chrétienne: *ILCV* 962,7 = FERRUA, *Epigr. Dam.* n. 40 = *ICUR* IX 24830 (Rome, ca 375, 8 vv.); *ILCV* 1232,1 = CLE 1431 = *ICUR* VII 19255 (Rome, V^e s., 14 vv.); *ILCV* 1644,31 = CLE 712 (Arles, ca 590, 37 vv.); *CIL* XI 259,1 (Ravenne, ère protomédiévale, 20 vv.); DE ROSSI, *ICUR* II 167 n. 16,2 (Pavie, fin VII^e-VIII^e s., 29 vv.); FR. DESCOMBES, *RICG*, XV, Paris 1985, n. 97,24 (Vienne, deux.moit. VI^e s., 24 vv.). Un seul exemple d'un *elogium* qui se dit *breve* et se tient à sa promesse: CLE 142 (Brescia, I^{er} s. p.C., 2 vv.). Une bonne quinzaine de CLE mentionnent la longue durée du chagrin, mais aucun n'oppose la brièveté de l'attention que l'on demande aux passants à la douleur sans fin des proches, — à une indirecte exception près: *ILCV* 1232,1 *accipe tam longas, brevis o scriptura, querellas*. Hasard ou intention, il est rare que les CLE en question insistent sur la *memoria* (ainsi peut-être CLE 1183,7-10 ou 1203,5-8). Voir *supra* n. 25.

⁴⁸ Les CLE mentionnant la mince superficie de la pierre / du tombeau, accordent relativement mieux les faits aux mots: cmp. les épitaphes énumérées dans les notes 43 et 47.

⁴⁹ *Supra* n. 43.

⁵⁰ *Supra* n. 47: 5 à Rome, 7 en Italie, 6 en diverses provinces (dont un CLE d'Afrique).

⁵¹ Ladite formule du souhait d'adieu (de la part du passant), empruntée à l'auto-épitaphe d'Ovide (*Trist.* 3,3,76; en réutilisant une formule qu'il avait employée ailleurs [*Am.* 1,8, 108; *Her.* 7,162], Ovide n'a pas rehaussé la pieuse originalité de sa propre inscription funéraire), connu bien du succès dans les *tituli* métriques, ceux d'Afrique n'y manquant pas: p.ex. CLE 428,15 (Stabies); 1458,1 (Rome); 2221,3 (Cherchel); CHOLODNIAK n. 508,3-4 (Cherchel); peut-être aussi CLE 1286,4 (Carthage) et 2127,8 (Rome). Voir E. LISSBERGER, *Das Fortleben der römischen Elegiker in den Carmina epigraphica*, Tübingen 1934, pp. 136-137; R. LATTIMORE, *Themes in Greek and Latin epitaphs*, Urbana 1942, repr. 1962, pp. 71-72, 233. Encore que l'*Africa latina* ait produit le *carmen* funéraire le plus long que

Modestia. — A la longue (ce qui ne signifie qu'un bref espace au temps de l'incinération) le défunt se réduit au nom, au dire de Properce: *quandocumque igitur ... / ... breve in exiguo marmore nomen ero*⁵², — «venu le jour où je ne serai plus qu'un nom tout bref sur un marbre exigü», — parole amère d'amant incurable dont les épitaphes ont répété la poignante résignation⁵³. Ainsi le *CLE* 966,1-2, une inscription métrique des environs de Sicca, en Proconsulaire, à situer à l'époque des Sévères, dont les quatre vers ont hérité de l'exorde d'une épitaphe romaine, le *CLE* 965, portant la date consulaire de l'an 10 de notre ère:

CLE 966,1-2 *quandocumq. ...*
incisum in duro nomen erit titulo

quand un jour mon nom sera gravé sur la dure pierre...

Cependant, réduit au nom, de son domicile fixe dans la cité des morts le défunt tient à participer à la vie grouillante de la cité des vivants. Il est rare que les *tituli* métriques affichent une apparence de hautaine sérénité, on dirait d'ataraxie, comme le fait une inscription romaine des dernières années de la République:

CIL I² 2997,1 (Rome, jeune défunt)⁵⁴
[s]ei properas, i, no[n ten]e[o], sein otium habes, sta
si tu as hâte, va, je ne te retiens pas, mais si tu as un instant, arrête-toi⁵⁵.

l'on connaît (le *CLE* 1552, de Cillium en Byzacène, d'époque antonine, compte 110 vv.), on ne saurait reprocher au *CLE* 1327 en question sa relative étendue (14 vv.; v.2 *ut paucis discas ... exitium*; voir en effet n. 47): la prolixité du latin des Africains ne s'y illustre pas de façon particulière; à ce propos, récemment S. LANCEL, *Y a-t-il une «africitas»?*, dans «*Rev.Ét.Lat.*», 63 (1985) 161-182, ici pp. 177-179.

⁵² Propert. 2,1,71-72; même idée et exorde: 2,13,17.

⁵³ Voir Z. POPOVA, *Influence de Propertius sur [les] Carmina Latina Epigraphica*, dans «*Annuaire Univ. Sofia, Fac. Lettr.*», 67,1 (1973) [1974] 55-118, ici pp. 67, 78.

⁵⁴ A. DEGRASSI & H. KRUMMREY, *C.I.L. P.*, pars II, fasc. 4: *Addenda tertia*, 1, Berlin-New York 1986, n. 2997: importante révision de *CIL* VI 30157 = *CLE* 975.

⁵⁵ Cmp. S. MARINÉ BIGORRA, *Inscripciones hispanas en verso*, Barcelona-Madrid 1952, pp. 221-222, n. 10, 1-2 (Mérida, s.d.) *sic nuncquam Fortuna sinat te nosse dolo[rem]. / praeterisse potes*. Cet appel au passant n'a pas recours au respect dû à la tombe, tel qu'il s'exprime p.ex. dans *ILS* 8192 (Rome) *ab aliena memoria recede*; *A.E.* 1981 n. 29 (Rome) *hospes hinc recede* (fun. ou sacr.?). CHOLODNIK n. 1257 (Lambaesis, fin IIe-IIIe s.) *le(ge) et recede*; *ILCV* 810 (Ancône) *lege et recede*; *ILCV* 884 (Capoue, A.D. 565) *[le]ce et recide*; cmp. *CLE* 215,2 (Rome, s.d.); 443, 1-2 (Rome, époque d'Hadrien) ... *ito viator, / ito*

Débordant de modestie — à Rome, la politesse des défunts dépasse visiblement celle des vivants — le défunt préfère reconnaître au passant le droit à la hâte⁵⁶. Rarement il évoque la sourde appréhension des vivants face aux silencieuses demeures des morts⁵⁷, cette vague crainte qui déconseille de lire les épitaphes⁵⁸. Souvent le défunt supplie le passant de lui accorder l'aumône d'un moment d'attention⁵⁹, tant sa fatale *condicio humana* devrait faire pitié, ou — en guise de rappel du mot de Trimalcion — le *casus*, sort funeste au double sens⁶⁰:

procul. Il ne traduit pas non plus le *memento vivere* face à la mort, comme dans CLE 83,4 (Bénévent, I^{er} s. pC.) *bene vive, propera, hoc est veniundum tibi*; CLE 1553,11 (Lusitanie, vers 100 pC.) *i, potius propera, nam [qui] legis, ipse legeris*. Le *carmen* signalé dans A.E. 1967 n. 113 (près d'Urbino) appartient au genre de l'attitude sereine ou respectueuse: H. KRUMMREY, dans «Klio», 48 (1967) 107-157, a lu le v. 6 *lector, i, scripta repone*, que G. MENNELLA, dans «Epigraphica», 35 (1973) 119-127 (A.E. 1975 n. 368), a déchiffré comme *lector, i, scripta <a> Leone*, datant l'épitaphe (chrétienne) au plus tôt aux IVE-Ve s. Cmp. CLE 52,8.

⁵⁶ Sans trop d'empressement: CLE 443,1 (Rome, époque d'Hadrien) *ades celeri gressu*; 513,2 (Forlì, deux. moit. IIe s.) *cur tantum proper(as)?*; 848,1 (Rome, 75-50 aC.) *tam etsi properas*; 1013,2 (Rome, époque d'Auguste) *properatur iter*; 1055,1-2 (Bénévent, s.d.) *prope[r]asque viator] / ... celeres ... pedes*; 1111,2 (Rome, vers 100 pC.) *supprime festinum ... iter*; 1276,7 (Narbonne, s.d.) *quid properas, [h]ospes*; 1319,1 (Venafrum, IIIe s.) *festina(n)s ire viator*; 1451,1 (Mérida, s.d.) *gressu properante*; 1514,1 (Fermo, s.d.) *properas viator ire*; 1537,1 (Rome, s.d.) *tu qui tendis iter properatim (id. CLE 2083, Lavinium, s.d.)*; 1549,9 (Rome, fin I^{er} s.) *tu ne propera*; 1591,1-2 (Vérone, s.d.) *[tu quisquis] / properas*; 1950,2 (Salonae, fin IIIe s.) *quamvis festinanti gradu*; ENGSTRÖM 318,1 (Sorrente, s.d.) *[tu] qui cu[r]ris iter, gressu properante, viator*; A.E. 1983 n. 324,1 (Corfinium, ca 100 pC.) *properare videris*. Un seul exemple d'Afrique: CLE 1327,1 (Cirta, IIIe s.) *qui properas*. Le prototype littéraire: Aul.Gell. 1,24,4, v. 1 (épitaphe de Pacuvius: CIL VI 5,2*c) *adulescens, tam etsi properas*.

⁵⁷ Tonalité littéraire plutôt que d'expérience courante: CLE 1098,3-4 (Spello, Ombrie, s.d.) *... viridi requiesce viator in herba, / [ne]u fuge si tecum coeperit umbra loqui*. La peur du «cimetière»: p.ex. Propert. 2,32,6; Ovid., *Met.* 4,95-96; Petron. 62,4; Juvenal. 5,54-55.

⁵⁸ La crainte superstitieuse de perdre la mémoire, paraît-il, si on la consacre au souvenir des morts: Cic., *Senect.* 7,21 *nec, sepulcra legens, vereor, quod aiunt, ne memoriam perdam* (mots de Caton l'Ancien); voir E. ARENS, *Aberglaube an Gräbern*, dans «Neu. Jhrb.Klass.Alt.», 49 (1922) 457-458; H. LEWY, *Philologisches aus dem Talmud*, dans «Philologus», 38 (1929) 377-398, particul. pp. 388-390; H.H. DAVIES, *Epitaphs and the Memory*, dans «Class. Journ.», 53 (1957-1958) 169-176. Cmp. CLE 582 (Rome), composé de ICUR V 13827Aa (provenance païenne, vers 250) et 13827Ab = VII 19741 (d'appartenance chrétienne, vers 450), v.5 *[quamquam a]nimus meminisse horret [luctuque refugit]*, emprunté à Vergil., *Aen.* 2,12. Ajouter Plin., *NH* 28,5,23; voir H. WAGENVOORT, *Varia vita*, Groningen 1946⁴, p. 65.

⁵⁹ Le bref instant d'arrêt: une trentaine de cas, 7 de Rome, 13 d'Italie, 11 des provinces (dont 3 d'Afrique: CLE 1603,1; 1868,2; 2174,2). Il est plutôt rare que la demande du bref instant renvoie à la brièveté du texte à lire: CLE 214,2; 995,1-2; 1196,1-2; A.E. 1983 n. 324,2.4. La formule ne se rencontre pas dans les épitaphes chrétiennes.

⁶⁰ Autres occurrences de *casus*, notamment la formule *legere / flere casum* cc.ss.: CLE 108,2; 420,8; 445,6; 541,1; 1057,13; 1901,2; 1902,1; 2069,1; 2092,2; A.E. 1968 n. 74,10.16-17;

CLE 454,1 (Arles, mater filiae 17 ann., IIe s.)

littera qui nosti, lege casum...
toi qui sais lire, lis l'infortune (de cette jeune fille)

ILS Dessau 8192 (Rome, tombeau de famille, s.d.)

homo respice casus et ab aliena memoria recede
homme (mortel), aie égard au sort humain et retire-toi
d'une tombe qui ne t'appartient pas

CLE 391,6 (Verceil, maritus uxori, s.d.)

hic simili casu qui pendes, commoda visus
toi qui es en suspence d'un sort pareil, accorde-lui un (bref) regard,

autant d'évocations du *casus* dont l'emploi verbal s'accumule dans

CLE 1950 (près de Salonae, parentes filio 18 ann., fin IIIe s.)

v.2 ...*resiste paulum et lege casu(m)*

v.5 *malignusque casus ma[---]*

v.9 *hoc fatali casu datum est...*

v.11 *iam casum cognosti meum...*

Cependant, le défunt qui, sis au bord des voies fréquentées, fait office de mendiant⁶¹, ne manque pas de dignité. En échange d'un signe de condoléances, du moindre instant de *memoria*, il offre au passant un mo-

L. STORONI MAZZOLANI, *Iscrizioni funerarie (...)*, Torino 1973, p. 48 n. 24,1; M. BURONI, dans *Tituli* 6 (1987) pp. 125-129 n. 54,1; deux références chrétiennes, dont une d'Afrique: DESCOMBES, *o.c.*, n. 99,1-2 (Vienne, A.D. 522); *A.E.* 1954 n. 142,7 (texte dans *Libyca* 1, 1953, pp. 215-230; Hippo Regius, VIe-VIIe s.); une seule référence de provenance païenne en Afrique: CHOLODNIAK n. 493,2 = *Inscr. lat. Algér.*, I, n. 1837 *scriptor casui dole* (Thuburs.Numid., IIe-IIIe s.). Voir *supra* n. 13 et 14.

⁶¹ P.ex. CLE 1319,2 (Venafrum, IIIe s.) *et maea post hobitum rogantis concipe verba*; 1193,1 (Castulo, Bétique, IIe s.) *siste, precor: quaeso, cipum cognosce viator* (la pierre s'adresse au passant). De la part du défunt (dans l'édition Bücheler-Lommatzsch): plus de 30 fois *rogo*, plus de 25 fois *precor*, quelque 20 fois *quaeso*, près de 10 fois *peto*, etc.

ment de repos⁶², il lui présente en guise d'adieu ses vœux de bon voyage⁶³, ou encore, en retour d'une marque d'égard il paie le lecteur d'une leçon de sagesse populaire, tant celle du *memento vivere* que l'autre du *memento mori*, deux consignes de vie dont les fréquences respectives s'égalent parfaitement⁶⁴. A l'un ou l'autre défunt, on ne saurait même dénier un sens raffiné de l'attente qui finira par rapporter. Ainsi, une épitaphe romaine, en prose, qu'une épouse a dédiée à son mari, se distingue par une formule inédite: *et tu qui me non salutasti, vene valeto*, — toi qui ne m'as pas salué, porte-toi bien toi aussi⁶⁵.

4. La requête au passant: l'assurance-survie du nom

De la sorte, dans la facture des épitaphes versifiées, si laborieuse qu'elle fût, l'enseignement de la rhétorique paraît avoir porté ses fruits. La tendance à une formulation originale de l'abord du passant, la promesse bien des fois non tenue de la brièveté du message à dire/à lire, d'ordinaire l'humilité quasiment obséquieuse de la requête, souvent la

⁶² Un moment de repos: p.ex. *CLE* 120,1 (Capène, fin républ.); 513,1 (Forlì, deux. moit. IIe s.); 982,1-2 (Vobernia, mil. I^{er} s. a.C.); 1098,3 (Spello, s.d.); 1184,1 (Rome, déb. I^{er} s. p.C.); 1212,1-3 (Interpromium, s.d.); 1591,2-3 (Luceria, s.d.); 1878,6 (Macédoine, IIe s.); 1968,8 = *ILCV* 3311 (Aquilée, A.D. 336); 2160,4 (Phrygie, s.d.); *A.E.* 1928 n. 71,2 (Rome, s.d.) *perlege qum insides [ajd [me]*; 1951 n. 30,1 (Bithynie, s.d.); 1983 n. 324,4 (Corfinium, ca 100 p.C.) *da [pe]dibus requiem*; G. ALFÖLDY, *Röm. Inschr. Tarac.*, Berlin 1975, n. 696,2.

⁶³ Les souhaits de bonne route: *CLE* 112,10 (Calama, Proconsul., IVe s.) *valeas, viator, lector meis carminis*; 1791 *adn.* (Auzia, Maurét.César., A.D. 320) *et tu, pater, qui me salutas, salvus transias*; exemples non africains: *CLE* 127 *adn.* = *ILS* 1967; 1013,2; 1067,1; 1125,10-11; 1950,11; *CIL* III 1626 = *ILS* 8136 *bonas vias viator*; *A.E.* 1910 n. 171,1-2; 1983 n. 324, 20 *pervenias quo vis*; ALFÖLDY, *o.c.*, n. 696,1. *Supra* n. 51.

⁶⁴ *Memento mori*: près de 70 cas, dont 5 seulement en Afrique; s'y ajoutent pas plus de 10 cas en épigraphie chrétienne. *Memento vivere*: quelque 70 cas, dont de même 5 en Afrique; on note en plus 4 cas dans les inscriptions chrétiennes. Autant dire que la thématique *memento mori / vivere* n'eut guère de succès en Afrique: d'autres thèmes l'y emportent.

⁶⁵ W, ECK, *Inschriften aus der vatikanischen Nekropole unter St. Peter*, dans «*Zeitschr. Papyr. Epigr.*», 65 (1986) 245-293, ici pp. 269-270 n. 22. Cmp. *CLE* 127,1 (Vélictres, s.d.) *bene sit tibi qui legis et tibi qui praeteris*; peut-être *CLE* 1950,3. Exemples commatitiques ou prosimétriques rarement cités: *CIL* I² 3339 = *A.E.* 1960 n. 40 = 1962 n. 151 (Bisenzo, deux. moit. I^{er} s. a.C.) *salve et tu, veive, vale*; *Inscr. It.* 7,1 (1953) n. 56 (Pise, I^{er}-IIe s.) *bene baleas qui me salutas*; *A.E.* 1916 n. 64,1-2 (Fiano Romano, ca 100 p.C.); *Hisp. Antiq. Epigr.* 6-7 (1955-1956) 32 n. 1158 (Lusit., s.d.) *tu qui legis ave, perlegisti vale*; CHOŁODNIAK n. 371 (Brescia, s.d.); n. 820a, 1-2 (Lyon, IIIe s.); n. 1223 (Padoue, s.d.); ENGSTRÖM n. 70 (Rome, s.d.); n. 82 (Scyth.Min., IIe-IIIe s.); n. 93 (Pouzzoles, s.d.); n. 384,2-3 (Rome, s.d.). Deux exemples d'Afrique: ENGSTRÖM n. 26,2 (près de Sétif, s.d.); n. 379,1 (Sigus, s.d.). La formule funéraire passe aux graffiti de Pompéi: *CIL* IV 9158 *hospes, salve. salv(u)s sis, quisquis es, io, vale(a)s*; ENGSTRÖM n. 80 *hospes, salve, salv(u)s sis, quisquis est, valle*.

proposition du don en retour, une rare fois la reconnaissance dûment affichée telle qu'elle s'exprime dans l'épithaphe en prose

CIL VI 14537 = *ILS* 8138 (Rome, *maritus uxori filio verna*, I-IIe s.)

ago memoriae vestrae gratias (paroles de la défunte), —

ces diverses caractéristiques ne visaient d'autre but à atteindre que le souvenir voué au défunt, la *memoria*. On notera à propos du concept de *memoria* cc.ss. — fréquemment employé autant en prose épigraphique funéraire et honorifique⁶⁶ que dans les *tituli* métriques⁶⁷ — qu'un *carmen* de Rome où il figure à sept reprises en quinze vers, lui a littéralement confié l'échafaudage de son effort commémoratif⁶⁸, relevant par trois fois la synergie qui s'active entre le fidèle souvenir et le nom qui y fait valoir ses droits: (*quos*) *colimus memores de nomine nostro* (v.7), *aeterno servant semper memorabile nomen* (v.11), *sis memor antiqui nominis et tituli* (v.13).

En effet, non seulement éliminé désormais du paysage visuel de la vie quotidienne mais surtout subitement effacé en ses dimensions physiques suite à l'incinération, le défunt n'a d'autre ancrage existentiel que l'urne ou le cippe, — le commun des gens n'a plus d'autre signe d'identité que le nom qu'on y a inscrit pour l'éternité tant de la pierre⁶⁹ qu'en

⁶⁶ P.ex. *ILS* 1127 (Rome, A.D. 193) *cuius memoriam per vim oppressi* (réhabilitation d'une victime de la tyrannie de Commode); 1219 (Préneste, A.D. 333, en l'honneur d'un consulaire) *statuam ad perpetuitatem nominis eius atque memoriae*; 1278 (Rome, A.D. 405, en l'honneur de Stilicon) *statuam ... ad memoriam gloriae sempiternae*; *CIL* X 4560 (Treglia, s.d., en l'honneur d'un *patronus municipii*) *ad aeternam memoriam statuam dederrunt*. Les inscriptions chrétiennes, quoi qu'y opposât l'appel de l'éternité céleste de l'âme, n'ont nullement renoncé à celui de la perpétuité terrestre du nom: G. SANDERS, *La tombe et l'éternité*, dans *Le temps chrétien*, Paris 1984, pp. 185-218, ici 201-202, 205-206; *Pérennité*, o.c., pp. 375-384, 400-401, 407-411.

⁶⁷ Le champ sémantique des concepts *commemorare*, *recordari*, *memor*, *immemor* cc.ss. et les mots y afférents mérite une étude des applications et des fréquences mises à l'oeuvre dans la relation qui s'établit entre vivants et défunts: les moyens de défense de la *memoria* préviennent tant soit peu la mort sociale qui fait suite à la mort physique et affective.

⁶⁸ Outre les vv.7.11.13 cités du *CLE* 1216 (Rome, I^{er}-IIe s.; la finale du v. 11 est empruntée à Vergil., *Aen.* 2,583, si non à Ovid., *Met.* 10,608; cmp. *Aen.* 4,94), voir les vv. 5.8.9.10. La défunte du *CLE* 1216 appartenant aux milieux des *liberti*, avait érigé à l'époque une épithaphe en mémoire de son époux, le *CLE* 1215, dont certains vers semblent attester que les deux *carmina* aient été écrits de la même main: v. 1 [*digna*] *viro posuit coniunx memora[bi]lis ae[vo]*, et v. 4 *in [cog]natorum serie maneani [monimenta]*.

⁶⁹ SANDERS, *Texte et monument*, o.c., p. 96 et n. 29; *Pérennité*, o.c., pp. 362, 373 et n. 68. Voir *infra* n. 88.

particulier de la *memoria viventium*⁷⁰, celles-ci soumises cependant toutes les deux aux contraintes de l'espace et du temps, de même qu'à la fragilité du support matériel. D'autre part, malgré les pâles lueurs de l'espoir en quelque survie à assurer par le souvenir des vivants, le nom que l'on confie à la pierre pour que celle-ci le remette à l'attention des passants, risque de dépasser à peine l'inconsistance de la *condicio* des ombres⁷¹, — surtout, il ne participe guère aux promesses des conceptions sotériologiques qui, dès les débuts du Principat, commencent à se faire jour parmi les classes modestes de l'Empire.

Il est difficile de départager, dans les composantes du *carmen* sépulcral, l'apport des thématiques littéraires, les convenances obligées du deuil et les accents sincères de l'expérience du chagrin. Mais il se peut que, sous-jacente aux vernis scolaires et aux attendus de l'insertion sociale, l'ampleur des désespoirs émotionnels que l'on constate en maint cas de décès douloureux, corresponde à mesure exacte au vide que la mort opère dans l'existence des gens auxquels la notion d'une assurance-survie valable fait défaut⁷². Cependant, la forme d'immortalité qui conforme sa portée et sa durée aux mesures de la mémoire oublieuse; l'éternité spirituelle du nom garantie par la perdurance matérielle de la pierre tombale, du socle inscrit de la statue d'honneur, des titres de gloire gravés dans le marbre des édifices publics; tant d'échos supposés retentissants d'une carrière au service de l'État ou du Prince; la renommée acquise dans le domaine des arts libéraux, ou en toute modestie un brin de notoriété d'envergure locale, — ces divers modèles d'attache qui préviennent que le défunt ne dévise des hauteurs vivantes de son époque et de son espace, paraissent avoir servi d'idéal aux vivants, de récompense aux défunts, de consolation aux proches parents⁷³. De cet angle de vue, le commun

⁷⁰ Menace de l'oubli (*tenebrae oblivionis*, ainsi Plin., *Trai. Paneg.* 69,6): SANDERS, *Texte et monument*, o.c., pp. 96-99; Mevaniola, o.c., pp. 28-29, 51-52; Pérennité, o.c., pp. 356-357, 362, 371-373, 376-379.

⁷¹ P.ex. Ovid., *Am.* 3,9,59-60 *si tamen e nobis aliquid nisi nomen et umbra / restat.*

⁷² E.g. Dracont., *Laud. Dei* 3, 466-467: (l'homme païen) *necdum speraverat ullus / quae nos aeternae speramus munera vitae*; écho possible de 1 *Thess.* 4:13 *ut non contristemini sicut et ceteri, qui spem non habent*; cmp. *Ephes.* 2:12.

⁷³ P.ex. Cic., *Pro Mil.* 35,97 (*memoria*) *quae efficeret ut absentes adessemus, mortui viveremus; Philipp.* 14 [oraison en l'honneur des soldats tombés à Modène, 43 aC.], 12,32 *brevis a natura vita nobis data est; at memoria bene redditae vitae sempiterna*; 12,33 *pro mortali condicione vitae immortalitatem estis consecuti*; 13,34 *quos laudare quam lugere praestabit ... ad memoriam aeternitatis (pro patria vitam profundere* 14,14,38: consolation suprême des proches parents); 14,38 *monumentum quam amplissimum ... ad memoriam posteritatis sempiternam.* Cmp. Plin., *Epist.* 9,19,6 *impensa monimenti supervacua est; memoria nostri durabit, si vita meruimus* (paroles attribuées à Frontin, que Pline re-

des défunts ne se trouve pas réduit au nom gravé dans la pierre: il s'y concentre en un noyau qui se prétend irréductible face à l'oubli, indéfectible au regard du souvenir. Ce faisant, la Rome païenne a paré la défaillance finale de la vie terrestre par la vigueur rendue au nom à conserver, — sans doute, une mince forme de «rachat», mais qui ne manque ni de grandeur humaine ni de moyens d'expression⁷⁴.

Certes, Pline le Jeune représente l'ambition nobiliaire lorsqu'il écrit, en mémoire du consulaire Verginius Rufus, enterré aux frais de l'État en 97, *laude dignissimos iudico, si immortalitatem, quam meruere, secantur victurique nominis famam supremis etiam titulis prorogare nituntur*⁷⁵. Mais les gens du commun, s'ils disposent de l'aisance qui leur permet de se (faire) dédier une inscription funéraire, se sont assurés à leur tour du droit au souvenir, la perpétuation lapidaire du nom ayant manifestement valeur de conquête sociale⁷⁶. Ainsi, un brave homme de Carthage, courrier impérial de son état sous le règne de Septime-Sévère, s'est érigé un tombeau *sibi vivo*:

CLE 484,1-2.7

*dum sum Vitalis et vivo, ego feci sepulcrum
adque meos versus, dum transseo, perlego et ipse*

... ..

quisque sapis iuvenis, vivo tibi pone sepulcrum

puisque mon nom Vital s'y prête, je me suis fait une tombe de mon vivant, et lorsque je passe sur la route, je lis moi-même mon épitaphe tout au long:

specte sans les partager); une belle formule du terna Silius Italicus: (grâce à la *gloria vitae*) *nec edunt oblivia laudem* (13,665). Voir SANDERS, *Texte et monument*, o.c., pp. 96-97; *Pérennité*, o.c., pp. 374-375.

⁷⁴ LATTIMORE, o.c., pp. 126, 246; M. MESLIN, *L'homme romain, des origines au I^{er} siècle de notre ère*, Paris 1978, pp. 192-194; G. SANDERS, *L'au-delà et les acrostiches des carmina Latina epigraphica*, dans «Roczn.Human.», 27 (1979) [1982] 57-75, ici pp. 61-64; SUSINI, o.c., pp. 108-110. Autres références, *supra* n. 21.

⁷⁵ Plin., *Epist.* 9,19,3: «à mon sens, (tout grand homme mérite) d'être loué, s'il cherche à s'assurer l'immortalité à laquelle il a droit et s'il travaille à prolonger le souvenir d'un nom digne de ne pas mourir, fût-ce par les inscriptions de son tombeau», — ce dernier bout de phrase de la traduction d'A.-M. GUILLEMIN, Paris 1967³, me paraît sous-estimer l'importance des inscriptions funéraires (vu surtout que les héritiers de Verginius Rufus ont négligé de parachever sa tombe: *neglectumque cinerem sine titulo, sine nomine iacere*, *Epist.* 6,10,3).

⁷⁶ Ainsi p.ex. Tertull., *Test.an.* 4,10 *quis non hodie memoriae post mortem frequentandae ita studet, ut (...) ipsorum sepulcrorum ambitione nomen suum servet?*

toi qui es dans la force de l'âge, aie le bon sens de t'ériger un tombeau de ton vivant⁷⁷.

En termes plus précis, une autre tombe africaine, de Haïdra en Proconsulaire, à dater me paraît-il du IIIe siècle, se réjouit du privilège de la survie du nom dont les *sodales* d'une compagnie de gladiateurs ou de chasseurs de cirque ont doté leur camarade défunt:

CLE 572,1-3

*sic ego pro meritis [cap]io nomineque salutor
et sum post obitum felix, cui cari sodales
hoc titulo fixerunt nomen aeternum*

j'ai mérité d'avoir une épitaphe où l'on me salue par mon nom; ainsi, défunt, je suis heureux: à jamais mes chers compagnons ont fixé mon nom sur la pierre⁷⁸.

⁷⁷ Cmp. CLE 1552B,20 (Cillium, Byzacène, prem. moit. IIe s.) *et quae fecisti tu monumenta legas*; Apul., *Apol.* 14,2-3 (avoir une statue de son vivant, afin qu'on puisse se regarder soi-même); déjà Cic., *Ad fam.* 5,12,1 (l'ardent désir de lire l'éloge que l'on reçoit de son vivant). La tombe *sibi vivo* a ses avantages: p.ex. CLE 89,1-2 (Rome, libertus, 50-150 pC) *seu stupor est huic studio sive est insania nomen, / omnis ab hac cura cura levata mea est* (emprunt d'Ovide, *Trist.* 1,11,11-12); CLE 186, ll.3-8 (Peltuinum, duo fratres, IIIe s.) *hunc titulum nobis posuimus vivis, ut possemus at superos securius vitam bonam ger(e)re*; CLE 1488,1 (Rome, deux moit. I^{er} s.p.C.) *aedis aedificat dives, sapiens monumentum*; CIL VIII 5798 = ILS 8447 (Sigus, Numidie, maritus uxori 55 ann.) *se vivo hunc tumulum constituit et at superos rema(n)sit, ut reliqua tempor[a] fruatur bona*. Cmp. l'épitaphe chrétienne A.E. 1965 n. 150 (près de Sétif, prêtre peut-être donatiste, A.D. 361) *iam LVIII annos agens hoc sibi in animam deliberavit ut incolumis et in rebus humanis agens hanc suae memoriae sedem perpetuam constituere(t)*. Les croyances superstitieuses se méfient du tombeau *sibi vivo*: outre le CLE 89,1 cité, voir CLE 1552A,62-65 *forsitan haec multo vano sermone ferentes / venturae citius dicant praesagia mortis, / si quis dum vivit ponat monumenta futuris / temporibus*. Comme il appert de divers loci précités, l'Afrique romaine païenne a été friande de formules bien choisies à propos de la tombe *sibi vivo*: voir d'autres exemples dans CHOLODNIK n. 888 (Numidie, IIe-IIIe s.); n. 1133k (Byzacène, IIe s.); A.E. 1949 n. 60,2-4 (Sbeitla, IIe-IIIe s.); GSELL-PFLAUM, *Inscr.lat.Algér.*, II,2, n. 6581 (Sigus, prem.moit. IIIe s.; quasiment une copie de l'épitaphe CIL VIII 5798 susmentionnée); ILCV 333, ll. 17-19 (Proconsul., IVe s.).

⁷⁸ Cmp. A.E. 1971 n. 44,3-6 (Rome, I^{er}-IIe s., coniuvenes amico aurigae 44 ann.) *hunc mihi coniuvenes titulum posuere sepulto / et scalpsere sua nomina nostra fide. / di, tales servate, diu servate sodales, / qui nostri memores quique fuere sui*. A propos de *nomen aeternum* cc.ss., voir SANDERS, *Tombe et éternité, o.c.*, pp. 189-193; cmp. CLE 275,2 (Issa, île dalmate, s.d., dédicace d'un vignoble) *aeternumque tenet per saecula nomen* (emprunté à Vergil., *Aen* 6,235); de même Ovid., *Am.* 2,10,32 *aeternum ... nomen*. D'autres exemples du genre: A.E. 1968 n. 74,17 (Rome, deux moit. IIe-IIIe s., defuncta pantomima); F.X. HERRMANN, dans «Gymnasium», 66 (1959) 137-141 (Oberburg a.Main, ca 200, pater filiolo 10 mens.), v. 4 *huic pater aeternum ti<t>u[lo] conscrib[is] honor[em]*; d'appartenance chrétienne: FERRUA, *Epigr. Damas.*, n. 57,7 = ILCV 970; 72,3; ILCV 972,8

Dans l'épithaphe qui sert de légende explicative au gigantesque mausolée de famille qu'un *flamen perpetuus* de Cillium-Kasserine en Byzacène, a fait ériger à l'époque des premiers Antonins, la force émanant des noms désormais ineffaçables se décrit de la façon la plus convaincue, prétendant me semble-t-il à l'immortalité du nom telle que les poètes escomptaient se l'assurer par l'immortalité de leurs oeuvres⁷⁹:

CLE 1552 A, 55-59

*... sic immortalis haberi
iam debet pater ecce tuus ...
...dum tempore toto
mavolt haec monumenta sequi scriptisq. per aevom
[v]ivere nominibus ..., —*

au dédicataire, ancien soldat, puis exploitant d'un superbe domaine agricole qu'il a créé de ses propres mains (vv. *A*,51-53; *B*,8-9), propriétaire dorénavant d'un tombeau-temple (vv. *A*,40-48; *B*,3-10) spectaculaire (vv. *A*,47-48)⁸⁰ au point de le rendre immortel en ce monde, il sera permis — ainsi l'inscription métrique (vv. *A*,38-42.54-61) — de sortir des Enfers élyséens pour s'établir dans la somptueuse sépulture au milieu de ses terres:

ainsi ton père tel qu'il est maintenant, doit être tenu pour immortel:
il a choisi de résider à jamais dans ce monument,
d'y vivre grâce à ses noms et ses titres y gravés pour l'éternité⁸¹.

= *ICUR IX 24832* (A.D. 398). Exemples africains: *A.E.* 1946 n. 62,4 (Mactaris, Byzac., IIIe s.); 1960 n. 116,4 (*ibid.*, A.D. 230-270); 1949 n. 77,7 (Hippo Regius, Procons., IIIe s.) *sumsit per statuam dimissum in saecula nomen*; d'origine chrétienne: *ILCV 1825*, 3-4 = *CLE 1808* (Tipasa, Maur.Caes., ca 400); *A.E.* 1922 n. 25,3-4 (Cuicul, Numid., ca 415-420; copie quasiment conforme du *CLE* précédent) *tanti gloria facti / Cresconi rectoris ovat cum saecula nomen*.

⁷⁹ L'immortalité acquise aux poètes grâce à leur oeuvre inspirée: Horat., *Od.* 1,1,35-36; 3,30,1-9; Propert. 3,1,37-38; 3,2,25-26; Ovid., *Am.* 1,15,7-8.41-42; 3,15,20; *Ars amat.* 3,339-340; *Met.* 15,871-879; *Trist.* 3,3,77-80; Lucan. 9,983-986; Seneca, *Epigr.* 26,9-10 et 27,5-6 Prato (= *A.L.* 417-418 Riese, 415-416 Shackleton Bailey); Martial. 8,3,5-8; 10,2,8.11-12; Plin., *Epist.* 2,10,4. L'immortalité assurée par les poètes aux êtres qu'ils chantent: Cic., *Ad Att.* 1,16,15; *Ad fam.* 5,12,1; Horat., *Od.* 4,8,13-15.19-20; Tibull. 1,4,61-66; Ovid., *Am.* 1,10,59-62; 3,9,28-32; *Trist.* 1,6,35-36; 5,14,5-6; *Pont.* 3,2,29-36; 4,8,47-48; Seneca, *Consol. Polyb.* 18,2; Lucan. 1,447-448; 9,963.980-981; Stat., *Silv.* 3,3,37-39; 5,1,10-15; Sil.Ital. 4,398-400; Plin., *Epist.* 6,16, 1-3; 7,20,2; Tacit., *Agric.* 46,2,4; *CLE 1109*,45-46 (Rome, époque flavienne) *haec dona unguentis et sunt potiora c[orollis,] / quae non tempus edax, non rapi[ti ipse rogus]*.

⁸⁰ Cmp. Horat., *Sat.* 1,6,15-17.

⁸¹ Noms et titres: *CLE 1552A*,7-8 *memoratio multa. servet / secum per titulos man-*

S'il le fallait, le *carmen* composé à la demande du *flamen* de Cilium suffirait à lui seul à prouver que, dans les milieux d'une bourgeoisie provinciale arrivée, l'abondance des moyens financiers ne se porte pas garante d'une authenticité culturelle qui réussisse à contenir les exubérances d'une rhétorique par trop fleurie⁸². Si authenticité existentielle il y eut dans les *tituli* funéraires, on préférerait la découvrir, au propos précis du nom à perpétuer, dans le *praescriptum* en prose de l'épithaphe versifiée CLE 1604 (Lambèse-Tazoult, Numidie, *maritus uxori* 28 ann., IIIe s.):

*quae fuerunt praeteritae vitae testimonia, nunc declarantur
hac scribura postrema. haec sunt enim mortis solacia, ubi
continetur nom[i]nis vel generis aeterna memoria*

Quels furent les traits témoignant de la vie qui n'est plus, on les signifie à présent en cet ultime écrit: en effet, ce témoignage qui maintient l'éternel souvenir du nom (de la défunte) et de sa famille, nous sert de consolation contre la mort⁸³.

suris fortius annis; 49-50 cum militiae titulos ... / numinibus dederis; B, 17-18 et iam nominibus signantur limina certis, / cernitur et titulis credula vita suis. Les rares emplois du terme *immortalis* (CLE 1552A, 55; v. 19 *immortales mores*) dans l'épigraphie funéraire: CLE 552,10 (Etrurie, s.d., *maritus uxori* 30 ann.) [*immortalis erit summae verecun[di]ae mixta*]; fréquents non plus dans les inscriptions chrétiennes: ILCV 391,7-8 = CLE 2099 (Valentine/ Toulouse, Ve s.) *immortalis eris, nam multa laude vigebit / vivax venturos gloria per populos*; ILCV 1714,26 = CLE 748 (Vercell, ca 530, 4 sorores virgines) *immortale decus numerosa prole parentes*; H.-I. MARROU, dans *Libyca* 1 (1953) 215-230 (Hippo Regius, Procons., VIe-VIIe s., *mater filiae* 12 ann.), vv.1-2 (*hic cernite funere nostra(m) nu(n)c bulnera nata(m) / immortalē sempe(r) manens sub pectore nostro*). Attitude tant païenne que chrétienne: CLE 191,7 (Modène, I^{er}-IIe s.) *sumus mortales, immortales non sumus* (cmp. Eccli. 17:29 *non est immortalis filius hominis*); ILCV 2375,II.2-3 = ICUR I 2765 (Rome, *maritus uxori*; texte en prose, relecture de A. FERRUA, *Nuove correzioni alla silloge del Diehl*, Città del Vaticano 1981, p. 56 s.n.) *nemo immortalis nisi solus Deus* (cmp. 1 Tim. 1:17 *rex immortalis, 6:16 qui solus habet immortalitatem*). Voir SANDERS, *Tombe et éternité, o.c.*, pp. 191-192.

⁸² *Supra* n. 51.

⁸³ *Scribura postrema*: voir SANDERS, *Mevaniola, o.c.*, pp.19-20. *Mortis solacia*: non pas nécessairement au titre de réconfort apporté aux proches parents, mais plutôt la consolation qui permet d'accepter la *condicio mortalis*, au sens de Cic., *Pro Mil.* 35,97 *hanc (sc. gloriam) esse unam quae brevitatem vitae posteritatis memoria consolaretur*; voir SANDERS, *Pérennité, o.c.*, pp. 374-375. Le CLE, consolation qui remédie au chagrin: CLE 654,7-10 (Antium, Latium, A.D. 385); 1171,9.19 (Rome, s.d.); 1288,3 (Cirta, Numid., ca 200 p.C.); 1981,2-3 (Thagora, Proconsul., IIIe s.); A.E. 1928 n. 71,12 (Rome, s.d., *pater filio* 14 ann.) *dulcis est titulo consum(m)ato dolor*; 1968 n. 236,10 (Iesso, prov. Lérida, IIe s., *parentes filiae* 12 ann.) *ponimus hunc titulum luctus solacia nostri*; 1982 n. 984,3 (Tipasa, Maur.Caesar., Ve s., *pater filiae*) *cui pater hunc titulum, sibi hec solacia fecit*; E. ALBERTINI, dans «Bull.Com.Trav.Hist.», (1926), pp.LVI-LVII n. 1 (Thamugadi, Nu-

5. Effet de la *memoria nominis*: le nom équivaut au défunt

La *perpetuitas nominis in usum memoriae*, la perpétuation écrite, gravée, sculptée du nom servant d'aide, voire de substitut, à la mémoire défaillante, relève par la force des choses contingentes (naissance, esprit, fortune, promotion) d'une conscience de classe, d'une prise de conscience élitaires. Quant à la répartition sociale des applications épigraphiques chargées de sauver le nom de l'oubli, on observera que les classes des *honestiores* (de la haute noblesse à la bourgeoisie d'importance locale) ont eu recours non pas aux épitaphes, mais de préférence aux inscriptions honorifiques, tandis que les *humiliores* (des notables du lieu aux *servi/liberti* de bonne maison ou mi-aisés) n'eurent d'autre accès personnel aux archives de pierre que celui de l'épitaphe. Certes, ils s'y contentaient d'ordinaire d'une «fiche signalétique», comportant tout au plus une note de bonne conduite. En effet, les *carmina* funéraires ne représentent guère plus de 1% des *tituli* commémoratifs⁸⁴. Cependant, le seul fait que la forme versifiée de l'épitaphe vise à la faire remarquer parmi l'interminable cortège banal des inscriptions en prose, devrait nous prémunir contre la tendance à n'y déceler que des contrefaçons maladroites, des tentatives poétiques avortées⁸⁵. D'habitude, la versification épigraphique manque non seulement de souffle inspiré, mais d'haleine: on lui reconnaîtra pour le moins le modeste mérite qu'elle s'applique à imprimer le nom qu'elle commémore, sur la rétine des yeux et de la mémoire.

Rien que le nom. — Une pareille *memoria nominis* assurée par l'inscription⁸⁶ s'est avérée importante au point de transférer le souvenir

mid., IIIe s., parentes filii), v.6; G. BRUSIN, dans «Not.Sc.Ant.», 6,13 (1937) 194-195 (Aquilée, IIIe s., parentes filio 9 ann.), vv.4-5 *post obitum mi(hi) titulum pater locavit, / solamen ut esset cari pignoris illi*; R. EGGER, dans «Bonn.Jhrb.», 154 (1954) 155-156 n. 21 (Boppard, VIIIe s.), v.4 *Agrip(p)ina soror tetolo solacia signat*. Cmp. A.L. 417,5 R. = 415 Sh.B. = Seneca, *Epigr.* 26 Prato (le fameux Mausolée: *miseræ solacia mortis*); Plin., *Epist.* 2,7,6-7 (la statue en guise de consolation).

⁸⁴ Références chiffrées: G. SANDERS, *L'onomastique des inscriptions latines métriques de l'Afrique romaine*, dans *Africa Romana*, V, Sassari 1988, pp.69-85, particul. 75-79 (les données concernant l'Afrique latine).

⁸⁵ La revendication de la spécificité épigraphique et de l'autonomie culturelle des *CLE*: MASSARO, *o.c.*, pp.196-203, 238-240; P. CUGUSI, Pompeiana et Herculansia, dans «Quad.Urb. Cult. Class.», 19 (1985) 83-95, ici p. 91 (les *CLE* ne sont pas un sous-produit littéraire); P. COLAFRANCESCO, *Un problema di convivenza: epigrafia e poesia*, dans «In-vigilata lucernis», 7-8 (1985-1986) 281-299, particul. pp.284-285, 290-292, 297-299.

⁸⁶ Voisinage littéraire: Auson., *Commem.profess.Burdig.* 26,7.12 *et si qua functis cura viventum placet / ... / memoria vivat nominum*; cmp. Juvenal. 10,143-144 *laudis titulique cupido / haesuri saxis*.

de la personne au seul souvenir du nom: de la sorte, celui-ci désormais impérissable sert de substitut au défunt éphémère⁸⁷, ou si l'on veut le signe supplée le signifié⁸⁸. Au dire de l'un ou l'autre *carmen*, de la personne disparue il ne reste parmi les vivants que le nom:

CLE 801,2-3 (Rome, libertus, I^{er} s. pC.)

*vel modo nobiscum vixit homo, nunc homo no[n est].
stat lapis et nomen tantum, vestigia nulla*

il y a un instant, l'homme était encore parmi nous, maintenant l'homme n'est plus:
il n'y a plus de lui qu'une pierre debout et le nom y inscrit, nulle autre trace⁸⁹,

ou encore, sur un ton de désespoir qui surprendrait de la façon la plus douloureuse si le trait pathétique n'était emprunté à Virgile⁹⁰:

CLE 403,7-8 (Rome, parentes filio servo 12 ann., IIe s.)

⁸⁷ Un texte significatif, attribué à Labérius (ca 115-43 aC.): *sepulcri similis nihil nisi nomen retineo* (cité par Macrob., *Saturn.* 2,7,3, v.27). Un exemple littéraire dû peut-être au genre funéraire: D.C. FEENEY, «Stat magni nominis umbra». *Lucan on the greatness of Pompeius Magnus*, dans «Class.Quart.», 36 (1986) 239-243 (cit. 1,135): Voir A. BRELICH, *Aspetti della morte nelle iscrizioni sepolcrali dell'impero romano*, Budapest 1937, repr. 1964, p. 71 («il nome è lo stesso morto»); SANDERS, *Bijdrage, o.c.*, pp. 57-58; *Audela et acrostiches, o.c.*, p. 64; *Mevaniola, o.c.*, p. 19.

⁸⁸ La mémoire confiée à la pierre n'est affirmée être éternelle qu'à l'instant de l'intrusion (publique) de la mort dans la vie (privée), — un solide motif de consolation s'adressant tant aux proches parents que plus encore au défunt, mais dont la littérature n'a jamais cessé de reconnaître le caractère périssable: p.ex. Lucret. 5,306-311; Ovid., *Pont.* 4,8,49-50; Seneca, *Consol.Polyb.* 18,2; *Brev.vit.* 15,4; *A.L.* 417,1-8 et 418, 1-4 Riese = Sen., *Epigr.* 26 et 27 Prato; Lucan. 7,855-857; Martial. 1,88,3-4; 8,3,5-6; 10,2,9-10; Plin., *Epist.* 2,10,4; *Trai.Paneg.* 55,8-9; Tacit., *Agric.* 46,3; Juvenal. 10, 143-146; Auson., *Epitaph.her.* 32,1-10. Cfr. *supra* n. 69-70.

⁸⁹ Une idée déchirante qui n'a pas d'attestation en Afrique. La même expression: *A.E.* 1933 n. 74,3 (env. de Salonae, mil. I^{er} s. pC., tombe familiale) *stat [lapis] et nomen vestigia nulla*. Cmp. *A.E.* 1967 n. 65,5 (près de Rome, IIe-IIIe s., patrona liberta) *[hic sub]iacet cinis et nomen tellure tec[um]que*; S.M. MARENGO, dans *Scritti M. Zambelli*, Macerata 1978, pp. 241-249, lit vv.5-6 *[muta] iacet, cinis et nomen. tellure teg[antur] / [secret]i Manes*. Autre exemple du fait qu'il ne reste plus que le nom: *infra* n. 100. La garde du nom, devoir sacré des descendants; p.ex. *CLE* 1216,7.11.13 (Rome, I^{er}-IIe s.) *securos colimus memores de nomine nostro / aeterno servant semper memorabile nomen / sis memor anti-qui nominis et tituli*; *A.E.* 1974 n. 195,4 (Torrenova, s.d., maritus uxori) *ut nostrum servant cum corpora nom[en]*; voir *infra* n. 101. A rapprocher de *CLE* 801,2: Petron. 42,3-4 *modo, modo me appellavit. videor mihi cum illo loqui*.

⁹⁰ Le cadavre de Priam gît, abandonné, sans sépulture, décapité, «une dépouille sans nom», ainsi la finale de *Aen.* 2,558 *sine nomine corpus*.

*nomen erat puero Pagus, at nunc funus acerbum
et cinis in tumulis iacet et sine nomine corpus*

Pagus était le nom du jeune garçon, mais maintenant il n'est de lui qu'une sépulture trop tôt venue, des cendres gisant dans le tombeau, une dépouille qui n'a pas de nom, —

puis, appuyé sur une émotion moins désabusée, plus personnelle, non teintée de réminiscences épiques, le témoignage d'autres épitaphes, peu nombreuses en l'occurrence, et jamais africaines:

CLE 1111,4.15 (Rome, mater filio 18 ann., vers 100 pC.)

invenies titulo nomina fixa meo

... ..

nunc amor et nomen superest de corpore toto

passant, tu trouveras mon nom gravé sur la pierre:
de toute ma personne, il ne reste dorénavant que l'amour qu'on
me porte et mon nom;

CLE 1148,7 (Salonae, mater filio filiaeque, I^{er} s. pC.)

omnia Ditis habet praeterquam nomen eoru(m)

de mes enfants, le dieu des Enfers a pris tout, sauf leur nom;

Hisp. Antiq. Epigr. 8-11 (1957-1960) 12 n. 1488,1-2

(Couto do Baixo, Portugal, fin IIIe-déb. IVe s.,
2 ffil. pp. defuncto 48 ann.)

*vincitur hic fatus. salvum sub Tartara nomen
hic sedis, hic terra, hic [tib]i eter[na do]mus*

ici la fatalité se trouve vaincue: ton nom se réchappe de la mort;
cette demeure t'appartient (désormais), cette terre, cette maison d'éternité.

Le nom en trichotomie. — Il arrive aussi que le nom «de pierre» prenne part à la structure de la personne et de sa présence sociale. Selon des formules peu fréquentes, inconnues en Afrique, qui font montre d'un sens trichotomique dérivé du matérialisme mécanique mais imprégné en même temps de croyances en l'immortalité astrale, l'être humain se décompose lors du décès en ses trois éléments constitutifs, la dépouille mortelle confiée à la terre, l'âme aérienne ou éthérée remontant à sa source, et le nom à retenir parmi les vivants:

CLE 1207,1 (Dacia, defunctus/a, IIe s. pC.)

*terra tenet corpus, nomen lapis atque animam aër*⁹¹
la terre retient son corps, la pierre son nom, la zone aérienne son âme

CLE 590,1-2 (Bénévent, IIe-IIIe s.)

*Zoticus hic nomen nudum vanumque reliquit,
in cinere corpus en in aethera vita soluta est*

Zoticus a laissé ici sur la pierre son nom dépourvu de sens et donné en vain: son corps s'est dissous en cendre, son souffle vital en feu éthéré⁹²

CLE 611,4-5 (Rome, parentes filiae 18 mens., IIIe s.)

*... mundus me sumpsit et astra,
corpus habet tellus et saxum nomen inanae*

la voûte céleste m'a reçue et les astres:
la terre retient mon corps, la pierre tombale mon nom inutile⁹³.

⁹¹ De même, CLE 1206,5 (Salonae, IIe s., parentes filio 14 ann.) *corpus habet cineres, animam sacer abstulit aër*, où le choix de *sacer aër* me paraît moins inspiré par l'anthropologie épicurienne que par le gentilice du défunt *Aeronius*. A propos de cette dernière épitaphe: P. LAMBRECHTS, *Over de onsterfelijkheidsgedachte bij de Romeinen*, dans «Gent. Bijdr.Kunstgesch.», 17 (1957-1958) 33-35. Témoignages littéraires de la trichotomie «corps-âme-nom»: p.ex. Pers. 5,152 (*cinis, Manes, fabula*); Martial. 8,38,4-5 (*nomen, Manes, tumulus*); cmp. Ovid., *Am.* 3,9,59-60 (*nomen, umbra, Elysia vallis*). (Dé)composition plus courante: Tibull. 3,2,9-10 (*umbra, favilla*); Horat., *Od.* 4,7,16 (*pulvis et umbra sumus*).

⁹² *Zoticus* équivaut à *Vitalis*, nom à l'*omen* duquel le CLE 484 précité (*supra* p. 62) avait fait une évidente allusion.

⁹³ La portée du *me* s'explique dans les vv.3-4 précédents: *sed mea divina non est itura sub umbras / caelestis anima. Nomen inane* (finale de Lucan. 2,342; cmp. Ovid., *Ars*

Le nom substitut. — La thématique évoquée qui se sert amplement du contenu sémantique et «ominal» du nom⁹⁴, ne se retrouve pas dans les épitaphes de l'Afrique latine, encore que le *lusus nominis* y ait fleuri en nombre élevé⁹⁵. Par contre, les pierres tombales y font mention de la synonymie qui s'est établie, non pas entre le souvenir de la personne et celui de son nom, mais entre le défunt lui-même, voire entre sa dépouille mortelle et le nom. Ainsi, à Auzia,auj. Aumale-Sour el Ghozlane, en Maurétanie Césarienne, on lit par deux fois sur des tombes non encore datées:

CLE 592,4.6 (dedicans matri 55 ann. filioque 12 ann.)

nomen viget ecce tuum in titulo clarum

... ..

felix ecce solum tegit hic duo nomina cara

CLE 593,4.6 (maritus pater uxori filiisque)

nomaen viget ecce vostrum in titulo clarum

[fel]ix e[cc]e solum te[git h]i[c] duo nomina car[a]

on voit que sur la pierre funéraire votre nom estimé s'avère vigoureux, on voit qu'ici la terre bénie recouvre deux noms bien-aimés⁹⁶.

amat. 1,738 *nomen inane fides*): la toute petite fille s'appelle *Anulina*, «la vieillesse», ou plutôt «promise à devenir très vieille». La vanité du contenu sémantique du nom n'équivaut nullement à la vanité de la vie tout court. Ce dernier thème dans p.ex. CLE 420,5 (Pouzzoles); 801,1-4 (Rome); 996,3-4 (Padoue); 1145,5-6 (Rome); 1203,1 (Como); 1495,1-2 (Rome); 2287,1 (Rome); un seul exemple d'Afrique: A.E. 1966 n. 527,6 (site entre Haïdra et Tebessa, I^{er}-déb.IIe s., pater filiae 2 ann.); à ce propos, voir PIKHAUS, *Levensbeschouwing*, o.c., pp. 128-130, 266-267. Aucun *carmen* de la série précitée, insistant sur la vanité de la vie, ne prône la persistance du nom, encore que l'un ou l'autre (CLE 420, 1203) tienne au souvenir à garder.

⁹⁴ Il s'ensuit qu'on sous-estimerait à tort le *lusus nominis* qui, s'il n'échappe pas en toute occurrence à la banalité, n'en manifeste pas moins un taux appréciable d'active présence. Voir, après d'autres approches limitées, l'étude de M.T. SBLENDORIO CUGUSI, *Un expediente epigrammatico ricorrente nei CLE: l'uso anfibologico del nome proprio*, dans «Annal. Fac. Magist. Univ. Cagliari», 4 (1980) 257-281.

⁹⁵ SANDERS, *Onomastique*, o.c., p. 85: quelque 40 cas, dont la bonne moitié de provenance païenne.

⁹⁶ Idée apparentée dans l'inscription ILCV 3644,4 = CLE 1831 (Aquae Thibil., Numid., maritus uxori 31 ann.; v. 3 *han(c)* = *memoriam*, tombe; IIe-prem.moit.IIIe s.; inscr. non chrét.: FERRUA, *Nuov. correz.*, o.c., p. 118 s.n.): *nomen hoc caste pariter cum corpore servet* (ne pas corriger en *servet*: il s'agit de la défunte). Importance de l'évolution sémantique *nomen* = *reliquiae* dans le latin de l'épigraphie africaine: *infra* p. 77.

On a retrouvé ailleurs, à Rome notamment, une conception analogue qui identifie, au moins par synonymie verbale, la dépouille mortelle au nom:

CLE 1185,6 (cénotaphe, la tombe étant à Polenza, dominus servo 16 ann., vers 160 p.C.)

est et ibi tumulus, nomen et ara mihi
c'est là que j'ai ma tombe, mon nom et une pierre où l'on m'apporte des offrandes,

ou en termes qui seraient plus convaincants si la langue était moins embrouillée, dans deux épitaphes, romaines elles aussi, dont l'une a copié la finale de l'autre:

CLE 475,8-9 (parentes filio, IIe s.)

*... cuncti meo nomini semper
hac mihi terr[a] leve optetis...*

CLE 476,6.8-9 (maritus uxori 29 ann., IIe s.)

(meruit <ut>) perciperet titulum suo nomine testans
... ..
*... cuncti meo nomini tantum
terra leve optetis ...*

elle a mérité de recevoir une épitaphe qui se porte témoin de son nom: vous tous, souhaitez(-moi) d'autant plus que la terre soit légère à mon nom⁹⁷.

La dépouille mortelle, cendres ou corps, est recouverte à jamais par les parois de l'urne, de la tombe, du sarcophage. De la dépouille mentale, spirituelle du défunt, il reste «pour toujours» le nom à découvert, confié à la pierre qui est d'accès public. Autour du point d'impact de la tombe, des courbes concentriques d'intérêt se dessinent: celles, assurées,

⁹⁷ *Tantum* = «d'autant plus»(?): la défunte, épouse d'un vétérans, est née en Germanie, ensevelie à Rome, loin de sa terre natale (v.7). Le *CLE 475* précité a été dédié par un centurion.

des proches parents et des amis, les autres aléatoires, de plus en plus effacées, du voisinage, des descendants, des gens qui passent.

Si même aux yeux des proches parents le disparu s'identifie désormais à son nom, il arrive qu'en termes d'affection, le défunt se réduise au «doux nom» bien-aimé, — ainsi à la mémoire d'une adorable jeune femme, Glypte, «un nom à graver»:

CLE 1307,1 (Baïes, maritus uxori, IIIe s.)

*dulce istic nomen Glypte iacet ...*⁹⁸.

Ailleurs, la pierre est dite servir de support protecteur au nom, — un thème qui à l'encontre de celui du *dulce nomen*, est attesté également en Afrique latine:

CLE 1218,1-2 (Rome, parentes 2 filiis, s.d.)

*quisquis es ...
... lege quod nomen hic titulus teneat*

qui que tu sois, lis quel nom la pierre que voici prend sous sa garde

CLE 2296, 19-20 (Cincari-Henchir Tengar, en Proconsulaire, mater filio gladiatori 27 ann., s.d.)

*[terra] genitrix complexa sinu hic corp[us inane]
[t]egit et titulo nomen per saecula [saxum]*⁹⁹

⁹⁸ De même, CLE 2152B,1 (Cologne, IIIe-déb.IVe s., patronus alumno 17 ann.) *tu, Timav[i], dulcem nomen*; A.E. 1982 n. 705,1 (Lyon, IIIe s., maritus uxori 26 ann.) *have mihi dulcissimum nomen*; ILCV 4750,11 = CLE 1336 (Rome, s.d., mater filiae) *nomen dulce ... Argentea*. Cas analogues: CLE 614,2 (Cologne, IVe-Ve s., parentes filiae 2 ann.) *nomen dulce suis*; 1184,9-10 (Rome, déb.I^{er} s. pC., maritus uxori) *semper ... iterabo / ... nomen dulce tuum*; ILCV 3438,3 = CLE 696 (près de Marseille, A.D. 506, defuncta 30 ann.) *nomen dulce ... si forte ... requires*. Cmp. VIVES, ICERV² n. 536,1 (prov. de Séville, A.D. 648, defuncta 24 ann.) *Marciana pium nobis et amabile nomen*; ILCV 1078 (Chartres, VIe-VIIe s., évêque, épitaphe en prose) *cuius dulcis memoria*. Le syntagme *dulce nomen* ne se lit pas sur les pierres d'Afrique. Ajouter CLE 92,1 (Rome, uxor matito, II^e s.) *have dulce nobis nome[n]*.

⁹⁹ La lecture de CLE 2296,19-20 *[nunc] genitrix connexa sinu hic corp[us mihi ponit] / [et dicit] titulo nomen per saecul[a] saxum* (= A.E. 1915 n. 41; puis CAGNAT-MERLIN-CHATELAIN, *Inscr.lat.Afr.*, Paris 1923, p. 142 n. 485) a été refaite par L. POINSOT, *Note sur l'épitaphe latine en vers de Cincari*, dans «Bull.Com.Trav.Hist.», (1930-1931) [1934] 216-217, et reprise par A. MERLIN, *Inscr.lat.Tunis.*, Paris 1944, n. 1166 (la lecture citée). D'autre part, bien qu'aucune irrégularité métrique ne doive étonner, il ne convient pas d'en

ma mère m'embrassant sur son coeur, ensevelit ici mon corps inanimé
et inscrit pour les siècles à venir mon nom sur la pierre.

Nomina non pereunt, au dire d'une épitaphe des environs de Milan, «il n'y a que le nom qui échappe à la mainmise de la mort» (vv.9-10)¹⁰⁰, — dans la mesure où les proches parents s'en portent garants¹⁰¹:

CLE 642,1 (près de Casoli, uxor marito, s.d.)

hoc nu(n)c nos po[s]ito titulo nomen[ue] tuemur
en érigeant cette pierre, nous veillons maintenant sur ton nom.

L'adresse au passant. — Une pierre funéraire à laquelle manquerait le nom, est pareille au corps sans âme¹⁰². Dès lors, si l'une ou l'autre inscription déclare s'abstenir de toute mention du nom, il s'agit des rares cas où le portrait, et non pas le *titulus*, se substitue au (nom du) défunt:

rajouter, de sorte que je préfère lire, v. 19 [me] *genitrix* etc., v. 20 [cont] *legit et titulo nomen per saecula [signat]* (la traduction tient compte de ces lectures). *Genetrix = mater familiae* est un terme courant de l'épigraphie versifiée (un seul cas, au sens de «terre natale»: CLE 1945,2); de même, bien que moins fréquent, *nomen signare*; cependant, dans les CLE, *contegere* est le fait de la terre, de la tombe, de la pierre.

¹⁰⁰ G. BARBIANO DI BELGIOIOSO, *Iscrizioni romane attualmente esistenti nella villa Barbiano di Belgioioso*, dans «Aevum», 11 (1937) 453-460, ici pp. 459-460 n. 4, vv.9-10 *sed mors rapiat semper licet omnia secum / apsumatque [---], nomina non pereunt* (env. de Milan, ca 100 pC., maritus uxori). Cmp. LE BLANT, *Inscr. chrét. Gaule*, II, Paris 1865, n. 404,25 *mens et gloria non queunt humari* (= Sid. Apoll., *Epist.* 4,11,6); A.E. 1941 n. 44,3 (Lambaesis, Numid., IIIe, s.) *post annos LX tuos titulis manebis in aevo*; 1982 n. 705,4-5 (Lyon, IIIe s., maritus uxori 26 ann.) *cuius / memoria post obitum vivet*; FERRUA, dans «Epigraphica», 28 (1966) 37 n. 37 (Rome, ca 150 pC., maritus uxori) *cuius memoria vivit, cura quiescit*; ICUR VI 15935,2 (maritus uxori, s.d.) *cuius memoria dulcis ut maneat diu* (cmp. ILCV 1078: *supra* n. 98).

¹⁰¹ Sans la couverture de l'inscription qui relate son nom, le défunt gît pour ainsi dire à nu: Plin., *Epist.*, 6,10,3 *neglectumque cinerem sine titulo, sine nomine iacere*; Auson., *Parent.*, *praef. vers.* 1.3 *nomina carorum ... / nuda, sine ornatu fandique carentia cultu*. De là, la défiance envers les héritiers: Terent., *Hec.* 460; Horat., *Od.* 4,7,19-20; *Sat.* 2,3,84-86; Pers. 6,33-42; Stat., *Silv.* 4,7,33-40; Plin., *Epist.* 6,10,5; Macrob., *Saturn.* 2,7,11. Défiance confirmée par les épitaphes: CLE 1269,1-2 (Rome, I^{er}-II^e s.) *vivos me feci, ne post me lentius heres / conderet exsiquo busta suprema rogo*; 1583,12-15 (Rome, époque julio-claud.); ILCV 211,3-4 = CLE 698 (Vaison, A.D. 515); — encore qu'il y en ait qui se plaisent à souligner leur fidèle souvenir: p.ex. CLE 1008,1-2 (Narbonne, déb. I^{er} s. pC.); 1009,3 (Piacenza, s.d.); surtout 832,1-2 (Rome, s.d.) *tum quaerit nomen multis notescere nostrum, / contentus titulo nummos mihi reddidit heres*. Prendre la tombe en charge: *supra* n. 89; autre exemple, moins connu: L. LESCHI, dans «Bull.Com.Trav.Hist.», (1946-1949) [1953] 663 n. 9,2-5 (Moph, Maurét.Sitif., s.d., defunctus 25 ann.) *cuius ut corpus / tegetetur et nomen post obitum / legeretur pietas conservorum / suo sumptu fecerunt*; voir Aul.Gell. 5,13,6.

¹⁰² Cmp. Auson., *Epit.her.* 32,1-10.

CLE 923,1-2 (Carnuntum, s.d.)

*litera nula docet nomen causanque sepulcri,
scul(p)tu(s) ines(t) lapidi vult[us ...]*

pas un mot ici qui t'apprend le nom du défunt et les circonstances
de sa mort,
mais la pierre porte gravés les traits de son visage, —

ou bien d'un artifice littéraire, exceptionnel lui aussi, qui en omettant
le nom, espère atténuer le chagrin, tant la seule lecture du nom est dite
raviver le douloureux souvenir:

CLE 1331,1-2 (Carthage, patronus vernae infanti, IIe-IIIe s.)

*nomen non dico nec quod vixerit annis,
ne dolor im mentem cum legimus maneat*

je ne dis pas son nom ni combien d'années il a vécu,
afin que la douleur ne nous adhère à l'âme dès que nous lisons la pierre.

D'ordinaire — Ausone en a témoigné tout au bout d'une tradition
séculaire¹⁰³ — le nom sert d'épicentre énergétique à l'építaphe, fournis-
sant l'élément primordial auquel le premier venu des passants (autant dire
la vague concentrique la moins impressionnable que l'impact de la pier-
re inscrite puisse susciter) est appelé à s'intéresser. Il en résulte une sorte
de formule rituelle, quasi une invite au *cultus nominis*, celle du *nomen
si quaeris* cc.ss., qui s'est répandue de Rome supposera-t-on¹⁰⁴ à travers
l'Italie et la Gaule Narbonnaise, sans qu'elle ait atteint l'*Africa romana*

¹⁰³ Auson., *Parent., praef. vers.* 11-12: *gaudent compositi cineres sua nomina dici: / frontibus hoc scriptis et monumenta iubent.*

¹⁰⁴ Les CLE en question, provenant de Rome: CLE 109,9 (IIe s.); 1085,1 (I^{er}-IIe s.), repris de (plutôt qu'emprunté par) CLE 1086,1 (probabl. I^{er} s. p.C.). Abondance d'attestations chrétiennes, la formule étant lancée par Damase: FERRUA, *Epigr.damas.* 11,2 = ILCV 1696 = ICUR IV 12417; 16,1 = ILCV 1986 = ICUR IV 9513; 20,2 = CLE 306 = ILCV 951 = ICUR V 13273 *nomina quisq. Petri pariter Pauliq. requiris* (à ce propos, *infra* n. 116); 72¹, 11; M. IHM, *Damasi epigrammata*, Leipzig 1895, n. 106,6 (ca 400); ILCV 1232,13-14 (Ve s.); 1537,2 = CLE 1874 (vers 400 p.C.); 1994 A,4 = ICUR I 1815; A. FERRUA, dans «Riv. Arch. Crist.», 44 (1968) 141-143, v. 1 (A.D. 418). On déduirait le caractère de formule invétérée du seul fait qu'elle paraît se lire déjà dans un graffito de Pompéi: CLE 2055,2 *nomina si [quaeris]* etc.

dans la documentation qui nous reste¹⁰⁵. Ainsi, en guise d'exemples chrétiens:

CLE 1874,2 = *ILCV* 1537 = *ICVR* IV 11927 (Rome, maritus uxori, vers 400)

nomen si queres Iulia bocata so

CLE 696,3 = *ILCV* 3438 (Aix-en-Provence, defuncta 30 ann., A.D.506)

*nomen dulce ... si forte defunctae requires*¹⁰⁶

— une formule qui par ailleurs se prête autant à servir de clé permettant de déchiffrer une épitaphe acrostiche¹⁰⁷ qu'à réaffirmer l'identité établie entre la bien-aimée disparue et le nom voué à la perpétuelle lecture du souvenir:

CLE 392,3 (Sarsina, maritus uxori, IIe-déb.IIIe s.)

... te, cara mihi, nomenque requiram

je vais à ta recherche, ma toute chère, de toi et de ton nom.

6. La perpétuité de la survie, grâce au souvenir (matériel) du nom

Manifestement, à en croire le témoignage des inscriptions, tant les mandants que les dédicataires de l'épitaphe semblent d'avis que le défunt, enveloppé à jamais par les ténèbres de la tombe et du séjour des

¹⁰⁵ Echos, pour le moins probables, en Numidie: *A.E.* 1969-70 n. 691,6 (voir *infra* n. 107); *CHOLODNIAC* n. 1137,1 (Sigus, IIe-déb.IIIe s.; lecture différente dans *GSELL-PFLAUM, Inscr.lat.Algér.*, II,2, n. 4372).

¹⁰⁶ Les autres cas, non provenant de l'*urbs Roma*: *CLE* 63,6 (Ivrea, defuncta adolescens, s.d.); 457,1 (Interamna, parentes filio 9 ann., s.d.); 465,11 (Aix-en-Prov., pater filio 19 ann., fin IIe s.); *cmp.* *CLE* 420,1 (Pouzzoles, maritus uxori 16 ann., s.d.). Références chrétiennes: *ILCV* 1714,28 = *CLE* 748 (Verceil, vers 530, neptis quattuor materteris); 3421,7 = *CLE* 745 (Nemi, filii patri, IVe-Ve s.); J. GUYON, dans «*Rev.Arch.Narbonn.*», 10 (1977) 199-216, v. 9 (voir *infra* n. 107); A. CARETTA, dans «*Archiv.Stor.Lodig.*», 2,1 (1953) 92-93, v. 1 (Lodi, évêque, A.D. 451; l'inscr. *CIL* V 682* serait authentique); *A.E.* 1982 n. 254,1 (Ancône, personnage vénéré, Ve-VIe s.?). On ne saurait ne pas s'apercevoir de la jeunesse de la plupart des défunts (non chrétiens) dont le souvenir s'appuie sur les formules évoquées.

¹⁰⁷ Ainsi *CLE* 109,9 (Rome); cas chrétiens: *ILCV* 1714,28-29 (Verceil); 3421,7 (Nemi); 3438,3-4 (*supra* n. 98); *A.E.* 1969-70 n. 691,6 (Thibilis, Numid., Ve s.); GUYON, *o.c.*, vv.9-10 (Aix-en-Prov., fin Ve s.; relecture de *ILCV* 1066 = *CLE* 1745). Sur (l'indication de) la clé de lecture, voir SANDERS, *Au-delà et acrostiches*, *o.c.*, p. 72.

ombres¹⁰⁸; ne réussit à s'accrocher à la lumière de ce monde qu'en assurant à son nom l'attention de la mémoire des vivants, présents et à venir. De la sorte, au niveau des relations existentielles grâce auxquelles le défunt ne se retrouve pas détaché d'emblée du tissu social¹⁰⁹, la pierre funéraire s'identifie à la personne physique à mesure que le temps s'écoule, — le nom à lui seul évoque, représente et signifie l'image mnémotique du défunt, — le support de pierre, gardien du nom, ultime *nomenclator* faisant office entre le disparu et le passant, finit par servir de substitut permanent à la mémoire de plus en plus intermittente, un substitut toujours prêt à passer de la virtualité commémorative à l'acte de la *memoria viventium*.

Dans l'ignorance d'une issue postmortale sotériologique, ou en désespoir d'un sort meilleur, la mentalité romaine commune s'est rabattue sur la renommée du nom, une *gloria nominis* à acquérir tout au long de la vie, — une condition humaine que les gens de modeste origine n'étaient à même d'atteindre qu'au prix du décès qui valait à leur nom une épitaphe, en guise de leur unique *nomen gloriae*¹¹⁰. Il ne paraît pas que, pour les uns et les autres, l'espoir d'attacher à leur nom une gloire éternelle ou de lui garantir une notoriété passagère due au souvenir, ait signifié l'ultime limite des aspirations dont l'âme antique s'est montrée capable¹¹¹. Cependant, même si celle-ci s'est trompée en la matière, son

¹⁰⁸ SANDERS, *Bijdrage*, o.c., pp. 151-155, 167-169, 172-181; *Licht en duisternis in de christelijke grafchriften*, Brussel 1965, pp. 119-128, 132-135, 138-164.

¹⁰⁹ Voir B. GLADIGOW, *Naturae deus humanae mortalis. Zur sozialen Konstruktion des Todes in römischer Zeit*, dans éd. G. STEPHENSON, *Leben und Tod in den Religionen*, Darmstadt 1985², pp. 119-133, particul. 119-122, 126-130.

¹¹⁰ Il arrive même à maint *honestior* que l'unique titre dont il puisse se glorifier, soit son seul nom: *sicut in titulo praeter bonum nomen nihil est additamenti* (Ps.-Sallust., *Ad Caes.* 2,9,4). A l'autre bout de l'échelle sociale, on perçoit à l'occasion le douloureux contretype de l'énoncé habituel: ainsi *CIL XII 2033* (Vienne, parentes filii 7, 4 et 3 ann., IVe-Ve s., aucun accent chrétien malgré l'époque) *ego pater Vitalinus et mater Martina scripsimus non grandem gloriam, sed dolum filiorum: tres filios in diebus XXVII hic posuimus*. Sur l'ensemble des *CLE*, les termes *gloria, honor, laus* cc.ss. (y compris les lignes métriques composées du seul amoncellement d'épithètes laudatives) se font valoir dans quelque 550 *tituli* (15 à 20 % du total des *CLE* suffisamment exploitables), dont 6 sur 10 d'origine chrétienne: il va de soi qu'il faudrait en répartir les données selon les appartenances sociales, chronologiques, régionales et convictionnelles, pour qu'elles acquièrent un intérêt testimonial efficace.

¹¹¹ Parmi l'abondante bibliographie, voir E. GALLETIER, *Etude sur la poésie funéraire romaine d'après les inscriptions*, Paris 1922, pp. 44-70; A.B. PURDIE, *Some Observations on Latin Verse Inscriptions*, London 1935, pp. 18-32; LATTIMORE, o.c., pp. 31-65, 264-265; FR. CUMONT, *Lux perpetua*, Paris 1949, repr. 1969, pp. 68-74, 174-186; SANDERS, *Bijdrage*, o.c., pp. 274-315 (localisation du séjour bienheureux), 315-402 (être et paraître de la béatitude postmortale), 402-411 (taux de la croyance en un au-delà bienheureux, au dire des *CLE*); W.F. JACKSON KNIGHT, *Elysion*, London 1970, pp. 119-138.

illusion n'était pas dépourvue de beauté: *etiam si vana gloriae imagine teneantur, speciose tamen errant*, — ainsi Sénèque¹¹².

En ce vaste champ conceptuel et sémasiologique concernant la condition postmortale, l'épigraphie de l'*Africa Latina* témoigne d'une présence à ce point active qu'en milieu païen et chrétien, le terme *memoria* se développe jusqu'à valoir celui, concret, de tombe/mémorial¹¹³, et que dans le latin des chrétiens, à partir du IV^e siècle finissant¹¹⁴, celui de *nomen* acquerra la valeur de *reliquiae martyrum*¹¹⁵. Cette dernière acceptation du mot s'entend au sens propre et figuré: en effet, il confère au terme de *nomen*, non tant l'équivalence de la personne physique réduite à sa dépouille mortelle, que l'élévation du martyr à une valeur spirituelle, sanctifiante, dont le rayonnement se focalise dans la tombe-*memoria*. En termes d'épigraphie, la synonymie *nomen-reliquiae* ne paraît pas s'être répandue en dehors de l'Afrique¹¹⁶, — un phénomène linguistique qui est loin d'être infirmé par le fait que *nomen* au sens précité ne se retrouve pas dans les sources écrites habituelles, chrétiennes ou autres,

¹¹² *Brev. vit.* 7,1.

¹¹³ Voir *ThLL* 8 (1936-1966) s.v. *memoria* 681,73-683,73 (O. PRINZ): le terme se fait fréquent dans les épitaphes tant non chrétiennes que chrétiennes, mais n'apparaît guère dans les écrits païens. La série d'inscriptions rangées sous le vocable *memoria*-tombe-pierre funéraire dans le recueil de Diehl *ILCV* 3598-3629, cite trois épitaphes de Rome, une douzaine d'Italie, une demi-douzaine de la Dalmatie, une seule d'Espagne (ajouter p.ex. *Hisp. Antiq. Epigr.* n. 2044), et plus de 25 de l'*Africa latina*. A propos du terme, voir L. LUPAS, *Denumirile monumintului în Latină*, dans «*Stud. Clas.*», 5 (1963) 111-135, ici p. 131. Cmp. I. KAJANTO, *On the idea of eternity in Latin epitaphs*, dans «*Arctos*», 8 (1974) 59-69, ici pp. 61, 68 (dédicace *memoriae aeternae*).

¹¹⁴ Le terme *nomen* au sens de gens, d'êtres humains, se lit également dans le latin biblique dont la première version complète remonte à la première moitié du III^e siècle: Apoc. 3:4 *habes pauca nomina in Sardis*; 11:13 *occisa sunt in terra motu nomina hominum septem millia*.

¹¹⁵ A ce propos, J. CARCOPINO, *Note sur deux textes controversés de la tradition apostolique romaine*, dans «*Compt. Rend. Acad. Inscr.*», (1952) 424-434 = *Etudes d'histoire chrétienne*, Paris 1953, pp. 251-264, particul. 258-264. Résultats contestés et rajustés par CHR. MOHRMANN, *A propos de deux mots controversés de la latinité chrétienne: tropaeum — nomen*, dans «*Vig. Chr.*», 8 (1954) 154-173 = *Etudes sur le latin des chrétiens*, III, Rome 1965, pp. 331-350, particul. 344-350. Réponse de J. CARCOPINO, *Encore tropaeum et nomen*, dans *Studi A. Calderini & R. Paribeni*, I, Milano 1956, pp. 385-390. A ce même sujet: G.M. GAGOV, *Il termine «nomina» sinonimo di «reliquiae» nell'antica epigrafia cristiana*, dans «*Miscell. Francesc.*», 55 (1955) 3-13.

¹¹⁶ CARCOPINO, *o.c.* (1953), pp. 261-263; MOHRMANN, *o.c.*, pp. 348-350. En effet, l'emploi de *nomen* dans les épigrammes de Damase [11,2 *nomen si quaeris, Irene*; 20,2 (citée *supra* n. 104); 16,1 *quaeris si* (parenthèse)] relève du formulaire couramment usagé plutôt que (dans le cas de 20,2) d'un développement spécifiquement chrétien du champ sémantique du terme.

à une exception près qui, due au hasard ou à la logique, se rapporte elle aussi à la *Libya* de l'époque¹¹⁷.

Le refus de l'oubli, une réaction négative à première vue, est porté par une aspiration positive, celle d'équiper le nom de la dimension «perpétuité» du plus modeste des souvenirs, si ce n'est l'envergure d'«éternité» d'un renom glorieux. Les classes aisées, y compris les notables des localités les plus insignifiantes, ont recouru aux inscriptions honorifiques, le plus souvent en prose, bien des fois à leurs propres frais¹¹⁸, afin d'assurer à leur nom un souvenir censé ineffaçable¹¹⁹. Les gens de peu qui n'eurent de notoriété qu'au sein de leur famille et du voisinage¹²⁰, ont confié leur nom à la pierre funéraire — pas mal de fois eux aussi à leurs propres frais¹²¹ —, non sans croire à l'illusion (en maint cas versifiée) que le premier venu des passants y prêterait attention.

Dès le début du témoignage épigraphique de la foi nouvelle, la communauté chrétienne opposera au mal de l'oubli le plus efficace des remèdes, la prière, tant celle de l'intercession que celle bientôt de la commémoration, qui toutes les deux s'accrochent d'emblée à l'énoncé du nom¹²².

¹¹⁷ A.L. 413,1-2 RIESE = 410 SH.B. *litore diverso Libyae clarissima longe / nomina vix ullo condita sunt tumulo* (MOHRMANN, *o.c.*, p. 349). On ajoutera qu'au sens qui s'approche d'être humain, le mot *nomen* se lit précisément chez les auteurs chrétiens d'Afrique, dès la haute époque, — ainsi, p.ex. Tertull., *Carn. Chr.* 12,1; *Anim.* 35,6; Lactant., *Instit.* 2,16,19.

¹¹⁸ Une poignée d'exemples, trouvés en Espagne, de la généreuse formule «liturgique» *honore usus inpensam remisit* cc.ss.: *Hisp. Antiq. Epigr.* n° s 169. 729. 1464. 1465. 1682. 2091. 2541; à ce propos, S. DARDAINE, *La formule épigraphique «inpensam remisit» et l'évergétisme en Bétique*, dans «Mélanges Casa Velázquez», 16 (1980) 39-55. Encore qu'il y eût tout lieu de promouvoir l'évergétisme (Horat., *Sat.* 2,2,103-105), la rage d'avoir sa statue aux endroits les plus fréquentés a manifestement sévi dans les milieux bon chic bon genre: Lucret. 3,78; Horat., *Sat.* 1,6,14-17; 2,3, 179-186; Apul., *Apol.* 14,2-3; voir SANDERS, *Texte et monument*, *o.c.*, pp. 97-100.

¹¹⁹ L'importance sociale et la flatteuse satisfaction d'avoir son nom publiquement inscrit quelque part: CORBIER, *o.c.*, pp. 48-51.

¹²⁰ Horat., *Sat.* 2,5,105-106; cmp. Petron. 78,2 *ego gloriosus volo efferrī, ut totus mihi populus bene impreceatur*. Voir SANDERS, *Mevaniola*, *o.c.*, p. 20 et n. 9: plus d'une trentaine de *CLE* évoquent le deuil «général» causé par la mort, ou autant de témoignages de l'empreinte dont se marque le souvenir (du nom).

¹²¹ A propos de la tombe/pierre funéraire dressée *sibi vivo: supra* n. 77. Le prix à dépenser fût-il exorbitant, ne paraît pas avoir effrayé les acheteurs, la tombe étant un «placement de père de famille», souvent au sens propre de la locution: voir SANDERS, *Mevaniola*, *o.c.*, pp. 33-35.

¹²² Voir J.A. JUNGSMANN, *Missarum sollemnia*, Wien 1962⁵, I, pp. 285-287; II, pp. 295-308; J. NTEDIKA, *L'évocation de l'au-delà dans la prière pour les morts*, Louvain-Paris 1971, pp. 1-45; D. SICARD, *La liturgie de la mort dans l'Église latine des origines à la réforme carolingienne*, Münster i.W. 1978, pp. 144-151, 174-202, 229-239; J. JANSSENS, *Vita e morte del cristiano negli epitaffi di Roma anteriori al sec. VII*, Roma 1981, pp. 276-285, 293-302; SANDERS, *Pérennité*, *o.c.*, pp. 386-392, 400-401.

En ce domaine tant païen que chrétien de la perpétuité/éternité du (re)nom, l'épigraphie de l'Afrique latine est particulièrement éloquente et fertile¹²³. Ainsi, en guise d'exemple, le doux espoir rapporté par une épitaphe païenne de la Proconsulaire:

CLE 1981,2-3 (env. de Taoura, maritus fl.pp. uxori 51 ann.,
prem. moit.IIIe s.)

quodque levare potest solum nostrumque dolorem
[e]t tibi servare longa per saecula nomen

(ce que je te donne)
rien d'autre ne saurait adoucir ma douleur
ni te conserver ton nom tout au long des siècles¹²⁴,

ou encore, la ferme teneur d'une inscription chrétienne, de la même province:

CLE 2131,2 = ILCV 3432A (Tebessa, en Proconsulaire, pater/mater
filiae innuptae, Ve s.)

[U]rbica, quod nomen semper [i]n astra viget
Urbica, un nom qui pour toujours s'épanouit dans les astres.

Somme toute, la pierre funéraire — pierre sacrée, inviolable, inamovible, inaliénable — n'a mieux réussi à protéger la dépouille mortelle qu'en proclamant face à la voie publique l'identité du défunt. Préservé de l'anonymat, le trépassé échappa de la sorte au néant de l'oubli, pour entrer dans le monde invisible du souvenir. Le défunt de provenance sociale modeste n'y eut pas l'accès facile, de sorte qu'il a fait appel, si l'aïssance le lui permit, aux diverses ressources qu'il croyait lui assurer la maintenance de la *memoria viventium*. Il revient aux épitaphes versifiées

¹²³ Dans une trentaine d'inscriptions, dont un ample tiers provient des communautés chrétiennes, l'*Africa latina* a enregistré l'appel à la perpétuité lapidaire du nom: le phénomène, qui n'est pas sans déteindre sur l'épigraphie en prose, mérite une étude comparative que je me propose d'entreprendre lors d'une autre occasion.

¹²⁴ La teneur consolatrice du *titulus*: *supra* n. 83. Mention rapide du thème du *nomen aeternum* en Afrique: PIKHAUS, *Répartition géographique*, o.c., p. 414; *Levensbeschouwing*, o.c., pp. 358-359. *Per saecula nomen*: *supra* n. 78.

d'en avoir gardé le témoignage le plus circonstancié. Il en appert que les gens du commun n'entendaient pas seulement accaparer en ce monde leur part à eux de la survie d'outre-tombe que les classes bien nées, choyées par l'existence terrestre à renom, croyaient détenir en privilège: au mimétisme social qu'ils exprimaient à mainte reprise dans le *titulus* métrique dont le genre n'eut pas l'heur de plaire en milieu distingué, ils semblent avoir joint le vague espoir d'une ultime résistance au néant de la mort-oubli¹²⁵. Réduit au niveau de l'espace vital à un nom gravé dans la pierre fixe, à l'instar dirait-on¹²⁶ de la Sibylle de Cumes rétrécie au point de tenir dans une bouteille, il arrive au plus humble des défunts d'y parer en s'acquérant des dimensions nouvelles au niveau du temps mobile, celles notamment de l'éternité¹²⁷. Sans entrer pour l'instant dans le détail d'une optique «eschatologique» qui exigerait une ample exégèse de forme et de contenu, on admettra que l'éternité du souvenir terrestre a fait offre d'une béatitude limitée dont d'autres croyances revêtiront l'existence bienheureuse à l'infini.

A l'époque du Principat, l'épigraphie funéraire, prétendit-elle à l'inspiration divine des Muses, ne s'est guère occupée de réflexions de haute volée. L'important, c'était la rose du souvenir, celle aux épines du menaçant oublié. Voué à la mort, l'être humain que l'on rencontre au bout de la rue, sut ramener sa faim d'éternelle mémoire au niveau d'une acceptable sagesse cémétériale:

CLE 225,1-3

*aeterna domus hec est,
pausum laboris hic est,
aliquid memoriae hoc est*¹²⁸

¹²⁵ Sur la *secunda mors*, une composante de l'eschatologie apocalyptique (Apoc. 2:11; 20:6.14; 21:8) qui a inspiré Boèce, *Consol. philos* 2,7, v.26: J.C. PLUMPE, *Mors secunda*, dans *Mélanges J. de Ghellinck*, I, Gembloux 1951, pp. 387-403, particul. 403; SANDERS, *Pérennité, o.c.*, pp.356-357.

¹²⁶ Un des racontars de Trimalcion (Petron. 48,8) qui décidément n'est pas sans connaître ses dubieuses lettres (cmp. Ampel., *Lib.mem.* 8,16; Ovid., *Met.* 14, 142-149 fait garder à la Sibylle une certaine dignité); voir PAULY-WISSOWA, *R.E.*, 2.R., 4.Hb. (1923) 2094 (A. RZACH).

¹²⁷ Données et bibliographie: G. SANDERS, *La tombe et l'éternité: catégories distinctes ou domaines contigus? Le dossier épigraphique latin de la Rome chrétienne*, dans *Le temps chrétien (IIIe-XIIIe siècles)*, Paris 1984, pp. 185-218.

¹²⁸ Epitaphes à thématique apparentée, dont deux africaines: *CIL* I² 1319 = *CLE* 247 n. 7 (Rome) *haec est domus aeterna, hic est fundus, heis sunt horti, hoc est monumentum nostrum*; CHOLODNIAC n. 887 = *CIL* VIII 4475 (Numidie, IIIe s.) [*h*]aec est do[mus aeterna], [*so*]laci[um] labo[r]is; *Hisp. Antiq.Epigr.* 8-11 (1957-1960) n. 1488,2 (citée *supra*

ceci est ma demeure éternelle,
ici je trouve le repos de mon labeur,
ceci me servira tant soit peu de souvenir,

ainsi la parole de quelque habitant d'Afrique, de Lamasba-Corneille-Henchir Merouana, en Numidie algérienne, du IIe-déb.IIIe siècle, écrite *se vivo*, de Q. Fonteius Saturninus, un *ingenuus* sans doute, mais au surnom de bonne saveur autochtone.

p. 68); CHOLODNIAK n. 892 = ENGSTRÖM n. 55 = *ILCV* 3661 (Maurét.Sitif., A.D. 360) *haec est aeterna domus et perpetua felicitas*. *Cmp. A.E.* 1985 n. 297 (près de Bari, I^{er} s. pC.) [*do*]mus hortus sepulchrum et reliqua omnia; relecture de A. MARTIN, dans «*Epigraphica*», 46 (1984) 194-198 [*ager do*]mus hortus sepulchrum et [*hic habet*] reliqua omnia *secum*.

François Hinard
Marius, Sylla et l'Afrique

Le titre, assez énigmatique sans doute, que j'ai donné à cette intervention n'annonce aucune révélation spectaculaire, contrairement à ce qu'il pourrait peut-être laisser espérer: simplement il se trouve que je travaille à nouveau sur la période de l'extrême fin du II^e siècle a.C. (notamment pour préparer une édition de Iulius Exuperantius et de Granius Licinianus) et que l'examen que j'ai repris des sources principales m'a amené, sur deux points particuliers, à des conclusions un peu différentes de celles qu'on a accoutumé de formuler à la fois sur les conditions dans lesquelles Marius fut candidat au consulat et sur les débuts de Sylla en l'Afrique.

Dans ces conditions l'Afrique n'est ici que l'occasion d'une recherche qui ressortit plutôt à l'histoire politique et militaire de Rome, mais, compte tenu de la documentation dont nous disposons pour la période considérée, il ne peut guère en être autrement.

I

Le premier dossier concerne donc les conditions dans lesquelles Marius fut amené à quitter l'armée de Metellus pour se rendre à Rome et s'y faire élire consul. On sait assez bien que Marius devait sa carrière aux Metelli, ce qui explique son rang de *legatus* dans l'armée d'Afrique¹. Mais s'il faut en croire nos sources, et notamment Salluste et Plutarque, Metellus aurait traité avec un certain mépris son légat qui songeait à se présenter aux élections de l'année 108 pour le consulat de l'année suivante: «Tu songes donc à nous quitter, mon brave, et à t'embarquer pour Rome afin d'y briguer le consulat? Ne pourrais-tu attendre d'être consul en même temps que mon fils?» fait dire Plutarque au proconsul². Et se-

¹ C'est Plutarque (*Mar.* 4, 1) qui le confirme. Pour un résumé des problèmes historiques de cette période on se reportera à E. GABBA, «Mario e Silla», *ANRW* I, 1, 1970, 764-805. Pour ce qui est du statut de *legatus* de Marius, il est confirmé par la quasi totalité des sources et s'explique évidemment à la fois par son statut (il est ancien préteur), ses compétences militaires reconnues et, surtout, par ses liens anciens avec les Metelli.

² *Mar.* 8, 6. Dion Cassius, quant à lui, raconte (*frgt* 89, 3) l'histoire à peu près dans

lon Salluste, c'est en définitive par lassitude que Metellus aurait laissé partir son légat qui lui était devenu hostile et donc inutile: *Marium fatigantem de projectione, simul et inuitum et offensum sibi parum idoneum ratus, domum dimittit*³. En d'autres termes, Marius aurait fini par obtenir une *missio* lui permettant de se présenter aux élections. Et de fait un certain nombre d'autres sources semblent confirmer cette façon de présenter les faits, Plutarque ajoutant même que Metellus ne laissa partir Marius que douze jours avant l'élection.

Mais il est une autre tradition qui présente les choses de façon un peu différente: elle est illustrée notamment par Cicéron et n'est donc pas à négliger. Traitant des conflits entre l'utilité et la beauté morale de la connaissance du vrai, Cicéron fait précisément référence à l'exemple de Marius pour démontrer que l'importance de l'«utile» ne légitime pas toutes les actions: *C. Marius cum a spe consulatus longe abesset et iam septimum annum post praeturam iaceret neque petiturus umquam consulatum uideretur, Q. Metellum, cuius legatus erat, summum uirum et ciuem, apud populum Romanum criminatus est bellum illum ducere; si se consulem fecissent, breui tempore aut uiuum aut mortuum Iugurtham se in potestatem populi Romani redacturum. Itaque factus est ille quidem consul, sed a fide iustitiae discessit qui optimum et grauissimum ciuem, cuius legatus et a quo missus esset, in inuidiam falso crimine adduxerit*⁴. A l'évidence, Cicéron dit autre chose que ce que raconte Salluste: pour lui le manquement de Marius à l'égard de Metellus se complique d'une double circonstance aggravante: il a lancé une accusation mensongère contre Metellus (celle de faire durer la guerre) alors qu'il était son *legatus*, d'une part, et que d'autre part il n'était à Rome que pour une mission (*missus* est employé deux fois). Et d'ailleurs la conclusion de Cicéron est tout à fait tranchée: «Arrive-t-il donc à l'homme de bien de mentir en vue de son propre avantage, d'accuser, de ravir, de tromper? rien n'est moins son fait assurément⁵».

Une autre vision des faits se dessine évidemment si on accorde à Ci-

le mêmes termes que Plutarque: «... Metellus avait, disait-on, adressé ces paroles à Marius qui demandait instamment l'autorisation d'aller briguer le consulat: «Tu devras t'estimer heureux si tu es consul avec mons fils». Ce fils était alors fort jeune».

³ Sall., *Iug.* 73, 2. Pour T.F. CARNEY, *A Biography of C. Marius*, 1961, 26-28, Metellus aurait été dans l'impossibilité d'empêcher le départ de Marius: mais on ne voit pas très bien où réside cette impossibilité.

⁴ Cic., *Off.* III, 79 et G.M. PAUL, comment. à Sall., *Iug.* 73, 2. (Liverpool, 1984).

⁵ *Ibid.* 81: *Cadit ergo in uirum bonum mentiri emolumentum sui causa, criminari, praeripere, fallere? Nihil profecto minus.*

céron l'importance qu'il me paraît mériter⁶. Marius avait vu en la campagne d'Afrique un moyen de parvenir au consulat alors même qu'il semblait devoir y renoncer puisque c'est en 115 qu'il avait exercé la préture. Et de fait, dans un contexte où une partie de l'aristocratie romaine était impliquée dans de sordides affaires de corruption qui avaient retardé la solution du problème africain, les choses se présentaient différemment. Salluste et Plutarque insistent bien sur le fait que l'essentiel de l'activité de Marius dans ces premiers mois de la campagne consista à commander une partie de l'armée dans les opérations contre Jugurtha puis, quand les Romains eurent défait les troupes Numides sans pourtant avoir réussi à les abattre totalement et surtout sans avoir pu capturer leur chef, à faire sa campagne électorale, à la fois auprès de ses soldats et chez les trafiquants et commerçants dont Salluste nous précise qu'ils étaient très nombreux à Utique⁷. Il est inutile d'insister ici sur la façon dont procéda Marius qui utilisa négociants et soldats comme propagandistes. Ce qui compte, en effet, c'est que lorsqu'il partit pour Rome, et nous n'avons pas de raisons de mettre en doute la précision de Plutarque qui écrit que c'était douze jours avant les comices consulaires, les jeux étaient déjà faits, notamment grâce à des «magistrats séditeux», pour reprendre l'expression de Salluste⁸, qui avaient relayé les thèmes de propagande lancés d'Afrique par Marius lui-même.

Nous n'avons aucune confirmation du fait que Marius se trouvait à Rome non pas comme *dimissus*, c'est-à-dire en qualité de soldat ayant obtenu une *missio* de son chef, en quelque sorte libéré de ses obligations militaires, mais bien comme officier *missus* chargé par Metellus d'obtenir quelque chose du sénat. Simplement Velleius Paterculus résume l'histoire de la candidature de Marius en ces termes: *Hic per publicanos aliosque in Africa negotiantes criminatus Metelli lentitudinem, trahentis iam in tertium annum bellum, et naturalem nobilitatis superbiam morandique in imperiis cupiditatem effecit ut, cum commeatu petito Romam uenisset, consul crearetur bellique paene patrati a Metello, qui bis Iugur-*

⁶ On rappellera, comme le fait T.F. CARNEY (*Cicero's Picture of Marius*, «WS», 73 1960, 83-122), que Cicéron connaissait personnellement Marius dont il se sentait particulièrement proche, sur bien des points et que, par conséquent, on ne peut pas penser qu'il ait falsifié l'histoire en employant *missus* à deux reprises (mais CARNEY considère, lui, que *dimissus* pouvait bien avoir, dans l'esprit de Metellus, et donc sous la plume de Cicéron, la même valeur que *missus*).

⁷ *Iug.* 64, 5.

⁸ *Iug.* 73, 5. *lul. Exup.* (§ 5) précise que Marius était appuyé par des tribuns de la plèbe: *adiuantibus tribunis plebis*. Pour ce qui est du délai de 12 jours, on ne voit pas très bien comment Plutarque aurait pu l'inventer: il a dû le trouver dans sa source.

*tham acie fuderat, summa committeretur sibi*⁹. Il n'est évidemment pas question de donner à l'expression *commeatu petito* le sens de «pour obtenir des approvisionnements» mais on peut se demander si Velleius, qui a dû trouver *commeatus* dans sa source ne lui a pas donné un sens différent de celui qu'il avait pour la fin du II^{ème} siècle a.C.¹⁰. Quoi qu'il en soit, il apparaît, à lire Cicéron, que si Marius était à Rome, ce ne pouvait être comme simple *priuatus*, mais qu'il était revêtu d'une fonction militaire et, d'une certaine façon, cela n'est pas formellement contredit par Salluste qui dit simplement *domum dimittit*¹¹. On observera d'ailleurs que l'anecdote de la réponse de Metellus est racontée de façon plus nuancée chez Salluste que dans nos autres sources: selon lui, en effet, Metellus aurait commencé par essayer de dissuader Marius de se porter candidat au consulat en lui faisant valoir qu'il allait à un échec certain, puis, comme ce dernier insistait, en lui répondant un peu plus sèchement «qu'il ferait droit à sa demande aussitôt que la situation générale le lui permettrait», ce qui tend à confirmer que Marius n'avait pas attendu la fin des campagnes pour manifester son désir; et ce ne serait qu'après de nouvelles démarches que Metellus aurait fait la réponse qu'on sait¹². Il se pourrait bien aussi que l'anecdote ne soit que le résultat d'une tentative de justification, par la propagande Marienne, du manquement grave de Marius à l'*officium* dû à son chef¹³. Enfin il n'est pas certain qu'on puisse faire fond sur Velleius. De tout cela il ressort que Metellus n'avait pas été tenu informé des intentions réelles du *legatus* qu'il avait dépêché à Rome à la fois pour s'en débarrasser et pour informer le sénat sur le déroulement des opérations. Il ne devait donc pas s'attendre, en le laissant partir moins de deux semaines avant les élections consulaires, à ce qu'il y présente sa candidature.

En définitive cette question apparemment mineure a des implications notamment dans le domaine du droit public puisqu'il apparaît qu'on peut faire sa *professio* en étant revêtu d'une fonction militaire et que c'est donc la présence au jour des comices qui importe; et par ailleurs c'est une affaire qui donne à penser que, pour cette extrême fin du II^{ème} siècle, les

⁹ II, 11, 2.

¹⁰ Le *TLL* montre à l'évidence que *commeatus*, en contexte militaire, désignait d'abord les approvisionnements, quelle qu'en fût la nature (armes, céréales...) et que le développement du sens de «congé» est impérial.

¹¹ Le verbe *dimittere* a évidemment une valeur technique (cf. *TLL*) mais le terme *domum* qui l'accompagne la lui fait perdre.

¹² *Iug.* 64.

¹³ Sur les origines possibles de cette anecdote uid. le commentaire de G.M. PAUL, 172.

élections consulaires se faisaient dans les derniers jours de l'année, à un moment où l'armée tenait ses quartiers d'hiver et où certains officiers étaient dépêchés à Rome pour rendre compte des opérations et demander des moyens supplémentaires. On peut même préciser que ces comices se tenaient après le 10 décembre¹⁴, s'il est vrai que le tribun qui proposa le transfert à Marius du commandement contre Jugurtha et qui est un de ces «magistrats séditieux» soutenant Marius, T. Manlius Mancinus, était bien en fonction pour l'année 107¹⁵.

II

Le deuxième dossier est complémentaire du premier et concerne donc toujours la guerre de Jugurtha, mais à partir du moment où Marius a revêtu le consulat. Pour cette année-là, en effet, le tirage au sort entre les *quaestores* élus avait désigné le jeune Sylla pour servir dans l'armée d'Afrique. Or il est de bon ton d'affirmer, à la suite de Salluste, il est vrai, qui présente le questeur comme *rudis antea et ignarus belli*¹⁶, que Sylla n'avait pas accompli les *decem stipendia* en principe nécessaires à toute carrière politique. La chose se complique d'ailleurs de considérations sur la fortune, ou plutôt sur l'absence de fortune du jeune Sylla, puisqu'à la suite de Plutarque, un certain nombre d'historiens modernes ont glosé sur la pauvreté du jeune homme sans s'aviser qu'il ne devait s'agir que d'une pauvreté relative qui n'avait pas dû le priver de son rang équestre ni de sa capacité à servir en cette qualité¹⁷. Je serais d'ailleurs tenté de soutenir une hypothèse radicalement différente, qui a malheureusement le défaut de n'être étayée directement par aucune source, et qui est que non seulement Sylla avait bien accompli un certain nombre d'années de service, mais qu'en outre c'est en Afrique même qu'il en avait accompli une partie.

Cette hypothèse ne repose, évidemment que sur des vraisemblances, mais qui méritent d'être examinées. Tout d'abord, il y a la question de

¹⁴ Sur cette question de la tenue des comices électoraux pour le consulat, *uid.* MOMMSEN, *Dr. Pub.* II, 244.246.

¹⁵ *Vid.* MRR, s.a. La date de ce tribunat est confirmée à la fois par la *rogatio Manlia de bello Jugurthino* (cf NICCOLINI, *Fasti* s.a.) et par le discours prononcé par Metellus devant le peuple pour se justifier (*ORF*² 211-212).

¹⁶ *Iug.* 96, 1. Valère Maxime va plus loin en affirmant que «Marius, consul, témoigna un vif mécontentement de voir que le sort lui avait donné un questeur si efféminé, lorsqu'il avait à faire une guerre aussi rude que celle d'Afrique» (VI, 9, 6).

¹⁷ L'origine des «spéculations» sur la pauvreté de Sylla est Plutarque (*Sulla* 1, 2-7). Pour une confirmation moderne de cette vision, A. KEAVENEY, *Young Sulla and the decem stipendia*, «RFIC», 108, 2, 1980, 165-173.

l'élection même de Sylla à la questure: dans le contexte politique particulièrement troublé de cette fin d'année 108 et en tout cas dans une Rome essentiellement préoccupée par les affaires d'Afrique, on ne voit pas bien, en dehors d'arguments à caractère personnel, ce que le jeune Sylla, aristocrate de vieille souche, certes, mais appartenant à une famille tombée dans l'oubli¹⁸, aurait pu faire valoir auprès des Romains pour obtenir son élection: il convient de ne pas oublier que ces charges étaient électives et que même si on bénéficiait du patronage de grands personnages (celui de Metellus ne devait guère être un avantage, en l'occurrence) il fallait au moins avoir quelques bonnes raisons à faire valoir pour être élu¹⁹. Ces arguments électoraux qu'il fallait développer devaient évidemment être ceux de la compétence que le candidat avait montrée antérieurement, et il y a toute vraisemblance pour qu'en cette fin de l'année 108 Sylla ait parlé d'une expérience acquise précisément dans les opérations d'Afrique.

Mais il y a surtout, pour nous convaincre que Sylla n'était pas un débutant, les fonctions confiées par Marius à son questeur²⁰: on a dû mal à imaginer qu'un soldat aussi expérimenté que Marius ait confié à un jeune homme totalement inexpérimenté d'aussi lourdes responsabilités que celles qu'il lui confia. Pour résumer, il le laissa en Italie avec mission de recruter une cavalerie, dont Salluste précise qu'elle était importante²¹, chez les latins et les *socii*, ce qui impliquait de diriger effectivement toutes les opérations depuis la sélection des cavaliers jusqu'à leur transport en Afrique, et de résoudre aussi les problèmes d'intendance: on peut difficilement penser qu'un «bleu» aurait pu s'acquitter d'une pareille tâche. J'ajouterai d'ailleurs, que d'un simple point de vue militaire, ce serait une faute grave que de laisser commander une troupe nouvellement constituée à un officier qui ne serait pas compétent.

¹⁸ Sur les ascendances de Sylla, *uid.* Plut., *Sulla* 1 et A. KEAVENEY, *Sulla, the Last Republican*, Londres, 1982, 6-9. Mais j'ai personnellement fait observer (*Sulla* 21-22) que Mithridate avait rappelé à Sylla, au moment des négociations de paix, en 85, qu'il était un ami de son père ce qui impliquait que celui-ci avait pu exercer une charge en Asie et que donc le jeune candidat à la questure avait un nom qui n'était pas totalement inconnu des Romains.

¹⁹ K. HOPKINS, *Death and Renewal*, Cambridge, 1983, 107-116, a rappelé opportunément, chiffres à l'appui, que ces charges n'étaient pas héréditaires et qu'il y avait bien compétition pour les obtenir.

²⁰ E. BADIAN (*Sulla the Deadly Reformer, Todd Memorial Lectures*, 1976, p. 40 et n. 15), affirme d'ailleurs qu'un consul pouvait fort bien aider le sort pour obtenir le questeur qu'il voulait avec lui et que c'est ce qu'avait fait Marius.

²¹ *Iug. 95: ... L. Sulla quaestor cum magno equitatu in castra uenit, quos uti ex Latino et a sociis cogeret relictus erat.*

Dans le même ordre d'idées, on ne voit pas bien pourquoi Marius aurait commis l'imprudence de confier à un aristocrate sans expérience des missions militaires et diplomatiques aussi importantes que celles qui aboutirent à la capture de Jugurtha: à l'évidence, la qualité des deux émissaires envoyés à Bocchus pour l'amener à rejoindre le parti des Romains, montre que Marius avait le souci de l'efficacité. Il dépêcha A. Manlius, un ancien préteur, dont le rang devait témoigner au roi de l'importance que le proconsul attachait à cette entrevue, et son questeur, Sylla, parce que celui-ci connaissait probablement fort bien les «affaires indigènes». C'est évidemment pour cette raison que Sylla avait la charge de mener les négociations bien qu'il fût le plus jeune: lorsque Salluste précise que Manlius avait laissé la parole à Sylla «en considération de son éloquence», cela ne peut vouloir dire autre chose que «parce que le questeur savait quel langage parler au roi de Maurétanie pour être entendu de lui»²². On observera d'ailleurs qu'à la suite de cette première mission, les avis de Sylla ont joué un rôle déterminant dans la diplomatie de Marius²³. Enfin on ne saurait oublier que c'est Sylla lui-même que le roi Bocchus demanda comme négociateur, et non pas Manlius, personnage plus important et donc otage éventuel de plus de valeur²⁴.

Il me semble donc que, sur ce point, les vraisemblances sont assez fortes. Et dans ces conditions il n'est plus nécessaire d'avoir recours à des explications savantes pour expliquer les raisons qui avaient pu amener ce consul-soldat à se lier ainsi à ce jeune aristocrate: le fait qu'ils aient pu être alliés par les femmes n'a rien à voir ici²⁵. On n'aura garde d'oublier, d'ailleurs, que Marius avait fait toute sa campagne électorale sur le thème de la compétence, que le discours qu'il avait adressé au peuple au moment de procéder aux enrôlements était encore un développement de ce même thème et surtout que toute sa vie durant il manifesta un attachement particulier à la *Virtus* à laquelle il dédia même un temple²⁶. En réalité, il faut bien admettre que si Marius a confié toutes ces responsabilités à Sylla, c'est parce qu'il voyait — et qu'il avait vu — en lui un excel-

²² Sall., *Jug.* 102, 4: *Itaque Sulla, cuius facundiae, non aetati concessum, pauca verba huiusmodi locutus.*

²³ Sall., *Jug.* 103, 5-7; 104, 2 & 3...

²⁴ Ibid. 105, 1.

²⁵ E. BADIAN, cité supra (suivi par KEAVENEY) propose en effet de corriger le nom de la première femme de Sylla, transcrit par Plutarque (*Sulla* 6) sous la forme *llia*, pour comprendre *Iulia*.

²⁶ Sur le caractère durable, chez Marius, de la référence à la *uirtus* (*Jug.* 85), *uid.* J. HELLEGOUARCH, *Le proemium du B.J., actualité et signification politique*, «Kentron», 3/1, 1987, 7-16; F. HINARD, *Sur une autre opposition entre uirtus et fortuna*, *ibid.* 17-20.

lent officier et un bon connaisseur de l'Afrique, en d'autres termes c'est parce que Sylla avait servi, lui aussi, dans l'armée de Metellus.

En définitive, si j'ai insisté sur cet aspect très particulier de la guerre d'Afrique, c'est parce qu'il me semble utile de rappeler une fois encore que, parce que nos sources sont extraordinairement partielles et partiales, elles faussent nos perspectives en l'occurrence sur la façon dont pouvaient être menées des opérations militaires et diplomatiques délicates. Il est absurde de penser qu'un chef aussi expérimenté que Marius aurait pu donner à un bleu la délicate et subtile mission consistant à inciter le roi de Maurétanie à trahir son gendre pour se rallier à Rome, et, sur ce plan, l'explication prosopographique n'explique rien du tout, mais il est tout aussi absurde d'imaginer qu'un questeur, chargé entre autres de payer la solde d'une troupe de plus de 20.000 hommes²⁷ et de veiller à ses approvisionnements ait pu ne rien connaître de l'organisation militaire. L'époque n'était pas encore venue, à Rome, où un jeune consul demanderait à un érudit de lui rédiger un traité sur les procédures du sénat où, en raison de son jeune âge, il n'avait jamais siégé²⁸; et, en tout état de cause, pour ce qui est du domaine proprement militaire, l'histoire nous a conservé le souvenir de mutineries suffisamment nombreuses pour qu'on puisse penser que l'incompétence fait moins facilement ou moins longtemps illusion qu'ailleurs²⁹.

²⁷ Il y avait deux légions en Afrique et Marius avait porté les effectifs de chacune d'elles à 6 200; à ces chiffres il faut évidemment ajouter les *socii* et *auxilia* divers. Sur ces questions, *uid.* notamment P. BRUNT, *Italian Manpower*, 1971, 426-434.

²⁸ Il s'agit évidemment du *Commentarium de senatu habendo* que Varron rédigea à l'intention de Pompée (Gell. XIV, 7). Sur cette question *uid.* en dernier lieu C. MOATTI: *Tradition et raison chez Cicéron: l'émergence de la rationalité politique à la fin de la République romaine*, «MEFRA», 100, 1, 1988, 385-430 et, plus particulièrement, 423-427.

²⁹ Je reviendrai ailleurs sur cette question des mutineries de l'armée républicaine. Qu'il me suffise de citer, pour l'instant la mutinerie contre le *cos.* 89, L. Porcius Cato: Dio, *frgt.*, 100; Oros. V, 18, 24; Liu., *Per.* 75, 4-5.

Maurice Lenoir

Histoire d'un massacre.

À propos d'*IAMlat.* 448 et des *bona vacantia* de Volubilis

L'on voulust sauver le ministre et le capitaine de là-dedans, nommé Ladoue, pour les faire pendre devant mon logis; mais les soldats les ostarent à ceux qui les tenoient, et les cuidarent tuer eux-mêmes, et les mirent en mille pièces. Les soldats en firent sauter cinquante ou soixante du haut de la grande tour, qui s'estoyent retirez là-dedans, dans le fossé, lesquels se noyarent. [...] et la plus-part des femmes furent tuées, lesquelles aussi faisoient de grands maux avec les pierres. [...] Voylà tout ce qui demeura en vie des hommes qui se trouvaient là-dedans, qui furent les deux que quel-qu'un desroba et ces deux marchands qui estoyent catholiques.

Blaise de Monluc, *Commentaires*, Livre Septiesme. (Sac de Rabastens, 1570 ap. J.-C.).

Dans le mois même de mai 1915 qui vit le début des fouilles de Volubilis sous les auspices du maréchal Lyautey¹, L. Chatelain découvrait sur le forum de la ville, «à l'Ouest du grand édifice que Tissot proposait de prendre pour une basilique [...] à quelques pas à peine de la dernière marche (de l'escalier qui le borde sur toute sa longueur)»², une base de statue portant une inscription qui fut, selon l'expression de A. Héron

* Les idées exposées ci-dessous n'ont pas suscité d'objection de la part des participants au congrès *L'Africa romana*, et n'engagent naturellement que l'auteur. Je reste cependant bien conscient de m'être aventuré sur un terrain qui n'est pas le mien, et peut-être ne me résoudrais-je pas à les publier si elles n'avaient obtenu l'*imprimatur* conjoint de J.-P. Coriat, agrégé de droit, membre de l'École française de Rome et de M. Humbert, directeur de l'Institut de droit romain de Paris. Je dois à l'un de précieuses indications bibliographiques et de fructueuses discussions, à tous deux l'amitié d'une relecture attentive et riche de remarques. Qu'ils en soient tous deux vivement remerciés.

Je citerai en abrégé: E. CUQ, *Les successions vacantes des citoyens romains tués par l'ennemi sous le règne de Claude d'après une inscription de Volubilis*, «JS», 1917, p. 481-497; 538-543 (cité: CUQ, *Successions*); J. GASCOU, *La succession des bona vacantia et les tribus romaines de Volubilis*, «AntAfr», 12, 1978, p. 109-124 (cité: GASCOU, *Tribus*); O.E. TELLEGEN-COUPERUS, *Dioclétien et les biens vacants*, «RHD», 54, 1986, p. 85-95 (cité: TELLEGEN-COUPERUS, *Biens vacants*).

¹ L. CHATELAIN, communication, «BSAF», 1915, p. 260.

² L. CHATELAIN, *Inscription relative à la révolte d'Aedemon*, «CRAI», 1915, p. 394-399 (p. 395).

de Villefosse³, une «véritable révélation» pour la connaissance du Maroc antique, et plus précisément des premières années du Maroc romain.

Il s'agit de la célèbre inscription de M. Valerius Severus, fils de Bostar, commandant des auxiliaires volubilitains lors de la révolte d'Aedemon, inscription maintes fois commentée dès sa découverte⁴, dont on nous permettra cependant de reproduire ici le texte:

M(arco) Val(erio), Bostaris f(ilio), Gal(eria tribu), Seuero, aed(ili), sufeti, Iluir(o), flamini primo in municipio suo, praef(ecto) auxilior(um) aduersus Aedemonem oppressum bello. Huic ordo municipii Volubilitani ob merita erga rem pub(licam) et legationem bene gestam qua ab diuo Claudio ciuitatem Romanam et conubium cum peregrinis mulieribus, immunitatem annor(um) X, incolas, bona ciuium bello interfectorum quorum heredes non extabant suis impetrauit. Fabia Bira, Izeltae f(ilia), uxor, indulgentissimo uiro honore usa impensam remisit et d(e) s(ua) p(ecunia) d(edit), d(e)dic(auit).

L'inscription est, banalement, la dédicace d'une statue à un notable de la ville, dont l'érection a été décidée, très probablement après la mort du dédicataire, par l'*ordo* du municipes et prise en charge par un parent, en l'occurrence son épouse Fabia Bira. Son intérêt vient de ce que le rédacteur du texte a, dans l'énoncé des motifs de la décision, développé la formule tout aussi banale *ob merita erga rem publicam* et rappelé précisément les résultats de l'ambassade conduite par Valerius auprès de l'empereur Claude.

Sont énumérés cinq privilèges — ou plutôt cinq bénéfiques — accordés par Claude à la cité de Volubilis et à ses habitants⁵:

³ A. HÉRON DE VILLEFOSSE, présentation du mémoire de L. Chatelain à la commission de l'Afrique du Nord (9 novembre 1915), «BCTH», 1915, p. CCXVIII-CCXIX.

⁴ L'essentiel de la bibliographie est donné dans les *IAMlat.*, sous le n. 448 et par GASCOU, *Tribus*, n. 1, p. 109. On y ajoutera les deux notes de L. CANTARELLI, publiées dans le cadre de sa rubrique *Scoperte archeologiche in Italia e nelle antiche provincie romane: Iscrizioni di Volubilis (Marocco)*, «BCAR», 44, 1916, p. 257-258; *Ancora sulla iscrizione di Volubilis*, «BCAR», 45, 1917, p. 218-219 et on notera que les trois articles de G. DE SANCTIS sont reproduits dans les volumes de *Scritti minori*, 3 et 4, *Storia e Letteratura* 122 et 123, Roma, 1972 et 1976, p. 493-498 (*La iscrizione di Volubilis*); 561-566 (*Ancora la iscrizione di Volubilis*) (vol. 3) et p. 177-184 (*La iscrizione di Volubilis*) (vol. 4).

⁵ La formule *suis impetrauit* est ambiguë. On se demandera si les cinq bénéfiques ont été attribués à la même personne, au sens juridique du terme. Voir ci-dessous, p. 98-103 et n. 60.

- la citoyenneté romaine qui faisait de Volubilis un municipe romain⁶;
- le *conubium* avec des femmes pérégrines;
- l'immunité pour dix ans, qui dispensait du *stipendium*;
- des *incolae*⁷;
- les biens des citoyens romains⁸ morts à la guerre qui n'avaient pas d'héritiers.

C'est sur les conséquences historiques que l'on a cru pouvoir tirer de l'énoncé de ce dernier bénéfice, *bona ciuium bello interfectorum quorum heredes non extabant*, que je me propose de revenir ici. Ces citoyens faisaient partie des *auxilia* qui avaient prêté main-forte à l'armée régulière romaine lors de la répression de la révolte d'Aedemon, recrutés parmi la population de Volubilis même et sans doute aussi celle des alentours, commandés par M. Valerius Severus. Les premiers commentateurs, E. Cuq en particulier⁹, ont rapidement identifié les biens mentionnés à la catégorie juridique qualifiée à partir du IIe s. ap. J.-C. de *bona vacantia*¹⁰, mais plus intéressés à l'aspect juridique de cette clause, ils ne se sont guère interrogés sur le nombre de citoyens décédés sans héritiers, ni sur les circonstances précises de leur mort. Seul L. Chatelain évoque une «cité très éprouvée par la guerre», mais à propos des *incolae* attribués au municipe¹¹.

Dans la bibliographie plus récente, le nombre de ces morts ne cesse de croître et les ravages de la guerre de devenir plus atroces.

Pour D. Fishwick¹², «the Volubilis inscription starkly reflects the ravages of war in human terms»; pour U. Schillinger-Häfele¹³, la guerre d'Aedemon fut pour Volubilis «eine unerwartete, kurze, aber heftige

⁶ J. GASCOU, *Municipia ciuium romanorum*, «*Latomus*», 30, 1971, 1, p. 133-141.

⁷ Qui sont, et que sont ces *incolae*? Peut-être des *attributi*? La question n'est pas réglée. On peut se reporter à l'ensemble de la bibliographie suscitée par l'inscription, en particulier aux articles de G. DE SANCTIS (*supra*, n. 4). Sur les *attributi*, l'essentiel de la bibliographie est rassemblé par M. CHRISTOL, *Rome et les tribus indigènes en Maurétanie Tingitane*, dans *L'Africa romana, 5. Atti del V convegno di studio, Sassari, 11-13 dicembre 1987*, Sassari, 1988, p. 305-337.

⁸ Sur ce point, voir *infra*, p. 101-101 et n. 48.

⁹ CUQ, *Successions*.

¹⁰ L'expression *bona vacantia* ne se trouve qu'à partir du règne d'Hadrien; cf. CUQ, *Successions*, p. 487. Comme GASCOU, *Tribus* (n. 4, p. 110), «nous l'emploierons ici par commodité».

¹¹ L. CHATELAIN, *Le Maroc des Romains*, BEFAR 160, Paris, 1944, p. 148.

¹² D. FISHWICK, *The Annexation of Mauritania*, «*Historia*», 20, 1971, p. 467-487 (p. 479).

¹³ U. SCHILLINGER-HÄFELE, *Die Deduktion von Veteranen nach Aventicum*, «*Chiron*», 4, 1974, p. 441-449.

Katastrophe, die eine hohe Zahl von Menschenleben kostete», comparable à l'éruption du Vésuve qui anéantit Herculanium et Pompéi¹⁴; J. Gascou présente l'image d'une ville «plongée dans la tourmente», assiégée, prise et saccagée par Aedemon: «la guerre d'Aedemon provoqua la mort non seulement d'une partie des combattants enrôlés pour la défense de Volubilis, mais d'une part considérable de la population civile, ce qui laisse penser que les partisans d'Aedemon s'emparèrent pendant un temps de la ville et perpétrèrent un véritable massacre, sans avoir égard au sexe ni à l'âge»¹⁵. Pour M. Christol et J. Gascou enfin, la guerre d'Aedemon laissa la ville «ravagée et exsangue»¹⁶.

L'ampleur des pertes en vies humaines pendant les opérations militaires, le sac de la ville et le massacre de ses habitants ne sont pas déduits du seul texte de l'inscription *IAMlat. 448* par pure imagination des auteurs. Tous admettent en effet que la destruction de Volubilis a été prouvée par les fouilles menées sur le «temple C» de la cité¹⁷. Un «sondage profond à travers le decumanus qui longe sa face méridionale» avait permis d'identifier «un horizon d'incendie continu», séparant un niveau correspondant à «une installation pré-romaine complexe» d'un niveau qui peut se «rattacher à la première agglomération romaine contemporaine de Claude»¹⁸. Cet horizon d'incendie continu, interprété comme la marque archéologique d'une destruction de la ville, situé stratigraphiquement entre une «installation pré-romaine» et une «agglomération contemporaine de Claude», ne peut guère être daté que des années 40-45 ap. J.-C. et la destruction de la ville attribuée aux événements liés à la révolte d'Aedemon¹⁹. Les mêmes fouilles permettaient d'affirmer — ou de supposer de manière affirmative — l'incendie, au moins partiel, de la ville

¹⁴ U. SCHILLINGER-HÄFELE, *ibidem*, p. 444. La comparaison des deux événements est amenée par la similitude supposée de leurs effets juridiques sur les *bona vacantia*, déjà soulignée par la littérature précédente. Sur ce point, voir *infra*, p. 99-100.

¹⁵ GASCOU, *Tribus*, p. 114 et 113. La note 2 p. 113 précise: «Puisque, pour que les *ciues* dont les biens furent attribués à la ville fussent sans héritiers naturels, il fallait qu'ils n'eussent plus ni femme, ni enfants, ni parents».

¹⁶ M. CHRISTOL et J. GASCOU, *Volubilis, cité fédérée?*, «MEFRA», 92, 1, 1980, p. 329-345 (p. 330).

¹⁷ M. EUZENNAT, *Le temple C de Volubilis et les origines de la cité*, «BAM», 2, 1957, p. 41-64.

¹⁸ Les citations sont extraites de l'article cité ci-dessus n. 17; elles sont reprises par GASCOU, *Tribus*, p. 113. Tous les auteurs cités *supra*, n. 12, 13, 16 et *infra* n. 20 font référence à ce seul et même article.

¹⁹ Le détail des opérations militaires est très mal connu, nos sources, Pline et Dion Cassius, étant des plus imprécises. Essai de synthèse par D. FISHWICK, *op. cit.* n. 12.

et l'abandon du quartier central de Volubilis au Ier s. de notre ère²⁰.

La destruction et la ruine de Volubilis, le massacre de ses habitants lors de la guerre d'Aedemon sont ainsi prouvés par l'archéologie et l'épigraphie, ce qui permet d'écrire l'histoire.

Il convient cependant de réexaminer les arguments, des deux ordres, en faveur de cette thèse.

Remarquons tout d'abord que les «utilisateurs» des résultats archéologiques sont d'emblée moins prudents — et ils semblent l'être de moins en moins — que l'auteur des fouilles dont il convient de citer les conclusions (c'est nous qui soulignons): «*Il est possible* que la ville ait souffert de la lutte contre Aedemon à laquelle elle participe; *peut-être* le quartier fut-il alors incendié; *peut-être* fut-il *simplement* rénové par les duumvirs du nouveau municipe romain de Claude; mais il ne conserve aucune trace de construction des Ier et IIe siècles de l'ère chrétienne et paraît abandonné [...]. L'abandon de ce quartier *voisin du forum* pendant les deux premiers siècles de l'occupation romaine est inattendu...»²¹.

Point n'est besoin d'insister sur les «peut-être» transformés en quasi-certitude et sur le quartier «voisin du forum» transformé en «quartier central»²².

Ces conclusions prudentes sont cependant elles-mêmes exagérées et le sondage du decumanus au sud du temple C n'autorise aucune hypothèse sur la destruction de la ville par Aedemon²³. Il s'agit en effet d'un sondage de 4 × 2 m²⁴, soit 8 m. carrés, qu'il faut comparer, sinon aux 40 ha de la ville romaine, du moins à la superficie de la ville maurétanienne (proportion des surfaces: 0,03^{0/∞} à 0,06^{0/∞}) ou à celle du centre monumental (0,8^{0/∞})²⁵, où aucune trace de destruction violente n'a été pour

²⁰ T. KOTULA, *Encore sur la mort de Ptolémée, roi de Maurétanie*, «Archeologia», 15, 1964, p. 78-91 (p. 90); D. FISHWICK, *op. cit.* n. 12, p. 479.

²¹ M. EUZENNAT, *op. cit.* n. 17, p. 51-52.

²² Malgré les précautions oratoires prises par les uns et les autres (T. KOTULA, *op. cit.* n. 20, p. 90: «La ville a pu être partiellement incendiée...»; D. FISHWICK, *op. cit.* n. 12, p. 479: «the town *may have been* partially destroyed by fire, at all events, the centre *seems to have been abandoned...*»), l'hypothèse se transforme en quasi certitude, puis en certitude.

²³ La formulation même de l'hypothèse d'une destruction de Volubilis doit certainement beaucoup aux découvertes antérieures de M. Tarradell à *Tamuda* qui fut, elle, effectivement détruite au moment de la révolte d'Aedemon, puis abandonnée. Cf. pour une synthèse de ces découvertes avec bibliographie précédente: M. TARRADELL, *Marruecos púnico*, Tétouan, 1960, p. 97-119.

²⁴ M. EUZENNAT, *op. cit.* n. 17, p. 59.

²⁵ Pour A. JODIN, *Volubilis Regia Iubae*, Paris, 1987, p. 178, la superficie de la ville maurétanienne est de 22,5 ha; R. REBUFFAT, *Recherches sur le bassin du Sebou. I - Gilda*, «BAM», 16, 1985-1986, p. 244, l'estime beaucoup plus prudemment, à 13,5 ha. Nous avons

l'instant repérée ni par les fouilles contemporaines de celle du temple C²⁶ ni par les fouilles successives²⁷. Les études les plus récentes mettent au contraire en évidence la continuité d'occupation et l'importance de l'activité édilitaire dans le centre monumental, ou «quartier central», de la cité, qui n'a pas été abandonné au cours du Ier s. de notre ère²⁸.

D'autre part, la notion même d'«horizon d'incendie continu» aurait mérité un examen attentif; si nous interprétons correctement la coupe stratigraphique publiée²⁹, cet «horizon» n'est épais que de 2 cm en moyenne et ne saurait en aucun cas correspondre à la destruction d'une ville ou même d'une partie d'une ville.

L'archéologie ne prouvant donc nullement la destruction de Volubilis aux alentours de l'année 40, il faut revenir à l'inscription *IAMlat. 448*, et s'interroger sur la signification du dernier paragraphe: *bona ciuium bello interfectorum quorum heredes non extabant suis impetrauit*. Il convient, nous semble-t-il, de s'interroger sur deux points: la dévolution des *bona vacantia* représentait-elle un réel intérêt pour la ville? à qui ont été attribués ces *bona vacantia*?

L'intérêt pour la ville de la dévolution des *bona vacantia* est un des arguments clés dans le raisonnement qui amène à juger élevé le nombre des morts parmi les combattants de Volubilis: «Pour que M. Valerius Severus ait sollicité la dévolution des *bona vacantia* à Volubilis, pour que Claude l'ait accordée et pour qu'on ait jugé bon de la mentionner au rang des privilèges impériaux conférés au nouveau municipe, il fallait qu'elle représentât un réel intérêt, donc que le nombre de citoyens romains de

estimé (M. LENOIR, A. AKERRAZ, E. LENOIR, *Le forum de Volubilis. Eléments du dossier archéologique*, dans *Los foros romanos de las provincias occidentales. Actas de la Mesa Redonda, Universidad de Valencia, 27-31 enero 1986*, Madrid, 1987, p. 205) la superficie du centre monumental à l'époque romaine à 8.800 m², environ 1 ha si l'on prend en considération les bâtiments «voisins du forum» comme le temple C.

²⁶ *L'archéologie marocaine de 1955 à 1957. Chronique*, «BAM», 2, 1957, *Volubilis*, p. 207-211; travaux dans le quartier du forum: p. 207-208.

²⁷ *L'archéologie marocaine de 1958 à 1960. Chronique*, «BAM», 4, 1960, *Volubilis*, p. 563-564; travaux dans le quartier du forum, p. 557-559.

²⁸ Construction des thermes du Capitole à l'époque flavienne: cf. A. AKERRAZ, *Les thermes du Capitole*, «BAM», 16, 1985-1986, p. 101-112. Aucun horizon continu d'incendie n'est signalé dans le centre monumental par M. EUZENAT et G. HALLIER, *Les forums de Tingitane. Observations sur l'influence de l'architecture militaire sur les constructions civiles de l'Occident romain*, «AntAfr», 1986, p. 73-103. Sur l'évolution du centre monumental, voir M. LENOIR, A. AKERRAZ, E. LENOIR, *op. cit.* n. 25.

²⁹ Celle-ci (*op. cit.* n. 17, p. 49) ne comporte ni échelle ni orientation. Elle nous semble correspondre à la paroi sud du sondage, longue de 2 m; l'échelle serait donc 1:30 ca. Le sol 3 est représenté par une bande épaisse de 0,05 à 0,1 cm.

Volubilis morts au cours de la guerre d'Aedemon fût assez élevé»³⁰. Peut-être n'a-t-on pas prêté assez attention à une autre inscription relative aux conditions de la création du municpe de Volubilis, *IAMlat.* 369:

Ti(berio) Claud(io) Caes(ari) Aug(usto), diui fil(io), Ger(manico), p(ontifici) m(aximo), trib(unicia) pot(estate) IIII, co(n)s(uli) III, desig(nato) IIII, imp(eratori) VIII, p(atri) p(atriciae), munic(ipium) Volub(ilitanum), impetrata c(iuitate) R(omana) et conubio et oneribus remissis, d(ecreto) d(ecurionum) d(edit). M(arcus) Fadius Celer Flavianus Maximus, proc(urator) Aug(usti) proleg(ato), dedicauit.

Découverte huit ans après l'inscription de Valerius Severus, celle-ci n'a pas suscité le même intérêt, parce qu'elle apparaissait comme moins complète³¹. Elle ne mentionne en effet que trois des bénéfices accordés par Claude: la citoyenneté romaine; le *conubium*; l'*immunitas (et oneribus remissis)*. En revanche, datée de l'année 44³², donc approximativement contemporaine de la création du municpe, elle est antérieure de dix ans au moins à la base de M. Valerius Severus, offerte par Fabia Bira. La statue de Claude est, elle, offerte par le municpe, selon la procédure légale, par décret des décurions: *munic(ipium) Volub(ilitanorum)... d(ecreto) d(ecuriorum) d(edit)*, et dédiée par le procureur *prolegato* alors en charge de la province, M. Fadius Celer Flavianus Maximus: il s'agit donc d'une inscription officielle, la seule que nous ayons sur cette affaire.

En effet, s'il est hors de doute que l'érection d'une statue à M. Valerius Severus après sa mort, ait été décidée officiellement par l'*ordo* de Volubilis, sa réalisation n'en a pas moins été prise en charge par Fabia Bira, son épouse, qui a couvert la dépense et a, très probablement, commandé et surveillé la rédaction de la dédicace. C'est le premier exemple des dédicaces volubilitaines où se mêlent éloge public et éloge privé, bien analysées par M. Christol lors d'un précédent congrès de Sassari³³. La

³⁰ GASCOU, *Tribus*, p. 112.

³¹ Par exemple, M. CHRISTOL et J. GASCOU, *op. cit.* n. 16, p. 343: «La rédaction — de façon très explicite dans la première inscription [*IAMlat.* 448], de manière plus résumée dans la seconde [*IAMlat.* 369]...».

³² Exactement, entre le 25 janvier 44 et le 24 janvier 45. Cf. *IAMlat.*, commentaire au n. 369. Le dossier épigraphique de la création du municpe de Volubilis comporte un troisième texte (*IAMlat.* 370): *Diuo Claudio Volubilitani ciuitate romana ab eo donati*, qui, en raison de sa brièveté et de l'état de conservation de la pierre (remployée pour une dédicace à Caecilia Valeriana), ne peut être utile dans le débat.

³³ M. CHRISTOL, *Les hommages publics de Volubilis: épigraphie et vie municipale*, dans *L'Africa romana*, 3. *Atti del III Convegno di studio, Sassari, 13-15 dicembre 1985*,

comparaison de *IAMlat.* 369, inscription officielle et *IAMlat.* 448, inscription «privée», gravée dix ans plus tard, laisse penser que cette dernière tend à valoriser le rôle de M. Valerius Severus³⁴, en mentionnant des «privilèges» que l'*ordo* ne retenait pas comme importants au moment de la constitution du municiple.

On pourrait donc renverser l'argument rappelé plus haut³⁵: si l'*ordo* n'a pas jugé bon de mentionner ce privilège, c'est qu'il ne représentait pas un réel intérêt, donc que le nombre des citoyens romains de Volubilis morts au cours de la guerre d'Aedemon n'était pas très élevé.

Mais on peut également se demander si l'argument lui-même a quelque valeur, en d'autres termes si les *bona vacantia* ont bien été attribués au municiple. Nous avons déjà noté que la formule de *IAMlat.* 448: *suis impetrauit* est ambiguë: elle peut désigner la cité elle-même — mais une formule *ciuitate* ou *municipio impetrauit* aurait été plus explicite — l'ensemble des citoyens de Volubilis ou une partie de ceux-ci³⁶. En revanche, la formule précédente *bona ciuium... quorum heredes non extabant* ne tolère pas, elle, l'ambiguïté: elle désigne une catégorie bien reconnue par les juristes dès la République. L'une des clauses de l'édit du préteur lors de son entrée en charge a pour titre «*cui heres non extabit*»³⁷. L'inscription de M. Valerius Severus reprend presque à l'identique cette formule, comme l'ont noté les commentateurs, et c'est donc aux juristes qu'il faut demander la solution de ce problème.

Sassari, 1986, p. 83-96. Peut-être l'honneur a-t-il été sollicité par Fabia Bira elle-même (*ibidem*, p. 87).

Signalons ici l'intuition de P. WUILLEUMIER, passée inaperçue car formulée dans une note infrapaginale (dans *Le municiple de Volubilis*, «REA», 28, 1926, p. 334, n. 1): «L'omission dans le deuxième texte des *incolae* et des *bona ciuium bello interfectorum* n'a arrêté personne; elle mérite pourtant qu'on la signale — sans qu'il faille s'en alarmer. En effet, les deux textes n'ont pas la même destination: le premier [*IAMlat.* 448], couronne mortuaire d'un héros local, doit décernement contenir la mention, si brève soit-elle, de tous ses exploits; sur l'autre [*IAMlat.* 369], au contraire, action de grâces et surtout hommage de fidélité à l'Empereur bienfaisant et à la ville souveraine, on fait ressortir les liens qui unissent la petite cité à la grande».

³⁴ M. CHRISTOL, *ibidem*, p. 87: «Comment ne pas supposer que, maître de la réalisation de l'ouvrage, l'homme qui déchargeait le trésor public n'ait pas été tenté de valoriser ses propres intérêts?».

³⁵ *Supra*, p. 96-97.

³⁶ A. HÉRON DE VILLEFOSSE, (présentation de la communication de L. Chatelain (cité n. 2), «CRAI», 1915, p. 391-392) considérait que ces biens avaient été accordés «aux membres de la famille de Severus» (p. 391). Cette interprétation a été refusée par CUQ, *Successions*, p. 495-496, suivi à juste titre par les autres commentateurs.

³⁷ Formule mentionnée par Cicéron, *Quinct.*, 19,60. CUQ, *Successions*, p. 486 l'attribue à P. Rutilius Rufus, préteur urbain en 119 av. J.-C. Cf. O. LENEL, *Edictum perpetuum*, 3e éd., 1927, p. 416.

Rappelons tout d'abord que ces *bona vacantia* auraient légalement dû revenir au fisc impérial, ou plus exactement à la caisse provinciale du fisc³⁸. Claude, en disposant de ces biens, ne fait qu'user de son pouvoir sur les finances publiques dépendant de l'empereur. Il est peu probable cependant qu'il ait pu disposer de ces biens en faveur du municipes³⁹, ni même en faveur des citoyens du municipes, bénéficiaires à titre indivis⁴⁰. En la matière, on ne connaît qu'un seul texte explicite, un rescrit de Dioclétien annulant les privilèges octroyés aux cités⁴¹ (ou les privilèges que celles-ci s'étaient octroyés?). Ce texte est le seul à prouver que, comme le notait déjà E. Cuq, «c'est un fait qui s'est produit assez fréquemment sous le Haut-Empire», mais «en dehors du cas mentionné par Pline le Jeune pour la ville de Nicée, on n'en [a] pas d'autre exemple»⁴². Encore cet exemple n'est-il pas probant, dans la mesure où Auguste puis Trajan ont, selon toute probabilité, confirmé à une cité qui était pérégrine une règle de son droit particulier concernant les citoyens de la cité, *ciues sui*⁴³. Nombre d'auteurs mettent également en parallèle les mesures prises par Claude en faveur de Volubilis et les mesures prises

³⁸ G. ÜRÖGDI, art. *Fiscus*, «RE», Suppl. X, 1965, col. 222-230; P. A. BRUNT, *The «Fiscus» and its Development*, «JRS», 56, 1966, p. 75-91; TELLEGEN-COUPERUS, *Biens vacants*, p. 86-90.

³⁹ Formulation de J. GASCOU dans *Tribus, passim*, et dans le commentaire des *IAM-lat.* au n. 448.

⁴⁰ CUQ, *Successions*, p. 494-495 refusait la précédente interprétation et pensait que les biens avaient été attribués «aux citoyens du municipes: *suis (civibus)*». Pour la discussion sur ce point, on peut se reporter utilement aux articles de G. DE SANCTIS et L. CANTARELLI (*supra* n. 4).

⁴¹ Cod. Just., X, 10, 1: *Scire debet gravitas tua intestatorum res quae sine legitimo herede decesserint fisci nostri rationibus vindicandas, nec ciuitates audiendas, quae sibi earum vindicandarum ius uelut ex permissu vindicare nituntur; et deinceps quaecumque intestatorum bona a ciuitatibus obtentu privilegiorum suorum occupata esse compereris, ad officium nostrum eadem revocare non dubites*; TELLEGEN-COUPERUS, *Biens vacants*, p. 88 cite un autre texte (commentaire d'Ulpien sur le *S.C. Iuventianum*, *Dig.*, 5, 3, 20, 8), simple mention sans intérêt.

⁴² CUQ, *Successions*, p. 496. Le texte auquel il fait allusion est Pline le Jeune, *epist.*, 10, 83-84. Réponse de Trajan: *Nicaensibus, qui intestatorum ciuium suorum concessam uindicationem bonorum a diuo Augusto adfirmant...* Le texte concerne formellement des *ciues intestati*, citoyens morts intestats. Mais on s'accorde à considérer qu'il s'agit bien de citoyens morts sans héritiers: CUQ, *Successions*, p. 488-489; B. ELIACHEVITCH, *La personnalité juridique en droit privé romain*, Paris, 1942, p. 158 n. 29. C'est également le seul texte que TELLEGEN-COUPERUS, *Biens vacants*, met en parallèle à notre inscription (p. 89-90).

⁴³ *Nicaea* était une *ciuitas libera*, comme les autres villes de Bithynie, selon la *lex provinciae* promulguée par Pompée: BRANDIS, art. *Bithynia*, «RE», III, 1, 1897, col. 536-537. TELLEGEN-COUPERUS, *Biens vacants*, p. 90.

par Titus après l'éruption du Vésuve: *bona oppressorum in Vesuvio quorum heredes non extabant, restitutioni afflictarum ciuitatum attribuit*⁴⁴. Là encore, le parallèle juridique n'est pas exact; Titus, avec l'accord du sénat, n'attribue pas ces biens aux cités du Vésuve en tant qu'entités juridiques, ni à leurs habitants survivants: il les affecte à la *restitutio* des cités; il faut certainement comprendre qu'il les met à la disposition des *curatores restituendae Campaniae*. Il ne peut s'agir que des biens possédés par les habitants des cités hors du territoire dévasté; ceux-ci durent être mis en vente et les fonds réunis consacrés à cette *restitutio* des cités, sous le contrôle des *curatores* sénatoriaux.

Il ne faut d'autre part pas surestimer, surtout pour l'époque de Claude, l'«entière liberté [de l'empereur] à régler pour les provinces les conditions d'application des lois faites pour Rome et l'Italie»⁴⁵; l'expression *princeps legibus solutus* est une formulation tardive, qui consacre le processus historique transformant le principat en pouvoir absolu. Au moment des faits qui nous intéressent, le juridisme de l'époque fait que le *princeps* ne peut s'affranchir des lois en vigueur⁴⁶ et il ne nous paraît pas possible d'admettre que Claude ait pu disposer des *bona vacantia* en faveur d'un municipes, qui plus est au moment de la création de celui-ci.

On peut trouver, nous semble-t-il, une autre explication du bénéfice accordé par Claude aux Volubilitains, plus respectueuse du droit, dans la situation juridique de ces *ciues bello interfecti*.

Que les *ciues* mentionnés par l'inscription *IAMlat. 448* soient des *ciues Romani* est prouvé par le fait même que Claude ne pouvait légalement disposer de biens de citoyens pérégrins⁴⁷, et tous l'admettent. Peut-être ne s'est-on pas assez interrogé sur la situation juridique de ces hommes et sur celle de leur famille. Il s'agit en effet de citoyens de Volubilis, d'origine indigène, qui ont reçu la citoyenneté romaine avant la création de la province de Maurétanie Tingitane, et avant l'érection de Volubilis en municipes⁴⁸. Cette citoyenneté leur était accordée *uiritim*, et excluait

⁴⁴ Suétone, *Tit.*, 8,9. Nous n'avons pas à considérer ici la question des rapports de Titus et du Sénat dans cette affaire, — question à notre avis résolue par CUQ, *Successions*, p. 491-492. On remarquera que la formule juridique est la même que dans *IAMlat. 448*: *bona... quorum heredes non extabant*.

⁴⁵ Nous reprenons ici les termes de CUQ, *Successions*, p. 493.

⁴⁶ FR. DE MARTINO, *Storia della costituzione romana*, IV, 1, 2e éd., Naples, 1974, p. 503-505; p. 503, à propos de la *lex imperio Vespasiani*: «la dispensa dell'imperatore dall'osservanza delle leggi è limitata».

⁴⁷ E. CUQ, *Note complémentaire sur l'inscription de Volubilis*, «CRAI», 1918, p. 227-232 (p. 230).

⁴⁸ On peut que s'accorder sur ce point avec l'analyse de J. GASCOU, *Tribus*, reprise et précisée par M. CHRISTOL et J. GASCOU, *op. cit.* n. 16. En revanche, il ne faut pas, nous

donc leur famille — en particulier leurs épouses et leurs enfants, comme il ressort des diverses études sur l'attribution de la citoyenneté⁴⁹. On apportera à l'appui de cette vue deux arguments supplémentaires. En 177 ap. J.-C., donc près d'un siècle et demi après notre inscription, Aurelius Iulianus, prince des Zegrenses, qui a obtenu la citoyenneté romaine, doit demander le même privilège pour sa femme Faggura et leurs quatre enfants et obtenir pour cela l'appui du gouverneur Epidius Quadratus⁵⁰: il nous paraît douteux qu'Auguste — si c'est bien à lui que certains Volubilitains doivent leur promotion à la cité romaine⁵¹ — dont on sait qu'il fut avare de la citoyenneté romaine⁵², ait été plus généreux à l'é-

semble-t-il, exagérer le nombre de ces citoyens romains «avant l'heure». GASCOU, *Tribus*, considère que Claude inscrivit dans la tribu *Claudia* les citoyens de Volubilis qui ne possédaient pas encore la citoyenneté romaine et que les Volubilitains inscrits dans les tribus *Quirina* ou *Galeria* sont «ceux des citoyens de Volubilis (ou leurs descendants) qui possédaient la citoyenneté romaine avant la transformation de la Volubilis pérégrine en municipe». Il dénombre ainsi 17 Volubilitains certains ou présumés inscrits dans la tribu *Claudia*, 6 ou 7 Volubilitains inscrits dans la tribu *Quirina* et 5 inscrits dans la tribu *Galeria*. Il faut retirer de ses listes (p. 115-119) L. Sariolenus L. f. Proculus (*IAMlat.* 473 et 474), inscrit dans la *Quirina*, mais y réintégré, également dans la *Quirina*, [M. Ant(onium)] Navillus et M. Antonius Navillus Asiaticus (*IAMlat.* 417): voir M. CHRISTOL, *op. cit.* n. 33, respectivement p. 94-95 et 93. On ne peut également plus inclure dans la liste des Volubilitains Q. Antonius Tranquillus Saturninus (*IAMlat.* 311), décurion de cinq ans honoré à Sala d'où son père est certainement originaire: cf. J. BOUBE, *A propos d'un décurion de cinq ans*, «BAM», 12, 1979-1980, p. 83-97. Il nous paraît d'autre part logique de prendre en compte les parents connus, même si leur tribu n'est pas, elle, explicitement mentionnée: un personnage faisant une dédicace à un parent proche — père, fils, frère — inscrit dans une tribu appartient à la même tribu. On arrive ainsi à un décompte légèrement différent; sur 57 Volubilitains dont la tribu est connue, 36 sont inscrits dans la *Claudia*, 11 dans la *Quirina*, 10 dans la *Galeria*.

La proportion des Volubilitains inscrits dans ces deux dernières tribus est donc moindre que ne le considérait J. Gasco. D'autre part, si l'origine indigène — et donc l'origine pré-provinciale de la citoyenneté romaine dans la famille — des citoyens inscrits dans la tribu *Galeria* est certaine (c'est la tribu de M. Valerius Severus et de 9 *Caecilii*, — et les *Caecilii* forment la *gens* dominante de Volubilis: cf. M. LENOIR, A. AKERRAZ, E. LENOIR, *op. cit.* n. 25, p. 219 et n. 57), il n'en va pas de même à notre avis de tous les citoyens inscrits dans la *Quirina*: 5 *Caecilii*, 2 *Antonii* (père et fils), 2 *Iulii* (père et fils), 2 *Gellii* (père et fils.).

⁴⁹ Cf. A.N. SHERWIN WHITE, *The Roman Citizenship*, 2e éd., Oxford, 1973, p. 245-248. C'est aussi la position de GASCOU, *Tribus*, p. 114, n. 2. Comme me le fait remarquer M. Humbert, il s'agissait, pour ces notables berbères ou puniques d'une ville située hors des frontières de l'empire, dans un territoire, au moins formellement, indépendant, d'une *ciuitas* honorifique, qui ne prenait de consistance et de réalité que dans leurs rapports avec les *coloniae* proches (*Babba*, *Banasa*, *Zilil*) et lors d'éventuels déplacements — ou d'une installation — à Rome ou à l'intérieur de l'empire.

⁵⁰ *IAMlat.* 94, l. 14-38.

⁵¹ M. CHRISTOL et J. GASCOU, *op. cit.* n. 16, p. 340-341.

⁵² Suétone, *Aug.* 40,5: *ciuitates Romanas parcissime dedit*.

gard de notables d'une communauté indigène, même (surtout?) punici-sée, que Marc Aurèle, Lucius Verus et Commode à l'égard de princes berbères en contact avec Rome depuis la création de la province. D'autre part, le fait que les Volubilitains aient, lors de l'ambassade de M. Valerius Severus, obtenu — donc demandé — le *conubium cum peregrinis mulieribus*⁵³ montre bien que ce privilège n'avait pas été auparavant accordé. Il s'ensuit que les citoyens romains tués au cours de la guerre d'Aedemon n'avaient pas d'héritier légitime selon le droit romain, qu'il fût héritier civil ou héritier prétorien.

En effet, pour hériter d'un citoyen romain, il faut avoir la capacité d'être institué héritier, ce que les juristes nomment la *factio testamenti* passive: *heredes institui possunt, qui testamenti factionem cum testatore habent*⁵⁴, et celle-ci dépend du statut personnel de l'héritier. Le droit est strict: un pérégrin ne peut être institué héritier: *peregrinus... cum quo testamenti factio non est*⁵⁵; *hi vero qui dediticiorum numero sunt, nullo modo ex testamento capere possunt, non magis quam quilibet peregrinus, quia nec ipsi testamentum facere possunt, secundum id quod [vacat] placuit*⁵⁶. Or, puisque la citoyenneté a été accordée aux Volubilitains *uiritim*, les membres de la famille «naturelle» des *ciues bello interfecti* sont pérégrins: leurs épouses, leurs enfants, puisque leurs mères sont pérégrines⁵⁷, leurs parents, — agnats ou cognats⁵⁸. Les héritiers «naturels» de ces *ciues Romani* ne pouvaient donc en aucun cas être leurs héritiers légitimes, *heredes sui* ou par la *bonorum possessio*. E. Cuq a — dès 1917 — parfaitement exposé cette situation et l'on nous permettra de reproduire ici ses conclusions:

«Dans un municipes de nouvelle formation, la succession des enfants

⁵³ La signification de ce bénéfice a été bien établie par CUQ, *Successions*, p. 543, puis par M. CHRISTOL et J. GASCOU, *op. cit.* n. 16, p. 343-345 (*Appendice: le conubium des Volubilitains*).

⁵⁴ Ulp., *reg.* 22,1.

⁵⁵ Ulp., *reg.* 22,2.

⁵⁶ Gaius, *inst.* 1,25. La loi prévoit même le cas où un héritier serait réduit à la condition pérégrine après avoir été institué (les biens du légataire deviennent des *bona vacantia*): Ulp., *reg.* 17,1.

⁵⁷ Gaius, *inst.* 1,75: *apparet sive ciuis romanus peregrinam sive peregrinus civem romanam uxorem duxerit, eum qui nascitur peregrinum [esse]*.

⁵⁸ Il faudrait tenir compte de cas d'espèce, impossibles à détecter et probablement peu nombreux, comme celui de deux frères, faits l'un et l'autre *ciuis Romanus* avant 40, dont l'un serait mort à la guerre: le survivant, agnat au second degré, a la *factio testamenti* passive en cas de succession *ab intestato*: Fr. GIRARD, *Manuel élémentaire de droit romain*, Paris, 1929, p. 158-159; 893-900. Il nous paraît de toute façon plus probable qu'il n'y ait eu qu'un *ciuis Romanus* par famille.

à l'hérédité paternelle rencontrait des difficultés en l'absence de testament. Le système successoral du droit civil romain repose sur l'agnation et la puissance paternelle: or la puissance paternelle n'est pas la conséquence de l'acquisition du droit de cité; elle doit être concédée séparément, ce qui était assez rare au temps d'Hadrien. Par suite les enfants déjà nés ou même simplement conçus lors de la création du municipe ne pouvaient recueillir la succession paternelle comme héritiers siens.

Ils ne pouvaient pas non plus réclamer les biens comme successeurs prétoriens, à titre de cognats, car lorsqu'il n'y a pas de *conubium* entre les parents, les enfants issus de cette union n'ont pas de père certain, aux yeux de la loi romaine. Ils n'ont la qualité de cognats que vis-à-vis de leur mère⁵⁹.

Après avoir fait de Volubilis une commune romaine, Claude aurait créé une situation «monstrueuse»: les parents de citoyens romains morts lors d'une guerre où ils avaient pris le parti de Rome se trouvaient, selon le droit romain, déshérités. C'est cette anomalie que Claude annule en accordant à ces héritiers naturels la juste possession des biens de leurs parents; il leur confère, de fait, la *factio testamenti* passive qu'ils n'avaient pas aux yeux de la loi.

L'existence de cette clause dans les décisions prises par Claude à l'issue de l'ambassade et sa mention parmi les bienfaits que les Volubilitains doivent à M. Valerius Severus dans l'inscription dédiée à celui-ci par sa propre femme s'expliquent alors parfaitement, de même que son absence dans l'inscription officielle offerte par le municipe: ce bénéfice ne s'applique ni au municipe ni à l'ensemble des citoyens, mais seulement à ceux qui ont eu un parent tué lors de la guerre d'Aedemon⁶⁰.

Concluons. Nous avons dit plus haut, après bien d'autres, que nos sources sur les événements militaires liés à l'assassinat de Ptolémée et à la révolte d'Aedemon sont des plus imprécises, et la prudence s'impose. Des citoyens romains qui faisaient partie des *auxilia* commandés par M. Valerius Severus y ont trouvé la mort — l'inscription *IAMIlat. 448* le

⁵⁹ CUQ, *Successions*, p. 497.

⁶⁰ L'ambiguïté de la formule *suis impetrauit* prend alors tout son sens: il s'agissait, pour le rédacteur de l'inscription, de rassembler en une formule unique des destinataires différents selon les bénéficiaires: les citoyens libres de Volubilis devenant municipe (*ciuitas* et *conubium*); les citoyens de ce nouveau municipe (*immunitas annorum X*); le municipe lui-même (*incolae*, — si ceux-ci peuvent être assimilés aux *attributi*, «groupes sociaux dépourvus d'organisation municipale rattachés pour l'administration et la juridiction à un centre urbain»: M. CHRISTOL, *op. cit.* n. 7, p. 332-333; c'est aussi la position de G. DE SANCTIS, — cf. *supra* n. 4); les Volubilitains ayant eu un parent *c.R.* tué à la guerre (*bona ciuium bello interfectorum...*).

prouve; leurs biens ont été «restitués» par décision de l'empereur Claude à leurs héritiers naturels qui en auraient été dépouillés par l'application stricte du droit, mais n'ont en aucun cas servi à réparer d'hypothétiques dommages de guerre causés à la cité devenue municipale. Il paraît certain que ces *auxilia* comprenaient aussi des citoyens de Volubilis, pérégrins⁶¹, dont un certain nombre ont dû également trouver la mort au cours des combats. L'ampleur des pertes ne peut être estimée; elle ne doit certes pas être sous-estimée, mais elle est certainement beaucoup moindre que ne l'estime la littérature précédente. Il est possible que des installations rurales dans la région de Volubilis aient été détruites lors d'opérations militaires⁶². Mais point n'est besoin d'inventer ni siège, ni prise de Volubilis, ni massacre de ses habitants.

⁶¹ GASCOU, *Tribus*, p. 114, n. 2 et n. 4.

⁶² R. REBUFFAT, *Plaine et montagne en Tingitane méridionale — I. La politique romaine*, dans *Histoire et archéologie de l'Afrique du Nord. IIIe colloque international (Montpellier, 1-5 avril 1985)*, Paris, 1986, p. 229 et n. 24. Les recherches de la Mission maroco-française du Sebou dans la région de Volubilis permettent d'identifier des sites ruraux n'ayant été occupés qu'à l'époque pré-provinciale (29 sites sur 71 ayant fourni des témoignages antérieurs à 40 ap. J.-C., soit 40%); mais il est bien difficile de distinguer une ferme abandonnée parce que pillée et détruite d'un établissement simplement déplacé de quelques centaines de mètres pour des raisons de commodité ou à cause d'un nouvel état des propriétés par suite d'héritage, d'acquisition, d'échange, etc ... cf. E. LENOIR, *Volubilis et son territoire au Ier siècle de notre ère - II. L'occupation des campagnes*, communication au colloque *L'Afrique dans l'Occident romain — Ier s. av. J.-C. — IVe s. ap. J.-C.*, Rome, 3-5 décembre 1987, sous presse.

Monique Dondin-Payre

Le proconsul d'*Africa* malhonnête;
mythe et réalité

La bonne administration des provinces constituait une des priorités de la gestion de l'empire romain: le bon gouvernement justifiait la domination de Rome, il garantissait la paix et l'ordre, quand la mauvaise gestion entraînait la haine et les troubles (Cic., *Imp. Pomp.* 65)¹. Or, la bonne gestion est une gestion honnête: *avaritiae minima suspicio* (Cic., *De off.* 75), et il est capital que le gouverneur, maillon essentiel du système, applique lui-même et fasse appliquer ce principe. On connaît les nombreux problèmes soulevés sous la République², et, si l'on en croit certaines sources, l'instauration de l'Empire aurait fait naître de grands espoirs chez les provinciaux, parce que les gouverneurs, en majorité choisis et non tirés au sort (Tac., *Ann.*, I, 2 - D.C., 53, 14, 3), auraient mieux rempli leurs fonctions et parce que des procédés sélectifs auraient permis d'écarter les candidats les plus susceptibles de se mal conduire (Tac., *Ann.*, III, 69).

Cependant, dans les écrits historiques et littéraires, le thème de la corruption c'est-à-dire du gouverneur malhonnête reste si répandu que le gouverneur intègre semble l'exception³. *Malhonnête* parce que c'est

¹ Cic., *De off.*, 26: la gloire de Rome est de *prouincias socios aequitate et fide defend(ere)*. *Imp. Pomp.* 65: *Difficile est dictu, Quirites, quanto in odio simus apud exterarum nationes propter eorum quos ad eas per hos annos cum imperio misimus libidines et iniurias*. «On aurait peine à dire, Quirites, quelle haine ont provoquée contre nous, parmi les nations étrangères, les actes d'arbitraire et d'injustice des magistrats revêtus de l'autorité suprême que nous leur avons envoyés pendant ces dernières années» (*Disc.* VII, éd. Belles Lettres, A. Boulanger, Paris, 1929).

² Il ne sera pas question ici de la procédure des procès de concussion sous la République; la composition de la *quaestio* a suscité une littérature énorme, mais la *quaestio* était tombée en désuétude sous l'Empire. Pour le texte juridique le plus important de l'Empire, les édits de Cyrène, R. K. SHERK, *Roman Documents from the Greek East*, Baltimore, 1973, p. 174 n° 31.

³ Voir les exhortations de Juvénal, *Sat.*, 8, 87-90: *Expectata diu tandem prouincia cum te / rectorem accipiat, pone irae frena modumque / pone et avaritiae miserere inopum sociorum / ossa uides rerum uacuis exucta medullis*.

«Puisque vient enfin le jour tant attendu où tu reçois le gouvernement d'une province, mets un frein et des bornes à ta colère, mets en un à ta cupidité; compatis à la misère des alliés: tu vois qu'ils n'ont plus rien que des os sucés à fond et vidés de leur moëlle» (Ed. Belles Lettres, P. De Labriolle, F. Villeneuve, Paris, 1921).

toujours l'*avaritia* — la cupidité — qui décrit le comportement: la cause — la cupidité — est substituée à l'effet — la corruption⁴.

Si l'on en croit Dion Cassius (43, 9, 2), cette tradition d'*avaritia* était bien établie en Afrique: Salluste, que César avait placé à la tête de l'*Africa* nouvellement créée, en 46 av. J.-C., n'aurait-il pas mis la province au pillage? et Vespasien ne se serait-il pas distingué par la rigueur de sa gestion (Suétone, *Vesp.*, 4, 5)⁵?

Les Romains semblent s'être repliés sur une seconde ligne de défense: le bon fonctionnement de la procédure d'accusation, gage de liberté pour les provinces et «citadelle de leur existence»⁶.

Alors, quand on cherche comment se traduit dans les faits cette situation, on est surpris de ne rencontrer qu'un nombre infime de cas: pour l'Afrique pendant les deux premiers siècles de l'Empire — je dirais les trois premiers, rien ne serait changé — cinq administrateurs ont été en butte à des accusations, six si Lurius Varus qui, après avoir été condamné, fut réintégré au sénat sur intervention impériale en 57, avait été en charge de l'*Africa*⁷. Tous les accusés sont proconsuls, sauf un légat (Hostilius), mis en difficultés en même temps que son supérieur; aucun n'est, à la différence de l'Asie, procureur. A raison d'un gouverneur par an, et plus encore si l'on prend en considération les légats, ce chiffre est dérisoire. Il s'inscrirait, par rapport à celui des autres provinces, dans une «moyenne», et est identique à celui de l'Asie, avec lequel la compa-

⁴ La principale étude consacrée aux malversations des gouverneurs (dont les références ne seront pas constamment rappelées *infra*) est celle de P. A. BRUNT, *Charges of Provincial Maladministration under the Early Principate* «Historia», 1961, p. 189-227 (premier travail d'ensemble qui se proposait de corriger le principe d'un gouvernement provincial qui, corrompu sous la République, serait devenu honnête sous l'Empire); elle a été précisée dans J. BLEICKEN, *Senatsgericht und Kaisergericht - Eine Studie zur Entwicklung des Prozessrechtes im frühen Prinzipat*, «Abh. Ak. Wiss. Göttingen», 53, 1962, surtout p. 158-166 qui juge sévèrement l'attitude du sénat, alors que, dans une optique plus globale, R. J. A. TALBERT, *The Senate of Imperial Rome*, Princeton, 1984, *passim*, surtout p. 424-425, 464-466 et 506-510 réhabilite le comportement sénatorial. Voir aussi P. GARNSEY *Social Status and Legal Privilege in the Roman Empire*, Oxford, 1970. Pour l'Afrique, U. VOGEL-WEIDEMANN, *Die Statthalter von Afrika und Asia in den Jahren 14-68 n. Ch. Eine Untersuchung zum Verhältnis Princeps und Senat*, Antiquitas 1, n° 31, Bonn, 1982, p.539 et s., 567 et s.

⁵ *Vesp.*, 4, 5: *Exim sortitus Africam integerrime nec sine magna dignitatione administravit... Rediit certe nihilo opulentior* «Ayant tiré au sort la province d'Afrique il fut un gouverneur d'une intégrité absolue, et ne laissa point d'être grandement estimé. En tout cas, il revint sans s'être nullement enrichi» (Ed. Belles Lettres, H. Ailloud, Paris, 1932).

⁶ Selon la formule de Cicéron, *In Caec.*, 17-18: *Hoc ius nationum exterarum arx.*

⁷ La liste a été dressée dans les trois études citées note 4. Voir tableau joint. Sur le cas de Marius Priscus P. VEYNE, *Autour d'un commentaire de Pline le Jeune*, «Latomus», 1967, 26, p. 723-751.

raison serait la plus appropriée⁸. La situation est d'autant plus étonnante que l'*Africa* est, si j'ose dire, une province «à risques», les gouverneurs désignés par le sénat étant plus susceptibles d'être accusés que ceux qu'a nommés l'empereur⁹.

Il faut immédiatement souligner qu'à partir de tels supports on ne peut établir aucune statistique, ni de confrontation entre les provinces, ni d'évolution qualitative dans le temps, c'est-à-dire qu'on ne peut apprécier la qualité de l'administration dans une province par rapport à une autre, sous un règne par rapport à un autre (d'autant moins que l'argument peut être retourné: un chiffre plus élevé de procès révèle-t-il le laisser-aller du pouvoir central? ou, au contraire, une ferme détermination de punir les malversations)?

La première raison de ce nombre réduit de cas pourrait être l'absence de témoignages: ils ne sont pas évoqués parce qu'ils n'étaient pas connus. Pourtant on sait que Tacite, notamment, travaillait à partir des *acta senatus* qui enregistrent les procédures contre les gouverneurs; même si les *acta* ne gardaient trace — ce qu'on ignore — que des plaintes jugées et non de celles qui avaient été réglées grâce à une procédure rapide, l'effectif reste faible.

Les historiens auraient-ils, alors, opéré un choix dans une série de phénomènes si banals que tous n'auraient pu retenir leur attention? mais selon quels critères? La seule source qui permette d'aborder la question, car elle est un peu fournie, le récit de Tacite, laisse sceptique face à cette hypothèse car les affaires qu'il évoque ne semblent en rien exceptionnelles et connaissent toutes des issues différentes (Taurus se suicide, Cemerinus et Silvanus sont acquittés, Priscus et son légat sont condamnés). Rien ne permet de supposer qu'il y a eu sélection, dans la mesure où aucun critère de choix n'apparaît.

On pourrait alors invoquer le mauvais fonctionnement des instances judiciaires c'est-à-dire, sous l'Empire, du sénat qui, appelé à juger ses membres, aurait fait preuve d'une mansuétude excessive¹⁰. Il est certain que les sénateurs éprouaient de la répugnance à accabler un des

⁸ La liste est faite pour l'Asie avec celle de l'Afrique (note 7). Les deux procureurs d'Asie accusés sont Lucilius Capito, qui avait usurpé les pouvoirs prétoriens (*P.I.R.*² L 381) et P. Celer (*P.I.R.*² C 625).

⁹ Cette disparité, mise en évidence par les historiens modernes à partir des chiffres, n'est jamais constatée par les sources antiques. Elle est expliquée aujourd'hui par le risque moindre encouru par les accusateurs de mécontenter le sénat: P. A. BRUNT, «Historia», 1961, p. 210, R. J. A. TALBERT, *Senate*, p. 413.

¹⁰ C'est l'opinion de P. A. BRUNT, «Historia», 1961, p. 198 ou de P. GARNSEY, *Social Status*, p. 50-58. Voir note 16 *infra*.

leurs, parvenu au sommet de la carrière des honneurs: la réaction de Pline suffit à le prouver, qui avoue préférer plaider contre Caecilius Classicus, gouverneur de Bétique, mort, plutôt que contre le proconsul d'Afrique Marius Priscus¹¹. Il est vrai que, parmi les proconsuls d'Afrique, deux furent acquittés: Sulpicius Camerinus et Pompeius Silvanus, accusés en 58 et absous «par l'empereur»¹². Pareille intervention impériale dans la procédure sénatoriale est unique, il ne s'agit probablement pas d'une ingérence visant à faire trancher le sénat contre sa volonté, mais d'une décision prise par l'assemblée, alors dûment présidée par l'empereur¹³. Il n'en reste pas moins que Tacite paraît estimer que l'acquiescement de Camerinus, contre lequel peu de plaintes et peu sévères avaient été déposées¹⁴, était légitime alors que celui de Silvanus, accablé de graves et nombreux témoignages, est dû au fait qu'il est «riche, sans enfants et vieux» (*pecuniosa orbitata et senecta*, *Ann.*, XIII, 52), formule qu'on ne commente jamais, mais qui signifie certainement que Silvanus avait fait miroiter l'espoir d'un héritage prochain en cas d'acquiescement (en faveur de l'empereur probablement).

Mais, même si, bien naturellement, les accusés ont recours à tous les moyens possibles pour échapper au verdict, les acquittements scandaleux, excitant la verve des historiens, auraient fait l'objet de railleries: il suffit de constater l'écho que rencontre, chez Juvénal, le procès de Marius Priscus¹⁵. Des pratiques abusives aussi fréquentes que certains le disent auraient suscité plus d'indignation.

D'ailleurs il serait surprenant que le sénat ait saboté consciemment ce rôle, seul domaine où il était totalement libre de prendre ses décisions, hors de l'ingérence impériale¹⁶. Ainsi, les dédicaces élevées au II^e s. ap.

¹¹ Pline, *Ep.*, 3, 4, 7: *Ducebar quod decesserat Classicus amotumque erat quod in eiusmodi causis solet esse tristissimum, periculum senatoris* «J'étais encouragé encore (à accuser pour la Bétique) par la mort de Classicus qui allégeait le procès de ce qu'a de plus navrant ce genre d'affaire: les risques encourus par un sénateur» (*Lettres* 1, éd. Belles Lettres, A.M. Guillemin, Paris, 1927). *Ibid.*, 2, 11, 12 *Stabat modo consularis, modo septemuir epulonum iam neutrum* «Nous avons devant nous un homme il y a quelques jours consulaire, il y a quelques jours magistrat des banquets sacrés. Désormais plus rien» (*ibid.*).

¹² Tac., *Ann.*, XIII, 52: *Caesar absoluit*. Voir note 16.

¹³ Selon l'opinion de R.J.A. TALBERT, *Senate*, p. 474-478 (le sénat juge aussi honnêtement que possible, l'empereur intervient peu), plus convaincante que celle de P. GARNSEY, *Social Status*, p. 36.

¹⁴ *Ann.*, XIII, 52: *Camerinum aduersus priuatos et paucos*.

¹⁵ *Sat.*, 8, 120: *Cum tenuis nuper Marius discinxerit Afros?* «Puisque les Africains se trouvent réduits à rien, détroussés naguère par Marius?» (Ed. Belles Lettres citée note 3).

¹⁶ R.J.A. TALBERT, *Senate*, p. 183: mis à part Tibère, l'empereur n'assiste qu'exceptionnellement aux procès, comme le fit Trajan pour Priscus. Claude était peut-être à celui de Statilius Taurus.

J.C. *genio senatus* dans sept villes de Proconsulaire *ob spectatam iustitiam seruatae defensaeque prouvinciae Africae*¹⁷ sont sans aucun doute des remerciements votés à l'initiative du *concilium prouvinciae* pour célébrer l'équité de la décision du sénat dans un conflit — par ailleurs inconnu — qui avait opposé la province à son gouverneur¹⁸.

Si le sénat avait rendu fréquemment des jugements honteux, il aurait été déconsidéré, et on peut douter qu'il aurait avec autant de régularité reçu des ambassades de provinciaux qui se jugeaient lésés¹⁹.

Certes, le succès d'une action intentée contre un gouverneur sorti de charge²⁰ peut n'être acquis qu'au prix de multiples difficultés. Pour monter son accusation et la faire aboutir, la province doit avoir un niveau de culture et de richesse suffisant: le problème est moins d'obtenir *in fine* la condamnation que de savoir quelle démarche engager, comment réunir les témoins et les acheminer à Rome, comment passer outre le renom de l'accusé, éviter que les liens personnels noués entre le proconsul et les communautés civiques ou les particuliers n'affaiblissent le dossier, comment faire en sorte que le successeur ne s'interpose pour épargner son collègue comme ce fut peut-être le cas lors du procès concomitant de Camerinus et de Siluanus en 58; bref que tous les obstacles que Dion Chrysostome exhortait les Asiates à surmonter soient aplanis²¹.

L'*Africa*, tôt annexée, prospère, dotée d'élites solides et cultivées, était à même de faire face et le petit nombre de proconsuls condamnés ne saurait être imputé à la faiblesse de la province.

En revanche, un problème dont rien ne pouvait préserver l'*Africa* était celui de l'incohérence à l'intérieur de la province: l'unanimité des communautés dans l'accusation n'est pas indispensable, mais elle reste utile. Elle n'est pas indispensable puisque, contrairement à certaines allégations, l'accusation n'est pas nécessairement portée par le *concilium*²². C'est évident dans le procès truqué de Statilius Taurus accusé par

¹⁷ C'est la formule la plus développée; elle est souvent fragmentaire car les pierres ont été endommagées: C.I.L., 11017 = I.L.T. 7 (Gightis), 15847 (Sicca Veneria), 23604 (Thigibba), I.L.Afr. 118 (Sbeitla), 241 = Inscr. Bardo 337 (H'Kasbat), I.L.Alg. I, 2045 = A.E., 1921, 27 (Madauros), et un inédit signalé par Z. BEN ABDALLAH, Inscr. Bardo 336.

¹⁸ L'interprétation, proposée au C.I.L. 11017, n'a pas été reprise ensuite.

¹⁹ Sur ces ambassades R. J. A. TALBERT, *Senate*, p. 419, 426 et s.

²⁰ Un gouverneur en fonction ne peut être accusé; il faut qu'il démissionne: R.J.A. TALBERT, *Senate*, p. 481.

²¹ Exposé des moyens employés par les accusés pour éviter les procès dans P.A. BRUNT, «Historia», 1961, p. 210 et s., R. J. A. TALBERT, *Senate*, p. 481 et s. Sur la concorde nécessaire dans les cités: Dio Chrys., *passim* surtout 38, 33-7; 39, 4; 48, 7.

²² Sur les *concilia* et leur rôle judiciaire J. DEININGER, *Die Provinziallandtage der rö-*

son légat²³, dans les procès jumeaux contre Camerinus et Siluanus, en 58, le premier étant en butte à *priuatos et paucos*, le second à *magnais accusatorum*, sa cause en étant affaiblie d'autant. Il est tentant de revêtir du manteau de l'unanimité des actions éparses, de particuliers ou de cités comme le fait, sciemment, Pline envers Marius Priscus pour lequel la formule *accusantibus Afris* (II, 11, 2) recouvre *una ciuitas publice* (Lepcis sans doute) *multique priuati* (III, 9, 4). Il convient donc de se montrer prudent dans l'interprétation des expressions apparemment globales, et le Marbre de Thorigny nous apprend concrètement comment les délégués d'une cité peuvent s'opposer à la formulation par le *concilium* d'une plainte qu'ils jugent infondée. L'*Africa*, dotée de structures urbaines nombreuses et fortes, s'est peut-être heurtée à cette difficulté de coordination des accusations²⁴.

Elle a peut-être aussi été bridée par un obstacle technique: le faible éventail des chefs d'accusation. Héritage républicain, le chef d'accusation essentiel est la concussion, *res repetundae* ou *pecunia capta*, rapportée dans beaucoup de textes à sa motivation, l'*auaritia*. Le comportement malhonnête était censé être si fréquent qu'une procédure légère avait été mise en place, qui assurait le remboursement rapide et sans autre pénalité des sommes dérounées par le gouverneur. C'est à elle que Marius Priscus et peut-être Pompeius Siluanus avant lui tentèrent d'avoir recours pour éviter une accusation criminelle. Si ces affaires rapidement traitées n'étaient pas recensées dans les archives, la documentation comporterait une faille, mais ce serait étonnant puisque cette action était du ressort du sénat entier et que, phénomène choquant à nos yeux, la charge de *repetundae* reste au coeur de l'accusation, la *saeuitia* (qui peut recouvrir des homicides: Marius Priscus) étant un phénomène aggravant, certes, mais second. C'est très clair à propos de l'acquittement de Camerinus, justifié aux yeux de Tacite non seulement par le petit nombre d'accusations mais aussi par leur nature (*saeuitiae magis quam captarum pecuniarum crimina: Ann.*, XIII, 52). La *saeuitia* fait, certes, passer, comme le *crimen maiestatis*, une affaire du registre civil au registre criminel,

mischen Kaiserzeit von Augustus bis zum Ende des 3. Jahrh., Vestigia 6, München, 1965, p. 133 et s., 162 et s., D. FISHWICK, *The Institution of the Provincial Cult in Roman Mauritania*, «Historia», 1972, 21, p. 698-711 repris dans *The Imperial Cult in the Latin West*, E.P.R.O. 108, Leiden, 1987, VIII, p. 283 et s.

²³ Tac., *Ann.*, XIII, 52: *pauca repetundarum crimina*.

²⁴ H.G. PFLAUM, *Le Marbre de Thorigny*, «Bibl. E.P.H.E.», sc. hist. 92, Paris, 1948, p. 8, II 1.14-23: Aedinius Iulianus, préfet du prétoire, recommande à Badius Comnianus le notable gaulois T. Sennius Solemnis, qui s'est opposé au vote d'une accusation contre Claudius Paulinus, le gouverneur précédent, par le conseil des Gaules, parce que sa *patria* ne l'avait pas mandaté; l'accusation fut abandonnée.

mais, motivée par la cupidité, elle ne reste pas moins toujours en *Africa*, y compris pour Marius Priscus, un chef d'accusation annexe²⁵.

Elle s'applique toujours au domaine judiciaire, car la garantie d'une bonne justice est un devoir essentiel, et un enjeu délicat pour le gouverneur qui doit équilibrer sévérité et indulgence²⁶.

En *Africa*, jamais aucun autre motif de plainte n'est invoqué, dans aucun des domaines qui sont du ressort des proconsuls, réquisitions abusives, de transport ou de logement, travaux publics non effectués, trafics électoraux, perception d'impôts injuste, entrave à un appel judiciaire adressé à Rome, fabrication de faux. Les motifs d'inculpation sont multiples qu'on pourrait trouver et qu'on ne rencontre jamais²⁷.

Le proconsul d'*Africa* malhonnête n'est pas une figure aussi présente qu'on l'aurait attendu. L'administration ne devait pas être aussi déficiente, ni la corruption aussi endémique qu'on se plaît à le répéter. La raison en est peut-être à chercher dans la solidité de l'administration inférieure: recrutée localement aux échelons les plus bas, venue de Rome pour les auxiliaires directs du proconsul, elle se montrait sinon plus vertueuse, du moins plus prudente car moins protégée et ayant à préserver son futur, alors que le proconsul avait sa carrière derrière lui²⁸. Les légats se font rarement délateurs, mais ils sont aussi rarement accusés, parce

²⁵ Sur le rôle judiciaire des proconsuls et la procédure G.P. BURTON, *Proconsuls, Assizes and the Administration of Justice*, «J.R.S.», 1975, 65, p. 91-106, P. GARNSEY, *The Lex Julia and appeal under the Empire*, «J.R.S.», 1966, 56, p. 167-189 (p. 174 le procès de Marius Priscus), A.J. MARSHALL, *Governors on the Move*, «Phoenix», 1966, 20, p. 231-246.

²⁶ L'administration de la justice était si délicate que les gouverneurs, inquiets de l'enjeu, eurent tendance, par des consultations trop fréquentes, à la transférer à l'empereur, amoindissant leur propre pouvoir: P. GARNSEY, *Social Status*, p. 80-85. Voir la mise en garde de Pline, *Ep.*, 9, 5, 2: il faut éviter de faire preuve de sévérité excessive envers les puissants, par désir illusoire d'impartialité.

²⁷ Pour des exemples de malversations, non attestées en Afrique: les réquisitions de transports S. MITCHELL, *Requisitioned Transport in the Roman Empire. A New Inscription from Pisidia*, «J.R.S.», 1976, 66, p. 106-131; la perception d'impôts D.C., 53, 15, 3; l'entrave à l'appel judiciaire *Dig.*, 49, I, 25 (lettre de Sévère Alexandre aux Grecs de Bithynie); un cas de faux fabriqué par un préfet d'Égypte sous Septime Sévère: *Dig.*, 45, I, 1, 1.

²⁸ Tac., *Agricola*, 6: *Sors quaesturae prouinciam Asiam, proconsulem Saluim Titianum dedit; quorum neutro corruptus est, quamquam et prouincia diues ac parata peccantibus, et proconsul in omnem auiditatem pronus quantalibet facilitate redempturus esset mutuam dissimulationem mali* «Nommé questeur, le sort lui donna pour département l'Asie et pour proconsul Saluius Titianus. Son intégrité n'échoua pas contre ce double écueil, quoiqu'une aussi riche province offrit mille occasions de mal faire, et que le proconsul, d'une avidité sans bornes, eût acheté volontiers, par une indulgence aussi large qu'on le voudrait, la réciprocité du silence» (Ed. Garnier, A. Cordier, Paris, 1934).

qu'ils ne prennent pas part aux malversations: Hostilius se vit entraîné dans le procès contre son proconsul Priscus parce qu'il avait, lui-même, tiré profit des transactions malhonnêtes et en avait organisé (Pline, II, 11, 13-24: *permixtus causae*).

En fin de compte la figure du proconsul d'*Africa* malhonnête, plus qu'elle ne fait partie de la réalité sous l'Empire est sans doute à ranger parmi les mythes, hérités de la République, quand l'enjeu des procès *repetundarum* était politique, épisode de luttes entre partis, entre ordres sénatorial et équestre.

Les gouverneurs d'Afrique traduits en justice aux trois premiers siècles de l'Empire.

NOM	FONCTION	DATE DU PROCÈS	CHARGE	SOURCES
T. Statilius Taurus	proconsul	53	<i>repetundae maiestas?</i>	Tac., <i>Ann.</i> , XII, 59: Agrippine, qui convoite ses jardins, le fait accuser par son légat, Tarquinius Priscus, de <i>pauca repetundarum crimina</i> et de <i>magicas superstitiones</i> . Innocent, il se suicide <i>ante sententiam senatus</i> , mais est <i>curia exactus</i> à titre posthume.
Q. Sulpicius Camerinus	proconsul	58	<i>repetundae saeuitia</i>	Tac., <i>Ann.</i> , XIII, 52: Accusé par <i>priuatos et paucos, saeuitia magis quam captarum pecuniarum crimina</i> . Néron absoluit.
M. Pompeius Siluanus Staberius Flauinus	proconsul	58	<i>repetundae?</i>	Tac., <i>Ann.</i> , XIII, 52: Accusé en même temps et acquitté en même temps que le précédent. <i>Magna uis accusatorum. Valuit pecuniosa orbitate et senecta</i> .
Marius Priscus	proconsul	100	<i>repetundae saeuitia</i>	Plin., II, 11 et 12 et 3, 9: accusateur, avec Tacite, Plin. relate les deux procès. Accusé d'avoir exilé et fait exécuter plusieurs personnes (dont deux chevaliers au moins) pour des pots de vin. Jugé deux fois, pour les malversations et les homicides; condamné une première fois, avec <i>infamia</i> , une seconde à une amende et à la relégation. <i>Accusantibus Afris</i> (II, 11, 2). <i>Ab una ciuitate et multis priuatis</i> (III, 9, 4).
Hostilius Firminus	légat du précédent	100	<i>repetundae</i>	<i>Idem</i> : accusé en même temps que son proconsul, pour avoir participé à ses malversations et en avoir commis à titre personnel. Exclu du tirage au sort des provinces.
Lurius Varus	proconsul ? (consularis)	?	<i>repetundae (auaritia)</i>	Tac. <i>Ann.</i> , XIII, 32: un condamné <i>auaritia criminibus</i> est réintégré au sénat sous Néron. Peut-être le même que le <i>uir consularis</i> condamné <i>de repetundis</i> qui paya pour être réintégré au sénat avant la réhabilitation officielle (Suét. <i>Ohon</i> 2,2).

René Rebuffat

Comme les moissons à la chaleur du soleil

Il n'y a plus guère de doute qu'une vaste campagne de construction d'enceintes urbaines ait eu lieu sous la Tétrarchie: textes, épigraphie, archéologie, archéométrie donnent désormais des témoignages concordants¹. Nous savons aussi que grâce à des techniques de construction d'une remarquable efficacité², ces enceintes étaient construites en très peu de temps³. Ces deux données sont si récentes et si importantes qu'on

¹ Sur l'oeuvre de Dioclétien, un texte décisif de Zosime (II, 24): «Grâce à la prévoyance de Dioclétien, l'Empire romain, sur toutes ses frontières, était en effet couvert par des villes, des stations fortifiées et des tours...». Si les villes protègent l'Empire, c'est évidemment qu'elles sont fortifiées. Pour l'ensemble des arguments qui militent en faveur d'une datation essentiellement tétrarchique des enceintes réduites, voir R.R., *Les fortifications urbaines du monde romain*, Colloque du CNRS sur *La fortification dans l'histoire du monde grec*, Valbonne 1982 (Paris 1986), p. 345-361.

² Sur les techniques de construction, R.R., *Jublains, un complexe fortifié dans l'ouest de la Gaule*, «R.A.», 1985, p. 237-256, en particulier p. 250-251. Rappelons qu'on construit simultanément toutes les parties de l'enceinte. Les détails techniques relevés à Jublains le montrent bien, comme l'homogénéité des enceintes du III^e siècle, et comme la construction en un temps record attestée pour divers remparts (voir la note suivante). L'étrange idée d'une construction d'enceinte commencée à partir d'une de ses extrémités, et suivant ensuite son petit bonhomme de chemin, comme s'il s'agissait d'un chemin de fer dans la prairie américaine, est responsable de conclusions typologiques et chronologiques saugrenues: G. HALLIER, *La fortification des villes de Tingitane au second siècle*, Studien zu den Militärgrenzen Roms III, Vorträge des 13. Internationalen Limeskongresses, Aalen 1983, p. 614 et 620; M. EUZENAT, *Les troubles de Maurétanie*, «CRAI», 1984, p. 382.

³ Donnons quelques exemples de cette rapidité, pour des constructions militaires ou civiles.

Virgile, construction de la ville du Tibre par les compagnons d'Enée «*castrorum in morem*» (VII, 159). Elle pousse en un clin d'oeil, car elle est prête au moment où la mobilisation des Latins est terminée.

Rome, en 353: l'armée utilise une fin de saison pour réparer en pierres de taille les remparts de la ville (Tite-Live 7, 159).

Ostie, en 349: nous pensons que l'enceinte de la ville primitive d'Ostie, qui mesure 193 × 125 mètres, a été construite pendant cette année-là (R.R., *Tite-Live et la forteresse d'Ostie*, *Mélanges P. Boyancé*, p. 631-652).

Discours d'Hadrien à Lambèse: *murum longi operis et qualis mansuris hibernaculis fieri solet non multo diutius exstruxistis quam caespite exstruitur (ILS 2487)*.

pourrait s'en contenter: et pourtant, bien sûr, on cherchera à en savoir toujours davantage.

Nous voudrions revenir⁴ aujourd'hui sur ce qui pourrait bien être le témoignage oculaire d'un contemporain: celui d'Eumène dans son discours pour la restauration des Écoles d'Autun. C'est dans une ville meurtrie⁵, mais en pleine renaissance, à une date où l'Empire partout victorieux oubliait les crises et les invasions que ce discours a été prononcé. On bâtit, à Autun, qui se relève de ses ruines, et partout.

Autun: on reconstruit la ville (*urbis istius restitutio*, III), on restaure les édifices et les temples (*instaurantur opera et templa*), la ville est redressée, recréée (*attollere, recreare, gloria restitutorum*, IV); on reconstruit les temples, les édifices publics, les maisons privées (*non templis modo ac locis publicis reficiendis sed etiam priuatis domibus*, IV). L'argent, la main d'oeuvre civile et militaire (celle-ci plus particulièrement chargée de la restitution des aqueducs), les nouveaux habitants affluent (IV). Le temple d'Apollon et le Capitole sont, semble-t-il, déjà réparés (IX). Chaque édifice fait l'objet des ordres et des crédits des princes (*ad restitutionem operum singulorum... iussu opibusque reparantur*, XVI).

L'Empire: «(on voit) tant de villes longtemps envahies par les forêts et habitées par les bêtes sauvages se relever avec leurs murailles», *tot ur-*

Le fort de Bu Njem, en 201: l'armée arrive sur les lieux le 24 janvier 201. En 202-203 (entre le 10 déc. 202 et le 9 déc. 203: G. DI VITA et RR, *La dédicace des thermes du camp, «Karthago»*, XXI, 1987, p. 110), on achève les thermes du camp, ce qui veut dire que non seulement l'enceinte, mais les bâtiments plus nécessaires que les thermes sont déjà achevés.

L'enceinte de Vérone, en 265: *muri ueronensium fabricati ex die iii non aprilium dedicati pr non dec* (inscription de la Porta dei Borsari à Vérone, *CIL V 3329 = ILS 544*). Il a donc fallu huit mois pour construire un mur de 800 m. de long et de 12 m de haut (d'après A. BLANCHET, p. 257 et 297: mais le front de terre de l'enceinte a plus d'un kilomètre).

A Trèves, le troisième étage de la tour ouest (la plus haute) de la Porte Noire a été élevé en quinze jours ou trois semaines, d'après un calcul fait à partir des graffiti donnant la date de pose de certaines assises: A. BLANCHET, p. 297; A. GRENIER, *Quatre villes romaines de Rhénanie, Trèves, Mayence, Bonn, Cologne*, Paris 1925, p. 29.

Un burgus sur le Danube en 371: *foscanus praepositus legionis primae martiorum una cum militibus sibi creditis hunc burgum.. a fundamentis et construxit et ad summam manum operis in diebus XXXXVIII.. fecit peruenire (ILS 775)*.

Constantinople: la réparation des dégâts du tremblement de terre de 447 a pris soixante jours (inscription citée par G. BECATI, *Costantinopoli, Enc. Arte Antica*, p. 901).

⁴ Suggestion due à P.-M. DUVAL, *La Gaule jusqu'au milieu du Ve siècle*, Paris 1971, II, p. 529, commentant le mot *muri*: «il peut s'agir des enceintes urbaines».

⁵ Autun a été assiégée et prise sans que Claude puisse la secourir: Panégyrique VIII, *Gratiarum actio Constantino Augusto IV*, complétant Eumène, IV. Notons que l'orateur attribue la prise de la ville non pas à la difficulté de défendre une muraille trop étendue, mais à l'épuisement des défenseurs, lui-même dû à la disette.

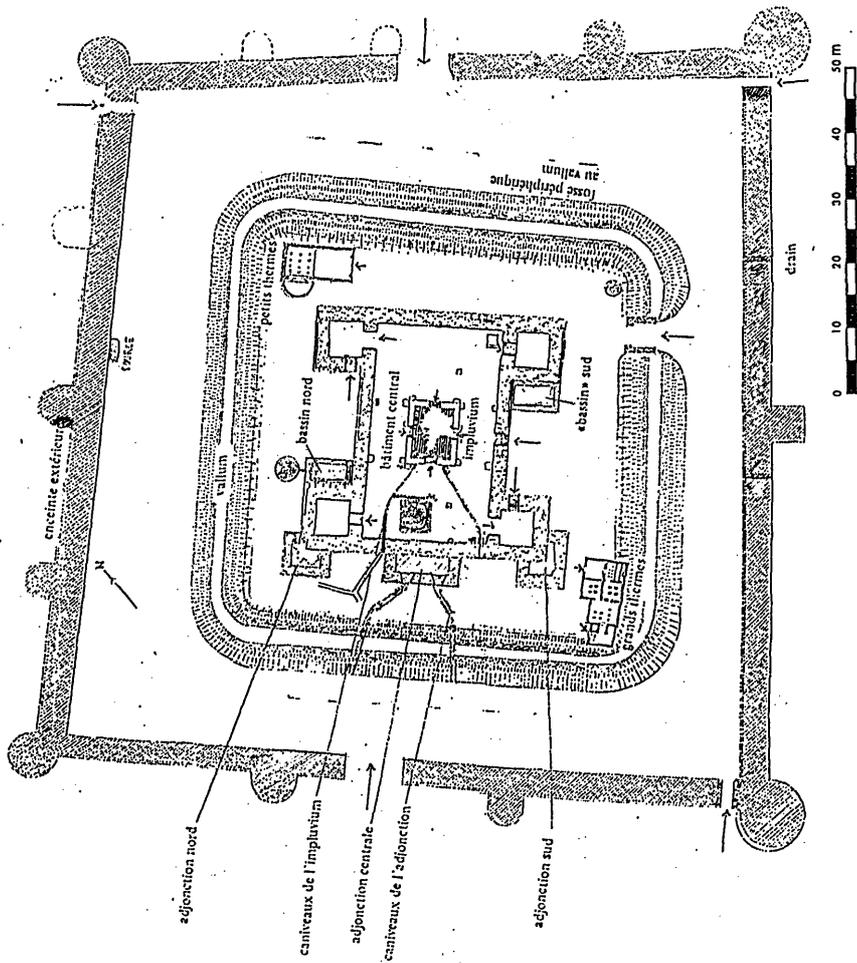


Fig. 1: Le complexe fortifié de Jublains.

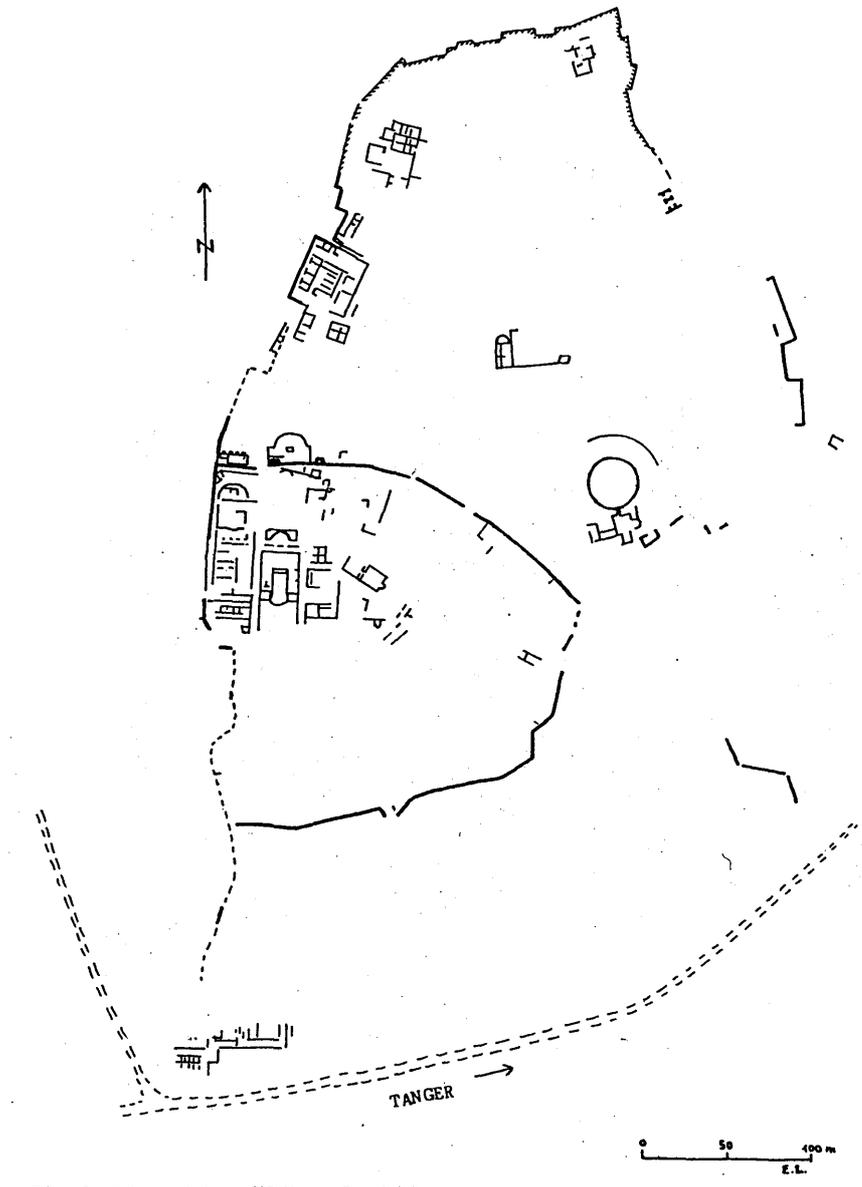


Fig. 2: Lixus (plan d'Eliane Lenoir).

bes diu siluis obsitas atque habitatas feris instaurari moenibus, incolis frequentari...; «tant de cités naissent de toutes parts et tant d'îles⁶ semblent renaître à la civilisation» *tot orientibus undique ciuitatibus, tot insulis ad humanos cultus quasi nascentibus euenire...*; les camps militaires sont rétablis aux frontières, *nam quid ego alarum et cohortium castra percenseam toto Rheni et Histri et Eufratae limite restituta* (XVIII). Sur la carte du monde⁷, on peut repérer les villes restaurées par les princes, *quidquid inuictissimi principes urbium.. restituunt* (XX).

«La douceur du printemps ou de l'automne fait-elle pousser autant d'arbres plantés de nos mains, la chaleur du soleil fait-elle redresser autant de moissons versées par les pluies que nous voyons surgir de murailles partout, sur les restes des antiques fondations à peine retrouvées?» *Qua ueris autumnie clementia tot manu positae arbores conualescunt, quo calore solis tot depressae imbribus segetes resurgunt, quot ubique muri uix repertis ueterum fundamentorum uestigiis excitantur?* (XVIII).

On comprend d'autant mieux qu'Eumène conjugue le spectacle local d'une renaissance urbaine avec une vision étendue à l'Empire entier que les fonctions qu'il venait de quitter l'y avaient mieux préparé. Haut fonctionnaire apprécié, *cuius eloquentiam et grauitatem morum ex actus nostri habemus administratione compertam* (XIV, cf XV, 4), écrit Constance, dans des fonctions qui consistaient, dit Eumène (VI,2), «à exprimer les paroles célestes et les pensées divines des princes», *uocem caelestia.. uerba et diuina sensa principum prolocutam*, il était précédemment Maître de la Mémoire Sacrée, *sacrae memoriae magister* (XI).

La renaissance des villes inclut de soi la construction ou la reconstruction de leurs remparts. Mais peut-être l'allusion est-elle plus précise.

Les fondements d'un édifice public ruiné n'échappaient pas au regard au point qu'on ait besoin de dire qu'on les retrouvait. En revanche, cela aurait pu s'entendre d'anciens remparts qui, en Gaule tout au moins, avaient souvent plus de deux siècles d'existence, et quelquefois presque

⁶ Le thème de la restitution des villes se trouve déjà dans les éloges de Probus: Julien, *Les Césars*, X, 13 «il avait relevé (ἀναστήσας) 70 villes en moins de 7 ans»; SHA, Probus 15, 3, mentionne 70 villes délivrées en Gaule. Nous avons noté que la fortification des villes avait commencé avant l'avènement de Dioclétien (*Les fortifications urbaines*, p. 354-355).

⁷ Sur les cartes, R.R. *Le bouclier de Doura*, «Syria», LXIII, 1986, 1-2, p. 85-105; *Quelques peintures géographiques*, Colloque de Vaison sur les peintures militaires, 1er mai 1986, sous presse (dans l'intervalle de ces deux communications, le «bouclier», en fait un lambeau de carte sur parchemin, a été retrouvé au Département des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale, et sera étudié par P. Arnaud dans un article sous presse).

trois, et dont telles ou telles parties au moins pouvaient être détruites, désaffectées, voire perdues au milieu des constructions plus récentes.

En fait, les enceintes anciennes n'étaient pas si nombreuses à pouvoir être restaurées⁸, et dans de très nombreux cas, les enceintes récentes semblent être construites en utilisant à l'occasion d'anciennes constructions, quelquefois des arcs ou portes monumentales, rarement un vieux rempart, et ce n'est alors qu'une partie de l'ancien tracé qui est réutilisée, comme à Arles, Nîmes ou Autun⁹. Encore est-il probable dans l'avant-dernier cas, et sûr dans le dernier, que cette réutilisation est postérieure au discours d'Eumène. Il n'y a superposition que quand la ville reprend le tracé d'un ancien camp militaire, comme à Strasbourg ou à Boulogne¹⁰. La formule¹¹ «*reperitis ueterum fundamentorum uestigiis*» se trouve donc mal vérifiée par ce que nous connaissons des enceintes urbaines.

Peut-être n'est-il pas impossible qu'elle soit tirée de quelque prescription plutôt que du spectacle d'une coutume fréquente. Mais de toute fa-

⁸ S. JOHNSON, *Late Roman Urban Defences in Europe*, Roman Urban Defences in the West, Londres 1983, p. 69 donne la liste suivante des villes européennes fortifiées: - par Auguste: Arles, Nîmes, Vienne, Fréjus, Mérida, Barcelone, Saragosse; - entre la mort d'Auguste et 250: Heddernheim, Ladenburg, Wimpfen; Xanten, Cologne, Trèves, Tongres, Wels, Augsburg, Avenches, Aquincum; enceintes incomplètes à Augst et Linz.

Le cas de Trèves n'est pas clair. W. REUSCH, *Augusta Treuerorum*, Princeton Encyclopedia of Classical Sites PECS, place l'enceinte de Trèves vers la fin du IIe siècle. Réutilisant l'amphithéâtre, elle offre cependant une des caractéristiques d'une enceinte de la fin du IIIe siècle; elle est plus grande, mais son rôle de capitale peut l'expliquer. Notons le scepticisme de C.M. Ternes devant la thèse de la datation de l'enceinte au IIe siècle (*La vie quotidienne en Rhénanie à l'époque romaine*, Paris 1972, p. 260-261).

⁹ *Moenium Augustoduni magnitudo uetustas* semble bien, pour Ammien Marcellin (XV, 11, 11) avoir trait à l'enceinte d'Autun, car il signale à la fois son ampleur et son mauvais état (XVI, 2,1) au moment de l'intervention du César Julien en 356: *Augustoduni ciuitatis antiquae muros spatiosi quidem ambitus sed carie uetustatis inualidos*. Il ne déplore donc pas, lui non plus, une trop grande longueur de ces murs.

¹⁰ Strasbourg: GRENIER, *Manuel*, I, 1931, p. 406-408. Boulogne: CL. SEILLIER, J.Y. GOSSELIN, P. LECLERQ, D. PITON, *Fouilles de Boulogne-sur-Mer (Bononia)*, «Revue du Nord», 1971, p. 669-679; *Informations archéologiques*, «Gallia», 1977, p. 290; SEILLIER, GOSSELIN, B. FLORIN, M. LEDUC, *Fouille de sauvetage du camp de la flotte de Bretagne à Boulogne-sur-Mer*, «Septentrion», VIII, 33, 1978, p. 18-22; *Informations archéologiques*, «Gallia», 1979, p. 285-288; «Gallia», 1981, p. 250-251; 1983, p. 224-226; 1985, p. 443-445.

¹¹ Malalas 0406 D nous apprend que Dioclétien a construit un palais à Antioche, où il avait trouvé des fondations préparées par Gallien: *καὶ ἐκτίσεν ἐκεῖ παλάτιον μέγα, ἐδρῶν θεμελίους τεθέντας πρόφην μὲν ὑπὸ Γαλλιανοῦ τοῦ καὶ Λικιννιανοῦ*. La notice a l'intérêt de montrer que le thème de la réutilisation des anciennes fondations était utilisé. En revanche, Eumène souligne bien qu'il parle d'une opération générale, et non du cas d'un édifice isolé.

çon, la célébration de la renaissance des villes excluait qu'on fasse la moindre allusion au fait que les villes murées ne représentaient qu'une faible superficie des villes anciennes¹².

Les images employées, arbres, épis, évoquent des constructions élevées, et nous savons que ce qui frappait dans les enceintes nouvelles était précisément la hauteur des murs et des tours. Dioclétien a pourvu la ville de Cercusium en Mésopotamie de *muris turribusque celsis* (Ammien, XXXIII, 5, 3) Les tours de ces enceintes, dira plus tard Ausone¹³, perçaient les nuages:

*Quadrua murorum species, sic turribus altis
Ardua, ut aérias intrent fastigia nubes*

D'autre part, la vigueur végétale avec laquelle poussent les nouvelles enceintes est assez bien évoquée par la rapidité effective de leur construction. De plus, les arbres, les moissons, évoquent une forêt de tiges poussant ou se redressant ensemble. Et c'est très probablement la généralité des faits qui convient à cette image: les nouveaux *muri* poussent partout, et à la fois.

¹² Un tableau des superficies des villes murées est donné par A. BLANCHET, p. 284; A. GRENIER, Manuel I, p. 420 et (en acres) par R.M. BUTLER, *Late Roman Town Walls in Gaul*, «The Archaeological Journal», CXVI, 1959, p. 25-50, en appendice. On trouve également des tableaux de la longueur des murs: A. BLANCHET, p. 283; P.-M. DUVAL, *Cherchel et Tipasa, Recherches sur deux villes fortes de l'Afrique romaine*, Paris 1946, p. 72-73. L. MORIN, *Saintes antiques des origines à la fin du VI^e siècle après Jésus-Christ*, Saintes 1978, p. 342-343; R.R., *Les fortifications urbaines du monde romain*, p. 361 (liste sommaire).

¹³ Ausone écrit ces vers à propos de Bordeaux (*Ordo urbium nobilium*, 140-141, *Monumenta Germaniae Historica, Auct. Ant. V*, 1883, p. 102-103; JASINSKI, éd. GARNIER, I p. 209). A. BLANCHET, *Les enceintes romaines de la Gaule*, Paris 1907, p. 166. Ausone a été très attentif aux remparts des villes. Trèves, *Ordo*, vers 32: *Lata per extantum procurunt moenia collem*, «ses remparts étendus (et non «ses remparts épais») courent sur la longue colline», (ce qui pour nous est une façon poétique de dire sur les collines). Milan, vers 43: *moeniaque in ualli formam circumdata limbo*, «les murailles en forme de uallum entourant ses abords» (*in ualli formam*: nous nous demandons si les murailles de Milan n'évoquent pas pour Ausone un uallum complet, avec talus, palissade et fossé). Aquilée, vers 67: *moenibus et portu celeberrima*, «Aquilée, célèbre par tes remparts et par ton port», car nous pensons effectivement que compte tenu de l'emploi de *moenia* dans ces poèmes, il s'agit bien ici de remparts, et d'ailleurs Aquilée était le bastion de l'Italie. Toulouse, vers 99, *coctilibus muris quam circuit ambitus ingens*, «Toulouse qu'entoure l'immense cercle de ses murailles de briques». Ausone nous dit lui-même, dans «la Moselle», qu'il admirait les remparts urbains (vers 2), *addita miratus ueteri noua moenia Vinco*, «après avoir admiré les remparts neufs donnés à l'antique Vincum», et il évoque à nouveau les remparts de Trèves: «Salut, fleuve... à qui les Belges doivent les remparts dignes de la résidence impériale», *dignata imperio debent cui moenia Belgae* (23-24); en venant des remparts de la ville impériale, (la Moselle) a vu les triomphes (des Empereurs), *Augustae ueniens quod moenibus urbis spectauit... triumphos* (421-422).

Mais surtout, si les *moenia* d'abord mentionnés peuvent être aussi bien les édifices que les remparts, on se demande dans le dernier passage cité pourquoi les constructions nouvelles seraient seulement désignées par *muri*, alors que le mot convient si bien aux nouveaux remparts¹⁴.

Nous admettrons que le témoignage d'Eumène vaut moins par sa précision archéologique, que parce qu'il est l'écho de l'enthousiasme d'une renaissance. Mais il est corroboré par un second, émanant d'un autre témoin oculaire contemporain, le panégyriste de Constance (VI), qui écrit: «Faut-il s'étonner de voir des murs opposer au bélier une résistance à toute épreuve, leur hauteur braver les machines de guerre... *Quid erit mirum si qua murorum aut arietis non cesserit firmitas aut machinas despexerit altitudo...*»¹⁵. Cette épaisseur, et surtout cette hauteur, de nouveau mentionnée ici, nous semblent bien caractéristiques de l'impression que faisaient les nouvelles enceintes. Aussi voyons-nous dans le panégyriste de Constance un autre admirateur ébloui des nouvelles murailles.

* * *

La date des deux textes qui nous intéressent a fait l'objet de controverses. Une doctrine cohérente a été proposée dans l'édition de Gallettier¹⁶; depuis, une longue discussion a été conduite, où chaque témoignage a été scrupuleusement pesé. La marge d'incertitude est mince, mais peut-être pouvons-nous prendre brièvement parti.

Le 10 mars 298, Maximien est à Carthage. Il ne s'agit ni de la date d'un «triomphe», ni d'une entrée triomphale, d'un *adventus*. Le texte des *Fragments Vaticana* 41 n'autorise pas ces hypothèses. Tout ce qu'on peut dire est que Maximien est à Carthage, probablement depuis quelques temps. Nous savons par un faisceau de sources cohérent qu'il a fait campagne en Afrique contre les *Quinquegentanei*, mais contre eux seuls.

¹⁴ Le mot *murus* désigne toujours un rempart ou une enceinte, les autres sens n'étant que dérivés ou métaphoriques (*Thesaurus Linguae Latinae*, s.v.).

¹⁵ On notera que si la hauteur des murs défie les machines de guerre, c'est que les machines à tir courbe ne peuvent tirer par dessus. Les centres urbains sont donc à l'abri des bombardements, puisque l'épaisseur des murs les met à l'abri des tirs tendus.

¹⁶ L'introduction de E. GALLETIER, dans son édition des Panégyriques (Universités de France) a peu vieilli. A. ROUSSELLE, *La chronologie de Maximien Hercule et le mythe de la Tétrarchie*, «Dialogues d'Histoire Ancienne», II, 1976, p. 445-466, a récemment montré que Maximien est IMP I et TRP I entre le 10 et le 31 décembre 285, date adoptée par F. KOLB, *Diokletian und die erste Tetrarchie*, Berlin-New-York, 1987, p. 28 sq., qui restreint cet intervalle au 10-18 décembre, et propose les Ides de décembre, 13 décembre, comme *dies imperii* de Maximien.

Toutes les trompettes de la renommée ne sont pas parvenues à citer un seul autre haut fait que celui-là. On imagine mal qu'il ait eu besoin de deux campagnes pour des opérations qui semblent avoir plutôt été consacrées à une pacification vigoureuse qu'à une guerre proprement dite. Or nous savons que le 31 mars 296, Maximien est à Aquilée. Parce qu'il n'a eu besoin que d'une seule campagne, parce que le 31 mars, c'est déjà bien tard pour se rendre en Afrique et y commencer des opérations, il est très vraisemblable que la campagne contre les *Quinquegentanei* n'a occupé que la belle saison de 297, après quoi Maximien a pu passer l'hiver à Carthage, avant de consacrer la campagne de 298 à la Syrte¹⁷.

Le discours d'Eumène célèbre Maximien en ces termes: *te Maximiane inuicte, perculsa Maurorum agmina fulminantem*. Il se place donc entre le printemps de 297 et le printemps de 298. Comme Eumène évoque les légions en quartiers d'hiver travaillant à réparer les aqueducs d'Autun (et nous ne voyons pas comment on peut comprendre autrement¹⁸ cette allusion), le discours est de l'hiver 297-298. Nous n'avons besoin que de modifier très légèrement la date proposée par Galletier (le printemps de 298).

Cette date convient bien au fait que la révolte de l'Égypte soit terminée (*sub tua, Diocletiane Auguste, clementia Aegyptum furore posito quiescentem*), si on date maintenant la fin de cette révolte du printemps de 297¹⁹; au fait que Constance ait mis fin à la sécession de la Bretagne,

¹⁷ Plusieurs commentateurs ont fait du 10 mars 298 la date du retour triomphal de Maximien à Carthage, à la suite de W. SESTON, *Dioclétien et la tétrarchie*, p. 115-128. D'autres y voient la date d'un triomphe, à la suite d'un séjour plus ou moins long (J. SCHWARTZ, *L. Domitius Domitianus*, p. 96). Sur la campagne de Libye, G. DI VITA, *L. Volusius Bassus Cerealis, légat du proconsul d'Afrique T. Claudius Aurelius Aristobulus, et la création de la province de Tripolitaine, L'Africa Romana, Atti del II convegno di studio, Sassari, 14-16 dicembre 1984*, p. 167 et note 80.

¹⁸ Il est dit que les légions en quartiers d'hiver (*deuotissimarum hiberna legionum*), travaillent à rétablir les aqueducs anciens et à procurer à la ville de nouvelles ressources en eau. On ne peut donc pas douter qu'on a fait hiverner des légions à Autun. Ces légions sont des légions victorieuses au repos, dont on n'a pas besoin pour le moment (*legionum, quarum inuicta robora ne in his quidem quae nunc cum maxime gerunt bellis requirunt*). Ce sont très probablement les troupes qui ont été utilisées en Germanie et en Bretagne, et qu'on ne va pas envoyer sur des théâtres d'opération éloignés, le plus proche étant l'Afrique. Elles ne sont donc pas sur le point de partir, et on peut certes admettre que les expressions d'Eumène ne prouvent pas que le printemps n'est pas encore commencé (En ce sens, nous pouvons adopter la formule employée par J. Schwartz p. 96 «le texte n'implique pas que les troupes hibernées à Autun étaient sur le point de partir en expédition»). Mais il est bien clair qu'on a envoyé les légions en quartiers d'hiver à Autun, et qu'au moment où Eumène parle, le travail commencé grâce à ce stationnement n'est pas terminé. Le texte ne prouve donc pas non plus que le printemps est commencé ou que l'heure d'un éventuel départ en campagne a déjà sonné.

¹⁹ La publication de T.C. SKEAT, *Papyri from Panopolis in the Chester Beatty Li-*

si on date son entrée à Londres de 296 ou plus tôt; à ce que nous savons de la campagne de Galère contre les Perses, déjà victorieuse à la fin de 297, même si l'entrée de Dioclétien et de Galère à Nisibis n'a pas encore eu lieu, ou n'est pas encore connue²⁰.

Pour dater le panégyrique de Constance, nous savons qu'il a été prononcé un 1er mars. Il fait allusion (V) à la campagne d'Afrique de Maximien, en des termes (*reseruetur nuntiis iam iamque uenientibus Mauris immissa uastatio*) qui montrent que la campagne va commencer ou commence à peine. Si on admet que la campagne a occupé la belle saison de 297, le 1er mars 297 convient bien à cette façon de présenter les choses. En revanche, le 1er mars 296 est beaucoup trop loin des événements, et d'ailleurs, nous avons vu que le 31 mars, Maximien est à Aquilée. Or Galletier avait bien vu que l'éloge vibrant des calendes de mars ne se comprend que si cette date avait une valeur exceptionnelle: et le 1er mars 297 est le jour des *Quinquennalia* de Constance²¹. Quand d'ailleurs on essaie de penser à un autre premier mars, on oublie qu'on ne prononçait pas des panégyriques à tout moment. Nous savons en effet que chaque lustre était l'occasion d'un panégyrique, *lustris omnibus praedicandis communis oratio est* (*Pan. Max.* III, 1, 3), mais qu'en dehors de là, les occasions de discours solennels n'étaient pas si fréquentes, comme le montre l'exorde du panégyrique généthliaque de Maximien: il a fallu cette autre occasion, l'anniversaire célébré, pour que Mamertin ait un discours à prononcer.

Cette date du 1er mars 297 convient-elle à son tour à ce que nous savons des activités des autres tétrarques? On s'explique que le panégyriste ne parle pas des désastreuses opérations de 296 en Perse. Si on admet que la révolte d'Alexandrie se termine en mars 297, il se garde bien sûr de faire allusion à une ville révoltée non encore vaincue; en revanche, les *trophaea Niliaca sub quibus Aethiops et Indus intremuit* peuvent faire allusion soit à la campagne de 291, soit à la reconquête de la vallée en 296²². Enfin, une victoire en Bretagne en 296 convient bien à un panégyrique qui lui est tout entier consacré: et la prière finale (*o perpetui*

brary, Dublin, 1964, donne un renseignement précis, c'est qu'en septembre 298, on attend Dioclétien à Panopolis. Alors que Skeat place la révolte de Domitius Domitianus entre l'été 297 et le début de 298, J. SCHWARTZ, *L. Domitius Domitianus*, p. 131 l'a placée en 296-297.

²⁰ Sur la chronologie de la campagne de Perse, J. SCHWARTZ, *L. Domitius Domitianus*, Bruxelles, 1975, p. 96-97.

²¹ Sur la date des *Quinquennalia*, ROUSSELLE, *art. cit.*

²² J. SCHWARTZ, *L. Domitius Domitianus*, p. 126 et 130-131.

parentes et domini generis humani, hoc a dis immortalibus omni uotorum nuncupatione deprecimur ut liberi nepotesque nostri...) s'inspire directement des formules de *supplicationes*²³ qu'on prononce immédiatement après une victoire.

Concluons donc sur ce qui précède: c'est bien le 1er mars 297 que le panégyriste de Constance témoigne de la renaissance des villes de l'Empire, et c'est bien en 298 qu'Eumène fait très probablement allusion aux enceintes urbaines qui poussent partout, comme des champignons, dirions-nous: mais Eumène dit, plus poétiquement, comme de jeunes arbres, ou comme des épis abattus par les pluies qui se redressent à la chaleur du soleil.

* * *

Parmi les enceintes urbaines datables de la Tétrarchie, y en a-t-il que nous puissions dater avant 297-298?

Londres - Londinium. Constance Chlore fait en 296 une entrée triomphale dans la ville libérée. Le médaillon²⁴ qui commémore l'événement montre une ville murée, identifiée par l'inscription *Lon(dinium)*. L'enceinte représentée semble être du même type que toutes les enceintes réduites de Gaule et de Bretagne, alors que nous savons que les remparts de Londres ont été construits sous Commode²⁵. Cela pourrait impliquer qu'elle avait déjà, en 296, été restaurée ou complétée sur ce modèle. Mais s'il ne s'agit pas d'une sorte de photographie, mais bien plutôt d'une représentation symbolique de ville murée, sa portée est plus précieuse en-

²³ Deux traits caractéristiques, la mention des dieux immortels (Auguste, *Res Gestae*, 4; *CIL* XIV 3613 = *ILS* 918; VI 1386 = *ILS* 1023) et l'évocation des *liberi*: cf. Cicéron, *Philippique* 14, 38: *Cumque rem publicam, urbem, templa deorum immortalium, bona fortunisque omnium liberosque conseruarint...* Le panégyriste continue «*Tenet uno pacis amplexu Romana res publica...*». Or l'effet premier de la *supplicatio* est de procurer la *pax* (notre article *Ksar el Kebir*, Colloque de Strasbourg du CTHS, Pâques 1987, sous presse).

²⁴ J. BABELON et A. DUQUENOY, *Médailles d'or du trésor d'Arras. L'entrée de Constance Chlore à Londres en 296 ap. J.C.*, «*Aréthuse*», janvier 1924, p. 45-52, monument très souvent cité et utilisé depuis. La ville de Londres est identifiée par l'inscription *Lon(dinium)*. Devant la ville, la figure agenouillée qui est placée juste au-dessus de l'inscription, nous semble être plutôt la ville que la Bretagne.

²⁵ S.S. FRÈRE, *Princeton Encyclopedia of Classical Sites (PECS)*, s.v. *Londinium*, pense que l'enceinte date d'un peu après 200. Dans ce cas, l'enceinte serait représentée sur le modèle des enceintes du IIIe siècle.

core: il montre qu'en 296, la formule typologique de l'enceinte urbaine réduite était si bien connue qu'on pouvait l'employer comme symbole²⁶.

Boulogne - Gesoriacum-Bologna. Cette ville a été prise sur les partisans de Carausius par Constance César en 293. Nous savons d'autre part que c'est le camp de la flotte — un camp romain rectangulaire classique — qui a servi de fondation et de support à l'enceinte urbaine quadrangulaire²⁷, ce qui implique également la désaffectation du camp militaire en tant que tel, au profit d'un centre urbain fortifié. On ne peut considérer que comme peu probable que Carausius ait créé cette ville fortifiée avant 293²⁸, mais entre 293 et 298, on avait eu tout le temps de le faire. On comprendrait bien d'ailleurs qu'après la reconquête, on se soit préoccupé de créer une ville solidement fortifiée, d'autant plus importante qu'elle continuait à jouer le rôle de station terminale du *cursus publicus* et de clé des communications entre la Gaule et la Bretagne²⁹. Il est donc possible, sans qu'on dispose d'une certitude absolue, que l'enceinte urbaine de Boulogne ne puisse pas être datée avant 293, mais il est très probable qu'elle ait déjà existé au moment du discours d'Eumène.

Jublains - Noiodunum. Le grenier fortifié de Jublains a été entouré d'une enceinte de terre, puis d'une enceinte de briques et pierres du même type que de nombreuses enceintes de Gaule et d'Europe. La datation archéomagnétique des briques de l'enceinte nous a donné la date de 285 +/-10, soit une fourchette de 275 à 295. Et de fait, l'enceinte de terre

²⁶ M. CHRISTOL, *Panegyriques et revers monétaires: l'Empereur, Rome et les provinciaux à la fin du IIIe siècle*, «Dialogues d'Histoire Ancienne», 2, 1976, p. 421-433 (d'où la bibliographie antérieure).

²⁷ Il est peu probable qu'entre sa prise de pouvoir en Occident en 285 et l'usurpation de Carausius en 287, Dioclétien ait eu le temps de fortifier Gesoriacum; on peut se demander aussi si Carausius a pu se préoccuper de transformer un camp en ville, soit au temps où il était encore un chef militaire fidèle, soit après son usurpation; bien au contraire, la bande de pirates rebelles qui s'obstinait dans les murs de Gesoriacum (*cepit oppressam Gesoriacensibus muris pertinacem tunc errore misero manum piraticae factionis*) était probablement constituée de troupes qui avaient suivi l'usurpateur et qui devaient donc continuer à occuper le camp militaire. Mais surtout, on ne voit pas quel aurait été l'intérêt, pour ce «pirate» dont la flotte était l'atout essentiel, de fortifier une ville coupée du rivage.

²⁸ Le nom de Bononia est officiellement employé en 310, et peut-être en 306 (J. HEURGON, *Les problèmes de Bologne*, «REA» 1948, p. 101-111, en particulier p. 102; *De Gesoriacum à Bononia*, Mélanges Bidez-Cumont, 1949, p. 127-133). Il paraît possible que la ville nouvellement fortifiée ait repris officiellement le nom de Bononia.

²⁹ Il suffit à Julien en 360 d'envoyer un *notarius* à Boulogne pour interrompre les communications entre le continent et la Bretagne (Ammien, XX, 9,9).

est déjà postérieure à la chute de Tétricus en 274, puisqu'elle comporte des monnaies barbares postérieures; et l'enceinte de briques et pierres a désaffecté l'enceinte de terre. En revanche, le complexe fortifié est antérieur à Constantin, dont aucune monnaie n'a encore été trouvée à l'intérieur, alors qu'elles sont communes à Jublains³⁰.

Les fouilles récentes permettent peut-être de préciser davantage. L'intérieur du Bâtiment Central de Jublains comporte une couche d'occupation de la fin du III^e siècle, où a été découverte une monnaie³¹ de Carausius (287-293) en même temps que de nombreuses monnaies barbares de Tétricus, qui circulaient donc encore dans cette période, et probablement même un peu après. Cette occupation étant incompatible avec les lieux, la grande halle d'un grenier fortifié, on pense avoir affaire ou à des réfugiés, ou aux ouvriers construisant l'enceinte extérieure, ou à n'importe quel type d'occupation indue ou précaire qu'on pourra imaginer, occupation en tout cas bien datée de 287/293 ou de peu après. On imaginera alors soit que l'enceinte était en cours de construction, soit qu'elle venait d'être construite, sinon terminée, car on cherche vainement la preuve de cet achèvement (les portes n'ont jamais été établies). En tout cas, nous avons là une bâtisse d'une date très proche de 287-293.

Comparons nos trois indications chronologiques:

Archéologie : après 274 — avant 306 (point moyen: 290)
 Archéomagnétisme : vers 275 — vers 295 (point moyen 285)
 Monnaie de Carausius : vers 287 — 293.

Le Mans - Suindinum. Nous avons suggéré, en examinant l'enceinte du Mans, qu'elle était strictement contemporaine de celle de Jublains, voire que les mêmes ouvriers, ou tout au moins les mêmes architectes et contremaîtres en étaient responsables³². La datation archéomagnétique des briques de l'enceinte, donnant 280 +/-15³³, est venue confirmer cette façon de voir.

Langres - Andematunum. Constance Chlore, pour échapper aux barbares, se fait hisser sur les murs: *..clausis portis in murum funibus*

³⁰ R.R., *Un complexe fortifié dans l'ouest de la Gaule*, art. cit.

³¹ Nous remercions M. GIARD, Conservateur au Cabinet des Médailles, d'avoir bien voulu identifier cette monnaie à laquelle il consacrera une étude particulière.

³² R.R., *Un complexe fortifié*, art. cit. p. 255-256.

³³ R.R., *Les monnaies du complexe fortifié de Jublains*, Mélanges Colbert de Beaulieu, Paris 1987, p. 697-707. On peut remarquer également que le fort de Portchester est daté de 285-290 (S. JOHNSON, *The Roman Forts of the Saxon Shore*, p. 60-63 et 111-113).

tolleretur... Eutrope (*Breuiarium*, IX, 23) ne donne pas de date précise pour cet épisode qu'on date de 298 ou de 300-301³⁴.

Grenoble - Cularo. Les inscriptions des portes (*CIL XII 2229*) montrent que Dioclétien et Maximien sont déjà Iovius et Herculus. Elles sont donc postérieures à l'avènement de Maximien comme Auguste et Imperator en décembre 285, et à l'adoption des noms de Iovius et d'Herculus qui lui est postérieure, et qu'on peut placer au printemps-été 286. Elles sont probablement antérieures à la nomination des Césars, le 1er mars 293³⁵.

Mainz - Mogontiacum. Le médaillon de plomb³⁶ qui représente Mogontiacum et Castel de part et d'autre du Rhin montre deux empereurs siégeant. Bien que les commentateurs aient hésité à ce sujet, il s'agit certainement de Dioclétien et de Maximien, et le médaillon, replacé dans le cadre des émissions de cette période, est daté du début de 297. Il est dans ce cas difficile de douter qu'il s'agisse d'une représentation effective des deux villes et du pont qui les unissait. Cette limite basse étant établie, la scène représentée a de fortes chances d'être contemporaine des campagnes de Maximien, couvrant sur le Rhin les opérations de Constance contre Allectus, en 293-296.

Winterthur - Vitudurum. Cette enceinte est datée par son inscription (*CIL XIII 5249 = ILS 640*) de la XIe puissance tribunicienne de Dioclétien, qui commence le 10 décembre 293, et de la Xe de Maximien. Comme ce dernier n'en est encore qu'à sa IXe salutation impériale, et qu'il va recevoir, comme on l'admet aujourd'hui, la Xe avant la fin de décembre 293³⁷, l'achèvement de cette enceinte se trouve très précisément daté du mois de décembre 293.

³⁴ E. FRÉZOULS, *Andematunum*, PECS, sv.

³⁵ M. LE GLAY, PECS, s.v. *Cularo*, place les remparts entre 288 et 292. J. LANDER, *Roman Stone Fortifications, Variations and Change from the First Century A.D. to the Fourth*, BAR Int. S. 206, 1984, p. 185, adopte 286-305. Dioclétien et Maximien sont Iovius et Herculus (après que Maximien ait été Augustus et Imperator, ce qui a lieu en décembre 285: voir ci-dessus note 16) vraisemblablement au printemps-été 286 (F. KOLB, p. 63-64). Cette dernière date est importante pour tous les monuments qui font référence à ces surnoms divins.

³⁶ P. BASTIEN, *Le médaillon de plomb du Musée des Beaux Arts*, «Bulletin des Musées et Monuments lyonnais», V, 4, 1973, p. 73/157-92/176, après un examen critique des diverses thèses soutenues à propos du médaillon représentant *Mogontiacum et Castel(lum)* a montré que les Empereurs représentés sur le registre supérieur du médaillon sont certainement Dioclétien et Maximien, et daté le médaillon de 297.

³⁷ A. ROUSSELLE, *art. cit.*, p. 452-453.

Rapidum. L'enceinte de la ville, précédemment détruite, est reconstruite (CIL VIII 20836) sous la Tétrarchie³⁸, donc après le 1er mars 293, mais peut-être peu après.

Karkisia - Cercusium. Nous n'avons pas d'indication plus précise que le texte d'Ammien (XXIII, 5, 3): *Diocletianus... muris turribusque circumdedit celsis...* Compte tenu du fait que c'est Dioclétien qui est nommé, et non les Tétrarques ou Galère, peut-être peut-on penser que cette enceinte de Mésopotamie est de la première partie du règne³⁹.

Reclassons ces indications:

Avant le 1er mars 293 : Grenoble, peut-être Cercusium
 Vers 285-290 : Jublains, Le Mans
 En 293 : Winterthur
 Vers 293-296 : Mayence
 Avant 298 ou 300-301 : Langres
 Après le 1er mars 293 : Rapidum
 Peut-être peu après 293 : Boulogne
 Représentation symbolique dès 296 : Image de Londres

Ce répertoire sommaire nous confirme qu'en 298, une forte proportion d'enceintes étaient déjà construites ou en construction. Ajoutons à cela qu'un très grand nombre enfermaient des témoins des règnes immédiatement antérieurs⁴⁰, mais qu'on en connaît peu qui contiennent des ves-

³⁸ W. SESTON, *Le secteur de Rapidum après les fouilles de 1927*, «MEFR», 1928, p. 150-183, en particulier p. 181, remarquant que la route qui dessert Rapidum est reconstruite en 290. La restauration de la ville (CIL VIII 20836) est d'époque tétrarchique, et d'ailleurs postérieure au gouvernement d'Aurelius Litua, mais on peut penser que cette restauration est immédiatement postérieure à 293, plutôt que de la fin du règne.

³⁹ Cercusium (ou Circesium, selon les auteurs) est l'ancienne Karkemish.

⁴⁰ R.R., *Les fortifications urbaines*, p. 355. D'autres enceintes ont été construites au temps de Dioclétien.

- Palmyre, d'après D. VAN BERCHEM, *Recherches sur la chronologie des enceintes de Syrie et de Mésopotamie*, «Syria», 31, 1954, p. 254-262; M. GAWLIKOWSKI, *Les défenses de Palmyre*, «Syria», 51, 1974, p. 231-242.

- Marseille est fortifiée en 308, quand Constantin vient y assiéger Maximien (Panégyrique de Constantin, VII, 19; Lactance, *De mort. pers.* 29). Les remparts anciens de la ville ont donc été probablement rénovés selon les nouvelles normes: le Panégyriste les caractérise en deux expressions: *altitudo murorum, creberrimae turres*.

- On a trouvé dans l'enceinte de Beauvais (V. LEBLOND, «Bulletin Archéologique du Comité des Travaux Historiques», 1915, p. 32): «un petit bronze de Dioclétien (au revers *Salus aug.*, COHEN 2e éd., VI, n° 439)... dans le blocage même du mur attenant à cette tour», et (p. 33) au XVIIIe siècle «deux monnaies de Postume dans l'épaisseur même de la mu-

tiges précisément datables des dix premières années de Dioclétien. Il est vrai que le numéraire, en particulier, était rare pendant cette période. Cependant, si la majeure partie des enceintes avaient été construites entre 295 et 305, plusieurs enfermeraient des témoins de la première décennie du règne: or ce n'est pas le cas.

Nous nous demandons même si l'essentiel des enceintes urbaines n'ont pas été construites en exécution d'un édit impérial. Nous lisons dans le Code Théodosien (XV, 1, 34) pour le règne d'Honorius, la disposition suivante du 24 mars 396, valable pour tout l'Empire: «*Omnes provinciarum rectores litteris moneantur, ut sciant, ordines atque incolas urbium singularium muros, uel nouos debere facere, uel firmitus veteres renouare*». Si nous manque un édit de Dioclétien, c'est bien sûr que des textes postérieurs concernaient le même sujet, et que les codes n'ont pas conservé de textes pour eux périmés⁴¹. En fait, la nécessité de donner

raille, en deux endroits différents...»; d'où H. VON PETRIKOVITZ, *Fortifications in the North-Western Roman Empire from the third to the fifth centuries A.D.*, «J.R.S.», 1971, p. 561.

- Sur la découverte d'une statue d'Hercule à Bordeaux, allusion possible à une *porta herculea* et à Maximien Hercule, R. ÉTIENNE, *Bordeaux Antique*, p. 209.

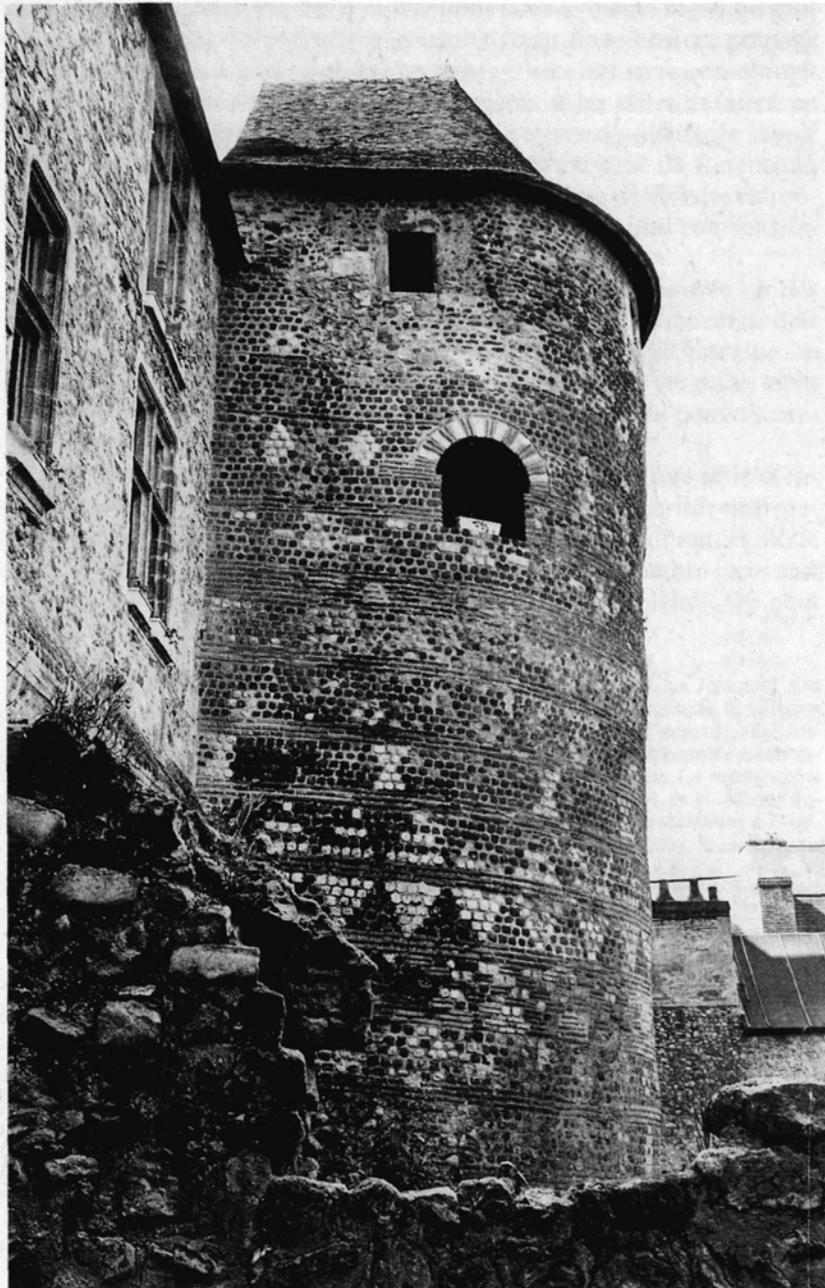
- Scarbantia de Pannonie est postérieure à 304 et probablement antérieure à 305 (LANDER, *Roman Stone Fortifications*, p. 193)

- Tropaeum Traiani est postérieure à 288-289, et antérieure à une réédification qui date de 316 (LANDER, *ibidem*).

- Trèves est déjà fortifiée en 313: GRENIER, *Manuel*, I, p. 488 note 2.

- L'enceinte de Milan a été probablement agrandie par Maximien, de façon à inclure notamment les *Thermae Herculeae*: A. CALDERINI, *Storia di Milano*, 1953, p. 489-508; M. MIRABELLA ROBERTI, *Milano*, Enciclopedia dell'Arte Antica, 1963, p. 1-3, avec plan de la ville et de son enceinte.

⁴¹ A. BLANCHET, *Enceintes romaines de la Gaule*, p. 318 sq. a réfuté la théorie de H. SCHUERMANS, *Remparts romains d'Arlon et de Tongres*, Bulletin des Commissions Royales d'Art et d'Archéologie (1877, p. 451-512; 1888, p. 37-100; 1889, p. 77-124; 1890, p. 25-94), dont la présentation est effectivement indéfendable. Mais l'idée même d'une prescription impériale nous semble garder sa valeur. P. Salama, *A propos d'une inscription maurétanienne de 346 après J.-C.*, «Libyca» II, 1954, p. 205-229, en particulier p. 212, a noté que le 14 juillet 358, Constance II écrit au vicaire d'Afrique Martinianus (*Code Théodosien* IV, 13,5): *Diualibus iussis addimus firmitatem et uectigalium quartam prouincialibus et urbibus Africanis hac ratione concedimus, ut ex his moenia publica restaurentur uel sarcientibus tecta substantia ministretur*. Il s'agit ici des constructions publiques en général, parmi lesquelles d'ailleurs les *muri* pouvaient être inclus. Mais surtout, ce type de lettre nous fournit, comme le texte de 396, un des modèles de prescriptions impériales qui, assorties d'une remise d'impôts, pouvaient faire pousser des enceintes dans une province, un groupe de provinces, ou l'empire entier. P. SALAMA, qui observe qu'une série d'enceintes ont été construites et complétées vers la moitié du siècle (Kherba des Aouisset en 346, Alta-va en 359-350, Mouzaïa en 351-354) se demande si ce n'est pas la conséquence d'une disposition un peu antérieure. Nous avons déjà noté (*Les fortifications urbaines du monde romain*, p. 357) qu'un effort particulier de fortification urbaine semblait se manifester vers le milieu du IV^e siècle. Les témoins de cet effort ne doivent en effet pas être utilisés, comme on a quelquefois été tenté de le faire, pour dater du IV^e siècle la fortification urbaine en général, mais seulement pour essayer de préciser ce qu'a été cette nouvelle impulsion donnée à la fortification.



Tour de l'enceinte du Mans.

globalement aux villes l'ordre de se fortifier aurait rendu cet édit nécessaire. Et la concentration des constructions sous le même règne ne saurait s'expliquer par des initiatives locales. C'était donc bien au pouvoir central qu'il fallait attribuer et que les panégyristes ont eu raison d'attribuer le mérite des fortifications neuves, même si les villes devaient en faire les frais⁴². Ammien (XXIII, 5,3) nous permet d'ailleurs de savoir que la construction d'une enceinte *urbaine* comme celle de Cercusium s'inscrivait dans le cadre d'une opération systématique de défense en profondeur des frontières menacées (*cum in ipsis barbarorum confinibus interiores limites ordinaret*).

Notre interprétation des panégyriques a été surtout appuyée sur des informations qui concernent l'Occident européen. Or, si même on ne doit pas accueillir l'idée qu'une décision précise de Dioclétien ait entraîné ces constructions, il n'est évidemment pas possible que tant d'enceintes aient poussé simultanément sans qu'une impulsion soit venue du pouvoir central. Cette impulsion a-t-elle eu des effets en Afrique?

A première vue, non, car nous ne pouvons pas citer une série d'enceintes comparables à celles de Gaule. On en discerne aussitôt une première raison, c'est que si les villes d'Afrique fortifiées au premier siècle ne sont pas plus nombreuses qu'en Europe, un certain nombre reçoivent des enceintes au IIe siècle et dans la première moitié du IIIe⁴³. On peut

⁴² Sauf bien sûr en cas de démission complète de la défense. Lorsque Jeanne d'Arc entre dans Orléans, c'est encore, à la réserve du front ouest qui s'est agrandi, la ville romaine qu'elle va défendre, les habitants ayant rasé tous les faubourgs à l'approche des Anglais (sur les remparts et la mise en défense de la ville, voir le Colloque d'histoire médiévale, *Jeanne d'Arc*, Orléans, octobre 1979, communications de J. DEBAL, *La topographie de l'enceinte fortifiée d'Orléans au temps de Jeanne d'Arc*, p. 23-41 et F. MICHAUD-FRÉJAVILLE, *Une cité face aux crises: les remparts de la fidélité, de Louis d'Orléans à Charles VII, d'après les comptes de forteresse de la ville d'Orléans (1391-1427)*). Si les Anglais ont pratiquement renoncé à prendre la ville d'assaut, c'est probablement en partie à cause de la force des remparts. Les murs d'Orléans avaient déjà résisté aux béliers d'Attila (Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, II, 7). Inversement, les Goths d'Alaric ne sont entrés dans Rome que parce qu'on leur a ouvert une porte: Procope, *Guerres*, III, 2, 13-27.

⁴³ Une première liste de remparts africains datés a été proposée par P.-M. DUVAL, dans *Cherchel et Tipasa, Recherches sur deux villes fortes de l'Afrique romaine*, p. 19 note 2, à la suite d'une liste des enceintes africaines connues, p. 18, note 2. En 1955, C. COURTOIS dresse dans *Les Vandales et l'Afrique*, p. 122-123, une nouvelle liste d'enceintes africaines, dont il note les dates connues. Nous avons nous-même noté un certain nombre de dates dans notre article (voir note 1) sur *Les fortifications urbaines du monde romain*. Enfin, Ch. DANIELS, *Town Defences in Roman Africa: a Tentative Historical Survey, Roman Urban Defences in the West*, Londres 1983, a noté les dates connues, et H. JOUFFROY a dressé un tableau de nos connaissances dans *La construction publique en Italie et dans l'Afrique romaine*, Strasbourg 1986. Le tableau suivant fait la synthèse de ces informations, qui ne concernent finalement que 23 enceintes datées, ce qui est peu par rapport aux vestiges connus.

penser que parmi le grand nombre d'enceintes non datées qui ont été répertoriées, une proportion non négligeable a été construite avant 250. Or cette proportion est probablement infime pour les villes européennes, sauf en ce qui concerne la péninsule balkanique.

Mais ceci dit, nous devons aussitôt remarquer que la question de savoir s'il existe des enceintes urbaines ultérieures n'a pas été examinée avec le même intérêt qu'en Europe — peut-être parce que ces enceintes ont moins marqué le paysage urbain, peut-être aussi parce qu'à côté de l'importance des ruines de la haute antiquité, celles qui étaient plus tardives ont semblé comparativement misérables, donc de peu d'intérêt.

Le fait est que très souvent, on nous signale des remparts «tardifs», de «basse époque», dont on ne se soucie pas de nous indiquer une date, même approximative, entre le Haut-Empire et l'époque byzantine, heureusement plus nettement caractérisée.

Premier siècle

- Cherchel : sous Juba II ou sous Claude
 Lepcis Magna : a un rempart en 69 (Tacite, *Histoires*, 4,50,8), mais on ignore sa date.
 Cuicul : est fondée sous Nerva

Deuxième siècle

- Thamugadi : est fondée en 100
 Ad Maiores : est fondée en 105
 Sala : en 144
 Tipasa : en 146-147
 Rapidum : en 167
 Volubilis : en 168-169
 Thaenae : au IIe siècle
 Banasa : au IIe siècle
 Tocolosida : au IIe siècle
 Thamusida : fin IIe siècle

Troisième siècle

- Numerus Syrorum : enceinte d'après l'Atlas de GSELL f° 41, n° 1; probablement antérieure à Macrin (P. SALAMA, *Nouveaux témoignages de l'oeuvre des Sévères dans la Maurétanie Césarienne*, «Libyca» I, 1953, p. 251, note 134).
 Castellum Citofactense-Kherbet Aïn Soltane : en 227 (AE 1917-8 68)
 Castellum Perdicense : en 227 (AE 1966, 593)
 Castellum Thib[---] - Aïn Melloul : en 227 (CIL VIII 20486), agrandi sous Gordien (20487)
 Aïn el Hadjar : en 227 (AE 1966, 594)
 Castellum Dianense - Gellal : en 234 (VIII 8701 = ILS 6887)
 Sertei-Kherbet Gidra/Guidra : en 222-235 (VIII 8828/20630 = ILS 6889)
 Castellum Vanarzanense - Kherbet Ksar Tir : agrandi sous Gordien, R. CAGNAT, *Mélanges Perrot*, Paris 1903, p. 37-39 d'où AE 1903, 94
 Castellum Lemellefense-Ben Imur : agrandi sous Gordien (VIII 20602)
 Cellas/Castellum Cellense - Kerbet Zerga : en 243 (VIII 8777 = ILS 6888)

De fait nous connaissons actuellement:

a - de très rares remparts datés, et encore sans grande précision, de la période 285-305: Rapidum, citée plus haut, peut-être Lepcis Magna, éventuellement Ad Maiores, et une réfection, Tipasa, en 305-6.

b - un rempart non daté, mais dont le type se rapproche des enceintes du temps de Dioclétien: Lixus

c - une bonne quantité de remparts qualifiés de «tardifs» ou de «basse époque»⁴⁴.

⁴⁴ Remparts datés

Rapidum. Déjà cité, est daté de la Tétrarchie (CIL VIII 20836). Il s'agit d'une enceinte réduite par rapport à celle du Haut-Empire.

Tipasa. En 305-306, «...m ualerius uictor u p p m [c no]uas por[ta]s tur[re]sque dedicauit p[ro]uincia]e c[on]sul[is]».

Lepcis Magna. Des blocs de remploi sont partagés entre l'enceinte du Bas-Empire, qui ne doit pas être confondue avec l'enceinte byzantine, et les «Terme tarde sul mare» (R. GOODCHILD, *The Unfinished «Imperial» Baths of Lepcis Magna*, «Libya Antiqua», 2, 1965 et *Libyan Studies*, p. 118-132, en particulier note 20: «Professor Di Vita informs me that some of these re-used fragments unite with fragments found at the West Gate»). On peut imaginer qu'à Lepcis comme en d'autres grandes villes (Rome, Carthage, Milan, Antioche), la Tétrarchie a voulu construire des thermes monumentaux, et que la construction a été interrompue par le tremblement de terre de «306». Mais c'est pour le moment une simple hypothèse. On notera pourtant que dans la mesure où des inscriptions de Gallien étaient en cours de remploi dans les thermes, ceux-ci sont postérieurs à 267-268 (GOODCHILD, p. 127-128), et les remparts du Bas-Empire aussi.

Ad Maiores. Henchir Besseriani. Enceinte de 1800 m de long, à tours nombreuses. Inscription de Dioclétien mentionnant le *municipium*. (CIL VIII 2480-1/17970) A été considérée comme byzantine, mais probablement à tort. Ce rempart nous paraît être candidat (mais seulement candidat) à une datation sous Dioclétien.

Rempart typologiquement proche

Lixus. Une petite enceinte s'appuie par un de ses côtés sur l'enceinte préromaine (E. LENOIR, *Traditions hellénistiques et techniques romaines dans les enceintes urbaines du Maroc*, La fortification dans l'histoire du monde grec, Paris, 1986, p. 344 et fig. 6, que nous reproduisons ici). Son dessin, sa longueur, l'utilisation de remplois, la rapprochent des enceintes réduites de Gaule et d'Espagne. M. Tarradell proposait de la dater de la fin du III^e siècle ou du début du IV^e (Lixus, *Historia de la ciudad, Guia de las ruinas y de la seccion de Lixus del Museo Archeologico de Tetuan*, Tetuan, 1959, p. 62-63). Mais il s'agit d'une opinion fondée sur l'aspect de la muraille, et sur le fait qu'elle se situerait «des-pués de la destruccion de la ciudad en el siglo III DJC». Cette «atroz destruccion» (p. 41) «puede fecharse, por los datos obtenidos en las excavaciones, hacia mediados del siglo III DJC». Soit, mais une révision de ces données serait sans doute utile aujourd'hui.

Remparts «tardifs»

On doit à Ch. DANIELS, *Town Defences*, d'avoir systématiquement noté les mentions de remparts «tardifs» ou de «basse époque» qu'il rencontrait, liste intéressante que nous reproduisons. Afin de faciliter la comparaison avec la liste d'enceintes romaines donnée par C. COURTOIS, *Les Vandales et l'Afrique*, p. 122-123, nous la classons de même par ordre alphabétique des noms antiques. Nous la complétons avec *The Princeton Encyclopedia of Classical Sites (PECS)*. Nous avons également consulté le bilan d'H. JOUFFROY, *o.l.* Nous ajoutons quelques précisions.

L'hypothèse selon laquelle Dioclétien aurait prescrit à toutes les villes importantes de l'Empire de construire de nouveaux remparts ou de consolider les anciens, *muros uel nouos debere facere, uel firmius ueteres renouare*, doit désormais conduire à un nouvel examen de tous les

Libye

Sabratha. Un rempart a été daté postérieurement aux incursions des Austuriens en 363-365 (P. ROMANELLI, *Sabratha*, Enc. Arte. Antica, p. 1052). Pour D.E.L. Haynes (*The Antiquities of Tripolitania*, Tripoli 1965, p. 108, et cf aussi p. 127): «The inclusion of the outlying Temple of Isis within the defensive wall built at some time during this period [«Third and fourth centuries»] suggests that Sabratha had not yet greatly shrunk, at all events on the east...». Ce rempart est en fait probablement antérieur aux raids des Austuriens, dont on peut douter qu'ils aient pénétré dans la ville, s'ils l'ont jamais atteinte.

Oea-Tripoli. «Qualche resto delle cortine murarie di tarda età romana o bizantina...» (P. ROMANELLI, *Tripoli*, Enc. Arte Antica). «Late antique walls» (J.B. WARD PERKINS, *PECS*). Plan de l'enceinte antique: S. AURIGEMMA, *L'arco quadrifronte di Marco Aurelio e di Lucio Vero in Tripoli*, Supplements to Libya Antiqua III, Tripoli, 1980, fig. 1 p. 9. Si Dioclétien a fait fortifier Lepcis, on se demande pourquoi il n'aurait pas fait fortifier aussi Oea et Sabratha.

Tunisie

Thugga-Dougga. C. POINSSOT, *Les ruines de Dougga*, Tunis 1958, p. 16 et p. 54, n° 17. Plan dépliant. «C'est vraisemblablement au Moyen-Age musulman, plutôt qu'à l'époque byzantine, qu'il faut attribuer la construction de l'enceinte qui entoure une partie de la ville antique».

Algérie

Calama-Guelma. Une enceinte tardive.

Choba-Ziama. Enceinte tardive ou byzantine. (Courtois n° 10)

Gunugu-Gouraya. Un rempart en partie construit de matériaux de remploi.

Hippo Regius-Hippone-Bône-Annaba. est assiégée par les Vandales en 430. On ignore la date de construction ou de réfection du rempart que ce siège implique.

Icosium-Alger. M. LE GLAY, *A la recherche d'Icosium*, «Antiquités Africaines», 2, 1968, p. 26-27 et plan p. 53. Un rempart mal connu, et non daté, est antérieur à la révolte de Firmus en 371-372.

Igilgili-Djidjeli. Avait une enceinte urbaine aujourd'hui disparue (M. LE GLAY, *PECS*).

Saldae-Bougie. «Vestiges of the ramparts are visible at several places». Pas de date. (M. LE GLAY, *PECS*).

Sitifis-Sétif. P.A. FÉVRIER, *Sitifis*, Enciclopedia dell'arte antica, Supplemento, 1970, p. 718: «verso la stessa epoca [la deuxième moitié du IV^e siècle] fu costruita una vasta cinta muraria che inglobò gli ingrandimenti antichi e recenti della città».

Thamallula-Aïn Toumella. Deux enceintes, l'une byzantine, l'autre antérieure, tardive.

Thubunae-Tobna. Deux enceintes, l'une byzantine, l'autre antérieure, tardive.

Tubusuctu-Tiklat. «Vestiges of ramparts». Pas de date. (MARCILLET-JAUBERT, *PECS*). Tubusuctu a ravitaillé l'armée de Maximien pendant la campagne contre les *Quinquegentanei* (VIII 8836 = *ILS* 645). On peut supposer que la ville était fortifiée à cette date.

Tiddis. Enceinte tardive, comportant des matériaux de remploi. Photographie dans A. BERTHIER, *Tiddis, Antique Castellum Tidditanorum*, Alger 1951, p. 54: «probablement d'époque byzantine» (id., p. 55).

remparts de cette troisième catégorie: offrent-ils au moins une partie des caractéristiques typologiques des enceintes européennes? Et si la catégorie où nous avons déjà placé Lixus s'étoffe de nouveaux noms, ne faudrait-il pas alors penser que, comme en Europe, ils datent surtout du règne de Dioclétien?

Les dieux immortels lui ont accordé une longue série de victoires, et une paix durement acquise, mais fermement établie. Cette oeuvre aurait-elle été complète si en Afrique aussi, de nouveaux murs ne s'étaient pas dressés comme les épis mouillés au soleil renaissant?

* * *

Mais quoi qu'il en soit, il est bien exact que nombre d'enceintes neuves étaient en chantier ou déjà terminées au moment où les deux panégyristes ont pris la parole. Ces enceintes nous semblent à première vue être des enceintes de nécessité, car nous ne connaissons souvent que des fondations qui ont remployé des débris de monuments plus anciens. En réalité, elles étaient homogènes dans leur conception et dans leurs matériaux, épaisses, très hautes, quasiment imprenables, et puis blanches ou grises de leurs moellons neufs, souvent rehaussées du rouge des briques, brillantes des toits aigus de leurs tours, admirables enfin, et admirées⁴⁵, symboles de la force neuve de l'Empire qui ressuscitait, comme ressuscitent les moissons couchées par la pluie quand le soleil recommence à briller: *quo calore solis tot depressae imbribus segetes resurgunt...*

Usinaza-Saneg. Mur d'enceinte rectangulaire de 300×200 m de côté environ. (COURTOIS p. 123, n° 45, propose la date de 222-235).

Aïn Grimidi. Mur d'enceinte avec bastions.

Aïn Touta. Mur d'enceinte irrégulier.

Ghara. Enceinte entourant un camp.

Kherba des Aouisset. En 346, l'enceinte reçoit des «*portas ac ualuas*». On ignore la date de cette enceinte (P. SALAMA, *A propos d'une inscription maurétienne de 346 après J.-C.*, «Libyca» II, 1954, p. 205-224; *AE* 1955, 139).

Mouzaïa. Reçoit de nouveaux remparts, *noua moenia*, en 351-354 (VIII 9287). On ignore la date des anciens remparts.

Tiaret. Deux murs de «basse époque» (GSELL) autour d'un troisième (COURTOIS n° 58).

⁴⁵ Par les Panégyristes, si on nous suit, et par Ausone, comme nous l'avons vu plus haut.

Géza Alföldy

Ein Soldat des britannischen Heeres aus Madauros
(*ILALg* I 2203)

Im Jahre 1922 veröffentlichte St. Gsell im ersten Band der *Inscriptions Latines de l'Algérie* innerhalb der reichen epigraphischen Hinterlassenschaft der Stadt Madauros die unvollständig erhaltene Grabinschrift eines römischen Soldaten, die eine ausführliche Untersuchung verdient, da sie wichtige Hinweise auf die Rangordnung und das Beförderungssystem des römischen Kaiserheeres liefert¹. Das Monument (Taf. I), ein 50 cm hoher und 151 cm breiter Block aus gelblichem, stark sandhaltigem Kalkstein, befindet sich heute ebenso wie auch schon zu Gsells Zeiten in der byzantinischen Festung von Madauros, in der es — auf der Innenseite der Nordmauer — ungefähr in Augenhöhe als Baustein verbaut wurde². Der achtzeilige Text wurde mit rund 4 cm hohen, kräftig eingeschnittenen Buchstaben in einem Inschriftfeld eingemeißelt, dessen Rahmen oben, rechts und unten weitgehend erhalten ist. Der rechte Rand der Vorderseite des Steines zeigt die trapezförmige Verzierung einer *Tabula ansata*, am äußersten rechten Rand mit zwei nach rechts geöffneten Halbkreisen. Der linke Rand des Steines ist geradlinig abgeschnitten. Da an diesem Rand die letzten Buchstaben einer weiteren Inschrift zu erkennen sind, müssen wir — wie schon Gsell — davon ausgehen, daß an den vorhandenen Block von links ein weiterer Block angeschlossen war, der den größten Teil der zuletzt erwähnten Inschrift enthielt und an seinem linken Rand wohl ebenfalls als *Tabula ansata* ausgearbeitet wurde. Gsells Vermutung, wonach die beiden Steine zu einem größeren Grabbau gehörten, ist sicher richtig.

Leider ist die Inschrift schlecht erhalten. Links oben ist die beschrif-

¹ St. GSELL, *ILALg* I 2203, mit Hinweis auf die Erstpublikation von A. BALLU. Die hier publizierten Fotos sind Aufnahmen von M. SPANNAGEL.

² Ich konnte die Inschrift, für die mein Interesse von meinem Schüler R. Scharf geweckt worden war, am 28.3.1988, unterstützt von M. Mayer, I. Rodá, M. Spannagel und weiteren Freunden, persönlich untersuchen. Wertvolle Ratschläge verdanke ich W. Eck, M. Le Glay, S. Panciera, P. Salama, und vor allem M.P. Speidel, mit dem ich die Probleme, die der Text aufwirft, ausführlich diskutieren konnte. Für die Umzeichnung der Inschrift danke ich Th. Merz (Karlsruhe). Die Forschungsreise in Algerien, in deren Verlauf ich Madauros besuchen konnte, hat mir die Deutsche Forschungsgemeinschaft im Rahmen des Gottfried Wilhelm Leibniz-Programms ermöglicht.

tete Fläche ganz abgeblättert, darunter ebenso wie in der Mitte stark verwischt; die rechte Hälfte des Textes ist beinahe vollständig verwittert. Ohne Schwierigkeit ist nur die linke Hälfte der Zeilen 5-8 zu lesen. Dennoch ist es schon Gsell gelungen, den Text am Original und mit Hilfe eines Abklatsches weitgehend zu entziffern; nur gerade die entscheidenden Textteile blieben auch nach seinen Bemühungen um die Wiederherstellung des Wortlautes problematisch. Gsell bot folgende Lesung:

							QVIRINA SATVRNINVS									
							PROVINCIAE BRITTA									
							AI					IIC! PRAESIDIS BEN				
 N CONSVLAR ||||| NONI PRAE! |||||
 MONYMENTVM ||||| ||||| 5
 SIBI • EX • SS • XXX • M • VMMVI |||||
 ET • SE • VIVO • DEDICAVIT ET DECESSIT
 ANNORVM • LXXXV • H • S • E •

In der 2. Zeile steht nach Gsell *provinciae Britta[nniae]*, «où Saturninus avait été sans doute soldat légionnaire»; in den Zeilen 3-4 ist nach ihm *ben[eficiarius]* / *consular[is]* zu ergänzen; die 6. Zeile las er in der Form *sibi ex (sestertium) XXX m(ilibus) [n]ummu[m] fecit*.

Das Studium des Originals und der Detailfotos (Taf. II) ermöglichen folgende Lesung (siehe auch Fig. 1):

[-. --- -. *f(ilius)*] *Quirina Saturninus c[enturio]*
e[xercitus p]rovinciae Britan[n]i[ae] -c.5-,
prin[c(eps)] officii praesidis, bene[ficiarius]
consularis, optioni (sic) praetori,
monumentum (sic) sepul[turae]
sibi ex (sestertium) XXX m(ilibus) nummu[m] fecit
et se vivo dedicavit et decessit
annorum LXXXV, h(ic) s(itus) e(st).

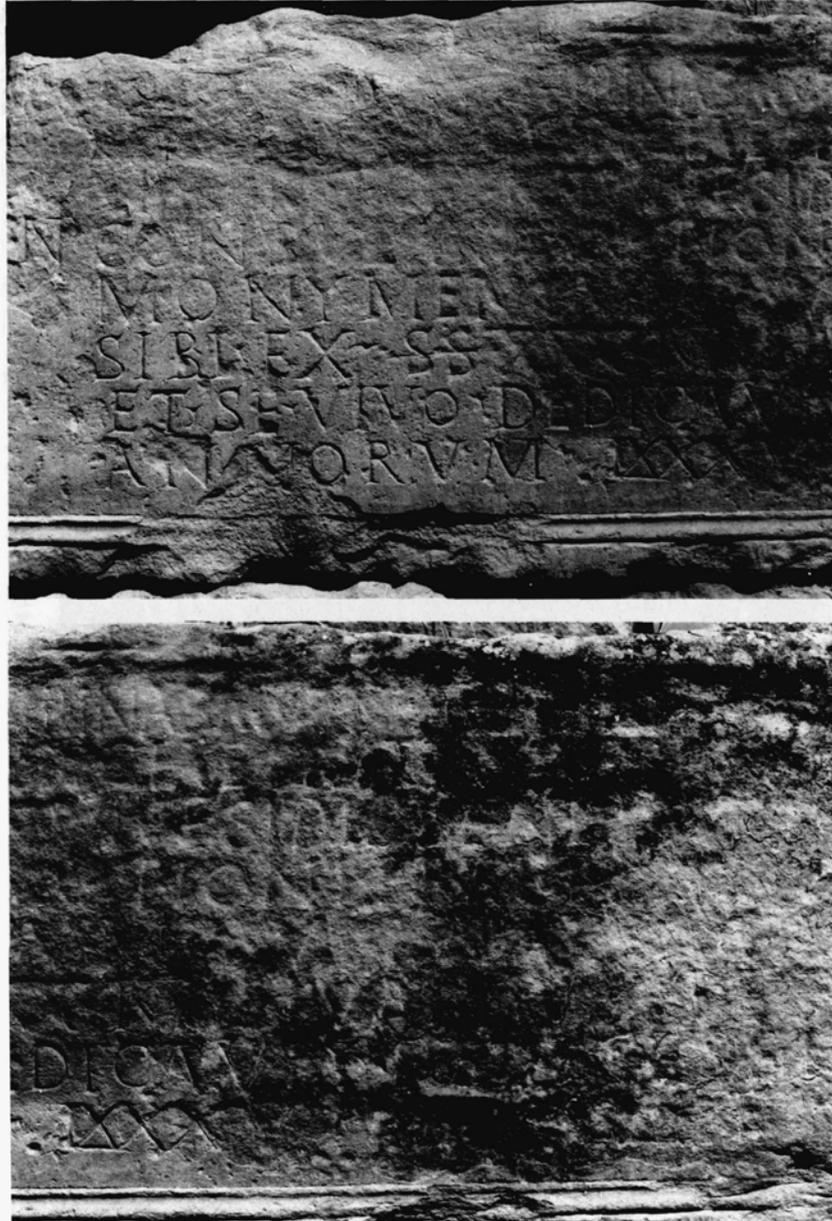
Links von dieser Inschrift befand sich offenbar die Grabinschrift der Frau oder vielleicht der Tochter des Saturninus, denn die Reste am linken Rand des erhaltenen Blockes sind schwerlich anders zu deuten als [---]a / [uxor (o.ä.) oder filia --- Satur]nini (zweimal mit NI-Ligatur).

Tavola I



ILAlg. I 2203.

Tavola II



ILAlg. 1 2203.

ANN
QVIRINASATVRNINVS·CENTVRIO
EXERCITVS·PROVINCIAE·BRITANNIAE
PRINC·OFFICI·PRAESIDIS·BENEFICIARIVS
CONSULARIS·OPTIONI·PRAETORI
MONYMENTVM·SEPVLTVRAE
SIBI·EX·SS·XXX·M·NVMMVM·FECIT
ET·SE·VIVO·DEDICAVIT·ET·DECESSIT
ANNORVM·LXXXV·H·S·E·

Fig. 1.

Die hier präsentierte Lesung dürfte einwandfrei gesichert sein. Am Anfang der 1. Zeile fehlen das praenomen, das nomen gentile und offenbar auch die Filiation des Verstorbenen. Nach seinem Namen stand, wie schon von Gsell erkannt, der Hinweis darauf, daß er seine Militärlaufbahn in der britannischen Armee absolvierte. Anstatt die Nennung eines Truppenkörpers zu erwarten³, wofür es kaum Platz gibt, liegt es näher, damit zu rechnen, daß im Text einfach *ç[enturio] / ç[xercitus p]rovinciae Britan[n]i[ae]* stand, um die Armeezugehörigkeit des Saturninus und zugleich auch seine höchste Rangstufe in der britannischen Armee, nämlich den Centurionenrang, den er als *princeps officii praesidis* erreichte, anzugeben. Als Parallele kann etwa die Grabinschrift eines britannischen Soldaten aus Rom aufschlußreich sein, der ähnlicherweise nur als *specul(ator) exercit(us) Britann(ici)*, ohne Nennung seiner Einheit, bezeichnet wurde⁴. Nach dem Namen *Britannia*, der in dieser Inschrift im Gegensatz zu Gsells Meinung sicher nur mit einem T geschrieben wurde⁵, gibt es freilich noch eine auszufüllende Lücke mit einem Raum für etwa fünf Buchstaben. Es liegt nahe, hier als Beinamen zu *Britanniae* entweder *super(ioris)* oder *infer(ioris)* zu ergänzen. Das Fehlen eines ausdrücklichen Hinweises auf die Truppenzugehörigkeit in diesem Text und in ähnlichen Inschriften erklärt sich durch zwei Gründe: zum einen waren die Soldaten mit solchen Spezialfunktionen wie ein *princeps officii praesidis* oder ein *speculator*, auch wenn sie nominell zu einem bestimmten Truppenkörper gehörten, faktisch nicht mehr im Rahmen dieser Truppe, sondern im Rahmen der übergreifenden Provinz- und Heeresverwaltung tätig; zum anderen war für die Leser einer solchen Inschrift weit von der Provinz entfernt, in welcher der genannte Soldat gedient hatte, die genaue Bezeichnung der Truppe kaum von Interesse. Was zählte, das war der Hinweis auf die Zugehörigkeit zu einer Provinzarmee und zugleich der Hinweis auf den dort erworbenen Rang.

In den Zeilen 3-4 wird die militärische Laufbahn des Saturninus in absteigender Reihenfolge geschildert. Vor den einwandfrei lesbaren Worten *offici praesidis* ist der einzige passende Terminus technicus, der in Betracht kommt, *prin[c(eps)]*; dieser Titel ist auch mit den noch erkennbaren Buchstabenresten bestens zu vereinbaren. Die darauf folgende

³ Vgl. etwa *CIL XIII 8805 = ILS 2536* mit *dec(urio) alae Vocontior(um) exerci[t]us Britannici*; *CIL VI 33032 = ILS 2537* mit *decurio ale Atecorigia(na)e exercitus Moesiae inferioris*.

⁴ *CIL VI 3358 = ILS 2372*.

⁵ Zu den Schreibweisen, von denen die oben angeführte die üblichste ist, vgl. die Belege in *TLL II* (1900/1906) 2195 ff.

Rangbezeichnung *bene[ficiarius] / consularis* konnte schon Gsell erkennen. Anschließend lesen wir ohne jeden Zweifel *optioni (sic) praetorij*; entweder der Ordinator der Inschrift oder der Steinmetz hat sich, indem er diese Rangbezeichnung irrtümlich im Dativ statt im Nominativ anführte, vertan⁶. Am Ende der 4. Zeile scheint es im Text eine Lücke zu geben. Jedoch ist es wahrscheinlicher, daß diese Zeile, mit der die Schilderung des Werdeganges des Saturninus schließt, nicht bis zum rechten Rand des Inschriftfeldes reichte — d.h. der nächste Teil des Textes, der sich auf die Errichtung des Grabdenkmals bezog, wurde wohl absichtlich mit einer neuen Zeile begonnen.

Den Schlußteil der Inschrift hat im wesentlichen schon Gsell richtig entziffert. Nur in der 5. Zeile ist nach *monymentum (sic)* noch ein Wort, anscheinend *sepul[turae]*, einzufügen⁷.

Insgesamt können wir über Saturninus folgendes in Erfahrung bringen. Er stammte offensichtlich aus Madauros, zumal er wie die Bürger dieser flavischen Kolonie in die Quirina tribus eingeschrieben war⁸. Er trat in den Militärdienst ein, ging als Soldat nach Britannien⁹ und stieg — offenbar nach einer Tätigkeit als gewöhnlicher Soldat, die in der Inschrift übergangen wird — in der britannischen Armee zunächst zum *optio praetorii*, dann zum *beneficiarius consularis* und schließlich im Range eines Centurionen zum *princeps officii praesidis* auf. Nach dem Militärdienst kehrte er in seine Heimat zurück und ließ dort für sich als vermögender Mann zum Preis von 30.000 Sesterzen ein offenbar recht ansehnliches Grabdenkmal errichten¹⁰, in dem er später — als er im hohen Alter von 85 Jahren verstarb — beigesetzt wurde. Auch seine Frau oder vielleicht seine Tochter fand im gleichen Grabmal ihre letzte Ruhestätte.

⁶ Möglicherweise stand schon in der 3. Zeile *beneficiario* statt *beneficiarius*. Zu ähnlichen Fehlern in afrikanischen Inschriften vgl. *CIL VIII 5 (Indices)* p. 320 f.

⁷ Vgl. *CIL VIII 12013* mit *mo(numentum) s(e)pultur(a)e (?)*. Der Ausdruck *monumentum sepulcrale* wäre eher literarisch, vgl. hierzu *TLL VIII (1936/66) 1463*. Zur Schreibweise *monymentum* (so auch *CE 2107, A, 1*), die eine Variante zu *monimentum* darstellt, siehe *TLL a.a.O. 1460 f.*

⁸ Zur Quirina tribus der Bürger von Madauros siehe bes. ST. GSELL, *ILAlg I* p. 181.

⁹ Zur Rekrutierung von Afrikanern für das römische Heer in der mittleren Kaiserzeit siehe G. FORNI, *Il reclutamento delle legioni da Augusto a Diocleziano*, Milano - Roma 1953, 204 ff. (auch mit Angaben für die britannische Armee) und ders., in: *ANRW II*, 1, Berlin - New York 1974, 379 f.

¹⁰ Zu vergleichbaren Preisangaben in afrikanischen Inschriften siehe R. DUNCAN-JONES, *The Economy of the Roman Empire. Quantitative Studies*², Cambridge 1982, 63 ff., bes. die Liste auf S. 99 ff. (die hier behandelte Inschrift erscheint dort auf S. 99 unter Nr. 216, mit der Rangbezeichnung «praesidis ben...»). Der Preis für die meisten in der erwähnten Liste erfaßten Grabdenkmäler lag unter 30.000 Sesterzen.

Für die Datierung der Inschrift liegen folgende Kriterien vor. Auf der einen Seite dürfte die Inschrift frühestens ungefähr in die Severerzeit gehören¹¹. Dafür spricht vor allem die früher wohl kaum mögliche direkte Beförderung eines *beneficiarius consularis* zum *centurio* (siehe unten), ferner — wenn richtig ergänzt — der Zusatz *super(ior)* oder *infer(ior)* nach dem Namen der Provinz Britannia: der Terminus a quo ist damit die Zweiteilung Britanniens wahrscheinlich unter Caracalla¹². Auf der anderen Seite ist das Monument, das im Hinblick auf die Nennung einer Geldsumme in Sesterzen auf jeden Fall vor dem 4. Jahrhundert entstanden sein muß, kaum in eine spätere Epoche als in die Mitte des 3. Jahrhunderts zu setzen: weder der Gebrauch der Tribusangabe in einer Grabinschrift noch die Paläographie dürften eine spätere Datierung zulassen. Somit ist es wohl richtig, die Inschrift in die erste Hälfte des 3. Jahrhunderts und die Offizierslaufbahn des Saturninus, der offenbar lange vor seinem Tode aus dem Militärdienst ausgeschieden ist, ungefähr in die Severerzeit zu datieren.

Was uns am ehesten zu interessieren hat, das sind die Rangbezeichnungen und die Laufbahn des Saturninus. Wichtig ist zunächst die Angabe, daß Saturninus seine Laufbahn in der Ranggruppe der *principales* als *optio praetorii* begonnen hat. Diese zuletzt genannte Dienststellung ist auch durch eine Reihe weiterer Inschriften aus dem 2. und 3. Jahrhundert belegt, die bezeichnenderweise ohne Ausnahme aus Provinzhauptstädten stammen¹³. Deshalb wird im Inhaber dieser Dienststellung zweifellos zu Recht ein *principalis* erblickt, der dem Chef des Statthalterofficiums, dem *princeps praetorii*, beigegeben wurde¹⁴ — ähnlich wie auch der *adiutor principis* und der *exceptor principis praetorii*¹⁵. Wir lernen jedoch durch die Inschrift aus Madauros zweierlei dazu. Erstens er-

¹¹ Ähnlich auch R. DUNCAN-JONES, a.a.O. 99 Nr. 216: nach 200.

¹² Zur Frage des Datums der Teilung siehe A.R. BIRLEY, *The Fasti of Roman Britain*, Oxford 1981, 168 ff.

¹³ CIL III 7765 (1094) = ILS 2439 (Apulum): *optio praet. leg. V Mac.*; CIL X 7583 (Caralis): *optio praetori*; CIL III 5803 = IBR 114 (Augusta Vindelicum): *optio [p]raetori (?)*; CIL VIII 2947 = ILS 2440 (Lambaesis): wohl *optio praet(o)ri*.

¹⁴ TH. MOMMSEN, *EE* 4, 1881, 232 = ders., *Gesammelte Schriften VIII. Epigraphische und numismatische Schriften* 1, Berlin 1913, 367; A. VON DOMASZEWSKI - B. DOBSON, *Die Rangordnung des römischen Heeres*, Köln - Graz 1967, 44 und 98; E. STEIN, *Die kaiserlichen Beamten und Truppenkörper im römischen Deutschland unter dem Prinzipat*, Wien 1932, Nachdruck Amsterdam 1965, 77; F. LAMMERT, *RE* XVIII, 1 (1939) 807; W. ENSSLIN, *RE Suppl.* VIII (1956) 629; D.J. BREEZE, «Britannia», 7, 1976, 127 (nach ihm war der *optio praetorii* ein Legionär «seconded to assist in the governor's staff»).

¹⁵ Siehe hierzu A. VON DOMASZEWSKI - B. DOBSON, a.a.O. 98; W. ENSSLIN, *RE* a.a.O. 629 (mit Belegen); vgl. auch E. STEIN, a.a.O. 76. Vgl. hierzu noch unten Anm. 26.

fahren wir, daß der *optio praetorii* unter den *principales* keinen hohen Rang besaß, sondern unter den niedrigeren Chargen — jedenfalls unterhalb des *beneficiarius consularis* — rangierte, was mit der Feststellung von D.J. Breeze im Einklang steht, nach dem die für gewöhnliche Verwaltungsarbeiten herangezogenen *optiones* im Gegensatz zum *optio spei*, dem Centurionatsanwärter, in der Hierarchie der *principales* allgemein eine niedrige Rangstufe besaßen¹⁶. Zweitens fällt auf, daß der Chef der Statthalterkanzlei, also der Vorgesetzte des *optio praetorii*, in derselben Inschrift als *princeps officii praesidis* bezeichnet wird (siehe dazu unten); demzufolge war der *optio praetorii* schwerlich einfach der Stellvertreter oder ein in den Verwaltungsarbeiten mit übergreifenden Befugnissen ausgestatteter Helfer des Kanzleichefs, da er in diesem Fall doch nach dem Vorbild der Benennung seines Vorgesetzten ähnlicherweise *optio officii praesidis* oder zumindest *optio principis* hätte heißen müssen.

Die niedrige Stellung und die bemerkenswerte Rangbezeichnung lassen sich unschwer miteinander verknüpfen. Der zweifellos gezielt gewählte Terminus technicus «*optio* des Prätoriums» in der Inschrift spricht dafür, daß der Inhaber dieser Stelle nicht für die Verwaltungsaufgaben im Prätorium des Statthalters, sondern für die Verwaltung des Prätoriumgebäudes, in dem das Statthalterofficium untergebracht wurde, und für die Einrichtungen in diesem Gebäude (wie z.B. Kantine, sanitäre Anlagen) verantwortlich war — entsprechend dem Sinn des Wortes *praetorium*, das nicht nur das zentrale Büro für die Verwaltung einer Provinz bezeichnen kann, sondern auch das Gebäude, in dem die Organe dieser Verwaltung untergebracht waren¹⁷. Zu vergleichen sind etwa der *optio valetudinarii* und der *optio carceris*, denen die Verwaltung des Lagerlazzarettes bzw. des Lagergefängnisses zufiel, ohne daß sie für alle in diesen Gebäuden durchgeführten Tätigkeiten — Heilung der kranken Soldaten, Vernehmung von Gefangenen usw. — selbst zuständig gewesen wären¹⁸. Die niedrige Rangstellung des *optio praetorii* läßt sich wohl gerade dadurch erklären, daß er über keine Kompetenz in den einzelnen Sparten der Provinzverwaltung verfügte: im Vergleich mit den Leitern der einzelnen Ressorts der Verwaltung, und erst recht im Vergleich mit

¹⁶ D.J. BREEZE, «*Britannia*» a.a.O. 127 ff.; siehe bes. ders., «*JRS*», 61, 1971, 132 und «*Bonner Jahrb.*», 74, 1974, 267 ff. (u.a. das Schema auf S. 268).

¹⁷ Vgl. R. EGGER, *Das Praetorium als Amtssitz und Quartier römischer Spitzenfunktionäre*, «*Sitz.-Ber. d. Österr. Akad. d. Wiss., Phil.-hist. Kl.*», 250. Bd., 4. Abh., Wien 1966, 3 ff.; M. REBUFFAT, «*Bull. d'Arch. Marocaine*», 10, 1976, 151 ff., bes. 153. Siehe schon TH. MOMMSEN, «*Hermes*», 35, 1900, 437 ff. = ders., *Gesammelte Schriften VI. Historische Schriften* 3, Berlin 1913, 128 ff. Vgl. jetzt auch R. FELLMANN, *Principia - Stabsgebäude*, Stuttgart 1983, 10.

¹⁸ Vgl. zu diesen Chargen A. VON DOMASZEWSKI - B. DOBSON, a.a.O. 19 f. 24. 27; zum zuletzt erwähnten Rang siehe C. Bruun, «*Arctos*», 22, 1988, 29 ff.

dem Kanzleichef, war er als «Hausmeister» ein subalternen Beamter.

Weiterhin liefert die Inschrift aus Madauros ein illustratives Beispiel dafür, wie sich im 3. Jahrhundert die Laufbahn eines *beneficiarius consularis* gestalten konnte. Um diesen Posten gegebenenfalls hintereinander in mehreren *stationes* zu bekleiden, genügte im vorliegenden Fall — abgesehen von dem zweifellos vorausgehenden Militärdienst als *miles gregarius* — die Verwaltungserfahrung, die ein Soldat unter den *principales* als rangniedriger *optio* erwarb. Und von der Rangstufe des *beneficiarius consularis* konnte der Sprung nicht nur direkt zum Centurionat, sondern zu einem so angesehenen Centurionat wie zum Posten eines *princeps officii praesidis* gelingen, der — wie H. Dessau anmerkte — «inter centuriones legionis post primum pilum honestissimus» war¹⁹. Im Lichte dieses Zeugnisses erhalten die bisher bekannten Belege für einen ähnlichen Werdegang ein größeres Gewicht als zuvor. Daß die gewöhnlichen *optiones* im Range unter den *beneficarii consularis* standen, dürfte zwar seit den Untersuchungen von D.J. Breeze niemand bezweifeln²⁰; den einzigen direkten Beleg für die Beförderung eines *optio* zum *beneficiarius* bot jedoch bisher nur eine Inschrift aus Naronä, deren Text als nicht ganz gesichert galt. Jetzt dürfte freilich die Aussagekraft dieser Inschrift durch den Text aus Madauros erheblich gestützt werden²¹. Ähnlich verhält es sich mit dem Aufstieg eines *beneficiarius* zum *centurio*. Seit A. von Domaszewski geht die Forschung davon aus, daß von der Regierungszeit des Septimius Severus an ein derartiger Aufstieg möglich war²²; doch hat D.J. Breeze darauf verwiesen, daß die beiden Belege, die für eine direkte Beförderung vom *beneficiarius* zum *centurio* bisher vorlagen, wiederum nicht ganz einwandfrei sind²³. Jetzt dürften auch diese Belege als hieb- und stichfest gelten²⁴.

Besonders interessant ist die Tatsache, daß die höchste Rangstellung des Saturninus mit dem Titel *princeps officii praesidis* wiedergegeben wird.

¹⁹ H. DESSAU, zu *CIL* IX 4122 = *ILS* 2644.

²⁰ Siehe dazu Anm. 16.

²¹ *CIL* III 1783 (Naronä), offenbar mit *fac(tus) ex option(e) beneficia[r.]*, wohl ohne eine auszufüllende Lücke vor dem letzten Wort. Vgl. A. VON DOMASZEWSKI - B. DOBSON, a.a.O. 33 und 205; D.J. BREEZE, «Bonner Jahrb.», 74, 1974, 265.

²² A. VON DOMASZEWSKI - B. DOBSON, a.a.O. 33; D.J. BREEZE, in: *ANRW* II, 1, Berlin - New York 1974, 444.

²³ D.J. BREEZE, «Bonner Jahrb.» a.a.O. 272 mit Anm. 38.

²⁴ *CIL* VIII 17626 (10718) (Lambaesis): [*bf.*] *leg. III Au[g. ex]pleta [s]tatione pr[o]motus ad [(centurionatum)] leg. II Italicae*, vgl. hierzu G. FORNI, in *ANRW* II, 1, 356; *AE* 1932, 57 = *IGLS* 1804 (Mourik): *βενε[φικ.] ἀν[τιστρ.] <ά> [σ]τάται πρώτοι λεγιῶ[νος] σ' σιδηρῶς.*

Nach unseren bisherigen Kenntnissen hieß der Chef der Statthalterkanzlei während der hohen Kaiserzeit *princeps praetorii*²⁵: die Belege für den Gebrauch dieses Titels reichen von der Mitte des 1. Jahrhunderts n. Chr. bis in das 3. Jahrhundert²⁶. Nach allgemeiner Ansicht kam der Titel *princeps officii praesidis*, wie wir ihn durch literarische Quellen und auch durch eine Inschrift aus Tomi kennen²⁷, ähnlich wie der Titel *princeps officii* für die Bezeichnung des Leiters der Kanzleien der Prätorianerpräfekten, der Heermeister, des Stadtpräfekten von Rom sowie der *comites* und *duces*²⁸, erst in nachdiokletianischer Zeit auf²⁹. Nun geht aus dem Text aus Madauros eindeutig hervor, daß diese Amtsbezeichnung bereits in der ersten Hälfte des 3. Jahrhunderts, jedenfalls sicher schon in vor-

²⁵ TH. MOMMSEN, *EE* 4, 1881, 231 = *Gesammelte Schriften* VIII, 1, 365 f.; A. VON DOMASZEWSKI - B. DOBSON, a.a.O. 44. 97 f., vgl. ebd. 100; E. STEIN, a.a.O. 76; W. ENSSLIN, *RE Suppl.* VIII (1956) 629. Zur vielfältigen Verwendung des Terminus *princeps* im römischen Heer siehe M.P. SPEIDEL, «Britannia», 12, 1981, 7 ff. = ders., *Roman Army Studies I. Mavors, Roman Army Researches* I, Amsterdam 1984, 189 ff.

²⁶ *ILS* 2283 (Cremona, 45 n. Chr.): *princ. p[raet.]*; *CIL* XI 395 = *ILS* 2648 (Ariminum, unter Nero): *princ. praetori*; *CIL* III 2917 = *ILS* 2674 (lader, Ende des 1. Jahrhunderts): *princ. praet.*; *IGRR* III 1230 = R.E. BRÜNNOW - A. VON DOMASZEWSKI, *Die Provincia Arabia* III, Straßburg 1900, 203 Nr. 13 (Canatha, unter Commodus, vgl. *PIR*² J 547): *πρίγκιπα* [-- ἡγεμονίας] 'Ιουλ(ίου) Σατουρνείνου [πρεσβ. Σεβ.] ἀντιστρ.; *CIL* III 5293 (S. Martin bei Celeia, 3. Jahrhundert): *ex pr. pr(ae)torii*; J. MARCILLET-JAUBERT, *Les inscriptions d'Altava*, Aix-en-Provence 1968, 190 f. Nr. 317 (Altava, 3. Jahrhundert): *princeps praetori* (mit dem unrichtigen Kommentar des Herausgebers, wonach *princeps praetorii* «le titre du second centurion, surnuméraire de la première cohorte légionnaire» wäre). Zu vergleichen sind noch die Inschriften mit Erwähnung der Titel *princeps* (*CIL* III 1590,a; *CIL* VIII 2586) und *adiutor principis* (*CIL* II 6111 = *RIT* 62; *CIL* III 12679; *CIL* VIII 4332 = *ILS* 2448), ferner diejenigen mit Erwähnung des *tabularium principis* (*CIL* VIII 2555 = 18072 = *ILS* 2446; *CIL* XIII 8516). In diesen Inschriften bezieht sich der Titel *princeps* freilich nicht notwendigerweise auf den *princeps praetorii*, sondern gegebenenfalls auf den *princeps prior*, vgl. M.P. SPEIDEL, «Britannia», 12, 1981, 8 Anm. 3 = ders., *Roman Army Studies* I, 190 Anm. 3. Sicher kein *princeps praetorii*, sondern ein Mann namens *Princeps* wird bezeugt durch die Inschrift *CIL* XIII 8187, siehe B. und H. GALSTERER, *Die römischen Steininschriften aus Köln*, Köln 1975, Nr. 35; unzutreffend A. VON DOMASZEWSKI - B. DOBSON, a.a.O. 98 und E. STEIN, a.a.O. 76. - Die Kenntnis einer noch unveröffentlichten Inschrift aus Aquincum, in der ein *adiutor principis praetorii* erwähnt wird, verdanke ich M. Németh (Budapest).

²⁷ Siehe bes. *Not. Dign.*, *Occ.* XLV 7 (das *officium* des *praeses* von Dalmatia als Muster), in der gleichen Quelle siehe auch *Occ.* XLIV 7 (*corrector Apuliae et Calabriae*); *Or.* XX 10 (*proconsul Asiae*); ebd. XLIII 6 (*consularis Palaestinae*); ebd. XLIV 7 (*praeses Thebaidos*); außerdem *Passio beatissimi Floriani martyris Christi* 2, siehe R. NOLL, *Frühes Christentum in Österreich von den Anfängen bis um 600 n. Chr.*, Wien 1954, 24 und *Martyrologium Hieronymianum* zum 4. Mai, siehe R. Noll, a.a.O. 33 (die Quelle für diese Überlieferung geht nach Noll mindestens bis in das 7. Jahrhundert zurück); *CIL* III 7549 = *ILS* 1961 (Tomi), mit *princeps officii praesidis* bzw. *πρίγκιψ ὀφηκίου* (sic) ἡγεμόνος.

²⁸ Siehe etwa *Not. Dign.*, *Or.* II 60; ebd. V 69; *Occ.* IV 19; *Or.* XXIX 10; ebd. XXXIII 37.

²⁹ A. VON DOMASZEWSKI - B. DOBSON, a.a.O. 98; W. ENSSLIN, *RE Suppl.* VIII (1956) 631.

diokletianischer Zeit, im Gebrauch war³⁰: er löste den älteren Titel *princeps praetorii* offenbar nicht schlagartig und schon ganz und gar nicht infolge einer einheitlichen Reformmaßnahme ab, sondern verdrängte ihn allmählich. Der Grund für das Aufkommen des neuen Titels dürfte darin gelegen haben, daß der herkömmliche Titel *princeps praetorii* die Aufgaben des Kanzleichefs nicht eindeutig genug zum Ausdruck brachte, da *praetorium*, wie wir gesehen haben, auch nur einfach das Gebäude bezeichnen konnte, in dem die Statthalterkanzlei untergebracht war. In einer Zeit, in der die Tätigkeit der Militärbükratie mehr und mehr Gewicht bekam, empfahl sich jedenfalls eher der Gebrauch einer Amtsbezeichnung wie *princeps officii praesidis*: durch die Verwendung des Wortes *officium* wurde die verantwortungsvolle Arbeit des Verwaltungschefs, durch den Hinweis auf den *praeses* die unmittelbare Nähe zum höchsten Beamten der Provinzverwaltung zum Ausdruck gebracht — womit sich der neue Titel viel besser als der alte dazu eignete, das Sozialprestige eines Chefbürokraten zu unterstreichen.

Alles in allem gestattet uns die Inschrift aus Madauros einen ausgezeichneten Einblick in einige Bereiche der Heeresstruktur des 3. Jahrhunderts. Wie uns die Laufbahn des Saturninus zeigt, konnte im 3. Jahrhundert ein Soldat, der zuerst im subalternen Dienst am Statthaltersitz die Zufriedenheit seiner Vorgesetzten geweckt haben dürfte und dann als Vertrauensmann der Regierung in der Kontrolle der Zivilbevölkerung eingesetzt wurde, die angesehene und gut dotierte Stellung an der Spitze der Statthalterkanzlei mit dem Centurionenrang relativ schnell, jedenfalls einfacher als in früheren Zeiten, erklimmen. Zugleich ist es aufschlußreich, daß eine solche Karriere im Heeresdienst, die zu Ansehen und Reichtum führte, offensichtlich auch ohne jeglichen Kampfeinsatz, allein durch die Verwaltungsarbeit in Schreibstuben und Polizeistationen, möglich war — denn die Inschrift aus Madauros sagt nicht das geringste darüber aus, daß Saturninus sich als Soldat auch gegen Feinde des Imperium bewährt hätte. Was sich an diesem Beispiel abzeichnet, das sind folgenschwere Entwicklungen in der Struktur des römischen Heeres während des 3. Jahrhunderts³¹. Auf der einen Seite bot der Militärdienst dem Einzelnen ausgezeichnete, früher kaum oder überhaupt nicht dagewesene Aufstiegschancen, die nicht nur kampf-tüchtige Soldaten, sondern auch fähige Bürokraten bestens ausnützen konnten — was die Attraktivität des Dienstes

³⁰ Vgl. hierzu die Ausbreitung des Terminus technicus *praeses* für die Bezeichnung des Provinzstatthalters im 3. Jahrhundert, G. BARBIERI, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino (193-285)*, Roma 1952, 562 ff.

³¹ Zum folgenden vgl. G. ALFÖLDY, *Römische Heeresgeschichte. Beiträge 1962-1985. Mavors, Roman Army Researches III*, Amsterdam 1987, 35 ff.

im Heer und dadurch letztlich auch seine Schlagkraft erhöht haben dürfte. Aber auf der anderen Seite wurde das Heer mehr und mehr zu einem bürokratischen Apparat, dessen Hauptaufgabe nicht nur in der Abwehr äußerer Feinde, sondern in der Verwaltung des Provinzialreiches (einschließlich der komplizierten Verwaltung des Heeres selbst) und in der Überwachung der Zivilbevölkerung lag. Der Prozeß der Entfremdung zwischen den privilegierten Soldaten und der Zivilbevölkerung war unvermeidlich.

Michel Christol - Andreina Magioncalda

Un fonctionnaire équestre
sur une inscription de Césarée de Maurétanie

Parmi les inscriptions latines de Césarée (Cherchel), se trouve un document décrit comme un bloc calcaire trouvé lors des fouilles de l'Esplanade¹, qui faisait la jonction entre le coeur de l'agglomération et le port, et qui, selon St. Gsell, était aussi appelée «Place romaine»². C'est là que les fouilles conduites par V. Waïlle à la fin du siècle dernier exhumèrent ce texte qui, mêlé aux autres inscriptions qui avaient été découvertes, reçut coup sur coup avec elles deux publications, celle d'A. Audollent et J. Letaille d'une part³, celle de V. Waïlle et P. Gauckler de l'autre⁴. Mais aucun de ces auteurs ne s'engageait dans un commentaire développé: tout au plus, A. Audollent mentionnait-il dans une rapide observation: «l'inscription est très mutilée et d'une lecture difficile; elle contenait une dédicace à quelque important personnage, comme le prouve le mot *patrono*». Cependant, d'un éditeur à l'autre les lectures divergeaient en quelques endroits. Si aux lignes 1 et 2 conservées les deux auteurs lisaient ... AETO... et VENNA..., aux lignes 3 et 4 où devait apparaître la dénomination d'une personne, au nominatif, puis surtout à la ligne 5, leurs textes présentaient de substantielles différences. En particulier, à la ligne 5, où Letaille et Audollent transmettaient une lecture incertaine, Waïlle et Gauckler lisaient le mot MILITIIS. Mais l'inscription apparaissait quand même comme un document médiocre, inutilisable en raison de ses graves mutilations, rebutant les tentatives pour le restituer et en fournir un véritable commentaire.

¹ Il provient donc d'un secteur sis à l'intérieur de la ville moderne qui ne couvrait, rappelons-le, qu'une faible part du site antique. Sur la topographie de la ville antique, capitale des rois de Maurétanie puis chef-lieu de la province procuratorienne de Maurétanie Césarienne, voir en général P.-M. DUVAL, *Cherchel et Tipasa*, Paris, 1946, ainsi que PH. LEVEAU, *Caesarea de Maurétanie, une ville romaine et ses campagnes*, Rome, 1984.

² ST. GSELL, *Promenades archéologiques aux environs d'Alger*, Paris, 1926, p. 66-67.

³ A. AUDOLLENT (et J. LETAILLE), *Mission épigraphique en Algérie de MM. Audollent et J. Letaille (octobre 1889 à février 1890). Rapport rédigé par M. Audollent*, «MEFR», 10, 1890, p. 410, n° 4.

⁴ V. WAÏLLE et P. GAUCKLER, *Inscriptions inédites de Cherchel*, «Rev. Arch.», 3^e s., 17, 1891, p. 21, n° 11.

L'éditeur du supplément au *CIL*, VIII pour la Maurétanie Césarienne, I. Schmidt, alla cependant un peu plus loin. Alors que le bloc, qui avait été transporté tout de suite «près de la caserne Rivet», avait peut-être aussi définitivement disparu, sans avoir révisé le texte il privilégia la lecture de Waille et Gauckler qui lui semblait la plus explicite, et il tenta de l'éclairer par quelques remarques complémentaires qui, jusqu'à présent, ont orienté l'utilisation de ce document⁵. Il considérait qu'il s'agissait d'une inscription relative à la vie municipale et proposait pour cela de restituer à la ligne 2 le mot [*quin*]uenna[*li*]⁶. Le dédicataire inconnu devenait ainsi un notable de Césarée qui aurait reçu dans sa cité une marque d'honneur de la part d'un de ses concitoyens, lui-même doté du titre d'[*a*] *militiis*⁷, qu'avait restitué I. Schmidt à partir de la lecture de Waille et Gauckler. La conviction de ce savant l'emporta désormais⁸.

Quoi qu'il en soit, la restitution de ce titre d'[*a*] *militiis* permet de mieux utiliser le fac-similé dessiné par A. Audollent et J. Letaille, et inséré par ces auteurs dans leur publication.

Nous reproduisons ci-dessous les diverses éditions du texte:

Waille et Gauckler, «*Rev. Arch.*»
17, 1891, p. 21

Audollent et Letaille, «*MEFR*»,
10, 1890, p. 410

41. Bloc calcaire, trouvé aux fouilles de l'Esplanade. Dimensions :
Long. 0^m,55; larg. 0^m,30; haut. des lettres 0^m,05.

....AETO....
....VENNA...
...SVTINIVS
...TICVS
...MILITIIS
...PATRONO

...aeto... venna... Suetinius? [Rus]ticus... militiis... patrono.
Ligne 2, NN liés.

Fragment de même provenance, transporté au même lieu.
Lettres 0,045.

AETC
VENNA
VITINI
NIVS
ATINNS
ATRONO (Stampage)

L'inscription est très mutilée et d'une lecture difficile; elle contenait une dédicace à quelque important personnage, comme le prouve le mot *patrono*.

⁵ *CIL*, VIII, 21002.

⁶ *Apud CIL*, VIII, 21002. Cf. *CIL*, VIII, index I, p. 250. Les autres duumvirs quinquennaux sont cités dans *CIL*, VIII, 9402, 20965, 21065.

⁷ H. DEVIIVER, *Prosopographia militiarum equestrium quae fuerunt ab Augusto ad Gallienum*, Louvain, 1977, II, Inc. 136 (= *PME*). Pour l'origine du personnage voir n. suiv.

⁸ Essentiellement PH. LEVEAU, *Caesarea*, p. 91, qui enregistre donc deux personnages dans la liste récapitulative des notables (par erreur, l'inscription reçoit le n° 21062): [---]AETO[---], défini comme duumvir quinquennal, et [---]TICVS, défini comme titu-

21002 alta m. 0,30, lata m. 0,55, litteris cm. 4 1/2, vel 5; Scherschel rep. sur l'esplanade; deinde iacebat près de la caserne Rivet.

Audollet et Letaille:

A E T C
 V E N N A
 V I T I N I
 N I V S
 A T . . . N S
 A T R O N O

Waille et Gauckler:

... A E T O
 ... V E N N A
 ... S V / T I N I V S
 . . . T I C V S
 . . . M I L I T I I S
 . . P A T R O N O

Audollet et Letaille *mél. d'arch. et d'hist.* X p. 410 n. 4; Waille et Gauckler *revue arch.* 17, 1891 p. 21.

2 [quinq]uenna[ti], 5 [a] militiis agnoscitnr.

On peut ainsi admettre que les lignes 3 et 4 conservées comportaient une dénomination au nominatif, celle du dédicant ou du responsable de l'hommage: prénom et gentilice à la ligne 3, surnom à la ligne 4. A la ligne 5 conservée avait été inscrit son titre, indiquant par ailleurs son appartenance à l'ordre équestre, tandis qu'à la ligne 6 on revenait au datif avec le mot [*p*]atrono, qui se référait au personnage inconnu, destinataire de l'hommage, dont le nom avait été placé en tête de l'inscription. Nous disposons donc de la partie inférieure droite d'une base honorifique qui, vu le peu d'importance des restitutions nécessaires, ne devait se composer que de lignes courtes. On peut aussi supposer que le nombre de lignes gravées n'était pas trop important, sinon le texte, déjà conservé sur six lignes, se fût présenté sous forme d'une colonne démesurément étirée. A première vue donc, dans la première partie du texte qui, à présent, a pour l'essentiel disparu, après l'énoncé du nom de la personne honorée l'énumération de ses honneurs ou titres ne devait pas occuper un nombre trop important de lignes.

* * *

L'emploi du terme *patronus* pour définir le bénéficiaire inconnu de l'hommage étonne si le document, comme le suggère l'interprétation tra-

laire des milices équestres. M. G. JARRETT, *An Album of the Equestrians from North Africa in the Emperor's Service*, dans «*Epigr. Studien*», 9, Bonn, 1972, p. 146-232, ne retient pas le chevalier romain parmi ceux qui pourraient provenir d'Afrique du nord, mais H. DEVIJVER (cf. n. 7 et ID., *Some Observations on Greek Terminology for militiae equestres in the Literary, Epigraphical and Papyrological Sources*, dans *Zetesis, Album amicorum P. de Strycker*, Anvers-Utrecht, 1973, p. 599) lui attribue (avec un point d'interrogation) une origine de *Caesarea*. Etant donné que le personnage ne mentionne aucun commandement précis, on peut admettre qu'il était issu de la province, peut-être plus précisément de Césarée, à tout le moins qu'il s'y était installé.

ditionnelle, mentionne deux personnages issus du même horizon local, et surtout si, comme il semble, le dédicant, membre de l'ordre équestre, venait à être d'un niveau supérieur (au moins égal) à celui du dédicataire, qui n'était qu'un simple notable local même s'il était parvenu jusqu'au duumvirat quinquennal. L'emploi de ce terme n'établit-il pas automatiquement une distance très nette entre les deux personnes?

En effet, comme les sources littéraires, mais à un degré moindre, l'épigraphie révèle le souci d'exprimer sous une forme atténuée la différence sociale, la hiérarchie des statuts ou l'existence de liens d'inégalité entre deux personnes: dans les inscriptions souvent ne subsistent que de minces indices ou des preuves indirectes pour deviner l'existence de relations de client à patron⁹ ou bien l'échange de services et de manières entre deux personnes de rang différent, dont l'une est le bienfaiteur et l'autre l'obligé. Il est vrai que l'expression de la reconnaissance par une base honorifique, visible par tous, était en elle-même un aveu, car celui qui recevait un bienfait non seulement devait se sentir lié, mais aussi devait publiquement manifester qu'il avait reçu une faveur¹⁰. Cependant, dès qu'on le pouvait, on tentait plutôt d'établir une familiarité en recourant au vocabulaire de l'*amicitia*¹¹ pour choisir les mots qui devaient exprimer la gratitude.

Ce phénomène se produit particulièrement lorsque deux personnes sont quasiment du même rang social et appartiennent au monde des notables locaux. Ainsi, à Hippone¹², où le dédicataire est chevalier romain et flamine perpétuel; à Gunugu, où le dédicataire est duumvir quinquennal et flamine perpétuel également¹³; à Cirta, où le dédicataire est che-

⁹ R. P. SALLER, *Personal Patronage under the Early Empire*, Cambridge, 1982, pp. 11-29, qui met en valeur l'usage de quelques termes tels que *beneficium*, *officium*, *meritum* et *gratia* pour définir les relations entre patron et client, hors de l'emploi de *patronus* et de *cliens*.

¹⁰ Voir les réflexions de R. P. SALLER, *Personal Patronage*, p. 10, avec en particulier le renvoi à Sénèque, *De Benef.*, 2, 23-25.

¹¹ R. P. SALLER, *Personal Patronage*, p. 11; les conclusions de cet auteur ont été reprises fidèlement, à propos d'un exemple cirtéen, par M. CORBIER, *L'évergétisme de l'eau en Afrique. Gargilianus et l'aqueduc de Cirta*, dans *L'Africa romana 3 (Atti del III Convegno di studio, Sassari, 13-15 dic. 1985)*, Sassari 1986, p. 275-285, partic. p. 275-276 (mais sur le problème juridique traité, voir déjà F. JACQUES, *Le privilège de liberté. Politique impériale et autonomie municipale dans les cités de l'Occident romain (161-244)*, Rome, 1984, p. 697-698, qui n'est pas cité à ce propos).

¹² *AE*, 1955, 151: le dédicataire est appelé *amico rarissimi exempli*. R. P. SALLER, n° 8, p. 194.

¹³ *CIL*, VIII, 21452: le dédicataire, appelé *amico*, est honoré *ob merita*. R. P. SALLER, n° 26, p. 197.

valier romain, flamine perpétuel après avoir revêtu tous les honneurs locaux¹⁴; enfin à Timgad, où le dédicataire est chevalier romain et flamine perpétuel¹⁵. Dans tous ces cas l'absence ou la quasi-absence d'honneurs municipaux pour les dédicants, ainsi que le seul fait de prendre l'initiative de la base honorifique, indiquent suffisamment qu'une distance sociale sépare les deux personnes mentionnées¹⁶, membres de la même communauté. Mais toujours le bénéficiaire de l'hommage était un *amicus*.

On retrouve ce souci d'établir une familiarité, au moins dans les mots, dans d'autres cas où le dédicataire a manifestement quitté le niveau local, qu'il soit sénateur ou qu'il participe au service impérial comme procureur. Ainsi à Cirta, un notable indigène, *princeps et undecimprimus gentis Saboidum*, qualifie d'*amicus merens de suo* un dignitaire des quatre colonies qui, par la grâce de Septime Sévère, avait été admis dans l'ordre sénatorial, M. Coculnius Sex. f. Quintillianus, *c.v.*, *quaest. des.*¹⁷. De même, à Timgad, où la même personne, C. Vibius Marinus, veut honorer son protecteur, procureur de l'empereur¹⁸, son épouse et son fils: dans l'inscription dédiée au fonctionnaire, alors que le dédicant n'est que centurion de la légion *III^a Augusta*, celui-ci le qualifie d'*amicus et mu-*

¹⁴ *ILAlg.*, II, 1, 690: le dédicataire est appelé *amico optimo et merenti*. R. P. SALLER, n° 34, p. 197.

¹⁵ *CIL*, VIII, 2408: le dédicataire est *amico simplicissimo*. R. P. SALLER, n° 42, p. 198. Sur la famille, H. PAVIS D'ESCURAC, *Flaminat et société dans la colonie de Timgad*, «Ant. Afr.», 15, 1980, p. 183-200, partic. p. 190, 191, 193-194.

¹⁶ Plus délicat est l'exemple fourni à Batna par une inscription où sont mentionnés deux chevaliers accomplissant leur service militaire (*CIL*, VIII, 4292), Q. Aelius Q.f. Rufinus Polianus (H. DEVIJVER, *PME*, A 56, p. 71) et T. Atilius P.f. Iuvenalis (H. DEVIJVER, *PME*, A 177, p. 128); ce dernier qualifie le premier d'*amico et municipi, fraternae adfectionis dilecto*: on se trouve vraisemblablement en dehors des relations de patron à client, mais dans une *amicitia* entre gens de même milieu, liés réciproquement par des échanges de services: sur la complexité du sens du mot, R. P. SALLER, *Personal Patronage*, p. 7 et 11. Cet auteur, n° 1, p. 195, en retenant cet exemple, n'a peut-être pas suffisamment tenu compte de tous les éléments fournis par le document.

En revanche, dans le cas offert par *AE*, 1909, 156, à Timgad (R. P. SALLER, n° 53, p. 199), où la dédicataire est fille d'une chevalier romain, flamine perpétuel, l'expression *fidem paternae amicitiae ista memoriae perpetuitate testantes* évoque la transmission d'un patronage et se rapproche bien des exemples évoqués cidessus.

¹⁷ *ILAlg.*, II, 1, 626. R. P. SALLER, n° 19, p. 196. Sur ce sénateur, *PIR² C* 1234 et M. LE GLAY, *Sénateurs de Numidie et des Maurétanies*, dans *Epigraphia e ordine senatorio*, II (*Tituli*, 5), Rome, 1982, p. 764-765.

¹⁸ Sur ce personnage, connu aussi par *CIL*, VIII, 17899 et 17900 (= *ILS*, 1436), H.-G. PFLAUM, *Carr.*, n° 202, p. 545-548; M. G. JARRETT, *Album*, p. 157-158. Récemment d'autres documents ont été ajoutés à son dossier: J. MARCILLET-JAUBERT, *C. Annius Flavianus, procurator splendidae provinciae Karthaginiensis*, «BCH», ns. 4, 1968, p. 241-246 (= *AE*, 1969-1970, 704 et 705). Ils ne sont pas utilisés par R. P. SALLER.

*niceps optimus*¹⁹; dans l'inscription gravée en même temps pour l'épouse, elle-même membre de l'ordre sénatorial, le dédicant se qualifie d'*amicus et municeps mariti eius*²⁰, adaptant alors l'éloge composé à côté pour le mari; dans l'hommage adressé au fils, lui aussi membre de l'ordre sénatorial, alors que le dédicant est devenu entre temps centurion primipile, celui-ci se qualifie aussi d'*amicus et municeps patris eius*, parachevant ainsi le déploiement symétrique des formules élogieuses²¹. On citera également le cas du procurateur Annius Postumus²², honoré à Saldæ par [—] Horatius Marcia[nus] comme *amicus indulgentissimus ob beneficia quae in se contulit*²³. Pour ce qui concerne des membres de l'ordre sénatorial, on citera d'abord le cas de L. Calpurnius Fidus Aemilianus, originaire d'Utique²⁴, honoré dans sa cité par P. Sicinius Pescenius Hilarianus²⁵, qui rappelle les bienfaits et la protection reçus (*candid. eius*): il reçoit, en dépit de la distance sociale qui le sépare du dédicant, le qualificatif d'*amicus incomparabilis*. On ajoutera le cas du sénateur C. Memmius C.f. Fidus Iulius Albius²⁶, honoré à Vina par C. Annius Iulius Secundus²⁷: il reçoit pour sa part l'expression d'*amicus rarissimus* en étant honoré *ob eximiam erga se benivolentiam*²⁸.

L'*origo* est donc déterminante pour autoriser les clients à se rapprocher dans la forme de leur patron et le traiter avec une certaine familiarité, quel que soit le rang atteint par celui-ci. Quand cette qualité juridi-

¹⁹ *AE*, 1969-1970, 704. Sur cette expression *amicus et municeps*, R. P. SALLER, *Personal Patronage*, p. 180-182.

²⁰ Inscription inédite citée par H.-G. PFLAUM, *Carr.*, p. 545, texte 2; R. P. SALLER, n° 5, p. 195.

²¹ *AE*, 1901, 195; R. P. SALLER, n° 6, p. 195.

²² *PIR*² A 681; H.-G. PFLAUM, *Carr.*, n° 132, p. 316-319. Plus que le lieu de trouvaille de l'inscription, c'est le formulaire utilisé qui invite à considérer ces deux personnages comme compatriotes: sur l'origine voir déjà H.-G. PFLAUM, *Carr.*, p. 319, et M. G. JARRET, *Album*, p. 158-159.

²³ *CIL*, VIII, 20684; R. P. SALLER, n° 7, p. 195.

²⁴ *PIR*² C 264; M. CORBIER, *Les familles clarissimes d'Afrique proconsulaire (I^{er}-III^e siècle)*, dans *Epigrafia e ordinè senatorio*, II, p. 739.

²⁵ *CIL*, VIII, 25382; R. P. SALLER, n° 17, p. 196 et commentaire de la p. 173.

²⁶ *PIR*² M 462; M. CORBIER, *Familles clarissimes*, p. 715.

²⁷ *CIL*, VIII, 12442; R. P. SALLER, n° 35, p. 197.

²⁸ Ce serait une raison pour réexaminer la question de son origine, traditionnellement attribuée à Bulla Regia (en dernier lieu *PIR*² et M. CORBIER, cf. *supra* n. 26, qui n'ont pas été sensibles aux questions de vocabulaire). Sur le rôle attractif de Bulla Regia, voir avant tout S. PANCIERA, *Due famiglie senatorie di origine africana e una di origine italiana: Aradii, Calpurnii e Suetrii alla luce di una nuova iscrizione urbana*, dans *L'Africa romana*, III, p. 252-253.

que est acquise de façon fictive, il en est de même. C'est le cas à Sala²⁹ en Maurétanie Tingitane où dans les textes gravés sur la base de M. Sulpicius Felix, les *amici* se dévouent pour assumer les frais de l'honneur accordé par l'*ordo* municipal. Certes, M. Sulpicius Felix est *domo Roma*, mais il a été admis dans le conseil local (*et pridem nos Sulpicio Felici decurionatum, gradum duumviralem... decrevisse*): les membres de l'*ordo* peuvent donc le qualifier de *condecurio noster*³⁰ et abolir la distance qui sépare le représentant de l'Etat de ceux envers qui il a exercé par délégation du gouverneur une tutelle administrative³¹.

En revanche, dans la documentation africaine, à laquelle il n'est peut-être pas utile d'ajouter de nombreuses autres références³², le titre de *patronus*, quand il apparaît, est utilisé d'abord pour qualifier de grands personnages sénatoriaux ou leurs descendants. Dans la plupart de ces cas le patronage qu'ils exercent sur des particuliers prolonge celui qu'ils avaient acquis sur les collectivités publiques en raison de leur rôle administratif, car leur puissance et leur autorité avaient influencé autant les décisions des conseils municipaux que les comportements des citoyens pris individuellement³³. Il est donc normal de recenser parmi les personnages qui en Afrique du nord reçoivent ce titre, aussi bien des proconsuls d'Afrique³⁴, que des légats de la *III^a Augusta* puis des gouverneurs

²⁹ IAM, II, 307 (H. DEVIJVER, *PME*, S 86, p. 764-765).

³⁰ Il pourrait en avoir été de même pour L. Minicius M.f. Gal. Pulcher, *domo Tigullis exs Liguria* (IAM, II, 304; H. DEVIJVER, *PME*, M 62, p. 579), honoré également par ses *amici Salenses*.

³¹ Ce phénomène se retrouve au niveau plus général des relations entre le détenteur de la puissance publique et les collectivités. Voir, pour un exemple significatif à Lepcis Magna (IRT, 544, cf. IRT, 543), M. CHRISTOL, *Hommages publics à Lepcis Magna à l'époque de Dioclétien: choix du vocabulaire et qualité du destinataire*, «RHD», 61, 1983, p. 331-343; pour la date et le cadre institutionnel, G. DI VITA-EVRARD, *L. Volusius Bassus Cerealis, légat du proconsul d'Afrique T. Claudius Aurelius Aristobulus et la création de la province d'Afrique*, dans *L'Africa romana*, II, p. 149-177, partic. p. 152-162. Voir aussi, plus généralement, M. BONJOUR, *Terre natale. Etudes sur une composante affective du patriotisme romain*, Paris, 1975, p. 227-230.

³² Nous ajouterons, chaque fois que cela sera nécessaire et que la référence prolongera l'éclairage de la discussion, les exemples tirés du livre de H.-G. PFLAUM sur les carrières procuratoriennes.

³³ On pensera à l'importance des relations d'*hospitium*: R. P. SALLER, *Personal Patronage*, p. 160-162.

³⁴ M. Atilius Metilius Bradua... (IRT, 517); R. P. SALLER, n° 11, p. 195. Sur ce personnage, en dernier G. DI VITA-EVRARD, *Le proconsul d'Afrique polyonyme IRT 517. Une nouvelle tentative d'identification*, «MEFRA», 93, 1981, p. 183-226.

de Numidie³⁵, et, à leur suite, leurs épouses et leurs descendants³⁶. Le cas des procurateurs impériaux s'explique de la même façon³⁷. Mais à côté d'eux se trouve un groupe de sénateurs dont le cursus n'indique pas

³⁵ M. Aurelius Cominius Cassianus (*AE*, 1917-1918, 73); R. P. SALLER, n° 12, p. 196. C. Iulius Lepidus Tertullus (*AE*, 1934, 26); R. P. SALLER, n° 28, p. 197. Ti. Iulius Pollienus Auspex (*CIL*, VIII, 2743); R. P. SALLER, n° 30, p. 197. L. Titinius Clodianus (*AE*, 1917-1918, 85); R. P. SALLER, n° 51, p. 199 et les commentaires des p. 173 et 175. M. Valerius Maximianus (*CIL*, VIII, 4600); R. P. SALLER, n° 52, p. 199. Dans le cas de *AE*, 1911, 99 (R. P. SALLER, n° 2, p. 195) le document cité ne prouve pas explicitement que Q. Anicius Faustus, légat de la III^e Augusta, était patron de M. Sadius Rufus, *advocatus, flamen perpetuus*, et l'on ne peut surtout pas affirmer (R. P. SALLER, p. 10) que M. Sadius Rufus «dedicated an inscription to his patronus, the governor of Numidia Q. Anicius Faustus»: dans la formule *dedicante Q. Anicio Fausto consulari, patrono*, qui précède la mention du don que fit le personnage à la suite d'une pollicitation, manque le possessif *suo*; on doit supposer que le don du notable devait profiter à la cité; il est donc possible que ce soit par rapport à celle-ci (dont Q. Anicius Faustus était le patron; *CIL*, VIII, 18256: *patrono municipii*) que le mot devrait être interprété (cf. à Cuicul pour le même sénateur, *AE*, 1911, 106: ... *resp. Cuiculitanorum horrea exstruxit dedicante ... viro amp. consulare pat. coloniae*). Mais en revanche, on utilisera l'inscription publiée dans «BCTH», 1909, p. 109 (Q. Anicio Fausto *co(n)s(ulari)*, *Tegonius Saturninus fl. pp., qq. col. Thamug., patrono*), ignorée par R. P. SALLER, qui révèle un patronage personnel (voir aussi n. suiv.).

³⁶ *AE*, 1946, 64 (Timgad); R. P. SALLER, n° 2, p. 195, pour M. Aemilius Macer Dinarchus, fils de M. Aemilius Macer Saturninus, légat de la III^e Augusta et consul désigné (avec un curieux commentaire à la p. 163): il est honoré durant la mission provinciale de son père, lui-même patron de Timgad (*CIL*, VIII, 17869; sur le personnage, B. E. THOMASSON, *Statthalter*, II, p. 185-186, ainsi que M. LE GLAY et S. TOURRENC, *Nouvelles inscriptions de Timgad sur des légats de la troisième légion Auguste*, «Ant. Afr.», 21, 1985, p. 103-135, partic. p. 126-128). Il faut ajouter à ce document le cas du premier fils de ce légat, M. Aemilius Macer Saturninus, homonyme de son père, que n'envisage pas R. P. SALLER. Ce jeune homme est connu par une autre inscription de Timgad (*AE*, 1938, 143, révisée par L. LESCHI, «BCTH», 1946, janvier, p. XIV-XVI, cf. *AE*, 1946, 64), rédigée sur le même modèle que la précédente. Il faut y lire [*M. Aemilio*] *Macro Saturnino, M. Aemili Macri leg. Aug. pr. pr. cos. desig. filio, patrono, P. Iulius C. fil. Papiria Iunifanus*].

Il en est de même pour le fils de Q. Anicius Faustus à Timgad (*Sex. Anicio Fausto Anici consularis filio Pauliniano, c.p., Q. Tegonius Latinus Q. Tegoni Saturnin(i) fl. pp. fil., patrono*; M. LE GLAY et S. TOURRENC, «Ant. Afr.», 21, 1985, p. 135-136 (= *AE*, 1985, 881 d) dont les commentaires prosopographiques sont à revoir, cf. M. CHRISTOL, *A propos des Anicii: le III^e siècle*, «MEFRA», 98, 1986, p. 141-164), honoré en même temps que son père (cf. *supra* n. 34).

Un descendant de proconsul d'Afrique pourrait être L. Naevius Flavius Iulianus Tertullus, *c. p.* (Hippone; *CIL*, VIII, 5228 = *ILAlg.*, I, 7; R. P. SALLER, n° 38, p. 198), dont les liens avec L. Naevius Aquilinus sont toutefois malaisés à établir (cf. M. CHRISTOL, *Essai sur l'évolution des carrières sénatoriales dans la 2^e moitié du III^e s. ap. J.-C.*, Paris, 1986, p. 213-214 avec n. 8-9).

Femme de légat de la III^e Augusta, telle est Ulpia Aristonice, épouse de M. Valerius Maximianus (*AE*, 1933, 70; absente de la liste de R. P. SALLER), honorée par les deux mêmes personnages qui rendent hommage à son mari: ils la qualifient de *patrona sua*.

³⁷ On peut citer le cas de C. Postumius Saturninus Flavianus (*CIL*, VIII, 11174; R. P. SALLER, n° 46, p. 198), honoré par un notable municipal et qualifié de *patronus* tout simplement (sur sa carrière, H.-G. PFLAUM, *Carr.*, n° 292 bis, p. 757-759). On ajoutera, hors de l'Afrique, le cas de Timésithée, qualifié de *patronus optimus* par deux notables gaulois (*CIL*, XIII, 1807 (= *ILS*, 1330); H.-G. PFLAUM, *Carr.*, n° 317, p. 811-821).

qu'ils avaient exercé des charges spécifiquement africaines: pour ces personnes c'était le prestige local qui facilitait le développement de clientèles. Mais si elles étaient mieux liées au pays, par l'origine ou les relations familiales, elles ne vivaient pas nécessairement dans leur patrie³⁸, et souvent se contentaient d'être, au loin, d'influents protecteurs³⁹. Toutefois s'il semble bien que pour les personnes qui détenaient la puissance publique ou représentaient l'autorité de l'État, le terme de *patronus*, sauf exception, était de règle, en revanche pour cette dernière catégorie de sénateurs alternent dans le vocabulaire qui sert à les définir les deux termes de *patronus* et d'*amicus*. Enfin, très rares sont les notables locaux qui reçoivent le premier de ces deux titres⁴⁰: on ne peut citer que l'exemple de Q. Rupilius Q.f. Honoratus, *in equestres turmas adl., fl. pp.*, qualifié à Mactar de *patronus incomparabilis* par L. Popilius Saturninus⁴¹, mais il existe une grande distance entre le dédicataire et le dédicant qui ne mentionne de son côté aucune charge pour lui-même.

En outre le recensement des emplois de *patronus* permet de déterminer une dernière catégorie, très spécifique, celle des responsables officiels, gouverneurs ou procureurs, recevant hommage de leurs subordonnés qu'ils protègent ou favorisent. On la laissera de côté pour l'instant.

Quoi qu'il en soit, à la lumière de ces observations, l'interprétation traditionnelle du fragment épigraphique de Césarée semble donc peu pro-

³⁸ C'est ce qui explique l'érection de statues à Rome, par exemple pour C. Caerelius Pollittianus: *CIL*, VI, 1366, cf. R. P. SALLER, n° 16, p. 196.

³⁹ Dans cette catégorie pourraient entrer plusieurs personnages. Citons les cas de C. Arrius Longinus, *c. p.*, fils de C. Arrius Honoratus (*AE*, 1915, 23; R. P. SALLER, n° 10, p. 195; sur la famille, M. CORBIER, *Familles clarissimes*, p. 709-710 et M. LE GLAY, *Sénateurs de Numidie*, p. 763-764); celui de Ti. Flavius Umbrius Antistius Saturninus Fortunatianus (*CIL*, VIII, 61; R. P. SALLER, n° 37, p. 198); celui de C. Mevius Silius Crescens Fortunatianus (*CIL*, VIII, 610 = 11773; R. P. SALLER, n° 37, p. 198), mais peut-être que le patronat de ce personnage fut obtenu en même temps que celui de son père: contre R. P. SALLER, *Personal Patronage*, p. 160 et 185, M. CHRISTOL, «MEFR», 1986, p. 142, n. 7; celui de M. Fl. T. f. Postumus (*ILAlg.*, II, 1, 630; R. P. SALLER, n° 23, p. 196; sur l'origine M. LE GLAY, *Sénateurs de Numidie*, p. 765, qui estime qu'il était «très probablement» de Cirta, mais l'on pourrait hésiter à la suite du raisonnement déjà invoqué *supra* n. 28). Il est vraisemblable qu'il faut ajouter l'exemple de Q. Octavius Erucianus Stella Stratonianus (*CIL*, VIII, 15885; R. P. SALLER, n° 40, p. 198) et celui de C. Pontianus Ulpianus Verus ... nianus Victor (*CIL*, VIII, 2400; R. P. SALLER, n° 45, p. 198).

Femme de sénateur issu de la province, mais elle-même d'une provenance extérieure, telle est Sulpicia Didymiana, épouse de Q. Vinius Victorinus (R. P. SALLER, n° 49, p. 199; *AE*, 1964, 179, cf. H. SOLIN, «Arctos», 10, 1976, p. 91).

⁴⁰ Dans le cas cité par R. P. SALLER, n° 21, p. 196, qui se rapporte à P. Curius P.f. Servilius Draco, *scriba q(uaestorius)* (*ILTun.*, 15), le patronat indiqué pourrait être celui d'un ancien maître sur son affranchi.

⁴¹ *CIL*, VIII, 627; R. P. SALLER, n° 49, p. 199.

bable, sinon impossible. Le destinataire de l'hommage ne peut avoir été un simple notable municipal, même duumvir quinquennal: sinon ce serait à un renversement complet des valeurs que nous ferait assister le texte, puisqu'un chevalier romain définirait celui-ci comme son patron. Il ne peut être, non plus, un notable de Césarée du même niveau que le dédicant, sinon s'imposerait entre eux, en raison de la communauté d'origine, le vocabulaire de l'amitié⁴². Il s'agit plutôt d'une personne disposant d'une situation bien supérieure à celle d'un chevalier romain *a militiis* et, plus vraisemblablement, extérieure au niveau local. Il faut donc suspecter la restitution de la deuxième ligne conservée que proposait I. Schmidt, et les conséquences que l'on en dégageait. L'on doit s'orienter dans une autre direction.

Or, précisément, la documentation épigraphique africaine engage dans une voie où l'épigraphie de Césarée prend elle-même une valeur significative en offrant un ensemble de documents riches de comparaisons. Il s'agit d'inscriptions honorifiques pour des gouverneurs de Maurétanie Césarienne, cumulant les responsabilités financières et les responsabilités administratives les plus élevées. On laissera de côté celles qui proviennent d'affranchis impériaux qui se trouvaient sous leurs ordres⁴³, pour n'examiner que celles qui proviennent de militaires, sous-officiers, soldats ou officiers; en tenant compte que le lien de patronage ou l'activité bienfaitrice du protecteur ne se définissent pas seulement par l'emploi du titre de *patronus*, mais qu'elles peuvent se dégager d'autres mots significatifs ainsi que de l'acte même d'érection d'une base honorifique par celui qu'oblige le bienfait⁴⁴.

* * *

Au III^e s. ap. J.-C., période vers laquelle nous oriente l'emploi du titre d'*a militiis*⁴⁵, un premier groupe de documents⁴⁶ concerne P. Ae-

⁴² Il en serait de même dans le cas-limite où le chevalier romain, *a militiis*, ne serait pas issu de Maurétanie Césarienne, mais y aurait été attaché comme Sulpicius Felix à Sala: les liens noués entre deux personnages de l'ordre équestre imposeraient aussi le vocabulaire de l'amitié.

⁴³ *AE*, 1908, 30.

⁴⁴ Cf. *supra* n. 9-10.

⁴⁵ Voir *infra* n. 76.

⁴⁶ On pourrait ajouter sans difficulté quelques documents du II^e siècle qui présentent les mêmes caractéristiques: *AE*, 1958, 158 (*L. Septif[---] Petrof[---]*); H.-G. PFLAUM, *Carr.*, n° 146 bis, p. 975-978) et *CIL*, VIII, 9002 (provenant non de Césarée mais de Dellys; T.

lius Peregrinus Rogatus⁴⁷, honoré par un de ses subordonnés, Tib. Cl. Licinius, *ex [p]raef. coh. I Fl. Hisp.*⁴⁸, lors de son départ pour Rome où il avait été promu à la tête d'un service palatin⁴⁹, ainsi que par M. Popilius Palat. Nepos, *praefectus alae Geminae Sebastenae*⁵⁰. Puis l'on trouve, également sous Septime Sévère, Q. Sallustius Macrinianus⁵¹ et ses descendants, qui reçoivent l'hommage d'Anullius Geta, *ex praef. [a]ae Parthorum ob insignem [eo]rum erga se humanitatem*⁵², ainsi que C. Octavius Pudens Caesius Honoratus⁵³, honoré de son côté par Cornelius Primus, *de[c. ala]e Thrac. ex [str]atore eius*⁵⁴. Sous les derniers princes de cette dynastie apparaît T. Licinius Hierocles⁵⁵, d'abord remercié par un personnage aux fonctions inconnues, qui lui attribue le titre de *patronus dignissimus*⁵⁶, puis distingué avec toute sa famille par deux militaires qu'il avait eus sous ses ordres: l'un, M. Aelius Saturninus, *veteranus ex dec. alario*, honore les membres de ce groupe de l'expression *patroni dignissimi*⁵⁷, l'autre, dont le nom et le rang sont inconnus⁵⁸, utilise les mêmes termes. Mais un peu plus tard l'on connaît le cas de M.

Flavius Serenus: H.-G. PFLAUM, *Carr.*, n° 298, p. 773-777). D'une autre province provient le cas d'Ulpius Victor, procurateur faisant fonction de gouverneur, appelé *patronus optimus* par un centurion de la légion XIII^a Gemina (*CIL*, III, 1464, cf. p. 1407 (= *ILS*, 1370); H.-G. PFLAUM, *Carr.*, n° 257, p. 619-694). Il en est de même pour C. Claudius Firmus (*JGR*, III, 181 + ST. MITCHELL, «Anat. Studies», 27, 1977, p. 67-70 (= *AE*, 1981 788); H.-G. PFLAUM, *Carr.*, n° 277, p. 735-736 et *Carr. Supplément*, p. 68-70), honoré par son corniculaire. Pour la documentation provenant de Lambèse, voir *infra*, n. 66.

⁴⁷ Sur ce personnage, H.-G. PFLAUM, *Carr.*, n° 233, p. 621-625.

⁴⁸ *CIL*, VIII, 9360 cf. 20942; H. DEVIJVER, *PME*, C 152, p. 256. Cette unité fait partie de l'armée de Maurétanie Césarienne: N. BENSEDDIK, *Les troupes auxiliaires de l'armée romaine en Maurétanie Césarienne sous le Haut-Empire*, Alger, 1982, p. 56-57.

⁴⁹ E. BIRLEY, *Inscriptions Indicative of Impending or Recent Movements*, «Chiron», 9, 1979, p. 502. Voir *infra*, p. 178 et n. 135.

⁵⁰ *CIL*, VIII, 9359; H. DEVIJVER, *PME*, P 93, p. 671.

⁵¹ Sur le personnage H.-G. PFLAUM, *Carr.*, n° 227, p. 602-603.

⁵² *CIL*, VIII, 9371, cf. p. 1983 (= *ILS*, 1355); H. DEVIJVER, *PME* A 148, p. 114-115; R. P. SALLER, n° 50, p. 199.

⁵³ Sur le personnage, H.-G. PFLAUM, *Carr.*, n° 262 a, p. 703-705.

⁵⁴ *CIL*, VIII, 9370, cf. p. 1983 (= *ILS*, 1357). Cf. aussi *infra*, p. 177 et n. 134.

⁵⁵ Sur le personnage, H.-G. PFLAUM, *Carr.*, n° 316, p. 808-810.

⁵⁶ *CIL*, VIII, 9367 = *Eph. Epigr.*, V, n° 968 = *CIL*, VIII, 20995; R. P. SALLER, n° 33, p. 197,

⁵⁷ *CIL*, VIII, 20996 (= *ILS*, 1356); R. P. SALLER, n° 32, p. 197. Cf. aussi *infra*, p. 159 et n. 67.

⁵⁸ Inscription citée par H. D'ESCURAC-DOISY, *Un soulèvement en Maurétanie Césarienne sous Sévère Alexandre*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire offerts à André Piganiol*, II, Paris, 1966, p. 1202-1204 (= *AE*, 1966, 596). Non citée par R. P. SALLER.

Aurelius Zeno Ianuarius⁵⁹, honoré après sa mort par Iulius Antoninus, *a militiis*, pour ses mérites (*ob merita*)⁶⁰. Enfin, à l'époque de Valérien et de Gallien, apparaît M. Cornelius Octavianus⁶¹ qui, lors de son départ pour la préfecture de Misène⁶², reçoit, avec sa famille, l'hommage de [--- S] Saturninus, *dec. alae Seb. Valerianae Ga[llienae ---]*, et d'un autre personnage inconnu⁶³: tous deux sont [ca]ndd. *eorum*⁶⁴; ils qualifient les dédicataires de *patroni dignissimi*.

Tous ces militaires expriment d'une façon ou d'une autre leur reconnaissance. On peut penser que, pour les soldats gradés, le passage par la garde ou l'*officium* a été décisif pour établir une familiarité bénéfique. Quant aux officiers, s'ils ne doivent pas une promotion au gouverneur qu'ils honorent, ils peuvent espérer, en se plaçant sous sa protection, l'appui d'un personnage très important, parvenu à un bon niveau dans la hiérarchie administrative⁶⁵.

C'est dans cette série d'inscriptions que s'insère le mieux le document fragmentaire de Césarée. On n'hésitera donc pas à considérer l'anonyme, qui reçoit l'hommage du chevalier romain *a militiis*, comme le détenteur de la plus haute autorité dans la province, c'est-à-dire comme son gouverneur.

Les inscriptions de Lambèse de même époque montrent l'existence du même phénomène dans la résidence du légat de la *III^a Augusta*, puis du gouverneur de Numidie⁶⁶. Là aussi est mise en valeur la place émi-

⁵⁹ Sur le personnage, H.-G. PFLAUM, *Carr.*, n° 315, p. 806-808.

⁶⁰ *CIL*, VIII, 20991; H. DEVIJVER, *PME*, I 18, p. 435; R. P. SALLER, n° 15, p. 196. Cf. aussi *infra*, p. 159 et n. 67.

⁶¹ Sur le personnage, H.-G. PFLAUM, *Carr.*, n° 347 bis, p. 905-923.

⁶² Cette fonction est mentionnée dans *CIL*, VIII, 12296 (= *ILS*, 2774), *AE*, 1907, 4 (= *ILS*, 9006), et *AE*, 1954, 136 (cf. n. suiv.). Cet exemple n'est pas mentionné par E. BIRLEY, «Chiron», 9, 1979.

⁶³ *CIL*, VIII, 21000 + «BCTH», 1900, p. CLI (= *AE*, 1900, 125), cf. H. D'ESCURAC-DOISY, *M. Cornelius Octavianus et les révoltes indigènes du troisième siècle d'après une inscription de Caesarea*, «Libyca», 1, 1953, p. 181 et suiv. (= *AE*, 1954, 136), avec les remarques de H.-G. PFLAUM, *Carr.*, p. 906-907; R. P. SALLER, n° 20, p. 196. Cf. aussi *infra*, p. 159 et n. 67.

⁶⁴ Pour l'établissement du nombre de dédicants, H.-G. PFLAUM, *Carr.*, p. 906-907.

⁶⁵ Sur la position de la Maurétanie Césarienne au sein du cursus des procurateurs équestres, cf. *infra*, p. 163 avec n. 77.

⁶⁶ On pourrait faire des observations comparables à l'aide d'un groupe très consistant d'inscriptions de Lambèse, datant aussi du III^e s., en l'honneur des gouverneurs de Numidie: 1/ pour Ti. Iulius Pollienius Auspex (*AE*, 1915, 16: *praesidi rarissimo*, par Q. Ancharius Felix, *a militiis*; *AE*, 1917-18, 50: par C. Publicius Septiminus, (*centurio*) *leg. III Aug. Antoninianae, candidatus eius*, cf. R. P. SALLER, n° 29, p. 197; *AE*, 1917-18, 78:

nente de ce représentant de l'autorité impériale: il détient de nombreux patronages sur ses subordonnés, surtout sur les militaires, de quelque rang qu'ils soient. Ainsi définie, grâce à ces multiples comparaisons, la base honorifique dédiée à cet anonyme est donc bien à sa place en ce secteur de la ville antique où, d'après les découvertes, s'étaient accumulés de nombreux hommages publics: ils font connaître en particulier plusieurs de ses collègues du III^e siècle ap. J.-C.⁶⁷.

praesidi innocentissimo, par les *stratores eius*); 2/ pour M. Ulpius Maximus (*CIL*, VIII, 2753: *praesidi benignissimo*, par les Aurelii Crescens et Gainas, (*centuriones*) *leg. III Aug. Severianae*); 3/ pour L. Iulius Apronius Maenius Pius Salamallianus (*AE*, 1917-18, 51: *praesidi rarissimo*, par M. Aurelius Crescens, *p.p. leg.*); 4/ pour P. Iulius Iunianus Martialianus (*CIL*, VIII, 2742: *praesidi iustissimo et benignissimo*, par C. Calventius Ianuarus, (*centurio*) *leg. III Aug. Alexandrianae*); 5/ pour C. Fabius Fabianus Vetilius Lucilianus (*CIL*, VIII, 2737: *praesidi iustissimo*, par Aul. Tullius Iustianus, *pp. leg. III Aug. Severianae*); 6/ pour M. Aurelius Cominius Cassianus (*CIL*, VIII, 2732 (= *ILS*, 1154): *omnibus virtutibus abundanti viro*, par Memmius Valerianus, *a militiis*, *v. e.*; *AE* 1917-18, 72: *insignis patientiae et admirabilis integritatis ac summarum virtutum viro*, par ses *beneficiarii*; *AE*, 1917-18, 71: *praesidi benignissimo*, par L. Herennius Acutianus et Caecilius Victor, *corniculari*; *CIL*, VIII, 2733: par ses *beneficiarii*; *AE*, 1917-18, 74: par C. Iulius Rogatianus, *decur. al. Fl. ex corniculario eius, provectus ab eo*, cf. R. P. SALLER, n° 13, p. 196); 7/ pour C. Iulius Sallustius Saturninus (*CIL*, VIII, 2797: *patrono praestantissimo*, par Aemilius Florus, *domicurius eius*) et pour son épouse, Vergilia Florentina (*AE*, 1917-18, 52: ils sont *patroni* pour Aemilius Florus, *bf.*, *domicur.*) Voir, sur quelques-unes de ces inscriptions, R. P. SALLER, *Personal Patronage*, p. 157-158, qui met en valeur l'importance pour les soldats de l'entrée dans l'*officium* du gouverneur de la province, et le rôle du gouverneur pour les promotions des militaires (p. 158 avec n. 61 et 62, où se trouvent les références précieuses à Tacite, *Ann.*, 2, 55 et *Hist.*, 3, 44).

⁶⁷ Il s'agit d'une des inscriptions relatives à M. Aurelius Zeno Ianuarius (incomplète): V. WAILLE et P. GAUCKLER, «*Rev. Arch.*», 3^e s., 17, 1891, p. 136-137, n° 95 (= *CIL*, VIII, 20992) (Fouilles de l'Esplanade). Il s'agit également d'un fragment qui put être intégré par H. PAVIS D'ESCURAC dans la grande inscription gravée en l'honneur de M. Cornelius Octavianus: V. WAILLE et P. GAUCKLER, «*Rev. Arch.*», 3^e s., 17, 1891, p. 21, n° 12 (*CIL*, VIII, 21000) (Fouilles de l'Esplanade): H. PAVIS D'ESCURAC-DOISY, «*Libyca*», 1, 1953, p. 181-187, a rapproché ce document d'une autre inscription fragmentaire, inédite, découverte «dans la propriété de M. Arnaud, à l'ouest de l'amphithéâtre, entre ce monument et le parc Bocquet», et d'une dernière fragment (WIERZEJSKI apud CAGNAT, «*BCHTh*», 1900, p. CLI = *AE*, 1900, 125) «trouvée à l'ouest de Bellah près de Cherchel»; mais, comme le fait remarquer cet auteur, p. 181, n. 4: «la distance importante qui sépare cet endroit des lieux de trouvaille des deux autres fragments laisse à penser que cette localisation est erronée, ou bien que la pierre fut transportée jusqu'à Oued Bellah lors des démolitions de Caesarea» (= *AE*, 1954, 136). Il s'agit aussi d'une inscription relative à T. Licinius Hiéroclès. V. WAILLE, apud G. PERROT, «*CRAI*», 1889, p. 201-203 et *AE*, 1889, 187 = *CIL*, VIII, 20996 (= *ILS*, 1356); elle fut trouvée au cours de «l'exploration du coin nord-est de l'esplanade», autrement dit «Place de la Mairie» (*BCHTh*, 1890, p. 398) (V. WAILLE et P. GAUCKLER, «*Rev. Arch.*», 3^e s., 17, 1891, p. 21, avaient été frappés par les ressemblances entre ce document, déjà publié, et le fragment n° 12 de leur recueil, à présent attribué à M. Cornelius Octavianus, cf. *supra* dans cette note). Une seconde inscription relative à ce gouverneur fut découverte à proximité de ce secteur: «trouvée en juillet 1951 à l'ouest de l'amphithéâtre de Cherchel... «en même temps que le fragment publié dans «*Libyca*», 1, 1953, p. 181», dans un terrain alors propriété de M. P. Arnaud, situé entre l'amphithéâtre

Nous sommes donc, incontestablement, en présence d'un haut fonctionnaire équestre, parvenu à un rang élevé au sein de la hiérarchie procuratorienne, puisque le gouvernement de la Maurétanie Césarienne se plaçait alors dans les parties élevées du rang ducénaire, comme on le verra plus bas. C'est cette observation qui incite à rechercher pour les lignes 1 et 2 conservées (--- AETO---/ ---VENNA---) une restitution puisée dans l'ensemble des fonctions équestres. La seule qui peut convenir est celle de préfet de la flotte de Ravenne. On proposera donc de restituer ainsi: --- *praefecto classis*] / [*pr*]aeto[ri]ae] / [*Ra*]venna[ti]s] etc.⁶⁸

Cette solution s'accorde avec ce que l'on avait pu établir sur la présentation du texte, fait de lignes courtes, gravées sur une base de forme allongée⁶⁹. Aux neuf lettres de l'expression *a militiis*, qui se trouve à la ligne 5 conservée, correspondent respectivement les dix lettres du mot

tre et le parc Bocquet»: H. PAVIS D'ESCURAC, *Un soulèvement en Maurétanie Césarienne sous Sévère Alexandre*, dans *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire offerts à André Piganiol*, II, Paris, 1966, p. 1203-1204 (= *AE*, 1966, 596). Enfin, proviennent de l'esplanade divers fragments qui pourraient se rapporter à de hauts fonctionnaires, vraisemblablement des gouverneurs de la province: 1/ Un anonyme, qui reçut l'hommage d'un officier ou d'un sous-officier de la *cohors IIII Sygambrorum*: A. AUDOLLENT, *Mission*, «MEFR», 10, 1890, n° 3, p. 408-409; V. WAILLE et P. GAUCKLER, «*Rev. Arch.*», 3^e s., 17, 1891, p. 21, n° 10; *CIL*, VIII, 20999. A. AUDOLLENT, p. 409, qui fournit une lecture non retenue par *CIL*, VIII, 20999, considère que le personnage honoré était gouverneur de Maurétanie et restitué à la première ligne conservée. [*pro]c. Aug. n[ostri] praef[es]idi Mauret[aniae] Caes[ariensis]*...], ce qui est tout à fait vraisemblable (cf. aussi A. C. PALLU DE LESSERT, *Fastes des provinces africaines sous la domination romaine*, Paris, 1896, I, p. 525, et B. E. THOMASSON, *Statthalter*, II, p. 287, n. 158, mais il ne figure point dans ID., *Laterculi praesidium* Göteborg, 1984), et présume que le dédicant était un officier de la *cohors IIII Sygambrorum (praefectus)*. On pourrait être tenté de retrouver, en supposant que la lecture de la ligne 2 conservée n'est qu'approximative, le cursus d'un gouverneur provincial; en revanche, la tentative engagée par M. P. SPEIDEL, *Numerus electorum in Africa and Mauretania*, «*Ant. Afr.*», 23, 1987, p. 193-196, si elle satisfait en apparence, ne permet pas de comprendre l'ensemble de cette carrière qui doit se rapporter aussi à un gouverneur provincial, comme l'avait bien vu A. AUDOLLENT. 2/ Un anonyme, dont le cursus est très mutilé: V. WAILLE et P. GAUCKLER, «*Rev. Arch.*», 3^e s., 17, 1891, p. 137, n° 96 («fragment d'une belle plaque de marbre», «lettres soignées» de 0,032) = *CIL*, VIII, 21001.

⁶⁸ L'éventualité qu'il ait été sous-préfet de la flotte de Ravenne, poste de rang sexagénaire, qui se placerait ainsi au début du cursus (cf. H.-G. PFLAUM, *Carr.*, p. 1043 pour le rang) doit être exclue. Même si l'on écartait *a priori* l'objection de l'absence surprenante de toute indication sur le service militaire antérieur à l'entrée dans la carrière procuratorienne, une difficulté majeure apparaîtrait tout de suite, car il faudrait supposer qu'avait été gravé un très long cursus équestre pour parvenir jusqu'à la procuratèle-gouvernement de Maurétanie Césarienne. Le service militaire est mentionné dans la carrière de T. Appalius Alfinus Senecio (*CIL*, IX, 5357 (= *ILS*, 1417); H.-G. PFLAUM, *Carr.*, n° 144), dans celle de T. Cornasidius Sabinus (*CIL*, IX, 5439 (= *ILS*, 1368); H.-G. PFLAUM, *Carr.*, n° 266), ainsi que dans celle des anonymes *CIL*, VI, 1643 (H.-G. PFLAUM, *Carr.*, n° 259) et *CIL*, VI, 1644 (H.-G. PFLAUM, *Carr.*, n° 336).

⁶⁹ Voir *supra* p. 149 et *infra* n. 71.

praetoriae et les dix lettres du mot *Ravennatis*, qui étaient donc inscrits aux lignes 1 et 2 conservées⁷⁰.

Nous pouvons aller plus avant, grâce aux observations effectuées à l'instant sur la forme du support épigraphique. En effet, sur deux bases de dimensions à peu près voisines de celles que l'on peut attribuer par estimation à ce monument — à moins de supposer qu'il ne s'agissait d'un bloc démesurément allongé — on a pu graver, respectivement 15 et 16 lignes dont les lettres avaient une hauteur comparable à celles du texte de Césarée⁷¹. Ici même, aux six lignes conservées on doit en ajouter au moins cinq en supplément pour insérer les fonctions exercées en Maurétanie Césarienne et le début du titre suivant. L'on pourrait envisager des formules telles que: (titre de dignité) *proc. Aug. n. et / praesidi / provinciae / Mauretaniae / Caesariensis, / praef(ecto) class(is) / etc.*, à titre d'exemple. Ainsi, après la dénomination du personnage, sur deux lignes vraisemblablement comme pour le dédicant, se trouvait la mention du gouvernement de Maurétanie Césarienne puis celle de la préfecture de la flotte de Ravenne; ensuite était mentionné le dédicant; enfin le texte revenait au dédicataire avec le mot *patrono*⁷². C'est pour cela que la carrière du fonctionnaire équestre devait certainement apparaître sous forme d'un cursus de deux charges, ce qui insère ce document dans un groupe assez restreint de témoignages placés par H.-G. Pflaum au III^e s. ap. J.-C. et révélateurs d'une tendance à ne retenir que les fonctions les plus élevées⁷³. Cette observation, à valeur chronologique, conforte ce que l'on pouvait déjà dégager de l'emploi du titre d'*a militiis*.

⁷⁰ Pour l'instant ne demeure en suspens que l'identité du dédicant.

⁷¹ Il s'agit de deux inscriptions de Timgad, publiées par J. MARCILLET-JAUBERT, *C. Annii Flavianus, procurator splendidae provinciae Karthaginiensis*, «BCTH», ns. 4, 1968, p. 241-246, n° 1 (p. 241-242 = *AE*, 1969-1970, 704) (H. : 1,34; L. : 0,57; E. : 0,54; Champ épigraphique : 1,13 x 0,36; lettres: entre 0,48 et 0,55) et n° 2 (p. 242-244 = *AE*, 1969-1970, 705) (H. : 1,22; L. : 0,51; E. : 0,49; Champ épigr. : 1,04 x 0,315; Lettres de 0,050), voir les photos p. 245, fig. 1 et 2. Pour le texte de Césarée on peut supposer que le champ épigraphique mesurait 1, 20 env. de haut sur 0,40 env. de large, les lettres oscillant entre 0,045 et 0,050.

⁷² On pourrait être tenté d'insérer, sous forme abrégée, un qualificatif honorifique (*opt(imo)* par exemple) comme épithète de *patrono*. Mais ce mot, qui terminait l'inscription, a pu être décalé par rapport au bord gauche de la mise en page.

⁷³ H.-G. PFLAUM, *Les procurateurs équestres sous le Haut-Empire romain*, Paris, 1950, p. 230, où est cité, pour la seconde moitié du II^e s., le cas de Ti. Cl. Priscianus (H.-G. PFLAUM, *Carr.*, n° 175, p. 438-440); mais il s'agit tout de même d'un cursus comportant une fonction centenaire et trois fonctions ducénaires, ce qui a fait supposer qu'il était peut-être question d'un primipile qui n'indiquait pas son origine. On pourrait ajouter le cas de C. Vallius Maximianus puisque l'on sait à présent (H.-G. PFLAUM, *Carr.*, n° 221, p. 585-590, cf. p. 985-986) qu'il appartient à la fin du règne de Marc Aurèle: son cursus comporte aussi une charge centenaire et deux charges ducénaires. H.-G. PFLAUM, *ibid.*,

On pourrait supposer que n'étaient mentionnées, en ordre inverse, que la charge présente du personnage, le gouvernement de Maurétanie Césarienne, et la fonction qui lui était immédiatement antérieure: cela ferait apparaître un avancement du commandement de la flotte de Ravenne à la procuratèle-gouvernement de Maurétanie Césarienne. Mais cette hypothèse fait surgir, en définitive, une difficulté de taille en matière d'avancement⁷⁴. C'est pourquoi il est préférable d'admettre qu'étaient inscrits en ordre direct d'abord la procuratèle-gouvernement, ensuite le commandement de la flotte prétorienne italienne. Encore faut-il étayer d'arguments cette interprétation.

* * *

Cette question s'articule avec la recherche d'une date précise pour situer le cursus. Observons, tout d'abord, que quelques indices plus ou moins déterminants invitent à placer le document dans le courant du III^e s. ap. J.-C.: il s'agit en premier de la forme abrégée du cursus⁷⁵ et en second de l'emploi du titre d'*a militiis* pour déterminer le rang du dédicant⁷⁶.

p. 265 rassemble la documentation relative au III^e s., mais tous les documents cités ne sont pas comparables: les véritables cursus abrégés pourraient être ceux qui, présentés en ordre inverse, ne comportent que les plus hautes charges de la carrière équestre, offices palatins ou préfectures. On ajoutera l'inscription de Ti. Cl. Subatianus Aquila (*AE*, 1979, 625; cf. A. MAGIONCALDA, *Testimonianze sui prefetti di Mesopotamia*, «SDHI», 48, 1982, p. 176-238), qui ne comporte que l'indication de la préfecture d'Égypte et celle de la préfecture de Mésopotamie, en ordre inverse, ainsi que celle de T. Longaeus Rufus (*CIL*, III, 14137 (= *ILS*, 8998); sous Commode) qui ne comporte que l'indication de la préfecture d'Égypte et de la préfecture du prétoire, en ordre direct.

⁷⁴ Voir *infra*, p. 170.

⁷⁵ Voir *supra*, p. 161.

⁷⁶ Le titre d'*a militiis* (ἀπὸ στρατειῶν ou ἀπὸ χιλιαρχιῶν) est courant au III^e s. ap. J.-C. (H.-G. PFLAUM, *Carr.*, p. 824, à propos de *CIL*, VIII, 11340, cf. p. 2354; même avis chez M. JARRETT, *The African Contribution to the Imperial Equestrian Service*, «Historia», 12, 1963, p. 218-219. On admet en général qu'il apparut sous Septime Sévère (O. HIRSCHFELD, *Die kaiserlichen Verwaltungsbeamten bis auf Diokletian*², Berlin, 1905, p. 421-422) ou «toward the end of the second century» (H. DEVIJVER, *Observations*, p. 564). Ces avis conservent leur valeur même si un premier témoignage pourrait paraître dès Commode: il s'agit d'un dédicant de l'hommage rendu à T. Fl. Serenus (*CIL*, VIII, 9002; H.-G. PFLAUM, *Carr.*, n° 298, p. 772-777) quand il était devenu *a cognitionibus*. Auparavant ce chevalier avait été gouverneur de Maurétanie Césarienne, à une date qui a été rectifiée (P. SALAMA, «REA», 1964, p. 336, n° 3) et placée sous Commode, cf. H.-G. PFLAUM, *Carr. Supplément*, p. 143. Cf. *infra*, p. 168 et n. 93.

Les attestations du titre se retrouvent jusqu'aux abords de l'époque tétrarchique: M. CHRISTOL et TH. DREW-BEAR, *Une délimitation de territoire en Phrygie-Carie*, dans *Travaux et recherches en Turquie*, 1982 (= *Turcica*, II, 1983), p. 39 et n. 45-46 sur *AE*, 1973, 550; pour l'Afrique il faut se référer à l'article (à paraître dans «Ant. Afr.», 25) de X. DUPUIS sur *CIL*, VIII, 2760 (+ 3315 et 18342) et *CIL*, VIII, 4516, datés également de l'année 283-284.

Cela est confirmé par l'ample documentation rassemblée par H. DEVIJVER, *Observations*, p. 549-565, partic. p. 556-558, où l'on ne comprend pas pourquoi *ILAlg.* II, 1, 423 est datée du II^e s. ap. J.-C. (meilleure datation dans *PME*, D 27, p. 333).

Mais pour proposer une solution il faut examiner quelle était, au sein de la carrière équestre, la position respective des deux charges qui étaient énumérées.

On retiendra, avant tout, que la procuratèle-gouvernement de Maurétanie Césarienne est, dans cette catégorie, celle qui parvint aux plus hauts échelons du rang ducénaire⁷⁷. Dans les carrières qui nous sont parvenues, elle est attestée essentiellement entre le premier et le troisième échelon⁷⁸, dans un cas au quatrième⁷⁹, jusqu'au milieu du II^e s. ap. J.-C. Mais par la suite, à partir de 175 ap. J.-C. env., et durant le III^e s., la documentation dont on dispose montre que ce poste se fixe à un niveau plus élevé, au quatrième ou au cinquième échelon des charges ducénaires⁸⁰. Ainsi, étant donnée l'époque à laquelle appartient l'inscription de Césarée, on peut supposer que le fonctionnaire inconnu se trouvait dans une position élevée, peut-être au quatrième ou au cinquième échelon dans cette catégorie.

Quant au commandement de la flotte de Ravenne, qu'il faut examiner conjointement avec celui de la flotte de Misène, il appartient lui aussi au rang ducénaire⁸¹. A cet effet, dans la documentation relative à ces chefs militaires, on peut s'appuyer sur plusieurs carrières détaillées, qui sont datées au plus tôt de la première moitié du II^e s., mais qui, malheureusement, ne dépassent pas pour l'instant le règne de Sévère Alexandre. Elles sont rassemblées dans le tableau suivant (p. 164-165).

On peut observer que la position des préfetures de flottes prétoriennes au sein des charges ducénaires est variable: elle oscille pour la *Ravennas* entre le deuxième et le quatrième rang, et pour la *Misenensis* entre le troisième et le cinquième rang. Mais l'on doit surtout considérer cette position par rapport aux secrétariats palatins et aux grandes préfetures, c'est-à-dire par rapport aux très hautes responsabilités auxquel-

⁷⁷ H.-G. PFLAUM, *Procurateurs équestres*, p. 285 et 289; M. CHRISTOL et A. MAGIONCALDA, *Un nouveau procureur de Maurétanie Tingitane (SB 5731 = I.Portes, 102)*, «Ant. Afr.», 24, 1988, p. 81-98, partic. p. 85-88, ainsi que A. MAGIONCALDA, *I procuratori della due Mauretanie: un profilo*, dans M. CHRISTOL et A. MAGIONCALDA, *Studi sui procuratori-governatori delle Mauretaniae*, Sassari, 1989, p. 52-54, 59 et n. 192, 61, 70.

⁷⁸ M. CHRISTOL et A. MAGIONCALDA, *Un nouveau procureur*, p. 80 avec tableau Ia et n° 1, 2, 3, 4, 5; A. MAGIONCALDA, *Profilo*, p. 52 et n. 144-146.

⁷⁹ M. CHRISTOL et A. MAGIONCALDA, *Un nouveau procureur*, tabl. Ia et n° 6 (carrière de Sex. Baius Pudens), cf. p. 88 et n. 23; A. MAGIONCALDA, *Profilo*, p. 52 et n. 147, p. 59 et n. 192.

⁸⁰ M. CHRISTOL et A. MAGIONCALDA, *Un nouveau procureur*, tabl. Ia, n° 8, 9, 10, 11, 12; A. MAGIONCALDA, *Profilo*, p. 52-54, 61 et 70.

⁸¹ H.-G. PFLAUM, *Procurateurs équestres*, p. 244, 248-249, 252-253, 254, 284.

La place des préfecture des flottes prétoriennes parmi les hautes fonctions du cursus équestre

	charges ducénaïres				offices palatins	préfectures		
1. M. Gavius Maximus (Hadr.-Antonin)	[<i>leg. II Tra. f. ïn Aegypto</i>]	<i>XX her.</i>	<i>Mauret. Ting.</i>	<i>Ravennas</i>	<i>Misenensis</i>	---	vigiles ? ---	PFLAUM, <i>Carr.</i> n° 105 bis, pp. 247-251 et n° 211, pp. 556-557; <i>Supplément</i> , pp. 32-33; DOBSON, <i>Primipilares</i> , n° 118a, pp. 237-241; MAGIONCALDA, <i>Profilo</i> , pp. 72-74, 98-100, 105-108
2. M. Calpurnius Seneca (Hadr.-Antonin)	<i>Lusitania et Vettonia</i>	<i>Ravennas</i>		<i>Misenensis</i>				PFLAUM, <i>Carr.</i> n° 107, pp. 257-259; DOBSON, <i>Primipilares</i> , n° 118, pp. 236-237.
3. T. Furius Victorinus (Antonin-Marc Aurèle)	<i>Hispania (Tarrac.)</i>	<i>ludus magnus</i>	<i>Ravennas</i>	<i>Misenensis</i>		<i>a rat.</i>	[<i>ann.</i>] <i>urb.</i> Egypte prétoire	PFLAUM, <i>Carr.</i> n° 139, pp. 326-331;
4. Q. Baienus Blassianus (Antonin-Marc Aurèle)	<i>pr[---]</i>	<i>Mauret. Tingitan.</i>	<i>Raetia</i>	<i>Ravennas</i>	<i>Lugdun. et Aquit.</i>	[<i>a rat.</i>]	annone Egypte	PFLAUM, <i>Carr.</i> n° 126, pp. 304-313; <i>Supplément</i> , pp. 41-42; MAGIONCALDA, <i>Profilo</i> , pp. 74, 100-101, 109-112; <i>Q. Baienus Blassianus</i> , pp. 155-166
5. P. Cominius Clemens (Marc Aurèle-Commode)	<i>Lusitania</i>	<i>XX hereditatium</i>	<i>praepositus a censibus</i>	<i>Ravennas</i>	<i>Misenensis</i>			PFLAUM, <i>Carr.</i> n° 184, pp. 501-504

segue La place des préfecture des flottes prétoriennes parmi les hautes fonctions du cursus équestre

		charges ducénares			offices palatins	préfectures	
6.	L. Iulius Vehilius Gratus Iulianus (Marc Aurèle-Commode)	<i>Lusitania et Vettonia</i>	<i>proc. Aug. et praep. vexill. tempore belli Germanici II</i>	<i>Ravennas Misensis</i>	<i>a rationibus</i>	annone prétoire	PFLAUM, <i>Carr.</i> n° 180, pp. 456-464
7.	M. Aquilius Felix (Commode-Sept. Sev.)	<i>ratio patrimonii</i>	<i>opera publica et fiscalia Urbis Romae</i>	<i>Ravennas</i>	<i>a censibus equitum Romanorum</i>		PFLAUM, <i>Carr.</i> n° 225, pp. 598-601; DOBSON, <i>Primipilares</i> , n° 166, pp. 277-279
8.	Cn. Marcius Rustius Rufinus (Commode-Sept. Sévère)	<i>Syria Coele</i>	<i>Ravennas</i>	<i>Misensis</i>		[- ? -] <i>praepositus annonae</i>	vigiles PFLAUM, <i>Carr.</i> n° 234, pp. 625-629; DOBSON, <i>Primipilares</i> , n° 154, pp. 269-270
9.	T. Licinius Hierocles (Carac. -Sév. Alexandre)	<i>hereditates</i>	<i>leg. II Parthica Sev. Alex. vice legati</i>	<i>Sardinia Mauretan. Caes</i>	<i>Misensis</i>		PFLAUM, <i>Carr.</i> n° 316, pp. 809-810; DOBSON, <i>Primipilares</i> , n° 190, pp. 293-295; MAGIONCALDA, <i>Profilo</i> , pp. 67-68, 87

les ces personnages étaient régulièrement appelés. C'est ainsi que l'importance du commandement de la flotte de Misène a été reconnue depuis longtemps: il donne accès aux secrétariats palatins les plus élevés, essentiellement le poste d'*a rationibus*⁸². Pour ce qui concerne la *Ravennas*, la carrière de M. Gavius Maximus, qui figure en tête de la liste précédente, montre que cette préfecture se trouvait en quatrième position et qu'elle n'était suivie que du commandement de la flotte de Misène, qui lui ouvrait la voie d'un office palatin et des grandes préfectures, celle des vigiles vraisemblablement et celle du prétoire⁸³. Pour M. Calpurnius Seneca et T. Furius Victorinus, même si la *Ravennas* est en seconde position, elle n'est suivie que par la *Misenensis*. Et si pour la première des deux carrières l'énumération des charges s'arrête là, dans la seconde l'on trouve, tout de suite après, la mention de l'office palatin d'*a rationibus*, précédant les trois préfectures de l'annone, d'Égypte et du prétoire⁸⁴. Dans la carrière de Q. Baienus Blassianus, qui revêtit aussi la préfecture de la *Ravennas* au quatrième échelon des charges ducénaires, celle-ci est suivie par l'importante procuratèle de Lyonnaise et d'Aquitaine plutôt que par le commandement de la flotte de Misène, qui était un avancement régulier; mais cette charge financière ouvrait également la voie aux secrétariats palatins les plus élevés; aussi, après l'exercice de cette fonction, Q. Baienus Blassianus devint probablement *a rationibus*, puis revêtit les préfectures de l'annone et d'Égypte⁸⁵. Dans la carrière de P. Cominius Clemens sous Marc Aurèle, la préfecture de la *Ravennas* se trouve au quatrième échelon: elle est suivie par le commandement de la *Misenensis*, mais nous ne savons pas comment se poursuit ce cursus prometteur⁸⁶. En revanche, sous Commode, L. Iulius Vehilius Gratus

⁸² H.-G. PFLAUM, *procurateurs équestres*, p. 254, 256.

⁸³ Sur la carrière de M. Gavius Maximus, H.-G. PFLAUM, *Carr.*, *Supplément*, n° 105 bis et 211, p. 32-33; A. MAGIONCALDA, *Profilo*, p. 72-74, 98-100, 105-108.

⁸⁴ Sur M. Calpurnius Seneca, H.-G. PFLAUM, *Carrières*, n° 107, p. 257-259. Sur T. Furius Victorinus, ID., *Carrières*, n° 139, p. 326-331.

⁸⁵ Sur la carrière de Q. Baienus Blassianus (H.-G. PFLAUM, *Carr.*, *Supplément*, n° 126 et p. 41-42), voir en dernier A. MAGIONCALDA, *Profilo*, p. 43, 47, 74, 100-101, 109-112, et ID., *Nota sulla carriera di Q. Baienus Blassianus: la datazione della procuratela-governo di Mauretania Tingitana*, dans M. CHRISTOL et A. MAGIONCALDA, *Studi*, p. 155-166. Ce chevalier fut promu de la procuratèle financière de Lyonnaise et d'Aquitaine au secrétariat *a rationibus*; cet avancement est normal, cf. H.-G. PFLAUM, *Procurateurs équestres*, p. 255-256, qui enregistre deux autres cas semblables. On trouve aussi une promotion au secrétariat *a libellis* (H.-G. PFLAUM, *Carr.*, n° 134, p. 320-322) et peut-être même une promotion à la fonction d'*a studiis* (H.-G. PFLAUM, *Carr.*, n° 213, p. 559-561), ce qui est plus étonnant (H.-G. PFLAUM, *Procurateurs équestres*, p. 256 et p. 293).

⁸⁶ Sur la carrière de P. Cominius Clemens, H.-G. PFLAUM, *Carr.*, n° 184, p. 501-504.

Iulianus obtint la préfecture de la *Ravennas* comme troisième fonction ducénaire, mais celle-ci fut suivie, une fois encore, par la direction de l'autre flotte prétorienne d'Italie, ouvrant comme à l'accoutumée le chemin des plus hautes responsabilités: le secrétariat *a rationibus*, puis les préfectures de l'annone et du prétoire⁸⁷. A cheval sur les règnes de Commode et de Septime Sévère, se place la carrière de M. Aquilius Felix: la préfecture de la *Ravennas* s'y trouve en quatrième position parmi les charges ducénaires et elle précède la fonction extraordinaire d'*a censibus equitum Romanorum*, dont on peut pressentir ainsi l'importance⁸⁸. Enfin, dans la carrière de Cn. Marcius Rustius Rufinus, où le commandement de la *Ravennas* se trouve en seconde position, lui fait suite la préfecture de la flotte de Misène, suivie probablement d'un secrétariat palatin puis des charges de *praepositus annonae* et de préfet des vigiles⁸⁹.

Donc, dès la première moitié du II^e s. ap. J.-C., la préfecture de la *Ravennas*, quel que soit son échelon au sein des charges ducénaires, était toujours en position voisine des offices palatins et des grandes préfectures: elle n'en était séparée que par une autre fonction, toujours située au sommet des postes correspondant à ce rang, en général par le commandement de la flotte de Misène⁹⁰. C'est d'ailleurs ce qui apparaît lorsqu'elle ne se trouve qu'en deuxième ou troisième échelon: il s'agit de carrières rapides de chevaliers qui parvinrent aux plus hautes respon-

⁸⁷ H.-G. PFLAUM, *Carr.*, n° 180, p. 456-464.

⁸⁸ H.-G. PFLAUM, *Carr.*, n° 225, p. 598-601, et pour la charge exceptionnelle d'*ad census equitum Romanorum* (*CIL*, X, 6657) ou *proc. a censibus equitum Romanorum* (*AE*, 1945, 80), H.-G. PFLAUM, *ibid.*, p. 600.

⁸⁹ H.-G. PFLAUM, *Carr.*, n° 234, p. 625-629; à compléter pour les ultimes étapes de la carrière par M. CEBEILLAC-GERVASONI et F. ZEVI, *Révisions et nouveautés pour trois inscriptions d'Ostie*, «MEFRA», 88, 1976, p. 620-636. Il est difficile de suivre F. BÉRARD, *La carrière de Plotius Grypus et le ravitaillement de l'armée impériale*, «MEFRA», 96, 1984, p. 317-319, à propos de la fonction de *praepositus annonae*; voir aussi à ce sujet A. MAGIONCALDA, *Profilo*, p. 106, n. 514.

⁹⁰ La même conclusion peut se dégager des renseignements épars, relatifs à la carrière de Mevius Honoratianus. Ce personnage est attesté comme préfet d'Égypte dès le début de 232 et jusqu'en 237: G. BASTIANINI, *Lista dei prefetti d'Egitto dal 30 al 299*, «ZPE», 17, 1975, p. 310-311; ID., *Aggiunte e correzioni*, «ZPE», 38, 1980, p. 87; B. E. THOMASSON, *Laterculi praesidum. 37. Aegyptus*, col. 356, n° 102. Or récemment vient d'être publié un diplôme militaire montrant qu'il était préfet d'une flotte prétorienne, en 226: E. ZERBINATI, *Un diploma militare da Chiunziano di Gaiba*, «Epigraphica», 50, 1988, p. 235-243 (l. 5 et suiv. : *... ijn classe praetoria Se/veriana p. v. ...Je*). Qu'il s'agisse du commandement de la *Ravennas* ou de la *Misenensis*, l'intervalle de moins de six ans qui sépare ces deux fonctions, montre une fois de plus la position élevée de ces préfectures des flottes prétoriennes, si l'on pense qu'en règle générale la préfecture d'Égypte était précédée d'une autre grande préfecture (annone, vigiles), elle-même précédée de l'exercice d'un office palatin.

sabilités réservées à cet ordre, du moins quand on peut le vérifier sur des cursus complets⁹¹.

En revanche, pour ce qui concerne l'avancement des gouverneurs de Maurétanie Césarienne au cours de la période qui nous intéresse (fin du II^e s. et III^e s. ap. J.-C.), l'on ne dispose que de quelques carrières ou ébauches de carrières résultant du rapprochement de différentes inscriptions. C'est pourquoi, même si l'on peut formuler des observations intéressantes, on ne parvient pas à des résultats rigoureux.

Ti. Claudius Perpetuus, qui fut gouverneur en 184 ap. J.-C., se trouvait neuf ans après à la tête de la procuratèle des *summae rationes*, sans que l'on sache quelles furent les responsabilités intermédiaires⁹². Sous Commode et sous Septime Sévère respectivement, T. Flavius Serenus⁹³ et P. Aelius Peregrinus Rogatus⁹⁴ furent promus directement du gouvernement de la Césarienne au secrétariat palatin *a cognitionibus*. Sous Septime Sévère / Caracalla C. Iulius Pacatianus, dans la carrière duquel le gouvernement de Césarienne occupe le sixième poste, revêtit ensuite un commandement militaire extraordinaire puis l'importante préfecture de Mésopotamie⁹⁵. Sous Sévère Alexandre, T. Licinius Hiéroclès, dans la carrière duquel la Maurétanie Césarienne occupe le quatrième échelon ducénaire, fut nommé, tout de suite vraisemblablement, au commandement de la flotte de Misène⁹⁶, tandis que pour M. Aurelius Zeno Ianuarius nous ne savons pas quel fut l'intervalle entre ce gouvernement pro-

⁹¹ On pourrait ajouter sans peine d'autres exemples de carrières ducénaires rapides (trois postes), notamment pour d'anciens tribuns du prétoire (M. Bassaeus Rufus, Ti. Claudius Secundinus L. Stadius Macedo).

⁹² H.-G. PFLAUM, *Carr.*, n° 191, p. 515-517. Sur la place importante des *summae rationes* au sein des fonction de rang ducénaire, *ibid.*, p. 517, et. plus généralement, *ID.*, *Procurateurs équestres*, p. 254 et p. 285. Voir aussi sur ce personnage, A. MAGIONCALDA, *Profilo*, p. 84 avec n. 355.

⁹³ H.-G. PFLAUM, *Carr.*, n° 298, p. 722-777; B. E. THOMASSON, *Statthalter*, II, p. 273. Cette carrière doit à présent être placée sous le règne de Commode, d'après la révision de *CIL*, VIII, 21662 par P. SALAMA, *L'empereur Macrin Parthicus Maximus*, «REA», 66, 1964, p. 336, n. 3, d'où B. E. THOMASSON, *Laterculi praesidium*, 41. *Mauretania Caesariensis*, col. 412, n° 23. Voir aussi A. MAGIONCALDA, *Profilo*, p. 84-85 avec n. 357 et 360.

⁹⁴ H.-G. PFLAUM, *Carr.*, n° 233, p. 621-625; B. E. THOMASSON, *Statthalter*, II, p. 263-265; *ID.*, *Laterculi praesidium* 41, col. 412, n° 26. Voir aussi A. MAGIONCALDA, *Profilo*, p. 84-85 avec n. 360 et 362.

⁹⁵ H.-G. PFLAUM, *Carr.*, n° 229, p. 605-610, cf. B. E. THOMASSON, *Statthalter*, II, p. 312, et *ID.*, *Laterculi praesidium* 41, col. 413, n° 33; A. MAGIONCALDA, *Testimonianze*, «SDHI», 48, 1982, p. 183-188. Voir aussi A. MAGIONCALDA, *Profilo*, p. 65-67 et 86-87.

⁹⁶ Voir déjà, *supra*, p. 157 avec n. 55-58 et *infra*, p. 171 avec n. 107 et 126. Sur l'évolution de sa carrière, voir A. MAGIONCALDA, *Profilo*, p. 67-68 avec n. 244-248 et p. 87 avec n. 377.

curatorien et l'important commandement extraordinaire en Égypte comme *stratelates* (= *dux*)⁹⁷. Q. Faltonius Restitutus, gouverneur de Maurétanie Césarienne sous Gordien III, fut nommé quatre ans après, sans que l'on sache quelle avait été l'évolution précise de son cursus, à la préfecture des vigiles, suivie de la préfecture d'Égypte⁹⁸. Enfin, sous Valérien et Gallien, M. Cornelius Octavianus, dont la carrière est pour l'instant la dernière qui peut servir de référence dans cette recherche, revêtit après le gouvernement de Maurétanie Césarienne et le commandement extraordinaire de *dux per Africam Numidiam Mauretaniumque*, la préfecture de la *classis Misenensis*, qui lui valut le rang de *vir perfectissimus*⁹⁹.

Même si pour ces carrières, à l'exception de celles de C. Iulius Pacatianus et de T. Licinius Hiéroclès, nous ne savons quelle position y occupait le gouvernement de Maurétanie Césarienne, on doit conclure, par rapport aux fonctions exercées à la suite, qu'elle était élevée.

Jusqu'ici, à l'époque envisagée, on ne trouve pas de promotion à la préfecture de la flotte de Ravenne, comme d'ailleurs dans la documentation des époques précédentes. Mais dans un cas l'on peut relever la promotion directe de la Maurétanie Césarienne au commandement de la flotte de Misène¹⁰⁰, et dans un autre une promotion identique après l'exercice d'un grand commandement extraordinaire qui se déroula en terre africaine dans le prolongement de la procuratèle-gouvernement¹⁰¹: chaque fois, cette dernière se trouvait à la place occupée dans d'autres cursus par le commandement de la *classis Ravennas*. Doit-on en conclure que

⁹⁷ H.-G. PFLAUM, *Carr.*, n° 315, p. 806-808; B. E. THOMASSON, *Statthalter*, II, p. 285 et Id., *Laterculi praesidium* 41, col. 415, n° 39. Les documents égyptiens sont rassemblés par P. J. PARSONS, *M. Aurelius Zeno Ianuarius*, dans *Proc. XIIth Intern. Congr. Papyr.*, (Toronto, 1970) (= *Amer. Soc. Papyr. VII*), p. 389-392. Les questions relatives à son avancement et à sa position en Égypte sont examinées par A. MAGIONCALDA, *Profilo*, p. 87-90, avec n. 379-394.

⁹⁸ H.-G. PFLAUM, *Carr.*, n° 322, p. 828-830; B. E. THOMASSON, *Statthalter*, II, p. 276-277; X. LORIOT, *Faltonius Restitutus*, «*Ant. Afric.*», 6, 1972, p. 145-146; B. E. THOMASSON, *Laterculi praesidium* 41, col. 415, n° 43. Sur le développement de sa carrière, voir A. MAGIONCALDA, *Profilo*, p. 94-95 avec n. 422-435, on doit placer un office palatin juste avant la préfecture des vigiles, cf., sur ce type d'avancement, les observations de H.-G. PFLAUM, *Carr.*, p. 830, sur la carrière de Val. Valens telle qu'elle aurait pu se dérouler entre la préfecture de la flotte de Misène (cf. aussi *infra*, n. 128) et la préfecture des vigiles.

⁹⁹ Sur ce personnage voir déjà *supra*, p. 158 avec n. 61-63 et voir aussi *infra*, p. 176-177 avec n. 129-130. Sur le déroulement de sa carrière, voir A. MAGIONCALDA, *Profilo*, p. 91-93 avec n. 399-414.

¹⁰⁰ Pour T. Licinius Hierocles: *supra* n. 96.

¹⁰¹ M. Cornelius Octavianus: *supra* n. 99.

les deux fonctions étaient équivalentes au sein des charges ducénares, ce qui permettrait de maintenir le doute sur l'ordre du cursus dans l'inscription de Césarée?

Nous ne le pensons pas. A ce propos il importe d'écarter une objection qui pourrait faire supposer que le personnage fut promu du commandement de la flotte de Ravenne au gouvernement de la Maurétanie Césarienne. Elle se rapporte à l'exercice des offices palatins, dont on sait que la flotte de Ravenne, au II^e s. et au début du III^e s. n'était normalement séparée que par une autre fonction, tandis que la Maurétanie Césarienne les précédait d'une façon plus irrégulière. Mais, dans les carrières de T. Flavius Serenus et de P. Aelius Peregrinus Rogatus mentionnées ci-dessus, la Maurétanie Césarienne précède immédiatement le secrétariat palatin *a cognitionibus*, qui conféra à ses détenteurs le rang de *vir perfectissimus*¹⁰². En revanche, jusqu'ici ne sont pas attestées de telles promotions à partir de la *classis Ravennas*. Cependant, bien que l'on ne connaisse que peu de choses sur les carrières suivies par les chefs du service des *cognitiones* impériales, H.-G. Pflaum avait observé que «le choix des *a cognitionibus* se porte sur des représentants de tous les échelons, du premier au troisième, sans aucune distinction», et que l'«on a nettement l'impression qu'il y a une différence de rang entre les *a studiis* et *a cognitionibus* d'une part et le reste des directeurs palatins de l'autre»¹⁰³. Ces deux promotions remarquables n'impliquent donc pas que les gouverneurs de Maurétanie Césarienne seraient nécessairement d'un rang supérieur aux préfets de la flotte de Ravenne.

A la vérité, il est bien plus important de constater que dans les carrières des préfets de flotte, qu'il s'agisse de la *Ravennas* ou de la *Misenensis*, les procuratèles-gouvernements ne se placent jamais à la suite des préfetures, mais elles sont toujours antérieures¹⁰⁴. Il en est ainsi dans la carrière de M. Gavius Maximus, où la préfeture de la *Ravennas* est précédée du gouvernement de la Maurétanie Tingitane¹⁰⁵, dans la carrière de Q. Baienus Blassianus, où ce même commandement est précédé des procuratèles-gouvernements de Maurétanie Tingitane et de Rhétie¹⁰⁶,

¹⁰² *Supra*, n. 93 et 94. Pour le titre afférent à cette fonction, H.-G. PFLAUM, *Carr.*, p. 624-625 et p. 768.

¹⁰³ H.-G. PFLAUM, *Procurateurs*, p. 292-293; ID., *Carr.*, p. 623-624.

¹⁰⁴ Voir le tableau d'avancement. Cf. aussi n. 109-110.

¹⁰⁵ Voir *supra* n. 83.

¹⁰⁶ Voir *supra* n. 84.

dans les carrières de T. Licinius Hieroclès¹⁰⁷ et de M. Cornelius Octavianus¹⁰⁸ où, les deux fois, le gouvernement de Maurétanie Césarienne précède la préfecture de la *classis Misensis*. Ce fait, déjà observé par H.-G. Pflaum¹⁰⁹ et confirmé par les nouveaux documents venus à notre connaissance¹¹⁰, donne du poids à l'hypothèse que l'Anonyme de Césarée fut promu du gouvernement de la Maurétanie Césarienne à la préfecture de la *classis Ravennas*.

Mais aussi l'éminence des flottes prétoriennes sur les gouvernements procuratoriens peut se dégager de l'évolution des titres de dignité qui honoraient les détenteurs des uns et des autres et consacraient leur position respective dans la hiérarchie des serviteurs équestres du prince.

Nous savons que les gouverneurs de Maurétanie Césarienne jusqu'en 263 ap. J.-C. au moins reçurent le titre de *vir egregius*¹¹¹, tandis que la première apparition du titre de *vir perfectissimus* ne peut se placer, après

¹⁰⁷ Les ultimes développements de la carrière de T. Licinius Hieroclès (sources et bibliographie, *supra* n. 66 et *infra* n. 126), montrant qu'il fut en 229 préfet de la flotte de Misène, entrent donc dans le cadre défini par H.-G. PFLAUM.

¹⁰⁸ N'oublions pas que lorsque H.-G. Pflaum, en 1950, publiait son ouvrage sur les *Procurateurs équestres*, M. Cornelius Octavianus était considéré comme un personnage d'époque tétrarchique: J. CARCOPINO, *Le Maroc antique*, Paris, 1948, p. 239 et n. 8 proposait de dater sa fonction africaine de 284, alors que R. THOUVENOT, *Rome et les barbares africains*, «Publ. Serv. Ant. du Maroc», 7, 1955, p. 180, préférait le placer en 296. H.-G. PFLAUM, *Procurateurs*, p. 128, même s'il faisait remarquer que la date de sa carrière demeurerait incertaine, ne le retenait pas à ce moment dans ses *Carrières procuratoriennes*: il estimait aussi que la fonction de *dux* suivait le commandement de la flotte de Misène. Les progrès décisifs ont été réalisés grâce à l'article de Mme H. PAVIS-D'ESCURAC publié en 1953 (cf. *supra* p. 158 et n. 61-64), d'où H.-G. PFLAUM, *Carr.*, n° 347 bis, p. 905-923. La mise en ordre de sa carrière est devenue plus aisée: voir A. MAGIONCALDA, *Profilo*, p. 91-93 avec n. 399-414. Pour le rang perfectissime, *infra* n. 129-130.

¹⁰⁹ H.-G. PFLAUM, *Procurateurs équestres*, p. 244 et p. 254, qui avant tout faisait cette observation à propos de la préfecture de la flotte de Ravenne qui apparaît dans le cursus de M. Calpurnius Seneca Fabius Turpio Sentinatianus (H.-G. PFLAUM, *Carr.*, n° 107, p. 257-259).

¹¹⁰ Voir *supra* n. 105, 106, 107, 108. On peut, à la lumière de ces remarques, en déduire que les commandements extraordinaires sur des détachements de flottes ou certains commandements sur mer (cf. par exemple, le cas de P. Sallustius Sempronius Victor, *infra* n. 132) ne peuvent être considérés, sinon par abus, comme équivalents aux préfectures de flottes prétoriennes elles-mêmes. Cela serait confirmé, s'il fallait le faire, par la position de cette charge militaire dans le cursus de Vibius Seneca (cf. *infra* n. 123-124).

¹¹¹ Il s'agit de M. Aurelius Victor (*AE*, 1920, 108). Sur ce personnage, *PIR*² A 1634; B. E. THOMASSON, *Statthalter*, II, p. 281; *PLRE*, Victor 11; B. E. THOMASSON, *Laterculi praesidium* 41 (Maur. Caes.) col. 416, n° 49. Voir aussi M. CHRISTOL, *M. Aurelius Victor, procureur de Maurétanie Césarienne sous Gallien en 263 ap. J.-C.*, dans M. CHRISTOL et A. MAGIONCALDA, *Studi*, p. 208-226. Sur la question du titre des gouverneurs de la province, voir A. MAGIONCALDA, *Profilo*, p. 16-17 avec n. 54-60.

déduction chronologique, que vers la fin de la décennie 270-280¹¹². Pour ce qui concerne les autres provinces procuratoriennes, les gouverneurs de Maurétanie Tingitane sont attestés comme *virī egregiī* au moins jusqu'à l'époque des Philippe en 245 ap. J.C.¹¹³, tandis que la première attestation d'un *vir perfectissimus* se place en 277-280, sous Probus¹¹⁴; en Sardaigne les gouverneurs attestés comme *virī egregiī* se trouvent constamment jusqu'en 268-270 ap. J.-C., sous Claude le Gothique¹¹⁵, et, par la suite, si un premier *vir perfectissimus* apparaît sous Aurélien¹¹⁶,

¹¹² Il s'agit d'Aelius Aelianus (*CIL*, VIII, 21486 (= *ILS* 4495)). Sur ce personnage *PIR*² A 129; H.-G. PFLAUM, *Carr.*, p. 1001; B. DOBSON, *Primipilares*, p. 312, n° 220; *PLRE* Aelianus 8; B. E. THOMASSON, *Laterculi praesidium* 41, col. 416, n° 50. On peut approximativement fixer son passage en Maurétanie Césarienne, si l'on estime avec la plupart des auteurs qu'il faut identifier ce gouverneur avec le préfet de la légion *II^a Adiutrix* de même nom à la fin du règne de Gallien (*CIL*, III, 3229; *AE*, 1965, 9), à une date un peu antérieure au début du règne de Dioclétien. Il porte le titre de *v.p. praeses provinciae Mauretaniae Caes.* Voir aussi A. MAGIONCALDA, *Profilo*, p. 35 et n. 76. Pour Ulpius Apollonius, gouverneur à l'époque tétrarchique (*CIL*, VIII, 20836 (= *ILS*, 638); *PLRE* Apollonius 6), il ne s'agit pas de l'égrégat mais du perfectissimat: voir, provisoirement, M. CHRISTOL, *M. Aurelius Victor*, p. 218, avec n. 53.

¹¹³ Il s'agit de M. Maturius Victorinus (*CIL*, VIII, 21833 = *IAM*, II, 416). Sur ce personnage, *PIR*² M 377, B. E. THOMASSON, *Statthalter*, II, 309; *Id.*, *Laterculi praesidium* 42. *Mauretania Tingitana*, col. 422, n° 35). Pour son titre, voir, en général, A. MAGIONCALDA, *Profilo*, p. 17 avec n. 61; sur le cas particulier de M. Ulpius Victor, dont une inscription (*IAM*, II, 357) aurait apporté l'attestation qu'il aurait été *v.p.*, voir G. DI VITA-EVRARD, *En feuilletant les «Inscriptions antiques du Maroc, 2»*, «*ZPE*», 68, 1987, p. 193-195, d'où A. MAGIONCALDA, *Profilo*, p. 17-18 avec n. 62-66.

¹¹⁴ Il s'agit de Clementius Valerius Marcellinus, attesté comme gouverneur en 276-277 (*IAM*, II, 360, 361, 410, 411, 419). Sur ce personnage, B. E. THOMASSON, *Statthalter*, II, p. 310; *Id.*, *Laterculi praesidium* 42, col. 422, n° 36, et surtout G. DI VITA-EVRARD, «*ZPE*», 68, 1987, p. 195-200, qui apporte une heureuse solution sur sa dénomination, en établissant qu'il fut adopté par T. Clementius Silvius sous les ordres duquel il se trouvait en 267 ap. J.-C. Comme gouverneur de Maurétanie Tingitane, il porte le titre de *v.p.*, attesté sur plusieurs de ces textes (*IAM*, II, 360, 361, 411); il faut ajouter *IAM*, II, 419, mais les doutes exprimés par M. CHRISTOL, *A propos des inscriptions antiques du Maroc*, «*Latomus*», 44, 1985, p. 148-152, doivent être balayés après la révision d'*IAM*, II, 357, faite par G. DI VITA-EVRARD, «*ZPE*», 68, 1987, p. 193-195, d'où ses observations de la p. 197. On date d'habitude son gouvernement de la période 277-280, mais il aurait pu commencer dès 276, d'après *IAM*, II, 210, cf. G. DI VITA-EVRARD, «*ZPE*», 68, 1987, p. 199-200.

¹¹⁵ Sous Claude le Gothique, L. Septimius Leonticus, *e.v., proc. [prov.?] Sardi[niae]* (*Eph. Epigr.*, VIII, 745; P. MELONI, *L'amministrazione della Sardegna da Augusto all'invasione vandolica*, Rome, 1966, n° 40, p. 224; *PLRE* Leonticus; B. E. THOMASSON, *Laterculi praesidium* 2. *Sardinia*, col. 11, n° 38). Toujours sous Claude le Gothique, M. Aurelius Quintillus, *proc. suus, e.v.* (A. BONINU et A. U. STYLOW, *Militari nuovi e vecchi dalla Sardegna*, «*Epigraphica*», 44, 1982, p. 37 (= *AE*, 1984, 446)). Sur ces questions on se référera en dernier aux remarques éparées dans A. MASTINO, *Postumio Matidiano Lepido. Un nuovo preside clarissimo di età costantiniana*, dans *Il nuraghe S. Antine nel Logudoro Meilogu*, Sassari, 1988, p. 315-329, surtout p. 318 avec n. 325.

¹¹⁶ P. [---]tius, sous Aurélien, est *v.p., preses p[rovinc. Sardi]nie* (*Eph. Epigr.*, VIII, 747; P. MELONI, *Amministrazione*, n° 43, p. 226-227; *PLRE* P(.)tius, p. 655; B. E. THO-

on constate que pour cette province le changement ne fut pas définitif: après Aurélien et sous Carus on trouve encore des *virii egregii*¹¹⁷; dans le Pont, province créée par Sévère Alexandre¹¹⁸, le dernier *vir egregius* connu se trouve sous les Philippe en 248 ap. J.-C.¹¹⁹, tandis que le perfectissimat n'honore les gouverneurs qu'à partir du règne de Probus, dans la documentation qui est connue¹²⁰. Il est donc vraisemblable de conclu-

MASSON, *Laterculi praesidium* 2. col. 11, n° 40). Puis, M. Aurelius Vitalis, [p] v., *praes. provincie Sardinie* (CIL, X, 8013) et v.p. [p]raes. prov. Sard (Eph. Epigr., VIII, 757) sous Carus, Carin et Numérien (P. MELONI, *Amministrazione*, n° 45, p. 227-228; B. E. THOMASSON, *Laterculi praesidium* 2. col. 11 n° 43). Pour les autres attestations de perfectissimes, A. MASTINO, *Postumio Matidiano Lepido*, p. 325 et n. 28.

¹¹⁷ Après Aurélien (sous Tacite? Florian? Probus?) apparaît Cassius Firminianus, v.e., *preside prov. Sardinie* (A. BONINU, *Nuove testimonianze archeologiche della Sardegna centro-settentrionale*, Sassari, 1976, p. 101, n° 548, cf. G. SOTGIU, *L'epigrafia latina in Sardegna*, «ANRW», II, 11, 1 (1988), p. 602, B 96. Sous Carus, Iulius [-]nus est v.e., *pres. pro. Sard.* (Eph. Epigr., VIII, 776; PIR² I 107; P. MELONI, *Amministrazione*, n° 44, p. 227; PLRE Iulius [-]nus, p. 1001; B. E. THOMASSON, *Laterculi praesidium* 2. col. 12, n° 42). Mais il faut évoquer ici deux cas remarquables, pour lesquels la documentation fait alterner l'égrégiate et le perfectissimat. D'abord, celui de Septimius Nigrinus (B. E. THOMASSON, *Laterculi praesidium* 2. col. 11, n° 39) qui est à la fois v.e., *proc. suus* (Eph. Epigr., VIII, 775) et v. p., *proc. suus* (Eph. Epigr., VIII, 776) sous Aurélien: P. MELONI, *Amministrazione*, n° 41, p. 224-225, estime que ce changement traduit une promotion. Même avis chez A. MASTINO, *op. cit.* p. 318 et p. 325 avec n. 29. Par la suite apparaît Val. Domitianus qui est v.e., *proc. suus* (CIL, X, 8030) et v.p., *praeses prov. Sardiniae* (AE, 1958, 178 cf. AE, 1951, 252 = *ILSard.* 241), mais ce cas est bien plus difficile à expliquer, car du point de vue chronologique, le perfectissimat serait antérieur à l'égrégiate (P. MELONI, *Amministrazione*, n° 54, p. 240-241). Ce personnage serait le gouverneur (v.p., *praes. p[ro]v. Sa[rd.]*) mentionné dans le texte d'AE, 1984, 449.

¹¹⁸ Sur cette question qui n'a été que progressivement éclairée, X. LOROT, *Le Pont au III^e siècle de notre ère*, «BSAF», 1976, p. 44-61, M. CHRISTOL et X. LOROT, *Le Pontus et ses gouverneurs dans le second tiers du III^e siècle*, dans *Recherches épigraphiques: Documents relatifs à l'histoire des institutions et de l'administration de l'Empire romain* (Centre Jean Palerne, Mémoires, VII), Saint-Étienne, 1986, p. 13-40, et enfin D. FRENCH, *Recent Epigraphic Research in Pontus*, «Epigraphica Anatolica», 8, 1986, p. 71-82, surtout p. 75-77, où est publiée l'inscription de Q. Faltonius Restitutus, *proc. et praef. prov. Pont.*, sous Sévère Alexandre, un peu avant 235. Mais la liste de cet auteur. p. 81, appelle souvent de grandes réserves.

¹¹⁹ Il s'agit de Cl. Aur. Tiberius, d'après le texte d'un milliaire publié par D. FRENCH, *Milestones of Pontus, Galatia, Phrygia and Lycia*, «ZPE», 43, 1981, p. 153, n° 5. Ce milliaire est adressé à Philippe père, à Philippe fils et à Otacilia Severa *curante Cl. Aur. Tiberi(o) v. e., praes. p. P.* Pour la carrière de ce personnage, voir surtout A. MAGIONCALDA, *La carriera di Cl. Aurelius Tiberius*, «Annali della Facoltà di Giurisprudenza di Genova», 20, 1984-1985, p. 127-141 ainsi que M. CHRISTOL et X. LOROT, *Le Pontus et ses gouverneurs*, p. 24-29.

¹²⁰ Mais il est vrai que la province connut quelques vicissitudes dans son extension au coeur du III^e siècle; voir M. CHRISTOL et X. LOROT, *Le Pontus et ses gouverneurs*, p. 33-39. Sous Probus est attesté le premier gouverneur de rang perfectissime, Aelius Quintianus, *v(ir) p(erfectissimus) p(raeses) p(rovinciae) P(onti)*, sur deux milliaires découverts dans la région de Çorum (D. FRENCH, *Milestones*, p. 153-154) et de Tokat (*ibid.*, p. 155):

re que pour ces provinces, héritières des gouvernements équestres du Haut-Empire, le relèvement de la dignité des gouverneurs se produisit entre 270 et 280, tandis qu'il s'était produit peu après 260 pour les provinces impériales transférées de l'autorité des sénateurs à celle des chevaliers par les réformes de Gallien¹²¹.

Mais depuis plusieurs années déjà les préfets des flottes prétoriennes d'Italie avaient reçu le titre de *vir perfectissimus*. A propos de la *classis Ravennas* on connaît les cas de Vibius Seneca et de Voltinius Saloninus. Pour ce dernier la datation est imprécise¹²². Pour Vibius Seneca¹²³ le ti-

ils datent de 279 ap. J.-C. (quatrième puissance tribunicienne de Probus: pour la chronologie du règne, A. CHASTAGNOL, *Sur la chronologie des années 275-285*, dans *Mélanges ... Jean Lafaurie*, Paris 1980, p. 76-82). Ces découvertes conduisent à remettre en question les lectures proposées par D. M. ROBINSON pour deux milliaires de Chalabde à l'ouest de Sinope: «AJArch.», 9, 1905, p. 328, n° 76 (= AE, 1977, 787, d'après X. LOROT, «BSAF», 1976, p. 56) et «AJPhil.», 27, 1906, p. 449, n° 3 (= AE, 1977, 788 d'après X. LOROT, *ibid.*, p. 56); à la place du nom d'Aelius Casinus Atianus (d'où PIR² A 156; PLRE Atianus), il conviendrait de lire aussi celui d'Aelius Quintianus: ils dateraient donc de 279, cf. X. LOROT, *ibid.*, p. 56-57 e B. E. THOMASSON, *Laterculi praesidium 27. Bithynia et Pontus 27*. col. 252, n° 65.

Sous Carus est connu Cl. Longinus, *v(ir) p(erfectissimus) p(raeses) p(rovinciae) P(ontii)*, d'après un milliaire de la région de Sinope (Çeçe; D. FRENCH, «Epigr. Anatolica», 8, 1986, p. 71-72: *Cl. Longin[us] v. p. p. p.*) et d'après plusieurs autres milliaires (Tingir 4: D. FRENCH, «Epigr. Anatolica», 8, 1986, p. 73, corrigeant Id., «ZPE», 43, 1981, p. 156. [*Cl. Longinus, v. p. praes. p. P.*; Tingir 2: D. M. ROBINSON, «AJArch.», 9, 1905, p. 328, n° 76, cf. *ibid.*, 10, 1906, p. 297 et p. 431-432 (= AE, 1977, 789, d'après X. LOROT, «BSAF», 1976, p. 56), cf. D. FRENCH, «ZPE», 43, 1981, p. 151 et Id., «Epigr. Anatolica», 8, 1986, p. 73: le nom du gouverneur est restitué, mais on lit *v. p. praes. [p. P.]*; Tingir 5: D. FRENCH, «Epigr. Anatolica», 8, 1986, p. 73-74: on doit lire [*Cl. Longin[us] v. p. praes. p. P.*]; Yenice: D. FRENCH, «Epigr. Anatolica», 8, 1986, p. 74, mais ce document devrait être celui publié par MUNRO, «JHS», 20, 1900, p. 159, n° 2 = *CIL*, III, 14184²⁴, et qui était considéré comme constantinien d'où PLRE Longinus 3: *Cl. Longinus v. p. [p. p.] P.*). Ce gouverneur correspond au *praeses* anonyme de PLRE, p. 1024, Anonyme 121 (d'après le milliaire de Tingir 2).

¹²¹ M. CHRISTOL, *Les réformes de Gallien et la carrière sénatoriale*, dans *Epigrafia e ordine senatorio I (Tituli, 4)*, Rome, 1982, p. 147-151; Id., *Essai sur l'évolution des carrières sénatoriales dans la 2^e moitié du III^e s. ap. J.-C.*, Paris, 1986, p. 45-54.

¹²² G. UGGERI, *Nuovi testi epigrafici dell'antico delta padano*, «Atene e Roma», ns. 22, 1977, p. 126-137, partic. p. 126-132 (avec photo) (= AE, 1979, 290): [*Imp. Caes. ...] p. f. invicto A[ug.] pontif. max., trib. pot. II cos. procos. Voltinius Saloninus v. p. praef. class. praet. Ravenn. devotus numini maiestatiq. eius*. L'auteur fournit des arguments pour dater l'inscription du III^e s. ap. J.-C. (p. 129-130), mais en aucune façon on ne peut affirmer que cette date s'accorde avec le rang perfectissime du préfet de la flotte: cette évaluation est trop large, comme le commentaire de l'AE (au III^e s. le préfet de la flotte est normalement *v(ir) p(erfectissimus)*).

¹²³ M. BOLLINI, *Vibius Seneca*, «Studi Romagnoli», 17, 1966, p. 229-233; H.-G. PFLAUM, *Vibius Seneca, dux vexillationum classis praetoriae Misenatium et Ravennensium*, «Studi Romagnoli», 18, 1967, p. 255-257; Id., *Carr. Supplément*, 349 A, p. 96-97.

tre de *v.p.*, accompagnant le commandement de la flotte de Ravenne¹²⁴, est postérieur à 246, date à laquelle ce personnage était attesté comme tribun de la dixième cohorte prétorienne *Philippiana* et *dux vexillationum classium*¹²⁵. On peut présumer qu'entre cette charge et le commandement de la flotte s'écoulèrent dix ans environ, ce qui nous renvoie un peu avant 260¹²⁶. Mais on peut se demander si les préfets de la *classis*

¹²⁴ G. BERMOND MONTANARI, «Nuovi rinvenimenti nelle necropoli classicane. Il sarcofago di Vibio Proto», dans *Hommages à Marcel Renard*, III, Bruxelles, 1969 (Coll. Latomus, 103), p. 19-24 (avec pl.), cf. M. BOLLINI, «Studi Romagnoli», 17, 1966, p. 231 (avec photo) (= *AE*, 1968, 189): *Vibio Proto lib(erto), Vibius Seneca, vir p(er)fectissimus, praef(ectus) cl(assis), patronus*.

¹²⁵ J. KEIL, *Ephesus und der Etappendienst zwischen der Nord-und Ostfront des Imperium Romanum*, «Anz. der Oesterreichischen Akad. der Wissenschaften, Philos.-hist. Kl.», 92, 1955, p. 163-165, n° 1 (= *AE*, 1956, 10 = *IVE*, 737) réexaminée par H.-G. PFLAUM, «Studi Romagnoli», 18, 1967, p. 255-257. A la ligne 5, où l'on restituait de tradition le mot $\delta\omicron\upsilon\kappa[\eta(\nu\acute{\alpha}\rho\iota\omicron)]$ (cf. J. KEIL, p. 163, mais aussi R. SAXER, *Untersuchungen zu den Vexillationen des röm. Kaiserheeres von Augustus bis Diokletian (Epigr. Studien*, 1) 1967, p. 53, n° 97, G. SUSINI, «Studi Romagnoli», 17, 1977, p. 224, M. BOLLINI, «Studi Romagnoli», 17, 1977, p. 229), H.-G. PFLAUM, «Studi Romagnoli», 18, 1967, p. 255-257 a montré qu'il fallait restituer le mot $\delta\omicron\upsilon\kappa[\alpha]$ (pour une restitution comparable M. CHRISTOL, *Un duc dans une inscription de Termessos (Pisidie)*, «Chiron», 8, 1978, p. 529-540).

¹²⁶ La question de l'intervalle entre la fonction extraordinaire exercée sous Philippe l'Arabe et la préfecture de la flotte de Ravenne a été envisagée à plusieurs reprises. G. BERMOND MONTANARI, *Nuovi rinvenimenti*, p. 23, estime que l'on peut placer la préfecture de la flotte «tra il 248 e il 250». M. BOLLINI, «Studi Romagnoli», 17, 1966, p. 231, demeure évasive, sans pour autant affronter la question: «tale ufficio infatti rappresentava il successivo logico passaggio della sua carriera, avvenuto forse nello stesso anno 246, alla fine della campagna persiana, o poco più tardi». Il vaut mieux se référer à l'avis de H.-G. PFLAUM, *Carr. Supplément*, n° 349 A, p. 96 («nous devons être après 250, peut-être même sous le règne de Valérien et de Gallien») et p. 116 («après 250»). L'on peut comparer le déroulement de cette carrière avec celle de T. Licinius Hieroclès (H.-G. PFLAUM, *Carr.*, n° 316, p. 808-810 et p. 997-998; voir aussi *supra* n. 66 pour d'autres documents sur le personnage en tant que procureur de Maurétanie Césarienne): pour cet officier du prétoire, parvenu, au terme d'une carrière ducénaire bien remplie, jusqu'à la préfecture de la flotte de Misène (son cinquième poste ducénaire: M. ROXAN, *Rom. Milit. Dipl. 1978-1984*, p. 208, n° 133 (= *AE*, 1985, 821) pour le diplôme militaire qui le fait connaître comme *praefectus classis Misenensis* en 229 ap. J.-C.), l'intervalle entre le tribunat de la garde et cette dernière fonction est inférieur à douze ans; en effet la charge exercée dans le prétoire se place au lendemain de la guerre parthique de Caracalla qui s'acheva en 217 ap. J.-C., durant laquelle Hiéroclès exerça le commandement extraordinaire des *iuniores Mauri* à pied et à cheval (H.-G. PFLAUM, *Carr.*, p. 809; B. DOBSON, *Die Primipilares*, Bonn, 1978, n° 190, p. 293-294, partic. p. 294). On peut en déduire que pour Vibius Seneca le commandement de la flotte de Ravenne doit vraisemblablement se placer sous le règne conjoint de Valérien et de Gallien (253-260), peut-être un peu plus près de 260 qu'on ne le supposait jusqu'ici, mais dans ce cas sa carrière ducénaire serait bien chargée.

La carrière de Vibius Seneca a été examinée à plusieurs reprises par M. REDDÉ, *Mare nostrum. Les infrastructures, le dispositif et l'histoire de la marine militaire sous l'Empire romain*, Rome, 1986, partic. p. 375-377, non sans quelques bévues ou confusions. Il est impossible de soutenir que l'inscription d'Éphèse relative à ce personnage indiquerait qu'il se placerait «sans doute sous les Sévères» (p. 375), ou bien que ce document daterait «peut-

Ravennas n'avaient pas obtenu ce titre un peu plus tôt que ne l'indique la documentation disponible¹²⁷. Nous savons en fait que les préfets de la *classis Misenensis* étaient perfectissimes au moins à l'époque de Gordien III, comme cela résulte du cas de Valerius Valens, préfet de cette flotte entre 238 et 241¹²⁸; plus tard cela est confirmé par l'exemple de M. Cornelius Octavianus, *v.p.* vers 260 ap. J.-C.¹²⁹. En somme, pour les préfets de la flotte de Misène nous sommes sûrs qu'ils avaient obtenu le perfectissimat bien avant le milieu du III^e siècle, et à supposer que leurs collègues placés à la tête de la flotte de Ravenne n'avaient pas reçu la même dignité au même moment, celle-ci ne tarda pas à leur être octroyée, tandis que les procurateurs-gouverneurs ne disposaient toujours que de l'égrégat. Ce rehaussement de dignité révélait une fois de plus la prééminence des préfetures de flottes sur les gouvernements éques-

être» de Philippe l'Arabe «dont l'épithète, appliquée à la 10^e cohorte prétorienne, est martelée» (p. 377; mieux, p. 549 et p. 606); de même, il est impossible de qualifier l'inscription d'Ephèse d'«épithète» (p. 377), alors qu'on avait écrit précédemment (p. 375) que postérieurement au témoignage apporté par ce document, s'en trouvait un autre attestant qu'il avait avancé jusqu'au commandement de la flotte de Ravenne (p. 375 avec n. 184). Enfin il est difficile d'admettre la correction apportée par H.-G. PFLAUM (*supra* n. 125) à la p. 375 n. 184 et de renvoyer pour le texte à la p. 235 n. 321 où celui-ci est transcrit sans modification, d'après l'édition de J. KEIL.

¹²⁷ Les diplômes militaires ne sont pas de secours, car en règle générale ils ne comportent pas la mention du titre de dignité du commandant de la flotte concernée par les libérations. On ne trouvera donc rien dans *CIL*, XVI, 152 (28 déc. 247, Aelius Aemilianus, préfet de la flotte de Misène) ni dans *CIL*, XVI, 154 (28 déc. 249, I[u]lius [-]ucianus, préfet de la flotte de Ravenne).

¹²⁸ *CIL*, X, 3336 = *IG*, XIV, 873 (= *ILS*, 3756): *Deo Magno et Fato Bono, Val(erius) Valens v. p., praefect. classis Mis. p. v. Gordianae votum solvit* (entre 238 et 241). Ensuite ce personnage devint préfet des vigiles (*CIL*, XIV, 4398 (= *ILS*, 2159) entre 241 et 244); H.-G. PFLAUM, *Carr.*, n° 329, p. 330-331.

¹²⁹ Voir aussi *supra* n. 62 et 63 pour les sources et la bibliographie relatives à ce personnage. *CIL*, VIII, 21000 + *BCTH*, 1900, p. CLI (= *AE*, 1954, 136): [*M. Cornelio*] *Octaviano v.p., praefecto classis praet. Misen.] ...*; *CIL*, VIII, 12296 (= *ILS*, 2774): *M. Cornelio Octaviano v.p., praef. classis praet. Misen., duci per Africam Numidiam Mauretiamque...*; H.-G. PFLAUM, *Carr.*, n° 347 bis, p. 906-923, surtout p. 909 pour le titre. On doit ajouter à cette documentation sur le rang perfectissime atteint par les préfets de la flotte de Misène une inscription de Sétif (*AE*, 1942-1943, 62): *D.M.S., M. Aur. Romano, corniculario v. p., praef. cl. prae. Misenat., qui vixit annis ...*; elle est peu connue et ne figure pas, semble-t-il, dans la documentation réunie par M. REDDÉ (cf. en particulier, *op. cit.*, p. 540 où sont examinés les documents sur les états-majors des préfets des flottes prétorienne). On a vu dans ce préfet anonyme M. Cornelius Octavianus qui avait été promu du gouvernement de la Maurétanie Césarienne au commandement de la flotte de Misène après avoir exercé un large commandement en Afrique du nord entre ces deux fonctions, dans le prolongement de son gouvernement provincial. Même si le rapprochement, tentant, demeure aléatoire, reste la nouvelle preuve du perfectissimat attaché au commandement de la flotte prétorienne de Misène.

stres¹³⁰. Mais il est vrai aussi que dans le courant du III^e siècle l'utilité des flottes comme support logistique des expéditions militaires ou des déplacements d'armées s'était vigoureusement affirmée¹³¹. En raison des diverses menaces qui affectaient l'Empire romain sur des frontières éloignées; il devenait indispensable de bien assurer la sécurité des communications: la paix des mers devenait une nécessité stratégique prioritaire¹³².

Il ne fait donc pas de doute qu'il faut retrouver dans l'inscription de Césarée un cursus abrégé présenté en ordre direct: il comporte d'abord la mention du gouvernement de Maurétanie Césarienne, qui a disparu avec les mutilations du texte, puis la préfecture de la flotte de Ravenne¹³³. C'est-à-dire que dans la capitale de la Maurétanie Césarienne on a voulu indiquer la fonction qu'allait exercer le personnage honoré. Il s'agit donc d'une inscription gravée lors de son départ: comme il arrivait souvent en ce cas les administrés et les collaborateurs multipliaient les témoignages de reconnaissance¹³⁴. Dans la documentation abondante

¹³⁰ Voir déjà *supra* n. 99. Les préfets des flottes obtinrent aussi le perfectissimat avant les ducs, issus de l'ordre équestre (M. CHRISTOL, «Chiron», 8, 1978, p. 534 et p. 538 avec n. 34): ces derniers, d'ailleurs, ne parvinrent à cette dignité qu'un peu après les gouverneurs équestres qui remplacèrent dans les provinces impériales les sénateurs de rang prétorien qui disposaient auparavant du titre de légat d'Auguste propréteur.

¹³¹ M. REDDÉ, *Mare nostrum*, p. 370-394 *passim*, reprenant les travaux de J. KEIL (cf. *supra* n. 118) et de D. VAN BERCHEM, *Le port de Séleucie de Piérie et l'infrastructure logistique des guerres parthiques*, «BJ», 185, 1975, p. 47-87.

¹³² C'est dans ce sens que nous avons tenté d'expliquer l'expression τῆς ἐπὶ πᾶσαν θάλασσαν ἡγησάμενον εἰρήνης μετ' ἐξουσίας σιδήρου qui apparaît dans le cursus de P. Sallustius Sempronius Victor (*JGR*, IV, 1057 = PATON-HICKS, *Inscriptions of Cos*, n° 102), qui fut gouverneur de Maurétanie Césarienne par la suite. Cette responsabilité militaire correspond à un commandement naval extraordinaire. Mais on peut se demander si les formulations choisies ne sont pas emphatiques. L'opinion commune estime (A. VON DOMASZEWSKI, *Die Piraterie im Mittelmeer unter Severus Alexander*, «Rh. Mus.», 58, 1903, p. 383-390; H.-G. PFLAUM, *Carr.*, n° 325, p. 840-842) que cette mission, qui se déroula pendant la campagne parthique de Sévère Alexandre, avait pour but de lutter contre la piraterie dans tout le bassin méditerranéen. Mais, il est vrai que H.-G. PFLAUM faisait aussi remarquer qu'on pourrait croire «qu'après un poste aussi important, Sallustius Sempronius Victor ait dû bénéficier d'un avancement retentissant». Or il n'en est rien. Plutôt donc que d'imputer cette anomalie du cursus à un échec du personnage, peut-être vaut-il mieux penser que la mission dont il fut chargé était plus restreinte que ne le laisse entendre le texte de l'inscription de Cos: elle pouvait se limiter à la surveillance des routes d'acheminement des approvisionnements, le long des côtes d'Asie mineure. Ce ne serait nullement un signe de dégradation de la situation, mais plutôt celui d'une attention portée à la sécurité des lignes logistiques.

Voir sur cette interprétation M. CHRISTOL, «Chiron», 8, 1978, p. 536 et n. 28, M. REDDÉ, *Mare nostrum*, p. 606-607, et A. MAGIONCALDA, *Profilo*, p. 68.

¹³³ Cf. *supra* n. 68.

¹³⁴ E. BIRLEY, *Inscriptions Indicative of Impending or Recent Movements*, «Chiron», 9, 1979, p. 495-505; cf. aussi H.-G. PFLAUM, *Procurateurs*, p. 265. E. BIRLEY re-

qu'a rassemblée E. Birley sur ce thème, on peut observer que le poste mentionné en second est en général celui que devait occuper le fonctionnaire honoré au lendemain de son départ: c'est, par exemple le cas de l'inscription de P. Aelius Peregrinus Rogatus, promu du gouvernement de Maurétanie Césarienne à la direction du service palatin des *cognitiones* impériales¹³⁵; ce fonctionnaire avait même été revêtu du titre de perfectissime auquel il ne pouvait prétendre durant son gouvernement provincial¹³⁶.

Même si nous manque l'indication du titre de dignité de ce fonctionnaire anonyme, qui aurait permis de mieux dater le cursus par rapport au rehaussement de l'importance des flottes dont nous avons parlé plus haut, il semble bien toutefois que la date la plus probable pourrait être, à l'intérieur du III^e siècle, celle qui correspond aux décennies médianes de la période, donc, probablement, entre le règne de Gordien III (238-244) et la fin de celui de Gallien (253-268), quand les préfets de la flotte de Ravenne avaient pu obtenir le titre de *vir perfectissimus* tandis que les gouverneurs de Maurétanie Césarienne n'étaient encore que *virii egregii*. L'on ne doutera pas, non plus, que ce personnage, même si deux charges seulement sont connues, devait avoir parcouru une carrière militaire bien remplie et prometteuse, qu'il soit d'origine équestre ou qu'il soit issu du prétoire.

cueille surtout des inscriptions de sénateurs et en revanche peu de documents sur des fonctionnaires équestres (p. 502-503). On retirera le cas de C. Octavius Pudens Caesius Honoratus, car ce personnage ne fut pas promu du gouvernement de Maurétanie Césarienne à la direction *a censibus*, mais cumula avec le procuratèle la fonction de censiteur au début du règne de Septime Sévère (voir A. MAGIONCALDA, *Profilo*, p. 85-86 et n. 369).

¹³⁵ *CIL*, VIII, 9360, cf. 20942; H.-G. PFLAUM, *Carr.*, n° 233, p. 621-625; E. BIRLEY, «Chiron», 9, 1979, p. 502. Tout à fait comparable est l'exemple fourni par l'inscription d'Éphèse (*Forsch. Ephes.*, III, 1923, p. 138 = *IVE*, III, 660 E) relative à la carrière de L. Didius Marinus (H.-G. PFLAUM, *Carr.*, n° 295, p. 765-769 et p. 996-997): *L(ucio) Didio Marino, procuratori Augusti n(ostri) provinciae Asiae et a sacris cognitionibus perfectissimo v(iro), corniculari et beneficiari et exacti humanissimo praesidi*. L'inscription, qui entre bien dans le cadre des hommages que l'on adressait à un supérieur (ici qualifié de *praeses*), lors du départ pour un poste plus élevé, attribue au personnage le nouveau titre de dignité qu'il venait de recevoir. Comparable aussi est le cas de A. Voconius Zeno (*AE*, 1915, 51), cf. A. ROSENBERG, *Ein Dokument zur Reichsreform des Kaisers Gallienus*, «Hermes», 55, 1920, p. 319-321, et H.-G. PFLAUM, *Carr.*, n° 348, p. 924-925: ce personnage dut passer du gouvernement de Cilicie, qui conférait alors le perfectissimat, puisque nous sommes au lendemain des réformes de Gallien, à la direction du service palatin *a studiis*, lui aussi de rang perfectissime à ce moment-là (*CIL*, VI, 1608 (= *ILS*, 1457) = *CIL*, VI, 37096; *AE*, 1930, 150); en sens inverse H.-G. PFLAUM, *Carr.*, p. 924-925 et p. 946. En revanche, pour M. Cornelius Octavianus (H.-G. PFLAUM, *Carr.*, n° 347 bis, p. 905 et suiv.), l'inscription de Cherchel qui l'honore lors de son départ (*AE*, 1954, 136, cf. H.-G. PFLAUM, *Carr.*, p. 905, texte 1) place en premier le titre de perfectissime et la préfecture de la flotte de Misène, à laquelle il vient d'être nommé; il en est de même pour ce personnage à Bisica (*CIL*, VIII, 12296 (= *ILS*, 2774)).

¹³⁶ H.-G. PFLAUM, *Carr.*, p. 623, cf. p. 909 pour M. Cornelius Octavianus.

Vincenzo Aiello

Costantino, Lucio Domizio Alessandro e Cirta:
un caso di rielaborazione storiografica

La breve, ma intensa e problematica, vicenda di *L. Domitius Alexander* e della secessione, della quale venne posto alla testa, avvenuta nei territori massenziani d'Africa e di Sardegna nel corso del primo decennio del IV sec., è stata oggetto, particolarmente negli ultimi decenni, di significativa attenzione critica, incentratasi, peraltro, essenzialmente sui problemi cronologici della rivolta e giunta a risultati variamente non omogenei¹.

¹ Nella insufficienza dei dati oggettivi e nella non sempre chiara testimonianza delle fonti letterarie, la cronologia di questi avvenimenti è stata, come è noto, variamente proposta. Il *terminus post quem* per l'inizio della rivolta è rappresentato dalla rottura tra Massimiano Erculio e Massenzio di poco precedente all'aprile del 308, allorquando quest'ultimo elegge se stesso e il figlio Romolo al consolato, in opposizione a Massimiano e Costantino (cfr. E. GROAG, *Maxentius*, RE 14, 2 [1930], 2417-2484, in partic. 2435-2437; E. STEIN-J.R. PALANQUE, *Histoire du Bas-Empire*, Amsterdam 1968, I, 1, 84; A. PASQUALINI, *Massimiano «Herculius»*. Per una interpretazione della figura e dell'opera, Roma 1979, 89-90; T.D. BARNES, *Constantine and Eusebius*, Cambridge (Mass.) -London 1981, 32), elezione al consolato recepita nei territori nord africani successivamente investiti dalla rivolta di Alessandro (CIL VIII, 22423a = 10382a = ILS 668; cfr. P. SALAMA, *A propos de l'usurpateur africain L. Domitius Alexander*, BABesch 29, 1954, 67-74, in part. 71-72). Ancora più complessa è l'individuazione del *terminus ante quem* relativo alla conclusione della vicenda. Certo la repressione della rivolta dovette aver luogo prima del 28 ottobre del 312; un'utile indicazione sembrerebbe provenire dal *cursus honorum* di Rufio Volusiano, che con il titolo di prefetto al pretorio venne posto da Massenzio al comando delle truppe inviate in Africa contro Alessandro; Volusiano dal 28 ottobre del 310 al 27 ottobre del 311 ricopre la carica di *praefectus Urbi* (A. CHASTAGNOL, *Les Fastes de la Préfecture de Rome au Bas-Empire*, Paris 1962, 5-6, 52-58; PLRE, C. Caeionius Rufius Volusianus, I [1971], 976-978). La repressione della rivolta dovrebbe dunque essersi svolta prima dell'ottobre del 310; e tuttavia alcuni hanno sostenuto l'ipotesi che Volusiano potesse essere investito della prefettura al pretorio dopo la prefettura urbana, esclusivamente in relazione all'impresa militare, e dunque la campagna d'Africa si sarebbe svolta tra la fine dell'ottobre del 311 e l'ottobre del 312. In questo arco di tempo gli studiosi hanno, dunque, variamente collocato la rivolta di L. Domizio Alessandro; a tal proposito cfr., fra gli altri, O. SEECK, *L. Domitius Alexander*, RE I (1893), 1445; J. MAURICE, *Mémoire sur la révolte d'Alexandre en Afrique*, «MSAF», 1900, 1-22; GROAG, *Maxentius*, cit., 2440-2442 e 2447-2449; M. BESNIER, *L'Empire romain de l'avènement des Sévères au concile de Nicée*, Paris 1937, 339-340 n. 334 con altra bibliografia; L. LAFFRANCHI, *L'usurpazione di Domizio Alessandro nei documenti numismatici di Aquileia e delle altre zecche massenziane*, «Numismatica», 13, 1947, 17-20; B.H. WARMINGTON, *The North African Provinces from Diocletian to the Vandal Conquest*, Cambridge 1954, 8-9; SALAMA, *A propos de l'usurpateur africain L. Domitius Alexander*, cit.; P. ROMANELLI, *Storia delle province romane dell'Afri-*

Un interesse ampio e vivace che si è mosso a fronte di una presenza storiografica relativamente esigua, limitata alle notazioni in Aurelio Vittore, nell'*epitome de Caesaribus* e in Zosimo, oltre ad alcuni altri brevi, ma significativi cenni, dei quali dirò più avanti; ma a fronte soprattutto di una più ampia attestazione numismatica e epigrafica.

E notevole è proprio l'attività monetale di Alessandro, rappresentata, attualmente, da oltre cinquanta pezzi in oro e in bronzo, in dodici emissioni, provenienti dalla zecca di Cartagine, senza contare i falsi e i pezzi dubbi che, nella classificazione fattane dal Salama², raggiungono un numero quasi doppio. Una attività monetale certamente inconsueta per la breve stagione di un usurpatore.

Ma altri ancora sono gli aspetti peculiari di questa vicenda: così l'ampiezza della rivolta, che partita dalle province africane della Proconsolare prima e della Byzacena, delle due Numidie e della Mauretania Sitifense poi, per quel che finora ne sappiamo³, si è estesa alla Sardegna, come notoriamente attestato dal miliario di Sulci (*ILSard.* 372).

E ancora, ulteriore ma centrale motivo di interesse è la presenza costantiniana, come sembrerebbe attestare un famoso miliario rinvenuto nella Proconsolare (*CIL* 8, 22183), nel quale L. Domizio Alessandro, Augusto, si accompagna, precedendolo, all'augusto Flavio Costantino.

E proprio tale rapporto, problematico per molti versi, tra il figlio di Costanzo Cloro e l'ignoto Alessandro ha suscitato notevole imbarazzo in quanti si sono accinti a indagare questi avvenimenti: da un canto, è stata ipotizzata una reciproca intesa, su probabile iniziativa di Costantino; dall'altro, l'alleanza è stata ritenuta un vano tentativo di Ales-

ca, Roma 1959, 534-541; H.G. PFLAUM, *L'alliance entre Constantin et L. Domitius Alexander*, BAA 1, 1962-1965, 159-161 = *Afrique Romaine. Scripta Varia*, I, Paris 1978, 226-228; A.H.M. JONES, *Il tardo impero romano*, tr. it., Milano 1973-1981, 113-114; STEIN-PALANQUE, *Histoire du Bas-Empire*, cit., I, 1, 85; R. ANDREOTTI, *Problemi sul significato storico dell'usurpazione di Lucio Domizio Alessandro*, in «Afrika und Rom in der Antike» hrsg. H.-J. DIESNER, H. BARTH, H.D. ZIMMERMANN, Halle-Wittenberg 1968, 245-276; ID., *Problemi di epigrafia costantiniana. I: la presunta alleanza con l'usurpatore Lucio Domizio Alessandro*, «Epigraphica», 31, 1969, 144-180; F. PASCHOD in *Zosime. Histoire nouvelle*, I, Paris 1971, 199-201; T.D. BARNES, *The New Empire of Diocletian and Constantine*, Cambridge (Mass.)-London 1982, 14-15; ID., *Constantine and Eusebius*, cit., 33.

² P. SALAMA, *Recherches numismatiques sur l'usurpateur africain L. Domitius Alexander*, *Actes du VIII^e Congrès Intern. de Numismatique*, Paris 1976, 365-369; cfr. anche ID., *Un follis d'Alexandre Tyran conservé à Madrid*, «Numario Hispanico», 9, 1960, 171-177.

³ Cfr. l'elenco aggiornato in P. SALAMA, *L'apport des inscriptions routières à l'histoire politique de l'Afrique Romaine*, in *L'Africa Romana III*, Sassari 1986, 219-231, in partic. 229-230 e n. 39.

sandro per millantare un'autorevolezza e un prestigio non altrimenti esistenti⁴.

A tutto ciò si deve aggiungere, a mio parere, un ulteriore significativo elemento, che consiste, paradossalmente, ma neppure tanto, nella reticenza delle fonti antiche, almeno di quelle a nostra disposizione, a proposito di questa usurpazione e della conseguente reazione massenziana, del tutto taciute, fra gli altri, come è stato notato, da Lattanzio e dalla successiva tradizione patristica nord africana, ma anche, e in maniera ancor più significativa, da Eusebio, che pure dedica ampio spazio a tratteggiare a fosche tinte la personalità di Massenzio, al fine di giustificare sul piano politico e propagandistico l'intervento costantiniano in Italia (v. *Const.* 1, 33-36, 32-34 Winkelmann).

Un silenzio che diviene, e *contrario*, ancor più significativo a proposito della città di Cirta, *oppidum* al quale, distrutto dalle truppe massenziane nell'assalto finale ad Alessandro, nelle parole di Aurelio Vittore, *reposito exornatoque nomen Constantina inditum* (40, 28, 57 Dufraigne). Appare credibile che Eusebio nella *vita Constantini* trascurasse una simile opportunità per esaltare il suo imperatore?

E proprio il primo imperatore cristiano, nella precarietà e nella provvisorietà delle informazioni a nostra disposizione, appare certamente come protagonista di questa vicenda. E sul suo ruolo, soprattutto sul piano storiografico, intendo soffermarmi in questa occasione, sul filo di una possibile interpretazione dei rapporti intercorsi tra il figlio di Costanzo e il *tyrannus* Alessandro, quali almeno appaiono cristallizzati nella rielaborazione storiografica a noi nota, della quale si tenterà di definire l'origine storica e la natura ideologica; un approfondito riesame dell'intera vicenda di L. Domizio Alessandro viene invece rinviato ad una prossima occasione.

Due indicazioni appaiono particolarmente utili ai fini della nostra indagine: la prima, relativa all'*origo* di Alessandro, la seconda, sulla sua carriera politica.

⁴ Cfr., oltre ai testi cit. alla n. 1, P. BRUUN, *The Battle of the Milvian Bridge. The Date Reconsidered*, *Hermes* 88, 1960, 361-370, in partic. 367; ID, *Studies in Constantinian Chronology*, New York 1961, 4-7; J.P. CALLU, *Genio Populi Romani (295-316). Contribution à une histoire numismatique de la tétrarchie*, Paris 1960, 84; T. SPAGNUOLO VIGORITA, *Exsecranda pernicies. Delatori e fisco nell'età di Costantino*, Napoli 1984, 8-10, n. 10; A. MASTINO, *Le relazioni tra Africa e Sardegna in età romana: inventario preliminare*, in *L'Africa Romana, II*, Sassari 1985, 27-91, in partic. 66-67; ID, *La ricerca epigrafica in Algeria (1973-1985)*, in *L'Africa Romana, III*, Sassari 1986, 113-166, in partic. 137; P. SALAMA, *Bornes milliaires d'Afrique Proconsulaire. Un panorama historique du Bas-Empire romain*, Rome 1987, 25.

Per quanto riguarda l'*origo*, secondo la tradizione confluita in Vitto-
tore, essa risulta pannonica (*pannonici parentes*)⁵; una indicazione ab-
bastanza precisa e decisamente significativa, come si vedrà.

L'altra importante informazione, offerta dalla comune testimonianza
di Vittore e di Zosimo, riguarda l'ufficio tenuto da Alessandro prima
dell'usurpazione, *vicarius* della diocesi d'Africa⁶.

Proprio in relazione alla assunzione di questa carica, risulta interes-
sante, per i nostri fini, seguire la narrazione di Zosimo, la cui esattezza
nel ricostruire le fasi della rivolta è stata, peraltro, messa in dubbio da
alcuni studiosi⁷. E tuttavia ciò che importa, in questa occasione, non è
valutare la veridicità della narrazione offerta dallo storico bizantino, quan-
to piuttosto tentare di definire le circostanze storiografiche che sono alla
base di tale narrazione.

⁵ Aur. Vict., *Caesares*, 40, 17 (56 Dufraigne), *L'epitome de Caesaribus* (40, 20, 165 Pichlmayr) e Zosimo (2, 12, 3, 85 Paschoud) concordemente attribuiscono ad Alessandro un'origine frigia. Senza voler a tutti i costi operare una forzata collazione dei dati, per cui si potrebbe sostenere per Alessandro la nascita frigia da genitori pannonici (così SEECK, *L. Domitius Alexander*, cit., 1445), è da tener presente l'intento spregiativo presente nella caratterizzazione del personaggio operata dall'*epitome* e da Zosimo attraverso i τόποι del carattere imbelles, della vecchiaia e, appunto, della nascita frigia (cfr. ANDREOTTI, *Problemi di epigrafia costantiniana*, cit., 158 n. 31).

⁶ Aur. Vict., *Caesares*, 40, 17 (56 Dufraigne); Zos. 2, 12, 2 (84 Paschoud). Sul problema, peraltro datato, della coincidenza della carica di *vicarius* con quella di *agens vices praefectorum praetorio*, cfr. J.-R. PALANQUE, *Essai sur la préfecture du prétoire au Bas-Empire*, Paris 1933, 12 e 124-126; SALAMA, *A propos de l'usurpateur africain L. Domitius Alexander*, cit., 69; JONES, *Il tardo impero romano*, cit., 455-457. Per il periodo precedente all'usurpazione di Alessandro conosciamo un altro *vicarius* per l'Africa, tale *Valerius Alexander* attestato da un'epigrafe rinvenuta in Numidia e datata al 303 (*AE* 1942/43, 81; L. LESCHI, *Le «centenarium» d'Aqua Viva*, «R. Afr.», 1943-44, 5-22). Una seconda epigrafe, rinvenuta a Leptis Magna, sembra ricordare il medesimo *agens vices praefectorum praetorio* Valerio Alessandro e pare doversi datare ad un'epoca successiva alla riconquista massenziana dell'Africa, in quanto Massenzio vi appare con i titoli di *libertatis restitutor* e *victoriosissimus*, generalmente ritenuti attribuitigli dopo la vittoria su Alessandro (*IRT rip.* 464; cfr. G.M. BERSANETTI, *Iscrizione leptitana in onore di Massenzio*, «Epigraphica», 5-6, 1943-'44, 27-39). E dunque *Valerius Alexander* che celebra Massenzio come *libertatis restitutor* sembrerebbe essere il medesimo *vicarius* del 303, e nulla avrebbe a che fare con l'usurpatore L. Domizio Alessandro (cfr. SALAMA, *A propos de l'usurpateur africain L. Domitius Alexander*, cit., 69; ANDREOTTI, *Problemi di epigrafia costantiniana*, cit., 157). Tuttavia ad alcuni è parso eccessivo il numero di *vicarii* di nome *Alexander* che nel breve arco di un decennio si sarebbero succeduti in Africa; d'altra parte i titoli di *libertatis restitutor* e *victoriosissimus* riferiti a Massenzio nell'epigrafe tripolitana, sono stati messi in relazione con la vittoria su Severo prima e Galerio dopo e pertanto è stata proposta l'identificazione di *Valerius Alexander* con l'usurpatore L. Domitius Alexander (*PLRE, Valerius Alexander*, I, (1971), 44; BARNES, *Constantine and Eusebius*, cit., 37; ID., *The New Empire of Diocletian and Constantine*, cit., 14).

⁷ SALAMA, *A propos de l'usurpateur africain L. Domitius Alexander*, cit., 68, 71; ROMANELLI, *Storia delle province romane dell'Africa*, cit., 535-536; ANDREOTTI, *Problemi di epigrafia costantiniana*, cit., 156; cfr. PASCHOD in Zosime. *Histoire nouvelle*, cit., 199-200.

Zosimo sostiene che Massenzio, sventato il complotto ordito contro di lui dal padre, nella convinzione di avere ormai il pieno potere, invia in Africa, e a Cartagine in particolare, la propria immagine. Le truppe presenti in quei territori — continua — si oppongono *περὶ Γαλέριον Μαξιμιανὸν* (sc. Massimiano Erculio) *εὐνοίᾳ καὶ μνήμῃ*, e suscitano una serie di disordini, la cui natura, nelle parole di Zosimo, non risulta ben chiara (2, 12, 1, 84 Paschoud).

Massenzio, deciso ad affrontare questa situazione, è tuttavia titubante a raggiungere le coste africane, sia — dichiara Zosimo — per l'esito sfavorevole dei vaticini, sia *διὰ τὸ δεδιέναι μὴ ποτε Ἀλέξανδρος ἀντισταῖη*; opposizione temuta al punto che nell'imminenza del passaggio in Africa Massenzio chiede in ostaggio proprio il figlio di Alessandro (2, 12, 2, 84-85 Paschoud).

Nella testimonianza dello storico bizantino, dunque, pare potersi cogliere la presenza di due chiare indicazioni. In primo luogo, Massenzio non sembrerebbe sentire la necessità di affermare il proprio personale potere sulla regione nord africana se non dopo aver sventato il complotto organizzato dal padre Massimiano e — aggiungiamo — dopo la fuga di quest'ultimo verso le Gallie, nei primi mesi del 308. Sino a quel momento, pur se la regione era stata, dal luglio all'ottobre del 306, sotto il controllo formale di Severo⁸, tali territori erano certamente rimasti legati a Massimiano Erculio. Massenzio, dunque, ed è questo quanto Zosimo intende forse sostenere, sino al momento della rottura col padre, sino a quando, cioè, l'alleanza tra i due pareva certa, aveva visto riconosciuta, assieme a quella paterna, la propria autorità nelle province nord africane, nelle quali continuava ad esser ben viva, come si diceva, la memoria di Massimiano⁹.

⁸ Ch. SAUMAGNE, *La crise de l'autorité en Afrique au début du IV^e siècle de notre ère*, «RT», 1921, 133-142; O. SEECK, *Flavius Severus*, RE 2, 1 (1923), 2002-2003; ROMANELLI, *Storia delle province romane dell'Africa*, cit., 533-535; I. WEILER, *Huic Severo Panoniae et Italiae urbes et Africae contigerunt* (Exc. Val. IV, 9), «Historia», 13, 1964, 373-376; STEIN-PALANQUE, *Histoire du Bas-Empire*, cit., I, 1, 82-84; BARNES, *Constantine and Eusebius*, cit., 26-30; ID., *The New Empire of Diocletian and Constantine*, cit., 38-39.

⁹ Massimiano, negli anni 297-299, aveva pacificato la regione, sconfiggendo alcune popolazioni ribelli; un'intensa attività edilizia concretizzò poi, in questi territori, l'interesse dell'Erculio, nei confronti del quale la gratitudine delle popolazioni locali venne espressa attraverso le emissioni monetali cartaginesi realizzate in occasione della fine della campagna militare, e forse anche attraverso la celebrazione di un trionfo. Su queste vicende e sull'atteggiamento delle province nord africane verso Massenzio, cfr. GROAG, *Maxentius*, cit., 242A-242G; W. SESTON, *Dioclétien et la Tétrarchie. I: Guerres et réformes*, Paris 1946, 115-128; SALAMA, *A propos de l'usurpateur africain L. Domitius Alexander*, cit., 67-68; ROMANELLI, *Storia delle province romane dell'Africa*, cit., 498-505, 533-534; ANDREOTTI, *Problemi di epigrafia costantiniana*, cit., 155-156; PASQUALINI, *Massimiano «Herculius»*, cit., 58-69, 83-90; BARNES, *Constantine and Eusebius*, cit., 16-17, 30-32.

In altre parole, la *Ἱστορία νέα* sembrerebbe affermare, o quantomeno è la sua fonte a far ciò, che le province nord africane erano saldamente nelle mani di Massimiano Erculio, quantunque questi non esercitasse alcun potere esplicito. Ed ecco la seconda indicazione di Zosimo, in qualche modo corollario della precedente. Se Massenzio teme, al momento di affermare la propria autorità in Africa, la reazione del *vicarius* Alessandro, tanto da chiederne in ostaggio il figlio, ciò significa, probabilmente, che, per quel che Zosimo ne sapeva, Alessandro non poteva essere in alcun modo legato al *tyrannus* di Roma, mentre invece, per quanto detto prima, poteva essere in buoni rapporti con chi in Africa aveva lasciato un buon ricordo, con chi continuava a far sentire in quelle regioni la propria influenza, dunque con Massimiano Erculio.

Dal complesso di queste considerazioni sembrerebbe emergere quindi che, per quello che Zosimo fa intendere di conoscere, Alessandro potrebbe aver tenuto l'ufficio di *vicarius* prima della usurpazione massenziana, forse già dai tempi del vecchio Massimiano.

Ritorniamo ancora alla narrazione di Zosimo.

A suo dire, Alessandro, temendo l'inganno celato nelle richieste di Massenzio, ne respinge l'ambasceria. Questi tenta quindi di far uccidere il *vicarius*; il piano tuttavia viene sventato e τότε δὴ καιρὸν εὐρόντες οἱ στρατιῶται πρὸς ἀπόστασιν ἐπιτήδειον τὴν ἀλουργίδα περιέθεσαν Ἀλεξάνδρω, Φρυγί τε ὄντι τὸ γένος καὶ δειλῶ καὶ ἀτόλμῳ καὶ πρὸς πάντα πόνον ὀκνοῦντι καὶ προσέτι γεγηρακότει (2, 12, 3, 85 Paschoud).

Ecco dunque che quanto prima osservato trova ulteriore conferma. Il tentativo posto in atto da Massenzio per eliminare Alessandro è il segno preciso di quanto ne temesse la presenza; inoltre la notizia secondo la quale sono proprio i soldati a investire della porpora il *vicarius*, quei soldati che, come dice Zosimo, erano legati alla memoria di Massimiano, testimonia come nel testo del bizantino sia sottintesa la convinzione che Alessandro fosse molto vicino all'Erculio.

E ancora in questa direzione sembrerebbe muoversi l'indicazione finale offerta da Zosimo, e confermata da Vittore e dall'*epitome*¹⁰, secondo la quale Alessandro era avanti negli anni al momento della usurpazione, e dunque, al di là, forse, di un motivo stereotipo relativo all'età avanzata e al conseguente carattere imbelles degli usurpatori, egli poteva

¹⁰ Aur. Vict., *Caesaribus*, 40, 17 (56 Dufraigne); *epitome de Caesar.*, 40,20 (165 Pichlmayr), *Zos.* 2, 12, 3 (85 Paschoud).

benissimo essere coetaneo di Massimiano Erculio¹¹, col quale, ricordiamolo ancora, condivideva, secondo Vittore, l'origine pannonica¹².

Per concludere, credo si possa affermare che nella testimonianza di Zosimo, pur se non esplicitata in tutta evidenza, come forse non lo era neppure nella fonte da lui utilizzata, traspare tuttavia la convinzione di un legame tra Alessandro e Massimiano Erculio, legame tanto stretto che il Bizantino sembrerebbe lasciare intendere che il primo fosse uomo di fiducia del secondo; si tratta certamente solo di una suggestione, dalla quale sembrerebbe nondimeno venir fuori il ruolo che il vecchio Erculio avrebbe giocato in tutta questa vicenda.

Massimiano, costretto all'abdicazione nel 305, nello spasmodico tentativo di non restare escluso dalle leve del potere, nell'aprile del 307 aveva presieduto al matrimonio tra Costantino e Fausta, e aveva promesso al genero il rango di augusto, assumendo con questi il consolato per lo stesso 307; tutto ciò nel tentativo di procurare solide alleanze all'impresa di consolidamento del potere proprio e del figlio Massenzio. Deluso da quest'ultimo, che aveva ben compreso le ambizioni paterne, dopo un infruttuoso tentativo di 'golpe', nei primi mesi del 308 lascia Roma per raggiungere il genero nelle Gallie, l'unico attraverso il quale spera ancora di potere, in qualche modo, riuscire ad esercitare una qualche autorità¹³.

È questo il Massimiano con il quale Alessandro, nella testimonianza confluita in Zosimo, sembrerebbe stringere un rapporto privilegiato.

Ma se a proposito di questo legame ci si deve muovere con estrema cautela, e sempre sul piano delle ipotesi, un altro legame del quale siamo invece ben informati è quello tra Costantino e Alessandro, o come meglio dovremmo dire, tra Alessandro e Costantino, ché dell'atteggiamento di quest'ultimo nei confronti del primo ben poco ci è dato sapere. E se il rapporto intercorso tra l'usurpatore africano e l'Erculio appare solo desumibile da una fonte storiografica, quello con Costantino è invece ben attestato dall'evidenza epigrafica, nonché numismatica, e inoltre risulta confermato dalla analisi prosopografica.

La testimonianza maggiormente significativa è costituita dal noto

¹¹ Sui problemi relativi all'età di Massimiano cfr., da ultima, PASQUALINI, *Massimiano «Herculius»*, cit., 5-8.

¹² PASQUALINI, *Massimiano «Herculius»*, cit., 13-14.

¹³ Su questi avvenimenti cfr. E.A. SYDENHAM, *The Vicissitudes of Maximian after his Abdication*, «NC», 15, 1934, 141-167; STEIN-PALANQUE, *Histoire du Bas-Empire*, cit., I, 1, 83-87; PASQUALINI, *Massimiano «Herculius»*, cit., 82-99; BARNES, *Constantine and Eusebius*, cit., 30-35.

miliario della Proconsolare (*CIL* 8, 22183): IMPP / DDNN / L DOMI / TIO ALEXA/NDRO ET / FL CONST/ANTINO / AUGG. Il testo, nella sua cruda essenzialità, non offre alcun dubbio interpretativo; tuttavia, da parte di alcuni studiosi sono state avanzate perplessità sulla reale fondatezza di tale legame, anche a motivo della collocazione del nome di Costantino, che segue quello dell'asserito collega, nonostante potesse vantare una maggiore anzianità nella carica, nonché un indubbio maggiore prestigio; e dunque si è sostenuto che difficilmente l'accorto Costantino si sarebbe legato ad un usurpatore, addirittura accettandone la preminenza. Conseguentemente l'alleanza testimoniata dal miliario è stata considerata un tentativo propagandistico autonomamente operato da Alessandro per venir fuori dall'isolamento politico nel quale doveva trovarsi, millantando un accordo che potesse rafforzare la fiducia soprattutto dei suoi sostenitori¹⁴.

E tuttavia la scelta di affiancarsi a Costantino appare, in tale ottica, difficilmente comprensibile. Questi, dopo *Carnuntum* aveva visto ancora una volta ridimensionata la propria posizione all'interno della compagine imperiale, in quanto retrocesso al rango di cesare e sottoposto all'*homo novus* Licinio nonostante il matrimonio con Fausta e la promessa da parte di Massimiano del rango di augustus, peraltro assunto ufficialmente solo alla fine del 307. Nel 308 accoglie nelle Gallie l'Erculio, pur con cauto distacco, e dall'inizio del 309 cessa le emissioni monetali a nome del suocero nei propri territori. Solo dopo la morte di quest'ultimo agli inizi del 310, Costantino cerca alleati e si rafforza sul piano dinastico, con l'affermazione della ascendenza a Claudio II; nel 311, alla morte di Galerio, si accorda con Licinio in vista della guerra contro Massenzio. Sino a questo momento, sino cioè alla morte di Galerio, ultimo tenace sostenitore dell'ideologia tetrarchica, Costantino aveva agito con circospezione, all'interno di quella ideologia, almeno negli atteggiamenti esteriori, e non poteva certo apparire un *patronus* convincente per chi cercava appoggi esterni a sostegno della propria impresa¹⁵.

¹⁴ Cfr. i testi indicati alla n. 4.

¹⁵ Cfr., oltre ai testi indicati alla n. 13, fra gli altri, A. PIGANOL, *L'empereur Constantin*, Paris 1932, 45-62; J. LAFAURIE, *Dies imperii Constantini Augusti: 25 décembre 307. Essai sur quelques problèmes de chronologie constantinienne*, in «Mélanges d'archéologie et d'histoire offerts à André Piganiol», Paris 1966, 795-806; C. CASTELLO, *Il pensiero politico-religioso di Costantino alla luce dei panegirici*, in *Accademia Romanistica Costantiniana. Atti del I cong. int. Spello 1973*, Perugia 1975, 47-118, in partic. 47-83; A. ARNALDI, *Osservazioni sul convegno di Carnuntum*, «MIL», 35, 1975, 217-238; P. BRUUN, *Constantine's Change of Dies Imperii*, «Arctos», 9, 1975, 11-29; ID., *Portrait of*

Era dunque Alessandro fornito di un intuito politico così lungimirante da vedere in Costantino il vincitore, il futuro signore del mondo? E soprattutto potevano esserlo i suoi sostenitori, agli occhi dei quali Costantino doveva apparire come valido alleato dell'usurpatore? Se Alessandro fosse stato interessato esclusivamente a millantare un'alleanza inesistente, forse maggiore prestigio avrebbero offerto il vecchio Galerio o Massimino, che controllava l'Egitto, o ancora lo stesso Licinio.

Certo, presso le popolazioni dell'Africa settentrionale Costantino, almeno sino alla morte di Massimiano Erculio, doveva rappresentare uno dei depositari del prestigio della dinastia erculia, in particolar modo dopo l'aprile del 308 e la rottura tra Massimiano e Massenzio, un prestigio che, come abbiamo visto, era ben vivo presso le popolazioni di quelle province. E tuttavia, per le ragioni sopra indicate, una alleanza con Costantino solo propagandisticamente celebrata e non effettiva appare, credo, difficilmente sostenibile: un qualche legame reale doveva pure esistere, anche perché a sostegno di ciò non vi è solo il miliario della Proconsolare, ma ancora una curiosa analogia ideologica che Costantino e Alessandro mostrano in alcune emissioni monetali.

Quest'ultimo, difatti, nella fortunatamente riaperta zecca di Cartagine fece coniare il tipo in oro *INVICTA ROMA FELIX KARTHAGO* e in bronzo i tipi *IOVI CONSERVATORI* e *ROMAE AETERNAE*, nei quali appare un chiaro intento polemico nei confronti di Massenzio e della sua politica oppressiva attuata nell'Urbe, della quale l'usurpatore Alessandro, in cerca di consensi, si atteggia a protettore¹⁶. Ma la zecca di Cartagine emette anche i tipi in bronzo *GLORIA EXERCITVS KARTHAGINIENSIS* e *SPQR OPTIMO PRINCIPI*, emissioni che trovano singolare parallelismo con quelle costantiniane dei tipi *GLORIA EXERCITVS GALLICI* e *SPQR OPTIMO PRINCIPI*, emissione, quest'ultima, particolarmente significativa sul piano ideologico, i cui precedenti più immediati risalgono all'epoca traiana¹⁷.

a Conspirator. Constantine's break with the Tetrarchy, «Arctos», 10, 1976, 5-23; N. BAGLIVI, *Ricerche sul «dies imperii» e sulla celebrazione dei quinquennalia di Costantino*, «Koinonia», 1, 1977, 53-138; A. CHASTAGNOL, *A propos des quinquennalia de Constantin*, «RN», 22, 1980, 106-119; C.E.V. NIXON, *The Occasion and Date of Panegyric VIII (5) and the Celebration of Constantine's quinquennalia*, «Antichthon», 14, 1980, 157-169.

¹⁶ SALAMA, *A propos de l'usurpateur africain L. Domitius Alexander*, cit., 70; ID., *Un follis d'Alexandre tyran conservé à Madrid*, cit.; ID., *Recherches numismatiques sur l'usurpateur L. Domitius Alexander*, cit.; C.H.V. SUTHERLAND in *RIC* 6 (1967), 419-421, 432-435; ANDREOTTI, *Problemi di epigrafia costantiniana*, cit., 159-163.

¹⁷ Sui rapporti tra la monetazione di Alessandro e quella costantiniana, oltre ai testi citati alla n. 16, cfr. CALLU, *Genio Populi Romani*, cit., 84 e n. 5; BRUUN, *The Battle of the Milvian Bridge*, cit., 367; ID., *Studies in Constantinian Chronology*, cit., 4-7; ANDREOTTI, *Problemi sul significato storico dell'usurpazione di Lucio Domizio Alessandro*, cit., 246-258.

Un terzo elemento si aggiunge a questo quadro. Nel 1961 Giovanna Sotgiu pubblicava un miliario sardo proveniente dall'asse stradale *Karales-Sulci* nel quale il dedicante *Papius Pacatianus, praeses* di Sardegna, si rivolge al D N IMP L / DOMITIO / ALEXAN/DRO P F INV / AUG¹⁸.

Il miliario è una evidente testimonianza della adesione da parte dell'isola alla rivolta di Alessandro, adesione che per questi aveva valore strategico in relazione alla difesa della costa nord africana, in quanto permetteva di controllare la rotta che da Cartagine, attraverso *Karales*, portava ad Ostia. Inoltre la defezione della Sardegna metteva in evidenti maggiori difficoltà Massenzio, in quanto privava l'Urbe oltre che del grano africano, anche di quello sardo¹⁹.

Fatto degno di nota è che Papiro Pacaziano, il *praeses Sardiniae* del miliario sulcitano, proprio sotto Costantino avrebbe percorso la via di una brillante carriera che, attraverso il vicariato della Britannia, lo avrebbe portato nel 332 al consolato e quindi alla prefettura al pretorio nel 337²⁰.

E proprio questa comune fiducia, di Alessandro prima e di Costantino dopo, nel medesimo personaggio, è apparsa ulteriore indizio di un qualche reale legame tra i due imperatori²¹.

Certo, la circostanza per la quale nel miliario della Proconsolare Alessandro precede Costantino, appare una nota stonata: Alessandro poteva vantare esclusivamente l'età!

Tuttavia il miliario era collocato in Africa, in territorio controllato da Alessandro, dove egli poteva forse ritenere di poter precedere il colle-

¹⁸ G. SOTGIU, *Iscrizione latine della Sardegna*, Padova 1961, n. 372; EAD., *Un miliario sardo di L. Domitius Alexander e l'ampiezza della sua rivolta*, «ASS», 29, 1964, 151-158; cfr. PFLAUM, *L'alliance entre Constantin et L. Domitius Alexander*, cit.

¹⁹ Sul ruolo dell'isola in relazione ai rifornimenti alimentari diretti a Roma, e, in particolare, sui problemi creati a Massenzio dalla rivolta di Alessandro e, anche, dalla estensione di questa alla Sardegna, cfr. GROAG, *Maxentius*, cit., 2440-2443; P. MELONI, *I miliari sardi e le strade romane in Sardegna*, «Epigraphica», 15, 1953, 20-50; ID., *La Sardegna romana*, Sassari 1975, 150-157, 194-198; SALAMA, *A propos de l'usurpateur africain L. Domitius Alexander*, cit., 71-72; ROMANELLI, *Storia delle province romane dell'Africa*, cit., 538-540; L. CRACCO RUGGINI, *Economia e società nell'«Italia annonaria»*, Milano 1961, 155-156; ANDREOTTI, *Problemi di epigrafia costantiniana*, cit., 165-167.

²⁰ PLRE, *L. Papius Pacatianus*, I (1971) 656; cfr. SOTGIU, *Un miliario sardo di L. Domitius Alexander e l'ampiezza della sua rivolta*, cit., 157.

²¹ PFLAUM, *L'alliance entre Constantin et L. Domitius Alexander*, cit. Agli elementi che sembrerebbero collegare, in qualche modo, Alessandro a Costantino, è forse possibile aggiungere una suggestione proveniente dal *Laterculus Polemii Silvii*, dove nella «scheda» relativa a Costantino tra i *nomina omnium principum romanorum* (522 Mommsen), leggiamo *sub quo Alexander fuit tyrannus*; ma, con ogni probabilità, l'autore del *Laterculus* intendeva semplicemente collocare l'usurpazione nell'era costantiniana.

ga. Rimane, però, il problema della totale assenza, almeno per quel che ne sappiamo, di testimonianze oggettive di parte, diciamo, costantiniana, di questa alleanza.

Un fatto è comunque certo, a mio parere. Alessandro, se intendeva solo millantare un'alleanza che gli potesse dare prestigio, ben difficilmente si sarebbe rivolto a Costantino. Se ha presentato questi come alleato, ciò è accaduto perché un'alleanza con Costantino doveva in qualche modo essere reale; un patto certamente antimassenziano, che viene apertamente dichiarato da Alessandro, per potersene ovviamente giovare sul piano interno, e forse anche su quello esterno, ma che viene taciuto da parte del più accorto Costantino.

E l'avvicinamento tra i due non può aver avuto altro artefice che Massimiano, legato, probabilmente, ad Alessandro da antica consuetudine, ancora detentore di notevole prestigio nelle province nord africane, e profugo presso il genero, nel quale ha ormai riposto le ultime speranze di riconquista del potere. In tali termini possiamo dunque esplicitare la testimonianza di Zosimo, dalla quale traspare però solo una parte di questo quadro interpretativo: del ruolo di Costantino non viene fatto alcun cenno, e di ciò bisognerà tentare di individuare le ragioni.

Alessandro, tuttavia, non poté giovare molto di questa alleanza. Massenzio, pressato dai gravi problemiannonari che affliggevano Roma, invia in Africa un corpo di spedizione con alla testa il prefetto al pretorio Rufio Volusiano. Nella testimonianza di Zosimo, l'unica a nostra disposizione, lo svolgimento della campagna appare estremamente rapido, limitata ad un solo assalto, a seguito del quale le truppe di Alessandro, assieme al loro augusto, si sarebbero ritirate in una località non ben identificata, forse Cirta, dove avrebbero opposto un'ultima difesa; alla fine Alessandro viene catturato e ucciso (2, 14, 2-3, 86 Paschoud). La città di Cirta nel corso delle operazioni fu quasi del tutto distrutta e non si trattò certo del solo evento drammatico: la repressione massenziana fu feroce, caratterizzata dalla sanguinosa eliminazione dei partigiani di Alessandro, individuati — sostiene ancora Zosimo — grazie agli inevitabili delatori (2, 14, 3, 86 Paschoud).

Cirta non fu la sola città a subire un tale triste destino, se così dobbiamo intendere la testimonianza di Vittore (*Maxentius Carthaginem, terrarum decus, simul Africae pulchriora vastari diripi incendique iusserat*, 40, 19, 56 Dufraigne).

E in risposta a queste violenze Costantino, all'indomani di Ponte Milvio, proprio in quelle province dell'Africa settentrionale sentì il bisogno di inviare la testa del rivale sconfitto: le regioni, appunto, che pochi

mesi prima avevano conosciuto le inaudite e sanguinose violenze operate da Massenzio²².

Ma l'attenzione di Costantino verso l'Africa non si limita a tale simbolico gesto; fra l'altro, stando alla testimonianza di Vittore, *per Africam sacerdotium decretum Flaviae genti*, e ancora *Cirtae oppido, quod obsidione Alexandri conciderat, reposito exornatoque nomen Constantina inditum* (40, 28, 57 Dufraigne).

Si è già osservato come questa notazione sia del tutto isolata: un silenzio, questo sulla ricostruzione di Cirta e sulla dedica della città al vincitore di Massenzio, tanto più grave quando lo osserviamo in quello che si potrebbe definire il biografo ufficiale di Costantino, il vescovo Eusebio; questi, difatti, nella *vita Constantini* descrive l'atmosfera di generale gioia che si sparge nell'occidente alla morte di Massenzio, territori prima oppressi dal male e ora liberi di vivere in letizia, intenti a celebrare le lodi del glorioso vincitore, la cui fulgida luce — sono sempre parole di Eusebio — si era manifestata come bene comune per l'intera umanità (1, 41, 2, 37 Winkelmann).

In tanta celebrazione la notizia della ricostruzione di Cirta (*oppidum [...] repositum exornatumque*) non poteva che ben figurare quale ulteriore tassello nella celebrazione della gloria di Costantino, al quale la città era stata peraltro dedicata.

Eusebio tace del tutto a proposito della sollevazione di Alessandro, come d'altra parte molte delle fonti antiche; ma questo silenzio tuttavia appare ancora più incredibile in riferimento alla nuova *Constantina*, e non lo si può certo attribuire alla trascuratezza del vescovo di Cesarea, una personalità storiografica certamente al di sopra di simili sospetti²³. E dunque il silenzio va interpretato, della intenzionale omissione operata da Eusebio è necessario tentare di individuare le motivazioni.

²² ROMANELLI, *Storia delle province romane dell'Africa*, cit., 540-542; S. CALDERONE, *Costantino e il cattolicesimo*, Firenze 1962, 135 ss.; JONES, *Il tardo impero romano*, cit., 115; STEIN-PALANQUE, *Histoire du Bas-Empire*, cit., I, 1, 91-92; C. DUPONT, *Constantin et la préfecture d'Afrique*, in «Studi in onore di G. Grosso», Torino 1968-'69, II, 517-535; BARNES, *Constantine and Eusebius*, cit., 44-46.

²³ Sulla personalità storiografica di Eusebio di Cesarea, con particolare riferimento alla *vita Constantini*, cfr., fra gli altri, J. MOREAU, *Zum Problem der «vita Constantini»*, «Historia», 4, 1955, 234-245; Fr. WINKELMANN, *Zur Geschichte des Authentizitätsproblems der «vita Constantini»*, «Klio», 40, 1962, 187-243; S. CALDERONE, *Moduli della biografia classica nella biografia cristiana*, in *Mondo classico e cristianesimo. Atti del convegno. Roma 13-14 maggio 1980*, Roma 1982, 133-140; ID., *Eusebio e l'ideologia imperiale*, in *Le trasformazioni della cultura nella Tarda Antichità. Atti del convegno di Catania 27 sett.-8 ott. 1982*, Roma 1985, I, 1-26; L. TARTAGLIA, in *Eusebio di Cesarea. Sulla vita di Costantino*, Napoli 1984, in partic. 7-24.

Cerchiamo di riassumere. La tradizione storiografica su Alessandro poggia essenzialmente sulla testimonianza di Zosimo, dalla quale sembrerebbe emergere il ruolo tenuto da Massimiano quale punto di riferimento per l'usurpatore; le testimonianze numismatiche, epigrafiche e la ricerca prosopografica individuano un terzo personaggio di questa vicenda, Costantino, alleato forse di Alessandro, dietro interessato intervento di Massimiano; di questi avvenimenti, e della successiva opera di ricostruzione operata in Africa dallo stesso Costantino, in riferimento soprattutto alla città di Cirta, legata al ricordo di Alessandro, che in essa, ricordiamolo, sostenne l'ultima difesa, non troviamo alcuna traccia proprio dove ci aspetteremmo di individuarne, in Eusebio. Alle scarse informazioni di Zosimo, che sembrerebbe suggerire più di quanto esplicitamente dica, si contrappone dunque il silenzio di Eusebio.

In un lavoro pubblicato su «Klio» nel 1962, Tadeusz Kotula, attraverso l'analisi della vicenda storiografica relativa a L. Domizio Alessandro, giungeva alla conclusione che le notazioni presenti in Vittore, nell'*epitome* e in Zosimo avevano una comune matrice; probabilmente modellate sulle vicende dei Gordiani, sarebbero state elaborate in una biografia di Costantino, per noi perduta, scritta, in opposizione a quella di Eusebio, da un pagano, forse greco, contemporaneo ai fatti, da potersi forse identificare con Onasimos di Cipro²⁴.

Questa interpretazione, che ha peraltro sollevato alcune perplessità, pone tuttavia l'accento sul fatto che le notazioni su Alessandro in nostro possesso provengono da una fonte sostanzialmente anticostantiniana. Se dunque una fonte di tal genere, confluita in Zosimo, ci fornisce informazioni sul *tyrannus*, mentre la tradizione filocostantiniana, Eusebio per tutti, trascura queste vicende, e addirittura evita di accennare a fatti (la ricostruzione di Cirta) che in qualche modo sono collegati alle vicende africane, credo si possa avanzare l'ipotesi che qualcosa nella usurpazione di Alessandro potesse nuocere all'immagine del vincitore Costantino, e che dunque questi avvenimenti dovessero essere tralasciati da quanti avevano il compito di celebrare il nuovo signore del mondo, Eusebio in primo luogo.

Alessandro, ricordiamolo, aveva celebrato Costantino come collega, con questi aveva condiviso alcune emissioni monetali: è sufficiente ciò a spiegare le diverse tradizioni storiografiche, il silenzio di Eusebio? Credo di no.

²⁴ T. KOTULA, *En marge de l'usurpation africaine de L. Domitius Alexander*, «Klio», 40, 1962, 159-177.

Costantino non sostenne mai ufficialmente Alessandro, e tuttavia ci è in qualche modo noto il suo atteggiamento nei confronti di questa vicenda, o meglio, di persone o situazioni legate a questa vicenda.

Della ricostruzione di Cirta si è già detto; della benevolenza concessa a Papio Pacaziano, il *praeses Sardiniae* dedicante nel miliario di Sulci, è ampia attestazione nella brillante carriera da questi percorsa; resta da dire qualcosa a proposito di Rufio Volusiano, al cui comando erano le truppe massenziane inviate in Africa. Si tratta di *C. Caeionius Rufius Volusianus*, prefetto al pretorio nel 309-310, prefetto urbano nel 310-311, console nel 311, ma anche, sotto Costantino, *praefectus Urbi* dal 313 al 315 e nuovamente console in un periodo non determinato prima del 314²⁵.

Certo, è noto come Costantino, all'indomani della vittoria su Massenzio, non abbia operato una totale epurazione dei funzionari a questi legati²⁶. E tuttavia appare singolare la circostanza per la quale due personaggi di rilievo nella vicenda di Alessandro, pur se in versanti opposti, vengano da Costantino tenuti nella massima considerazione.

In questo quadro già abbastanza complesso, ma nel quale cominciano, però, a delinearsi alcune direttrici interpretative, è utile inserire altri tasselli, due testimonianze storiografiche alle quali, credo, non è stato dato il giusto rilievo.

L'*epitome de Caesaribus*, a proposito della fine di Alessandro, sostiene che *Alexander a Constantini exercitu iugulatur* (40, 6, 164 Pichlmayr). Si tratta di una notazione palesemente errata, e tale è stata giudicata da tutti gli studiosi²⁷. Tuttavia se di errore si tratta, è difficile, ritengo, attribuirlo alla trascuratezza dell'autore dell'*epitome*, o anche ad un errore nella tradizione manoscritta; qualcosa, dunque, nella fonte dell'*epitome* deve aver indotto l'autore di quest'ultima ad affermare che Alessandro era stato ucciso dalle truppe di Costantino, qualcosa che giustifichi una tale inesattezza.

Ma non è ancora tutto. Una seconda, curiosa, indicazione ci perviene da un altro problematico testo, dalla *Historia Augusta*, e precisamen-

²⁵ PLRE, *C. Caeionius Rufius Volusianus*, cit.; cfr. CHASTAGNOL, *Les Fastes de la Préfecture de Rome au Bas-Empire*, cit., 52-58.

²⁶ Cfr., oltre ai testi citati alla n. 22, PIGANIOL, *L'empereur Constantin*, cit., 62-63; F. ALTHEIM, *Konstantins Triumph von 312*, «ZRG» 9, 1957, 221-231; G. BONAMENTE, *Eusebio, Storia ecclesiastica IX, 19 e la versione cristiana del trionfo di Costantino nel 312*, in «Scritti in memoria di F. Grosso», Roma 1981, 55-76; A. FRASCHETTI, *Costantino e l'abbandono del Campidoglio*, in AA.VV., *Società romana e impero tardo antico. II, Roma: politica, economia, paesaggio urbano*, Roma 1986, 59-98.

²⁷ ANDREOTTI, *Problemi di epigrafia costantiniana*, cit., 158.

te dalla *vita Heliogabali*. In un recente lavoro pubblicato nel «Bulletin de l'Association Guillaume Budé» del 1988, Robert Turcan ha messo in evidenza come questa *vita*, dedicata proprio a Costantino, sia stata concepita dal suo autore/redattore come una sorta di retrospettiva caricatura pagana del primo imperatore cristiano, realizzata mettendo in risalto gli atteggiamenti di Elagabalo comuni anche a Costantino, quali l'origine da donne di non fulgida moralità, l'adorazione del *Sol invictus*, l'esclusivo rapporto con la divinità, l'atteggiamento empio verso la religione tradizionale²⁸.

Ebbene, in questa caricatura pagana di Costantino si legge che, alla serie di imperatori destinati a tenere il potere dopo Elagabalo, *addendi sunt Licinius, Severus, Alexander atque Maxentius, quorum omnium ius in dicionem tuam (sc. Constantini) venit*, la gloria dei quali, continua ironicamente l'autore, non verrà taciuta, come abitualmente fanno gli altri storici, che tacciono dei vinti; egli anzi intende, esaltando i nemici vinti, esaltare Costantino (35, 6-7, 249-250, Hohl).

Se quello che anima l'autore/redattore della *vita Heliogabali* è un intento polemicamente anticostantiniano, dello stesso segno deve essere quello presente in quest'ultima indicazione, nella quale appaiono i nomi di quegli imperatori vinti da Costantino nel corso della sua ascesa al potere (*quorum omnium ius in dicionem tuam venit*): tali, difatti, sono Licinio e Massenzio; meno chiara appare la presenza di Severo e decisamente oscura è quella di Alessandro, da identificarsi senza dubbio, secondo l'ipotesi dell'Hohl²⁹, con il nostro L. Domizio Alessandro.

Per quanto riguarda Severo, non risulta che egli sia stato in diretto contrasto con Costantino; e tuttavia, tra il 25 luglio del 306 data della morte di Costanzo, e la primavera del 307, quando si conclude la sua sfortunata missione in Italia, Severo, da augustus, esercitò la propria autorità su Italia, Africa, Pannonia e, anche se per pochi mesi e forse solo formalmente, sulla diocesi spagnola, successivamente passata nelle mani di Costantino³⁰; i nomi di Licinio, Severo e Massenzio, potrebbero

²⁸ R. TURCAN, *Héliogabale précurseur de Constantin?*, «BAGB», 1988, 38-52.

²⁹ E. HOHL, *Kennt Eutrop einen Usurpator Trebellianus?*, «Klio», 14, 1915, 380-384.

³⁰ Le vicende della diocesi spagnola all'indomani della morte di Costanzo sono state oggetto di ampio dibattito tra gli studiosi. Secondo l'ipotesi tradizionale la regione avrebbe riconosciuto la sovranità di Massenzio per poi essere conquistata da Costantino, forse nel 310 (GROAG, *Maxentius*, cit., 2433-2435, 2446-2447; BESNIER, *L'Empire romain*, cit., 340; R. THOUVENOT, *Essai sur la province romaine de Bétique*, Paris 1940, 157-158; R. ANDREOTTI, *Licinius*, *DE* 4 [1958] 979-1041, in partic. 984). Tuttavia, sulla scorta della tradizione storiografica e di una diversa, più corretta, lettura delle testimonianze numismatiche, tale ipotesi è stata rivista: mentre alcuni sostengono l'immediato passaggio delle

quindi indicare anche i possedimenti territoriali (l'oriente per il primo, la Spagna per il secondo, l'Italia per l'ultimo) conquistati (*in dicionem tuam*) da Costantino.

Resta il problema di Alessandro. Se dovessimo assimilarlo 'tout court' a Licinio, Severo e Massenzio, sarebbe necessario ipotizzare uno scontro diretto tra le truppe costantiniane e quelle dell'usurpatore africano, così come sembrerebbe sostenere l'*epitome de Caesaribus*, ma ciò appare del tutto infondato.

Cosa dunque poteva aver opposto l'uno all'altro, per cui polemicamente l'autore della *vita Heliogabali* colloca Alessandro tra coloro che furono vinti da Costantino?

Un'ipotesi credo sia possibile avanzare, compatibile con le notazioni sinora messe in evidenza; un'ipotesi, null'altro di più, che però sembrerebbe collocarsi con sufficiente margine nel mosaico, soprattutto storiografico, relativo a questa vicenda.

Alessandro, dietro possibile suggerimento e istigazione di Massimiano, potrebbe aver presentato ai suoi sostenitori Costantino come alleato, forse nell'indifferenza di quest'ultimo, più probabilmente nella calcolata indifferenza del figlio di Costanzo: a questi certamente non doveva dispiacere una frantumazione dell'opposizione in occidente, in vista dello scontro con Massenzio.

In ogni caso, come inequivocabilmente dimostra l'esistenza stessa del miliario della Proconsolare, l'opinione pubblica nord africana, quella che sosteneva Alessandro, era al corrente di questo legame e per i rapporti che intercorrevano tra Massimiano e Costantino, la scelta non doveva apparire sgradita.

Al momento, dunque, dell'attacco da parte delle truppe massenziane, il mancato aiuto da parte di Costantino, la sua assenza dal fianco dell'alleato Alessandro contro il comune nemico, avrebbe potuto ben configurarsi come un tradimento, come un atto di corresponsabilità nella fine dell'usurpatore africano.

Un tradimento che nella elaborazione storiografica anticostantiniana poteva divenire aperta responsabilità di Costantino: ed ecco dunque

province spagnole a Costantino subito dopo la morte del padre Costanzo (BARNES, *Constantine and Eusebius*, cit., 26-29; SPAGNUOLO VIGORITA, *Exsecranda pernicies*, cit., 8-9 n. 10), altri propendono per una sequenza più articolata, in cui alla morte di Costanzo i territori spagnoli sarebbero passati nelle mani di Costantino, per poi essere sottoposti all'autorità dell'augusto Severo, allorquando Galerio si limita a riconoscere Costantino come cesare, e infine tornare sotto il controllo di quest'ultimo al momento della sconfitta di Severo in Italia (STEIN-PALANQUE, *Histoire du Bas-Empire*, cit., I, 1, 82-86; ARNALDI, *Osservazioni sul convegno di Carnuntum*, cit., 220 n. 11).

che l'affermazione dell'*epitome* (*Alexander a Constantini exercitu iuglatur*) presupporrebbe l'esistenza di una fonte nella quale la responsabilità del figlio di Costanzo se non dichiarata apertamente, poteva essere in qualche modo suggerita; e così per la testimonianza della *vita Helio-gabali*, nella quale Alessandro, se non vittima degli eserciti di Costantino, poteva apparire vittima del suo tradimento.

Così per quel che riguarda la tradizione anticostantiniana, che da sola, come notava il Kotula, tramanda le notizie relative ad Alessandro; invece la tradizione filocostantiniana, Eusebio in testa, si sarebbe guardata bene dal ricordare questi fatti, pur anche quanto poteva essere ascritto a lode di Costantino, come la ricostruzione di Cirta: c'era il rischio di oscurare, con una implicita accusa di tradimento, di mancata lealtà, l'immagine del primo imperatore cristiano.

Forse a evitar ciò, questi potrebbe aver rapidamente posto in atto tutte le strategie funzionali a soffocare il risentimento per tali avvenimenti: episodi come quello della testa di Massenzio inviata in Africa, come quello della stessa ricostruzione di Cirta e della relativa dedica, come quello della fortunata carriera di Papiro Pacaziano, o anche di Rufio Volusiano, sembrerebbero animati anche da una simile volontà.

Nei confronti dei posteri Costantino poteva operare imponendo un 'black out' informativo sia sugli eventi nord africani, sia su quanto appariva essere ad essi collegato: Alessandro doveva cadere nell'oblio, come per tanti altri aspetti della vicenda costantiniana, accortamente taciuti dalla storiografia da questi ispirata.

Il successo di una tale strategia non lo si misurerebbe solo nelle pagine di Eusebio, o più in generale in quelle della tradizione filocostantiniana, ma in misura maggiore sarebbe riscontrabile nel fatto che proprio quella tradizione, anticostantiniana, nella quale sono confluite le scarse notazioni su Alessandro, taccia completamente sul ruolo del primo imperatore cristiano, e si limiti a suggerire, come fa Zosimo, tutt'al più la presenza di Massimiano Erculio; oppure a collocare Alessandro tra i nemici di Costantino, come nell'*Historia Augusta*; o ancora, commettendo una imprecisione, ad attribuire allo stesso Costantino la fine dell'usurpatore africano, come accade nella *epitome*: segno, quindi, che le informazioni a disposizione di quanti non avevano interesse a salvaguardare l'immagine di Costantino, dovevano essere frammentarie e confuse.

Si tratta di una ipotesi, come dicevo prima, che tuttavia sembrerebbe adattarsi bene ai numerosi problematici aspetti di questa vicenda; una

ipotesi che si muove all'interno di una prassi politica e propagandistica costantiniana oramai ben nota³¹, dalla quale emerge l'abilità del politico nel gestire non solo la propria vita, ma soprattutto la memoria storica di questa.

³¹ Su questo aspetto della vicenda costantiniana, cfr., fra gli ultimi, S. CALDERONE, *Teologia politica, successione dinastica e «consecratio» nell'età costantiniana*, in «Entretiens sur l'antiquité classique 19», Vandoeuvres-Genève 1973, 213-269; B.H. WARMINGTON, *Aspects of Constantinian Propaganda in the Panegyrici Latini*, «TAPha», 104, 1974, 371-384; CASTELLO, *Il pensiero politico religioso di Costantino alla luce dei panegirici*, cit.; G. ZUCHELLI, *La propaganda costantiniana e la falsificazione storica in Zosimo*, in AA.VV., *I canali della propaganda nel mondo antico*, a cura di M. Sordi, Milano 1976, 229-251; F. HEIM, *L'influence exercée par Constantin sur Lactance, sa théologie de la victoire*, in *Lactance et son temps. Recherches actuelles. Actes du IV^e Colloque d'Études historiques et patristiques*, Paris 1978, 55-74; M.G. ARRIGONI BERTINI, *Propaganda costantiniana. «Divus Constantius Pius»*, «Epigraphica», 40, 1978 suppl., 1-20; EAD., *Tentativi dinastici e celebrazioni genealogiche nel tardo-impero (III-IV sec. d.C.)*, «RSA», 10, 1980, 187-205, in partic. 201-205; M. FRANZI, *La propaganda costantiniana e le teorie di legittimazione del potere nei «Panegyrici latini»*, «AAT», 115, 1981, 1, 25-37; N. BAGLIVI, *Paneg. IX (12) 26, 5. Attualità ideologica e problemi interpretativi*, «Orpheus», 5, 1984, 32-67.

Ariel Lewin

La difesa dal deserto: osservazioni preliminari
per uno studio comparato delle frontiere

Poco più di 10 anni or sono un importante libro di E.N. Luttwak poneva lo storico antico in uno stato di dubbiosa riflessione¹. Sicuramente da elogiare erano la capacità dell'autore nel vagliare una enorme massa bibliografica e nell'offrire con la competenza del militarista una vigorosa interpretazione. Lo storico antico però non può assolutamente accontentarsi solo del lavoro del militarista, spesso chiuso in un'ottica meccanica di tattiche e strategie, e privo del respiro ampio che collega processi sociali e politici².

Il periodo tardoantico — forse quello trattato in modo più discutibile dal Luttwak — ha sempre più negli ultimi anni attirato l'attenzione degli studiosi, interessati a cogliere la dinamica dei rapporti fra Romani ed altri popoli nelle terre di frontiera. Diverse realtà locali sono state esaminate, quasi sempre con l'ausilio delle nuove fonti documentarie epigrafiche, archeologiche e papirologiche, e gli stessi autori classici sono stati riletti con profitto³.

Per quanto riguarda il tema specifico dei confini tardoantichi nelle zone desertiche bisogna già sottolineare come alcune delle interpretazioni del Luttwak nell'ambito degli studi del *limes arabicus* e del *limes Palaestinae* debbano essere rivedute.

Nel Negev secondo una accreditata teoria, accettata dal Luttwak, sarebbe stata preordinata dai Romani una difesa in profondità: l'eserci-

¹ E.N. LUTTWAK, *The Grand Strategy of the Roman Empire*, Baltimore 1976.

² Cfr. l'arricchimento della discussione in J.C. MANN, *Power, Force and the Frontiers of the Empire*, «JRS», 69 (1979), pp. 175-83; F. MILLAR, *Emperors, Frontiers and Foreign Relations, 31 B.C. to A.D. 378*, «Britannia», 13 (1982), pp. 1-23.

³ Per quanto riguarda l'Oriente vedi i molti articoli sull'argomento in P. FREEMAN-D. KENNEDY (edd.), *The Defence of the Roman and Byzantine East*, Oxford 1986; D. FRENCH-C. LIGHTFOOT (edd.), *The Eastern Frontier of the Roman Empire*, Oxford 1989. Cfr. poi B. ISAAC, *The Limits of Empire: The Roman Army in the East*, Oxford 1989; M. WHITBY, *The Emperor Maurice and his Historian. Theophylact Simocatta on Persian and Balkan Warfare*, Oxford 1988; AV. CAMERON, *Procopius*, London 1985. Ulteriore bibliografia in A. LEWIN, *Dall'Eufrate al Mar Rosso: Diocleziano, l'esercito ed i confini tardoantichi*, «Athenaeum» 1990 in stampa. Per l'Africa bizantina in particolare cfr. D. PRINGLE, *The Defense of Byzantine Africa from Justinian to the Arab Conquest*, Oxford 1981.

to pur stazionato a nord della maggior parte degli insediamenti della zona sarebbe stato organizzato in modo da intercettare i raids dei nomadi. In quanto ai centri situati oltre la linea difesa essi erano privi di mura e della difesa degli eserciti perché sarebbero stati solo piccole comunità di nessun interesse. Tuttavia il Negev meridionale in epoca tardoantica era una zona di numerosi insediamenti con una agricoltura relativamente sviluppata. L'assenza di truppe deve pertanto spiegarsi col fatto che i beduini del Sinai non rappresentavano una seria e costante minaccia; i rapporti fra sedentari e nomadi dovevano conseguentemente essere sufficientemente buoni⁴.

I confini di Arabia non erano invece esaminati dal Luttwak, forse per una mancanza di dati relativi al IV secolo. Due nuovi testi epigrafici però accrescono ora la nostra conoscenza riguardo alla politica romana del settore.

Una iscrizione rinvenuta presso Azraq ci fa sapere che in epoca tetrarchica i Romani avevano occupato con una serie di postazioni l'importante asse del wadi Sirhan, una via commerciale che conduceva nel cuore dell'Arabia centrale. L'iscrizione attesta che il dominio romano arrivava fino alla grande oasi di Jawf, più di 300 km. oltre la *strata diocletiana*. Ne risulta pertanto una volontà ed una capacità imperiale nel riprendere possesso di strade carovaniere, per sovrintendere al pagamento di pedaggi, alla organizzazione di mercati nelle oasi, e per segnalare la propria autorità. Tuttavia in un periodo imprecisato, ma sicuramente anteriore alla compilazione della *Notitia Dignitatum*, questo asse fu abbandonato; in quel documento infatti non vengono segnalate truppe romane nella zona⁵.

In quanto all'Arabia occidentale noi sappiamo per certo che fino al III secolo la presenza militare romana si estendeva fino alla lontana città di Hegra, che costituiva un luogo di confine imperiale, così come lo era stata precedentemente del regno nabateo. Una iscrizione sembrerebbe attestare però che Hegra all'epoca di Costanzo II era in mano di una dinastia locale di stirpe ebraica. Un esame attento di questo testo deve vietarci però di trarre conclusioni affrettate, e pertanto non si può assolutamente provare che la città in quel tempo fosse al di fuori della

⁴ E.N. LUTTWAK, *The Grand Strategy*, cit. pp. 78-9; 160. Contro cfr. A. LEWIN, *Roman Urban Defences in the East in Late Antiquity. The Case of the Negev*, in D. FRENCH-C. LIGHTFOOT (edd.), *The Eastern Frontier*, cit.

⁵ Vedi M. SPEIDEL, *The Roman Road to Dumata (Jawf in Saudi Arabia) and the Frontier Strategy of praetensione colligare*, «Historia», 36 (1987), pp. 213-21.

autorità romana. Né a maggior ragione, può essere supposto un ritiro all'epoca di Diocleziano⁶.

Già questi due esempi devono metterci in guardia da facili generalizzazioni: anche all'interno del solo IV secolo vi furono importanti variazioni nella politica romana delle frontiere.

In generale va poi rilevato come tra gli studiosi si stia facendo strada l'idea che l'esercito romano stazionato sul confine orientale avesse essenzialmente compiti doganieri, di controllo del piccolo banditismo, e soprattutto della regolamentazione dell'accesso dei nomadi ai posti d'acqua all'epoca delle loro migrazioni stagionali. Tuttavia — è vero — talvolta le fonti ricordano grosse e pericolose penetrazioni; queste comunque sono conseguenze di fatti eccezionali: siccità gravi che sconvolgono l'equilibrio di intere regioni e che causano esodi forzati anzitempo dei nomadi. Altrimenti sono i soprusi da parte dei comandanti militari romani nei confronti dei *foederati* (confronta le vicende del VI secolo con i Ghassanidi), che per reazione scatenano la ribellione di questi ultimi⁷.

Ma veniamo ora a prendere in esame alcuni aspetti significativi della organizzazione dei confini tardoantichi in Africa, per cercare di comprendere in quale misura le popolazioni nomadi d'Africa abbiano in epoca tardoantica rappresentato una temibile minaccia per i Romani.

Va innanzitutto notato che l'Africa si segnala in epoca altoimperiale come un settore con una relativamente scarsa presenza militare romana, il che rende impossibile ritenere che vi fosse un pericolo di notevole intensità proveniente dal deserto⁸.

L'avanzata romana nel predeserto della Tripolitania all'epoca di Settimio Severo fece cadere sotto il controllo imperiale siti come Bu Njem, Ghirza, El Gheria, Ghadames. Al di là della propaganda filoimperiale che sottolinea guerre con popoli feroci la conquista avvenne con un mi-

⁶ Vedi l'iscrizione pubblicata da F. ALTHEIM-R. STIEHL, *Judische Dynasten im nordlichen Hijaz*, in F. ALTHEIM-R. STIEHL (edd.), *Die Araber in der alten Welt*, V, I, Berlin 1968, pp. 305-9; R. STIEHL, *A new Nabataean Inscription*, in R. STIEHL-E. STIER (edd.), *Beiträge zu alten Geschichte und deren Nachleben. Festschrift für Franz Altheim*, Berlin 1970, pp. 87-91. Cfr. la discussione in A. LEWIN, *Dall'Eufrate al Mar Rosso*, cit..

⁷ Vedi S.T. PARKER, *Romans and Saracens*, Winona Lake 1986, *passim*; ID., *Retrospective on the Arabian Frontier after a Decade of Research*, in P. FREEMAN-D. KENNEDY (edd.), *The Defence of the Roman and Byzantine East*, cit., pp. 633-60; ID., *History of the Late Roman Frontier East of the Dead Sea*, in S.T. PARKER (ed.), *The Roman Frontier in Central Jordan*, Oxford 1987, pp. 796-97; B. ISAAC, *Reflections on the Roman Army in the East*, in P. FREEMAN-D. KENNEDY (edd.), *The Defence of the Roman and Byzantine East*, cit., pp. 383-95.

⁸ Vedi in generale da ultimo CH. DANIELS, *The Frontiers. Africa*, in J. WACHER (ed.), *The Roman World*, London 1987, pp. 235-36.

nimo spiegamento di forze; e d'altra parte le zone occupate o cadute sotto l'influenza romana non erano abitate da popoli nomadi: nel predeserto già dal I secolo i sedentari avevano sviluppato un'agricoltura fiorente⁹.

In quanto ai Garamanti essi non sembrano mai avere causato seri problemi a Roma dall'epoca in cui sono ricordati gli ultimi episodi bellici del I secolo fino alla fine del dominio bizantino. E in qualche modo un seme fecondo di collaborazione può essere osservato lungo l'arco della *longue durée*: in epoca severiana essi risultano in buoni rapporti con l'impero, con cui commerciavano, ed un soldato romano è ricordato per esser stato distaccato presso di loro¹⁰. Nel VI secolo furono facilmente evangelizzati¹¹.

Il predeserto tripolitano dunque nel III secolo venne ad assumere un carattere assai specifico: era infatti controllato dalle truppe romane essenzialmente lungo il settore meridionale e in alcuni centri carovanieri che conducevano verso il Fezzan, mentre nei wadi Sofeggin e Zem Zem gli insediamenti dei sedentari mutavano aspetto; emergeva infatti la tipologia dei *gsur*, forse influenzata dall'architettura militare romana e presumibilmente rappresentativa di un significativo mutamento socio-economico¹². La società del predeserto pertanto fu inglobata nel mon-

⁹ Cfr. R. REBUFFAT, *Une zone militaire et sa vie économique: le limes de Tripolitaine*, in *Armées et fiscalité dans le monde antique*, Paris 1977, pp. 396-416; Id., *Au-delà des camps romains d'Afrique mineure: renseignement, contrôle, pénétration*, in *ANRW* II, 10.2, Berlin-New York 1982, pp. 474-513; Id., *Les fermiers du désert*, in A. MASTINO (ed.), *L'Africa romana. Atti del V Convegno di studio*, Sassari 1988, pp. 33-68; A. DI VITA, *Il limes romano di Tripolitania nella sua concretezza archeologica e nella sua realtà storica*, «Libya antiqua», I (1964), pp. 65-98. Sulle guerre severiane vedi *Aur. Vict.* 20, 19; *SHA V. Sept. Sev.* 18, 3.

¹⁰ Sui Garamanti cfr. C.M. DANIELS, *The Garamantes of Southern Libya*, London 1970. Sui loro contatti positivi col mondo romano confronta gli articoli di R. REBUFFAT citati nella nota precedente.

¹¹ IOH. BICLAR, *MGHAA XI*, 212.

¹² Cfr. D.J. MATTINGLY, *Olive Oil Production in Roman Tripolitania*, in D.J. BUCK-D. J. MATTINGLY (edd.), *Town and Country in Roman Tripolitania. Papers in Honour of Olwen Hackett*, Oxford 1985, pp. 27-46; G. D.B. JONES, *The Libyan Valleys Survey: The Development of Settlement Survey*, in D.J. BUCK-D.J. MATTINGLY (edd.), *Town and Country*, cit., pp. 263-89.

Va ricordato che il Goodchild a torto riteneva che gli abitanti degli *gsur* del wadi Sofeggin e Zem Zem fossero dei limitanei intesi come soldati coloni; queste valli venivano viste come aree di limitanei «which in their extent, uniformity of pattern, and degree of preservation are perhaps unique in the Roman world. Cfr. R. G. GOODCHILD - J. B. WARD PERKINS, *The Limes Tripolitanus in the Light of recent Discoveries*, «JRS», 29 (1949), p. 93 = J. M. REYNOLDS (ed.), *Libyan Studies: Selected Papers of the late R. G. Goodchild*, London 1976, p. 29. In realtà nel III secolo come in seguito le valli erano abitate e difese da civili. Cfr., oltre agli studi già ricordati, A. F. ELMAYER, *The Centenaria of Roman Tripolitania*, «Libyan Studies», 16 (1985), pp. 77-84.

do romano; i suoi abitanti, verosimilmente i *Macae*, svilupparono ulteriormente la coltivazione dell'olivo capace di rendere un surplus che era venduto sia all'esercito che alle città costiere¹³. Roma senza troppe difficoltà aveva creato i presupposti per proteggere le comunità del pre-deserto ed utilizzarne i prodotti, mentre d'altra parte si garantiva il controllo delle vie carovaniere verso il Fezzan e i Garamanti¹⁴.

La crisi del potere centrale romano ebbe naturalmente importanti conseguenze in quest'area come altrove¹⁵.

All'interno delle provincie del nord Africa molte tribù si ribellarono; sono note le difficoltà incontrate dai governatori romani in Mauretania Cesariense ed in Numidia nella seconda metà del III secolo, fino alle vittorie dell'imperatore Massimiano nel 297^{15a}.

Per quanto riguarda la Tripolitania non abbiamo dati certi che ci informino sugli avvenimenti dell'epoca; tuttavia è assai verosimile perlomeno ipotizzare una crisi nei rapporti. D.J. Mattingly in un suo importante lavoro ha sintetizzato con chiarezza i limiti del successo dell'imperialismo romano: «Libyans were not intended to be turned into Romans, but potential enemies were persuaded to identify just a little with Roman civilisation»¹⁶. Fu pertanto la disaffezione dei capitribù nei confronti di un impero incapace di garantire sicurezza e guadagni dai commerci che condusse al risorgere delle autonomie.

In quanto ai popoli del deserto essi approfittarono della debolezza romana per attaccare la Cirenaica; è assai nota una epigrafe di Cirene — ribattezzata ora *Claudiopolis* in onore di Claudio il Gotico — in cui viene ricordato il successo del prefetto Tenaginone Probo contro gli invasori *Marmaridae*¹⁷.

Una traccia di ulteriori conflitti, forse nella Sirte, si può inoltre scorgere in un testo che accenna ad una campagna di Massimiano nel 298

¹³ Sui *Macae* cfr. R. REBUFFAT, *Les fermiers du désert*, cit., pp. 35-43; sviluppando alcune considerazioni da lui fatte in *Recherches dans le désert de Lybie*, «CRAI», (1982), pp. 196-7. Vedi inoltre D.J. MATTINGLY, *Olive Oil Production*, cit..

¹⁴ In generale R. REBUFFAT, *Au-delà des camps romains d'Afrique*, cit.

¹⁵ Vedi D.J. BUCK, *Frontier Processes in Roman Tripolitania*, in D.J. BUCK-D.J. MATTINGLY (edd.), *Town and Country*, cit., pp. 179-90.

^{15a} Cfr. J. MATTHEWS, *Mauretania in Ammianus and the Notitia*, in P. BARTHOLOMEW-R. GOODBURN (edd.), *Aspects of the Notitia Dignitatum*, Oxford 1976, pp. 157-86; E. FENTRESS, *Numidia and the Roman Army*, Oxford 1979, pp. 109-110.

¹⁶ D.J. MATTINGLY, *Libyans and the Limes: Culture and Society in Roman Tripolitania*, «AntAfr», 23 (1987), pp. 71-94. La citazione è da p. 80.

¹⁷ SEG IX, 9.

condotta nei «*Libyae arva sitientia*»¹⁸. La portata di questi attacchi deve essere esaminata con cautela; è stato infatti supposto il formarsi di una nuova confederazione di popoli alla fine del III secolo derivante dallo spostamento da est di alcune tribù nomadi tra le quali erano preminenti i Laguati¹⁹. In tal caso i Romani si sarebbero trovati di fronte un nemico nuovo e più potente. Tuttavia la teoria della migrazione e della confederazione non posa su basi certe: i Laguati non sono ricordati nelle fonti prima del VI secolo, e, d'altra parte, quando Corippo accenna alle battaglie di Massimiano si può ritenere che utilizzi il termine Laguati in questo contesto in modo anacronistico, se non addirittura propagandistico²⁰.

Soprattutto bisogna rilevare come i grossi combattimenti di Massimiano siano avvenuti con le tribù situate all'interno del territorio provinciale in Mauretania e Numidia, come sottolineava un panegirista dell'imperatore: «*Tu ferocissimos Mauritaniae populos inaccessis montium iugis et naturali munitione fidentes expugnasti, recepisti, transtulisti...*»²¹. Appare pertanto difficile ritenere collegate a queste tribù quelle del deserto; i raids dei Marmaridi furono più o meno contemporanei solo perché generale era la situazione di crisi della autorità romana.

Nel IV secolo la Tripolitania era difesa essenzialmente da *gentiles* che avevano preso su di sé compiti che erano stati precedentemente svolti dall'esercito regolare romano. Tuttavia la loro presenza è attestata solo per il settore occidentale della regione, e la documentazione più significativa in tal senso ci è offerta dalle iscrizioni di Bir ed Dreder²². Più a

¹⁸ *Pan.Lat.* V, 21.

¹⁹ In tal senso D.J. MATTINGLY, *The Laguatan: A Libyan Tribal Confederation in the Late Roman Empire*, «*Libyan Studies*», 14 (1983), pp. 96-108.

²⁰ Uno studio sui Laguati e sul loro ruolo all'epoca delle guerre dei Mori contro i Bizantini è di imminente pubblicazione da parte di Yves Moderan che ringrazio per avermi reso partecipe di alcuni risultati della ricerca.

²¹ Cfr. *Pan.Lat.* VI, 8 e i lavori citati alla n. 15a e M. RACHET, *Rome et les Berbères*, Bruxelles 1970, pp. 238-58.

²² Cfr. R.G. GOODCHILD, *The Romano-Libyan Cemetery at Bir ed Dreder*, «*QAL*», 3 (1954) pp. 91-107 = J.M. REYNOLDS (ed.), *Libyan Studies Goodchild, cit.*, pp. 59-71, che però riteneva i tribuni di Bir ed Dreder dei federati. D.J. MATTINGLY, *Libyans and the Limes, cit.*, p. 86 sembra accettare questa idea. R. REBUFFAT, *Une zone militaire, cit.*, pp. 412-4 ha attirato l'attenzione sulla presenza nelle stele rinvenute a Bir ed Dreder di aquile e simboli dell'esercito romano, e pertanto ha ritenuto che i tribuni facessero parte di unità regolari. Tuttavia la spiegazione più ovvia è che essi fossero tribuni dei *gentiles*; questi ufficiali erano eletti dai Romani, e noi sappiamo da altre fonti che ai *gentiles* era demandata gran parte della difesa del confine in questo settore. Vedi ora A.F. ELMAYER, *The Centenaria of Roman Tripolitania, cit.*, per una completa discussione del problema. Cfr. inoltre in genere A.H.M. JONES, *The Later Roman Empire*, Oxford 1964, pp. 649-54.

est i fortini di epoca severiana erano stati abbandonati, ma si può ritenere che le località ove essi erano sorti non rimasero staccate dal mondo romano: a Bu Njem un villaggio prosperò intorno a quello che era stato il fortino, mentre Ghirza aumentò la propria prosperità²³. Tuttavia nuovi problemi si presentarono nel corso del IV secolo in questo settore: all'epoca di Valentiniano la tribù nomade degli Austuriani fece la sua apparizione terrorizzando la regione ed arrivando fino alle vicinanze di Lep-tis. È significativo notare l'antecedente di questi avvenimenti: già in precedenza essi si erano resi pericolosi devastando e compiendo rapine, ma negli ultimi anni erano vissuti in pace; tuttavia uno dei loro, Stacaone, era penetrato all'interno della provincia e aveva compiuto azioni contro la legge; soprattutto egli cercava con ogni genere di inganni di tradire la provincia. Conseguentemente fu catturato e bruciato vivo²⁴. Questo fatto fu la causa dei sanguinosi avvenimenti narrati.

Bisogna sottolineare due fatti assai importanti: il primo — abbastanza chiaro nel racconto di Ammiano — è che la insurrezione degli Austuriani ebbe risultati gravi solo per l'ignavia e la corruzione degli ufficiali imperiali. Il *comes* Romano infatti si rifiutò di intervenire ricattando i cittadini ed ingiungendo loro un pagamento esorbitante di derrate e di cammelli²⁵.

Il secondo punto, assai più sottile ed importante, è che Stacaone — cioè gli Austuriani — avevano compreso la crescente tendenza separatista dei nativi nei confronti del governo romano. Questo contatto rappresenta il primo momento di un graduale processo che emergerà appieno nel VI secolo, cioè di una alleanza tra due mondi berberi, quello del predeserto e quello dei nomadi. Se all'epoca di Ammiano Marcellino gli Austuriani si segnalano come solo capaci di razzie, spregiatori della cultura sedentaria — essi infatti tagliano significativamente le viti e gli alberi degli agricoltori —, nel VI secolo fanno anche parte integrante della vita del predeserto, ed i Bizantini sono ricordati per aver distrutto i loro raccolti²⁶.

Nel IV secolo comunque i Romani dovevano ritenere ancora il pre-

²³ Cfr. O. BROGAN, *Some ancient Sites in Eastern Tripolitania*, «Libyan Studies», 13-14 (1977), pp. 125-9. Su Ghirza in particolare cfr. ora O. BROGAN-D.J. SMITH, *Ghirza. A Libyan Settlement in the Roman Period*, Tripoli - Londra 1984.

²⁴ AMM. 26, 4, 5; 28, 6, I segg.

²⁵ AMM. 28, 6, 5 segg.

²⁶ AMM. 28, 6, 13; PROC., *de bell.* 4, 21, 5-6. L'importanza della attività di Stacaone mi è stata chiarita brillantemente da Yves Moderam.

deserto sotto la loro sfera di influenza; fu nel V secolo che il legame si sciolse a causa della conquista vandala²⁷.

Gli Austuriani continuarono intermittenemente le loro razzie in Tripolitania ed in Cirenaica nel V secolo. Una ardita teoria collega questi fatti con un'altra supposta «migrazione», questa volta proveniente da ovest, e formata dai popoli sbandati provenienti dallo sconfitto esercito di Gildone. Ma questa idea è da respingere: essa si basa su di una cattiva interpretazione di un passo di Filostorgio e di una legge del Codice Teodosiano²⁸.

È vero invece che per quanto riguarda questi ripetuti attacchi degli Austuriani non siamo in presenza di nuovi popoli comparsi all'orizzonte delle frontiere: il loro coefficiente di pericolosità era aumentato solo a causa della disgregazione del mondo romano. Per quanto riguarda le invasioni narrate da Sinesio appare evidente ancora una volta la estrema corruzione ed ignavia dei soldati romani²⁹. Ma quando noi osserviamo i numeri delle forze in campo restiamo colpiti dalla loro esiguità (da una

²⁷ D.J. MATTINGLY, *Libyans and the Limes*, cit., n. 98, p. 89, giustamente si oppone all'idea che Roma avesse abbandonato la Tripolitania alla fine del terzo secolo, e sottolinea come anche con la nuova organizzazione difensiva demandata ai locali l'impero doveva continuare a ritenere la zona sotto il proprio controllo. Ciò sarà tanto più vero se noi riteniamo i tribuni di Bir ed Dreder dei *gentiles* e non dei federati. Tali erano sicuramente anche i tribuni ricordati in AUG., *Ep.* 46 che sovrintendevano al passaggio di lavoratori stagionali all'interno della zona dei sedentari all'epoca del raccolto. Un sistema che garantisse l'organizzazione della vita della frontiera sembra pertanto funzionante fino all'imminenza della conquista vandala. In tali condizioni è verosimile ritenere che il predeserto avesse mantenuto i legami con Roma. Per una identificazione della *regio Arzugum* ove erano attivi i tribuni ricordati da Agostino cfr. R.G. GOODCHILD, *The Limes Tripolitanus II*, «JRS», 30 (1950), pp. 30-8 = J.M. REYNOLDS (ed.), *Libyan Studies Goodchild*, cit., pp. 35-7. È attestato però anche un inquietante fenomeno: a Sidi Sames dei locali costruirono un *gasr* per opporsi «*incursioni barbarorum seu gentilium*». Vedi in tal senso una nuova lettura con commento della relativa epigrafe offerta da J. REYNOLDS, in J.M. REYNOLDS (ed.), *Libyan Studies Goodchild*, cit., pp. 111-2.

²⁸ Vedi D. ROQUES, *Synésios de Cyrène et les migrations berbères vers l'Orient (398-413)*, «CRAI», 1983, pp. 660-77; ID., *Synésios de Cyrène et la Cyrénaïque du Bas-Empire*, Paris 1987, pp. 222-7. PHILOST. *H.E.* XI, 8; *C.Th.* VII, 19, I. I Maci citati da Syn.*Ep.* 130 (Μακέται), non hanno niente in comune coi Mazici di cui parla Filostorgio. Mazici è un appellativo generico dato dalle fonti a popoli nomadi. Cfr. J. DESANGES, *Catalogue des tribus africaines de l'Antiquité classique à l'Ouest du Nil*, Dakar 1962, pp. 112-3. Solo in Mauretania Cesariense esisteva una tribù col nome specifico di *Mazices*. Cfr. P. LEVEAU, *L'aile II des Thraces, la tribu des Mazices et les praefecti gentis en Afrique du Nord*, «AntAfr», 7, 1973, pp. 153-92. In particolare niente prova la connessione degli sbandati di Gildone con le ripetute razzie effettuate da Mazici nell'Egitto del V secolo, su cui vedi D. ROQUES, *Synésios de Cyrène et les migrations*, cit., pp. 670-3. In particolare sulle vicende dell'Egitto vedi A.M. DEMICHELI, *Rapporti di pace e di guerra dell'Egitto romano con le popolazioni dei deserti africani*, Milano 1976, pp. 180-1.

²⁹ Cfr. D. ROQUES, *Synésios de Cyrène et la Cyrénaïque*, cit., pp. 259-61.

parte e dall'altra): Sinesio ricorda che il comandante Anisio era stato in grado di sconfiggere oltre 1.000 nemici con soli 40 valorosi Unnigardi, evidentemente una unità comitatense che serviva nella provincia. Con 200 di essi — sospira Sinesio — sarebbe stato possibile sgominare il nemico! E d'altra parte il successore di Anisio, Marcellino, non ebbe difficoltà a sconfiggere gli Austuriani in una sola battaglia³⁰. Il pericolo era allontanato, eppure si ripresentò periodicamente nel corso del V secolo: in una battaglia poco prima del 449 gli Austuriani furono sconfitti dal comandante Armato; altri documenti attestano poi ulteriori conflitti nel periodo³¹.

Un discorso fondamentale deve dunque essere fatto riguardo gli effettivi numerici delle difese; incosciamente siamo portati ad esagerare la grandezza degli eserciti tardoantichi, ma la frase iperbolica di Lattanzio sul quadruplicamento degli effettivi o i numeri alti ricordati da Agazia e da Giovanni Lido non devono essere presi troppo sul serio³².

Una attenta revisione dei dati finora accettati si sta imponendo: ricordo le basse cifre proposte da S. James per la Britannia già dall'epoca tetrarchica in opposizione a quelle ipotizzate dal Jones^{32a}. Inoltre pare chiaro che i contingenti di ausiliari ricordati dai papiri di Panopoli dovevano essere molto piccoli³³, segno ormai che le unità erano ridotte ad una frazione della grandezza che avevano avuto in epoca altoimperiale. I nuovi dati emergenti dagli scavi sul limes orientale denotano senza ombra di dubbio che già dall'epoca diocleziana i campi legionari non potevano ospitare più di 1.500 uomini. Le altre unità dovevano essere considerevolmente più piccole³⁴.

Per quanto riguarda la Cirenaica il Jones esagera chiaramente il nu-

³⁰ SYN.*Const.*; Ep. 78. Buona discussione in D. ROQUES, *Synésios de Cyrène et la Cyrenaïque*, cit., pp. 243 segg.

³¹ PRISC. fr. 14 (ed. BORNHANN); all'epoca di Anastasio provinciali soffrirono a causa di attacchi dei Mazici che approfittarono delle malefatte di due capi militari romani. Cfr. JOH.ANT. fr. 216. (ed. MÜLLER).

³² In tal senso vedi E. GABBA, *Considerazione sugli ordinamenti militari del tardo impero*, in *Ordinamenti militari in Occidente nell'alto impero. Settimane di studio del Centro italiano di Studi sull'alto medioevo*, XV Spoleto 1966, pp. 69-94 = E. GABBA, *Per la storia dell'esercito romano in età imperiale*, Bologna 1974, pp. 43-74; R. MAC MULLEN, *How Big was the Roman Imperial Army?*, «Klio», 62 (1980), pp. 451-60.

^{32a} S. JAMES, *Britain and the Late Roman Army*, in T.F.C. BLAGG-A.C. KING (edd.), *Military and Civilian in Roman Britain*, Oxford 1984, pp. 161-86, ove la grandezza della guarnigione di Britannia è ridimensionata a non più di 20.000 uomini.

³³ Cfr. R.P. DUNCAN JONES, *Pay and Numbers in Diocletian's Army*, «Chiron», 8 (1978), pp. 541-60.

³⁴ Cfr. A. LEWIN, *Dall'Eufrate al Mar Rosso*, cit.

mero dei soldati presenti. La cifra è ovviamente congetturale, stante la scomparsa della voce relativa a questa provincia nella *Notitia Dignitatum*, ma che vi fossero due legioni in Cirenaica come ritenuto dal Jones mi sembra assai improbabile (e la cifra deve in ogni caso essere assai minore poichè Jones dà la grandezza della legione a 3.000 uomini)³⁵.

È lecito poi ritenere che i numeri degli effettivi delle unità, già bassi all'epoca di Diocleziano, siano andati declinando col corso del tempo a causa della corruzione degli ufficiali che segnavano nei registri la presenza di persone fantasma con lo scopo di guadagnarne gli emolumenti³⁶.

Dobbiamo inoltre ricordare che all'inizio del V secolo il degrado delle forze limitanee appare chiaro; esse avevano difficoltà nella riscossione della paga a causa della esosità degli ufficiali, ancor più difficilmente ricevevano le razioni per gli animali, ed inesorabilmente si indirizzavano ad essere una milizia di soldati di seconda scelta³⁷. Sinesio pensava con orrore al fatto che i bravi Unnigardi potessero essere retrocessi al rango di limitanei^{37a}.

È certo un peccato che siamo così poco informati sull'esercito del V secolo in Africa: sul *limes arabicus* le ricerche effettuate hanno evidenziato che il sistema dei limitanei era ben funzionante nel IV e V secolo, ma nel VI secolo moltissimi siti militari furono abbandonati e la difesa venne affidata sempre più ai federati³⁸.

L'imperatore Anastasio è ricordato dalle fonti come attento alla disciplina ed alla organizzazione delle difese³⁹; non è un caso forse il rinvenimento di alcuni testi epigrafici che testimoniano dei provvedimenti disposti da questo imperatore per regolamentare alcuni aspetti della vita militare.

³⁵ A.H.M. JONES, *The Later Roman Empire*, Oxford 1964, p. 1450; su cui le giuste osservazioni di D. ROQUES, *Synésios de Cyrène et la Cyrenaique*, cit., pp. 243 segg.

³⁶ Cfr. R. MAC MULLEN, *How Big was the Imperial Roman Army?*, cit.

³⁷ Cfr. A.H.M. JONES, *The Later Roman Empire*, cit., pp. 628; 644-45.

^{37a} SYN.Ep. 78.

³⁸ Cfr. S.T. PARKER, *Romans and Saracens*, cit., pp. 143-46. La situazione dell'Egitto è poco chiara: non si sa infatti se lo stato generale di insicurezza rilevato dalle fonti sin da connettersi con un deterioramento quantitativo e qualitativo dell'esercito. Cfr. A. M. DEMICHELI, *Rapporti di pace e di guerra*, cit., pp. 177 segg. Sarà fondamentale per la conoscenza dell'esercito romano in Egitto in questa epoca un libro di J. M. CARRIÉ, di imminente pubblicazione.

³⁹ Vedi C. CAPIZZI, *L'imperatore Anastasio I (491-518)*, Roma 1969; A. CHAUVOT, *Procope de Gaza, Priscien de Cesarée. Panégyriques de l'empereur Anastase*, Bonn 1986.

La normativa di Anastasio per i soldati della Cirenaica prevedeva fra l'altro: 1) che il *metatum* venisse concesso ai soldati nei *castra* dei privati. Questo fatto ci conferma — se ce ne fosse bisogno — della importanza dei *gsur* dei potenti in epoca tardoantica nella regione; 2) che i soldati facessero la guardia con ogni sollecitudine e che nessuno per desiderio di mercato si recasse nei territori dei barbari, né potesse scambiare merci, ma che i soldati sorvegliassero le strade affinché né Romani né Egiziani né qualsiasi altro avesse libero ingresso presso i barbari, con la sola eccezione dei Maci ai quali era permesso di venire nei centri abitati della Pentapoli⁴⁰.

Credo che in questa parte del documento emerga con sufficiente chiarezza quale fosse uno dei compiti fondamentali dell'esercito delle frontiere, e cioè l'assiduo controllo dei beni che potevano essere scambiati fra barbari e le popolazioni provinciali. E in effetti la preoccupazione da parte del governo romano nel riscuotere le tasse per il passaggio delle merci è una costante che possiamo verificare per varie parti dell'impero. Basti pensare alla documentazione che attesta la elevata tassazione a Leuké Kome sul Mar Rosso e a Palmira per i beni provenienti dal sud Arabia e dall'Oriente⁴¹. E all'interno stesso del territorio romano la organizzazione delle *nundinae* era intimamente collegata con la pretesa del potere romano di tassare tutte le mercanzie che vi erano portate per essere vendute⁴².

Nell'Egitto del IV secolo uno dei compiti fondamentali della unità stazionata a *Dionysias* sotto il comando di Flavio Abinneo era quello di impedire il contrabbando del *natron*, che doveva essere un monopolio di stato; da altri testi di poco anteriori apprendiamo che il passaggio di

⁴⁰ Sono stati rinvenuti tre frammenti del provvedimento di Anastasio: uno a *Ptolemais* (SEG IX, 356), uno a *Tocra*, che ha consentito un notevole miglioramento del testo (cfr. G. OLIVERIO, *Il decreto di Anastasio I sull'ordinamento politico-militare della Cirenaica*, Bergamo 1936, con traduzione e commento; testo riprodotto in SEG IX 414), ed uno ad *Apollonia* (con le linee del testo diversamente distribuite) mancante dell'ultima parte, pubblicato da J. REYNOLDS, in R.G. GOODCHILD-J.G. PEDLEY-D. WHITE (edd.), *Apolloonia: the Port of Cyrène. Excavations by the University of Michigan 1965-1967*, Tripoli 1977, pp. 309-12, e SEG XXVII 1139. I passi che ho evidenziato devono essere confrontati rispettivamente in REYNOLDS, ll.58-59 ed OLIVERIO ll.40-53.

⁴¹ Sul commercio in queste aree e sulla tassazione vedi ora S.E. SIDEBOTHAM, *Roman Economic Policy in the Erythra Thalassa 30 B.C.-A.D.217*, Leiden 1986.

⁴² Sull'Africa vedi N. CHARBONNEL-S. DEMOUGIN, *Un marché en Numidie au III^e siècle après J.C.*, «Rev. Hist. de droit français et étr.», 54 (1976), pp. 559-68; H. PAVIS D'ESCURAC, *Nundinae et vie rurale dans l'Afrique du nord romaine*, «BCTH», 17B (1981), pp. 251-58; B.D. SHAW, *Rural Markets in North Africa and the Political Economy of the Roman Empire*, «AntAfr» 17 (1981), pp. 37-83.

merci da e verso la Grande Oasi era tassato; la cura della esazione doveva naturalmente cadere sull'esercito⁴³.

Dobbiamo pertanto ritenere che le barriere lineari erette dai Romani in Africa, il cosiddetto *fossatum Africae* e le *clausurae* della Tripolitania, avessero anche una funzione doganiera; esse potevano infatti impedire il passaggio degli animali con i loro carichi, convogliandoli verso i settori opportunamente sorvegliati dalle truppe romane. L'intercettazione del piccolo banditismo, il convogliamento delle carovane e dei beduini all'epoca della loro migrazione, il blocco delle scorrerie di predoni in groppa ai loro animali costituivano i vantaggi offerti da queste strutture polivalenti⁴⁴. Così come la muraglia di Adriano in Britannia esse non erano state edificate per costituire una solida difesa contro un nemico possente⁴⁵. Paradossalmente le barriere lineari costituivano il segno di osmosi e contatti.

Concludendo il nostro studio bisognerà rilevare come le popolazioni del deserto africano non abbiano mai rappresentato una reale minaccia nei confronti di Roma; né esse divennero più pericolose in epoca tardoantica a causa di migrazioni che dettero loro maggiore vigore e aggressività.

Le difficoltà incontrate dagli imperiali devono essere viste piuttosto come l'effetto del progressivo tracollo della amministrazione romana all'interno delle provincie; ivi la corruzione, il sopruso e la incapacità diplomatica con i capitribù resero la presenza romana odiata ed aleatoria.

⁴³ Cfr. H.I. BELL-D. VAN BERCHEM-V. MARTIN (edd.), *The Abinnaeus Archive. Papers of a Roman Army Officer in the Reign of Constantius II*, Oxford 1962, n. 9; M. AMELOTI-L. MIGLIARDI, *Una società di trasporto nella grande oasi*, in *Studi di Storia antica in memoria di L. De Regibus*, Genova 1964, pp. 167-76, poi M. AMELOTI-L. ZINGALE MIGLIARDI (edd.), *Papiri dell'Università di Genova*, I, Milano 1974, nn. 20-21.

⁴⁴ Vedi C.R. WHITTAKER, *Land and Labour in North Africa* «Klio», 60 (1978), pp. 344-50. E. FENTRESS, *Numidia and the Roman Army*, cit., pp. 112-4; B. SHAW, *Fear and Loathing: The Nomad Menace and Roman Africa*, in C.M. WELLS (ed.), *L'Afrique romaine*, Ottawa 1983, pp. 29-50; P. TROUSSET, *Note sur un type d'ouvrage linéaire du Limes d'Afrique*, «BCH», 17B (1981), pp. 381-96.

⁴⁵ L'uso «civile» del *fossatum Africae* e della muraglia di Adriano non è preso in considerazione da E.N. LUTTWAK, *The Grand Strategy*, cit., pp. 68-69 ove vengono trattati con grande capacità le funzioni «militari» di tali barriere. Esse non erano designate ad affrontare un pericolo di alta intensità. In un'ottica solo militare J. G. CROW, *The Function of Hadrian's Wall and the Comparative Evidence of Late Roman Long Walls*, in D. PLANCK (ed.), *Studien zu den Militärgrenzen Roms III*, Stuttgart 1986, pp. 724-9. Per il ruolo del *vallum Hadriani* nel convogliare il movimento di popoli e nella riscossione di tasse vedi D.J. BREEZE, *The Northern Frontiers of Roman Britain*, London 1982, p. 84-6; B. DOBSON, *The Function of Hadrian's Wall*, «Arch Ael» 14 (1986), pp. 1-30. Sul ruolo economico delle frontiere cfr. C. R. WHITTAKER, *Trade and Frontiers of the Roman Empire* in P. GARNSEY - C. R. WHITTAKER (edd.) *Trade and Famine in classical Antiquity*, Cambridge 1983, pp. 110-27.

Questi problemi «interni», uniti alla minor efficienza degli eserciti ai confini, erano un invito per continue infiltrazioni dal sud.

Lo sterminio, descritto da Procopio e Corippo, effettuato dai Bizantini contro il mondo berbero unito dei nomadi e sedentari fu l'ultimo discutibile atto di un impero visto ora come solo rapace dai Mori⁴⁶.

⁴⁶ In genere sulla corruzione come elemento interno di disgregazione cfr. R. MAC MULLEN, *Corruption and the Decline of Rome*, New Haven 1988; sulla attività indisturbata nell'Africa dell'epoca di Agostino da parte dei *mangones*, una internazionale organizzata del crimine che rapiva dei provinciali per farne schiavi invece che acquistare schiavi dai barbari cfr. AUG., *Ep.* 10 su cui J. ROUGÉ, *Escroquerie et brigandage en Afrique romaine au temps de saint Augustin*, in *Les lettres de Saint Augustin découvertes par Johannes Divjak*, Paris 1983, pp. 177-88; sul problema dei disertori e degli ufficiali che col pretesto di ritrovarli devastavano essi stessi il paese, vedi le fonti raccolte da P. SALAMA, *Bornes milliaires d'Afrique Proconsulaire*, Roma 1987, pp. 75; 146-7. Sulle guerre del VI secolo e il comportamento dei Bizantini vedi Av. CAMERON, *Byzantine Africa: The Literary Evidence*, in J. HUMPHREY (ed.), *Excavations at Carthage VII. University of Michigan*, Ann Arbor 1982, pp. 29-62; Y. MODERAN, *Corippe et l'occupation byzantine de l'Afrique: pour une nouvelle lecture de la Iohannide*, «AntAfr», 22 (1986), pp. 195-212.

Elena Francesca Ghedini

Il mosaico di *Portus Magnus*:
una proposta di lettura

Il mosaico di *Portus Magnus*, l'odierna Saint-Leu, venne alla luce nel 1862 nella fattoria di proprietà Robert e fu poco dopo fatto oggetto di un'accurata lettura da parte di L. Demaeght¹, presto rivista da C. Robert che propose suggestive interpretazioni dei quattro pannelli mitologici, sostanzialmente ripetute nella letteratura successiva². Auspicando che dell'interessante documento venga presto proposta un'edizione completa, corredata anche di una revisione critica della villa da cui esso proviene³ e di tutto il materiale ivi rinvenuto, mi è sembrato tuttavia utile, tenuto conto dell'indubbio interesse delle tematiche trattate, proporre alla discussione degli studiosi alcuni spunti di lettura, che in parte modificano la interpretazione del Robert.

Il mosaico, com'è noto, ornava la grande sala da pranzo, posta sull'asse dell'ingresso, al di là del peristilio, che era preceduta da un corridoio colonnato comunicante con due giardinetti quadrangolari (fig. 2). La destinazione della stanza ad uso di triclinio si può facilmente dedurre dalla scansione del pavimento, che presenta una larga fascia disposta ad U, adorna di uno schema geometrico molto semplice (cerchi tangenti con

¹ L. DEMAEGHT, *Description des mosaïques de Saint Leu*, Oran 1887; su Saint-Leu si v. J. LASSUS, *Le site de Saint-Leu*, in «C.R.A.I.», 1956, p. 285 ss.; ID., s.v. *Portus Magnus*, in *The Princeton Encyclopedia of Classical Sites*, Princeton N.J. 1972, pp. 732-33.

² C. ROBERT, *Das Mosaik von Portus Magnus*, in «J.d.I.», V, 1890, pp. 215-237; *Inv. Alg.*, 454; M.R. DE LA BLANCHÈRE, *Musée d'Oran*, Paris 1909, p. 40 ss.; I. LAVIN, *Antioch Mosaics and their Sources*, in «D.O.P.», 17, 1963, pp. 227-8; K.M. DUNBABIN, *The Mosaics of Roman North Africa. Studies in Iconography and Patronage*, Oxford 1978, pp. 41-2, 176-8; ulteriore bibliografia alle note seguenti. L'intera problematica è stata recentemente ripresa da una mia laureanda (L. GENTILE, *Il mosaico di Portus Magnus*, 1985/86), cui vanno alcune delle intuizioni che verranno in questa sede proposte.

³ Su cui v. da ultimo R. REBUFFAT, *Maisons à perystile de l'Afrique du Nord*, in «M.E.F.R.A.», 81, 1969, p. 675; S. SETTIS, *Per l'interpretazione di Piazza Armerina*, in «M.E.F.R.A.», 87, 1975, p. 903 ss., fig. 19. Le dimensioni della sala da cui proviene il mosaico sono indicate dal DE LA BLANCHÈRE, *op. cit.*, p. 41: lunghezza m. 11,89, larghezza m. 8,38; quelle dei pannelli, a partire dal lato opposto all'ingresso, risultano di m. 2,67x4,32; 3,20x4,32; 1,53x4,32; 3,54x4,32. Le illustrazioni che qui si presentano sono relative allo stato del mosaico quale si presentava prima dei pesanti e fuorvianti restauri messi in opera nei primi decenni del 1900.

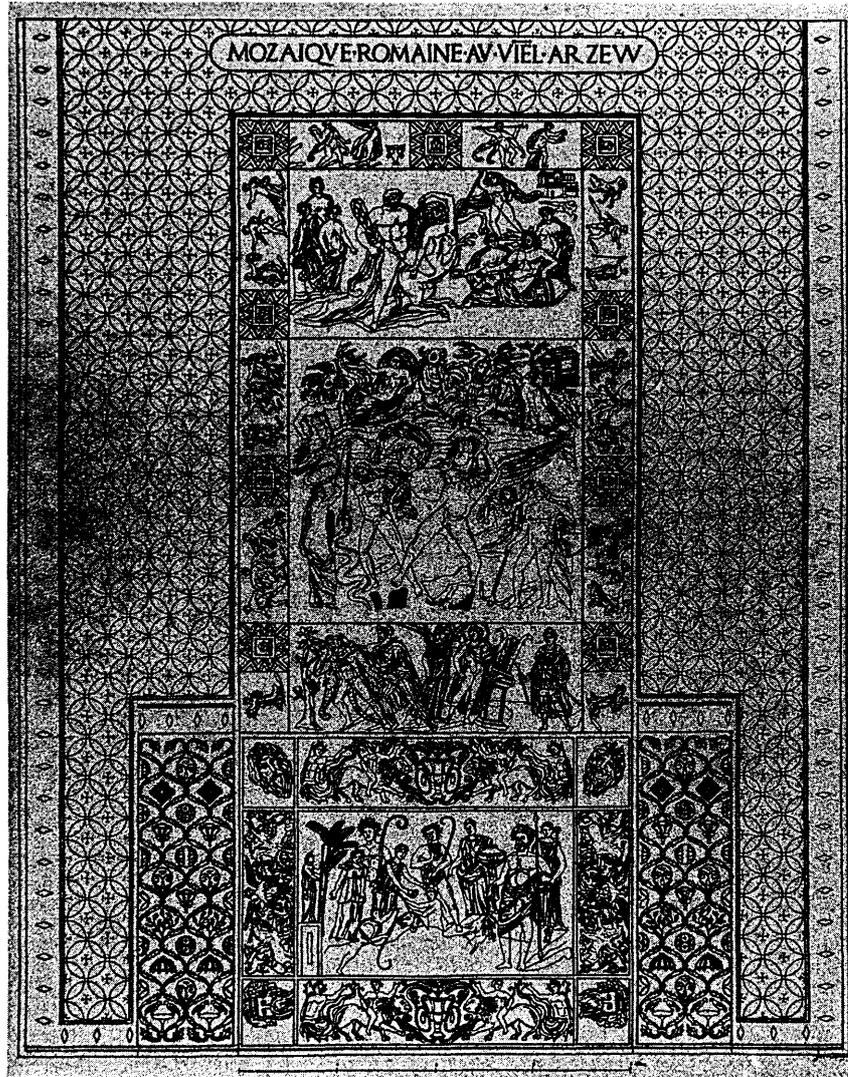


Fig. 1: Oran, Museo: mosaico con scene mitologiche (da K.M.D. DUNBABIN, *The Mosaics of Roman North Africa. Studies in Iconography and Patronage*, Oxford 1978, fig. 14).

croci centrali), e quattro pannelli figurati, l'ultimo dei quali, iniziando la lettura dal lato opposto a quello dell'ingresso, presenta due raccordi

orizzontali adorni di sinusoidi vegetalizzate⁴, che costituiscono la barra orizzontale della T (fig. 1). I primi tre pannelli sono circondati da una fascia, costituita da rettangoli su cui sono effigiati personaggi dionisiaci, desunti da un repertorio piuttosto banale, alternati a quadrati con decorazione geometrica e maschere teatrali; l'ultimo pannello risulta isolato da una più ricca cornice, costituita da quattro rettangoli che ripetono a coppie opposte la medesima raffigurazione (a: eroti o *bacchoi* su fiere che avanzano verso un cratere e tritoni simmetricamente disposti alle estremità; b: figura alata centrale con parte inferiore vegetalizzata e grifoni affrontati; maschere oceaniche e dionisiache occupano i quadrati posti sui vertici).

Nel primo pannello (tav. I, 1) troviamo in primo piano un gruppo di Ercole e Centauro, che iconograficamente si riallaccia ad antichi schemi, documentati già nelle metope del Partenone⁵: l'eroe, riconoscibile per gli attributi della pelle di leone e della clava, poggia il ginocchio sinistro sul dorso di un centauro, mentre con la destra gli afferra i capelli; dal fondo avanza di corsa un giovane con la lancia levata e la clamide svolazzante. La composizione, ricca di «pathos» e di movimento, è contrappuntata ai lati da due gruppi immobili, apparentemente non connessi alla scena centrale: tre fanciulle stanti sono raffigurate sulla destra, mentre sulla sinistra si riconoscono tre divinità marine o fluviali, in basso, e alcune case, in alto.

L'interpretazione del Robert che si tratti dell'uccisione di Chirone da parte di Ercole, mentre il giovane Achille corre in soccorso del maestro⁶, risulta scarsamente convincente: le fonti relative a tale episodio, pur nella diversità della narrazione⁷, pongono infatti concordemente l'accento sulla casualità dell'incidente e sul dolore di Ercole; nel mosaico invece viene sottolineata l'aggressività dell'eroe che attacca il cen-

⁴ Su tale schema v. da ultimo S. GOZLAN, *Deux mosaïques de Carthage au Kunsthistorisches Museum de Vienne*, in *Mosaïque. Hommages à H. Stern*, Paris 1983, p. 179 ss. Un precedente del motivo si può intravedere a Pompei: V. SPINAZZOLA, *Pompei alla luce degli scavi nuovi di Via dell'Abbondanza*, I, Roma 1953, fig. 278.

⁵ F. BROMMER, *Die Metopen des Parthenon*, Mainz 1967, tavv. 165, 169; v. anche V. SALADINO, in AA.VV., *Palazzo Peruzzi, Palazzo Rinuccini*, Roma 1980, p. 31.

⁶ ROBERT, *op. cit.*, p. 230 ss. Tale interpretazione appare sostanzialmente accettata da tutti gli studiosi che si sono occupati del mosaico: v. da ultimo DUNBABIN, *op. cit.*, pp. 177, n. 30, 267.

⁷ Il mito è narrato in due diverse versioni: secondo APOLL., II,5,4; II,5,11, il centauro sarebbe stato accidentalmente ferito durante lo scontro presso Folo; secondo Ov., *F.*, 5,397-8; HYG., *Astr.*, 2,38; PL., *N.H.*, 25,66, la ferita, sempre accidentale e sempre di freccia, sarebbe stata inferta durante una visita di Ercole sul Pelio. La presenza di Achille è particolarmente sottolineata da Antistene, riportato da ERAT., *Catasterismi*, 40.

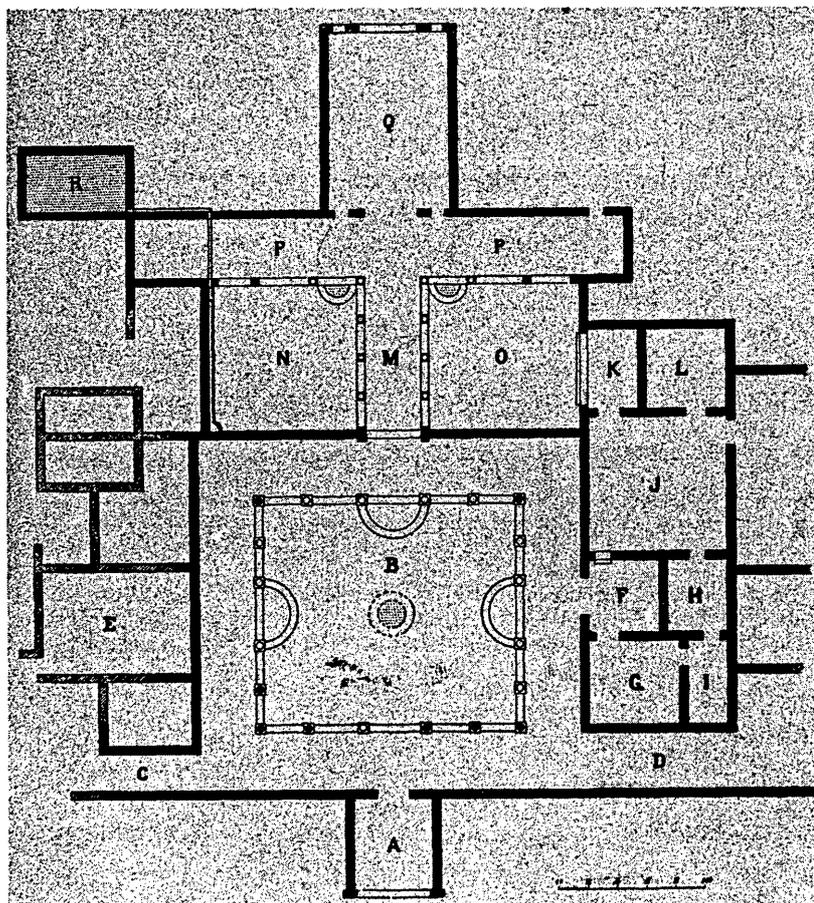


Fig. 2: *Portus Magnus*, pianta della villa (da ST. GSELL, *Les monuments anti-ques de l'Algérie*, II, Paris 1901, fig. 87).

tauro con violenza (e la scelta dello schema partenonico ne è una chiara conferma); inoltre il giovane con la lancia sembra accorrere per portare soccorso non già al centauro bensì ad Ercole stesso.

Per una più corretta interpretazione della scena qualche utile indicazione sembra venire dall'analisi iconografica: lo schema a tre personaggi è infatti ben attestato nella tradizione romana soprattutto in raffigurazioni più o meno direttamente riconnettibili con il mito delle nozze

di Piritoo⁸ (tav. I, 2). I gruppi romani appaiono però generalmente più compatti rispetto alla dilatata composizione del mosaico e inoltre l'eroe che interviene non è armato di lancia bensì di spada. La lancia è invece attestata in un frammento di Costantinopoli e in alcuni vasi attici, anch'essi ispirati all'episodio delle nozze di Piritoo⁹ (tav. II). Tuttavia l'impossibilità di riconnettere la nostra raffigurazione con tale mito risulta evidente dal fatto che non si può riconoscere Teseo nel poderoso eroe barbato con clava e pelle di leone, che ha invece tutte le connotazioni iconografiche del figlio di Zeus ed Alcmena. È pertanto verosimile, soprattutto tenuto conto che ci troviamo in ambiente periferico e in età decisamente avanzata, che sia avvenuta una trasposizione iconografica dal mito di Teseo e Piritoo ad un mito analogo che vede come protagonista Ercole: è Diodoro che ci fornisce una possibile chiave di lettura, Diodoro¹⁰ che narra che durante il matrimonio di Azan con Ippolita, figlia di Dexamenos, il centauro Eurizione avrebbe tentato di rapire la fanciulla, ma Ercole, intervenendo, l'avrebbe salvata. Tale versione doveva essere ben nota se il poeta elegiaco Ermesianatte le dedicò una composizione poetica, come ci informa Pausania¹¹.

I tre personaggi raffigurati nel mosaico di *Portus Magnus* potrebbero dunque essere Ercole, Eurizione ed Azan, mentre nelle tre fanciulle sulla sinistra si potrebbero riconoscere le tre figlie di Dexamenos, re di Oleno¹². Maggiori difficoltà di lettura crea il gruppo sulla destra, che ripete schemi consueti all'iconografia delle divinità marine o fluviali. Cautamente si può avanzare l'ipotesi che esso, unitamente alla raffigurazione delle case in alto a sinistra, abbia valore di indice topografico: l'evento narrato da Diodoro si svolge infatti nella piccola città di Oleno nell'*Achaia*¹³, la cui localizzazione è chiarita da Esiodo, Erodoto e Pausania, che la pongono sulle rive del fiume Piro, probabilmente alla sua foce¹⁴. La personificazione maschile potrebbe dunque essere quella del

⁸ SALADINO, *art. cit.*, p. 29 ss.; per ulteriori bibl. v. G. KOCH-H. SICHTERMANN, *Römische Sarkophage*, München 1982, p. 155.

⁹ C. ROBERT, *Die antiken Sarkophagreliefs*, III,1, Berlin 1897, tav. XLI, nr. 134; B. SCHIFFLER, *Die Typologie der Kentauren in der antiken Kunst von 10. bis zum Ende des 4. Jhts. v. Chr.*, Frankfurt-Bern 1976, A 110, A 126.

¹⁰ DIOD., IV,33; variante in HYG., *Fab.*, 33; APOLL., II,91.

¹¹ PAUS., VII,18,1.

¹² Secondo PAUS., V,III,3, le gemelle *Theronike* e *Therophone* sarebbero andate sposate ai figli di Attore; su *Dexamenos* v. HÖFER, s.v. *Dexamenos*, in *R.E.*, V, 1905, c. 283 s.

¹³ Cfr. F. BÖLTE, s.v. *Olenos*, in *R.E.*, XVII, 1937, c. 2435 ss.

¹⁴ HES., frg. 74; HEROD., I,145; PAUS., VII,18,1; v. anche STRABO, VIII, 342.

fiume (il vaso rovesciato ben si attaglia ad una tale lettura), mentre le due figure femminili potrebbero più genericamente essere Ninfe delle acque; le case in alto a destra sono forse allusive alla città di Oleno, che altre fonti definiscono «petrosa»¹⁵, oppure alla reggia di Dexamenos.

Il secondo pannello (a cui è concesso uno spazio maggiore) (tav. III, 1) presenta una composizione più articolata e complessa che, a ragione, è stata dal Robert riconnessa con il mito di Latona a Delo nella versione proposta da Igino¹⁶. Al centro è effigiata la dea trasportata sulle spalle dal vento del Nord, Borea/Aquilone, che con il ginocchio piegato sta atterrando su uno scoglio. Una fanciulla seminuda, una Oceanina secondo il Sichtermann¹⁷, porge la mano a Latona, mentre Poseidon affronta il serpente Pitone. Il confronto con due sarcofagi (Villa Borghese e Providence)¹⁸ (tavv. III, 2; IV, 1) e con una pisside d'avorio proveniente da Atene e attualmente conservata al Museo del Louvre¹⁹ (tav. IV, 2), conferma la diffusione del gruppo formato dalla dea e dal personaggio maschile, che venne variamente utilizzato per riprodurre momenti diversi o versioni diverse del medesimo racconto mitico²⁰.

Non del tutto chiarita appare invece la lettura delle figure di contorno: il Robert ipotizza che la fanciulla in basso a sinistra sia Castalia²¹, ma in essa è più verisimilmente da riconoscere una Oceanina, dal momento che lo scontro fra Poseidon e il serpente non avvenne a Delfi bensì sul mare. Per il personaggio in basso a destra il Robert propone l'i-

¹⁵ BÖLTE, *art. cit.*, c. 2442.

¹⁶ ROBERT, *art. cit.*, p. 218 ss., cfr. HYG., *Fab.*, 140 e 43. Non mi sembra invece aver avuto seguito l'interpretazione proposta da CH. PICARD, *Observations sur les sculptures bérytiennes de Délos*, in «Berytus», 2, 1935, p. 17 ss., che ha ritenuto di riconoscervi lo scontro tra Poseidon e Dioniso per la ninfa Amimone/Beroe, secondo la versione di Nonno di Panopoli (*Dion.*, XLI, 185 ss.; XLIII, 372 ss.). Altrettanto poco plausibile appare l'ipotesi avanzata da B. SISMONDO RIDGWAY, *Museum of Art of Rhode Island. Classical Sculpture*, Rhode Island 1972, nr. 39, che riconosce nei due personaggi centrali Latona e Tizio.

¹⁷ ROBERT, *loc. cit.*; H. SICHTERMANN, *Der Niobiden-Sarkophag in Providence*, in «J.d.I.», 83, 1968, p. 211 s.

¹⁸ V. da ultimo KOCH-SICHTERMANN, *op. cit.*, p. 141, fig. 144, p. 169, fig. 190, con precedente bibl.

¹⁹ H. VON GRAEVEN, *Pyxide en os représentant la naissance d'Apollon et de Diane*, in «Mon. Piot.», VI, 1899, p. 159 ss., tav. 15; O. BRENDEL, *The Corbridge Lanx*, in «J.R.S.», 31, 1941, p. 120 ss., tav. XI, 1.

²⁰ Nel sarcofago Borghese e nella pisside è probabilmente Oceano che trasporta Latona, in quello di Providence è invece Poseidon (SICHTERMANN, *art. cit.*, p. 209 ss.), nel mosaico infine è certamente Aquilone, riconoscibile per la presenza delle ali.

²¹ ROBERT, *art. cit.*, p. 219.

Tavola I



1: Oran, Museo: pannello con il mito d'Eracle (da *Inv.Alg.*, 454).



2: Ostia, Museo: sarcofago con Centauromachia (da G. KOCH-H. SICHTERMANN, *Römische Sarkophage*, München 1982, fig. 174).



Boston, Museum of Fine Arts: coppa di Aristofane con Centauromachia (da B.B. SHEFTON, *Herakles and Museus on a red-figured louterion*, in «Hesperia», XXXI, 1962, tav. 108).



1: Oran, Museo: pannello con il mito di Latona a Delo (da *Inv. Alg.*, 454).



2: Providence, Rhode Island. School of Design, Museum of Art: coperchio di sarcofago con strage dei Niobidi (da H. SICHTERMANN, *Der Niobiden - Sarkophag in Providence*, in «J.d.I.», 83, 1968, p. 184, n. 2).

Tavola IV



1: Roma, Galleria Borghese: coperchio di sarcofago con il mito della nascita di Apollo (da SICTERMANN, *art. cit.*, fig. 16).

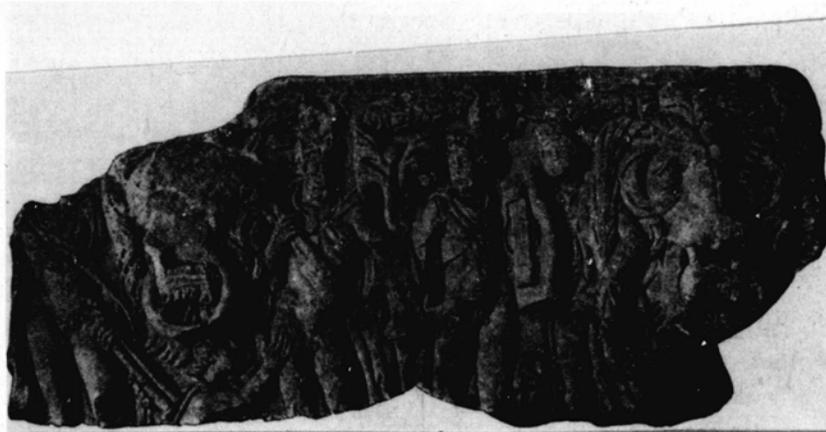


2: Parigi, Museo del Louvre: pisside d'avorio con il mito della nascita di Apollo (da O. BRENDL, *The Corbridge Lanx*, in «J.R.S.», 31, 1941, tav. XI, 1).

Tavola V



1: Oran, Museo: pannello con il mito di Apollo e Marsia (da *Inv.Alg.*, 454).



2: Roma, mercato antiquario (forse da Assisi): sarcofago con il mito di Apollo e Marsia (da C. ROBERT, *Die antiken Sarkophagreliefs*, III,2, Berlin 1904, fig.209,1).

Tavola VI



1: Hierapolis, teatro: Apollo e Olimpo, Marsia condotto al sacrificio (da F. D'ANDRIA.-T. RITTI, *Hierapolis. Le sculture del teatro: i rilievi con i cicli di Apollo e Artemide*, Roma 1985, tav. 17,1).

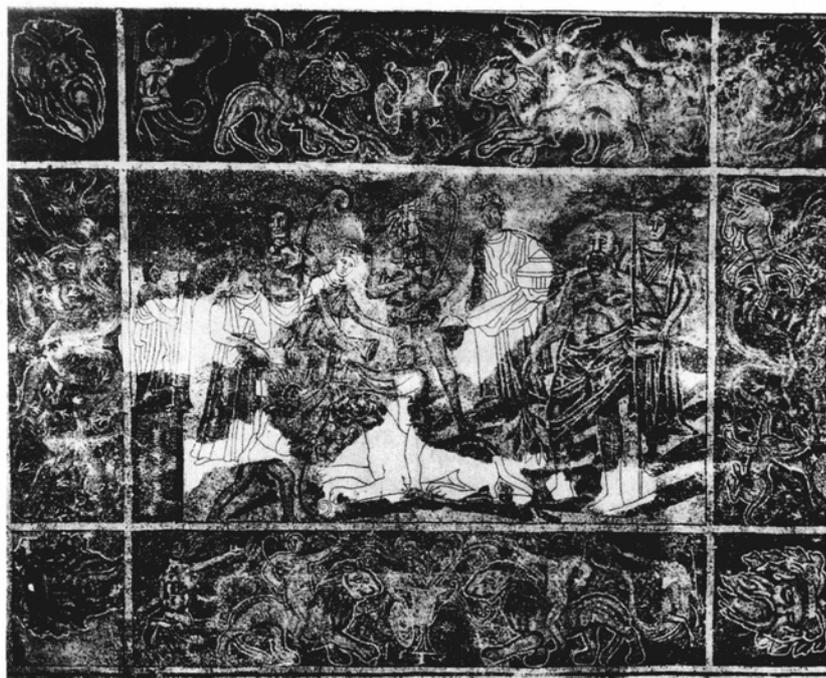


2: Jaen, mosaico con Apollo e Marsia (da J.M. BLAZQUEZ, *Mosaicos romanos de Cordoba. Jaen y Malaga*, Madrid 1981, tav. 59).

Tavola VII



1: Roma, Museo dei Conservatori: sarcofago con il mito di Apollo e Marsia (da H. SICTERMANN-G. KOCH, *Griechische Mythen auf römischen Sarkophage*, Tübingen 1975, tav. 82).



2: Oran, Museo: pannello con il trionfo di Dioniso (da *Inv.Alg.*, 454).

Tavola VIII



Verona, Museo Maffeiano: fianco di sarcofago dionisiaco (da F. MATZ, *Die dionysischen Sarkophage*, Berlin 1968, tav. 107).

identificazione con la personificazione di *Portus Magnus*²², mentre è più plausibile riconoscervi la personificazione di Delo, cui si allude forse anche con l'indicazione topografica in alto a destra (tempio e albero, forse una palma, che ricorda l'episodio della nascita)²³. I rimanenti personaggi, Nereidi e mostri pisciformi, che ripetono figure di repertorio, hanno unicamente la funzione di sottolineare l'ambientazione marina della scena.

Il terzo pannello non crea problemi esegetici (tav. V, 1): vi è raffigurata la gara tra Apollo e Marsia nel momento in cui la Vittoria incorona il dio e il Sileno è condotto al sacrificio²⁴. I due gruppi principali ripetono iconografie ben note: ritroviamo Apollo incoronato da Vittoria sulla fronte di un sarcofago da Assisi (tav. V, 2), in una lastra del teatro di Hierapolis (tav. VI, 1) e in un mosaico di Jaen (Andalusia) (tav. VI, 2), che ulteriormente conferma la circolazione delle iconografie fra l'area occidentale africana e la Spagna meridionale²⁵; anche Marsia condotto al sacrificio è documentato nella già ricordata lastra del teatro di Hierapolis e nel sarcofago della Garbatella²⁶ (tav. VII, 1); la figura all'estrema destra, in cui si può forse riconoscere Olimpo trova generico riscontro in un rilievo dei Conservatori²⁷, ma per il ricco abbigliamento, che sembra riecheggiare la moda del tempo, è più plausibilmente da ritenere una *variatio* da ascrivere all'intervento del mosaicista o del committente.

Il pannello con la raffigurazione della mitica gara fra Apollo e Marsia appare dunque particolarmente significativo dal punto di vista iconografico, in quanto utilizza cartoni diversi rispetto a quelli più comunemente

²² ROBERT, *art. cit.*, p. 221.

²³ In tal senso v. già BRENDEL, *art. cit.*, p. 120 s.; SICHTERMANN, *art. cit.*, p. 211.

²⁴ ROBERT, *art. cit.*, p. 227 ss.; DUNBABIN, *op. cit.*, p. 267; v. da ultimo E. SIMON-G. BAUCHHENS, s.v. *Apollon/Apollo*, in *L.I.M.C.*, II, 1984, p. 428, nr. 472.

²⁵ Sarcofago da Assisi: C. ROBERT, *Die antiken Sarkophagreliefs*, III,2, Berlin 1904, p. 264 s., nr. 209, fig. 209,1; rilievo di Hierapolis: F. D'ANDRIA-T. RITTI, *Hierapolis. Le sculture del teatro. I rilievi con i cicli di Apollo e Artemide*, Roma 1985, p. 55 ss., tav. 17,1; mosaico di Jaen: J.M. BLAZQUEZ, *Mosaicos romanos de Cordoba, Jaen y Malaga*, Madrid 1981, p.66 ss., nr. 51; Apollo con Vittoria ma senza mantello è documentato anche sulla fiancata del sarcofago del Louvre: ROBERT, *A.S.R. cit.*, nr. 198 b, tav. 64; SIMON-BAUCHHENS, *art. cit.*, nr. 471 a; Apollo con mantello ma senza Vittoria troviamo in un pletro in plasma conservato agli Staatliche Museen di Berlino: *A.G.D.S., Berlin, II*, München 1969, nr. 468, tav. 83; un Apollo in schema analogo ma molto frammentario è su un rilievo del Museo dei Conservatori: SIMON-BAUCHHENS, *art. cit.*, p. 428, nr. 473.

²⁶ Rilievo di Hierapolis: v. nota precedente; sarcofago della Garbatella: H. SICHTERMANN-G. KOCH, *Griechische Mythen auf römischen Sarkophage*, Tübingen 1975, p. 39 s., nr. 35, tavv. 82,1,83-85; SIMON-BAUCHHENS, *art. cit.*, p. 428, nr. 469.

²⁷ V. n. 25.

utilizzati in Africa, dove il motivo godette di una certa fortuna, come è stato di recente proprio in questa sede ribadito²⁸, e ricollegabili piuttosto a un perduto ciclo pittorico²⁹, che riecheggia ampiamente nelle testimonianze sopra citate, pertinenti ad ambito sia occidentale sia orientale.

Assai più complessa si presenta la lettura dell'ultimo pannello (tav. VII, 2), cui è dato netto risalto mediante l'espedito di isolarlo dalle rimanenti raffigurazioni.

La composizione è incentrata sulla figura di un fanciullo a cavallo di una fiera, probabilmente una pantera, attorno a cui fan corona diversi personaggi. Nella scena il Robert ha riconosciuto una raffigurazione ispirata al mito dei Cabiri, proponendo di riconoscere nel fanciullo su pantera il *pais tou Kabirou*, nell'altro fanciullo Pratalao affiancato dai genitori, Mitos e Krateia, nel personaggio barbato in primo piano Cabiro stesso e nella donna diadematata la moglie³⁰. La presenza dei rimanenti personaggi chiaramente caratterizzati dagli attributi (*syrix*, *pedum* e tirso) in senso dionisiaco è giustificata dallo studioso sulla base di possibili tangenze fra i due culti misterici. A ragione il Turcan contestò tale lettura, riportando la scena in ambito dionisiaco³¹; il fanciullo sarebbe Dioniso che si esercita a domare la pantera alla presenza del tiaso e della Grande Madre, che lo studioso riconosce nel simulacro su piedistallo posto all'estrema sinistra del mosaico³². Sulla base di tale puntualizzazione credo si possa cercare di meglio definire il senso della composizione, di cui non si può mancare di rilevare l'originalità iconografica. La scena nel suo complesso non mi sembra altrimenti documentata e l'unico confronto plausibile è con il fianco di un sarcofago della collezione Maffei, conser-

²⁸ V. da ultimo M. FANTAR, *Le mythe de Marsyas sur deux nouvelles mosaïques de Tunisie*, in *L'Africa romana. Atti del IV Convegno di studio, Sassari 1986*, Sassari 1987, p. 151 ss., con precedente bibl.

²⁹ O con illustrazioni di rotoli: in tal senso v. da ultimo la scrivente, *Sculture del ninfeo e del pretorio di Gortina*, in «A.S. Atene», 1986-88, in corso di stampa. È significativo sottolineare che anche i cartoni del pannello precedente sono dal SICHTERMANN (*art. cit.*, p. 218) posti in rapporto con illustrazioni di rotoli.

³⁰ ROBERT, *art. cit.*, p. 233 ss.; v. anche DE LA BLANCHÈRE, *op. cit.*, p. 40 ss.; la lettura è basata su un frammento di vaso del Kabirion di Tebe.

³¹ R. TURCAN, *Les sarcophages romains à représentations dionysiaques*, Paris 1966, p. 555; v. anche DUNBABIN, *op. cit.*, p. 176 s.; e, da ultimo, D. PARRISH, *The Mosaic Program of the «Maison de la Procession dionysiaque» à El Djem*, in *Mosaïque romaine tardive. L'iconographie du temps, les programmes iconographiques des maisons africaines*, Paris 1981, p. 54.

³² In tal senso si era già espresso il ROBERT, *art. cit.*, p. 236.

vato a Verona³³, dove ritroviamo il fanciullo su pantera aiutato da un satirello e la menade con cembali (tav. VIII). Ma nel sarcofago la raffigurazione della cavalcata della fiera, il cui significato iniziatico nell'ambito del rituale dionisiaco è già stato sottolineato dal Turcan³⁴, è confinata su uno dei lati brevi, mentre nel mosaico essa ha una posizione di grande rilievo, come ritroviamo, ad esempio, nel tempio di «Bacco» a Baalbek³⁵.

Se dunque accettiamo la possibilità che la raffigurazione possa avere un pregnante riferimento iniziatico, non si può ignorare che personaggio chiave per la *teleté* di Dioniso è Mystis, la fanciulla fenicia «dalla bella capigliatura» che, secondo la versione riportata da Nonno di Pannopoli, avrebbe allevato il fanciullo iniziandolo ai misteri³⁶. E Mystis potremmo riconoscere nella maestosa figura femminile purtroppo gravemente lacunosa, posta fra il personaggio barbato in primo piano sulla destra e il satiro con zampogna al centro. Essa si stacca infatti nettamente dai rimanenti personaggi del tiaso per il ricco ornamento del capo (un diadema che sembra costituito da due fiori di loto affrontati e da una stella) e per gli oggetti che tiene in mano, una situla che arieggia la forma di quella isiaca nella destra³⁷ e una sorta di cesto nella sinistra. In quest'ultimo, piuttosto che il *liknon*, che viene generalmente portato sul capo, si potrebbe forse riconoscere la «mistica cista» piena dei giochi del piccolo Dioniso (*paignia*, *crepundia*), che Mystis svela al bambino³⁸ e

³³ F. MATZ, *Die dionysischen Sarkophage*, A.S.R., IV, Berlin 1968, nr. 83, tav. 107; v. anche nr. 53, tav. 75,2 e, in generale, pp. 157 ss., 307 ss.

³⁴ TURCAN, *op. cit.*, pp. 409 ss., 556; M.P. NILSSON, *The Dionysiac Mysteries of the Hellenistic and Roman Age*, Lund 1957, pp. 106 ss., 139 ss.; per il Dioniso bambino su fiera si veda anche J.P. LAUER, *Les statues ptolémaïques du Serapieion de Memphis*, Paris 1955, pp. 185, n. 3, 227 ss.; CH. PICARD, *Le relief dit «la chevauchée nocturne»*, in *Atti VII Congresso Int. Archeologia Classica*, I, Roma 1961, p. 407 ss.; e da ultimo C. GASPARRI, s.v. *Dionysos/Bacchus*, in *L.I.M.C.*, III, 1986, nrr. 171, 174 e *passim*.

³⁵ CH. AUGÉ-P. LINANT DE BELLEFONDS, s.v. *Dionysos (in peripheria orientali)*, in *L.I.M.C.*, III, 1986, p. 524, nrr. 102.

³⁶ NONN., *Dion.*, IX, 98 ss., 111 ss.; v. anche S. EITREM, s.v. *Mystis*, in *R.E.*, XVI, 1933, c.1351 s.

³⁷ Per le tangenze fra Dioniso e Osiride v. HEROD., II, 123; DIOD., II,96; PLUT., *De Is. et Os.*, 35; H. JEANMAIRE, *Dioniso. Religione e cultura in Grecia*, Torino 1972 (Paris 1951), p. 359 ss. e *passim*. Per quanto riguarda la situla si veda A.B. COOK, *Zeus. A Study in Ancient Religion*, II, New York 1965, p. 346, che propone di identificare nelle *phiai-lai* con cui Mystis adorna il petto del piccolo Dioniso i *mastoi*, vasi a forma di mammella che sono assimilabili alla situla isiaca: *aureum vasculum in modum papillae rotundatum de quo lacte libabat* (AP., *Met.*, XI, 10).

³⁸ NONN., *Dion.*, IX, 127 ss. Questi *paignia* erano conici, rombi, oggetti snodabili, mele d'oro (CLEM. AL., *Protr.*, 2,17, 1,7 s. (STÄHLIN), oppure astragali, uno specchio, trottole, mele d'oro (ARN., *Adv. gent.*, 5, 19).

che costituiscono, secondo il Boyancé gli oggetti sacri del culto per la loro importanza nella «passione» di Dioniso bambino³⁹. Poco si può dire dei rimanenti personaggi, fra cui spicca Sileno, con il ramo d'alloro, simbolo di vittoria.

La raffigurazione può acquistare una pregnanza semantica ulteriormente definita se la lettura viene affrontata in chiave orfica. Negli Inni il ruolo di Mystis è svolto da Hipta, che ritroviamo sempre in stretto collegamento con Sabazios, che figura come padre di Dioniso stesso⁴⁰. Si potrebbe in tal caso proporre di identificare il simulacro su piedistallo, posto all'estrema sinistra del rilievo, con un'immagine di Sabazios, la cui presenza nell'ambito dell'iconografia dionisiaca è confermata da numerose testimonianze⁴¹. Osta tuttavia ad una tale lettura il fatto che il simulacro sembra imberbe e quindi mal converrebbe all'iconografia di Sabazios⁴².

Ma anche se non accettiamo quest'ipotesi di lettura resta il fatto che la raffigurazione appare legata ad un momento centrale del rituale iniziatico dionisiaco, quello in cui il dio bambino esprime la propria superiorità sugli animali⁴³, vale a dire, in chiave filosofica, manifesta il trionfo sull'irrazionalità.

La ripetizione dei *bacchoi* su fiera affrontati ai lati di un cantaro, che nel riquadro superiore divengono Eroti alati, ulteriormente ribadisce la pregnanza simbolica dell'immagine; né sembra inutile ricordare che la raffigurazione del fanciullo che cavalca un felino (sia esso il dio stesso, un erote o un *bacchos*) godette in Africa di un'inusitata fortuna⁴⁴.

Il pannello dionisiaco, posto all'ingresso dell'ambiente e particolarmente evidenziato mediante la sottolineatura della cornice⁴⁵, ci fornisce

³⁹ P. BOYANCÉ, *Dionysiaca. À propos d'une étude récente sur l'initiation dionysiaque*, in «R.E.A.», 68, 1966, p. 37 ss., in particolare p. 40; per la «passione» di Dioniso v. anche JEANMAIRE, *op. cit.*, pp. 371-389.

⁴⁰ *Orph. Hymn.*, XLIX, XLVIII; v. anche *Orph.*, frg. 199, 211 (KERN); su *Hipta* v. O. KERN, s.v. *Hipta*, in *R.E.*, VIII, 1913, c. 1930, ivi bibl.

⁴¹ MATZ, *op. cit.*, nrr. 116, 140, 169, 211, 212, 216.

⁴² Potrebbe trattarsi di un'errata interpretazione del mosaicista; a tale proposito non sembra inutile ricordare che i disegni relativi al sarcofago nr. 169 del catalogo del Matz riproducono la divinità su piedistallo con sembianze femminili.

⁴³ Per Dioniso domatore di fiere v. NONN., *Dion.*, IX, 169 ss.; per un'interpretazione escatologica v. TURCAN, *op. cit.*, p. 554 ss.

⁴⁴ DUNBABIN, *op. cit.*, p. 175 ss.

⁴⁵ L'importanza dell'elemento dionisiaco è sottolineata anche dal fatto che i pannelli rettangolari che rinserrano i primi tre riquadri figurati portano scene dionisiache mentre i quadrati hanno maschere teatrali; non sembra inutile ricordare che dalla medesima casa viene un mosaico con trionfo di Dioniso: *Inv. Alg.*, 455; DUNBABIN, *op. cit.*, p. 267.

dunque una possibile chiave di lettura per interpretare le quattro raffigurazioni mitiche, apparentemente non collegate l'una con l'altra. Il trionfo sulla ferinità, simboleggiata dalla pantera che viene sottomessa dal piccolo Dioniso, sembra infatti essere il tema centrale anche degli altri tre pannelli: Ercole è effigiato mentre soggioga il centauro, Poseidon mentre incombe su Pitone, Apollo, infine, in un crescendo di esaltazione del tema, quando ha ormai sconfitto il suo nemico ed è incoronato da Vittoria.

Anche figurativamente il tema della contrapposizione tra le forze del bene (le divinità) e quelle del male (il Centauro, il Satiro e il Serpente) viene reso mediante l'adozione di uno schema a V di lontana ascendenza partenonica, che nel pannello di Apollo sembra già placarsi nella verticalità della figura di Vittoria. Nel quarto pannello, che riassume e compendia il tema centrale dello scontro e trionfo del Bene sul Male, la composizione ha abbandonato la struttura a linee divergenti per scegliere una soluzione centripeta, articolata intorno al fanciullo, che funge da fulcro della scena (la testa di Dioniso è posta quasi al centro geometrico della composizione)⁴⁶.

Il filo conduttore, che unifica le quattro raffigurazioni, sembra dunque essere la lotta e la vittoria della razionalità sulle passioni impure e istintuali. La scelta di tale tema, che fu uno degli elementi centrali del neo-pitagorismo di Numenio e confluit poi nella speculazione neo-platonica, potrebbe essere espressione del disagio politico e spirituale, che percorreva la società del tardo Impero.

Tali considerazioni ci costringono ad almeno accennare alla *vexata quaestio* della cronologia: il Robert si limita a proporre una generica datazione ad età imperiale, mentre il Levi propone gli inizi del IV sec. d.C.⁴⁷; I. Lavin invece, adducendo motivazioni storiche (l'abbandono della Mauretania ad ovest del Chelif in età diocleziana) lo ritiene di poco anteriore alla fine del III sec. d.C.⁴⁸ Dopo le puntuali osservazioni

⁴⁶ Sul valore profillattico del cerchio v. J. LAAGER, *Geburt und Kindheit des Gottes*, Diss. Zürich 1957, p. 149; per il cerchio nel rituale dionisiaco v. NONN., *Dion.*, IX, 163. La struttura compositiva è singolarmente simile a quella della patera d'oro di Rennes con la gara fra Eracle e Dioniso (D. LEVI, *Antioch Mosaic Pavements*, Princeton - London - The Hague 1947, p. 23, fig. 5); ivi ritroviamo la disposizione radiale, il personaggio del vecchio Sileno (a sinistra anziché a destra), il personaggio con la *syrix* e tre figure femminili (potrebbero essere Ino, Autonoe e Agave secondo la lettura di OPP., *Cyn.*, IV, 237-253).

⁴⁷ ROBERT, *art. cit.*, p. 237; LEVI, *op. cit.*, p. 555; v. anche DUNBABIN, *op. cit.*, p. 42, n. 23.

⁴⁸ LAVIN, *art. cit.*, pp. 227, 249-50; l'ipotesi dell'abbandono era stata formulata da J. CARCOPINO, *Le Maroc antique*, Paris 1943, p. 231 ss. e generalmente accettata dagli studiosi: cfr. P. ROMANELLI, *Storia delle province romane d'Africa*, Roma 1959, p. 507 ss.

del Salama e del Bénabou⁴⁹, che hanno deprivato di fondamento l'argomento storico, credo di potermi porre in linea con il Levi, abbassando ulteriormente la cronologia proposta⁵⁰: la solida plasticità delle figure⁵¹, che non è annullata dall'ampia presenza delle linee di tessere bianche utilizzate sia per separare una figura dall'altra, sia per marcare l'andamento del panneggio⁵²; il gusto per l'impostazione di scorcio e per la vivacità del movimento, una certa qual sensibilità spaziale, evidente soprattutto nel quarto pannello⁵³, sembrano ricollegabili alla temperie culturale, che ha prodotto ad esempio i grandi cicli siciliani⁵⁴.

Per quanto riguarda il problema delle maestranze esso non sembra risolvibile su base iconografica, dal momento che i modelli utilizzati, per lo più di matrice pittorica⁵⁵, sono attestati sia in ambito urbano (sarcofagi) sia in ambito greco-orientale (pisside del Louvre, da Atene; ciclo di Hierapolis); più significative indicazioni sembrano emergere dall'analisi della composizione nel suo insieme: la scansione in pannelli che sviluppano miti diversi ci allontana decisamente dal clima africano, riportandoci piuttosto verso la Grecia e l'Oriente⁵⁶; e nella tradizione antiochena trova riscontro anche la cornice a pannelli, alternamente rettangolari e quadrati⁵⁷.

⁴⁹ P. SALAMA, *Hypothèse sur la situation officielle de la Maurétanie occidentale au IV siècle*, in «Libyca», 1954, pp. 224-29; ID., *Occupation de la Maurétanie Césarienne occidentale sous le Bas-Empire romain*, in *Mél. Piganiol*, III, Paris 1966, p. 1291 ss.; M. BÉNABOU, *La résistance africaine à la romanisation*, Paris 1976, p. 238.

⁵⁰ In tal senso v. anche DUNBABIN, *op.cit.*, p. 42, n. 23.

⁵¹ Rese con accentuazione della muscolatura ottenuta mediante tre o quattro file di tessere più scure.

⁵² In Africa troviamo spesso questo espediente figurativo su mosaici della fine del III e del IV sec. d.C.: S. GERMAIN, *Les mosaïques de Timgad*, Paris 1969, tav. LV; M. BLANCHARD LEMÉE, *Maisons à mosaïques du quartier central de Djemila (Cuicul)*, Paris 1975, tav. 35; F. BARATTE, *Recherches archéologiques à Haïdra. Miscellanea I*, Roma 1974, p. 12 ss., in particolare p. 33, fig. 7; *Inv. Tun.*, 646, 744; il medesimo espediente tecnico è utilizzato, con esasperazione del linearismo, anche nel sopra citato mosaico di Jaen: v. n. 25.

⁵³ Che ha perso ormai la sua organicità naturalistica, come dimostrano le ombre disordinatamente «gettate» sotto le figure.

⁵⁴ Per Piazza Armerina v. A. CARANDINI-A. RICCI-M. DE VOS, *Filosofiana. La Villa di Piazza Armerina*, Palermo 1982, con precedente bibl.; per il Tellaro e Patti Marina v. G. VOZA, *Aspetti e problemi dei nuovi monumenti di arte musiva in Sicilia*, in *III Colloquio Int. sul Mosaico Antico, Ravenna 1980*, Ravenna 1983, p. 5 ss.

⁵⁵ V. *supra* n. 29.

⁵⁶ PH. BRUNEAU, *La mosaïque en Grèce*, in *A.N.R.W.*, II, 12, 2, 1982, p. 330; v. anche LEVI, *op.cit.*, p. 15, fig. 2; p. 91, fig. 36; p. 167, fig. 63.

⁵⁷ LEVI, *op.cit.*, p. 227, fig. 85, tav. LII; v. anche la bordura del pannello con la caccia dalla Villa del Tellaro: VOZA, *art.cit.*, figg. 5, 8.

D'altronde, se si accetta l'ipotesi di una migrazione, a partire dal III secolo d.C., di cartoni e artigiani africani, e personalmente credo che ciò sia ampiamente dimostrabile⁵⁸, non mi sembra si possa escludere la possibilità di interscambi fra le aree di più vivace tradizione musiva.

Per quanto riguarda infine la figura del committente, credo che questi dovette essere un personaggio di alto rilievo politico - forse lontano discendente di quel M. Caecilius Caecilianus, erede del procuratore della Mesopotamia Sextus Cornelius Honoratus di cui si è trovato un'iscrizione proprio nella villa⁵⁹ - e di raffinata cultura, certo pagana, legato alle ultime attestazioni delle conventicole dionisiache⁶⁰.

⁵⁸ F. GHEDINI, *Il Nettuno sul carro di Aquileia: divagazioni intorno a un motivo iconografico*, in «Aq. Ns.», 59, 1988, in corso di stampa.

⁵⁹ *C.I.L.*, VIII, 9757; v. anche 9760.

⁶⁰ Per la ridondanza dei riferimenti dionisiaci v. *supra* n. 45.

Gianfranco Paci

Iscrizioni romane della Tripolitania
dalle carte di Federico Halber

Di Federico Halber (1857-1930), a merito del quale si ascrive — come è noto — l'aver avviato due tra le più prestigiose imprese italiane all'estero in campo archeologico, e cioè l'esplorazione scientifica dell'isola di Creta e quella della Libia¹, si conserva in Rovereto — sua città natale — una ingente quantità di carte che si riferiscono a questa sua lunga ed instancabile attività in Oriente. Si tratta di materiale rimasto, fino ad oggi, pressoché sconosciuto, che viene ad integrare quello esistente ad Atene presso la Scuola Archeologica Italiana, a Roma presso la cattedra di Epigrafia e Antichità Greche dell'Università «La Sapienza», nonché altri fondi esistenti presso enti pubblici e presso privati².

È, quella di Rovereto, una documentazione vasta ma anche molto varia (direi eterogenea), della quale non è possibile, al momento, fornire un quadro completo e preciso, essendo appena avviato il lavoro di rioridino e di catalogazione. Vi si trova, comunque, materiale riguardante sia Creta, sia la Libia: tra esso spicca, per mole, la corrispondenza epistolare, con tanti nomi illustri dell'archeologia del primo trentennio di questo secolo; ma vi sono, altresì, rendiconti finanziari della Missione archeologica a Creta, una notevole quantità di materiale fotografico, tanti e tanti appunti e carte concernenti il suo lavoro quotidiano, taccuini, diari, ecc.

¹ Cf. A. DI VITA, in *Creta antica. Cento anni di archeologia italiana (1884-1984)*, Roma 1984, pp. 27-34; V. LA ROSA, *Federico Halber e Creta*, in *L'archeologia nel Mediterraneo fino alla seconda guerra mondiale*, Catania 1986, pp. 53-72; S. AURIGEMMA, *Federico Halber e la Missione Archeologica Italiana in Cirenaica e in Tripolitania*, «Afr. ital.» III (1930), pp. 237-250; G. OLIVERIO, *Federico Halber in Cirenaica (luglio 1910 - aprile 1911)*, «Afr. ital.», IV (1931), pp. 229-290; A. DI VITA, *Tripolitania e Cirenaica nel carteggio Halber: fra politica e archeologia*, in *L'archeologia italiana nel Mediterraneo*, cit., pp. 73-92; S. ACCAME, *F. Halber e G. De Sanctis pionieri delle Missioni Archeologiche Italiane a Creta e in Cirenaica (dal carteggio De Sanctis 1909-1932)*, Roma 1984; S. ACCAME, *F. Halber e G. De Sanctis (nuove lettere dal carteggio De Sanctis 1892-1932)*, Roma 1986. In questi lavori si trovano riferimenti bibliografici ad altri scritti sull'argomento. Per una sintesi cf. anche A. DI VITA, *La Libia nel ricordo dei viaggiatori e nell'esplorazione archeologica dalla fine del mondo antico ad oggi: brevi note*, in «QAL», 13 (1983), pp. 63-86.

² Oltre all'importante carteggio De Sanctis (cf. nota prec.), so di altro materiale in studio presso l'Università di Padova.

SALVATORE C. CINI & C.
 IMPORTATION
 COMMISSION - REPRÉSENTATION
 EXPORTATION
 TRIPOLI DE BARBARIE - HOMS

Télégrammes: SALVACINI.

Roma 6 17 Settembre 1910.

Sig. Prof. Federico Halbherr

Roma

Appena arrivato a Homs, che era il giorno 4 di questo mese, ho domandato per la popolazione di Homs mi è stato detto che è circa 30000 abitanti e poi subito ho cominciato a cercare. Delle iscrizioni ed ho trovato le seguenti spero che le saranno utili

8WI·II?

altezza delle lettere 12^{cm}. Lunghezza della pietra 95^{cm}. Larghezza 57^{cm}.
 Pietra fabbricata alla punta destra d'un muro sulla spiaggia, vicino le tre colonne di marmo e le due ritte.
 Guarda il mare al Nord - est.

B....POT

altezza delle lettere 12^{cm}. Lunghezza della pietra 95^{cm}. Larghezza 58^{cm}.
 Pietra fabbricata alla parte sinistra del suddetto muro

NT.....
 ONIAE...
 VODONA VII
 I...PARTHICE

altezza delle lettere 9^{cm}. Lunghezza della pietra 67^{cm}, larghezza 50^{cm}
 altezza 54^{cm}.
 Pietra posta sul muschio delle pietre sulla spiaggia, vis-a-vis del suddetto muro.

Fig. 1: Lettera di S.C. Cini a F. Halbherr.

SALVATORE C. CINI & C:

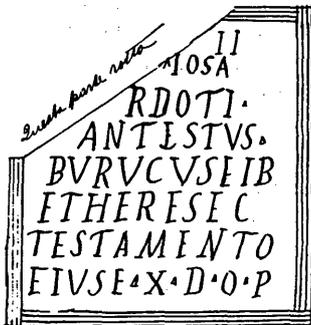
IMPORTATION
COMMISSION - REPRESENTATION
EXPORTATION

TRIPOLI DE BARBARIE - HOMS

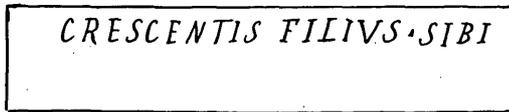
Télégrammes: SALVACINI.

II

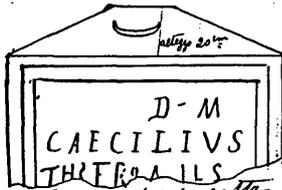
6 197



altezza delle lettere 4 cm. altezza della cornice 11 cm.
 Lunghezza della pietra 65 cm, larghezza 63 cm.
 Lucida si trova alla destra del fiume, nell'andrea alla
 sua imboccatura; ars - a - ars del muro in cui si
 trova un fies piantato.



altezza delle lettere 19 cm. Lunghezza
 della pietra 153 cm. Larghezza 51 cm
 Fabricata nel muro della parte sinistra,
 nella casa di Ali Bin Giah a
 Casuit.



altezza delle lettere 5 cm. altezza della cornice 12 cm. Lunghezza
 della pietra 50 cm, larghezza 48 cm.
 Fabricata nel muro, dentro la casa, del detto
 Ali Bin Giah, a Casuit



altezza delle lettere 4 cm. Altezza della cornice 9 cm. Lunghezza
 della pietra 40 cm, larghezza 38 cm.
 Piantata per terra, vicino gazar Du Nasar vicino Meer
 gher.

Fig. 2: Lettera del Cini ad Halber (seguito).

Assai poche — da quello che ho potuto vedere — sono le carte d'interesse epigrafico: la cosa, abbastanza singolare ove si pensi agli originali e specifici interessi dello Halberr per l'epigrafia greca³, si spiega ipotizzando che questa parte di materiale documentario sia stata sistematicamente selezionata e sia finita altrove⁴.

Durante un primo esame di questa enorme congerie di carte e di appunti di vario genere, m'è capitato di imbattermi in una lettera che si rivela di particolare interesse, restituendoci alcune iscrizioni romane di Leptis Magna fin qui sconosciute. La lettera consiste in due fogli di carta intestata (figg. 1-2), contrassegnati con i nn. I e II, dei quali il primo è scritto solo sul davanti, mentre l'altro continua con una formula di commiato anche sul retro⁵. Destinatario è — come si vede — lo Halberr. Mittente è invece un certo Salvatore Cini, di cui al momento non so dire di più di quanto si ricava dalla stessa intestazione della lettera; ma non si tratta di persona del tutto sconosciuta, dal momento che il suo nome ritorna — una volta — nella corrispondenza Halberr-De Sanctis⁶.

È interessante la data della nostra lettera, il 17 novembre del 1910: siamo praticamente all'indomani della famosa spedizione archeologica in Cirenaica e in Tripolitania del '10, che lo Halberr compì insieme a De Sanctis e che si svolse dal 21 maggio al 30 agosto⁷. Scopo del viaggio era di gettare le basi per l'avvio dell'indagine scientifica, con l'inseguimento d'una vera e propria missione archeologica. Questo primo contatto, pur limitato a brevi sopralluoghi, ebbe pieno successo e fu suffi-

³ Allievo di D. Comparetti, era stato inizialmente inviato da questi a Creta a cercare epigrafi; per un bilancio della sua attività in questo campo vd. M. GUARDUCCI, *L'indagine epigrafica in Creta*, in *Cento anni di attività archeologica italiana in Creta*, Roma 1985 (= Atti dei Convegni Lincei, 74), pp. 15-18. Lo Halberr fu inoltre il primo titolare della cattedra di Epigrafia Greca dell'Università di Roma.

⁴ Presumo sia quello, appunto, che si conserva presso l'Università di Roma «La Sapienza».

⁵ E precisamente: «Dove crede posso esserle utile, la prego comandarmi./ Con Ossequio mi dico il suo / Salvatore C. Cini». Per il restante testo della lettera si rinvia direttamente alle Figg. 1-2.

⁶ Su una cartolina postale dello Halberr, con data 15.2.1911, si legge ad un certo punto: «... Date le mie innumerevoli occupazioni, mi è impossibile di cercare un catalogo d'industriali e di importatori italiani per mandare al Cini a Homs». Cf. ACCAME, *F. Halberr e G. De Sanctis pionieri*, cit., p. 90.

Inoltre lo ritroviamo in veste di interprete nel viaggio di esplorazione della Tripolitania compiuto tra l'aprile e il maggio del 1911 da Aurigemma e Beguinot: cfr. AURIGEMMA, *art. cit.*, p. 249.

⁷ Le date si ricavano dal calendario tascabile di F. Halberr che si conserva a Rovereto. La visita della Tripolitania cominciò il 15 agosto, giorno dell'imbarco a Bengasi per Misurata.

ciente per far varare un organico programma di ricerca che prese il via nel gennaio successivo con una regolare campagna di scavo affidata a Salvatore Aurigemma. Lo Halberr tornerà ancora, nel corso del 1911, in Libia.

Come è già stato ben rilevato⁸, questi interessi scientifici non erano disgiunti da scopi politici (siamo alla vigilia, praticamente, dell'occupazione militare, avvenuta tra l'11 e il '12): un indizio del clima di attesa ed anche di preparazione dei fatti che seguirono credo debba essere colto, appunto, nell'informazione che il corrispondente raccoglie sull'entità della popolazione di Homs, di cui viene peraltro fornita una cifra sicuramente eccessiva⁹. A parte questa notizia iniziale, per il resto la lettera del Cini tocca solo cose d'interesse strettamente scientifico.

Non sappiamo con certezza quali siano stati gli accordi intercorsi tra Halberr e Cini a proposito delle epigrafi tripolitane; ma lo studioso, passando per Leptis il 23 agosto precedente, aveva avuto modo di osservare, tra le rovine affioranti della città romana, diversi testi, che però non gli era stato possibile trascrivere¹⁰: deve essersi perciò rivolto a persona residente nella regione, che avesse avuto la possibilità di occuparsene con più agio. Peraltro il Cini, a quanto pare, si limitò a copiare alcune iscrizioni che gli capitavano sotto gli occhi o che qualcuno del posto deve avergli segnalato, forse scegliendo tra le più brevi o le più facili a leggersi: di certo tra i suoi apografi non figurano alcune epigrafi, tra cui una imperatoria, che si trovavano verso la fine della «Via colonnata» e tra questa e il mare, le quali avevano già attirato l'attenzione di Halberr e De Sanctis.

Veniamo ora, brevemente, ai testi copiati dal Cini: sono sette in tutto, tre nel primo foglio della lettera, quattro nel secondo; alcuni di essi (nn. 1-3, 7) erano già noti, i restanti, invece, sembrerebbero — stando alle mie ricerche — del tutto sconosciuti. Giova osservare subito come, nonostante la cura e l'impegno che il Cini mostra di mettere, nell'eseguire il compito affidatogli (lo si vede nell'attenzione ai particolari del monumento, nonché alle misure delle pietre e delle lettere), i suoi apografi — come rivelano i casi per i quali possiamo fare il confronto con l'originale o con le copie di studiosi specialisti — difettino spesso di precisio-

⁸ DI VITA, *Tripolitania e Cirenaica nel carteggio Halberr: fra politica e archeologia*, cit.

⁹ È lo stesso governo italiano a promuovere, agli inizi di agosto 1910, una intensa attività informativa: cf. A. DEL BOCA, *Gli Italiani in Libia*, Bari 1986, p. 71.

¹⁰ Lo apprendiamo dal suo taccuino di viaggio, che si conserva a Rovereto. Questo ed altro materiale dello Halberr, concernente la Cirenaica e la Tripolitania, sarà oggetto d'uno studio a parte.

ne, anche se in particolari minimi, per quanto riguarda la trascrizione del testo. E la cosa va tenuta presente nell'esame delle epigrafi che conosciamo ora, grazie a lui, per la prima volta.

1-2 (Fig. 1). — I primi due frammenti, con frustoli di titolatura imperiale, erano su blocchi reimpiegati nel muro bizantino che chiude la piana ad ovest dello wadi Lebda, presso la spiaggia¹¹. Già visti, intorno a questo medesimo periodo di tempo, dal Norton (il direttore della Missione archeologica americana impiantata proprio in quest'anno a Cirene), che li comunicò al Robinson, sono stati successivamente pubblicati dal Romanelli, il quale li ha attribuiti ad una medesima iscrizione¹². Tale interpretazione è stata respinta, in un primo momento, dalla Reynolds, che ha riedito separatamente i due frammenti, a motivo della «differente forma delle lettere»¹³; ma successivamente la studiosa, tornandovi su, s'è conformata al giudizio del Romanelli¹⁴. È un peccato che nessuno degli anzidetti studiosi abbia ritenuto di pubblicare anche una fotografia dei frammenti in questione: essa ci avrebbe consentito un diretto approccio ai particolari testuali, oltre che di valutare meglio, ora, gli apografi del Cini. Questi contengono, comunque, delle inesattezze: nel primo frammento viene frainteso il segno d'interpunzione davanti al numerale e vi viene letto IMR in luogo di IMP; nel secondo il maggiore spazio esistente tra le prime due lettere viene reso come se vi fosse una lacuna nel testo.

3 (Fig. 1). — Anche questo frammento è stato copiato dal Norton a Leptis¹⁵. Pubblicato poi dalla Reynolds una prima volta, è stato quindi riedito dalla stessa con aggiunta d'un nuovo frammento che ne migliora sensibilmente la comprensione¹⁶. L'apografo del Cini è abbastanza esatto, a parte i puntini che non sottintendono lacuna, ma spazio lasciato libero sulla pietra, e l'ultima lettera della lin. 4 che, mal conservata, viene letta E anziché I.

¹¹ Le colonne ritte, che contraddistinguono il luogo, sono ricordate anche dallo Halber nel taccuino di viaggio.

¹² D.M. ROBINSON, *Inscriptions from the Cyrenaica*, in «AJA», XVII (1913), p. 188, nn. 96 e 94 rispettivamente, donde *IL Afr.* 1 f, d; P. ROMANELLI, *Leptis Magna*, Roma s.d. (1925), p. 132.

¹³ *IR Trip.* 489 e 344 b.

¹⁴ J. REYNOLDS, *Inscriptions of Roman Tripolitania: a Supplement*, in «PBSR», 23 (1955), p. 130.

¹⁵ ROBINSON, *art. cit.*, p. 188, n. 98, donde *AE* 1913, 149 e *IL Afr.* 1 h.

¹⁶ *IR Trip.* 624; REYNOLDS, *art. cit.*, p. 131 s., tav. XXXIII a-b, donde *AE* 1957, 239. Cf. anche M. TORELLI, *Per una storia della classe dirigente di Leptis Magna*, in «RAL», XXVIII (1974), p. 383.

4 (Fig. 2). — A quanto pare, questa e le due epigrafi che seguono sono — come ho già detto — del tutto nuove. Questa prima, in particolare, elencata com'è dopo altre iscrizioni di Leptis città e senz'alcuna notizia di avvenuto cambiamento di luogo, dovrebbe appartenere allo stesso contesto: il «fiume» di cui parla il Cini sarà pertanto lo wadi Lebda. L'apografo riproduce un campo epigrafico delimitato da cornice e privo, per rottura della pietra, dell'angolo superiore di sinistra: non sappiamo se esso appartiene ad una lastra — come forse è più probabile — o ad una base, anche perché il Cini fornisce solo le misure della larghezza (cm. 63) e dell'altezza (cm. 65) della pietra, ma non quella dello spessore. Si tratta d'una dedica, il cui testo può essere così trascritto:

[----] II
 [---] + *io sa-*
[ce]rdoti
Antestus (!)
Burucus lib(ertus)
et heres ec (!)
testamento
eius ex d(ecreto) o(rdinis) p(osuit).

Il dedicante porta un gentilizio — *Antestius*, come è da intendere con sicurezza — già ben documentato a Leptis Magna¹⁷. Notevole invece il suo cognome, che è nuovo — almeno in questa forma — e tradisce una evidente origine fenicio-punica¹⁸. Il nome del dedicatario, un *Antestius*, come si ricava dall'onomastica del suo liberto, doveva essere nella parte perduta della pietra: le poche ed incerte lettere superstiti non lasciano però ricostruire alcunché. Penserei comunque che la parola *sacerdos* sia piuttosto carica — documentata a Leptis¹⁹ — anziché cognome del dedicatario, anche se il dubbio permane. La formula conclusiva è ricorrente nelle iscrizioni leptitane²⁰.

¹⁷ *IRTrip.* 631, 664. La prima, in particolare, ha un tenore molto simile alla nostra: *M. Antistio / Arriano Anti/sti Cerialis fil(io) / Q. Ulpus Boccius / [p]atrono alumno / [pi]ssimo permisso / [spl(endidissimi) or]d(inis) sua p(ecunia) pos(uit)*. Cf. anche *IRTrip.* 858, dal Gebel occidentale.

¹⁸ Cf. *Buricus*, *Byrycth* e le numerosissime varianti basate sulla stessa cadenza sillabica, ma con diversa formazione vocalica: *CIL* VIII, indici, pp. 78-79. Sul nome vedi in particolare G. LEVI DELLA VIDA - M.G. AMADASI GUZZO, *Iscrizioni puniche della Tripolitania (1927-1967)*, Roma 1987, n. 39 e rinvii; F. VATTIONI, *Antroponimi fenicio-punici nell'epigrafia greca e latina del Nord Africa*, in «AION. Archeologia e storia antica», I (1967), p. 167 s., nn. 66-67.

¹⁹ *IRTrip.* 438 e indici, p. 261.

²⁰ *IRTrip.* 270, 276, 277, 283, 522, 525, 544, 561, ecc.

5 (Fig. 2). — Questa iscrizione, insieme alla seguente, è stata copiata presso una casa privata, dove era in stato di reimpiego, «a Tasuit», come scrive il Cini: è, questo, il nome che la stessa città di Leptis ebbe fino al 1911/12, allorché fu ripristinato il nome antico²¹. Perciò il manipolo di testi trascritti dal nostro riguarda un solo centro antico della regione. L'iscrizione, certamente incompleta, dice:

---] / *Crescentis filius, sibi* [---

Il testo doveva contenere, nella parte superiore perduta, il nome del titolare del sepolcro al nominativo, seguito da una indicazione patronimica composta dei *tria nomina* o da gentilizio e cognome. Resta appunto quest'ultimo elemento, costituito da un nome abbastanza comune ed assai diffuso nell'onomastica regionale²². Il testo doveva quindi proseguire con la menzione d'un altro individuo, avente diritto di sepoltura nella medesima tomba.

6 (Fig. 2). — L'apografo riproduce la parte superiore d'una stele funeraria terminante in alto a timpano, con crescente lunare in posizione assiale al centro. Il sottostante campo epigrafico è delimitato da una cornice. Del testo sono rimaste le prime tre linee:

D(is) M(anibus).
Caecilius
TH + FR + + IIS
[---

Dell'individuo, che reca un gentilizio ben documentato a Leptis e più generalmente in Tripolitania²³, resta problematico il cognome, inciso nella lin. 3: qui la frattura della pietra ha evidentemente creato grosse difficoltà al Cini nel riconoscere le singole lettere. I segni riprodotti nel disegno non sono, in verità, atti a suggerire una soluzione soddisfacente. Viene comunque da pensare, con preferenza, a qualche cognome greco iniziante con Th-; più difficile, invece, riconoscerci il nome *Cerialis*, anche se attestato più volte a Leptis e qui portato da un esponente della stessa *gens*²⁴: si dovrebbe infatti attribuire le prime due lettere della lin.

²¹ Devo questa informazione al Sig. Omar Al Mahjub, Soprintendente libico alle Antichità di Homs, che ringrazio vivamente.

²² Cf. *IRTrip.* 2, 266, 282, 517, 638, 658, 705, 720, 921; *SEG IX* 808.

²³ *IRTrip.* p. 240 (indici); REYNOLDS, *art.cit.*, p. 137, n. 18.

²⁴ *IRTrip.* 673.

3 ad una indicazione patronimica, la cui presenza contrasterebbe però con l'omissione del prenome dell'individuo.

7 (Fig. 2). — Anche questa epigrafe, come le prime tre, era già nota, essendo stata vista, sul finire del secolo scorso, dall'orientalista francese Clermont-Ganneau²⁵. Essa viene da un sito ai piedi della collina di Râs el-Merkeb (scritto erroneamente Mergher dal Cini), un punto strategico importante poco fuori Leptis in direzione sud-est²⁶. L'iscrizione è andata perduta e l'apografo del Cini non è di alcun aiuto a migliorare l'intelligenza della prima riga del testo, che era già problematica. La nuova copia dà invece completa della lettera iniziale la parola della lin. 2, contrariamente al primo editore, mentre non contiene alcuna traccia di una lin. 4, che pure sappiamo essere esistita.

Delle sette iscrizioni contenute nella lettera del Cini, se si tolgono le prime tre, che si trovavano evidentemente in una situazione di conservazione più favorevole, le altre devono essere scomparse prima ancora dell'inizio della regolare attività di ricerca archeologica, e quindi anche di tutela, nell'area della città. Non sorprende, pertanto, che l'insospettata ricognizione epigrafica del Cini nel '10 abbia consentito la schedatura di testi che risultano a noi del tutto sconosciuti. Costituisce invece una piacevole sorpresa che essi escano oggi dalle carte di Federico Halberr, lo studioso che ha aperto la via alla conoscenza delle civiltà antiche della regione tripolitana.

²⁵ CH. CLERMONT-GANNEAU, *Lepcis et Leptis Magna*, in «CRAI» 1903, p. 345, donde *CIL* VIII 22684 e *IRTrip.* 738.

²⁶ Su di esso cf. ROMANELLI, *op. cit.*, p. 167 s. e passim. La collina, su cui esisteva anche un santuario di *Caelestis* documentato da una perduta iscrizione rupestre (*IRTrip.* 268), ha subito, insieme alla zona circostante, profonde modificazioni.

Serena Bianchetti

Isole africane nella tradizione romana

L'isola di Cerne è stata identificata dalla maggior parte dei moderni con un'isola della costa africana che potrebbe trovarsi in Marocco oppure più a sud del Marocco¹. Si tratta in ogni caso di una localizzazione atlantica dell'isola ed è legata al *Periplo* di Annone. Si legge in esso che il cartaginese e i suoi, partiti dalla terra dei Lissiti, navigarono per due giorni verso sud e poi per un giorno verso oriente. «Qui trovammo nel recesso di un golfo una piccola isola che aveva una circonferenza di cinque stadi e dove noi ci stanziammo chiamandola Cerne. Deducemmo dalla navigazione compiuta che questa era situata nel punto opposto rispetto a Cartagine. Infatti la durata della navigazione da Cartagine alle colonne d'Ercole era stata simile a quella dalle colonne a Cerne»². Do-

¹ Per una soluzione «marocchina» del problema cfr. R. MAUNY, *Notes sur le Périplo d'Hannon, I Confér. Afric. de l'Ouest, Dakar 1944*, Paris 1951, t. II, p. 525; Id., *Autour d'un texte controversé: le Périplo de Polybe*, «Hesperis», XXXVI 1949, p. 57 (per l'identificazione di Cerne con l'isola di Fedala oggi unita al continente). Lo stesso Mauny ha considerato poi il *Periplo* il più grosso bluff della storia della navigazione antica (*Le Périplo d'Hannon. Un faux célèbre concernant la navigation antique*, «Archeologia», XXXVII 1970, pp. 76-80). Ancora per Mauny la Cerne dello Ps. Scilace, di Polibio e Tolomeo sarebbe invece da localizzare a Mogador: *Polyb. cit.*, p. 57; *L'Ouest Africain chez Ptolémée, Confer. internacion. dos Africanistas Ocidentais, 2ème Confér. de Bissau, 1947*, Lisboa 1950; t.I, p. 254. Identifica a Mogador la Cerne del *Periplo* di Annone P. SCHMITT, *Connaissance des îles Canaries dans l'antiquité*, «Latom.», XXVII 1968, p. 366. Per una localizzazione dell'isola a sud del Marocco cfr. S. GSELL, *Histoire ancienne de l'Afrique du nord*, Paris 1914, t.I pp. 486-488 (Cerne alla foce del Rio Saguia el Hamra, di fronte alle Canarie); E.H. BUNBURY, *A History of Ancient Geography among the Greek and Roman from the Earliest Ages till the Fall of the Roman Empire*, (London 1883) New York² 1959, t.I p. 324; J. CARCOPINO, *Le Maroc antique*, Paris² 1948, pp. 76 ss. (per Herne). Per Cerne nella baia del Rio de Oro-Villa Cisneiros cfr. L. DEL TURCO, *Annone. Il Periplo*, Firenze 1958, p. 36. La problematica dell'identificazione di Cerne si trova ampiamente discussa in J. RAMIN, *Le Périplo d'Hannon*, «Latom.», XXXV 1976, pp. 791 ss.; Id., *Le Périplo d'Hannon*, «BAR» Suppl.S.3 London 1976, pp. 26 ss. che identifica Cerne con l'isolotto presso Arguin ma ipotizza altresì che siano esistite più isole di Cerne.

² *Per.*, 8 (G.G.M., I p. 7) Ἐνθα εὐρομεν ἐν μυχῶ τινος κόλπου νῆσον μικράν, κύκλον ἔχουσαν σταδίων πέντε· ἦν κατοκίσαμεν, Κέρνην ὀνομάσαντες. Ἐτεκμαίρομεθα δ' αὐτὴν ἐκ τοῦ περιπλοῦ κατ' εὐθὺ κείσθαι Καρχηδόνας· ἔφκει γὰρ ὁ πλοῦς ἐκ τῆς Καρχηδόνας ἐπὶ Στήλας κάκειθεν ἐπὶ Κέρνην.

po Cerne il viaggio di Annone continua dapprima all'interno, attraverso un grande fiume chiamato Crete e fino ad un lago con tre isole più grandi di Cerne; sui monti elevati, nella parte più interna del lago, i Cartaginesi trovano uomini selvaggi, vestiti di pelli, i quali scacciano a colpi di pietre gli stranieri costretti così a tornare a Cerne. Da qui la navigazione procede verso sud per dodici giorni lungo la costa abitata dagli Etiopi. Le tappe successive sono quindi scandite dai giorni di navigazione: due giorni per arrivare alla pianura dei fuochi notturni, cinque giorni ancora per arrivare al grande golfo detto «corno di Espero», quattro giorni per giungere ad una terra infuocata con un grande monte detto «carro degli dei»³, tre giorni infine per arrivare al «corno di Noto», golfo all'interno del quale si trova un'isola con un lago nel quale è un'altra isola popolata di selvaggi. Ci sono anche delle femmine pelose che gli interpreti chiamano gorilla: tre di questi esemplari vengono catturati dai Cartaginesi e scuoiati al fine di portarne le pelli a Cartagine.

La mancanza di viveri impedisce ad Annone di continuare quel viaggio che si configura pertanto come un'esplorazione delle coste dell'Africa occidentale fino ad punto finale di difficile definizione⁴.

Si ricava pertanto in modo evidente dal *Periplo*⁵ che Cerne rappresenta l'ultima base cartaginese da cui parte un'esplorazione che non si traduce in ulteriori stanziamenti commerciali.

Due i problemi: l'attendibilità ossia la fedeltà⁶ della traduzione gre-

³ Per un'analisi della seconda parte del *Periplo*, dal cap. 9 alla fine cfr. R. REBUFAT, *D'un portulan grec du XVI^e siècle au Périples d'Hannon*, «Karthago», XVII, 1973-74, pp. 139-151; per Theon Ochema cfr. P. SCHMITT, *À la recherche du Char des dieux, Mél. à Dion*, Paris 1974, pp. 473 ss.; RAMIN, *art. cit.*, pp. 792 ss.; *op. cit.*, pp. 11 ss. che identifica il Theon Ochema con il monte Cameroun. Per un'interpretazione di Corno d'Espero, Theon Ochema, Corno di Noto nel *Periplo* cfr. anche J. DESANGES, *Recherches sur l'activité des Méditerranéens aux confins de l'Afrique*, Coll. Éc. Fr. Rome 38, Roma 1978, pp. 73 ss. In particolare il Corno del sud rappresenta per lo studioso un concetto che, a partire da Artemidoro (Strab., XVI, 4,14) designa per i Greci l'ultimo punto conosciuto della costa africana in prossimità di Bab-el-Mandeb. Il Corno del sud sarebbe pertanto da identificare con il capo Guardafui e la sua menzione porterebbe alla conclusione che la versione del *Periplo* nel ms. di Heidelberg sia posteriore al 200 a.C.

⁴ Per l'estensione del viaggio di Annone cfr. RAMIN, *art. cit.*, pp. 792 ss.; *op. cit.*, pp. 28 ss.; G. VIVENZA, *Altre considerazioni sul Periplo di Annone*, «Econ. e Storia», XXVII, 1980, pp. 101 ss.

⁵ *Per.* 10.

⁶ A questo proposito le opinioni dei moderni sono assai divergenti e investono non solo i caratteri del *Periplo* ma la realtà storica dell'impresa di Annone. Il valore del *Periplo* fu contestato già da H. TAUXIER, *Les deux rédactions du Périples d'Hannon*, «Rev. Africaine», 1882, pp. 15-37, che lo considerava una redazione abbreviata, risalente al basso impero, di un'opera attribuibile ad un falsario greco del I sec.a.C. In base poi ad un esame condotto sulla lingua G. GERMAIN (*Qu'est-ce que le Périples d'Hannon? Document*,

ca all'originale scritto su bronzo e depositato dal suffete a Cartagine insieme alle tre pelli di gorilla di cui al par. 18. Strettamente connesso a questo è il problema della sua pubblicazione per la quale sono state pro-

amplification littéraire ou faux intégral?, «Hesperis», XLIV, 1957, pp. 205-248) riteneva il *Periplo* un esercizio letterario composto alla fine del IV sec. da un contemporaneo provinciale di Aristotele. Argomentazioni relative alla navigazione lungo la costa occidentale dell'Africa, dove gli alisei che soffiano in direzione nord-sud avrebbero reso impossibile il viaggio di ritorno dei Cartaginesi, spinsero R. MAUNY (*Les navigations médiévales sur les côtes sahariennes antérieures à la découverte portugaise (1434)*, Lisboa 1960, pp. 29-30; ID., *Le Périphe d'Hannon un faux célèbre concernant les navigations antiques*, «Archeologia», XXXVII, 1970, pp. 76-80) a considerare il *Periplo* un falso clamoroso. Le teorie di Mauny sulla navigazione e le osservazioni di W. ALY (*Die Entdeckung des Westens. Die Überlieferung von Hannos Fahrtbericht*, «Hermes», LXII, 1927, pp. 324-28) che riportava la versione del *Periplo* nel ms. di Heidelberg al II sec. a.C., successivamente alla caduta di Cartagine, costituiscono il punto di partenza dell'analisi di Desanges (*op.cit.*, pp. 39 ss.) che ha ritenuto impossibile che la flotta cartaginese abbia potuto oltrepassare il capo Noun: pur ammettendo la possibilità di un viaggio di Annone in un momento di grande potenza cartaginese, Desanges non ritiene che esso abbia mai raggiunto le regioni tropicali africane e neanche che il ms. di Heidelberg riporti la traduzione letterale della presunta iscrizione punica. Ultimamente O. MUSSO (*Il Periplo di Annone ovvero estratti bizantini da Senofonte di Lampsaco*, in *Miscellanea Francesco Giunta*, Cosenza, in corso di stampa) ha negato ogni valore al *Periplo* che conterrebbe notizie assolutamente infondate e legendarie riconducibili a Senofonte di Lampsaco.

Di contro a questo filone che destituisce di fondamento in tutto o in parte il racconto del *Periplo* stanno le difese dell'originalità dell'opera che sarebbe per GAUTIER (*Le Passé de l'Afrique du Nord, Siècles obscurs*, Paris 1952, p.44) una traduzione fedele dell'iscrizione di Cartagine non destinata, peraltro, a scopi nautici, per J. CARCOPINO (*Le Maroc antique*, Paris² 1948, pp. 76-85) seguito da R. SÉNAC (*Le Périphe du Carthaginois Hannon*, «Bull.Assoc.G. Budé», XXV, 1966, pp. 510-538) un documento volontariamente truccato: cfr. le perplessità in proposito di MARCY, *Le Périphe d'Hannon dans le Maroc Antique de Carcopino*, «Journ.Asiat.», 1943-45, p. 7 e di M. ROUSSEAU, *Hannon au Maroc*, «Rev.Afric.», XCIII 1949, p. 171.

Alla tesi di Germain (*loc.cit.*) che distingue i primi sei capitoli scritti in una lingua attica classica, dai successivi più tardi e suggestionati da autori diversi, soprattutto da Erodoto, G.Ch. Picard oppose che un riecheggiamento erodoteo sarebbe presente solo nel cap. 7 (*Le Périphe d'Hannon n'est pas un faux*, «Archeologia», XL, 1971, p. 57).

L'indagine di un semitista, S. SEGERT (*Phoenician Background of Hanno's Periplus*, «Mél. Univ. St. Joseph Beyrouth», XIV, 1969, pp. 502-518) ha rilevato come proprio le espressioni che sorprendevo Germain possano essere la trasposizione in greco di forme fenicie.

Per un riesame della lingua e dello stile del *Periplo* cfr. anche J. BLOMQUIST, *The Date and the Origin of the Greek Version of Hanno's Periplus with an Edition of the Text and a Translation* (Scr.Min.Reg.Soc.Human.Litterar. Lund., 3), Lund 1979, pp. 52 ss. che data il *Periplo* alla fine del V sec. a.C. Cfr. peraltro la *recensione* con obiezioni di A. DIHLE in «Anzeiger für Altertumswiss.», XXXVI 1983, 1/2 Heft pp. 24 ss.

Argomentazioni di ordine linguistico e storico contribuiscono in sostanza a considerare attendibile la maggior parte delle notizie del *Periplo* riferibili ad un'esperienza cartaginese realmente avvenuta lungo le coste occidentali dell'Africa: cfr. in questo senso, oltre alla teoria di G. Ch. Picard (*La vie quotidienne à Carthage aux temps d'Hannibal, IIIe siècle avant Jésus-Christ*, Paris 1958, p. 232) sulla rotta di ritorno da sud «par le large» cui DESANGES (*loc.cit.*) non oppone obiezioni definitive, le osservazioni di G. BRIZZI (*recensione* a DESANGES, *op.cit.*, «RSA», IX 1979, pp. 179-190) a favore di una presenza cartaginese alle Azzorre e le convincenti argomentazioni suffragate dalle tesi di uno zoologo

poste date molto distanti l'una dall'altra: dalla fine del V alla fine del IV sec. a.C. o addirittura ad un periodo successivo alla caduta di Cartagine⁷. Tracce di una conoscenza della traduzione greca del *Periplo* alla fine del IV sec. inizio III sembrano potersi ricavare inanzi tutto dal *Περὶ ἀπίστων* di Palefato (v. oltre)⁸ in cui si trova citato Annone e in cui soprattutto compare una definizione geografica di Cerne κατ'εὐθὺ Κερχηδόνας che ricalca quella del par. 8 del *Periplo*. E' ancora significativo il passo del pseudoaristotelico *Περὶ θαυμασίων ἀκουσμάτων* dove viene citato esplicitamente il *Periplo* di Annone⁹.

I riferimenti a questo scritto diventano più fitti nel II-I sec. a.C. e trovano ampi riscontri soprattutto in due fonti romane del I sec. d.C.: P. Mela e Plinio. Si coglie in esse l'eco della fortuna del *Periplo* e della storia di località ivi citate, come Cerne, il cui originario significato viene in qualche modo distorto anche perché se ne ignorava ormai la precisa posizione e l'itinerario per raggiungere l'isola. Polibio¹⁰ stesso, nel suo viaggio del 146, sembra non essere arrivato a Cerne: la definizione dell'isola a lui attribuita da Plinio sembra risultare da un miscuglio di dati provenienti da Annone e di esperienza autoptica.

Plinio menziona il viaggio di Annone in tre passi di grande interesse per questa indagine: *N.H.* II, 169-170; V, 7-8; VI, 198-200¹¹.

(G.B. SCHELLER, *L'anno del gorilla*, Bari 1972) sulla attendibilità delle notizie in merito alle γορίλλας, grandi scimmie antropomorfe. A favore dell'originalità dei dati confluiti nel *Periplo* cfr. C. FINZI, *Ai confini del mondo*, Roma 1979, p. 71; A. PERETTI, *Il Periplo di Scilace. Studio sul primo portolano del Mediterraneo*, Pisa 1979, p. 53; J. G. DEMERLIAC-J. MEIRAT, *Hannon et l'empire punique*, Paris 1983, pp. 9 ss.

⁷ Cfr. BLOMQUIST, *op. cit.*, pp. 52 ss. per una data alta (intorno al 400); ALY, *art. cit.*, pp. 324 ss.; DESANGES, *op. cit.*, pp. 39 ss. per una data successiva al 146.

⁸ Paleph., *Περὶ ἀπίστων*, XXXI. Su Ἄννονα ποταμόν cfr. DESANGES, *op. cit.*, pp. 47-48.

⁹ Ps. Aristot., *Mir. ausc.*, 833 a 10: Λέγεται δὲ τὰ ἔξω στηλῶν Ἡρακλείων καίεσθαι, τὰ μὲν διὰ παντός, τὰ δὲ νύκτωρ μόνον, ὡς ὁ Ἄννωνος περιπλοῦς ἴστορεῖ.

Sulle fonti dell'opera cfr. REGENBOGEN, s.v. *Theophrastos*, *RE Suppl.* VII 1940, coll. 1406 ss.

¹⁰ Plin., V, 9-10. Cfr. su questo passo R. THOUVENOT, *Le témoignage de Pline sur le Périple africain de Polybe*, «REL», XXXIV, 1956, pp. 88 ss.; P. PÉDECH, *Un texte discuté de Pline: le voyage de Polybe en Afrique (N.H., V, 9-10)*, «REL», XXXIII, 1955, pp. 318 ss. Sull'ipotetica contraddizione relativa alla localizzazione dell'Atlante in questo passo e in quello (VI, 199) in cui Plinio riporta l'opinione di Polibio su Cerne cfr. DESANGES, *Pline l'Ancien, Histoire Naturelle, Livre V, 1-46*, Paris 1980, pp. 120-121.

¹¹ Plin., *N.H.*, II, 169. *Et Hanno Carthaginis potentia florente circumvectus a Gadibus ad finem Arabiae navigationem eam prodidit scripto, sicut ad extera Europae noscenda missus eodem tempore Himilco. Praeterea Nepos Cornelius auctor est Eudoxum quandam sua aetate, cum Lathyrum regem fugeret, Arabico sinu egressum Gades usque persectum, multoque ante eum Caelius Antipater vidisse se qui navigasset ex Hispania in Aethiopia commercii gratia.*

Solo nell'ultimo di questi passi (VI, 199) si trova citata l'isola di Cerne, in un contesto, tuttavia, in cui Annone non è chiamato in causa e tre diverse localizzazioni sono attribuite rispettivamente ad Eforo, a Polibio, a Cornelio Nepote. Ad Eforo viene attribuita una localizzazione di Cerne *contra sinum Persicum* che è assolutamente peculiare e richiama l'affermazione di II, 169 relativa all'ampiezza del viaggio di Annone: il cartaginese avrebbe circumnavigato l'Africa da Gades *ad finem Arabiae*, giungendo pertanto là dove Eforo riteneva fosse l'isola di Cerne.

La tradizione che fa compiere ad Annone una circumnavigazione fino all'Arabia torna anche in Arriano¹² e in Marziano Capella¹³ e il suo

Plin., *N.H.*, VI, 198-200: *Contra sinum Persicum Cerne nominatur insula adversa Aethiopiae, cuius neque magnitudo neque intervallum a continente constat; Aethiopus tantum populos habere proditur. Ephorus auctor est a Rubro Mari navigantis in eam non posse propter ardores ultra quasdam columnas (ita appellantur parvae insulae) provehi. Polybius in extrema Mauretania contra montem Atlantem a terra stadia VIII abesse prodit Cernen, Nepos Cornelius ex adverso maxime Carthaginis a continente p. X, non ampliorem circuitu II. traditur et alia insula contra montem Altantem, et ipsa Atlantis appellata; ab ea II dierum praenavigatione solitudines ad Aethiopus Hesperios et promunturium quod vocavimus Hesperu Ceras, inde primum circumagente se terrarum fronte in occasum ac mare Atlanticum. contra hoc quoque promunturium Gorgades insulae narrantur, Gorgonum quondam domus, bidui navigatione distantes a continente, ut tradit Xenophon Lamp-sacenus. penetravit in eas Hanno Poenorum imperator prodiditque hirta feminarum corpora, viros pernecitate evasisse; duarumque Gorgadum cutes argumenti et miraculi gratia in Iunonis templo posuit spectatas usque ad Carthaginem captam. ultra has etiamnum duae Hesperidum insulae narrantur; adeoque omnia circa hoc incerta sunt ut Statius Sebosus a Gorgonum insulis praenavigatione Atlantis dierum XL ad Hesperidum insulas cursum prodiderit, ab his ad Hesperu Ceras unius.*

¹² Arr. *Ind.* 43, 11-12 Ἄννων δὲ ὁ Λίβυς ἐκ Καρχηδόνας ὁμηθεὶς ὑπὲρ μὲν Ἡρακλείας στήλας ἐξέπλωσεν ἕξω ἐς τὸν τόπον, ἐν ἀριστερῇ τὴν Λιβύην γῆν ἕκων καὶ ἕστε μὲν πρὸς ἀνίσχοντα ἥλιον ὁ πλόος αὐτῷ ἐγένετο τὰς πάσας πέντε καὶ τριῆκοντα ἡμέρας. ὡς δὲ δὴ ἐς μεσημβρίην ἐξεπράπετο πολλῆσιν ἀμηχανίῃσιν ἐνετύγγανεν ὕδατος τε, ἀπορίῃ καὶ καύματι ἐπιπλέγοντι καὶ θύαξι πυρός ἐς τὸν πόντον ἐμβάλλουσιν.

Le incongruenze rilevate da DESANGES (*op.cit.*, pp. 68-69) nella descrizione della rotta e soprattutto il riferimento ad una Cirene che farebbe pensare invece a Cerne (43,13 cfr. Cerne in Ps. Scyl. 112 e in Diod., III, 54, I sulla flora dell'isola) rendono molto probabile l'ipotesi di una lacuna nel testo. Cfr. in questo senso DESANGES, *ibid.* Il passo presenta tuttavia anche un elemento interessante per il confronto che implicitamente suggerisce con Plin., *N.H.*, II, 168 relativo al viaggio di Annone fatto giungere fino all'Arabia. Tanto Plinio che Arriano inseriscono il riferimento ad Annone nell'ambito di più ampie discussioni sull'estensione e sulle conseguenze dell'esplorazione di Alessandro Magno il cui merito fu di aprire l'Oriente e rendere agevole la navigazione *usque in Arabicum sinum*. (Plin. *N.H.* II, 168). Il golfo Arabico è anche al centro del passo di Arriano che parla di isole esplorate e descritte da Nearco, in un contesto che richiama Plin. *N.H.* VI, 198 sulle isole del mare orientale. L'esplorazione di Annone si salda cioè con quella compiuta da Alessandro: per entrambe il golfo Arabico rappresenta una tappa significativa e tale da far pensare che le due tradizioni siano in qualche modo legate. Alla base di entrambe mi pare si possa cogliere una raffigurazione dell'Africa inclinata verso est con il golfo Arabico all'estremo di un lato di un triangolo o trapezio (con base mediterranea): si tratta della

sorgere è stato connesso alla fama del viaggio del suffete precedente la versione greca del *Periplo*¹⁴.

Ora a me pare che questa tradizione che fa giungere Annone in Arabia debba essere riesaminata proprio alla luce della connessione, che si riscontra in Plinio fra la meta di Annone (*N.H.* II, 169) e la Cerne di Eforo (*N.H.* VI, 199).

Interessante fra l'altro il fatto che Plinio in *N.H.* II, 169 parli di *scriptum* a proposito del resoconto che Annone stesso avrebbe fatto della sua impresa: segno che alla base dell'interpretazione del viaggio stava una tradizione scritta cui Plinio o la sua fonte avevano attinto.

Peraltro, che il viaggio di Annone dovesse la sua fama presso i Greci anche alla versione greca del *Periplo* non è dubitabile, ma resta da puntualizzare quanto questa versione abbia influito.

La testimonianza di Plinio su Cerne lascia intendere che Eforo non dovette fare uso del *Periplo*¹⁵; ciò perché:

a) Plinio espone le diverse teorie sull'isola e si capisce che si tratta di tesi contrastanti. Quella attribuita ad Eforo è quindi alternativa a quella attribuita a Nepote; questi parla di Cerne *ex adverso maxime Carthagini* che presuppone Annone e la sua localizzazione dell'isola *κατ' ἐνθὺ Καραηδόνας* (*Per.* 8)¹⁶. Siccome la definizione di Eforo è diversa da

raffigurazione dell'Africa che si riscontra nelle fonti greche e romane (v. *infra*) sottese alla versione di Plinio e che mi sembra tuttavia tradire in Arriano un'ulteriore elaborazione. Nel riferimento ad una navigazione che procede verso sud (43,12) dopo essersi sviluppata verso est si potrebbe leggere l'allusione alla scoperta della parte meridionale africana, verisimilmente conosciuta dai Fenici ed inserita poi nella carta dell'Africa romana. La versione di Arriano - per certi aspetti confusa - rivelerebbe così due diverse e successive rappresentazioni dell'Africa.

¹³ M.Cap. 6, 661: *Hanno dum Punicum floreret imperium, Mauretaniae circuitu ac dehinc meridiani flexus excursu in Arabiae terminos prolixa admodum navigatione pervenit.*

¹⁴ DESANGES, *op.cit.*, pp. 68 ss.

¹⁵ Il riferimento di Eforo ad una città chiamata *Καρικὸν τεῖχος* sulla costa atlantica africana (*FGrHist* 70 F53) non è sufficiente a dimostrare l'uso del *Periplo* di Annone da parte di Eforo. Cfr. BLOMQUIST, *op.cit.*, p. 54.

¹⁶ Per l'interpretazione di *ex adverso Carthagini* cfr. H. BERGER, *Die geographischen Fragmente des Erathostenes*, Leipzig 1880, pp. 208-209; BUNBURY, *op. cit.*, t. II p. 333; RAMIN, *art.cit.*, p. 799; F. STRENGER, *Strabos Erdkunde von Libyen*, Berlin 1913, pp. 25 ss.

Nota a ragione DESANGES, *op.cit.*, p. 53 che Plinio attribuisce a Cornelio Nepote anche una localizzazione della città di Lixos che è uguale a quella di Cerne (*praevalidam hanc urbem maioremque Magna Carthagine, praeterea ex adverso eius sitam et prope immensu tractu ab Tingi, quaeque alia Cornelius Nepos avidissime credidit*). Lixos e Cerne dovrebbero pertanto essere localizzate circa alla stessa latitudine. Ma se la definizione di Cerne richiama direttamente quella del *Periplo* di Annone (par.8) non altrettanto si può dire di Lixos: il fiume Lixus precede infatti, nel *Periplo*, Cerne di molti giorni di navigazione. Se ne deduce che Nepote ha conosciuto presumibilmente il *Periplo* nella versione greca e che la incongruenza che risulta dai due passi di Plinio che definiscono *ex adverso Carthagini*

quella di Cornelio Nepote e quella di Cornelio Nepote corrisponde a quella di Annone, si può concludere che la definizione di Eforo è indipendente da quella di Annone.

b) L'isola in Annone (*Per.* 8) rappresenta uno stanziamento cartaginese che è base per la successiva esplorazione della costa africana. Secondo Eforo, viceversa, essa rappresenta un punto estremo oltre il quale non è possibile spingersi¹⁷.

La versione di Eforo è, se mai, vicina a quella che si legge in Ps. Scil. 112 dove Cerne rappresenta l'estremo limite meridionale della terra abitata. Come Eforo, lo Ps. Scilace considera l'isola abitata dagli Etiopi e non da nomadi berberi come i Lissiti descritti da Annone (*Per.* 6)¹⁸.

Se è vera allora — secondo la dimostrazione di Peretti¹⁹ — l'indipendenza del par. 112 dello Ps. Scilace da Annone proprio per le diverse caratterizzazioni dell'isola, è vera anche l'indipendenza da Annone della descrizione eforea di Cerne. Tanto il par. 112 dello Ps. Scilace che Eforo caratterizzano infatti l'isola come l'estremo limite oltre il quale non si può procedere.

c) La descrizione di Eforo segue una direzione diversa da quella di Annone; questi procedeva verso le coste meridionali dell'Africa arrivando da Gades. Per Eforo viceversa «*a Rubro mari navigantis in eam non posse propter ardores ultra quasdam columnas (ita appellantur parvae insulae) provehi*»²⁰. Si tratta perciò di un percorso che scende dal mar Rosso e si svolge lungo l'Africa orientale.

Risulta perciò che la Cerne di Eforo, localizzata ad Oriente come

tanto Lixus che Cerne (*N.H.* V, 4; VI, 199) può essere forse spiegata proprio in base all'atteggiamento critico di Plinio nei confronti di Cornelio Nepote: lo scetticismo di Plinio nei confronti della localizzazione di Lixus fa capo verisimilmente alla fonte diretta di Plinio per questa costa dell'Africa, cioè a Giuba II che, per la sua origine e per la sua vicenda personale, conosceva più di ogni altro questi luoghi di cui dava tuttavia definizioni in parte diverse da quelle di Annone. Cfr. su Giuba BUNBURY, *op. cit.*, t. II pp. 174 ss.

¹⁷ Per la definizione di Cerne come «ultima» che si riscontra in Avieno (*Ora mar.* 327-328) ed in Eusthat., 218 cfr. RAMIN, *op. cit.*, 27 il quale riconduce all'etimologia punica del nome il suo significato di «ultima dimora».

¹⁸ Ps. Scil. 112 Ἐπὶ δὲ Σολόντος ἄκρας ποταμός ἐστιν, ᾧ ὄνομα Λίξος. Περὶ τοῦτον τὸν ποταμὸν περιουκῶσιν Αἰθίοπες ἐσπέριοι. Κατὰ δὲ ταῦτα νῆσος ἐστίν, ἣ ὄνομα Κέρνη. Παράπλους δ' ἀπὸ Ἡρακλείων στηλῶν ἐφ' Ἑρμαίαν ἄκραν ἡμερῶν δύο.... Τῆς Κέρνης δὲ νήσου τὰ ἐπέκεινα οὐκέτι ἐστὶ πλωτὰ διὰ βραχύτητα θαλάττης καὶ πλὴν καὶ φύκος.

¹⁹ PERETTI, *op. cit.*, pp. 373 ss.

²⁰ Plin., *N.H.*, VI, 199.

quella di Licofrone e Nonno²¹, è diversa da quella di Annone: l'isola risulta collocata in quell'oriente che sarebbe stato di lì a poco esplorato da Alessandro. Più che l'ignoranza geografica di Eforo credo che qui si possa cogliere un'eco non verificata di racconti di naviganti che avevano percorso il mar Rosso nel tentativo di circumnavigare l'Africa da est: precedenti del genere sono raccolti in Erodoto²² relativi ad esperienze fenicie e persiane. Anche Eraclide Pontico, citato da Strabone²³ narrava del viaggio di un mago che, per recarsi alla corte di Gelone, aveva circumnavigato l'Africa dal golfo Arabico al mar Mediterraneo. Questo filone della tradizione può essere stato coniugato in Eforo ad uno spostamento, che è in realtà uno sdoppiamento, delle colonne d'Ercole localizzate dallo storico cumano in oriente oltretutto in occidente. In una sorta di rappresentazione allo specchio, alle colonne d'Ercole occidentali e alla Cerne occidentale della tradizione del *Periplo* di Annone sembra far riscontro in Eforo una localizzazione orientale di Cerne in relazione a colonne d'Ercole orientali. L'isola *contra sinum Persicum* oltre la quale non si può navigare per i motivi tradizionalmente adottati a definire l'incognito, rappresenta, in conclusione, il limite meridionale di quei tentativi di circumnavigazione particolarmente attuali nel dibattito geografico della seconda metà del V sec. a.C.²⁴

Quanto alle ricostruzioni riconducibili ad ambito punico si sa che esse misurano le distanze dalle colonne d'Ercole che sono quelle dell'Ercole fenicio di Gadeira²⁵. Oltre a ciò è presente in Annone e nelle fonti

²¹ Lycophr., *Aless.*, 16-19; Nonn., *Dyon.*, XXXIII, 183-187. Cfr. anche Eustath., 218 che riferisce la doppia localizzazione dell'isola considerata da qualcuno ad oriente da altri ad occidente dell'Africa.

²² Hdt., IV, 42-43. Cfr. BUNBURY, *op.cit.*, I pp. 289 ss.; BERGER, *Geschichte der wissenschaftlichen Erdkunde der Griechen*, Leipzig 1903, pp. 61 ss.

²³ Strab., II, 3,4.

²⁴ Aristot., *Meteor.*, 353 b35: ἐτι δ' ἐπει πλείους εἰσι θάλατται πρὸς ἀλλήλας οὐ συμμίγουσαι κατ' οὐδένα τόπον, ὧν ἡ μὲν ἐρυθρὰ φαίνεται κατὰ μικρὸν κοινωνοῦσα πρὸς τὴν ἐξω στηλῶν θάλατταν.

Cfr. sul passo aristotelico BERGER, *Wiss.Erd.*, p.62; 322 ss.; W. JAEGER, *Aristoteles*, Berlin 1955, p. 321 n. 1.

²⁵ Cfr. Strab., III 170 con dossografia sulle colonne che per i Libi e per gli Iberi erano identificate con le colonne del tempio al Melkart-Eracle a Gadeira, conformemente alla tradizione fenicia. Per i Greci viceversa le colonne sono localizzate a Calpe ed Abila, come si ricava da Dicearco, Eratóstene e Polibio in Strab. *loc.cit.*. Per Euclemone *ap. Avien., Ora mar.*, 350-69 le colonne sono localizzate in due isole adiacenti ciascuna agli opposti continenti. Cfr. anche Ps.Scymn., 143 per la cui dipendenza da Eforo cfr *FGrHist* 70 F129.

ad esso riconducibili un'attenzione precipua per la città di provenienza, Cartagine, in base alla quale viene computata la distanza di Cerne²⁶.

Abbiamo quindi nel *Periplo* di Annone una definizione di Cerne che contrasta con quella di Eforo e che porta ad escludere da parte dello storico cumano l'utilizzazione del *Periplo*.

I dati di Annone sembrano aver subito peraltro un'elaborazione, a detta di Plinio (V,7)²⁷ che ci consente di ricostruire alcune tappe significative della fusione in area occidentale²⁸ del mito Perseo-Gorgoni con elementi derivanti dal *Periplo*. Un passo di Diodoro²⁹, relativo alle Amazzoni, localizza nella Libia occidentale parte del racconto relativo all'esercito di Myrina e alle Gorgoni connesse con Cerne: la fonte di questa parte della *Biblioteca* è stata identificata con Dionisio Skytobrachion³⁰, un grammatico alessandrino del II sec. a.C. cui è riconducibile l'elaborazione del mito delle Amazzoni rivali delle Gorgoni. Ma probabilmente quella di Dionisio non è la prima attestazione di una localizzazione del mito di Perseo e le Gorgoni a Cerne, sulla costa atlantica. Questa operazione mi pare trovi un precedente più antico nel passo sopra citato di Palefato³¹ se, com'è opinione del Festa, costui è da identificarsi con il peripatetico di fine IV sec.

Il passo di Palefato rappresenta quindi probabilmente la prima interpretazione a noi nota di dati di Annone in chiave mitologica. Si potrebbero cogliere qui in sostanza gli estremi dell'elaborazione mitologica greca di una tradizione geografica punica. Mi pare pertanto che la contaminazione del ciclo di Perseo con la geografia dell'Africa occidentale abbia inizio con la diffusione della notizia del viaggio di Annone che si trova citato in Palefato. Il fatto poi che in Ps. Aristotele³² (Περὶ θαυ-

²⁶ *Per.* 8 cfr. Plin., *N.H.*, VI 199.

²⁷ Plin., *N.H.*, V 7-8.

²⁸ Strab., I,3,2. Per la localizzazione occidentale del mito di Perseo e delle Gorgoni cfr. DESANGES, *op.cit.*, pp. 62 ss.

²⁹ Diod., III, 53-54.

³⁰ E. SCHWARTZ, s.v. *Diodorus*, *RE IX* 1903 coll. 676 ss.; E. SCHWARTZ, s.v. *Dionysios* 109, *RE IX* 1903 col. 930.

³¹ Paleph., Περὶ ἀπίστων. XXI: Φόρκυς ἦν ἀνὴρ Κερναῖος ὅτι δὲ Κερναῖοι γένος μὲν εἰσιν Αἰθίοπες, οἰκοῦσι δὲ νῆσον τὴν Κέρνην ἔξω τῶν Ἡρακλείων Στηλῶν, ἀροῦσι δὲ Λιβύην παρὰ τὸν Ἰάννονα ποταμὸν κατ' ἐσθὺν Καρχηδόνας, εἰσι δὲ σφόδρα χρυσοῖ.

Per l'identificazione di questo con l'allievo di Aristotele cfr. N. FESTA, *Mythographi Graeci*, Leipzig 1902 p. XLVI che ne data gli scritti alla seconda metà del IV sec. Cfr. anche N. FESTA, *Nuove osservazioni sopra l'opuscolo di Palefato Περὶ ἀπίστων*, «SIFC», IV 1896, p. 251. Cfr. anche BLOMQUIST, *op.cit.*, pp. 52-53.

³² Ps. Aristot., *Mir. ausc.*, 833 a10.

μασίων ἀκουσμάτων 833a) sia citato esplicitamente il *Periplo* del cartaginese porta a ritenere che la diffusione dei dati di Annone all'interno del Peripato fosse legata ad una conoscenza dello scritto di Annone, anche se non esclusivamente ad essa.

L'elaborazione mitologica che in ambito greco viene operata sui dati geografici di Annone allo scopo di spiegarli, oltre che di integrarli al patrimonio culturale greco, può aver prodotto la trasformazione di ΓΟΡΙΑΛΛΑΣ del par. 18 in ΓΟΡΓΑΔΑΣ³³: proprio per il suo carattere di *hapax* ritengo che questa *lectio difficilior* vada salvata contro chi propone di inserire già ΓΟΡΓΑΔΑΣ nel testo di Annone. Questo termine nasce, al contrario, dal tentativo di spiegare l'incomprensibile ΓΟΡΙΑΛΛΑΣ ed è — a mio parere — una traccia significativa del processo di riadattamento e interpretazione greca di un testo dai caratteri «stranieri» quale quello di Annone.

Si aggiunga che P. Mela³⁴, che cita la testimonianza di Annone su una grande isola popolata da femmine irsute, non menziona affatto Cerne e parla invece di «*insulae Gorgades, domus, ut aiunt, aliquando Gorgonum*». L'inciso *ut aiunt* stacca nettamente l'affermazione sulle Gorgoni-Gorgades da Annone cui risale invece strettamente la parte sulle «*feminas...hirsutas*». E ciò conferma che nel par. 18 del *Periplo* di Annone sia da leggere ΓΟΡΙΑΛΛΑΣ.

Annone è citato anche poco prima a proposito delle teorie relative all'estensione dell'Africa. Afferma Mela che Annone circumnavigò gran parte dell'Africa e rinunciò a completare l'impresa per mancanza di viveri (III, 90 *commeatu defecisse*, cfr. *Per.* 18 τῶν σίτων ἡμᾶς ἐπιλιπόντων).

La conoscenza del *Periplo* deriva presumibilmente a Mela da Cornelio

³³ Cfr. in questo senso HANSEN, «Jahrb. für Klass. Philol.», CXVII, 1878, p. 503. Cfr. anche BRIZZI, *recens. cit.*, p. 187 contro la tesi prospettata da DESANGES, *op.cit.*, p. 64. Il riferimento a uomini e donne selvagge che abitano i deserti della Libia in Procle *ap. Paus.*, II, 21,5 può rappresentare un tassello del processo di fusione di dati provenienti da Annone (cfr. *Per.*, 13 e 18) con il ciclo di Perseo e le Gorgoni. Pausania inserisce la versione di Procle e una versione razionalizzante su Medusa, regina degli abitanti di Tritonide a conclusione del racconto tradizionale. Cfr. D. MUSTI, in *Pausania, Guida della Grecia*, a cura di D. Musti, M. Torelli, II, Milano 1986, p. 284.

³⁴ P. Mela III, 99. Per la struttura e i caratteri dell'opera di Mela cfr. D. DETLEFSEN, *Die Geographie Afrikas bei Plinius und Mela und ihre Quellen*, Quellen und Forschung. z. alt. Geschichte und Geogr., Heft 14 Berlin 1908, p. 52. Per il problema delle fonti di Mela in relazione a quelle di Plinio cfr. DESANGES, *op.cit.*, pp. 53 ss. che pensa a Varone quale fonte intermedia cui ricondurre anche l'inversa direzione seguita dalle descrizioni della costa in Mela e Plinio. Per il confronto delle analogie e differenze fra i testi di Mela e Plinio cfr. P. PARRONI, *Pomponi Melae, De Chorographia libri tres*, Roma 1984, pp. 434 ss. (con bibliografia).

Nepote³⁵, citato esplicitamente a proposito dell'impresa di Eudosso, narrata da Mela parallelamente a quella di Annone.

Ancora Plinio, in VI, 200 dopo aver riferito tre teorie sull'isola di Cerne — nessuna delle quali è peraltro attribuita ad Annone — cita il cartaginese indirettamente, per la mediazione di Senofonte di Lampsaco, a proposito delle *Gorgades insulae* (cfr. Mela, III, 99) e dice che Annone riportò a Cartagine due pelli di queste Gorgades. L'incertezza dei fatti narrati risulta evidentemente allo stesso Plinio il quale cita Stazio Seboso quasi a giustificazione di una narrazione poco verosimile. L'identificazione Gorgades-Gorillas sembra derivare a Plinio da Senofonte di Lampsaco³⁶, secondo quanto riferisce Solino (56, 10 ss.)³⁷. Secondo questa versione le Gorgades sono isole abitate un tempo dalle Gorgoni e, da allora in poi, da popolazioni mostruose come le due femmine pelose catturate da Annone. Sono queste le due Gorgades di cui parla Plinio che coincidono con le gorilla di Annone: diversa è tuttavia, oltre che il numero degli esemplari catturati, la localizzazione e la caratterizzazione dell'isola di questi selvaggi. In Annone essa è all'interno di un'altra isola posta a sua volta all'interno di un golfo — il corno di Noto — mentre in Plinio le Gorgades sono di fronte ad un promontorio — il corno di Espero — localizzato da Annone molto più a nord.

Quanto a Cerne è rilevante il fatto che l'isola scompaia nella narrazione di Mela mentre Plinio le dedica un'articolata discussione a riprova della sua incerta localizzazione.

Ora questa incertezza sembra far capo prevalentemente all'adattamento delle notizie contenute nel *Periplo* alle concezioni greco-romane sulla forma dell'Africa. Questa elaborazione che inizia probabilmente

³⁵ P. Mela III, 90: *Verum et si Hanno Carthaginiensis, exploratum missus a suis, cum per oceani ostium exisset magnam partem eius circumvectus, non se mari, sed comiteatu defecisse memoratu rettulerat, et Eudoxus quidam, avorum nostrorum temporibus, cum Lathyrum regem Alexandriae profugeret, Arabico sinu egressus per hoc pelagus, ut Nepos affirmat, Gades usque pervectus est: ideo eius orae notae sunt aliqua.* Cfr. Plin., *N.H.*, II, 169: *Praeterea Nepos Cornelius auctor est Eudoxum quendam sua aetate, cum Lathyrum regem fugeret, Arabico sinu egressum Gades usque provectum.* Per Cornelio Nepote quale fonte comune ai due passi cfr. DETLEFSEN, *op.cit.*, pp. 41-43; PARRONI, *op.cit.*, p. 435. Per la meta di Annone in Plin., *N.H.*, II, 169 fatto giungere *ad finem Arabiae* v. oltre.

³⁶ Cfr. F. GISINGER, s.v. *Xenphon 10*, *RE IX* A2 1967, coll. 2051-2055 sulla fusione di elementi mitici e geografici provenienti da Annone.

³⁷ *Collect. Rerum Mirabil.* 56,12: *Prodiditque denique Xenophon Lampsacenus Hanonem Poenorum imperatorem in eas permeavisse repertasque ibi feminas aliti pernicitate atque ex omnibus quae apparuerunt duas captas tam hirta atque aspero corpore, ut ad argumentum spectandae rei duarum cutes miraculi gratia inter donaria Iunonis suspenderet, quae duravere usque ad tempora excidii Carthagenensis.*

alla fine del IV sec. — inizio III sec. a.C. (v. *supra*), — continua nei secoli successivi e sembra trovare larga eco nelle discussioni geografiche alessandrine di fine II sec. L'ampiezza di questo dibattito geografico è testimoniata dallo spazio in esso riservato ai viaggi di Eudosso di Cizico³⁸ sul quale siamo informati da Cornelio Nepote in Plinio e Mela³⁹ e da Posidonio in Strabone⁴⁰.

Un passo di Strabone (II,3,4) è particolarmente importante perché, nella polemica del geografo contro le tesi posidoniane, si coglie il peso di queste ultime non solo all'interno dell'*Ozeanfrage* ma anche sulla forma dell'Africa⁴¹, problema ricco di implicazioni connesse proprio all'interpretazione greco-romana di Annone.

L'Africa di Posidonio risulta trapezoidale e tutta spostata verso oriente nella zona meridionale⁴². Essa si inquadra in una più ampia rappresentazione dell'ecumene le cui tracce si riscontrano in Plinio *N.H.* VI, 57 relativo all'India⁴³ e in cui Posidonio è esplicitamente citato: «*Posidonius ab aestivo solis hortu ad hibernum exortum metatus est eam, adversum Galliam statuens, quam ab occidente aestivo ad occidentem hibernum metabatur totam a favonio*».

La terminologia e la rappresentazione dell'India sono tali da richiamare il famoso rettangolo di Eforo⁴⁴ abitato da Indiani e Celti alle estremità orientali e occidentali, da Sciti ed Etiopi alle estremità settentrionali e meridionali. Se pertanto ad Eforo tramite Posidonio sembra risalire il passo pliniano sull'India, è ancora ad Eforo che mi pare si debba pensare in VI, 197⁴⁵ sull'ampiezza della zona abitata dagli Etiopi.

Se pertanto nell'ecumene di Posidonio si rintraccia — come credo — una forte impronta eforea è verosimile anche che la Cerne di Eforo potesse rappresentare l'estremo sud orientale dell'Africa di Posidonio.

³⁸ Per Eudosso e la sua impresa cfr. BUNBURY, *op.cit.*, II pp. 74 ss.; F. JACOBY, s.v. *Eudoxos 6*, *RE XI* 1907 col. 929.

³⁹ V. nota 35.

⁴⁰ Strab., II, 3,4.

⁴¹ Cfr. sul problema BERGER, *Wiss.Erd.*, pp. 308 ss.; BUNBURY, *op.cit.*, I pp. 262 ss.; II pp. 171 ss.; J.O. THOMSON, *A History of Ancient Geography*, Cambridge 1948, pp. 136 ss.; 181 ss..

⁴² Cfr. BERGER, *Wiss. Erd.*, pp. 551 ss.; BUNBURY, *op.cit.*, II pp. 93 ss.; H. J. METTE, s.v. *Posidonius*, *RE XLIII* 1953, col. 670.

⁴³ Cfr. DETLEFSEN, *op.cit.*, p. 44.

⁴⁴ *FGrHist* 70F30 e comm. p. 49. Cfr. su questa rappresentazione dell'ecumene BERGER, *Wiss.Erd.*, pp. 108 ss.; BUNBURY, *op.cit.*, I p. 379 ss.; THOMSON, *op.cit.*, pp. 96 ss.

⁴⁵ Plin. *N.H.*, VI 197: *Sita est Aethiopia ab oriente hiberno ad occidentem hibernum meridiano cardine*.

A questo filone si ricollega Giuba⁴⁶ il quale immagina che le coste dell'Africa occidentale siano come l'ipotenusa di un triangolo rettangolo e asserisce che è possibile navigare con lo stesso vento di nord ovest dalle colonne d'Ercole fino al capo Mossylite, cioè fino al golfo di Aden. Nel filone che si è tentato qui di ricostruire e che da Giuba risale a Posidonio ed Eforo ritengo possa essere inserita la notizia del viaggio di Annone *ad finem Arabiae* (Plin., II, 169). La meta del cartaginese viene così ad identificarsi con quella Cerne *contra sinum Persicum* che Plinio attribuisce ad Eforo.

L'isola assume, in un certo senso, il ruolo di cerniera di due tradizioni diverse collegate a tentativi di circumnavigazione dell'Africa da occidente (nel *Periplo* di Annone) e da oriente (nell'ipotesi di Eforo). La Cerne occidentale nota dal *Periplo* viene inserita, in ambito greco, nella saga di Perseo ed identificata pertanto con la sede delle Gorgoni, delle Gorgades e poi (cfr. Senofonte di Lampsaco), per assonanza, con l'isola delle gorilla. Le inspiegabili e sconosciute gorilla vengono identificate con le Gorgoni della saga di Perseo, cosicché Cerne viene ad identificarsi con l'isola delle gorilla. Essendo questo il punto più avanzato raggiunto da Annone nel suo viaggio verso sud est, automaticamente la posizione di Cerne viene a coincidere, grosso modo, con questo estremo sud orientale.

Nella rappresentazione dell'Africa che da Giuba confluisce in Plinio questo estremo costituisce il vertice di un triangolo rettangolo la cui ipotenusa corre dalle colonne d'Ercole a quel golfo Persico dove Eforo collocava Cerne. Nella *Nat.Hist.* si colgono così le tracce della storia di un'isola il cui mistero è legato alle concezioni degli antichi sulla forma dell'Africa.

⁴⁶ Plin. *N.H.*, VI 175. Cfr. Strab., XVI, 4,2 che riferisce l'opinione di Eratostene secondo il quale l'*Arabia Felix* si sarebbe estesa fino all'Atlantico. Sulle «Peregrinazioni di Annone» di Giuba e le sue fonti cfr. BUNBURY, *op.cit.*, II pp. 171 ss.; DESANGES, *op.cit.*, pp. 60 ss..

Jerzy Kolendo

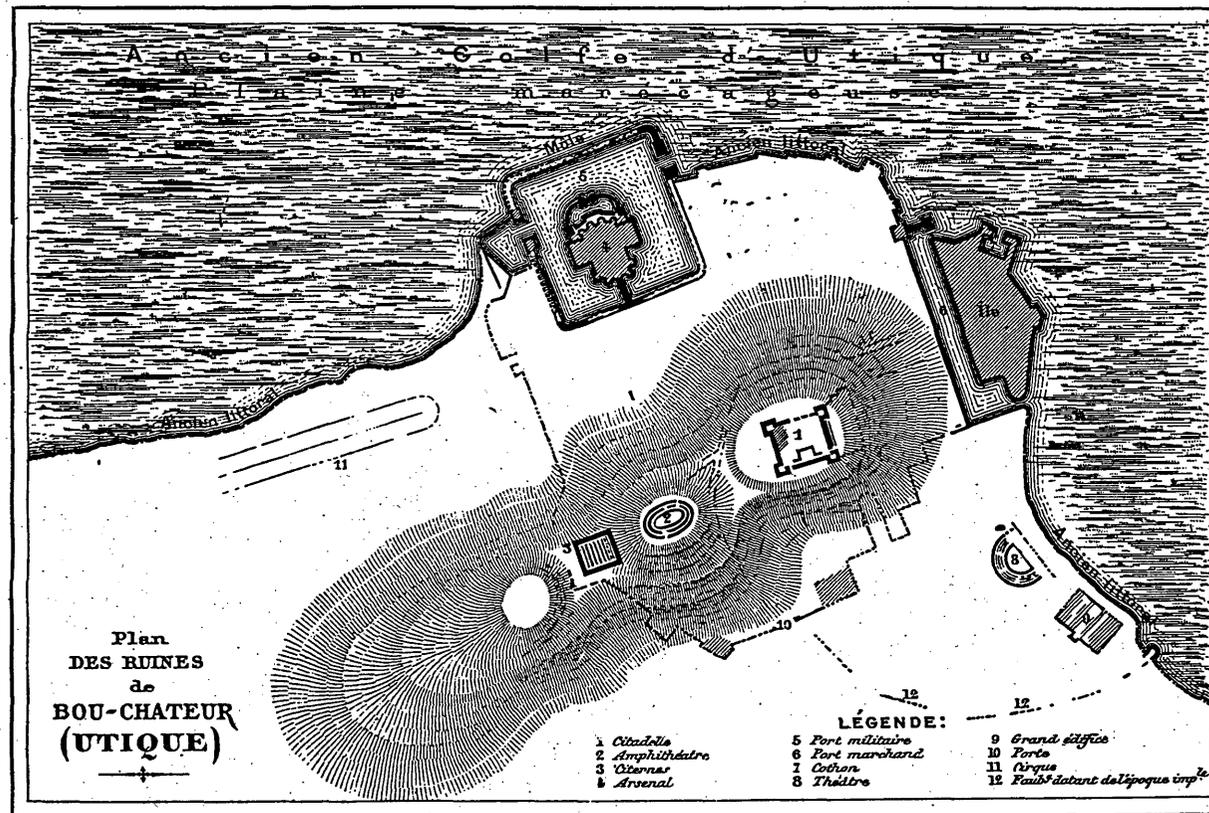
Le cirque, l'amphithéâtre et le théâtre d'Utique
d'après la description d'A. Daux

1. La tâche du chercheur étudiant les édifices de spectacle ne peut pas se limiter, dans nombre de cas, à l'analyse de leurs vestiges accessibles à l'œil, mis au jour au cours des travaux archéologiques ou bien découverts à la suite de l'examen des photos aériennes ou grâce à l'application des méthodes géophysiques. Un rôle tout aussi important dans ce genre d'études est joué par différentes sortes de descriptions dues à des voyageurs ou à des archéologues d'autrefois qui ont vu ces constructions — amphithéâtres¹, théâtres² et cirques³ — dans un meilleur état de conservation que leur état actuel. Le recours à cette catégorie de sources exige néanmoins que l'on procède tout d'abord à une analyse du type de celle qu'applique l'historien travaillant sur les sources écrites. Une telle analyse doit obligatoirement tenir compte de tous les textes relatifs à

¹ Sur les amphithéâtres en Afrique voir J.-C. LACHAUX, *Théâtres et amphithéâtres d'Afrique proconsulaire*, Aix-en-Provence [1978]. Le travail a été rédigé en 1969; H. SLIM, *Recherches préliminaires sur les amphithéâtres romains de Tunisie*, *L'Africa romana*, I, pp. 129-165; J. KOLENDO, *L'amphithéâtre de Thysdrus et les Gordiens*, «Archeologia», XXIV 1973 [1974], pp. 74-80; R. LEQUÉMENT, *Fouilles à l'amphithéâtre de Tébessa (1965-1968)*. II^{ème} supplément au «BAA», s.l., s.d. [Alger 1979]. Cf. J.C. GOLVIN et PH. LEVEAU, *L'amphithéâtre et le théâtre - amphithéâtre de Cherchel: Monuments à spectacle et histoire urbaine à Caesarea de Maurétanie*, «MEFRA», 91, 1979, pp. 817-843; J.C. GOLVIN, M. JANON, *L'amphithéâtre de Lambèse d'après des documents anciens*, «BCTH», n.s., XII-XIVB, 1976-1978, pp. 169-193; O. MAHGIUB, A. CHIGHINE, R. MADARO, *Nuove ricerche nell'anfiteatro di Leptis Magna*, «Libya Antiqua», XIII-XIV, 1976-1977 [1983], pp. 21-36; Liste des amphithéâtres en Afrique: G. FORNI dans *EAA*, t. 1, p. 384. J.-C. GOLVIN, *Amphithéâtre romain. Essai sur la théorisation de sa forme et de ses fonctions* Paris 1988, *passim*.

² G. CAPUTO, *Teatri romani d'Africa*, «Dionisio», IX 1942, pp. 1-49; E. FRÉZOULS, *Teatri romani dell'Africa francese*, *ibid.*, XV, 1952, pp.3-15; J.-C. LACHAUX, *op.cit.*, *passim*. Liste des théâtres en Afrique: G. FORNI dans *EAA*, Supplémento, pp. 785 et s.

³ A. LÉZINE, *Architecture romaine d'Afrique. Recherches et mises au point*, Tunis 1963, pp. 65-76; L. FOUCHER, *A propos des cirques africains*, «BCTH», N.S.5, 1969, p. 207-212; J. KOLENDO, *Cyrki w rzymskiej Afryce* [Les cirques dans l'Afrique romaine], «Archeologia», XXV 1974 (1975), pp. 26-562; A. ICIEK, A. JAGODZINSKI, J. KOLENDO, J. PRZENIOSLO, *Carthage. Cirque - Colline dite de Junon - Douar Chott. Recherches archéologiques et géophysiques polonaises effectuées en 1972*, Wrocław 1974, pp. 15-99; M. FLORIANI SQUARCIAPINO, *Circhi e spettacoli circensi nelle province romane d'Africa*, «Rend.Linc.», 34, 1979, pp. 275-290; J. H. HUMPHREY, *Roman Circuses. Arenas for Chariot Racing*, London 1986, pp. 25-.55, 295-336 et 663-666.



L. Thullien, Del.

Fig. 1: Plan d'Utique d'après A. Daux: 2. Amphithéâtre; 8. Théâtre; 11. Cirque. (G. PERROT, CH. CHIPIEZ, *Histoire de l'art dans l'Antiquité*, t. III, Phénicie-Cypré, Paris 1885, p. 387, fig. 270).

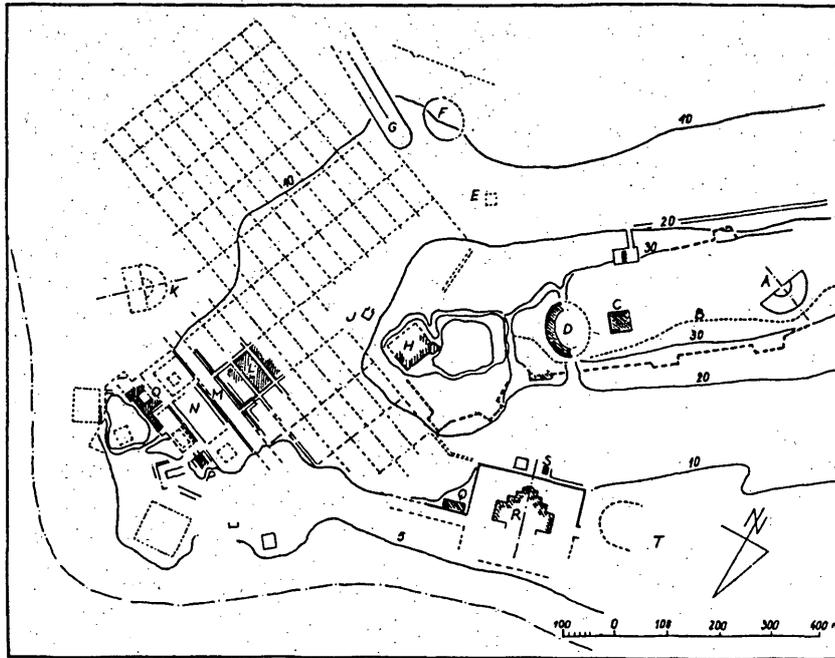


Fig. 2: Plan d'Utique d'après A. Lézine avec les modifications concernant les cirques: A. Théâtre d'époque républicaine; D. Grand amphithéâtre; F. Petit amphithéâtre?; G. Cirque d'époque républicaine; K. Théâtre d'époque impériale; R. Grands thermes; T. Cirque d'époque impériale (J. KOLENDO, dans «Archeologia», XXV, 1974 (1975), p. 35, fig. 4).

l'édifice étudié en cherchant à dégager les rapports qui existent entre ces textes et à distinguer les passages rédigés par l'auteur après l'examen des lieux d'avec ceux qui relatent les observations faites par ses devanciers. Elle ne devrait pas se borner à l'étude des informations concernant la construction envisagée. Celles-ci doivent être étudiées dans le contexte de l'ensemble de la relation. Il est également nécessaire de confronter, avec le plus grand soin, les descriptions contenues dans le texte analysé avec les constructions existantes et la morphologie du terrain.

Dans le cadre de notre étude sur les édifices de spectacle à Utique⁴,

⁴ RE, Suppl. IX (1962), col. 1862-1894 - Utica [G. Ville]; EAA, t. VII, pp. 1080 et s. - Utica [J.W. Salomonson]; P. CINTAS, *Deux campagnes de fouilles à Utique*, «Karthago»

il faudra donc analyser les informations relatives au cirque, à l'amphithéâtre et au théâtre, que nous fournit l'ouvrage d'A. Daux, *Recherches sur l'origine et l'emplacement des emporia phéniciens dans le Zeugis et le Byzantium (Afrique septentrionale)*, publié à Paris en 1869⁵. Ces constructions - actuellement en ruine ou insaisissables - n'ont jamais été l'objet d'exploration archéologique. Aussi, les descriptions figurant dans le livre d'A. Daux constituent, dans certains cas, l'unique source d'informations sur ces constructions. Afin de pouvoir en tirer profit, il faudra, d'une part, examiner minutieusement l'ouvrage d'A. Daux, puis comparer les informations relatives au cirque, à l'amphithéâtre et au théâtre d'Utique qu'il contient avec nos connaissances sur les édifices de spectacle dans l'empire romain.

2. A. Daux, après avoir terminé ses études à l'École des mines, passa dix ans en Tunisie où, travaillant comme ingénieur, il s'intéressait aux monuments antiques⁶. Plus tard, comme il connaissait bien le pays et qu'il ait une solide formation technique, il se vit confier par Napoléon

go», II 1951, pp. 5-88 (bibliographie p. 18); A. LÉZINE, *Précisions topographiques sur un épisode de la guerre civile*, «Karthago», VII 1956, pp. 127-138; IDEM, *Utique. Notes de topographie*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire offerts à A. Piganiol*, t. III, Paris 1966, pp. 1241-1255; IDEM, *Carthage - Utique. Etudes d'architecture et d'urbanisme*, Paris 1968, pp. 79-155; IDEM, *Utique*, Tunis 1970. Sur l'histoire des recherches à Utique voir F. BARATTE, *Une curieuse expédition «archéologique» en Tunisie. La mission Hérrisson*, «La Revue du Louvre», 21, 1971, pp. 333-346; IDEM, *L'expédition Hérrisson à Utique*, «Archeologia. Trésors des âges», 1973, n° 58, pp. 26-30.

⁵ Je ne connais pas le prénom d'A. Daux. Manque dans *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque Nationale. Auteurs*, t. XXXVI, Paris 1908, p. 152 et s., où on a enregistré deux autres livres — A. DAUX, *Etudes préhistoriques. L'Industrie humaine, ses origines, ses premiers essais et ses légendes depuis les premiers temps jusqu'au déluge*, Paris Berlin 1877; *Rapport sur un gisement d'apatite situé dans la province de Bamble (Norvège)*, Paris 1874.

⁶ A. Daux a fini l'École impériale des mines, puis il était pendant dix années consécutives ingénieur du gouvernement tunisien. En 1862 l'empereur Napoléon III lui confia la mission de recherches archéologiques et topographiques en Afrique. La riche documentation de Daux ramassée pendant ses recherches en Afrique a été détruite en 1871, dans l'incendie des Tuileries. Daux avait conservé la minute d'un certain nombre de ces plans et dessins, mais il perdit la plupart de ces brouillons dans un naufrage en se rendant en Suède où, après la chute de l'Empire, il dirigeait l'exploitation d'une mine. Il est mort en 1881. Une partie de sa documentation a été acquise par d'Hérrison qui s'intéressait d'Utique. Ces papiers ont été utilisés après par Ch. Tissot et par G. Perrot et Ch. Chipiez. Cf. les informations autobiographiques dans le livre d'A. DAUX, *Recherches...*, p. 2, 49, 113, 115, 124, 126, 173 et s., 273. Sur le frontispice du livre d'A. Daux nous lisons: ingénieur civil (mines), ancien élève de l'École impériale des mines, ex-ingénieur de la Régence de Tunis. Cf. S. REINACH, *Préface*, dans Ch. TISSOT, *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, t. II, Paris 1888, p. XI et XXVI; G. PERROT, Ch. CHIPIEZ, *Histoire de l'Art dans l'Antiquité*, t. III, Phénicie - Chypre, Paris 1885, p. 345, note 1.

III⁷ — qui, à l'époque, préparait son grand ouvrage l'«Histoire de Jules César» — la mission d'effectuer des recherches archéologiques et topographiques en Tunisie. L'empereur en avait besoin pour expliquer la campagne de Jules César en Afrique, en 46 avant notre ère, décrite dans *Bellum Africum*. D'où l'intérêt tout à fait particulier d'A. Daux pour Utique⁸, ancienne capitale de la province romaine d'Afrique, qui joua un rôle important lors des événements de la guerre civile.

Les chercheurs s'occupant de l'archéologie de l'Afrique se déclarent plutôt défavorables au livre d'A. Daux. D'après A. Lézine⁹ «on a accusé Daux de malhonnêteté scientifique. A vrai dire, l'examen de son ouvrage révèle surtout une imagination débordante jointe à une incompetence totale en matière d'archéologie». A. Daux — comme en témoigne le titre de son ouvrage — était partisan de la phénicomanie, fort répandue au XIX^e siècle. En effet, s'occupant de l'archéologie de l'Afrique, il voyait partout des constructions phéniciennes et carthagoises. Les opinions critiques concernant son ouvrage sont en grande partie dues à ses interprétations souvent tout à fait fantaisistes¹⁰. On doutait même quelquefois de l'existence de certaines constructions qu'il décrivait¹¹. Et pourtant, le livre de Daux contient en réalité les descriptions de nombreux monuments et constructions datant de l'époque romaine lesquelles, exa-

⁷ A. MOMIGLIANO, *Per un riesame della storia dell'idea di Cesarismo*, dans *Secondo contributo alla storia degli studi classici*, Roma 1960, pp. 277 sq et la bibliographie qui y est citée. Cf. B. HAMMENDINGER, *L'«Histoire de Jules César» par Napoléon III et Stoffel*, «Quaderni di storia», 25, 1987, pp. 5-22.

⁸ A. DAUX (*op. cit.*, p. 113) dit: «chargé tout spécialement par l'Empereur, parmi d'autres travaux, de rechercher les traces de l'ancienne Utique, j'ai été assez heureux pour pouvoir, au moyen de fouilles et d'études suivies pendant quatre années consécutives sur plusieurs points du territoire, entreprendre, d'après les résultats obtenus, la restauration complète, sinon dans tous ses détails au moins dans l'ensemble, des grands édifices, des fortifications, des ports, du réseau des rues principales et des environs de la ville».

⁹ A. LÉZINE, *Utique... cit.*, p. 35.

¹⁰ AAT, F-Ile N° VI, Porto Farina: les plans «de Daux ne méritent pas de confiance, comme en général, tous les renseignements que nous a donnés cet ingénieur»; S. REINACH, *op. cit.*, p. XI, souligne que le livre de Daux contient, à côté de détails techniques intéressants, les restitutions les plus téméraires. G. PERROT, CH. CHIPIEZ, *op. cit.*, p. 345, note 1: «certains des résultats exposés par Daux ont paru difficile à admettre... l'auteur... ne connaît pas l'antiquité».

¹¹ Cf. par exemple la description du «palais amiral d'Utique». A. DAUX, *op. cit.*, p. 201 et s. Cf. G. PERROT, CH. CHIPIEZ, *op. cit.*, pp. 392-398. En réalité c'étaient des grands thermes de l'époque impériale. Cf. C. TORR, *Les ports de Carthage*, «RA», 24, 1894, pp. 47 et s.; A. LÉZINE, *Carthage. Utique... cit.*, pp. 141-145; IDEM, *Utique. Note... cit.*, pp. 1252 et s..

minées de plus près, n'incitent pas à formuler de telles réserves¹². Une fois la phénicomane neutralisée, ce sont ses compétences techniques d'ingénieur qui l'emportent dans les récits qu'il nous a légués. Ceci se laisse le mieux observer dans la description du cirque, de l'amphithéâtre et du théâtre à Utique.

3. Nos connaissances relatives au cirque d'Utique¹³ — qui date de l'époque impériale — sont fondées uniquement sur la relation et le plan des ruines de la ville qu'A. Daux a publiés dans son ouvrage. Dans la littérature de la question, cette description a fait maintes fois l'objet d'importantes controverses. Dans l'*Atlas archéologique de la Tunisie*¹⁴, figurent les «ruines où Daux a voulu voir un cirque». De même A. Lézine, dans ses premiers travaux consacrés à Utique¹⁵, niait à vrai dire son existence. Et ce n'est que dans son ouvrage de 1963¹⁶ qu'il affirme que dans le secteur où A. Daux «a placé le cirque subsistent des vestiges de murs en blocage qui ont très bien pu appartenir aux substructions d'une cavea, notamment un tronçon de mur à tracé curvilinéaire qui pourrait être la naissance de l'extrémité arrondie du cirque, orientée vers l'est». Tout comme Lézine, J.H. Humphrey admet l'existence à Utique du cirque décrit par A. Daux¹⁷.

Étant donné que notre connaissance du cirque d'Utique repose uniquement sur la description qu'en a donnée A. Daux, il serait opportun d'examiner ce texte de plus près¹⁸.

¹² A. DAUX (*op. cit.*, p. 49) soulignait que «L'étude des constructions romaines offre moins d'intérêt [...] en ce sens qu'elle serait ici une répétition descriptive de tous les monuments dont les Latins ont doté la surface des contrées européennes».

¹³ Je développe ici certains remarques de mon article polonais de 1974. Cf. J. KOLENDO, *Cyrki...* cit., p. 36 et s..

¹⁴ AAT, F-11e N° VI, Porto-Farina, N° 7.

¹⁵ A. LÉZINE, *Précisions topographiques...* cit., p. 137, note 46.

¹⁶ A. LÉZINE, *Architecture...* cit., p. 72: «A la suite des auteurs de l'*Atlas Archéologique de la Tunisie*, nous avons émis des doutes sur l'identification du second cirque d'Utique, proposée par A. Daux, sachant le peu créance que l'on pouvait généralement accorder aux interprétations de cet auteur. Mais il semble bien que - pour une fois - le chargé de mission de Napoléon III ne s'était pas trompé». Cf. A. LÉZINE, *Utique...* cit., p. 1248, note 2: «si un cirque a bien existé à cet emplacement, il date de l'époque impériale».

¹⁷ J.H. HUMPHREY, *op. cit.*, p. 307: «one can have slightly more confidence in the existence of a later circus at Utica, despite the fact that its identification and description depend entirely upon the early engineer A. Daux whose work has often proved somewhat unreliable». La description du cirque d'Utique est précédée par l'expression «if one accepts Daux's report, it seems...» Cf. J. KOLENDO, *Cyrki...* cit., p. 36.

¹⁸ DAUX, *op. cit.*, pp. 237-240.

«Le cirque ou hippodrome était très-vaste: 562 mètres de long et 76m, 60 de large. Contigu et parallèle au rivage du golfe, il était distant de 88 mètres de la porte de l'arsenal maritime et du port de guerre.

Les cirques romains, en Afrique, étaient généralement très-grands, car j'en ai mesuré en autre, à Thysdrus (El-Djem), qui avait 527 mètres de long sur 95 mètres de large.

Dans celui d'Utique, la spina commençait à 44 mètres de la grande voûte du *castellum*, de la *Porta triumphalis*, située au Sud-Ouest, et finissait à 36 mètres de l'extrémité circulaire opposée, près de la ville. Le *castellum* et les *carceres* étaient les parties les plus éloignées de la ville.

Extérieurement à l'édifice, et de 7m,80 en 7m,80, des contre-forts ou étais, semi-circulaires, en maçonnerie, appuyaient le grand mur d'enceinte. Le peu de puissance relative de ce mur, qui n'a pas plus de 75 centimètres d'épaisseur, a pu nécessiter ce renfort, soit au point de vue de l'économie dans la construction, soit pour le cas où l'on aurait élevé une galerie couverte au-dessus des gradins. Du reste ces contre-forts, vus à distance, ne manquaient pas d'une certaine élégance d'ensemble. En outre, il n'est pas impossible qu'ils aient servi, comme il arrivait assez fréquemment à certaine hauteur, de base ou de piédestal pour supporter des bustes ou des emblèmes.

Beaucoup de débris de marbres de diverses qualités sont épars sur le sol: les gradins inférieurs en étaient probablement décorés.

Près du *castellum* était un puits de 3m,50 de diamètre dans oeuvre; il devait être affecté au service des écuries, des *carceres*, et sa proximité de la mer fait admettre qu'il donnait de l'eau douce, puisque les bords de la mer, sur les rives africaines, offrent généralement des puits d'eau douce à de très-faibles profondeurs.

Les débris d'une belle colonne en granit gris clair, à grain fin et bien poli, de 62 centimètres de diamètre, gisent sur le sol près de la spina du côté du *castellum*. On y voit aussi un socle de statue. La loge du magistrat ou du proconsul était au Sud.

La situation du cirque, au bord même de la mer, devait procurer une certaine fraîcheur aux spectateurs sous ces chaudes latitudes, d'autant plus que les cirques, en général, n'étaient pas très-élevés.

Le cirque, à sa droite en sortant de la ville, était contigu à la mer, comme il a été dit, à sa gauche; il formait la limite d'une vaste nécropole.

La Via Sacra, partant d'une des portes de la ville, la première de ce côté après celle de l'arsenal, longeait la gauche du cirque et traçait la limite Nord de la nécropole. Son étendue, depuis cette porte de ville jusqu'à l'autre extrémité, bien au delà du cirque, était de 850 mètres sur une largeur de 400 mètres. Cet espace comprenait les bas versants sis en-

tre la mer et la chaîne de montagnes parallèle à la mer, sur l'extrémité de laquelle était Utique».

Essayons de nous prononcer sur la valeur de cette description. Les plus contestables sont, sans aucun doute, les dimensions du cirque d'Utique, telles que les présente A. Daux. Sa longueur - 562m - n'est pas sujette à discussion, surtout en confrontation avec celle de quelques autres cirques romains¹⁹. Le Circus Maximus avait, par exemple, 600m, le cirque de Maxence à Rome - 520m; celui de Thysdrus - 516m; celui de Carthage - 496m. On connaît aussi des cirques dont la longueur est moins importante. Celui de Caesarea de Maurétanie était long de 470m, - 480m, celui de Lepcis Magna avait environ 450m.

La largeur du cirque d'Utique - qu'A. Daux estime à 76,60m - est tout à fait invraisemblable, malgré l'exactitude du chiffre.

Il correspond donc à la largeur de l'arène prise entre les murs opposés du *podium*. La largeur du cirque d'Utique donnée par A. Daux (76,60m) se rapproche en effet de celle de l'arène dans d'autres cirques. Ainsi, par exemple, l'arène du Circus Maximus avait 82m de large, celle du cirque de Maxence - 75-79m, celle du cirque de Thysdrus - 84,5m; à Caesarea de Maurétanie - 87m; à Carthage - 77,5m; à Lepcis Magna - 70m; à Thugga et à Sétif - 77m, et enfin à Bovillae - 60m.

A. Daux rapporte également qu'entre l'extrémité de la *spina* et l'extrémité circulaire du cirque il y avait 36m de distance. Ceci paraît fort probable, compte tenu des données analogues valables dans d'autres cirques. Il est en revanche impossible d'accepter la distance de 44m qui devait séparer la *spina* des *carceres*. On peut toutefois proposer une conjecture au texte d'A. Daux, en admettant qu'il s'agissait d'une simple faute d'impression: 44m au lieu de 144m. La distance entre la *spina* et les *carceres* était de 144m au Circus Maximus, de ca 160m à Leptis Magna et de 138m à Vienne. Il convient aussi de souligner que le plan d'Utique publié par A. Daux signale l'existence d'un cirque avec la *spina* qui se trouve à environ 150m des *carceres*.

Pris à la lettre, les chiffres figurant dans la description du cirque d'Utique s'avèrent donc, dans deux cas sur quatre, entièrement faux. C'est pourquoi, il faudrait se poser la question de savoir si, de manière générale, on peut faire confiance à ces données. Il est possible de vérifier, du moins en partie, d'autres mesures effectuées par A. Daux sur diffé-

¹⁹ Les dimensions des cirques d'après J.H. HUMPHREY, *op.cit.*, *passim*. Cf. A. LÉZINE, *Architecture... cit.*, pp. 65-76 et le tableau comparatif p. 76; J. KOLENDO, *Cyrki... cit.*, pp. 26-52 et le tableau comparatif p. 50; A. GRENIER, *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, III, 2. *L'Architecture. Ludi et circenses*, Paris 1958, p. 985.

rentes constructions. Il donne, par exemple, les dimensions du cirque de Thysdrus: longueur - 527m; largeur -95m. La longueur correspond à peu près à celle établie par A. Lézine à partir de l'analyse de la photographie aérienne du site (516m). Les 11 mètres de différence ne posent pas de problème, surtout que les évaluations faites par Lézine²⁰ ne peuvent être acceptées qu'avec une certaine marge d'erreur. Il existe par contre une différence capitale entre la largeur du cirque donnée par A. Daux (95m) et celle que propose A. Lézine et qui peut être estimée à 111m.

Passons à d'autres éléments de la description du cirque d'Utique. Son emplacement au bord de la mer résultait sans doute de la nécessité de disposer d'un grand espace entièrement plat. A Lepcis Magna, tout comme à Utique, le cirque était situé au bord de la mer²¹.

L'arsenal maritime qui, selon Daux, se trouvait à 88m du cirque, c'était en réalité de grands thermes²². Entre le cirque et la ville, au sud de celui-ci, se trouvait une nécropole²³ de 850m x 400m. On connaît plusieurs cas d'emplacement d'une nécropole à proximité d'un cirque situé à la périphérie de la ville²⁴.

La partie circulaire du cirque était orientée vers l'est²⁵. L'orientation de l'édifice, dont l'axe s'écarte légèrement (14°) de la ligne est-ouest, ne correspond pas à l'orientation du cadastre urbain d'Utique²⁶.

Le texte d'A. Daux nous livre également certains détails concernant la construction du cirque. Son mur extérieur était épais de 75cm. Cette information paraît quelque peu surprenante, étant donné que l'épaisseur des murs extérieurs des gigantesques édifices de spectacle construits de gros blocs de pierre devait être importante. Il se peut qu'A. Daux ait décrit dans ce passage le mur d'une galerie, laquelle se trouvait dans la partie supérieure des gradins du cirque²⁷. Ce mur, effectivement, pouvait être moins épais.

²⁰ A. LÉZINE, *Architecture...* cit., pp. 71 et s. Cf. L. FOUCHER, *op. cit.*, p. 210.

²¹ Cf. J.H. HUMPHREY, *op. cit.*, pp. 25-55. J.H. HUMPHREY, (*op. cit.*, p. 307) souligne la ressemblance entre le cirque d'Utique et celui de Lepcis Magna.

²² Cf. note 11.

²³ A. DAUX, (*op. cit.*, p. 240) cite deux inscriptions de cette nécropole qui ont échappé à l'attention des éditeurs du *CIL VIII*. Cf. J. KOLENDO, *Deux inscriptions d'Utique vues par A. Daux*, «ZPE», 42, 1981, pp. 261 et s. *AE* 1982, 927.

²⁴ Sur les nécropoles à proximité d'un cirque voir J. KOLENDO, *L'iscrizione di un aurgiga a Theveste* (ILAlg. I 3146), dans *L'Africa Romana*, II (Sassari 1984), Sassari 1985, pp. 198 et s..

²⁵ Sur l'orientation des cirques africains, voir J. H. HUMPHREY, *op. cit.*, p. 335.

²⁶ J. KOLENDO, *Cyrki...* cit., pp. 36 et s..

²⁷ Cf. la galerie dans le cirque de Lepcis Magna. J.H. HUMPHREY, *op. cit.*, p. 30.

A. Daux mentionne aussi l'existence des contre-forts semi-circulaires en maçonnerie appuyant le mur extérieur du cirque et disposés à 7,80m de distance l'un de l'autre. Des contre-forts semblables existent dans les cirques de Caesarea de Maurétanie (Cherchel) et de Sitifis²⁸.

La description d'A. Daux fait également mention de certains éléments du décor de la *spina*, notamment d'un fragment de colonne en granit de 62cm de diamètre et d'un piédestal de statue. Un autre détail rapporté par Daux mérite aussi d'être signalé, à savoir l'existence d'un puits de 3,5m de diamètre se trouvant à proximité des *carceres*. Des puits semblables ont été découverts, un dans le cirque de Hadrumetum²⁹ et, probablement, un autre dans celui de Carthage³⁰.

Le plan d'Utique élaboré par A. Daux présente le contour complet du cirque³¹. Il est difficile de savoir dans quelle mesure sa reconstitution basait sur l'analyse des constructions analogues, surtout sur celle du cirque de Maxence à Rome³². Certains éléments de ce dessin sont significatifs et méritent d'être signalés. Tout d'abord, la largeur inégale des pistes: la piste sud est plus étroite que la piste nord. Une loge(?) est indiquée sur le plan, elle figure dans la partie sud du cirque. Il convient également de noter la forme particulière des *carceres* qui sont incurvés.

Essayons de proposer une évaluation globale de la description du cirque d'Utique qu'a donnée A. Daux. Celui-ci a vu le cirque dans un état de conservation relativement bon, ce qui a certainement facilité sa tâche. Sa description paraît relativement fidèle, même si parfois elle n'est pas très exacte. Il convient de souligner que certains facteurs, qui ont entraîné nombre de déformations dans d'autres descriptions d'A. Daux, étaient éliminés dans le cas de celle-ci. De même, les analogies avec d'au-

²⁸ J.H. HUMPHREY, (*op. cit.*, p. 307) souligne que les contre-forts étaient rares dans les cirques romaines.

²⁹ Une citerne ou un canal se trouvait dans la partie semi-circulaire de l'arène, à côté du mur du *podium*. Cf. A. ICIEK, A. JAGODZINSKI, J. KOLENDO, J. PRZENIOSLO, *op. cit.*, p. 41.

³⁰ Un grand puits voûté se trouvait à l'extrémité septentrionale de la *spina*. Il recevait les eaux tombées à l'intérieur du monument. Cf. «Bulletin de la Société Archéologique de Sousse», 1903, pp. 18 et 33; *ibid.*, 1908, p. 31.

³¹ Dans S. REINACH, *Atlas de la province romaine d'Afrique pour servir à l'ouvrage de M. Ch. Tissot*, Paris 1891, pl. VI - Plan d'Utique d'après les levés et les restitutions de Daux = G. PERROT, CH. CHIPIEZ, *op. cit.*, p. 387, fig. 270. Cf. A. LÉZINE, *Utique...* cit., plan simplifié à la p. 12, fig. 4.

³² Connue grâce aux livres: G.L. BIANCONI, *Descrizione di circhi, particolarmente di quello di Caracalla*, Roma 1789; A. NIBBY, *Del circo volgarmente detto di Caracalla*, Roma 1825.

tres cirques n'ont pas joué de manière décisive sur sa description du cirque d'Utique. Il faut en effet tenir compte du fait que, vers le milieu du XIX^e siècle, l'architecture des cirques romains était encore relativement peu connue³³.

Disons, pour conclure, que toute étude des édifices de spectacle en Afrique romaine devrait tenir compte de la description du cirque d'Utique faite par A. Daux, sans pourtant oublier que celle-ci n'est pas exempte d'erreurs³⁴.

4. L'emplacement de l'amphithéâtre d'Utique est par contre possible à retrouver. Il était creusé dans le sommet d'une colline qui se trouve au centre de la ville. Encore en 1969, d'après J.-C. Lachaux³⁵, on reconnaissait très bien sa forme en cuvette entourée d'un talus abrupt. L'amphithéâtre est pourtant complètement ruiné et aucune de ses constructions n'apparaît plus. Notre connaissance de cet amphithéâtre repose uniquement sur les informations fournies par des relations de voyageurs et d'archéologues du XIX^e siècle. G. Finotti³⁶ signale l'existence de cet édifice dans son livre de 1856. Aussi V. Guérin³⁷ en fait mention dans son ouvrage de 1862. La description la plus détaillée de cet amphithéâtre est pourtant due à A. Daux. Elle a été reprise plus tard, pratiquement mot à mot, par Ch. Tissot³⁸. Cette relation, ne représentant en elle-même aucune valeur, ne devrait pas être citée³⁹.

A. Daux constate au début de sa description⁴⁰ que, contrairement à l'usage répandu en Afrique où l'on construisait des amphithéâtres hors des ville⁴¹, celui d'Utique était situé au centre de la ville. «L'amphithéâ-

³³ Voici les travaux sur les cirques: O. PANVINIUS, *De ludis circensibus libri II*, Venetiis 1600; Parisiis 1601; Patavii 1642, 1681; J.C. BULENGERUS, *De circo Romano ludis circensibus*, Lutetiae Parisiorum 1598, 1601 - l'un et l'autre livre dans J.G. GRAEVIUS, *The-saurus antiquitatis Romanorum*, t. IX, Trajecti ad Renum 1694-1699, Venetiis 1732-1737. Cf. note 32.

³⁴ Les doutes sur l'existence d'un cirque à Utique peuvent découler du fait que dans son important ouvrage Ch. Tissot n'en fait pas mention. Il faut pourtant rappeler que ce livre, d'édition posthume, comporte de nombreuses lacunes. Sur le cirque de l'époque républicaine à Utique voir Annexe.

³⁵ J.-C. LACHAUX, *op. cit.*, p. 152 et s. J.-C. GOLVIN, *op. cit.*, p. 94, n° 61.

³⁶ G. FINOTTI, *La reggenza di Tunisi*, Malta 1856, p. 226 (*non vidi*).

³⁷ V. GUÉRIN, *Voyage archéologique dans la Régence de Tunis*, Paris 1862, t. II, pp. 6 sq.

³⁸ CH. TISSOT, *op. cit.*, p. 73.

³⁹ Par exemple par J.-C. LACHAUX, *op. cit.* p. 152.

⁴⁰ A. DAUX, *op. cit.*, pp. 235-237.

⁴¹ A. DAUX (*op. cit.*, p. 235) dit qu'il a levé les plans des amphithéâtres d'Hadrumète, de Leptis Minor, de Thapsus, de Thuburbo Minus, de Bararus et enfin de Thysdrus. La documentation réunie par Daux a été utilisée par Ch. Tissot. Cf. note 6.

tre avait, sur son grand axe, de Nord en Sud, 118 mètres de long, et 98 mètres sur le petit axe. L'arène avait 38 mètres sur 30. Une belle galerie couverte couronnait la cavea; cette galerie avait 6m40 hors oeuvre; et les deux murs de soutènement 1m60 d'épaisseur chacun. Deux larges précinctions séparaient les rangées de gradins. Le périmètre de l'arène était, paraît-il, garni de colonnes en marbre noir, soutenant une haute grille en fer ou en bronze tout autour; deux de ces colonnes existent encore avec leurs encoches ou trous de scellement.

Les stalles du bas étaient décorées des marbres variés. L'entrée de l'arène était au Sud, sous une large galerie en voûte couverte par des gradins. [---] La vaste cavea tout entière était creusée dans la massif d'une montagne au centre. [---] La galerie couverte supérieure faisait seule saillie au-dessus du sommet. [---] On pénétrait dans le bas de la cavea et sur l'arène par deux hautes tranchées, à ciel ouvert, pratiquées au Nord et au Sud; à ces tranchées aboutissaient deux rues assez spacieuses. Celle du Nord conduisait de l'amphithéâtre au port de guerre, et celle du Sud vers deux portes de ville assez proches.

A 8 mètres de l'édifice, au Nord, et franchissant la tranchée sur des arceaux élevés, passait un aqueduc: sa hauteur atteignait le pied de la grande galerie couverte. Une prise d'eau de cet aqueduc parvenait dans l'amphithéâtre sous la galerie couverte. A 25 mètres de distance, à l'Ouest, étaient les grandes citernes publiques, sur le plateau de la montagne».

D'après la description qu'en a donnée A. Daux nous pouvons constater, que, vers le milieu du XIX^e siècle, l'amphithéâtre d'Utique était encore dans un état de conservation remarquable. C'est aussi à Daux que nous devons la description d'un grand nombre d'éléments qui ne se sont pas conservés dans d'autres amphithéâtres. Par exemple, il mentionne l'existence d'une galerie visible au-dessus de la *summa cavea*. Il parle également — et c'est l'unique information de ce type qui nous soit connue — des vestiges de grilles métalliques servant à protéger les premiers rangs de gradins⁴².

Et voici la description de l'amphithéâtre d'Utique d'après Guérin⁴³.

⁴² CALPURNIUS (*Buc.*, VII 53-56) parle des filets protégeant le podium contre les bêtes féroces entrelacées de fils d'or dans sa description de l'amphithéâtre en bois de Néron. Ces filets étaient suspendus à des défenses d'éléphant pointées vers l'arène. D'après Pline l'Ancien (*N.H.*, XXXVII 3(11) § 45) les semblables filets étaient ornés des morceaux d'ambre placés dans les noeuds. Cf. J. KOLENDO, *A la recherche de l'ambre baltique. L'expédition d'un chevalier romain sous Néron*, Warszawa 1981, p. 32.

⁴³ V. GUÉRIN, *op. cit.*, t. II, pp. 6 sq.

«Un peu au nord de ces citernes⁴⁴, un vaste amphithéâtre a été pratiqué dans un ravin naturel qui offrait de lui-même, par sa forme elliptique, celle qui convient à ces sortes de monuments. Tous les gradins ont été enlevés, et quelques débris insignifiants subsistent seuls de cette puissante construction. Elle avait environ trois cent soixante pas de circonférence; l'arène mesurait cinquante-deux pas de long sur quarante-deux de large. La nature a repris ses droits sur ce ravin, que l'homme avait jadis conquis et approprié à la destination que j'ai indiquée; des broussailles et de hautes herbes en revêtent maintenant de nouveau le fond et les flancs, et toute trace de maçonnerie a presque complètement disparu.

Dans le sens du grand axe de l'amphithéâtre, du côté du nord-ouest, une construction demi-circulaire y était attenante. Quelques voyageurs l'ont regardée comme un ancien théâtre⁴⁵; mais c'est ailleurs, à mon avis, qu'il faut reconnaître les vestiges de ce dernier monument⁴⁶».

En comparant les descriptions de l'amphithéâtre d'Utique élaborées par A. Daux et V. Guérin, on observe certaines concordances, mais aussi certaines divergences. Tous deux soulignent que l'amphithéâtre a été creusé dans le massif d'une montagne. La description de Guérin ajoute le détail précieux qu'un ravin naturel fut utilisé pour la construction de l'amphithéâtre. Les dimensions de l'arène données par les deux auteurs sont très rapprochées. L'arène mesurait d'après Daux 38 m sur 30 m et d'après Guérin 52 pas (ca 39 m) sur 42 pas (ca 31,5 m). Mais des divergences se manifestent dans la circonférence de l'amphithéâtre. Selon Guérin, elle était de 360 pas, soit au moins 270 m. tandis que sur la base de informations de Daux, on peut calculer la circonférence de l'amphithéâtre à env. 340 m. Selon J.-C. Golvin l'arène mesurait environ 50x30 m et l'ensemble de l'édifice atteignait au maximum 118x98 m.

Il existe aussi des différences dans l'état de conservation du monument. Suivant Guérin, il était détruit, tandis qu'il découlerait de la description de Daux qu'il était en très bon état. On peut expliquer ces différences par le fait que Guérin passe deux journées à Utique, les 25 et 26 mai 1860, quand les ruines étaient couvertes, suivant ses paroles, «de broussailles et de hautes herbes». Daux passa beaucoup de temps sur ce

⁴⁴ V. GUÉRIN (*op. cit.*, t. II, p. 6) a parlé auparavant d'«un système de grandes citernes» près d'un aqueduc.

⁴⁵ V. Guérin mentionne ici le théâtre d'époque républicaine identifié par P. Cintas et A. Lézine. Cf. note 54.

⁴⁶ Cf. *infra.*

site⁴⁷ et y mena des recherches détaillées en exécutant des plans et même des fouilles. Aussi, il a pu observer certains détails qui échappèrent à Guérin. D'autre part, on peut ici remarquer deux approches diverses aux ruines antiques. Daux les regardait en tant qu'ingénieur tandis que Guérin était également sensible aux valeurs du paysage des ruines.

5. Le théâtre d'Utique éveillait et éveille encore un grand intérêt, car il est mentionné dans le *De Bello Civili* de César⁴⁸. A. Daux a fourni une description détaillée, quoique verbeuse, du théâtre d'Utique. Et voici son texte⁴⁹:

«THÉÂTRE. C'était un magnifique édifice de construction romaine. [---] Les restes de ce théâtre sont: un haut tumulus en fer à cheval, où les murs circulaires de soutènement percent çà et là; des blocs de voûtes et autres écroulés; des colonnes brisées, et les traces d'un portique. [---]

Le théâtre était un édifice semi-circulaire, comme tous les théâtres grecs et latins⁵⁰, et précédé d'un portique, ainsi que l'indiquent les ruines. Il avait 95 mètres de diamètre de Nord en Sud, devant l'orchestre. De nombreux fragments de marbre, épars sur le sol, témoignent d'un grand luxe décoratif, au moins pour les stalles inférieures, réservées aux personnages d'un rang élevé. La forme haute et les dimensions considérables des ruines du théâtre semblent autoriser la supposition qu'une galerie couverte le couronnait, comme dans tous les riches théâtres.

Entre le front du proscenium et la façade extérieure du portique regardant la mer, il y a 60 mètres: cet espace comprenait la scena, les postscenia, et le portique. A cet endroit gisent sur le sol de nombreux tronçons de colonnes de porphyre rouge antique, porphyre d'Égypte à grain fin, d'un brillant poli, et de 0m,84 de diamètre, ce qui fait 8m,40 pour la hauteur de la colonne entière, soit 7 mètres pour le fût monolithe si elle a appartenu à l'ordre corinthien ou à l'ordre composite, puisque,

⁴⁷ Cf. note 8.

⁴⁸ CAES., *B.C.*, II 25. Cf. A. LÉZINE, *Précisions topographiques...* cit., pp. 129-138.

⁴⁹ A. DAUX, *op. cit.*, pp. 224-229.

⁵⁰ A. DAUX donne ici la note suivante (*op. cit.*, p. 226, note 1): «Celui d'Hadrumète était d'une forme exceptionnelle, devant servir à la fois de théâtre et d'amphithéâtre». Cf. aussi le plan d'Hadrumète dans S. REINACH, *Atlas de la province romaine d'Afrique pour servir à l'ouvrage de M. Ch. Tissot*, Paris 1891, pl. IX - plan d'Hadrumète d'après les relevés de Daux. Le plan de Daux présente un théâtre très allongé. Peut-être donc en réalité à Hadrumète se trouvait un théâtre-amphithéâtre. Ce type de construction était très répandu en Gaule, mais en Afrique il n'est certifié qu'à Lixus. Cf. M. PONSICH, *Un théâtre grec au Maroc?*, «Bulletin d'Archéologie Marocaine», VI 1966, pp. 317-322; IDEM, *Le théâtre amphithéâtre de Lixus (Maroc)*, dans *Homenaje a Garcia y Bellido*, Madrid 1980, t. IV, p. 297-323. J.-C. GOLVIN. *op. cit.*, p. 230. Cf. Le cas de Caesarea. *Vide* Note 1.

comme chacun sait, la colonne entière portait 20 modules, dont 16 ou 12 parties pour le fût seul.

La richesse de sculpture des débris de marbre épars sur le sol permet également de croire au décor de l'un de ces deux ordres; mais les fragments sont si complètement mutilés, qu'il est impossible d'en préciser un.

Il n'eût pas été sans intérêt de savoir si ces colonnes ont décoré la scène ou le portique; mais l'endroit où gisent les tronçons mutilés, à peu près équidistant, laisse dans le doute. Néanmoins je penche pour la première supposition, par la raison qu'il en eût fallu davantage pour le tour du portique, et leur poids énorme ne permet guère de croire qu'on en ait transporté beaucoup au loin. Il n'y a sur le sol que quinze ou seize tronçons; on peut raisonnablement admettre qu'ils représentent de six à huit colonnes».

Ch. Tissot⁵¹ a abrégé ce texte de Daux en ajoutant certaines précisions topographiques tirées sans doute du plan des ruines d'Utique élaboré par Daux.

Bien peu d'informations sur le théâtre d'Utique peuvent être glanées dans la description qu'on trouve dans le livre d'A. Daux. En ce temps, l'édifice était déjà délabré. Nous apprenons pourtant que l'orchestre avait 95 m. de largeur et que la distance entre le front du *proscenium* et la façade extérieure du portique à l'extérieur du théâtre était de 60 m. D'autre part, il est question de colonnes en granit (?) rouge⁵². Également le marbre était largement utilisé dans la décoration du théâtre. Ces informations sont peut-être bien maigres, mais actuellement nous ne disposons que de reliques infimes de ce monument⁵³ et qui ne furent jamais explorées⁵⁴.

Il faut être conscient qu'avant que des fouilles à venir à Utique ne dégagent les bâtiments à spectacle, nous sommes condamnés surtout aux descriptions des voyageurs, parmi lesquels A. Daux occupe une place de choix.

⁵¹ CH. TISSOT, *op. cit.*, p. 77: Le théâtre s'élevait en dehors de l'enceinte, sur les bords de la mer, à 260 mètres de la porte qui donnait accès au port marchand. V. GUÉRIN, *op. cit.*, t. II, p. 7 mentionne seulement le théâtre. Cf. *supra* p. 261 et note 45. Cf. aussi C. TORR (*op. cit.*, p. 46) qui informe que le marais pénètre jusque dans l'orchestre du théâtre.

⁵² C'est ainsi qu'il faut comprendre l'information sur les colonnes «de porphyre rouge antique, porphyre d'Égypte à grain fin». Cf. J.-C. LACHAUX, *op. cit.*, p. 151.

⁵³ J.-C. LACHAUX, *op. cit.*, p. 151.

⁵⁴ A Utique, il existait encore un second théâtre remontant à la période républicaine. P. CINTAS, *Deux campagnes...* cit., pp. 13, 16; A. LÉZINE, *Précisions...* cit., pp. 133 et s.; J.-C. LACHAUX, *op. cit.*, pp. 150 et s. Cf. note 45.

Annexe

Cirque de l'époque républicaine

A Utique, il existait encore un second cirque remontant à la période républicaine et identifié par A. Lézine⁵⁵. Ce cirque tirait profit d'un abaissement naturel du terrain qui fut peut-être partiellement élargi. Comme à juste titre l'affirmait A. Lézine dans son étude de 1956, la partie arrondie du cirque était tournée vers le Nord-Ouest⁵⁶. Dans ses publications suivantes, il plaçait là à tort les *carceres*, se référant au fait que dans tous les cirques connus les comparatiments pour les chevaux se trouvaient sur ce côté⁵⁷. Mais il n'y a pas place pour les *carceres* dans la partie du cirque insérée dans la colline. L'agencement du terrain prouve nettement que du côté Nord-Ouest ne pouvait se trouver que la partie arrondie⁵⁸. Les analogies avec les cirques d'époque impériale n'ont aucun impact, car l'hippodrome en question est de période républicaine.

⁵⁵ A. LÉZINE, *Précisions topographique...* cit., pp. 136 et s.; IDEM, *Architecture...* cit., p. 72; IDEM, *Utique...* cit., p. 66. Cf. J. KOLENDO, *Cyrki...* cit., pp. 35 et s.

⁵⁶ A. LÉZINE, *Précisions topographiques...* cit., pp. 136 et s. et le plan d'Utique p. 135.

⁵⁷ A. LÉZINE, *Architecture...* cit., p. 72: «Par analogie avec tous les autres cirques africains connus, il faut sans nul doute rectifier notre première interprétation et placer les *carceres* à l'ouest».

⁵⁸ Observations personnelles en juin 1972. Cf. J. KOLENDO, *Cyrki...* cit., p. 36.

Kadria Fatima Kadra

Nécropoles tardives de l'antique Theveste:
Mosaïques funéraires et *mensae*

Dans les années 1976 et 1978, à Tébessa ont été mises en évidence, d'une manière fortuite, des parties de nécropoles appartenant à la période tardive.

La première découverte a été effectuée au Nord-Ouest du site antique, en dehors de la porte de Constantine, à proximité de l'ex-Ferme Cambon¹: lors de travaux, entrepris dans la cour de l'École du Dr Saadane, furent mis au jour des tombes sous tuiles, des sarcophages dont certains revêtus d'épithames sur mosaïque ou pierre, accompagnées de *signa* chrétiens, enfin des *mensae* (Tavola I); ces vestiges couvrent une superficie d'environ 10m², mais l'on peut constater que la zone cimétériale se poursuit sous la rue qui longe l'établissement scolaire et sous des constructions voisines.

La deuxième parcelle funéraire se trouve située dans le quartier de Draa-eR-Rahou, au Sud-Ouest de la ville, près de la route de Morsott: elle recèle les mêmes structures que la nécropole du Dr Saadane, si l'on excepte toutefois l'existence de tombes à coffre.

Il convient de souligner que, par le passé, différentes parties du site antique ont livré, d'une manière sporadique, des documents funéraires d'époque chrétienne: on peut, à cet égard, évoquer l'emplacement de l'ex-Ferme Cambon², la grande basilique et ses abords³, les zones respecti-

¹ Sur l'ex-ferme Cambon, se reporter à ST. GSELL, *Le musée de Tébessa*, Paris, 1902, p. 79.

² Cf. ST. GSELL, *op. cit.*, p. 79; voir également J. MARCILLET-JAUBERT, *Mosaïques tombales de Tébessa*, dans «R.Af.», 1960, p. 413-415 et fig. 1 et S. LANCEL, *Une nécropole chrétienne à Tébessa*, dans «Libyca-archéologie-épigraphie», IV, 2e semestre 1956, p. 319-331.

³ Cf. I.L. Alg, I, 3420 à 3427, 3429-3431; CMDT CLARINVAL, *Rapport sur les fouilles faites à la basilique de Tébessa pendant l'année 1870*, dans «R.S.A.C.», 14, 1870, p. 607-611 et pl. XI et XII; L. LESCHI dans «B.A.C.», 1943-1945, p. 429-437 et années 1946-1949, p. 420-422; SÉRÉE DE ROCH, *Tébessa, antique Theveste*, Alger, 1952, p. 55; L. LESCHI, *Inscriptions sur mosaïques découvertes dans le sous-sol de la basilique chrétienne de Tébessa*, dans *Études d'épigraphie, d'archéologie et d'histoire africaines*, Paris 1957, p. 126-130; J. MARCILLET-JAUBERT, *art. cit.*, p. 415-423, et fig. 2,3,4,5,6,7,8,9,10, et P.-A. FÉVRIER, *Nouvelles recherches dans la salle triflée de la basilique de Tébessa*, dans «B.A.A.», III, 1968, p. 167-191. Voir également A. BALLU, *Le Monastère byzantin de Tébessa*, Paris, 1897, p. 29; ST GSELL, *Les Monuments Antiques de l'Algérie*, t. II, Paris, 1901, p. 283.

vement situées près du rempart byzantin au Nord, près du temple, à proximité des thermes⁴ ...Cependant celles-ci n'ont pu, en général, et pour diverses raisons, bénéficier de fouilles méthodiques ou de publications exhaustives, incluant des précisions sur le contexte archéologique; une seule exception est à noter: les recherches effectuées à l'extérieur et à l'intérieur de la salle tréflée de la basilique, au cours des années 1965 et 1967⁵.

Ainsi notre connaissance des nécropoles de l'époque chrétienne (et également de la période païenne) reste limitée, dans la mesure où aucun ensemble cimétériel cohérent n'a été dégagé et étudié d'une manière systématique.

Les fouilles de sauvetage menées en mai 1978 à l'École du Dr Saadane et à Draa-eR-Rahou n'ont pu de même restituer, dans leur intégralité, les deux nouvelles parcelles funéraires. Dans ce cas précis, les recherches ont été entravées par les dégradations très importantes opérées par les bulldozers.

Il a cependant pu être procédé à l'étude de différents types de tombes et de deux *mensae*; les épitaphes et les supports en mosaïque ont également fait l'objet d'une analyse détaillée.

De ces investigations, il ressort que l'intérêt des deux aires cimésiérales dérive:

1) de la découverte de tables de repas qui attestent matériellement la permanence du culte du repas funéraire jusqu'à une époque très tardive à Tébessa.

2) de l'existence de documents épigraphiques qui constituent un apport pour un essai de classement des inscriptions chrétiennes et des mosaïques funéraires de l'antique Theveste.

Comme il s'avère impossible de présenter l'ensemble de la recherche qui, encore inédite, doit faire l'objet d'une première publication en Algérie, nous avons choisi d'axer notre propos sur les mosaïques et les *mensae*.

Auparavant, il convient de donner un bref aperçu sur les différents types de tombes et le rituel funéraire.

Aussi bien à l'École du Dr Saadane qu'à Draa-eR-Rahou, les corps sont généralement inhumés dans des sarcophages ou des tombes sous tuiles. Ces dernières possèdent ordinairement un toit à double pente, com-

⁴ St: GSELL, *Le Musée de Tébessa, op. cit.*, p. 12 et note 7; voir également *I.L. Alg.*, *op. cit.*, n° 3433, 3434, 3442, 3444, 3447, 3455.

⁵ Cf. P.A. FÉVRIER, *art. cit.*, p. 167-191.

posé de deux rangées de tuiles plates, contrebutées en dos d'âne et parfois surmontées d'*imbrices*; parfois, de structure plus élémentaire, elles comportent un seul rang de *tegulae*, adossées contre la paroi d'un sarcophage mitoyen, utilisée comme second côté de la sépulture (Tavola II).

Les sarcophages sont faits d'une cuve taillée d'une manière fruste dans un bloc de calcaire; le couvercle consiste en une simple dalle soit anépigraphe, soit revêtue d'une épitaphe ou d'une mosaïque portant une inscription funéraire.

Les corps présentent sans exception une disposition uniforme en *decubitus* dorsal tendu et sont quelquefois noyés dans de la chaux; ils ont été déposés tantôt la tête à l'Ouest, tantôt au Sud et ne sont accompagnés d'aucun mobilier funéraire.

Il convient de noter qu'à Draa-eR-Rahou, on rencontre un troisième groupe de sépultures, représenté par des coffres funéraires, réalisés à l'aide de dalles alignées, posées de chant (Tavola III, 1); la couverture est également formée par la juxtaposition de plusieurs pierres plates.

Certains caissons ont été édifiés au moyen de matériaux réutilisés, à savoir des fragments de sculptures et, surtout, fait intéressant à relever, des *mensae* en pierre rectangulaires, ornées d'ustensiles de repas, contenant quelquefois des aliments (Tavola III, 2).

Le rituel funéraire, quant à lui, ne diffère en rien de celui observé par ailleurs.

A l'École du Dr Saadane, ont été recueillies dix épitaphes sur pierre et trois sur mosaïques, entièrement détruits du côté épigraphe.

Aucun texte n'est daté. Or l'étude des mosaïques est susceptible de pallier à une telle lacune car ces dernières réunissent certains critères, organisation, décor, formulaire, présence de *signa* chrétiens, qui contribuent à fournir des repères chronologiques relativement précis.

Par ailleurs, elles viennent enrichir le seul ensemble de quelque importance trouvé en Algérie, après celui de Sétif, et laissent entrevoir l'existence de groupes homogènes et distincts.

Parmi les quatre mosaïques mises au jour à l'École du Dr Saadane, une seule est bien conservée: il s'agit de l'épitaphe de *Julia Generosa* (Tavola IV) qui a déjà fait l'objet d'une publication⁶. Deux autres panneaux présentent des mutilations au niveau du chevet et du champ épigraphe (Tavola V); du quatrième, ne subsiste que le registre supérieur (Tavola VI, 1).

⁶ Cf. K.F. KADRA, *Mosaïque funéraire inédite de Tébessa*, dans «Antiquités Africaines», 17, 1981, p. 241-244.

En dépit de ces dégradations, il est possible de restituer l'aspect initial des mosaïques et de voir qu'elles présentent de grandes analogies entre elles.

Toutes, de type bipartite, affectent la forme d'un panneau, à fond blanc, dont la bordure est soulignée par une tresse ou des filets de couleur généralement sombre. Cet élément comporte deux registres parfois séparés soit par des rangées de tessères noires, soit par des motifs torsadés. Le premier, qui correspond au chevet, est occupé par une couronne dentelée à lemnisques, dans laquelle s'inscrit un chrisme constantinien accosté de l'*alpha* et de l'*omega*. Les deux angles supérieurs du cadre sont revêtus d'un décor de lignes obliques dentelées simulant, dans leur ensemble, une figure triangulaire. Une seule exception est à signaler: au chevet de l'épithaphe d'*Umbrianus* (Tavola V, 2) figure uniquement un chrisme à boucle ouverte, enfermé dans un cercle fait de deux traits concentriques. Sur le second registre, règne l'inscription toujours disposée dans le sens de la plus grande dimension; les différentes lignes de texte ont leur début placé soit à l'extrémité du chevet, soit à la fin du panneau, et sont parfois séparées par des filets.

Le formulaire funéraire apparaît simple et stéréotypé, si l'on excepte le cas du document de *Iulia Generosa*, où une certaine recherche dans la formulation est dénotée.

Ailleurs, le nom du défunt, au nominatif, apparaît en début de texte; les mots *in pace* accompagnent le verbe *vixit* et sont placés soit avant, soit après lui; puis vient la mention de l'âge avec indication des années et parfois des mois; dans un seul cas les jours sont précisés.

Toutes ces caractéristiques (composition et décor des supports, formulaire, symbolisme) se relèvent sur un autre groupe de mosaïques, provenant de fouilles plus anciennes, en l'occurrence les épithaphes de *Laurinus*, *Secundiana* (Tavola VI, 2), *Ebraxia*⁷, trouvées à l'extérieur de la chapelle tréflée de la basilique de Tébessa.

Or un tel ensemble a pu être approximativement daté par le contexte archéologique qui le situe dans la seconde moitié du IV^e siècle sinon au tout début du V^e siècle⁸: on pourrait, par conséquent, en induire que les documents de l'École du Dr Saadane appartiennent à la même période. Cette datation ne serait-elle pas trop limitée? La question mérite at-

⁷ Cf. L. LESCHI, dans «B.A.C.», 1946-1949, p. 420 et ss.; J. MARCILLET-JAUBERT, *art. cit.*, p. 423, et fig. 8 et 9; P.-A. FÉVRIER, *art. cit.*, p. 172-174 et p. 191.

⁸ P.-A. FÉVRIER, *art. cit.*, p. 172-174 et 191; K.F. KADRA, *art. cit.*, p. 244.

tention: en effet, à Draa-eR-Rahou, au-dessus d'un sarcophage pris dans une *mensa*, qui aurait été aménagée au cours du Ve s. ou même au début du VIe s. subsiste un fragment de mosaïque (Tavola VII, 1); or cet élément, qui englobe une partie du chevet et l'amorce de l'inscription, présente les caractéristiques suivantes, déjà relevées sur les mosaïques de l'École du Dr Saadane: panneau à fond blanc bordé par une tresse, angle supérieur du cadre occupé par un motif en forme de triangle réalisé à l'aide de filets obliques, rose à un bouton disposée au bas du chevet⁹, couronne à lemnisques. Cependant, manque le texte funéraire qui aurait sans doute permis de conclure à une analogie parfaite entre ces différents documents; on ne saurait toutefois en exclure l'éventualité.

Par ailleurs, il est utile de rappeler que la formule *vixit in pace*, utilisée sans exception dans les épitaphes de l'École du Dr Saadane et de la salle tréflée, semble avoir été répandue surtout à la fin du IVe siècle et au Ve siècle¹⁰.

On peut, à partir de toutes ces données, conjecturer que ce type de mosaïques bipartites (symbole + épitaphe), présent au cours de la seconde moitié du IVe siècle, a perduré au Ve siècle.

Le panneau de mosaïque qui, à Draa-eR-Rahou, recouvre la sépulture de *Quintilianus*, relève quant à lui d'une autre catégorie de mosaïques, celles que l'on qualifie de «tripartites» (Tavola VII, 2).

En bordure du chevet, se déroule sur trois côtés une guirlande de rinceaux stylisés, qui encadre une couronne à lemnisques; sur le disque interne, se détache un chrisme constantinien accosté de l'*alpha* et de l'*omega*. Entre les deux rubans, a pris place un motif géométrique de forme triangulaire.

Au bas de l'épitaphe, figure un canthare dont le pied a disparu; ce vase, qui est également cerné par des rinceaux, est pourvu d'une panse godronnée en côtes de melon.

La partie intermédiaire du panneau est occupée par un texte de six lignes, disposées dans le sens de la largeur et soulignées de filets.

Le formulaire s'avère d'une grande simplicité: nom et mention de l'âge évoquée par les termes *in pace vixit*; cependant, à la différence de la série du Dr Saadane, ici un adjectif, *fidelis*, accompagne le nom du défunt.

⁹ Ce décor (rose à un bouton) est également présent sur la mosaïque de *Julia Generosa*, cf. K.F. KADRA, *art. cit.*, p. 242.

¹⁰ Voir à ce sujet, P.-A. FÉVRIER, *Deux inscriptions chrétiennes de Tébessa et HENCHIR TOUTA, Mélanges offerts à Enrico Josi*, I, dans «Rivista di archeologia cristiana», XLII, n° 1-4, p. 181-182 et note 17.

Il importe de signaler que dans les inscriptions funéraires de la fin du IV^e siècle et du V^e siècle, le qualificatif *fidelis* précède *in pace vixit*, alors que, dans le cas présent, ce mot se trouve intercalé entre *in pace* et *vixit*.

Aucune épitaphe de Tébessa ne comporte, semble-t-il, l'expression *in pace fidelis vixit* isolée¹¹; par contre, cette dernière apparaît, associée à d'autres formules, sur des inscriptions de l'époque byzantine telles:

— *I.L.Alg.3421:*
hic requievit
in pace fidelis vixit annos
recessit

— *I.L.Alg.3457:*
hic requievit
in pace fidelis bixit
depositus

Ces exemples ne sauraient constituer un critère chronologique déterminant pour la datation de la mosaïque de *Quintilianus*: et, de fait, si l'on se réfère à une autre formule courante à Tébessa à savoir *vixit in pace*, ou *in pace vixit*, on constate que celle-ci est utilisée seule surtout à la fin du IV^e siècle et au V^e siècle; incluse dans un formulaire funéraire moins sobre, elle apparaît plus tardive (époque byzantine)¹².

En fait, nous disposons d'un indice plus sûr pour dater l'épitaphe de *Quintilianus*: celle-ci s'apparente étroitement, tant par l'organisation que le décor, à deux mosaïques funéraires déjà connues: celles de *Secundiana*¹³ (Tavola VIII, 1) et d'*Eulogios*¹⁴ (Tavola VIII, 2). La seconde mentionne un personnage, *Eulogios*, qui fut très probablement un compagnon du patrice Solomon: aussi a-t-elle été datée du milieu du VI^e siècle. D'ailleurs, au chevet de la tombe d'*Eulogios*, mais à un niveau légè-

¹¹ Référence est faite, dans ce cas précis, aux épitaphes déjà connues; par contre plusieurs inscriptions, encore, inédites, provenant des nouvelles fouilles, présentent le formulaire *in pace fidelis vixit*: voir, par exemple, *infra*, p. 272.

¹² Voir ST. GSELL, *I.L.Alg.*, I, n° 3433, 3441, 3443, 3444, 3447, 3448, 3449, 3455.

¹³ Cf. J. MARCILLET-JAUBERT, *art. cit.*, p. 418-420, fig. 4.

¹⁴ S. LANCEL, *art. cit.*, p. 325-327, et fig. 1.

rement supérieur, est disposée une dalle anépigraphie sur laquelle figure une croix de la période byzantine¹⁵.

Rien n'empêche, par conséquent, de situer approximativement à la même époque l'épithaphe de *Quintilianus*.

La présence du chrisme sur des documents aussi tardifs ne saurait poser problème, les symboles d'usage ancien n'ont pas disparu dès l'apparition de nouveaux types: ainsi, par exemple, à Sbeitla, a été relevée la présence d'un chrisme sur une tombe de la période byzantine¹⁶, où les *signa* chrétiens les plus fréquemment usités furent la croix latine ou grecque et la croix monogrammatique; à Tébessa même, sur la pierre tombale des enfants du vandale *Supserik*, un chrisme accompagne le texte funéraire¹⁷.

D'une manière générale, il convient de tenir compte de la diversité des épigraphies chrétiennes d'Afrique, caractérisée par l'existence de particularismes régionaux et même locaux: cette diversité se reflète, parmi bien d'autres critères, dans le fait que certains symboles chrétiens ont perduré dans telle région plus longtemps que dans telle autre.

Ainsi se dessine un second groupe homogène de documents, nettement postérieur à la série de l'École du Dr Saadane.

En annexe est présenté un inventaire sommaire des mosaïques funéraires chrétiennes de Tébessa; le classement, basé sur la composition et le décor, le formulaire, la présence ou l'absence de *signa* chrétiens, et éventuellement le contexte archéologique, permet d'entrevoir l'existence de séries distinctes correspondant parfois à des périodes différentes.

Deux grandes *mensae* ont été mises au jour à l'École du Dr Saadane, une troisième à Draa-eR-Rahou. Toutes affectent la même forme semi-circulaire et ont été aménagées au-dessus de tombes au moyen de terres rapportées; il semble que c'est la première fois qu'on rencontre à Tébessa ce type de structure: en effet aussi bien à Tébessa, à Madaure qu'en Numidie et Sitifiene, les *mensae* de l'époque chrétienne sont le plus souvent en pierre. De forme semi-circulaire ou rectangulaire, elles s'apparentent aux tables de la période païenne et peuvent être ornées de cupules et de divers ustensiles comme à Madaure; elles peuvent également présenter une ornementation centrale en forme de plat schématisé, renfermant le chrisme ou une inscription.

¹⁵ Cf. S. LANCEL, *art. cit.*, p. 324-325.

¹⁶ N. DUVAL, *L'épigraphie chrétienne de Sbeitla (Sufetula) et son apport historique*, dans *L'Africa Romana, Atti del IV Convegno di studio, Sassari, 12-14 dicembre 1986*, Sassari 1987, p. 397-398.

¹⁷ Cf. S. LANCEL, *art. cit.*, p. 327-328 et fig. 2.

Les nouveaux dispositifs évoquent, par leur forme et leurs dimensions, certaines *mensae* de Tipasa mais l'analogie s'arrête là car ils sont de structure plus élémentaire et ne possèdent pas, à la partie supérieure, de dépression destinée à recevoir les mets.

Les *mensae* de l'École du Dr Saadane étaient, à l'origine, entièrement revêtues de panneaux de mosaïques. Par la suite ce revêtement, mutilé, fut remplacé vers la partie centrale et le long du rebord rectiligne par des dalles rectangulaires dont l'une porte une épitaphe (Tavole IX-X).

Un sondage pratiqué sous le dallage d'une des deux tables, à l'emplacement de l'inscription funéraire, révéla que la mosaïque avait été demantelée pour permettre l'introduction d'une sépulture sous tuiles. Celle-ci fut implantée à proximité d'une tombe plus ancienne dont les *tegulae* furent enlevées afin de ménager plus d'espace à la nouvelle inhumation.

Par-dessus, furent replacées les couches de terre qui constituaient le remplissage de la *mensa*; y ont été recueillis des matériaux provenant de la destruction de la mosaïque. Celle-ci ne bénéficia d'aucune refectio aux endroits remaniés, qui furent simplement masqués par des dalles en pierre juxtaposées.

Un second sondage, mené au-dessous du revêtement primitif, a laissé apparaître, sous le comblement en terre, une tombe sous tuiles et un sarcophage. Ainsi, la fouille d'une zone très limitée de la table de repas a révélé la présence de quatre tombes sous-jacentes; nul doute qu'il en existe encore d'autres, hypothèse qui semble corroborée par la grande densité d'occupation de la nécropole.

Du reste, les remaniements opérés au niveau de la *mensa* incitent à penser que cette dernière a été utilisée sur une longue durée.

Quelle datation lui assigner? comme aucun fragment de céramique caractéristique n'a été recolté dans les terres de remplissage, seule l'épitaphe semble en mesure de livrer des indices chronologiques, peu rigoureux il est vrai. Celle-ci a été gravée sur une dalle très étroite (largeur 0,39m), qui, en outre, comporte deux évidements: de ce fait, la texte a dû être réparti en fonction de l'espace disponible; l'inscription, surmontée d'un chrisme, accosté de l'*alpha* et de l'*omega*, présente le formulaire funéraire suivant: *in pace fidelis vixit*. A notre connaissance, cette expression apparaît sur un seul autre document de Tébessa, à présent connu: en l'occurrence l'épitaphe sur mosaïque de *Quintilianus*, qui serait à placer vers le milieu du VI^e siècle¹⁸. Tout en prenant en considération ce point de chronologie, on peut s'interroger sur le temps d'utilisation

¹⁸ Cf., *supra*, p. 269 et note 11, p. 270.



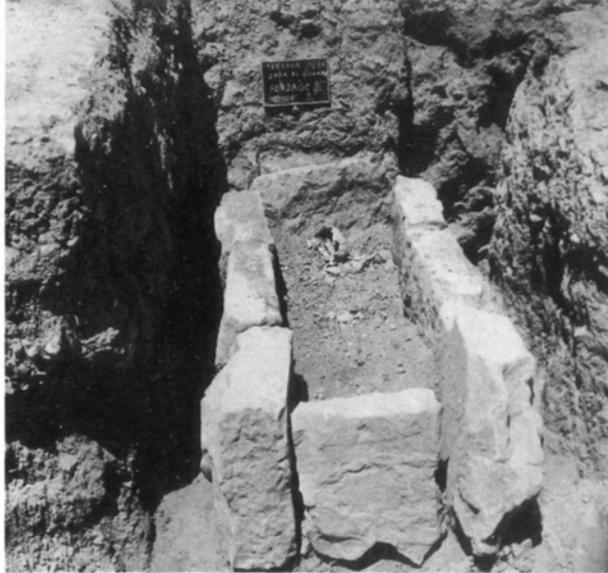
Tébessa: École du Dr Saadane: vue partielle de l'aire cimétériale.

Tavola II



École du Dr Saadane: sarcophages et tombes sous tuiles.

Tavola III



1: Draa-eR-Rahou: tombe à coffre mutilée au niveau de la couverture.



2: Draa-eR-Rahou: *Mensa* en pierre, réutilisée dans une tombe à coffre.



Tavola IV

École du Dr Saadane: épitaphe sur mosaïque de Iulia Generosa:
*Non optabile obsequium vene/rand(a)e sochr(a)e adparatum Iu/liae Generosae neptic(u)lae Tarauti / quae vixit in pace
 anni l./Fecerunt Quod/cumque et Ianuaria.*



1: École du Dr Saadane: épitaphe sur mosaïque, mutilée; à noter le graffment de chevet qui subsiste.

---] pictus in pace vi[xit]
[anni]s xx et m(e)ns(e)s v di(e)s viii



2: École du Dr Saadane: épitaphe sur mosaïque d'Umbrianus.

Tavola VI



1: École du Dr Saadane: mosaïque funéraire dont ne subsiste que le chevet.



2: Epitaphes sur mosaïque, découverts à l'extérieur de la salle triflée de la basilique de Tébessa.



1: Draa-eR-Rahou: Fragment de mosaïque funéraire: *D[---]*.



2: Draa-eR-Rahou: épitaphe sur mosaïque:
[Q]uintilianus in pace/[f]idelis vic/xit an(n)is lxx/dies duo (h)o/[r]as viii.

Tavola VIII



1: Epitaphe sur mosaïque, découverte peut-être dans l'une des cellules à l'Est de la Basilique de Tébessa.



2: Epitaphe sur mosaïque, découverte au Nord-Ouest de Tébessa, dans l'ancienne propriété Cambon.



École du Dr Saadane: *mensa* encore partiellement recouverte d'une mosaïque; à noter, aux endroits romaniés, la présence de dalles de revêtement.



X BLOAEL

École du Dr Saadane: partie de la *mensa* remaniée; le nouveau revêtement est constitué de dalles rectangulaires dont l'une porte une épitaphe:

Iann(u)a/rius / in pace / fidelis / vixit a/nnis/ xiii.



Draa-eR-Rahou: vue partielle de la *mensa* avec, au premier plan, le sarcophage.



Draa-eR-Rahou: fragments d'une inscription de l'époque païenne réutilisés dans la *mensa*:
---] dies x[---]dulcis(s)im[ae] matr[i] / [f]fecit.

de cette formule simple: on ne peut lui attribuer un usage très tardif car sur les épitaphes qui appartiennent dans conteste à l'époque byzantine, l'expression *in pace fidelis vixit* se trouve toujours intégrée à un formulaire funéraire complexe. Par contre, rien n'empêche de supposer qu'elle avait cours dans la première moitié du VI^e siècle ou peut-être même avant.

Le remaniement opéré au niveau de la *mensa* et la pose de l'inscription pourraient donc être intervenus à l'époque vandale d'où la déduction que la dernière phase d'utilisation de la table de repas se situerait à la période vandale et sans doute même au-delà.

La *mensa* de Draa-eR-Rahou offre un aspect très rudimentaire: autour d'un grand sarcophage, encore revêtu d'un fragment de mosaïque¹⁹, ont été accumulées des terres de manière à obtenir un dispositif semi-circulaire, ayant sensiblement la même hauteur que la tombe. Cet aménagement fut ensuite recouvert, à sa partie supérieure, par des dalles, d'inégales dimensions, agencées en semicercle (Tavola XI). Entre le revêtement dallé et le couvercle du sarcophage, l'espace fut comblé à l'aide de fragments provenant d'une inscription et d'une *mensa* d'époque païenne (Tavola XII).

Un sondage fut entrepris sous le dallage: après le décapage de couches de remplissage, qui contenaient de nombreux tessons de poterie, apparut une tombe sous tuiles, disposée parallèlement au sarcophage mais à un niveau nettement inférieur.

L'étude du matériel céramologique fut effectuée par Madame Lisa Fentress²⁰ qui nous livra les conclusions suivantes: «la petite taille des fragments d'une part, leur grande variété chronologique d'autre part font rattacher les couches des terres à une situation de remblai; la forme la plus tardive est la Hayes 91 A/B (datation: 380-500)».

Ainsi la table de repas pourrait avoir été aménagée au cours du Ve siècle, sinon au début du VI^e siècle. Cette dernière date nous paraît plus indiquée, car, non loin de la *mensa*, se trouve la tombe de *Quintilianus* qui est à situer au milieu du VI^e siècle. Par ailleurs, la réutilisation de matériaux, provenant d'une nécropole païenne, dont l'emplacement reste à déterminer, la construction peu soignée des tombes et l'aménagement rudimentaire de la *mensa* laissent à penser que l'on se trouve, à Draa-eR-Rahou, dans un contexte très tardif.

Ces deux monuments, de période vraisemblablement vandale, témoi-

¹⁹ Cf., *supra*, p. 271.

²⁰ Que nous remercions pour sa précieuse contribution.

gnent que le culte du repas funéraire, dont l'usage fut très enraciné en Afrique, a perduré jusqu'au VI^e siècle à Tébessa; d'ailleurs, un autre aménagement, découvert à l'ex-ferme Cambon lors de fouilles plus anciennes²¹, avait déjà laissé entrevoir le maintien tardif d'une telle tradition.

Il n'est point besoins d'évoquer, dans notre propos, la réalité du banquet funéraire, ses présentations, sa fonction, de même que les installations prévues pour sa célébration: de nombreux documents archéologiques ainsi qu'une abondante littérature existante à ce sujet.

Par contre l'attitude de l'église africaine, face à cette coutume héritée de l'époque, mérite d'être attentivement considérée. On sait qu'à maintes reprises, le repas funéraire fit l'objet d'interdits, surtout à l'initiative de St Augustin qui, en 395, arriva à en faire abolir la pratique à Hippone cher les catholiques²². Ces mesures visaient essentiellement les banquets célébrés en l'honneur des martyrs dans les églises et autres lieux saints, et les débordements qu'ils occasionnaient.

Mais qu'en fut-il du rite funéraire privé? Une trop grande rigueur aurait risqué de détourner du christianisme des néophytes, encore très fortement attachés à leurs vieilles traditions: aussi une position plus tolérante fut-elle adoptée à l'égard du culte rendu aux simples défunts; mais l'on s'efforce dans le même temps de donner au repas funéraire une signification plus élevée, en rapport avec la pratique d'une charité chrétienne: dans la lettre qu'Augustin adressa à Aurèle, évêque de l'Église de Carthage, on relève cette volonté d'associer l'aumône à la célébration du repas, dégagé de ses formes les plus outrancières: «... Mais puisque ces ivrogneries, ces somptueux festins dans les cimetières sont regardés, par le peuple ignorant et charnel, non seulement comme un honneur rendu aux martyrs, mais aussi comme une consolation pour les morts, il sera facile à mon avis, de détourner de ces honteux désordres, en s'appuyant, pour les défendre, sur l'autorité de l'Écriture. Comme il est vrai cependant que les offrandes faites pour les âmes des défunts, sont pour elles un soulagement, que du moins ces oblations soient modestes et sans faste. Qu'on y fasse participer avec empressement et sans orgueil tous ceux qui le désirent, et qu'on n'en fasse pas un sujet de trafic. Si par dévotion, c'est une offrande d'argent que l'on veut faire, il faut distribuer immédiatement cet argent aux pauvres. Ainsi le peuple ne croira pas qu'on veuille lui faire oublier ce qu'il doit à la mémoire de ceux qui lui sont

²¹ S. LANCEL, *art. cit.*, p. 327-328 et fig. 2.

²² Se reporter à la lettre XXIX adressée à Alypius, évêque de Thagaste, dans *Œuvres complètes de St Augustin, évêque d'Hippone*, t. IV, Paris, 1873.

chers (ce qui pourrait être pour lui le sujet grande douleur) et l'Église ne verra plus se célébrer dans son sein ce qui est contraire à la décence et à la piété...»²³.

Le thème de l'invitation à l'aumône revient fréquemment dans les écrits et sermons de St Augustin, il est également évoqué par d'autres pasteurs, comme Alexandre, évêque de Tipasa²⁴.

Donc situation de compromis vis-à-vis de la coutume des banquets funéraires privés. Si les meilleurs chrétiens y renoncent, en revanche le reste des fidèles continue à s'y conformer. D'ailleurs fait significatif: les repas en l'honneur des martyrs n'ont pu être totalement et partout supprimés; au début du Ve siècle, ils continuent encore à se dérouler en privé: dans un passage de la Cité de Dieu, St Augustin atteste le fait tout en prêtant à ceux qui célèbrent encore ce rite des motivations toutes chrétiennes²⁵.

Le rituel funéraire privé, qui a donc été toléré par l'Église, a survécu à St Augustin, mais jusqu'à quand? A Tébessa, cette tradition s'est perpétuée au moins jusqu'au VIe siècle comme l'attestent les nouvelles découvertes. Mais on ne saurait, à partir de cet exemple précis, généraliser. En fait il est difficile d'avoir une vision globale de la question car les textes littéraires n'apportent aucune indication en ce sens; par ailleurs les documents archéologiques subsistant sont malaisés à exploiter; font défaut des travaux de synthèse, par ville ou par région, avec le cas échéant des repères chronologiques.

En attendant que soient rassemblés, en des études critiques, les témoins archéologiques, se rapportant au repas funéraire privé, on peut supposer que ce rite, si profondément ancré dans la conscience collective des anciens Africains, a perduré tant qu'il y eut des communautés chrétiennes pour le célébrer.

²³ Cf. lettre XXII de St Augustin à l'évêque Aurèle, dans *Œuvres complètes de St Augustin, évêque d'Hippone, op. cit.*

²⁴ Voir à ce sujet, P.-A. FÉVRIER, *A propos du repas funéraire: culte et socialité*, dans «Cahiers archéologiques», XXVI, 1977, p. 40-43.

²⁵ St Augustin, *La cité de Dieu*, Livre VIII, chapitre 27.

Série 1

	Emplacement originel	Description sommaire	Formulaire	Datation	Bibliographie sommaire
Mosaïques comportant les inscription funéraires sui- vantes:					L. LESCHI, <i>Inscriptions sur mosaï- ques découvertes dans les sous-sol de la basilique chrétienne de Tébessa</i> , dans <i>Études d'épigraphie, d'archéo- logie et d'histoire africaines</i> , Paris, 1957, p. 126-130; L. LESCHI, dans "B.A.C.", 1943-1945, p. 429-437; J. MARCILLET-JAUBERT, <i>Mosaïques tomales de Tébessa</i> , dans "R.af.", 1960, p. 423, fig. 6; P.A. FÉVRIER, <i>Nouvelles recherches dans la salle tréflée de la basilique de Tébessa</i> , dans "B.A.A.", III, 1968, p. 176-191, et en dernier lieu, Y. DU- VAL, <i>Loca Sanctorum Africae, Le culte des martyrs en Afrique du IVe au VIIe s.</i> , I, Rome, 1982, p. 124-125.
1 - Donatus	Basilique Tébes- sa, salle tréflée; à proximité de l'in- scription marty- rologique.	Sur une mosaïque à fond blanc, des filets de cubes noirs déli- mitent des rectangles dans lesquels sont in- scrits les textes funé- raires. Pas de représentation du chrisme.	in pace	Datation par le contex- te archéologique: con- temporains de l'in- scription martyrologi- que: après 351.	
2 - Lector in pace					
3 - in pace					
4 - Victor /[di]aco					
5 - i]n /[p]ace					
6 - Flo/ren/tina/in/pace					
7 - Septi/mina in/pace					
8 - Inscription très muti- lée, non lisible.					

Série 2

	Emplacement originel	Description sommaire	Formulaire	Datation	Bibliographie sommaire
Mosaïque revêtue et inscription	Basilique Tébes- sa, salle tréflée; dans la pièce orientale qui s'ouvre sur l'ab- side de gauche.	Dans un cadre rec- tangulaire, encore bordé sur le côté la- téral gauche par une tresse à deux brins, présence d'un texte écrit en latin et en grec. Pas de représentation du chrisme.	in pace, vixit ...	deuxième moitié du quatrième siècle?	L. LESCHI, dans <i>Études d'épigraphie, d'archéologie et d'histoire Africaines</i> , Paris, 1957, p. 130; P. A. FÉVRIER, <i>Nouvelles recherches dans la salle tréflée de la basilique de Tébesa</i> , dans "B.A.A.", III, 1968, p. 174-175 et fig. 6.
Mosaïque à double épitaphe	Basilique Tébes- sa; dans l'une des cellules de la fa- ce Est.	Dans deux cadres rectangulaires à fond clair, délimités par des filets de couleur sombre, présence de deux inscriptions fu- néraires. Pas de représentation du chrisme.	vixit in pace	deuxième moitié du quatrième siècle?	J. MARCILLET-JAUBERT, <i>Mosaïques tombales de Tébesa</i> , dans "R.af.", 1960, p. 420-421, fig. 5.

Série 3

	Emplacement originel	Description sommaire	Formulaire	Datation	Bibliographie sommaire
Mosaïques de:	Basilique Tébes-				
— Laurinus	sa; extérieur sal-	Organisation biparti-	vixit in pace	datation par le contex-	Se reporter au "B.A.C.",
— Ebraxia	le tréflée	te: au chevet, présen-		te archéologique:	1946-1949, p. 420-422; à P.A. FÉ-
— Secundiana	"	ce d'une couronne	in pace vixit	deuxième moitié IVe	VRIER, <i>Nouvelles recherches dans la</i>
— d'un enfant anonyme	"	encadrant le chrisme,	in pace vixit	siècle. - début Ve siècle.	<i>salle tréflée de la basilique de Tébes-</i>
— Iulia Generosa	"	accosté de l' <i>alpha</i> et			<i>sa</i> , dans "B.A.A.", III, 1968, p.
— ...Iipictus	"	de l' <i>omega</i> . Au se-	in pace vixit		173-174; à J. MARCILLET-JAUBERT,
— Umbrianus	"	cond registre, règne	vixit in pace		<i>Mosaïques tombales de Tébesa</i> ,
— Mosaïque mutilée	"	l'inscription, souvent	Deuxième moitié		dans "R.af.", 1960, P. 423, fig. 8et
		disposée dans le sens	IVe S. - Ve S.		9; K.F. KADRA, <i>Mosaïque funérai-</i>
		de la plus grande di-			<i>re inédite de Tébesa</i> , dans "Antiqui-
		mension.			tés Africaines", 17, 1981, p. 241-244.
— Mosaïque mutilée	Draa-eR-Rahou	— La mosaïque de			
		la tombe d'enfant est			
		revêtue à la partie su-			
		périeure d'un chri-			
		sme dans une rosace;			
		le registre inférieur			
		ne comporte pas d'é-			
		pitaphe mais un dé-			
		cor de chevrons.			
— Monnika	Trouvée peut-	Organisation biparti-	Fidelis in pace		J. MARCILLET-JAUBERT, <i>art. cit.</i> , p.
	être dans l'une	te symbole + in-	vixit		417-418 et fig. 3.
	des cellules à	scription			
	l'Est de la ba-				
	silique.				
— Celia Domitia	sous le pavement	Idem	vixit et regnavit	Idem	SÉRÉE DE ROCH, <i>Tébesa, antique</i>
Gabinilla	d'une petite cha-				<i>Theveste</i> , Alger, 1952, p. 55; J. MAR-
	pelle, située con-				CILLET-JAUBERT, <i>art. cit.</i> , p.
	tre le rempart Est				415-417, fig. 2.
	de la basilique.				

Série 4

	Emplacement originel	Description sommaire	Formulaire	Datation	Bibliographie sommaire
Mosaïques de: Eulogios	Propriété Cam- bon; Nord-Ouest de Tébessa.	Organisation tripar- tite: Au chevet: des rin- ceaux coiffent une			S. LANCEL, <i>Une nécropole chrétien- ne à Tébessa</i> , dans "Libyca- archéologie-épigraphie", IV, 2è se- mestre 1956, p. 325-327 et fig. 1.
Secundiana	Provenance pré- cise inconnue; trouvée peut-être dans l'une des cellules à l'Est de la basilique.	couronne dentelée à lemniques, enca- drant le chrisme con- stantinien, accosté de l' <i>alpha</i> et de l' <i>omega</i> . Au second registre, règne l'inscription	bixit anis	débuts époque by- zantine.	
Quintilianus	Draa-eR-Rahou; proximité route de Morsott.	funéraire. Le dernier registre est décoré d'un canthare godronné en côtes de melon, au pied fine- ment ourlé.	in pace fidelis vixit.		

Série 5

	Emplacement originel	Description sommaire	Formulaire	Datation	Bibliographie sommaire
Mosaïques de: — l'évêque Palladius			Qui in pace re- quiescit... vixit annis...		
— du prêtre Ciodvulteus	Basilique Tébessa salle tréflée:	Mosaïques unique- ment revêtues de l'é- pitaphe. Présence, dans un corolo, d'u- ne croix grecque légè- rement pattée au- dessus de l'épitaphe	hic requievit ... in pace fidelis vixit ... recessit ...	époque byzantine.	<i>I.L.Alg.</i> , I, 3420 à 3423; CMDT CLA- RINVAL, <i>Rapport sur les fouilles fai- tes à la basilique de Tébessa pendant l'année 1870</i> dans "R.S.A." 14, 1870, p. 607-611 et pl. XII; A. BAL- LU, <i>Le Monastère byzantin de Té- bessa</i> , Paris, 1897, p. 29; ST. GSELL, <i>les monuments antiques de l'Algérie</i> , T, II, Paris, 1901, p. 283
— de Petronius	annexe méri- dionale.	de l'évêque Pal- ladius.	hic requiebit ..., vixit ... recessit ...		
— de Marcella			ic... bicsit ... re- quiebit in pace...		

I. Mosaïques n'appartenant pas à une série déterminée

	Emplacement originel	Description sommaire	Formulaire	Datation	Bibliographie sommaire
Mosaïques de: — Passius	Ferme Cambon, Nord-Ouest de Tébessa	Organisation tripartite: au chevet, présence d'une couronne encadrant le chrisme. Au second registre, règne l'inscription. Au bas du panneau, décor de chevrons.	Vixit in pace	fin IVe S. - Ve S.	<i>I.L. Alg.</i> 3450; J. MARCILLET-JAUBERT, <i>Mosaïques tombales de Tébessa</i> , dans "R.af.", 1960, p. 414-415, fig. 1.
— Hilarianus	A proximité du mur nord de la petite chapelle, située contre le rempart Est de la basilique.	Organisation tripartite: au chevet, présence d'un chrisme, disposé dans un champ circulaire. Au second registre, règne l'inscription. Au bas du panneau, sont figurés deux oiseaux s'affrontant.	Fidelis in pace vixit	fin IVe S.-Ve S.	J. MARCILLET-JAUBERT, <i>art. cit.</i> , p. 421-422.

II. Mosaïques n'appartenant pas à une série déterminée

Supserik	Propriété Cambon; Nord-Ouest de Tébessa.	Dans cette mosaïque, de forme approximativement carrée, est emboîtée une dalle funéraire au sommet arrondi. L'épithaphe est placée à la partie gauche du panneau. Présence d'une guirlande, d'un motif prophylactique et de la croix monogrammatique.	Fidelis in pace vixit	début seconde moitié Ve Siècle.	S. LANCEL, <i>Une nécropole chrétienne à Tébessa</i> , dans "Libyca-archéol. épigraphie", IV, 2e semestre 1 p. 327-331 et fig. 2.
— Mosaïque	Basilique Tébessa; salle tréflée.	Ephitaphe accompagnée de la représentation d'un jeune homme ceint d'une épée.	hic requ[ievit] ou [iebit] ... fidelis vixit in] pace ... recessit ...	année 508.	<i>I.L.Alg.</i> , I, 3424 - CMDT CLARINVAL, <i>Rapport sur les fouilles faites à la basilique de Tébessa pendant l'année 1870</i> , dans "R.S.A.C.", 1870, p. 607-611 et pl XI; St. GSELL, <i>Les monuments antiques de l'Alg.</i> , t. II, p. 273.
— Mosaïques très mutilée	Ferme Cambon; Nord-Ouest de Tébessa.	Seuls quelques signes, vestiges de l'épithaphe, sont conservés.			J. MARCILLET JAUBERT, <i>art. cit.</i> , p. 422.

Jehan Desanges

Saltus et uicus P(h)osphorianus en Numidie

Il y a quelque vingt ans, H.-G. Pflaum publiait¹ l'inscription suivante, trouvée près de Bordj Sabath², à une vingtaine de kilomètres de *Thibilis* (Announa):

OVISA
O AVGETGEN
O SALTVS PO
CTANENSIS
POSPHOR
NI SAC
PROSAL
ANTISTIO
QAN // IAGAT
OPV // VSLA

Voici sa lecture et sa restitution: *[I]oui Sa[tur/n]o Aug(usto) et Gen[i]/o saltus Po/ctanensis / Posp[or]ia[ni] sac[rum] / pro sal[ute] / Antistio[r(um)] / Q[uintus] An[t]i(stius) Agat[h]/opu[s] u[otum] s[oluit] l[ibens] a[nimo]*.

Cette inscription nous révèle l'existence d'un *saltus Poctanensis Poshorianus*. Le premier qualificatif est un adjectif ethnique en *-ensis* dérivé d'un toponyme qu'il faut sans doute restituer sous la forme **Poctana* ou **Poctane*. Le second est un de ces adjectifs en *-ianus*, qui, qualifiant des domaines, sont dérivés du nom ou du surnom des possesseurs de ceux-ci³. Selon Pflaum⁴, le nom double du domaine s'explique du fait qu'on

¹ H.-G. PFLAUM, *Glanes épigraphiques dans la région de Constantine*, «R.S.A.C.», LXXI, 1969-1971, p. 62-67 = *Afrique romaine. Scripta varia I*, Paris, 1978, p. 355-360.

² *Atlas arch. Alg.*, f. 18 (Souk Ahras), angle nord-ouest.

³ Cf. S. LANCEL, éd. des *Actes de la Conférence de Carthage en 411*, I, Paris, 1972, p. 135-136 et 183-185 (= coll. *Sources chrétiennes*, n° 194).

⁴ H.-G. PFLAUM, *op.cit.*, p. 64.

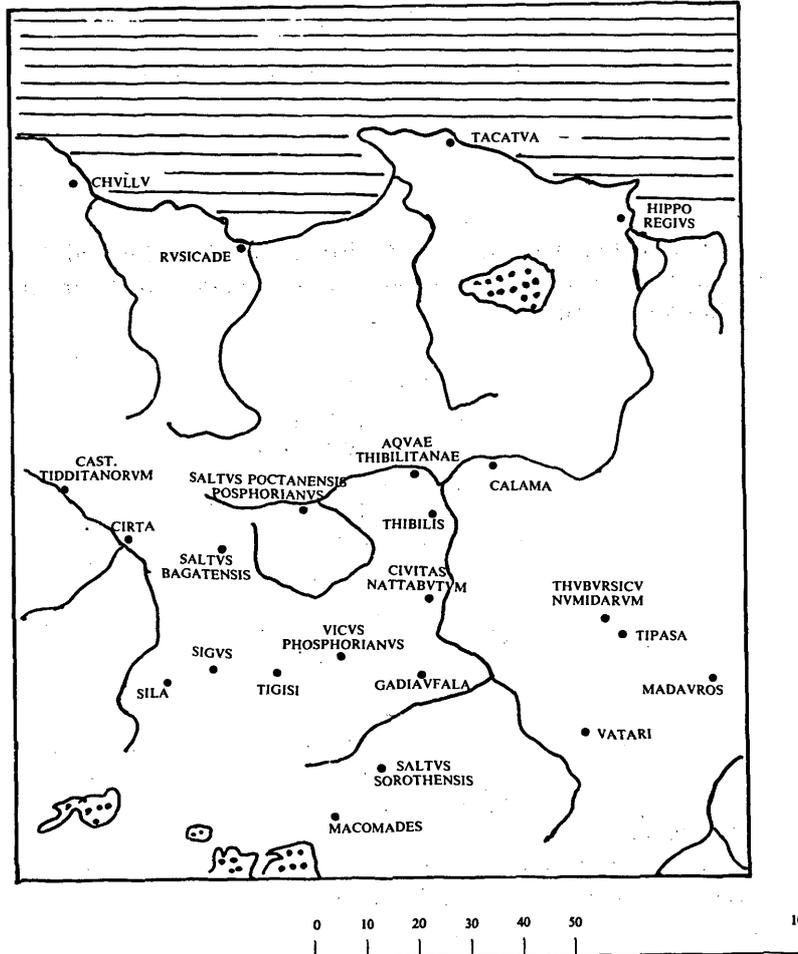


Fig. 1: *Saltus et vicus P(h)osphorianus*. Fond de carte: P. Salama.

a éprouvé le besoin de distinguer ce *saltus Poctanensis* d'un autre dont nous ignorons le nom et l'emplacement précis.

La personnalité du dédicant, Q. Antistius Agathopus, que l'on retrouve sur une inscription à Minerve consacrée au même endroit⁵ et sur

⁵ ID., *ibid.*, p. 66-67.

quatre inscriptions de *Thibilis*⁶, a permis au savant épigraphiste d'identifier sans peine les Antistii, pour le salut desquels leur affranchi a dédié cette inscription à Jupiter Saturne et au génie du *saltus*. Il s'agit des Antistii de *Thibilis*, dont St. Gsell a jadis étudié la demeure⁷ et qui ont fait l'objet, plus récemment, d'un article bien documenté de F. Bertrand⁸, et notamment de Q. Antistius Adventus et de L. Antistius Mundicius Burrus, tous deux consulaires et le second, gendre de Marc Aurèle. Par là même, il est loisible de dater l'inscription de la fin du II^e siècle de notre ère. L'assassinat de L. Antistius Mundicius Burrus vers 187⁹ ne saurait constituer un *terminus ante quem* tout à fait sûr, car il existait alors, sans doute, d'autres Antistii, en particulier le fils de Mundicius Burrus, dont le salut pouvait importer à Agathopus.

Le qualificatif *Posphorianus* appliqué au *saltus Poctanensis* n'a suscité aucun commentaire de H.-G. Pflaum, sinon l'observation tout à fait fondée que la graphie «correspondait certainement à la prononciation habituelle à l'Afrique romaine, où l'on rencontre même Posporus». En fait, sous les formes Phosphorus, Posphorus ou Posporus, le surnom est assez rare en Afrique. Si nous excluons le *signum* Phosphorius (et non Phosphorus), sobriquet du père de Symmaque¹⁰, qui devait posséder des propriétés en Maurétanie Césarienne¹¹, on en connaît, nous semble-t-il, une demi-douzaine d'attestations dans les provinces africaines, deux dans la région de *Theueste* (Tébessa)¹², une à *Tignica* (Aïn Tounga)¹³, une à *Nechmeya*¹⁴, entre Guelma et Annaba, une à *Caesarea* (Cherchel)¹⁵ et enfin une à Aïn Melouk¹⁶, à une quinzaine de kilomètres

⁶ *I.L.Alg.*, II, 2, 4631; 4634; 4651; 4713(?).

⁷ ST. GSELL, *Khamissa, Mdaourouch, Announa*, III, Alger-Paris, 1918, p. 81-88.

⁸ F. BERTRANDY, *Une grande famille de la confédération cirtéenne: les Antistii de Thibilis*, «Karthago», XVII, 1973-1974, p. 195-202.

⁹ S.H.A., *Comm.*, 6, 11; *Pert.*, 3, 7.

¹⁰ *CIL*, IV, 1698; un Phosphorius est mentionné par une inscription grecque d'Argos: *A.E.*, 1901, 125.

¹¹ SYMMAQUE, *Ep.*, VII, 66.

¹² *CIL*, VIII, 2108 et 2116 = *I.L.Alg.*, I, 3519 et 3528.

¹³ *CIL*, VIII, 15144.

¹⁴ L. LESCHI, *Note sur des inscriptions romaines d'Algérie (Nechmeya, Thagora, Khenchela)*, «B.C.T.H.», 1934-1935, p. 257-259 = *Etudes d'épigraphie, d'archéologie et d'histoire africaines*, Paris, 1957, p. 108: à noter les liens du jeune défunt avec Caelestis.

¹⁵ *CIL*, VIII, 9464.

¹⁶ *Atlas arch.Alg.*, f. 18, 163.

à l'ouest de *Gadiaufala* (Ksar Sbahi), à quelque 35 km au sud-sud-ouest de *Thibilis* et à une trentaine de kilomètres au sud-sud-est du *Saltus Posphorianus*.

Cette inscription, présentée sommairement par un architecte du nom de Piquet en 1912¹⁷ et publiée en 1914 par J. Carcopino¹⁸, se présente sous la forme suivante:

CAELESTI AETERNAE AVG
 AEDEMASOLOCVM PRONAOETCO
 LVMNISET SEDIBVS PHOSPHORVS
 EXSTRVCXIT IDEMQ DEDIC
 ITEMVICVM QVISVBIACETHVIC
 TEMPLOLON GVM 7 CCCL CVM
 AEDIFICIISOMNIBVSETCOLVMNIS
 ET PORTICIBVS ET ARCVS IIII
 IDEM FECITET NVNDINASIN STI
 TVITQVI VICVS NOMINEIPSIVS
 APPELLATVR

Il s'agit donc d'une dédicace à la déesse Caelestis. Nous apprenons qu'un certain Phosphorus a élevé et dédié à la déesse un sanctuaire avec un pronaos, des colonnes et des bases (?), qu'il a créé un *uicus* qui s'étend «sous» ce temple sur une certaine superficie (ce point doit être discuté), avec ses édifices publics, ses colonnes, ses portiques et quatre arcs, et qu'enfin il a instauré un marché périodique (*nundinae*). Une telle somme d'initiatives explique sans peine que le nouveau *uicus* porte son nom.

Une controverse s'est rapidement développée sur l'interprétation à donner à l'expression que J. Carcopino, dans son premier article, celui de 1914¹⁹, transcrivait LON GVM 7 CCCL. Carcopino excluait qu'il pût s'agir d'une surface en centuries, en raison du sens de l'adjectif *longus*. Ayant mesuré approximativement le site sur lequel gisent les débris archéologiques, au lieu-dit H' Oued-Krouf, soit 205 m d'est en ouest et

¹⁷ PIQUET, *Notice sur une inscription romaine et sur quelques vestiges romains trouvés dans la région de Canrobert et d'Aïn Beïda*, «R.S.A.C.», XLVI, 1912, p. 283-285, avec un fac-similé en planche hors texte et une seconde planche h.t.

¹⁸ J. CARCOPINO, *Deux inscriptions du département de Constantine récemment publiées*, «B.C.T.H.», 1914, p. 566-570.

¹⁹ J. CARCOPINO, *op.cit.*, p. 567.

215 m du nord au sud, il en déduisait que le sigle suivi de CCCL ne pouvait être que la 350^e partie de la plus grande des deux distances, c'est-à-dire de 215 m. Comme le quotient obtenu est 0,61 m, il ne voyait pas d'autre possibilité que de reconnaître dans le sigle Γ l'expression du *dupondius* ou double pied, soit 0,59 m.

Devant ce raisonnement très séduisant, J. Toutain, dans une intervention vigoureuse publiée en 1916²⁰, rétorqua d'abord que le signe du *dupondius*²¹ était bien différent de celui que lisait Carcopino. Ce dernier sigle pour Toutain n'était vraisemblablement qu'un C, retourné et déformé, indiquant la centurie. Le *uicus* en effet n'est pas seulement un bourg, mais tout le territoire entourant le bourg, qui appartient aux villageois, ainsi que le montre bien une formule comme *possessores uici Verecundensis*²². Des *fundi* et des *saltus* peuvent être situés dans un même *uicus*, comme nous l'apprennent les Tables de Veleia, en Italie septentrionale²³. Bref, il ne faut pas s'étonner que le *uicus* de Phosphorus se soit étendu largement. La centurie utilisée ici doit être le carré de 100 *actus quadrati des agrimensores*²⁴, qui correspond à 12 hectares 642 centiares, si bien que la surface dudit *uicus* devait couvrir 4425 hectares, soit 44 km², ce qui correspond idéalement à un carré de 6,650 km de côté, étant entendu cependant que nous n'avons aucune raison de supposer le *uicus* territorial comme un carré. Quant à l'adjectif *longus*, il serait employé ici, selon J. Toutain, dans le sens d'«étendu» qu'il a parfois, mais il est vrai dans la langue poétique²⁵.

Le dernier mot parut revenir en 1918 à J. Carcopino²⁶, qui maintint énergiquement son interprétation. Selon lui, le fait que le *uicus* est, dans l'inscription, déterminé par la relative *qui subiacet huic templo* (1.5-6) suffit à prouver que le mot *uicus* ne désigne ici que le bourg, et non son territoire. Le terme *longus*, employé hors de la poésie, ne peut

²⁰ J. TOUTAIN, *Observations sur l'inscription d'Aïn-Melouk (Algérie)*, «B.C.T.H.», 1916, p. 62-69; cf. aussi p. CLIV-CLV (résumé).

²¹ Cf. R. CAGNAT, *Cours d'épigraphie latine*³, Paris, 1898, p. 34 (encore s'agit-il du *dupondius* monétaire, le double as).

²² *CIL*, VIII, 4199 = 18495.

²³ *CIL*, XI, 1147, p. I, 1.66 sq.; 75 sq.; p. II, 1.93.

²⁴ J. TOUTAIN, *op.cit.*, p. 66.

²⁵ Dans cette langue, *longus* exprime souvent l'immensité des espaces marins (HOR., *Carm.*, III, 3, 37; SEN., *N.Q.*, V, 18, 10; STACE, *Theb.*, IV, 24), mais peut évoquer aussi de grands domaines ruraux (HOR., *Ep.*, I, 10, 23; LUC., *Phars.*, I, 167 et 170).

²⁶ J. CARCOPINO, *Notes d'archéologie algérienne*, «B.C.T.H.», 1918, p. 232-237, avec une photographie de l'inscription, pl. XXXI, à la fin du fascicule.

s'appliquer à une superficie. Le sigle mystérieux signifie bien le *dupondius*. En annexe, et pour la première fois, Carcopino publiait à la fin du fascicule du *B.C.T.H.*, hors texte, une photographie de l'inscription assez lisible, bien qu'elle ne fût pas prise sous l'angle le plus favorable.

Quand on se reporte à cette photographie, on est surpris de constater, à l'œil nu et plus encore à la loupe, que le sigle suivant *longum* n'est en rien le *C* renversé qu'évoquait Toutain, ni même le sigle dessiné par Carcopino dans son article de 1914, mais un cep de centurion fermement gravé, dont la forme avait été assez bien rendue par l'architecte Piquet dans le fac-similé accompagnant sa note de 1912, à ceci près qu'il sous-estimait la hauteur du sigle par rapport aux lettres voisines. En revanche, ce sigle a été à nouveau mal imprimé dans les *Inscriptions latines de l'Algérie*²⁷, puisqu'il devient une sorte de *Y* arrondi. Il est probable pourtant que Pflaum a pu copier l'inscription au musée d'Alger où elle est conservée; en tout cas, il ne signale pas la photographie publiée par Carcopino.

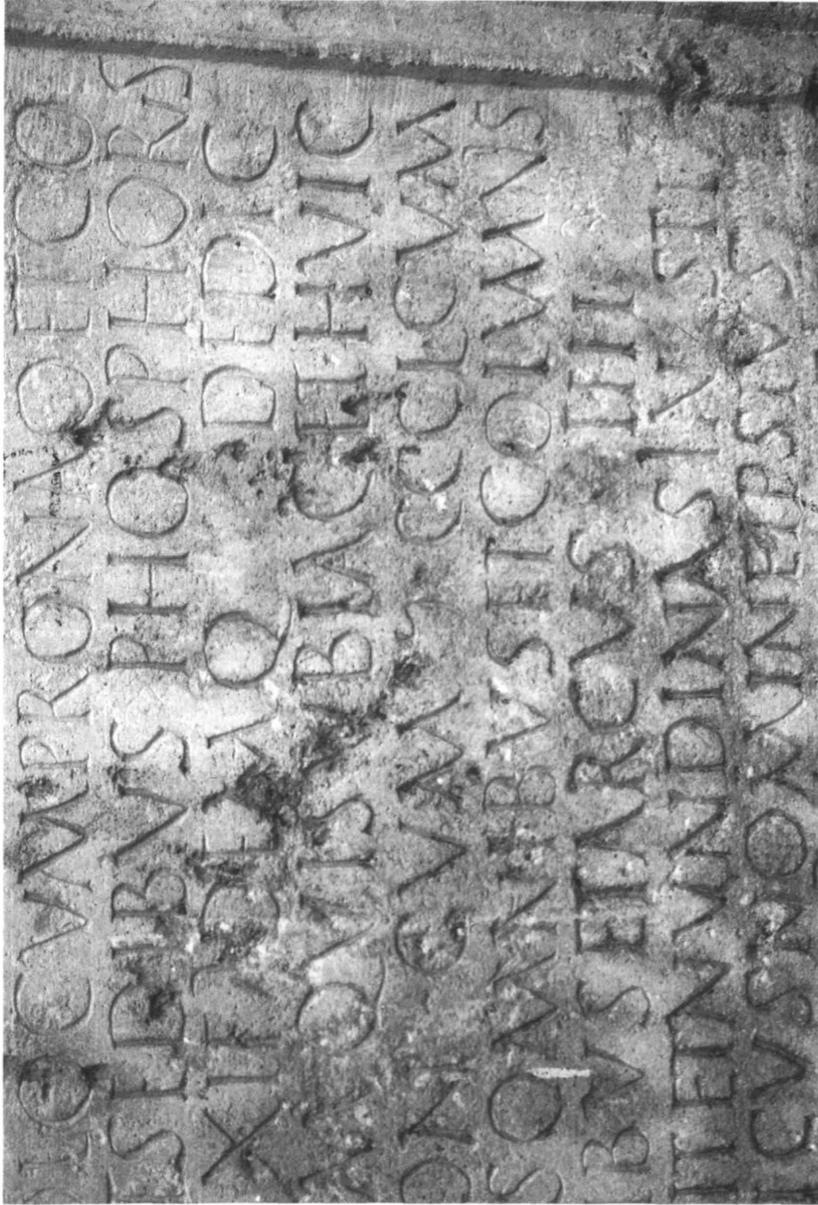
Dès lors, il est, à notre avis, beaucoup plus vraisemblable que l'emblème du centurion, par une sorte de glissement de sens bien naturel, ait servi à désigner la centurie plutôt que le *dupondius*. Un tel emploi semble attesté sur le célèbre tarif fiscal du IV^e siècle de notre ère, auquel Ch. Saumagne a consacré en 1950 une très belle étude²⁸. Un certain nombre de fragments de ce tarif portant des données numériques sont introduits par le cep du centurion, que Ch. Saumagne a interprété, avec une très grande vraisemblance, comme le sigle de la centurie. On est donc enclin à donner raison à J. Toutain contre J. Carcopino, bien que le *uicus* de Phosphorus puisse paraître fort étendu. Une inscription de Souk el-Abiod²⁹ près de Nabeul, semble attester que le *f(undus) Banoresis* ne fait que 80 jugères, ce qui est minuscule. Il est vrai que la région de Nabeul est plate et fertile et qu'elle devait être occupée de façon plus dense que celle de notre *uicus*. D'autre part, plusieurs *fundi*, comme le faisait déjà observer Toutain, peuvent être situés sur le territoire d'un *uicus*.

C'est précisément l'importance de la superficie du *uicus* créé par Phosphorus, qui doit justifier l'emploi de l'adjectif *longus*. La coloration poétique du mot, dans ce sens, peut traduire la fierté du propriétaire et il

²⁷ *I.L. Alg.*, II, 2, 6225. Ce n'est pas là la seule inexactitude. La forme des G est également mal rendue, surtout celui de *LONGVM* (1.6).

²⁸ CH. SAUMAGNE, *Un tarif fiscal au quatrième siècle de notre ère*, «Karthago», I, 1950, p. 123-125.

²⁹ *I.L.T.*, 800.



Musée d'Alger. *ILAlg.* II, 2, 6225 (détail). Cliché N. Benseddik.

est permis d'y voir une expression du *tumor Africanus*. Au reste, nous avons la preuve qu'en Afrique, *longus* pouvait exprimer l'importance en dehors de l'usage poétique, puisque dans son *Apologie*, Apulée reproche, devant ses juges, à la partie adverse d'avoir évoqué la *longa dos* de Pudentilla³⁰. En somme, nous dirions en français de cette dot que c'était une «belle dot», comme nous dirions du *uicus* de Phosphorus qu'il était d'une «belle étendue». Enfin, en tout état de cause, l'emploi de *longus* n'est pas obvie non plus dans le cadre de l'interprétation de Carcopino, puisqu'une aire archéologique de 215 m sur 205 m, représentant les ruines du bourg, forme presque un carré, et que, plus fondamentalement, une interprétation stricte de l'adjectif conduirait à réduire le *uicus* à une rue unique, hypothèse d'ailleurs envisagée un moment par Carcopino³¹. Calculer une surface à partir du seul adjectif *longus* est une opération que l'on peut tenir à bon droit pour hasardeuse.

Reste encore que le *uicus* est dit *subiacere huic templo*. Mais le propriétaire, un dévot de Caelestis, peut signifier par là que tout le territoire dépendant du bourg est sous la protection de la déesse³², dont le temple était d'ailleurs sans doute situé dans une position dominante. Il est également possible que le dédicant ait d'abord eu à l'esprit l'ensemble monumental qui se trouvait immédiatement sous le temple, puis ait donné ensuite, dans un mouvement de fierté, la superficie de l'ensemble territorial constitué par le village avec ses terres, sans être bien conscient d'un glissement de sens qu'autorisait l'ambiguïté du mot *uicus*, qui comporte une acception étroite et une acception large. Tout bien pesé, nous pensons que nous connaissons grâce à ce texte, et cela n'est assurément pas d'un mince intérêt, la superficie d'un *uicus* africain, compris comme une communauté territoriale.

Mais il convient aussi peut-être de revenir sur cette inscription pour une autre raison. Nous apprenons en effet que le *uicus* créé par Phosphorus a pris le nom de son fondateur, ce qui signifie qu'il s'appelait soit *uicus Phosphori*, comme on le suppose en général, soit *uicus Phosphorianus*, de la même façon que les bains construits par C. Arrius Pacatus à *Cirta* étaient nommés *Balineum Pacatianum*³³.

³⁰ APULÉE, *Apol.*, 92.

³¹ J. CARCOPINO, «B.C.T.H.», 1914, p. 570.

³² C'est aussi ce qu'a bien senti J. CARCOPINO, *ibid.*, p. 569. Compte tenu de l'inscription de Nechmeya (cf. *supra* n. 14), qui laisse aussi apparaître un rapport entre un P(h)osphorus et Caelestis, on peut se demander si ce *cognomen*, qui semble faire référence à l'étoile du matin, ou étoile de Vénus, n'indique pas un rapport avec Caelestis; cf. ST. GSELL, *H.A.A.N.*, IV, p. 363.

³³ *CIL*, VIII, 7031 = *I.L.Alg.*, II, 1, 615.

Que H.-G. Pflaum n'ait pas envisagé de relation possible entre le *saltus Poctanensis Posphorianus*, qui a dû appartenir à un moment ou à l'autre à un certain Posphorus, dont le nom n'est sans doute qu'une variante orthographique, accidentelle et locale, de Phosphorus à une époque où l'orthographe des anthroponymes est loin d'être strictement fixée³⁴, et le *uicus Phosphori* ou *Phosphorianus*, distant d'une trentaine de kilomètres seulement, paraîtra d'autant plus surprenant que le grand épigraphiste a publié les deux pierres qui les font connaître dans le même fascicule des *Inscriptions latines de l'Algérie* (II,2), respectivement sous les numéros 4398 et 6225. Il est vrai que Pflaum date l'inscription du *saltus* de l'époque de Marc Aurèle, d'une façon indiscutable, alors qu'il est enclin à voir dans le Phosphorus du *uicus* «un clarissime du début du Bas-Empire». Mais, cette fois, aucune raison précise ne vient fonder cette impression, sinon, sans doute, l'emploi exclusif du surnom pour désigner le dédicant et propriétaire. Mais cet argument implicite ne nous paraît pas déterminant, surtout dans une dédicace à une divinité et alors que ce surnom a très probablement une valeur mystique. J. Carcopino, pour sa part³⁵, se contentait de dater l'inscription du *uicus*, d'après ses particularités graphiques, du II^e siècle au plus tôt.

Le Phosphorus de la région d'Aïn Melouk, créateur d'un *uicus* sur lequel il a institué un marché³⁶, et le Posphorus dont le nom, sous une forme dérivée, entre dans la dénomination d'un *saltus* de la région de Bordj Sabath, sont assurément tous deux de grands propriétaires, car on ne peut admettre, avec E.M. Schtaerman³⁷, qu'un simple régisseur ait pu donner son nom à des biens-fonds. Compte tenu de la proximité des deux domaines et de la relative rareté du surnom Phosphorus dans l'épigraphie africaine, et malgré la légère différence dans la graphie de leur

³⁴ Cf., par exemple, à Cherchel un même personnage nommé Humullianus sur le registre de gauche d'une inscription et Homolanus sur le registre de droite: PH. LEVEAU, *Nouvelles inscriptions de Cherchel (2^e série)*, «Bull. d'arch. alg.», VI, 1975-1976, p. 95-96.

³⁵ J. CARCOPINO, «B.C.T.H.», 1914, p. 567.

³⁶ L'institution d'un marché pouvait favoriser la reconnaissance d'un *uicus* par l'autorité administrative, cf. M. DE DOMINICIS, *L'apicoltura e alcune questioni connesse nel regolamento di un fondo imperiale romano*, «Rev. intern. des Droits de l'Ant.», 1960, p. 392; H. PAVIS D'ESCURAC, *Nundinae et vie rurale dans l'Afrique du Nord romaine*, «B.C.T.H.», n.s. 17 B, 1981, p. 257. De façon plus générale, cf. aussi N. CHARBONNEL et S. DEMOUGIN, *Un marché en Numidie au III^e siècle après J.-C.*, «Rev. hist. de Droit fr. et étr.», LIV, 1976, p. 559-568, notamment p. 560.

³⁷ E.M. SCHTAERMAN, *Die Krise der Sklavenhalterordnung im Westen des römischen Reiches*, Berlin, 1964, p. 191, réfuté à juste titre par J. NOLLE, *Nundinas instituere et habere. Epigraphische Zeugnisse zur Einrichtung und Gestaltung von ländischen Märkte in*

nom, qui peut traduire la prononciation de l'*ordinator*, il nous semble qu'il y a beaucoup de chances qu'ils ne soient qu'un seul et même personnage. Cette éventualité (qui est pour nous une probabilité) conduirait à dater l'inscription du *uicus Phosphori* ou *Phosphorianus* du II^e siècle de notre ère. Faut-il supposer qu'avant Q. Antistius Adventus et L. Antistius Mundicius Burrus, un Antistius, qui serait peut-être leur père, ait porté le *cognomen* de Phosphorus? Comme l'a suggéré F. Bertrand³⁸, les possessions domaniales des Antistii devaient être étendues, «mais pas obligatoirement d'un seul tenant». D'autre part, J.-M. Lassère³⁹ est enclin à dater déjà du I^{er} siècle de notre ère certains des Antistii de *Thibilis* que nous révèle l'épigraphie, notamment Q. Antistius Asiaticus⁴⁰. Faut-il, au contraire, admettre que les Antistii ont acheté le *fundus Poctanensis* à un Posphorus, qui a laissé son nom au domaine sous la forme d'un dérivé en *-ianus*, assez semblable à ceux qui rappelaient le souvenir d'un ancien maître dans la dénomination de certains esclaves et affranchis? Nous hésitons à trancher et ne pouvons qu'avouer une préférence pour la première hypothèse.

Afrika und in der Provinz Asia, Hildesheim-Zurich-New York, 1982, p. 142 et n. 14 (cf. d'ailleurs le court, mais substantiel chapitre intitulé «Der vicus des Phosphorus», p. 135-143). L'hypothèse, envisagée un moment par D. SHAW, *Rural Markets in North Africa and the Political Economy of the Roman Empire*, «Ant.Afr.», XVII, 1981, p. 62, n. 3, que *ipsius*, à l'avant-dernière ligne de l'inscription d'Aïn Melouk, puisse se rapporter à un autre que Phosphorus est perverse. Au reste, Shaw, dans le cours de son excellente étude, tient Phosphorus pour le propriétaire du grand domaine.

³⁸ F. BERTRANDY, *op.cit.* (*supra* n. 8), p. 199.

³⁹ J.-M. LASSÈRE, *Vbique populus*, Paris, 1977, p. 152.

⁴⁰ *CIL*, VIII, 18931 = *I.L.Alg.*, II, 2, 4821.

Au terme de cet article, nous remercions chaleureusement notre collègue et amie, N. Benseddik, qui a bien voulu photographier pour nous *I.L.Alg.* II, 2, 6225.

Ginette Di Vita - Evrard

Une inscription errante
et l'«extra-territorialité» de Théveste au IV^e siècle

La petite recherche qui forme l'objet de ces pages a été rythmée par les congrès de Sassari: ma curiosité pour la situation administrative de Théveste est née de la contemplation de cartes, lorsque je préparais ma communication, pour le deuxième colloque, sur la création de la Tripolitaine et la réorganisation provinciale opérée par Dioclétien¹; puis je m'étais engagée, à part moi, dans une voie qui s'est révélée une impasse, mais qui m'avait permis, au passage, d'apporter une correction significative au dossier épigraphique de la ville²; enfin, l'examen de certaines lois ayant pu concerner les assemblées inter-provinciales, présenté l'an dernier par M. André Chastagnol³, m'a suggéré une ébauche de solution pour le problème que je vais exposer, me délivrant définitivement de mon sujet de méditation.

* * *

Je rappelle la thèse traditionnelle: pour la période du Bas-Empire, bien que faisant partie de la province ecclésiastique de Numidie comme tout le secteur occidental du diocèse administratif de Numidie proconsulaire, Théveste dépend au civil du proconsul d'Afrique et de son subordonné, le légat de cette subdivision où elle est située⁴. C'est sous la ru-

¹ L. Volusius Bassus Cerealis, légat du proconsul d'Afrique T. Claudius Aurelius Aristobulus et la création de la province de Tripolitaine, dans *L'Africa romana II*, Sassari 1984, 1985, pp. 149-177.

² Cf. *infra*, pp. 302-305.

³ Sur les sacerdotales africains à la veille de l'invasion vandale, dans *L'Africa romana V*, Sassari 1987, 1988, pp. 101-110.

⁴ Sur les différentes réalités territoriales, civiles et religieuses, que représente la «Numidie», et sur la survie d'une identité «numide» à travers les péripéties politiques, voir l'importante mise au point de Jehan DESANGES, *Permanence d'une structure indigène en marge de l'administration romaine: la Numidie traditionnelle*, «Ant. Afr.», 15, 1980, pp. 77-89. Les deux Numidies administratives et la Numidie ecclésiastique doivent être clairement distinguées: les formules employées dans la *Prosopographie Chrétienne du Bas-Empire, I, Afrique*, pp. 79 et 251 (A. MANDOUZE et alii, Paris, 1982) à propos de Thagora et de Théveste peuvent prêter à confusion.

brique «Afrique proconsulaire» que l'on trouvera les pages que M. Claude Lepelley a consacrées à cette ville dans le répertoire des sites qui constitue le deuxième volume de ses «Cités de l'Afrique romaine au Bas-Empire»⁵.

Une première version de cette thèse voulait même que Théveste ait appartenu à la province impériale de Numidie jusqu'aux réformes administratives de Dioclétien à l'occasion desquelles elle aurait été rattachée à la Proconsulaire⁶. De nos jours, la *communis opinio* n'est pas hostile à une incorporation remontant assez haut dans le Haut-Empire: milieu du IIIe s., début du IIIe s. en relation avec la création de la province de Numidie, fin du IIe s.⁷; personnellement, j'irai plus loin, ou plutôt plus haut: l'énorme effort de réorganisation mené tout au long du règne de Trajan — et qui a laissé des traces épigraphiques (routes, *limitationes* et cantonnement des tribus, transfert de la légion à Lambèse et installation d'une colonie de vétérans dans l'ancienne ville — camp de la Troisième Auguste⁸, nouvelle définition des circonscriptions administratives, projetée peut-être auparavant, mais alors mise en oeuvre⁹) me persuaderait volontiers que Théveste, liée à *Hippo Regius* en matière fiscale et

⁵ *Les cités d'Afrique romaine au Bas-Empire*, Paris, t. I (synthèse), 1979, t. II (catalogue), 1981, pp. 185-189 (cité simplement C. LEPALLEY par la suite).

⁶ Je ne cite cette version, en général abandonnée, que parce que le passage d'une province à l'autre (avant 295, cf. *infra*, p. 298) est invoqué, comme élément de datation pour la réforme tétrarchique ou comme parallèle de certaine situation asiatique à la même époque, dans de récentes publications anglo-saxonnes (T. D. BARNES, *The New Empire of Diocletian and Constantine*, Cambridge-Londres, 1982, p. 212; C. ROUECHÉ, *Rome, Asia and Aphrodisias in the Third Century*, «JRS», LXXI, 1981, p. 112). Sur la date, beaucoup plus tardive selon moi, de la réorganisation administrative, voir article cité *supra* n. 1, pp. 162 sq.

Cette tradition sur Théveste est enracinée chez les historiens de l'Eglise: pour citer des ouvrages récents, cf. V. SAXER, *Saints anciens d'Afrique du Nord*, Cité du Vatican, 1979, p. 120, n. 10; A.A.R. BASTIAENSEN, *op. cit. infra* n. 18, p. 491.

⁷ Cette diversité d'opinions montre assez l'absence d'un témoignage décisif. Une forte convergence se dessine cependant dans les indices déjà énumérés par S. GSELL, *Inscriptions Latines d'Algérie*, I, Paris, 1922, p. XI: rattachement de la circonscription domaniale de *Theveste* à celle d'*Hippo Regius* (sous Hadrien) ou à celle d'Hadrumète (sous Commode), épitaphe d'un soldat *natione Afer domo Thevestinus* (sous Caracalla). On comprend mal la date tardive (après le milieu du IIIe s.) avancée par F. DECRET et M. FANTAR, *L'Afrique du Nord dans l'Antiquité*, Paris, 1981, p. 189: parce que le légat impérial Capellien a sévi sur le territoire de *Theveste* (*ILAlg.*, I, 3598)?

⁸ Que *Theveste* soit colonie trajanienne, comme, à l'étape précédente des transferts de la légion, *Ammaedara* est colonie flavienne, semble assuré: cf. J. GASCOU, *La politique municipale de l'empire romain en Afrique proconsulaire de Trajan à Septime Sévère*, Rome, 1972, respectivement pp. 91-97 et 29-30.

⁹ Voir mon article *La Fossa Regia et les diocèses d'Afrique proconsulaire*, dans *L'Africa romana III*, Sassari 1985, 1986, pp. 35-36 et n. 17.

domaniale dès Hadrien, était devenue, sous ce règne, à tous effets, partie intégrante du diocèse de même nom¹⁰. Quel qu'en soit, de toute façon, le point de départ précis, ce rattachement administratif aurait simplement perduré au Bas-Empire.

Il ne sera pas inutile de préciser que dès le Haut-Empire, la frontière entre le district militaire de la *provincia Africa*¹¹, puis entre la province de Numidie, d'un côté, et le diocèse d'Hippone (puis de Numidie), l'un des deux districts civils de Proconsulaire, de l'autre, passe à proximité immédiate de la ville à l'ouest, ce que met bien en évidence la formule des milliaires qui rejalonnent sous Maximin, en 237, la grande artère Carthage - Théveste: *via a Karthagine usque ad fines Numidiae provinciae*¹², selon une logique administrative qui ignore les villes, étapes anecdotiques, mais indique le ressort concerné par la mesure routière, ici la province de l'*Africa*¹³. Bien avant la réforme tétrarchique, Théveste est donc une ville-frontière séculaire, située en Proconsulaire, mais séparée de la province voisine de Numidie par le seul rayon de son territoire.

Avec la réorganisation provinciale de Dioclétien, le tracé de la frontière délimitant ce qui reste Proconsulaire au nord et la Byzacène nouvellement créée au sud, va enfoncer comme un coin, comme une dent, la région de Théveste — si celle-ci appartient toujours à l'*Africa* sénatoriale — entre deux provinces, *Numidia (Militiana)* et Byzacène, dépendant en dernier ressort de l'*agens vices praefectorum praetorio* titulaire du diocèse d'Afrique; et ceci, sans raison contraignante à première

¹⁰ *Hippo Regius* étant le chef-lieu; devenu diocèse de Numidie à partir du milieu du IIIe s.: cf. art. cit. à la n. précédente, p. 33 n. 6.

¹¹ Le «diocèse» confié au légat impérial, commandant de la IIIe Légion Auguste (Lambèse).

¹² Milliaire type: *CIL*, VIII, 10047; dans le même sens, P. SALAMA, *Bornes milliaires de l'Afrique proconsulaire*², Rome, 1987, p. 46. De toute évidence, il s'agit, telle quelle, de la route que fit paver Hadrien en 123 et dont l'inscription *CIL*, VIII, 10114 = 22173 = *ILAlg.*, I, 3951, dressée à Théveste, marque l'extrémité, comme l'assurent sa typologie (stèle) et son libellé (ordre; la distance totale aménagée est précisée), qui ne sont pas ceux des milliaires correspondants. La confrontation des deux formulaires établit l'équivalence *Theveste = fines Numidiae provinciae*, la province commençant aux portes du territoire thévestin. Il va de soi que les limites provinciales épousaient celles des territoires (étendus) des grandes villes: ainsi pour la frontière de Byzacène dans cette région, le contour des territoires d'*Ammaedara* (cf. *infra*, n. 14), de *Theveste* et de *Thelepte* (cf. *infra*, n. 17).

¹³ Dans la même optique, le milliaire d'*Aelius Lamia* à *Lepcis Magna* (*IRT*, 930), *caput viae*, donne la longueur de la route tracée (et non la localité terminale) *ab oppido in mediterraneum*, soit l'extension du territoire de la ville dans cette direction.

vue¹⁴: fig. 1¹⁵. Deux acquisitions récentes, l'appartenance du site de Youks (*Aquae Caesaris*) à la Numidie et la permanence d'*Ammaedara* (Haïdra) en Proconsulaire, ont conduit à deux rectifications parallèles des limites provinciales à l'ouest et à l'est de la zone de Théveste et ces modifications sont enregistrées sur leurs documents graphiques par Claude Lepelley et Pierre Salama¹⁶. Mais, déportée vers l'est, l'enclave étroite en forme de dent qui contient Théveste et son territoire n'en continue pas moins d'exister et cette curiosité cartographique pouvait amener déjà à poser la question: malgré la résistance bien connue des anciennes frontières, Théveste, désormais ville-frontière par rapport à trois provinces, était-elle vraiment restée en Proconsulaire, n'aurait-elle pas été incorporée alors en Numidie¹⁷?

La documentation que l'on peut interroger pour la ville du Bas-Empire est multiple: inscriptions, textes littéraires, à la fois des sources martyrologiques et un document administratif que fournit le Code Théodosien. Or, à la situation géographico-administrative particulière que je viens d'évoquer, s'ajoutait, à première vue, un dossier épigraphique ambigu et une source juridique génératrice de perplexité.

¹⁴ La raison complémentaire invoquée tour à tour par A. CHASTAGNOL et N. DUVAL (*Les survivances du culte impérial dans l'Afrique du Nord à l'époque vandale*, dans *Mélanges d'histoire ancienne offerts à W. Seston*, Paris, 1974, p. 101), C. LEPELLEY (II, p. 64 n. 1) et P. SALAMA (*op. cit. supra* n. 12, pp. 46-47) en faveur de l'appartenance d'*Ammaedara* non à la Byzacène mais à la Proconsulaire (le témoignage épigraphique date malheureusement du début du VI^e s.), à savoir qu'une seule administration ait eu en charge la grande artère qui relie la capitale de l'*Africa* à Théveste, étant admis que ce dernier site dépend encore de la même province, ne vaudrait pas justement pour Théveste: une route inter-provinciale, à un endroit ou à un autre, change de tutelle administrative.

¹⁵ Document de travail, cette carte, établie à partir de celles de C. Lepelley, ne prétend pas à une rigoureuse exactitude topographique. Y ont été portés à la fois les limites que l'on attribuait aux provinces jusqu'à ces dernières décennies (cartes de S. GSELL, *ILAlg.* I; de P. SALAMA, *Les voies romaines de l'Afrique du Nord*, Alger, 1951), en hachuré; et les tracés reconnus aujourd'hui, en pointillé.

On relèvera que la «dent» n'est peut-être pas aussi prononcée: de la pointe ne proviennent (en l'état actuel des publications) que des inscriptions funéraires ou votives peu instructives quant à l'appartenance du site au territoire de telle ville ou de telle province.

¹⁶ Pour *Aquae Caesaris* = Youks, C. LEPELLEY, II, p. 399, pour *Ammaedara* (Haïdra), *supra*, n. 14. Cartes rectifiées: C. LEPELLEY, fin du vol. II, 1 et 4; P. SALAMA, *op. cit. supra* n. 12, carte 2, pp. 242-243.

¹⁷ La dédicace officielle de Henchir Cherket Khalifa, au 18^e mille de la route Théveste - Thélepte, monument frontalier érigé par l'un des premiers, sinon le premier gouverneur de Byzacène, garantit en tout cas que Théveste n'a pas été incluse dans cette province. Cette limite provinciale coïncide selon moi avec celle des territoires des deux colonies, à preuve le tombeau de Soumet el-Kheneg, un peu plus au sud, qui est celui d'un notable théleptin (*ILAlg.*, I, 3834: *duoviratu(m) egit in col(onia) sua Thelepte*).



Musée de Tébessa: le bloc conservé de Henchir el-Abiod. (Photographie de M. Géza Alföldy, 1988).

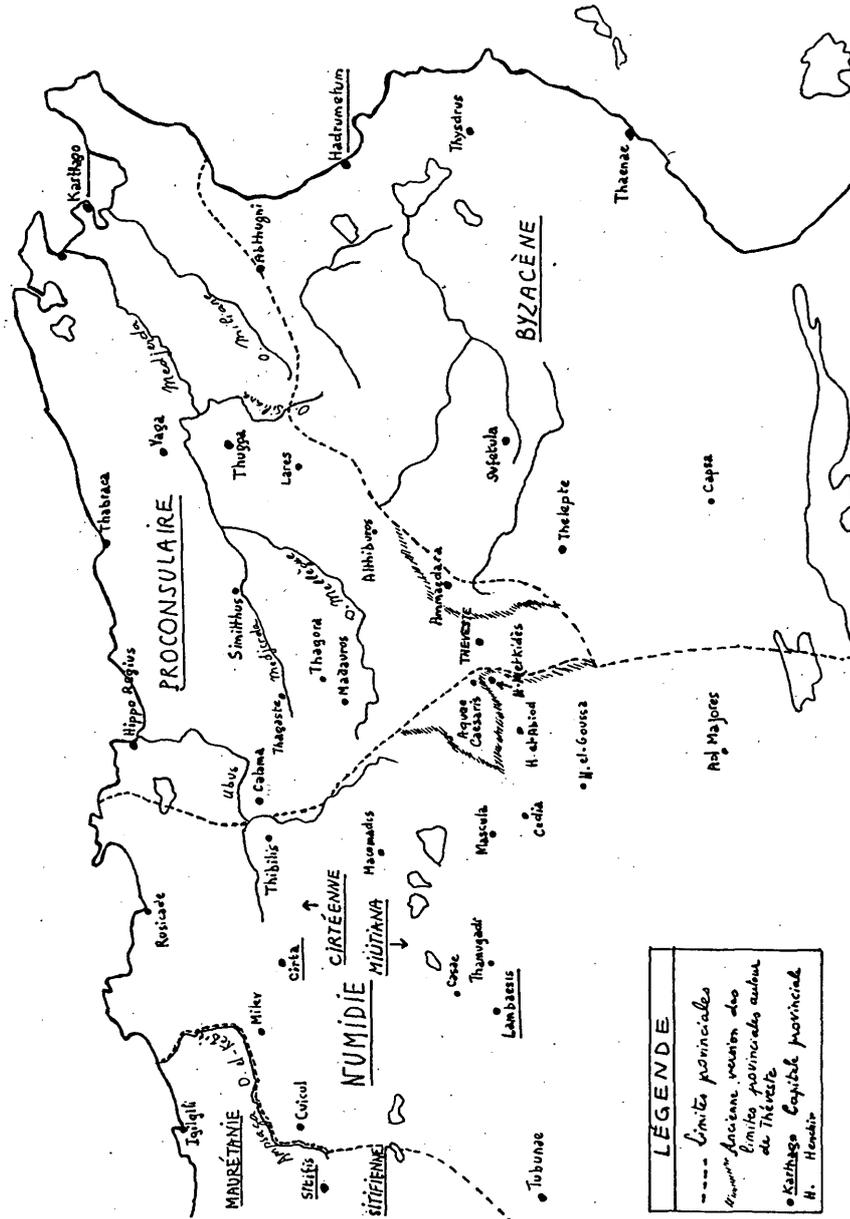


Fig. 1: Situation de Théveste entre trois provinces, après la réforme tétrarchique.

Le problème de la localisation administrative de *Theveste* à partir de la réforme provinciale de la première Tétrarchie, méritait d'être repris en considération.

1. - *Les sources martyrologiques*

L'unanimité de leur témoignage pour mon propos recommande de commencer l'examen par les récits des martyres qui ont pour cadre Théveste. On sait les limites qu'impose l'utilisation de telles sources comme documents historiques. Fort heureusement, les deux «passions» de Théveste appartiennent à la classe la plus sûre, celle des procès-verbaux de séances de tribunal, interrogatoires et condamnation, qui suivent vraisemblablement d'assez près des documents d'archives. Il s'agit :

— des *Acta S. Maximilianii*¹⁸: le procès du jeune conscrit thévestin, refusant de servir, met en scène dans ses fonctions de juge sans appel le proconsul d'Afrique en fonction pendant l'année administrative 294-295, (*L. Cassius*) *Dio*¹⁹; à cette date — 12 mars 295 — de toute évidence antérieure au partage des provinces africaines²⁰, Théveste, comme sous le Haut-Empire, relève naturellement de l'autorité du proconsul de l'*Africa*;

— des *Acta S. Crispinae*, la grande martyre de Théveste, sur laquelle saint Augustin donne à diverses reprises des détails supplémentaires²¹; ces *acta* (sauf en leur fin) consistent eux-aussi en un procès-verbal dépouillé. La jeune femme, amenée seule ou avec un groupe, de la petite ville plus septentrionale de *Thagora* (Taoura, fig. 1)²², est jugée et condamnée le même jour, un 5 décembre, au tribunal d'un proconsul qui est l'*impius iudex* par excellence de la persécution de 303 en Afrique,

¹⁸ T. RUINART, *Acta primorum martyrum sincera*², Ratisbonne, 1859, pp. 340-342; H. MUSURILLO, *The Acts of the Christian Martyrs*, Oxford, 1972, pp. 244-248; A.A.R. BASTIAENSEN *et al.*, *Atti e Passioni dei martiri*, [Milano], 1987, pp. 233-245 et 490-497, bibliographie pp. 234-235.

¹⁹ *PIR*², II, 1936, C 491; A. CHASTAGNOL, *Les fastes de la Préfecture de Rome au Bas-Empire*, Paris, 1962 (cités par la suite *Fastes*), n° 6, pp. 25-27; *PLRE*, I, 1971, p. 253.

²⁰ Voir mon article, cité *supra* n. 1.

²¹ Pour la *Passio S. Crispinae*, cf. P. FRANCHI DE' CAVALIERI, *Nuove note agiografiche*, II, dans *Studi e Testi*, 9, 1902, pp. 32-35; H. MUSURILLO, *op. cit. supra* n. 18, pp. 302-308, pour les passages d'Augustin, références aux nn. 6-9, 13, p. 252, de la *PCBEA* (citée *supra* n. 4) s.v. *Crispina*.

²² Située au sud de la Medjerda (fig. 1): une indication, vraisemblablement, que le territoire au sud des djebels qui bordent la rive droite du fleuve relevait administrativement de Théveste, le territoire au nord se trouvant dans la zone d'influence d'Hippone.

C. *Annius Anullinus*²³. La date généralement acceptée, 5 décembre 304, devrait peut-être, selon moi, être avancée d'un an, 5 décembre 303, dans le contexte chronologique de la grande persécution en Afrique²⁴; mais cette légère modification resterait sans influence sur l'aspect du problème mis en cause dans ces pages: à cette date, 5 décembre 303 ou 304, la réforme administrative de Dioclétien a eu lieu et Théveste, dans le procès de Crispine, apparaît bien comme l'une des grandes villes de Proconsulaire, où le gouverneur, magistrat suprême, dans sa tournée de fonction siège en son tribunal à certaines périodes prévues de l'année et y connaît de causes intéressant un vaste territoire.

2. - Les inscriptions

Le dossier épigraphique, tel qu'il est commodément rassemblé au deuxième tome de l'ouvrage de C. Lepelley²⁵, à une consultation orientée, n'est pas sans présenter de faille.

Les inscriptions en cause sont celles qui font apparaître dans l'une des attributions officielles, la dédicace des monuments, le gouverneur dont dépend la ville. Les textes utiles du IV^e s., au nombre de trois — voire de quatre²⁶ —, malheureusement tous incomplets, donnent la série chronologique suivante:

²³ *PIR*², I, 1933, A 632; A. CHASTAGNOL, *Fastes*, n° 16, pp. 45-46; *PLRE*, I, 1971, A3, p. 79; *PCBEA* (cit. *supra* n. 4), A1, pp. 78-80. Les attestations obligent à attribuer à sa charge le *triennium* 302-305 si l'on retient, pour l'entrée en fonction du proconsul, la date traditionnelle du 1^{er} juillet, le *biennium* 303-305 si l'on opte pour une alternance à la fin du mois d'avril (hypothèse de T.D. BARNES, *op. cit. supra* n. 6, p. 168 n. 75).

²⁴ Voir l'Appendice I, *infra*, pp. 308-313.

²⁵ *Loc. cit. supra* n. 5.

²⁶ Le premier document du Bas-Empire enregistré, une dédicace à la première Tétrarchie de travaux au *proscenium* du théâtre (*ILAlg.*, I, 3051 = C. LEPELLEY, II, p. 186 n. 7), inutilisable à première vue (la troisième ligne, contenant la formule de dédicace et son responsable a été soigneusement martelée), pourrait, selon le calcul des probabilités, attester lui-aussi une intervention proconsulaire. En effet, entre 293 et 305, deux personnages officiels sont, à notre connaissance, susceptibles d'avoir été épigraphiquement supprimés: le proconsul *L. Aelius Helvius Dionysius* (A. CHASTAGNOL, *Fastes*, n° 11, pp. 34-38; *PLRE*, I, 1971, D12, p. 260; les inscriptions africaines sont martelées à l'endroit de son nom), en charge pendant un *quadriennium*, 296-300 ou à la rigueur 297-301, et l'*agens vices praefectorum praetorio* devenu usurpateur, *L. Domitius Alexander*, s'il a remplacé avant le 1^{er} mai 305 son prédécesseur, *Valerius Alexander*, attesté en 303. Mais le vicaire ne serait nommé, hiérarchiquement à la première place, que sur une dédicace faite par le gouverneur de *Numidia Militiana*, qui en 303-304 est *Valerius Florus*, non martelé. Il faudrait donc ajouter à la condition requise pour le vicaire, la supposition qu'un gouverneur, ayant fait cause avec lui (martelé), a succédé à *Florus* en 304-305 (ce qui est bien

- le proconsul d'Afrique de 361, *Q. Clodius Hermogenianus Olybrius*, pour des travaux mal définis par ce qui reste de l'inscription²⁷;
- un anonyme *consularis provinciae Numidiae Constantinae*, concerné par l'inauguration d'un arc à une époque que les lacunes dérobent, entre 367 et 392²⁸;
- enfin le proconsul d'Afrique *Flavius Rhodinus Primus*, responsable de cette province pour l'année 392 (et début 393?), que l'on devine à la fin de son titre de *[iudex] etiam sacrarum cognitionum*, parce que le dédicant de cette base²⁹ amputée de sa partie supérieure, se présente comme *Flavius Rhodinus Primus Iunior, v(ir) c(larissimus), filius eius et legatus*³⁰.

Le seul recensement des gouverneurs donnerait donc deux témoi-

possible, car les mouvements administratifs sont rapides ces années-là, cf. mon article, cité *supra* n. 1, fig. 2); les gouverneurs *Aurelius Pi[---]nus* et *Aurelius Almacius*, H.-G. KOLBE, *Die Statthalter Numidiens von Gallien bis Konstantin (268-320)*, Munich-Berlin, 1962, pp. 43 et 61-62, ne sont pas précisément datés). Il est beaucoup plus simple, et statistiquement plus probable, d'attribuer la dédicace de Théveste au proconsul *Dionysius*, dans une période de grande renaissance édiliciaire (cf. le proconsulat, à peine antérieur, de *T. Claudius Aurelius Aristobulus*, significatif à cet égard, C. LEPALLEY, I, pp. 85-86), ce témoignage inscrivant encore Théveste dans le ressort du gouverneur de l'*Africa*, mais vraisemblablement avant la réforme provinciale. Relevons cette coïncidence: dans la voisine *Ammaedara*, le théâtre fut également objet de restaurations sous le proconsulat de *Dionysius*: C. LEPALLEY, II, p. 65, 1) et peut-être 2).

²⁷ *ILAlg.*, I, 3052 = C. LEPALLEY, II, p. 186 n. 8. Il est question de deux façades, *frontes duas*, et d'un espace (?) dégagé d'*infinitis ruderibus*. Mais le bloc, en remploi dans l'arc de Caracalla, ne semble pas le concerner. Sur ce personnage, A. CHASTAGNOL, *Fastes*, n° 70, pp. 178-184; *PLRE*, I, 1971, O3, pp. 640-642.

A noter l'erreur *[pro]consule* pour *proconsul*, à moins qu'il faille rétablir *[ex pro]consule* et que l'expression n'ait pas forcément signifié que le proconsul était déjà sorti de charge (*Olybrius* reste en fonction encore après la mort de Constance II): on pourra rapprocher le cas, à peine plus tardif, d'un *ex consulare* de la même région, à Henchir el-Goussa (Numidie), C. LEPALLEY, II, p. 493 n. 3.

²⁸ C. LEPALLEY, II, p. 187 n. 9. La référence citée après *AE*, 1930, 56, doit être corrigée: «*Bull. Soc. arch. de Constantine*», 1930, p. 35.

Construit, en tout cas dédié, sous trois Augustes dont le premier est un *Vale[---]* (ce qui exclut la période 378-383), l'*arcus* peut être un arc de triomphe (C. Lepelley) ou une simple porte monumentale d'accès à un forum (L. LESCHI, art. cit. *infra* n. 39, p. 289 et n. 5).

²⁹ De statue impériale: le support et le verbe *conlocavit* assurent qu'il s'agit d'un piédestal, la date exclut une dédicace à un dieu du panthéon romain, l'hommage est un acte officiel de l'administration.

³⁰ *ILAlg.*, I, 3061 = C. LEPALLEY, II, p. 187 n. 12, où l'on trouvera l'essentiel sur les personnages impliqués. Je pense seulement que *Primus*, légat du diocèse de Numidie, est le fils aîné du proconsul et que *Sacerdos*, son frère, n'est cité en premier dans *CIL*, VIII, 1148 = 14279 que parce que le site de provenance se trouve dans sa juridiction (pour un cas analogue, cf. mon article cité *supra* n. 9, p. 37). Cette équipe familiale est sortie de charge avant mars 393 (*PLRE*, I, 1971, p. 1074).

gnages contre un en faveur de la Proconsulaire, mais l'attestation du *consularis* de Numidie, gênante dans cette optique³¹, invite à pousser plus loin la recherche. On pourrait en effet être tenté de se faire l'avocat du diable et se demander si, paradoxalement, des trois personnages officiels, l'intrus est bien le *consularis* de Numidie: l'intervention du premier proconsul, étant donné sa qualité, spécifiée, de patron de la ville — qualité qu'il pourrait avoir héritée de son père, sinon de ses aïeux³² — correspondrait à une manifestation d'évergétisme³³; et l'occasion, pour son homologue plus tardif, d'accomplir ou de faire accomplir cet acte de loyalisme qu'est l'érection d'une statue impériale, pourrait lui avoir été fournie par une mission officielle effectuée hors des limites de sa province³⁴: Il semble que la juridiction d'appel du proconsul et que l'application de certaines lois l'aient parfois fait entrer en concurrence avec le vicaire hors des limites de la Proconsulaire³⁵. A la date où se place l'inscription, la deuxième explication, préférable, pourrait être en rapport avec les lois sur la fermeture des temples païens et leur destination à des usages civils³⁶, le vicaire d'Afrique contemporain, *Magnillus*, grand ami de

³¹ D'où les deux hypothèses de C. LEPALLEY (II, p. 187 n. 9) pour enlever à cette attestation son poids: transfert ou évergétisme.

³² Son père, *Clodius Celsinus Adelphius* (A. CHASTAGNOL, *Fastes*, n° 55, pp. 131-134; *PLRE*, I, 1971, C6, pp. 191-193) a été consulaire de Numidie et, peut-être, proconsul d'Afrique. La «spécialisation» africaine de la famille à la génération suivante rend vraisemblable l'hypothèse d'une origine africaine (A. CHASTAGNOL, p. 131), ou de puissants intérêts personnels dans cette partie de l'empire, ou encore d'alliances antérieures avec de grandes familles possessionnées en Afrique.

³³ Les lacunes empêchent de savoir s'il a dédié les travaux (c'est seulement vraisemblable), mais les vestiges du texte sembleraient lui en attribuer l'initiative ou le financement. Il aurait pu profiter de sa présence officielle en *Africa* (proconsulat) pour intervenir à titre «privé» dans une ville proche dont il était le *patronus*: un cas de ce genre me semble se présenter à *Sufetula* où, malgré J.-P. CÈBE (*Un fontaine monumentale récemment découverte à Sufetula (Byzacène)*, «MEFR», 69, 1957, pp. 196-197) qui écarte la supposition comme gratuite, je reconnaîtrais dans le constructeur, originaire de la ville et clarissime, [—] *Iulius Festus*, l'actif proconsul *Iulius Festus Hymetius* du *biennium* 366-368 (dont nous ignorons l'*origo*), la rencontre du nom, du statut et de la date précise me paraissant pouvoir difficilement être imputée au hasard (*CIL*, VIII, 14329 et *AE*, 1958, 158).

³⁴ Rappelons qu'il ne s'agit pas de la dédicace d'un monument, apanage du gouverneur et témoignage plus contraignant; quant à d'éventuels liens personnels avec la ville, ils n'apparaissent pas dans ce texte ni ailleurs.

³⁵ Cf. C. LEPALLEY, I, p. 138 et n. 90; II, pp. 265-266, n. 5.

³⁶ Voir le texte épigraphique commenté *ibid.* (p. 265 sq.), d'*Abthugni*, contemporain, et où l'on pourrait reconnaître à l'oeuvre les mêmes personnages à condition de restituer, à la 1.2, [*proconsule Fl. Rhodino Prjimo v.c., legato Al[m]jae Karthafginis Fl. Sacerdote, v.c., filio eius*]. Une pure hypothèse, naturellement, mais on a exemple, à la même époque précisément (390), de cette construction avec *proconsule* au lieu de *proconsulatu* précédant le nom: *ILTun.*, 629 = C. LEPALLEY, II, p. 109 n. 5 (*Furnos Maius*). *Rhodinus* était peut-être, sinon chrétien, adepte tiède du paganisme.

Symmaque, étant susceptible de ne pas garantir le zèle voulu à les faire respecter.

Mais la solution, en réalité beaucoup plus simple, rend inutiles toutes ces spéculations: l'inscription du *consularis*, l'inscription errante de mon titre, n'a pas été trouvée à Théveste.

Regardant de près ce qu'il en était des environs de Théveste dans le deuxième tome de C. Lepelley, le catalogue raisonné des sites, j'ai été frappée par le fait qu'une expression de l'inscription du *consularis*, originale par rapport à la phraséologie banale de la construction et de la restauration d'édifices, *constructo arcu*, revenait dans un document épigraphique, lacunaire lui-aussi et restitué d'une manière légèrement différente, provenant de Henchir el-Abiod³⁷, localité distante d'environ 50-60 km de Tébessa, où des vestiges attestent une agglomération active au Bas-Empire (fig. 1).

L'inscription de Henchir el-Abiod (deux blocs contigus), relevée en 1908 par le commandant Guénin³⁸, a été retrouvée au même endroit, remployée dans les murs du fort byzantin, en 1923 et 1928, par Louis Leschi et republiée par ses soins³⁹, amputée du bloc de droite mais augmentée d'un fragment presque jointif à gauche, découvert par lui, qui la date en révélant l'identité du *consularis* de Numidie, *Caecina Decius Albinus Iunior*: entre 383 et 392⁴⁰.

L'apparition de cette inscription, dédoublée, dans le dossier épigraphique de Théveste, car, on l'a deviné, les deux pierres ne font qu'une, au terme d'une petite enquête policière, ne serait pas à imputer à un simple transfert mal enregistré: si l'on en croit A. Truillot⁴¹, la partie centrale qui se trouve aujourd'hui encore au musée de Tébessa (pl. 1)⁴², au-

³⁷ C. LEPELLEY, II, p. 491 n. 2: *Municipium ...lense*, Henchir el-Abiod. Sur l'identification de ce site, voir l'Appendice II, *infra*, pp. 314-320.

³⁸ *Inventaire archéologique du cercle de Tébessa, Nouvelles Archives des Missions Scientifiques et Littéraires*, XVII, 1909, p. 140, d'où *AE*, 1909, 223.

³⁹ *Recherches épigraphiques dans le pays des Nemencha (commune de Tébessa). Henchir el-Abiod*, «*Rev. Afr.*», 72, 1931, pp. 262-293, republié dans *Etudes d'épigraphie, d'archéologie et d'histoire africaines*, Paris, 1957, pp. 280-295 (c'est cette édition que je citerai dans la suite), d'où *AE*, 1933, 159.

⁴⁰ Selon A. CHASTAGNOL, *Les consulaires de Numidie*, dans *Mélanges d'archéologie, d'épigraphie et d'histoire offerts à J. Carcopino*, Paris, 1966, n° 16, p. 258, n. 77; 388-392 seulement selon L. LESCHI (*op. cit. supra* n. 39, p. 283 et n. 4, Maxime ayant été vraisemblablement reconnu en Afrique comme quatrième auguste de 383 à 388), datation reprise dans *PLRE*, I, 1971, A10, pp. 35-36.

⁴¹ Références *supra* n. 28.

⁴² Ma vive gratitude va à M. Xavier Dupuis, conservateur auprès de la Direction des Antiquités du Nord, qui m'a procuré en photocopie une photographie de J. Marcillet-Jaubert,

rait été découverte entre 1928 et 1930⁴³ à Henchir el-Goussa⁴⁴, site plus méridional de la plaine du Guert, et de là transportée jusqu'à son lieu de conservation définitif (fig. 2). Seulement une indication rend suspecte cette première errance⁴⁵, qui pourrait se réduire à une errance de la fiche de la case Henchir el-Abiod à la case Henchir el-Goussa, bref à une confusion des deux henchirs. Quoi qu'il en soit, si A. Truillot commet l'erreur de signaler alors l'inscription comme inédite, la notice de l'*Année Epigraphique*⁴⁶ fait le reste en omettant la mention «trouvée à El-Goussa» et en attribuant directement le document à Théveste: d'où sa présence dans le *corpus Thevestinum* de C. Lepelley.

Une fois ôtée à Théveste la dédicace du *consularis*, le dossier des

que j'ai utilisée au cours de cette recherche, et au professeur Géza Alföldy qui a eu l'amicale courtoisie de m'adresser, après le colloque, la photographie récente dont il est l'auteur et qu'il m'autorise à publier ici.

⁴³ 1928: date de la deuxième visite de L. Leschi; début 1930: publication de la notice de A. Truillot (cf. *supra* n. 28 et fig. 2).

⁴⁴ Henchir Goussa, el-Goussa, Gousset selon les auteurs (figg. 1, 5). Le site, encore dit de nom antique inconnu par C. LEPALLEY (II, p. 492), a été définitivement identifié, sur la base de trois inscriptions, avec la localité à laquelle elles renvoient de *Leges Maiores et (Minores ?)*: J. MARCILLET - JAUBERT, *Coloni loci Legum Maiorum*, «Epigraphica», 41, 1979, pp. 66-72. Si le toponyme est assuré, je serai plus sceptique sur le statut colonial prêté à l'agglomération ou aux agglomérations qu'il désigne (*ibid.*, p. 69). Le texte épigraphique décisif pour l'identification du site nommé des *coloni loci Legum Maiorum* (expression pour le moins contournée), l'inscription plus anciennement connue et objet d'une controverse (cf. *AE*, 1971, 513 et 1975, 943) émane, sous Alexandre Sévère, de dédicants libellés *col. Legum Maiorum* que J. Marcillet-Jaubert développe, comme le premier éditeur, *col(onia) Legum Maiorum*. Mais on attendrait plus volontiers *colonia Leges Maiores*, avec un nominatif d'apposition et non un génitif, même si la formule *urbs Romae* est bien attestée. Il est permis de compléter également en *col(oni)*, le terme de *colonus* faisant référence à un statut socio-professionnel, non pas à un statut politique. On notera que les nombreuses communes antiques organisées de la zone ont atteint tout au plus le statut de municipes.

⁴⁵ A. Truillot situe dans cette notice Henchir el-Goussa à 60 km au sud-ouest de Tébessa, distance inférieure d'un tiers environ à la distance déduite des cartes et indications des historiens; Henchir el-Abiod, aux milliaires 37-38, soit à plus de 55 km de voie romaine, correspond bien mieux à la précision donnée par A. Truillot. De plus, dans un article postérieur aux *Recherches* cit. *supra* n. 39, L. Leschi fait allusion au transport à Tébessa (par les soins de M. Laout) des pierres qu'il avait relevées à Henchir el-Abiod, sans mentionner un éventuel détour par Henchir el-Goussa (*Inscriptions de la plaine du Guert*, 1936-1937, republié dans les *Etudes*, cit. *ibid.*, p. 298).

⁴⁶ *AE*, 1930, 56. Il y est remédié malencontreusement à l'omission typographique d'un *N* dans la lecture publiée par A. Truillot: *Constanti[ae]*. Il faut rétablir *Constantin[ae]*, non *Constanti[nae]*: fig. 3 et pl. I.

L'inscription fournissait selon le commandant Guénin une attestation (rare) de *Constantiniana* (cf. L. LESCHI, *Recherches* cit. *supra* n. 39, p. 283-284). Toutefois cette lecture pourrait bien être fautive: elle implique un nombre de lettres, sur le bloc droit manquant, qui la rend suspecte.

— 34 —

20. — M. TRUILLOT : **Inscriptions de Tébessa**

Voici les textes récemment découverts par M. Truillot :

6. *Tébessa*. — Chambranle de porte dans un mur en pierres sèches. Pierre calcaire : h. 0^m43; l. 1^m20; épaisseur, 24 cm.

L(ibero) A(ugusto) [S(acrum)] | vernaculi Blossim... | Titini...

Dédicace à Liber par les esclaves de...

7. *Tébessa*. — Au S.-E. de la ville, à 4 km. Milliaire.
D(omino) n(ostro) | Galerio | Valerio |

Cf. le C.I.L. 3.945 dans le Gouraïa, même texte, mais

— 35 —

trouvée à 14 kms au N.-E. de Tébessa, elle ne peut être confondue avec elle.

8. *El-Goussa (Les Arcs)*. — A 60 kms S.-O. de Tébessa, aujourd'hui au musée de cette ville. Lecture Truillot.

... ulo ddd nnn vale... | nsis constructo arcu... | nsularis p(rovinciae) n(umidae) Constanti[ae]

Dédicace à trois empereurs, soit :

Valentinien I, Valens et Gratien (367-375 ap. J.-C.).

soit: Valens, Gratien et Valentinien II (375-378).

Ligne 1 : *Felici* ou *felicissimo saeculo*.

Ce texte inédit est à rapprocher du C.I.L. 10.702-17.616 trouvé aussi à El-Goussa.

Fig. 2: La publication fautive de A. Truillot: «Bull. Soc. arch. de Constantine», 1930, pp. 34-35.

gouverneurs de la ville au Bas-Empire, réduit mais désormais cohérent, concorde avec l'indication des sources martyrologiques: la ville relève du proconsul d'Afrique.

Il reste à commenter dans la même perspective le document juridique, qui, je l'ai annoncé, ne laisse pas de poser problème.

3. - Un document de droit administratif

La constitution du Code Théodosien I, XV, 10, du 29 août 379, adressée à un *Syagrius* sur les fonctions duquel je partage la prise de position de M. Patrick Barrau⁴⁷, nous apprend indirectement que la *civitas Thevestina* est le siège du «*consilium*» présidé par le vicaire d'Afrique; or ce très haut fonctionnaire a autorité sur les gouverneurs des provinces d'Afrique à l'exclusion du proconsul, il réside à Carthage où il a son *officium*⁴⁸. Ces deux circonstances posent un problème pratique que la constitution citée aborde comme premier point⁴⁹: il est spécifié que l'accès de la Proconsulaire n'est ouvert au vicaire en tant qu'homme public, que pour se rendre à Théveste et y tenir son conseil ou y présider l'assemblée inter-provinciale⁵⁰. La clause ne semble pas avoir provoqué l'étonnement qu'on attendrait⁵¹: pourquoi avoir choisi comme cadre du *consilium* du vicaire une ville de la seule province qui échappe à sa juridiction? L'argument «ne pas faire de jaloux (ses)» entre Maurétanie Césarienne, Maurétanie Sitifiennne, Numidie, Byzacène et Tripolitaine ne

⁴⁷ Un vicaire d'Afrique: *Sur les fonctions de Syagrius dans C. Th. I.15.10*, dans *L'Africa romana III*, Sassari 1985, 1986, pp. 65-74.

⁴⁸ Sur cet organisme: *Id.*, *A propos de l'officium du vicaire d'Afrique dans L'Africa romana IV*, Sassari 1986, 1987, pp. 79-100.

⁴⁹ *Imppp Gratianus Valentinianus et Theodosius Aaa ad Syagrium vic(arium) Africae. <Vicario Africae> aditus provinciae proconsularis inhiendus est tantumque ei consilii gratia in Thevestina civitate accessus pateat.* Je cite le texte qu'il faudrait rétablir selon P. Barrau.

Le reste de la constitution, de portée fiscale, ne nous concerne pas ici.

⁵⁰ Ou bien l'on considère tout simplement que *consilium* est pour *concilium* (A. CHASTAGNOL, art. cit. *supra* n. 3, p. 109 n. 19); ou bien on peut penser à une réunion de travail plus restreinte — les gouverneurs de province subordonnés, des experts de l'*officium*, quelques notables — régulièrement organisée par le vicaire en concomitance avec le *concilium* inter-provincial pour une économie de déplacements. Ceci est secondaire par rapport à l'anomalie du choix de Théveste, qui demeure la même.

⁵¹ A ma connaissance, deux personnes ont exprimé leur perplexité: M.T.W. ARNHEIM, *Vicars in the Later Roman Empire*, «*Historia*», XIX, 1970, p. 601, et P. SALAMA, *op. cit. supra* n. 12, pp. 46-47.

peut être pris sérieusement en considération⁵². Resterait une raison de commodité: par rapport à l'extension *in mediterraneum* de ces provinces, Théveste se présente comme l'équivalent de Carthage sur le littoral, une ville centrale, bien reliée par des routes et dotée d'une certaine tradition administrative⁵³. Mais s'il semble déjà peu satisfaisant que le pratique ait pu prévaloir sur le juridique, le principe de la compétence territoriale étant bien affirmé dans la mentalité romaine, cette entorse aux règles du formalisme administratif paraît *a fortiori* plus invraisemblable si l'on réalise que Carthage offrait des avantages concrets bien supérieurs, la possibilité de communications maritimes avec toutes les provinces citées et la présence permanente de l'*officium* du vicaire. Un éventuel rattachement de Théveste à la Numidie⁵⁴ semble inconcevable au vu de la convergence des données prises déjà en examen: la difficulté reste donc entière. P. Salama, fort ingénieusement, vient de faire appel au concept, moderne, de l'extra-territorialité⁵⁵, que mon titre lui emprunte, ce statut exceptionnel étant pour la ville limité à la période de tenue du *consilium / concilium*.

Mais ne commet-on pas un anachronisme, si cette solution, que l'on adopterait volontiers, est considérée comme le résultat d'un choix constitutionnel?

En fait, la date à laquelle est spécifiée ou réitérée l'exception faite en faveur de Théveste dans une province «interdite» au vicaire, peut acheminer vers une variante de cette solution, plus satisfaisante historiquement.

On sait fort peu de chose des conseils de diocèse en général, comme l'a bien souligné A. Chastagnol⁵⁶, étudiant l'an dernier quelques constitutions d'Honorius qui concernent les *sacerdotales* africains. Cependant, si l'on suit l'interprétation qu'il propose de ces lois, les assemblées interprovinciales qu'il a été le premier à découvrir, à juste titre semble-t-il, dans ces textes, auraient été enlevées un temps à leur cadre habituel, Carthage, vraisemblablement à la suite des débordements et des rixes occa-

⁵² On aurait pu imaginer une rotation des capitales provinciales.

⁵³ Théveste apparaît sur les cartes comme un noeud de routes; elle est attestée, on l'a vu, comme chef-lieu d'une circonscription fiscale et domaniale au Haut-Empire (*supra*, pp. 294-295 et n. 7), vraisemblablement aussi d'un district judiciaire (*supra*, n. 22) et administratif dans un sens large.

⁵⁴ Qui résoudrait l'aporie examinée.

⁵⁵ *Loc. cit. supra* n. 51.

⁵⁶ Art. cit. *supra* n. 3, pp. 105-106.

sionnés par les fêtes qui les accompagnaient, et cette punition aurait été levée en 394-395⁵⁷.

Cette hypothèse, clairement exposée, m'a remis en mémoire le problème du conseil de diocèse attesté à Théveste, à une date antérieure qui s'inscrit bien dans cette reconstitution. La ville de remplacement choisie n'aurait-elle pas été justement Théveste, à l'autre extrémité de la Proconsulaire (on ne pouvait éloigner davantage les troubles de la ville la plus peuplée d'Afrique, Carthage) et la constitution adressée à *Syagrius* en 379, précisant le droit de passage du vicaire sur la grande artère de la Proconsulaire, une norme bien tardive et sans motivation autre qui nous soit connue, ne serait-elle pas contemporaine du transfert du *concilium* diocésain, qui aurait ainsi duré un peu moins de vingt ans? On comprendrait alors que des impératifs contingents, la volonté d'éviter des troubles à répétition, aient poussé à créer une situation juridiquement absurde, mais qui ne fut que momentanée⁵⁸.

* * *

La localisation administrative de Théveste dans la Proconsulaire du Bas-Empire me semble donc confirmée, au terme de cet examen des différentes données à notre disposition. Les passions des martyrs, à l'extrême fin du IIIe s. et au tout début du IVe, montrent en Théveste une des villes importantes où siège le proconsul pendant sa tournée administrative et judiciaire; le dossier épigraphique, unifié par l'«expulsion» du consulaire de Numidie, présente, à travers la dédicace des monuments, prérogative du gouverneur, le même proconsul dans l'exercice de l'autorité suprême, en 361 comme en 392; enfin l'extra-territorialité que le choix étrange du cadre de Théveste oblige d'y créer en faveur du vicaire pour la durée du *concilium* inter-provincial n'a vraisemblablement été qu'une mesure de circonstance, ayant eu effet pendant une période très limitée du IVe siècle.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 102.

⁵⁸ M. Chastagnol a bien accueilli cette hypothèse, dont je lui avais fait part après sa communication: *ibid.*, p. 109 et n. 19. Ajoutons que la date de la constitution examinée, 26 août 379 (affichage à Carthage), se comprendrait fort bien en prévision d'un *concilium* diocésain qui se tenait régulièrement en octobre (*ibid.*, p. 108).

Appendice I

La date de la *Passio S. Crispinae*.

Avant même la publication d'un troisième manuscrit, l'*Augustodunensis*⁵⁹, supérieur en bien des points aux deux exemplaires rémois précédemment connus, manuscrit qui est le seul à porter une date plausible encore qu'incomplète⁶⁰, la *Passio S. Crispinae* avait été assignée à l'année 304 en raison de l'injonction, faite par le proconsul *Anullinus* à la jeune femme, de sacrifier, comme «l'a fait toute l'*Africa*»⁶¹, circonstance que l'on mettait en relation avec le quatrième édit de la grande persécution de Dioclétien⁶², celui qui soumet tous les sujets à l'obligation de sacrifier (ou de brûler de l'encens: *turificatio*) aux dieux de Rome et qui remonte en Orient, dans le domaine de Galère, à avril 304. Apparemment confirmée par le nouveau manuscrit, la date du 5 décembre 304 n'a jamais été mise en question depuis. Certaines considérations s'imposent cependant.

1) - Si les historiens ont traditionnellement⁶³ appliqué à l'Occident et à l'Afrique en particulier, la séquence des quatre édits de persécution qui nous ont été transmis pour l'Orient par Lactance et surtout par Eusèbe, celle-ci fait difficulté quand on confronte le contenu et la chronologie des décisions impériales avec les données africaines.

Le refus de participer à la *turificatio* imposée qu'une inscription⁶⁴ atteste pour les martyrs de *Milev* (fig. 1) au plus tard à l'automne 303, en tout cas avant le 20 novembre, avait conduit déjà P. Monceaux à dater la promulgation d'un «quatrième édit» en Numidie de la fin de l'été 303⁶⁵ et H.-G. Kolbe à mettre cet-

⁵⁹ Par P. FRANCHI DE' CAVALIERI, art. cit. *supra* n. 21, pp. 23-31 (introduction) et 32-35 (texte).

⁶⁰ *Diocletiano novies et Maximiano Augusto consulibus*; des deux autres manuscrits, l'un donne une indication vague, *Diocletiano et Maximiano consulibus*, l'autre une indication erronée, *Diocletiano II et Maximiano Augusto consolibus*; le *II* pourrait être un vestige de *IIX*, de *IX*?

⁶¹ §1: *quod et omnis Africa sacrificia fecit, nec tibi dubium est.*

⁶² Pour ce raisonnement persistant, voir P. MONCEAUX, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne depuis les origines jusqu'à l'invasion vandale*, III, Paris, 1905, p. 159.

⁶³ On trouvera cette vue traditionnelle par exemple dans E. STEIN, *Histoire du Bas-Empire*, éd. J.-R. Palanque, Paris, 1959, pp. 78-81; F. DECRET et M. FANTAR, *op. cit. supra* n. 7, pp. 293-294; *PCBEA*, cit. *supra* n. 4, pp. 78-80, 716.

⁶⁴ *CIL*, VIII, 6700 = 19353.

⁶⁵ Ultérieurement, dans son *Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique*, IV, dans *Mém. Ac. Inscr. Belles Lettres*, XII, 1, 1908, p. 265.

te obligation en rapport avec un troisième, non un quatrième édit occidental⁶⁶. A. H. M. Jones, pour sa part, relevant que la controverse donatiste ne fait jamais référence, ou peu s'en faut, à la *turificatio*, mais à la seule *traditio* des écritures, que l'obligation *générale* de sacrifier n'est énoncée, dans des *acta martyrum* fiables, qu'à propos de Crispine et que le sacrifice aux dieux traditionnels du panthéon romain était depuis beau temps le test appliqué aux chrétiens récalcitrants, mettait en doute, après G.E.M. de Sainte-Croix⁶⁷, la réalité même de ce «quatrième édit» pour l'Occident⁶⁸.

On peut aller plus loin et retenir, vu l'absence de toute allusion à différents édits échelonnés dans les procès de martyrs et dans les controverses ecclésiales qui nous restent pour l'Afrique⁶⁹, que, dans le domaine de Maximien, un seul édit a été promulgué au printemps (avancé) de l'année 303, semblable à celui de Dioclétien, sinon le même, dont les modalités d'application incombaient aux gouverneurs et dont la sévérité, par conséquent, devenait fonction de leur zèle. Il se pourrait fort bien que, dès le départ, l'obligation de sacrifier ait été implicitement prévue comme démonstration d'un retour aux pratiques des ancêtres⁷⁰, ou même qu'elle ait été recommandée en certains cas⁷¹, sinon elle est à mettre au compte des autorités locales, dans la marge d'interprétation laissée à leur action⁷²: quelle qu'elle ait été sa source, chancelleries impériale ou provinciale, on

⁶⁶ *Op. cit. supra* n. 26, pp. 50-51. W.H.C. FRENCH, pour sauver l'existence d'un quatrième édit au printemps 304, doit, contre toute vraisemblance, prolonger le gouvernement de Florus en Numidie Cirtéenne au-delà du 20 novembre 303: *Martyrdom and Persecution in the Early Church*, Oxford, 1965, p. 503 et n. 178 où il renvoie aux développements de sa *Note on the Great Persecution in the West*, dans *Studies in Church History*, II, Oxford, [1965], pp. 141-148.

⁶⁷ *Aspects of the Great Persecution*, «Harv. Theol. Rev.», XLVII, 1954, pp. 85-93.

⁶⁸ *The Later Roman Empire*, I, Oxford, 1964, éd. 1986, pp. 71-72, 74 et n. 68; plus catégorique: T.D. BARNES, *Constantine and Eusebius*, Cambridge-London, 1981, p. 24.

⁶⁹ Pour P. MONCEAUX, *op. cit. supra* n. 62, III, p. 31, le 2^e et le 3^e édits sont restés lettre morte, le 4^e n'a été appliqué qu'accidentellement; même W.H.C. FRENCH, *op. cit. supra* n. 66, p. 492, considère que les 2^e et 3^e édits n'ont pas été promulgués par Maximien (mais, p. 503, à propos de Rome, parle d'un comportement dicté par ce qui seraient les dispositions des édits 1 + 2 - en fait 1 + 3).

⁷⁰ Dans une formule du genre de celle qu'emploie Galère dans son édit de 311, évoquant les fins politico-religieuses de la persécution: (*nostra iussio*) *ut ad veterum se instituta conferrent (christiani)*, Lact., *De mort. persec.*, XXXIV = Eus., *Hist. eccl.*, VIII, 17,8.

⁷¹ L'édit de Maximien étant, selon toute vraisemblance, sensiblement plus tardif (il est mis en pratique à Cirta le 19 mai, en Proconsulaire intérieure fin mai-premiers jours de juin), aurait pu être expressément adjointe au texte de base la clause du sacrifice, imposée, selon Lactance, par Dioclétien — en dehors des édits — à Nicomédie, comme réponse punitive à la suite du double incendie du palais dès mars 303 (*De mort. persec.*, XV, 4-5). Sans que l'on puisse en tirer une indication chronologique précise, notons que c'est seulement à cet endroit que Lactance mentionne les lettres envoyées à Maximien et à Constance pour qu'ils publient l'édit dans leurs domaines respectifs (*ibid.*, XV, 6).

Si l'on croit «à la lettre» la *Passio S. Crispinae*, l'ordre de sacrifier émane de l'empereur puisqu'*Anullinus* le fait découler du *praeceptum sacram*, des *caelestia mandata* de l'*augusta lex*, des *sacrae iussiones*, avec des adjectifs significatifs.

⁷² Ainsi pour T.D. BARNES (*op. cit. supra* n. 68, p. 23) et naturellement pour W.H.C. FRENCH (*loc. cit. infra* n. 75; la (deuxième) citation est ambiguë: comment interpréter l'un par rapport à l'autre *ex iussione proconsulari* et *secundum sacram legem* ?).

doit penser que le recours éventuel au sacrifice comme preuve d'apostasie a figuré dans les expéditions affichées par *Florus* et par *Anullinus* et a été pratiqué en certains cas en vertu des clauses de l'édit⁷³. Pour la Numidie, la mort des martyrs de *Milev*, victimes de *Florus in diebus turificationis* fait présumer qu'ils avaient refusé d'obtempérer à ce rite ordonné dès avant novembre 303; pour l'*Africa* et la Byzacène ou pour l'*Africa* toute seule⁷⁴, la preuve textuelle de l'existence — fût-ce en puissance — d'une clause concernant le sacrifice pourrait être fournie par les *Acta Purgationis Felicis*, où l'avocat des donatistes, *Maximus*, dans son accusation, évoquant — après un intervalle de dix ans certes, mais qui n'est pas si long —, le déclenchement de la grande persécution et le *praeceptum sacram*, présente à deux reprises comme éléments contemporains⁷⁵, le sacrifice imposé aux chrétiens et l'ordre de brûler les écritures, objet primordial, ce dernier, avec la fermeture ou la démolition des églises, de l'édit initial dont il s'agit bien: à preuve la déposition de l'ex-duumvir d'*Abthugni*, *Caecilianus*, qui mentionne seulement ces deux aspects de l'édit que sa charge l'a forcé d'affronter⁷⁶. Si son texte n'était pas sujet à caution, on invoquerait également, pour la Maurétanie Césarienne, le passage de la *Passio S. Typasii veterani* où le singulier *edictum* recouvre ce qui en Orient correspondrait à la substance des premier, troisième et quatrième édits⁷⁷. Pour l'Espagne, pour l'Italie et Rome, autres régions du

⁷³ J'insisterai sur le fait que l'offrande d'un sacrifice ou d'encens était pour la grande majorité des chrétiens la seule manifestation positive (à côté de l'abstention de toute participation à des réunions de culte chrétien) susceptible de montrer leur soumission à la volonté impériale, la *traditio* des objets sacrés et des écritures ne pouvant concerner que l'infime minorité qui les détenait, pratiquement le «personnel» clérical. D'où l'importance accordée au sacrifice.

⁷⁴ Suivant la date à laquelle on situe la division de l'ancienne Proconsulaire: cf. mon art. cit. *supra* n. 1, pp. 162 sq.

⁷⁵ Optat de Milev, *Contra Parmen.*, App. 2, CSEL, 26, pp. 198-199: «...cum persecutio esset indicata christianis, ut sacrificarent aut quascumque scripturas haberent, incendio traderent» et «quoniam eius temporis officium incumbat ut ex iussione proconsulari omnes sacrificarent et si quas scripturas haberent offerrent secundum sacram legem». Ce deuxième passage est bien cité par W.H.C. FRENCH (*op. cit. supra* n. 66, p. 529, n. 167) qui considère cependant l'obligation de sacrifier non comme pouvant résulter de l'édit, mais comme une manifestation de zèle de la part de l'autorité locale (le proconsul); il est contradictoire alors d'alléguer le cas de Crispine, relevant de la même autorité (dans un cas comme dans l'autre le proconsul *Anullinus*, susceptible d'un autre accès de zèle) pour prouver l'existence du quatrième édit dans l'Ouest (*ibid.*, pp. XII et 503); S. LANCEL, art. cit. *infra* n. 81, p. 218 n. 4, invoque, de même, la *Passio S. Crispinae* pour affirmer la réalité de cet édit.

⁷⁶ Il est certain que les chrétiens d'*Abthugni* n'ont pas été forcés par lui de sacrifier (contrairement à ce qu'avance W.H.C. FRENCH, *op. cit.*, p. 500).

⁷⁷ «Anal. Boll.», IX, 1890, p. 119, 4: *Maximianus ...edictum per Africam misit ut demolirentur ecclesiae, incenderentur divinae legis codices, turificarent sacerdotes et populi ...*» (la clause suivante, fantaisiste, est ajoutée pour les besoins de la narration). Même si cette *passio* n'a pas été élaborée, à partir de documents d'archives — des interrogatoires —, avant la fin du IV^e s., le passage n'en est pas moins significatif de la manière dont on concevait alors l'instrument légal de la persécution et en cela son témoignage pourrait ne pas être négligeable. Analyse critique de ce texte déjà dans P. MONCEAUX, *op. cit. supra* n. 62, III, pp. 128-131.

domaine de Maximien, la documentation, beaucoup plus avare, n'oblige pas à postuler une phase de *turificatio* distincte, successive, par rapport à celle de la *traditio*⁷⁸.

Dans une optique plus radicale encore, c'est la nature même des deuxième, troisième et quatrième «édits» que M. Frank Kolb vient de mettre en question dans une étude novatrice de la politique religieuse de Dioclétien⁷⁹: seul l'édit du 24 février est une mesure législative et par tant destinée à avoir une portée universelle, les trois autres «grammata» d'Eusèbe ne sont pas des «édits», comme on a généralement traduit le terme, mais des directives d'application du premier édit — qui les fondait en droit —, des mesures répressives appropriées à la situation régionale et destinées aux seules provinces orientales. Si l'on adopte cette thèse éclairante, il devient inutile de chercher le pendant exact des trois dernières mesures prises par Dioclétien (et Galère) en Occident, dans les *partes imperii* de Maximien ou de Constance: leur absence n'est pas accidentelle.

Quoi qu'il en soit, l'inexistence d'édits successifs et en particulier de l'équivalent du quatrième édit oriental dans les provinces d'Afrique fait

— que les martyrs de *Milev* ont pu périr à une date quelconque entre mai 303 et la fin du gouvernement de *Florus* en Cirtéenne (*terminus ante quem*: 20 novembre);

— que le *praeceptum sacrum*, l'*Augusta lex* avec ses *mandata caelestia*, auxquels se réfère *Anullinus* pour contraindre Crispine à sacrifier, renvoient à l'édit fondamental du printemps 303 et n'obligent pas à dater cet épisode de la persécution d'une période postérieure au printemps, voire à l'été 304⁸⁰.

2) - Or, au vu de la documentation dont nous disposons, la persécution ne semble guère s'être prolongée au-delà de l'été 304 en Afrique⁸¹: aucun autre martyr n'est sûrement attesté en Proconsulaire après juillet 304; et en Numidie Cirtéenne, la persécution a pu s'éteindre avec l'entrée en charge du nouveau gou-

⁷⁸ Pour l'Espagne, Eulalie de *Merida* insulte les dieux et Maximien, renverse leur autel (W.H.C. FRENCH, *op. cit.*, p. 503; dans l'optique adoptée ici, cela n'implique que le premier édit); *Euplus* à Catane (H. MUSURILLO, *op. cit. supra* n. 18, pp. 314-318) brandit les écritures qu'il a conservées et refuse d'adorer Mars, Apollon et Esculape (nul besoin de supposer une confusion entre les dispositions de l'édit initial et celles du quatrième édit, *ibid.*, p. XLV; et la date mal assurée, avril ou août 304 suivant la version grecque ou latine, n'aurait pas de signification à cet égard); enfin, à Rome, le soupçon d'avoir participé à des cérémonies de sacrifice, lancé contre le pape *Marcellinus* ou ses prêtres, pourrait évoquer l'épisode de la *traditio* des objets sacrés, de l'aveu même de W.H.C. FRENCH (*op. cit.*, pp. 503-504).

⁷⁹ *L'ideologia tetrarchica e la politica religiosa di Diocleziano*, dans «*I Cristiani e l'Impero nel IV secolo. Macerata 17-18 dic. 1987*», Macerata, 1988, pp. 17-19.

⁸⁰ Le quatrième édit lancé par Galère en avril 304 (Thessalonique), arrive en juin en Palestine; il n'aurait pu de toute façon être publié en Occident de la part de Maximien qu'à l'été.

⁸¹ Cette durée de quinze / dix-sept mois (suivant le point de départ considéré) ne serait pas contradictoire avec celle que lui assigne Eusèbe (un peu moins de deux ans, *Mart. Pal.*, XIII, 12), peu porté certes à minimiser et très approximatif dans ses estimations des années de la persécution.

verneur, *Aurelius Quintianus*, qui y succède à *Florus* désormais titulaire de la seule Numidie *Militiana*⁸², avant le 20 novembre 303, jour des *Vicennalia*.

Le martyre de Crispine, isolé au 5 décembre 304 après des mois d'accalmie, s'inscrirait donc mieux dans le contexte de la persécution au 5 décembre 303. L'avancer ainsi permettrait en outre de justifier la constatation, unique et jusqu'ici liée à l'application du «quatrième édit», *omnis Africa sacrificia fecit*. J'y verrais volontiers, non pas, comme on l'a fait, une exagération destinée à dissuader Crispine de son «entêtement» à résister toute seule, ni la généralisation de cas de contrainte par un fonctionnaire satisfait des résultats obtenus, non pas cela ou pas seulement cela, mais une allusion historique précise: quinze jours après⁸³ (on notera le parfait), la célébration des *Vicennalia*⁸⁴, qui, partout et à tous les échelons, a certainement comporté l'offrande de sacrifices solennels aux dieux de la Tétrarchie *pro salute principum* comme le spécifie *Anullinus*, est bien présente dans les esprits; elle avait pu, elle avait dû souvent, dans le contexte de la persécution, servir de révélateur pour le loyalisme religieux des sujets et il serait tentant de replacer le martyre de Crispine dans ce cadre⁸⁵.

⁸² Optat ne semble connaître, comme gouverneurs s'étant tristement illustrés dans la persécution, que *Anullinus* et *Florus*: III, 8. Une fin de la persécution ainsi placée en Numidie Cirtéenne permettrait de restituer au «protocole de *Cirta*» la date du 5 mars (?) 304 (ce que fait C. LEPALLEY, I, pp. 337, 343 n. 53), c'est-à-dire d'un moment où la persécution a encore cours en *Africa* et, probablement, en *Numidia Militiana* où *Florus* aura continué de sévir (d'où la réaction des avocats schismatiques à la Conférence de 411), mais qui est *post persecutionem* (Opt. I, 14) en Cirtéenne. L'élection, nettement antérieure, de l'évêque *Silvanus* est intervenue *biduo post pacem* (dernier terme peu sûr: *Gesta apud Zenophilum*, Opt., App. 1, CSEL cit., p. 194); cette mention a conduit Serge LANCEL (*Les débuts du Donatisme: la date du «protocole de Cirta» et de l'élection épiscopale de Silvanus*, «REAug.», XXV, 1979, pp. 217-229; *contra*, PCBEA, p. 1078, n. 8), en dépit des deux datations d'Augustin, divergentes mais se référant toutes deux aux consulats de Dioclétien et de Maximien (*Brev. conl.*, III, 17, 32 et *Contra Cresc.*, III, 27, 30), à en retarder la date jusqu'au printemps 307 (où cette *pax* représenterait l'*indulgentia* accordée par Maxence aux chrétiens: Opt., I, 18). On pourrait être tenté de voir dans la *pax* la tolérance de fait instituée par le nouveau gouverneur; celui-ci aurait pu, en concomitance avec les *Vicennalia* qui approchaient, déclarer une amnistie à peu de frais (on pense, toutes proportions gardées, à celle que nous rapporte Eusèbe pour l'Orient) et se libérer de chrétiens emprisonnés par *Florus*; mais si l'élection de *Silvanus* s'est déroulée seulement deux jours après, à la fin de novembre 303, la volonté de réconciliation d'*Aurelius Quintianus* était vraiment remarquable; pure hypothèse, il va de soi: l'allusion à cette *pax* semble devoir rester mystérieuse.

⁸³ Selon l'optique d'André Chastagnol, d'une célébration groupée aux *vicennalia* de Dioclétien (*contra*, F. KOLB, *Diocletian und die erste Tetrarchie*, Berlin-New-York, 1987, p. 122).

⁸⁴ Avec son corollaire, les vœux officiels pour les *tricennalia*; sur l'importance des cérémonies officielles, cf. mon art. cit. *supra* n. 1, pp. 174-175.

⁸⁵ Selon saint Augustin, Crispine appartenait à l'aristocratie de sa petite ville: elle aurait pu, de par son statut, être amenée à participer à des rites officiels et son attitude de refus, manifeste aux yeux de tous, aurait été à l'origine de son emprisonnement et de la décision des autorités de *Thagora* de la traduire devant le proconsul lors des assises les plus proches. Rien ne lui est imputé sinon le refus de sacrifier.

3) - La date en apparence précise formulée dans un en-tête typique du document d'archives⁸⁶, conservée seulement partiellement⁸⁷, le neuvième consulat de Dioclétien, n'est pas une objection insurmontable en elle-même. Pour ne pas parler des cas où justement la date précise, facile à suppléer puisque la plupart des martyres de la persécution tétrarchique en Occident remontent à 303 ou 304, constitue le détail ajouté pour authentifier, pour faire vrai⁸⁸, dans les *Acta S. Crispinae* une confusion dans la transcription de ce seul nombre transmis, voire une correction savante⁸⁹, ne présenterait rien en soi d'extraordinaire.

Crispine ne serait-elle pas morte le 5 décembre 303?

⁸⁶ Année consulaire, jour et mois, ville, lieu de comparution. Même début, par exemple, dans les *Acta Eupli* (H. MUSURILLO, *op. cit. supra* n. 18, p. 314).

⁸⁷ Et avec un flottement: cf. *supra* n. 60.

⁸⁸ Voir R.S. BAGNALL *et al.*, *Consuls of the Later Roman Empire*, Atlanta, 1987, pp. 85-86.

⁸⁹ Cf. *supra* n. 60. Le copiste connaissait peut-être Eusèbe et le quatrième édit!

Appendice II

Henchir el-Abiod: *Municipium* [---]ense

C. Lepelley, dans sa notice sur le site⁹⁰, mentionne, à juste titre pour la rejeter après S. Gsell et L. Leschi⁹¹, l'identification qui avait été soutenue par le commandant Guénin⁹²: *Vegesela* station de l'Itinéraire Antonin entre *Theveste* et *Macula* (Khenchela⁹³). C'est en effet à partir de la seule confrontation des résultats de ses reconnaissances avec les indications des documents routiers anciens que Guénin était arrivé à cette conclusion⁹⁴: d'après les étapes, toutes différentes, nommées par la Table de Peutinger (fig. 3) et par l'Itinéraire Antonin⁹⁵, deux parcours indépendants semblaient devoir être tracés sur la carte pour la route qui se dirige de Théveste en direction de l'ouest vers Timgad et Lambèse et il se trouvait que les milliaires⁹⁶ relevés sur le terrain attestaient bien l'existence, entre Théveste et Khenchela, de deux voies romaines, l'une directe, *grosso modo* est-ouest⁹⁷, l'autre en arc de cercle incurvé vers le sud, touchant vraisemblablement Henchir Metkidès et sûrement Henchir el-Abiod dans le voisinage duquel

⁹⁰ II, p. 490.

⁹¹ *Atlas Archéologique de l'Algérie*, Alger-Paris, 1911, f° 28, 165 et 138 *add.*; *Études*, cit. *supra* n. 39, pp. 283, 298.

⁹² *Inventaire*, cit. *supra* n. 38, pp. 152, 223.

⁹³ La localisation de *Macula* à l'emplacement de l'importante bourgade antique — un *municipe* — qui correspond à la moderne Khenchela est sûre: cf. C. LEPELLEY, II, p. 432.

⁹⁴ Vu l'absence d'inscriptions décisives assurant l'identification des sites pour Henchir Metkidès et Henchir el-Abiod., cf. *infra*, n. 99, 110 respectivement.

⁹⁵ La Table de Peutinger (fig. 3) enregistre: *Theveste - Aquae Caesaris* (m.p. VII, à corriger sûrement en XII, il s'agit de Youks, cf. *supra* n. 16) - *ad Mercurium* (m.p. XVI) - *Ruglata* (m.p. VIII) - *ad Germani* (m.p. X) et toute une série de localités peu distantes l'une de l'autre, non identifiées, alors que l'importante *Macula* n'est pas nommée; l'Itinéraire Antonin (O. CUNTZ, *Itineraria Romana*, I, Leipzig, 1929, p. 4, 33, 2-6) signale *Theveste - Tinfadi* (m.p. XXII) - *Vegesela* (m.p. XX) - *Macula* (m.p. XVIII). (Pour inventaire, on signalera une autre *Vegesela* — les doublets sont fréquents dans la toponymie africaine —, équidistante de Théveste, sur la route de *Sufetula*: *It.*, p. 6, 46, 7).

⁹⁶ Copiés per Guénin, repris et analysés par L. Leschi (*Études*, cit. *supra* n. 39, pp. 288-294); de nouveaux exemplaires dans J. MARCILLET-JAUBERT, *Bornes milliaires de Numidie*, «Ant. Afr.», 16, 1980, pp. 162-164 (les cinq premiers n^{os}, appartenant aux deux voies). Pour les milliaires de la route de la Table de Peutinger, dans les limites de l'Algérie, voir également *ILAlg.*, I, pp. 382-385.

⁹⁷ A la réserve près du crochet par la localité plus septentrionale de *Aquae Caesaris*.

cette intuition, défendue alors par des raisons qui n'étaient pas déterminantes, devait trouver confirmation lorsque la fouille d'une église donatiste en ce lieu révéla qu'y était vénéré par la présence d'un petit monument, la *memoria domni Marchuli*¹⁰⁰, le souvenir de l'évêque donatiste dont la *Passio* située à *Vegelesela* un premier épisode de son martyre, advenu en 347. *Masculus* par ailleurs étant mort et enseveli à *Noua Petra*, au nord-ouest de Timgad, la *memoria* découverte «permet de reconnaître avec certitude dans le site de Ksar el-Kelb l'antique *Vegelesela*»¹⁰¹. J'ajouterais que les deux milliaires¹⁰² remployés tardivement dans l'église garantissent qu'une grande voie romaine passait à proximité.

Il s'ensuit que les itinéraires choisis par les deux documents routiers entre Théveste et la zone de *Mascula* devaient comporter un tronçon central commun, puisque *Vegelesela*, étape de l'Itinéraire, se trouve sur la route directe est-ouest mais que la numérotation du bornage romain à l'est du site assure également une continuité entre celle-ci et la voie, jalonnée, provenant de Théveste par *Aquae Caesaris*, la voie de la Table de Peutinger¹⁰³. Vraisemblablement les deux parcours différaient: au départ, l'un faisant un détour vers le nord par *Aquae Caesaris*¹⁰⁴, l'autre rejoignant directement ce tronçon est-ouest par le col d'el-Amba (S. Gsell, L. Leschi) ou faisant un détour plus ou moins accentué vers le sud et passant par Henchir Metkidès (Guénin, J. Marcillet-Jaubert, C. Lepelley, fig. 4 et fig. 5)¹⁰⁵; et à l'arrivée, l'itinéraire de la Table de Peutinger évitant (par le nord¹⁰⁶?) *Mascula*, étape au contraire de l'Itinéraire Antonin¹⁰⁷.

¹⁰⁰ PIERRE CAYREL, *Une église donatiste en Numidie*, «MEFR», LI, 1934, pp. 133-142. La *memoria* se compose d'une cuve de pierre, reliquaire, et de dalles décorées et inscrites formant coffre tout autour.

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 142.

¹⁰² *Ibid.*, pp. 132-133.

¹⁰³ Déjà remarqué par S. GSELL, *A.A.Alg.*, f° 28, 138 *add.*

¹⁰⁴ Ou, si l'on veut, se détachant après Aïn Chabrou de la route *Theveste - Cirta*.

¹⁰⁵ Pour Guénin (fig. 4), il se serait d'abord dirigé franchement vers le sud — se confondant un temps avec la voie vers *Ad Majores* (S. Gsell)? — puis aurait obliqué vers le nord-ouest; pour J. Marcillet-Jaubert et pour C. Lepelley, cf. *supra* n. 99. La carte récente de P. Salama (citée *supra* n. 16) ne me semble pas claire justement en cet endroit (position de *Aquae Caesaris*? cf. sa carte de 1951 citée n. 15).

Certes, si *Municipium T...* ne fait qu'un avec *Tinfadi*, la distance de *XX m.p.* pour *Vegelesela* est erronée, il faut au moins *XXV* (les *V* milles de trop pour *Tinfadi*, cf. *supra*, n. 99; de toute façon, l'Itinéraire somme, pour la distance Théveste-*Mascula* un total trop faible, pratiquement égal à la distance à vol d'oiseau).

¹⁰⁶ Déjà S. GSELL, *A.A.Alg.*, f° 28, 138.

¹⁰⁷ Il ne serait pas indifférent, dans l'optique de la signification annonciatrice accordée aujourd'hui à l'Itinéraire Antonin (cf. N. REED, *Pattern and Purpose in the Antonine Itinerary*, «AJPh», 99, 1978, pp. 228-254), que «sa» voie ait desservi les bourgades de *Mascula* et de *Municipium T...*, qui devaient servir de débouchés aux hautes plaines méridionales intéressées (à partir du début du IIIe s. ?) par un développement oléicole et une urbanisation sensibles: cf. L. LESCHI, *Etudes*, p. 294-295.

Pour en revenir à l'inscription de Henchir el-Abiod mise en cause dans ces pages¹⁰⁸, C. Lepelley a conservé une dénomination ethnique en ... *lensis* (soit la lecture du commandant Guénin), *Municipium ... lense*.

Sans rejeter cette lecture (fig. 6), L. Leschi avait, dès son premier article, précisé que seules les lettres *-nsis* étaient lisibles¹⁰⁹. Fort de la localisation de *Vegesela* à Ksar el-Kelb, il rejetait la restitution séduisante [*Vegesele]nsis*¹¹⁰. Contre cette dernière, C. Lepelley ajoute une objection épigraphique: l'insuffisance de la lacune qui existe entre le texte du bloc initial, retrouvé et transcrit par L. Leschi, maintenant perdu, et le texte des deux blocs copiés déjà par le commandant Guénin, dont subsiste le premier (pl. 1).

Si les premières lettres indiscutablement conservées des trois lignes, après une zone d'arrachement de la surface, sont *V, N, N*, une distribution raisonnable de l'espace qui précède permet de penser que ce bloc portait à la ligne 1, [*ae]culo...*, à la ligne 3 [*co]nsularis ...*; à la ligne 2, apparaissent clairement, avant le *N*, les traces de trois hastes verticales, après un effritement plus profond de l'écorce qui peut correspondre à l'espace occupé par une ou deux lettres. Si l'on supposait la restitution [*Vegesele]nsis* — que la minceur du *L* rend possible —, il y aurait place alors sur ce bloc central tout au plus pour [*esele]nsis*, avec une lacune entre les deux blocs de quatre lettres, *municipi? Vegeselensis*, contre deux aux lignes 1 et 3. L'objection formulée n'est donc pas négligeable; dans les conditions actuelles de la documentation, elle ne serait pourtant pas définitive¹¹¹; mais la localisation de *Vegesela* à Ksar el-Kelb fait justice de cette tentation de lecture.

C. Lepelley en reste au constat négatif. Dans son second article¹¹², L. Leschi avait suggéré toutefois une autre hypothèse, qui semble avoir échappé à l'attention générale. Il y republiait un texte épigraphique funéraire d'une certaine

¹⁰⁸ Restitution de l'ensemble, prenant en compte le bloc initial (gauche), relevé par le seul L. Leschi, et le bloc 3, jointif à droite du bloc conservé (pl. 1) et connu uniquement à travers la copie de Guénin: [*Be]atissim[us] saeculo DDD(ominorum) NNN(ostrorum) Valentinian[us] Theodosii et Arcadii Augg(ustorum) ---] / [*r(es) p(ublica)] municipi[us] ---]nsis, constructo arcu perfecto[rum] [---] dedicavit Caecina Decius / [*Alb]inus Iunio[rum] v(ir) c(larissimus) co]nsularis p(rovinciae) N(umidiae) Constantinianae (?) Fl(avio) Honorat[i]ano curatore rei publicae ? ---].***

¹⁰⁹ *Etudes*, p. 283: cf. sa transcription (*le]nsis* p. 282; dans l'article suivant, l'affirmation est répétée, fermement et pour cause: *ibid.*, p. 298.

¹¹⁰ Qui n'est ni proposée ni utilisée comme argument par Guénin: n'ayant pas retrouvé le bloc initial, il ne pouvait soupçonner que *-lensis*, qu'il lisait, était la fin du nom du site.

¹¹¹ Les photographies dont j'ai pu disposer (cf. *supra* n. 42) montrent que les caractères de la ligne 1 sont très légèrement plus hauts, surtout plus larges et plus aérés, et que, aux deux lignes suivantes, des irrégularités notables affectent l'espacement des lettres. En outre, L. Leschi ne fournit ni dessin ni photographie du bloc initial, vraisemblablement cassé à droite; la présentation, réalisée en majuscules d'imprimerie (fig. 6), loin d'être fidèle (qu'on en juge, pour l'alignement vertical des lettres des trois lignes, en comparant ce pseudo-fac-similé et l'image de la pl. 1), ne permet pas d'imaginer l'aspect de la ligne de fracture à droite et, par conséquent, de contrôler l'alignement vertical pour les dernières lettres conservées sur ce bloc aujourd'hui disparu.

¹¹² Cité *supra* n. 45, *Etudes*, pp. 298-299.

prétention, déjà copié par Guénin et enregistré par R. Cagnat. Un cartouche inscrit secondaire donne le nom de l'entrepreneur (*ex officina*) ayant exécuté le tombeau, *Iulius Felix*, affublé comme il n'est pas rare de son ethnique, *Uneniensis*¹¹³. Les deux pierres jointives se trouvaient remployées dans les murs du fortin byzantin de Ouled Zid, au nord-ouest de Henchir el-Abiod (fig. 4 et fig. 5). La proximité et l'importance de ce site antique inviteraient à domicilier sur son territoire le constructeur et le propriétaire du tombeau: Henchir el-Abiod ne serait-il pas le *Municipium Uneniense*? Dans ce cas, les trois hastes verticales qui se devinent sur le bloc de Henchir el-Abiod, au début de la ligne 2, correspondraient à la dernière haste du *N*, au *I* mince par nature, et au *E*¹¹⁴; on pourrait replacer idéalement sur ce bloc *[nie]nsis ...*, vraisemblablement même *[enie]nsis...*, ce qui réduirait d'un caractère le texte à suppléer dans la lacune: *municip[?] Unjeniensis*. Malheureusement, la provenance des pierres de Ouled Zid n'est que plausible.

Le document épigraphique de Henchir el-Abiod, qui pouvait être décisif, reste donc une occasion manquée pour l'identification du site; son état actuel interdit toute restitution assurée et impose la prudence: Henchir el-Abiod, *Municipium [---]ense*. En attendant qu'une nouvelle découverte restitue intégralement ce nom, la candidature de l'ethnique *Uneniensis*, qui s'accommoderait de l'espace et des traces offerts par la pierre, mérite peut-être de ne pas être oubliée.

¹¹³ La lecture de *ex officina Iuli Felicis Uneniensis* est sûre: voir la photographie, *ibid.*, p. 303.

¹¹⁴ La lecture *-iensis* pour *-iensis*, de la part du commandant Guénin, n'aurait alors rien que de naturel sur cette partie abîmée du bloc.

S'il ne fallait pas se défier d'une telle lecture *a posteriori*, on discernerait volontiers, le départ de la barre oblique d'un premier *N*, plus maigre que le suivant, avant la première haste verticale (pl. 1 et *supra* n. 42).

Elizabeth Fentress

Sétif, les thermes du Ve siècle

En 1976, les bâtiments de l'ancienne citadelle française située au centre de Sétif furent abandonnées et rasés, et il fut décidé de convertir le terrain en un centre de rencontre et un parc d'attractions. Mais lors de l'excavation d'une tranchée destinée à contenir les canalisations de ce nouveau centre, des morceaux d'une grande mosaïque furent mis au jour. La Direction de l'archéologie, musées, monuments et sites historiques fut avisée et son directeur, Munir Bouchenaki, prit aussitôt les mesures nécessaires. De 1981 à 1983, le projet fut dirigé par Anissa Mohamedi, avec la collaboration de moi-même comme consultante de l'UNESCO. Bien que la publication du site soit en cours¹, il semble utile de donner ici une notice préliminaires sur les thermes du Vème siècle, surtout pour ce qui concerne leur architecture.

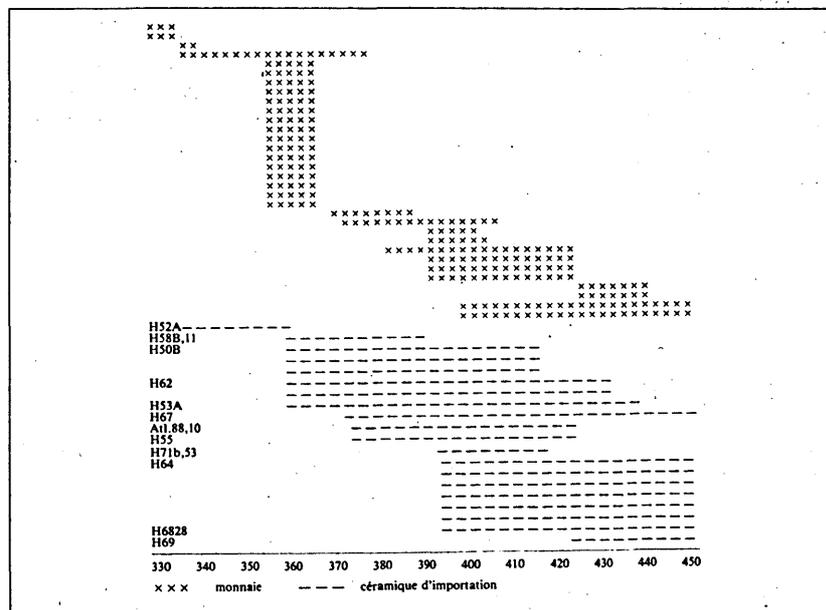
Le plus ancien bâtiment connu du site est un grand établissement de bains construit au début du IIIe siècle. Bien que partiellement masqué par des constructions postérieures, son plan est généralement clair. Comme beaucoup d'autres bains d'Afrique du Nord, il s'écarte de la symétrie stricte caractéristique des thermes italiens et présente une disposition intérieure plus complexe, avec les salles chaudes placées à 90 degrés par rapport au *frigidarium*. Pendant les deux siècle suivants, l'édifice ne subit que peu de modifications, mais vers la fin de son utilisation, il semble avoir été mal entretenu. Il fut détruit, peut-être par le tremblement de terre dont parle Saint Augustin², au cours du premier quart du Ve siècle. C'est de sa reconstruction qu'on s'occupera ici.

¹ Je suis reconnaissante à Mlle Fatima Khadra, qui a entrepris la fouille en 1977, et qui nous a toujours aidés, à M. Munir Bouchenaki de l'UNESCO, et à M. Christophe Jaeger, alors directeur du PNUD à Alger. Après la disparition de Anissa Mohamedi, la responsabilité de la fouille fut prise par Aiche-Azziza Amamra. L'équipe fut complétée par le regretté Amar Benmansour, attaché de recherches pour la région de Sétif. La publication complète, à laquelle l'on renvoie pour la publication détaillée du monument est sous presse comme supplément du «BAA»: A. AMAMRA, A. BENMANSOUR, E. FENTRESS, et A. MOHAMEDI: *Fouilles de Sétif, 1977-1985*. La traduction de l'anglais est de Fanny Vitto, tandis que Maurice et Eliane Lenoir ont lu et corrigée ce texte. Les fautes qui restent sont de moi.

² Saint Augustin, *sermo* 19, C.C. 41 p. 258.

La moitié nord de l'*insula* ne fut pas incluse dans la nouvelle construction et nous avons là des indices de ce qui se passa après la destruction de la première phase. Tout d'abord, une fine couche de terre recouvrit le sol des thermes. Elle fut suivie d'une série de dépôts qui surélevèrent le niveau général du sol de 40-50 cm. Ces couches limoneuses furent caractérisées par une forte proportion d'ordures ménagères: os, cendres et poterie. Les nombreux collages existant entre des tessons trouvés dans les différentes couches et la similitude de nature de ces dernières laissent peu de doutes quant à leur contemporanéité. Ces dépôts, dont la datation est essentielle pour dater la deuxième phase des thermes, représentent-ils une phase dans sa construction ou une phase intermédiaire, lorsque toute l'*insula* était devenue un lieu de décharge? Il est impossible de répondre avec certitude à cette question. Il est toutefois certain que le nivellement général du quartier n'eut lieu qu'après le dépôt de ces couches, tandis que la présence d'un squelette de chien semble indiquer l'abandon des ruines pendant une certaine période. Le tableau 1 résume les données fournies par les monnaies et la poterie importée de ces couches. Bien qu'elles puissent avoir été construites légèrement plus tard, une date autour de 425 semble la plus plausible, tandis que 410 donne un *terminus post quem*.

Figura 1



La construction de la deuxième phase du bâtiment fut précédée d'un arasement de tous les murs de la première phase, à l'exception de ceux de la pièce III, 1 A. Le nouveau bâtiment fut alors édifié sur la moitié sud de l'*insula*. Là où les murs sont entièrement visibles, ils sont de type uniforme, en *opus africanum*, renforcés de harpes aux angles et le long du mur. Le remplissage est en petit appareil à assises régulières, avec arases de deux à trois briques tous les 50-70 cm.

La construction du bâtiment se fit du centre vers l'extérieur. La première pièce construite fut le *frigidarium*, pièce C. Tous les autres murs s'appuient contre ceux de cette pièce. La construction des murs fut suivie du dépôt d'une couche nivelant le terrain à l'intérieur. Les sols furent posés directement sur ce remplissage. Une couche de 20 cm, composée de mortier et d'assez gros galets, fut recouverte d'une couche de 8 cm., faite d'un mortier plus fin. Celle-ci fut martelée pour assurer un meilleur accrochage de la couche de tuileau destinée à recevoir le pavement. La construction du bâtiment se termina par le revêtement des murs d'un enduit, et leur peinture.

Description des pièces (fig. 2)

Les descriptions qui suivent sont nécessairement très sommaires, et on renvoie pour ce qui concerne la description détaillée et l'illustration des mosaïques à la publication sous presse.

Pièce A

L'accès à l'établissement se faisait à partir de l'est, par une porte de 1,80 m. de large, à double battant. Devant cette entrée, un mur étroit, visible sur un mètre avant d'être masqué par des constructions postérieures, pourrait avoir appartenu à un porche, mais on n'a pu s'en assurer. On pénétrait dans un grand vestibule (pièce A) qui commandait les pièces au nord (B) et à l'ouest (C). Bien qu'il n'ait pas été dégagé, son mur sud semble avoir été aligné sur celui du *frigidarium*. Dans ce cas, l'entrée de l'édifice était placée presque au milieu du mur est, en face de celle du *frigidarium*, mais légèrement désaxée. Le sol de la pièce devait être couvert d'un pavement mais aucune trace n'en a subsisté. Il se peut qu'il ait été fait de matériaux plus précieux que les mosaïques des pièces B et C qui, elles, ont survécu, peut-être d'un *opus sectile* en marbre.

Pièce B

Une entrée dans le mur nord de la pièce A mène à une pièce rectangulaire, à l'angle nord-est du bâtiment. Son mur nord fut très endommagé en 1977, mais à part cela, le plan de la pièce est bien conservé, de même que la mosaïque géométrique qui recouvre son sol. Vers le milieu

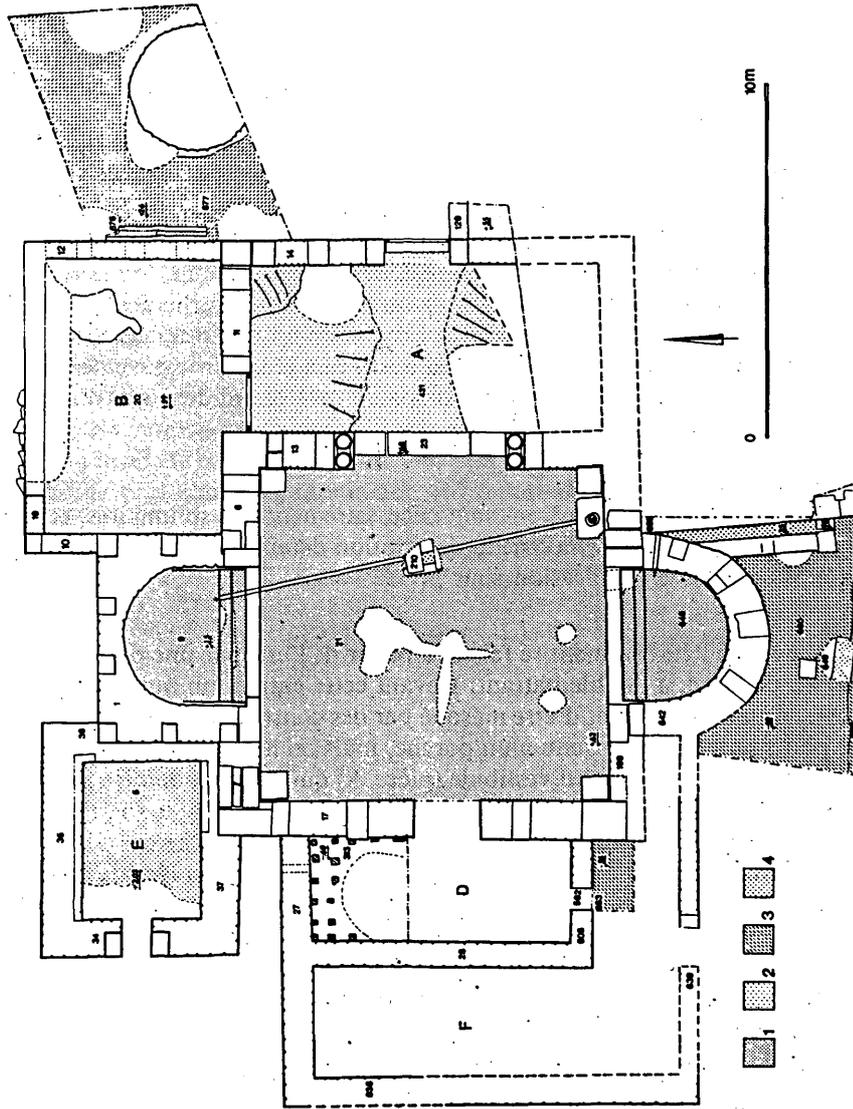


Fig. 2: Plan des thermes.

du mur nord, à l'extérieur, une grande fosse rectangulaire est creusée dans les fondations de la construction antérieure. Bien que sa stratigraphie ait été détruit par la pelle mécanique, il semble s'agir d'une tranchée de récupération d'une construction en relation avec le mur nord, probablement d'un escalier descendant dans la palestra.

Le seuil de la pièce est décoré de deux motifs: un losange inscrit dans un rectangle contenant un cercle en faux marbre, et une composition de lignes brisées faisant apparaître des chevrons³. La bordure de la pièce est une ligne de tentures⁴, tandis que la composition du champ est faite de carrés et de losanges adjacents⁵. Les motifs de remplissage sont très variés, mais généralement géométriques.

Pièce C

C'est la principale pièce du complexe: le *frigidarium*. On y entrait depuis le vestibule par une large baie flanquée de doubles colonnes. Son seuil était fait de trois blocs de grès, soigneusement taillés, mais l'absence de crapaudine exclut la possibilité de l'existence d'une porte.

La pièce est de plan presque carré, mais des erreurs de construction de quelques degrés dans le parallélisme des murs ont créé des problèmes pour la pose de la mosaïque pavant le sol. Les angles de la pièce sont marqués au moyen de quatre blocs carrés qui doivent avoir constitué les plinthes des colonnes supportant la voûte, dont une base a été trouvée dans une construction postérieure (fig. 3, 6). Au milieu des murs nord et sud se trouvent deux piscines absidales, de 80 cm. de profondeur. On y descend par un escalier de deux marches appuyé sur une marche-margelle. Les murs de la piscine nord sont beaucoup mieux conservés que ceux de la piscine sud mais tous les deux ont des mosaïques pariétales imitant des panneaux de marbre (fig. 3, 1 et 2). Sols et escaliers sont recouverts de mosaïques noires et blanches⁶ qui s'arrondissent au bord des marches pour passer du plan horizontal au plan vertical. L'évacua-

³ DG P1 199b.

⁴ DG P1 100b.

⁵ DG P1 161a.

⁶ Dans la piscine nord les trois marches sont recouvertes d'un quadrillage irrégulier de simples filets blancs sur fond noir. Au fond, autour des murs se trouve une bordure noire de 20 cm. de large, à l'intérieur de laquelle figurent des lignes brisées en filets blancs faisant apparaître des chevrons sur fond noir. Les mosaïques qui décorent la piscine sud sont semblables. Les marches sont à nouveau décorées d'un quadrillage de filets blancs simples, sur fond noir, séparés par un double filet d'ocre. La composition fait l'effet d'un appareil isodome régulier (DG P1 139, a). Sur le sol le tapis semi-circulaire est rempli d'une composition d'osselets adjacents, délimitée par un double filet blanc (DG P1 221, c).

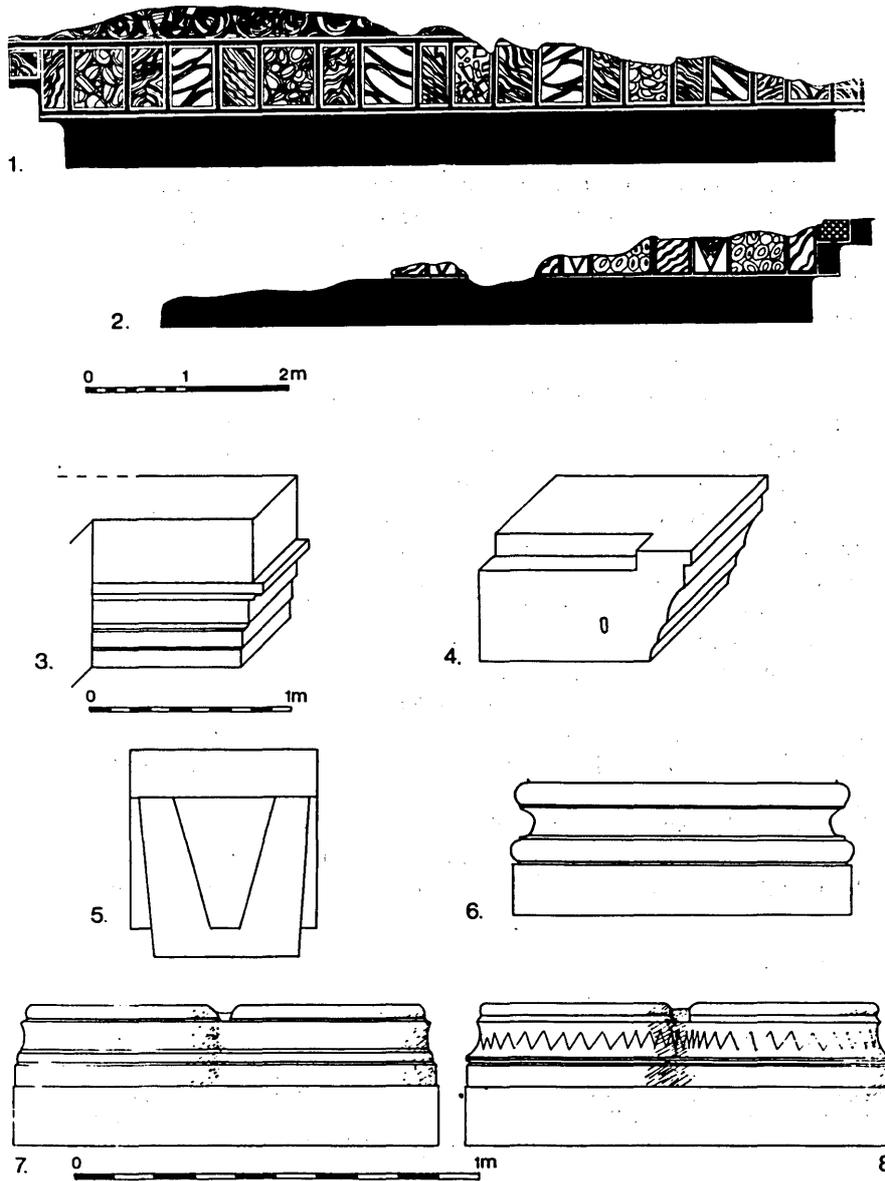


Fig. 3: Mosaïques et fragments architectoniques.

tion des eaux des deux piscines se faisait par un égout qui partait d'un petit orifice à l'angle sud-est de la piscine nord.

Les murs ont conservé des traces d'enduit peint, dont plusieurs fragments ont également été retrouvés dans les débris de la pièce. Les deux couches d'enduit fin qui servent de support aux peintures recouvrent la mosaïque, indiquant qu'elles furent appliquées après elle. Là aussi il s'agit de panneaux de faux marbre.

Le sol de la pièce est couvert d'une mosaïque de 10,10 x 9,75 m. dont l'*emblema* représente une Vénus marine (fig. 4). Le seuil est marqué par un méandre à redans carrés sur fond noir⁷. Ceci se raccorde avec la bordure extérieure qui comprend une ligne de carrés non contigus, motif qui est interrompu devant les bassins où un motif en arêtes de poisson marque l'accès aux piscines⁸. Deux motifs de remplissage alternent dans les carrés, carrés et polygones, reproduisant des motifs d'*opus sectile*⁹. Le champ est occupé par une composition en sautoir de sparterie lâche déterminant des carrés¹⁰. Tous les brins contiennent des guirlandes de laurier à trois feuilles se détachant sur fond noir¹¹. Ces guirlandes sont placées tête-bêche, en couleurs alternés. Sur les grandes diagonales de la salle, les guirlandes sont légèrement plus larges, et sont à cinq feuilles avec deux feuilles minces. On remarque, dans la partie sud-est de la pièce, deux lignes de guirlandes contiguës: correction due soit à l'irrégularité de la pièce, soit à une erreur du mosaïste.

La bordure de l'*emblema* est occupée par un ruban ondulé, à enroulement, avec en remplissage des feuilles cordiformes beige et saumon¹². Aux angles de la bordure, des motifs à quatre feuilles sont insérés. Le tableau central représente Vénus sortant des eaux, portée par deux monstres marins. Derrière la déesse, deux amours tendent un voile. Au bas du panneau, deux pêcheurs, l'un debout et l'autre assis, sont séparés par les flots où nagent de nombreux poissons. L'importante lacune qui dé-

⁷ DG Pl 30h.

⁸ DG Pl 96b.

⁹ Ce motif semble être propre à la région de Sétif et de Djemila, où il nous sert à localiser un atelier de mosaïstes: P.-A. FÉVRIER, *Fouilles de Sétif: les basiliques chrétiennes du quartier nord-ouest*, Paris 1965; H. BLANCHARD-LEMÉE: *Maisons à mosaïque du quartier central de Djemila (Cuicul)*, Aix-en-Provence, 1976, p. 232. Il est clair pourtant qu'il dérive d'un motif assez courant en *opus sectile*.

¹⁰ DG Pl 140, c.

¹¹ DG Pl 89, i.

¹² DG cf. Pl 65,5.

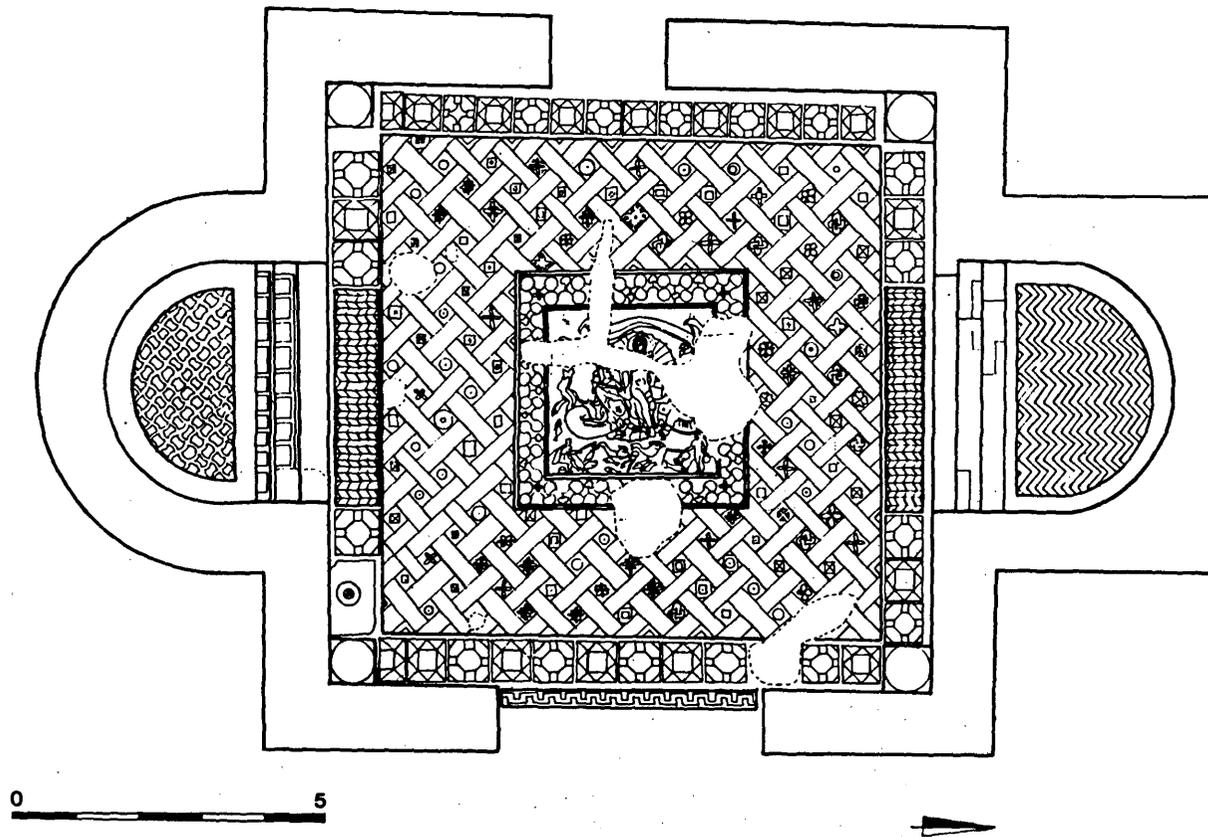


Fig. 4: Mosaïque de la pièce C: dessin schématique.

pare le tableau n'empêche pas de comprendre la façon dont le thème, très fréquemment traité, de la Vénus marine (ou *anadyomène*), a été adapté ici.

Pièce D

Légèrement au sud du milieu du mur ouest, et désaxée par rapport aux deux autres portes, s'ouvre l'étroite entrée menant à la pièce chaude. La moitié seulement de cette pièce a été fouillée jusqu'au niveau du sol, mais le tracé de ces murs avait été établi lors de la fouille de sauvetage. Son sol n'a pas été préservé et seules subsistent les bases de pilettes.

Pièce E

La pièce E supportait une citerne surélevée; elle est délimitée par quatre murs épais et couverte d'une voûte surbaissée. Le fait qu'elle soit proche de la piscine nord pourrait indiquer que son eau était utilisée pour un jet d'eau au centre de l'abside, mais il n'en reste aucune trace et nous ne savons pas non plus comment la citerne était remplie.

Pièce F

A l'ouest et au sud de la pièce chaude se trouvait un couloir de service. Un petit sondage dans l'angle sud-est de la pièce mit au jour le *prae-furnium* mentionné précédemment, et un sol de terre battue à 1,17 m. au dessous de la mosaïque du *frigidarium*, soit à un niveau qui correspond à celui des sols extérieurs, au sud. Le couloir nord-sud servait probablement à abriter les réserves de bois, bien qu'il existe d'un deuxième *prae-furnium* dans le mur ouest ne puisse être tout à fait exclue. Il n'y a pas de passage entre ce couloir et le reste des bains et il nous faut supposer que pour des tâches comme le nettoyage le personnel de service devait faire le tour du bâtiment pour entrer par l'une des deux autres portes.

L'extérieur du bâtiment

Tous les murs du secteur nord, à l'exception de ceux de la pièce III, 1, A, qui semble avoir continué à servir d'accès à cette zone, furent rasés et, lors de la reconstruction, les creux laissés par la récupération furent remplis jusqu'au même niveau afin de créer une surface plane. Celle-ci fut recouverte par la suite d'une fine pellicule d'enduit blanc sur toute son étendue. Sur cet enduit blanc, une couche de 2-3 cm. de sable rougeâtre semble indiquer que la moitié nord de l'*insula* servait de palestres.

A l'est des thermes, le puits de la première phase continua à être utilisé lors de la deuxième phase, mais la citerne attenante fut détruite. Les murs du puits qui dépassaient le niveau du sol furent démontés, ne laissant qu'un petit rebord autour de l'ouverture. Une couche de terre

comblait l'espace situé entre le puits et le mur est du bâtiment. Enfoncé dans ce sol compact, un caniveau en pierre longe le mur, accusant une pente légère sud-nord. Il était probablement destiné à récolter l'eau de pluie s'écoulant du toit du vestibule afin d'éviter la formation de boue à l'entrée de l'établissement.

A l'est du puits, un nouveau mur fut construit, parallèle à la façade. Ce mur ne semble pas avoir de rapport avec le reste du bâtiment et devrait probablement être compris comme un mur périmétral entre la rue et l'entrée des bains.

Au sud, la piscine du *frigidarium* est reliée à un petit mur nord-sud de 4 m. de long qui se termine par une grande harpe. A l'est de ce mur et attenante, la sortie de l'égout descend en pente raide en direction du sud et s'écoule par un trou vertical pour rejoindre une conduite est-ouest, à la limite sud de la fouille. Cette conduite est un peu plus large que l'égout des bains et le court tronçon visible n'est pas aligné avec celui-ci. Une couche pierreuse est visible sur 30 cm. seulement le long de la limite de la fouille. Ces deux éléments semblent indiquer le bord d'une rue (*decumanus*) longée, sur son côté nord, par une importante conduite. Il se peut que le petit mur reliant la piscine sud à cette route soit un mur de soutènement destiné à supporter la terre de la pente au sud de la pièce A vers la rue.

A l'ouest du bâtiment, l'extérieur ne fut pas fouillé et nous ne savons pas ce qu'il y avait entre ce côté du bâtiment et la rue, quelque 11 mètres plus à l'ouest.

Abandon et destruction

On n'a retrouvé que peu de couches de destruction dans les bains, car une grande partie de celles-ci furent enlevées pendant la fouille de sauvetage. Il en restait toutefois suffisamment à la limite sud du *frigidarium* pour nous donner quelque idée de la formation de ces dépôts. Les thermes semblent avoir été maintenu en état de propreté — bien que rien ne prouve qu'ils aient continué à être utilisés comme bains — jusqu'au premier quart du VII^e siècle¹³.

L'architecture des bains

La restitution proposée ici (figs. 5 et 6) a été élaborée directement à partir du plan par Maura Medri. Nous avons restitué la pièce A avec un toit en pente. L'hypothèse selon laquelle le toit descendait vers l'est est confirmé par le caniveau qui se dirige vers le nord depuis l'angle nord-

¹³ Datation justifiée par la présence de céramique forme 109 de Hayes.

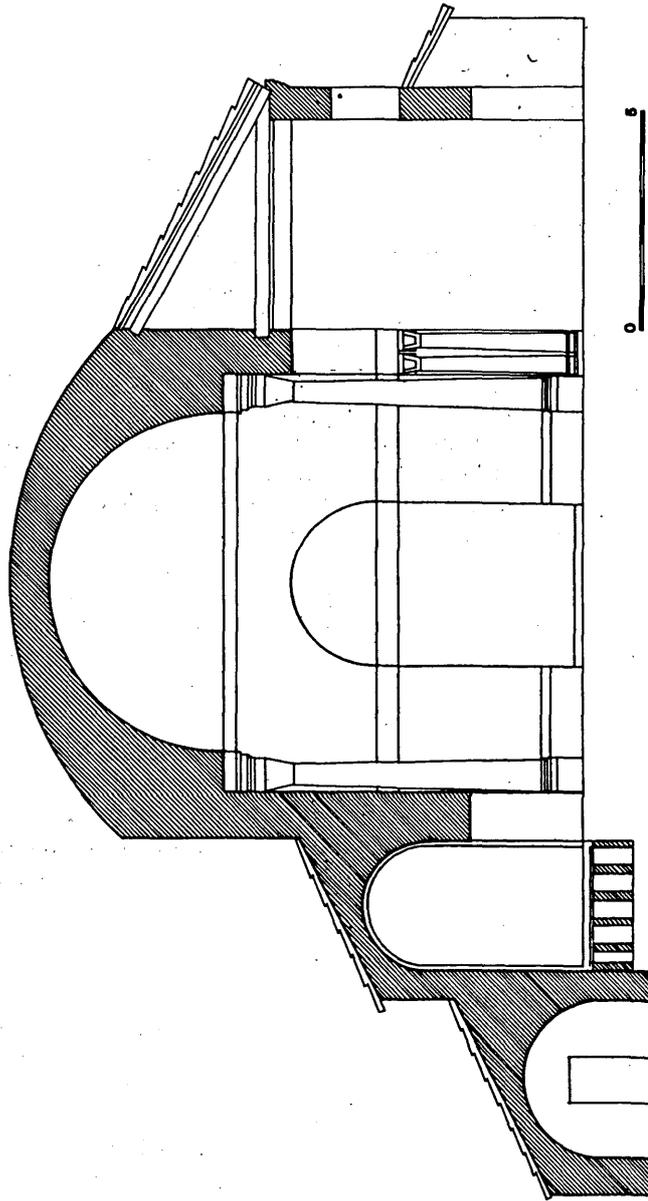


Fig. 5: Coupe reconstructive ouest-est (Maura Medri).

est. Les fenêtres du mur est furent placées à la hauteur de l'entrée du *frigidarium*, pour permettre un éclairage direct de cette pièce. Sur la façade est des bains, a été dessinée une simple architrave, dont un bloc fut trouvé dans le puits (fig. 3, 4). La rainure destinée au logement de la poutre est clairement visible sur son côté.

Pour la détermination de la hauteur du *frigidarium* nous nous sommes fondée sur les bases jumelles à l'entrée (fig. 3, 7 et 8) et celles qui se trouvaient aux angles de la pièce (fig. 3, 6). Sur les premières nous avons placé le chapiteau (fig. 3, 5) trouvé à proximité, dont les proportions et la forme conviennent bien au contexte des bases jumelles. La hauteur totale, plinthe et architrave comprises, est de 4 m., soit 10 diamètres. Pour couvrir la baie, nous avons adopté la solution d'un arc. La hauteur, jusqu'au sommet de sa flèche, devait être de 6,91 m. Le diamètre des bases des colonnes d'angle vient confirmer cette solution. Une hauteur de dix diamètres, en comptant la plinthe, le chapiteau et l'architrave, donne 7,30 m, soit presque 40 cm. de plus que le sommet de la flèche de l'arc latéral. L'architrave placée ici (fig. 3, 3) a été trouvée en emploi près de la citerne. Une voûte d'arête partant de ce point aurait atteint une hauteur maximale de 11,30 m.

Nous avons dessiné les arcs ouvrant sur les deux piscines de manière à ce qu'ils coïncident avec l'arc de l'entrée, vu la similitude de leurs largeurs. Des fenêtres pouvaient se trouver dans les absides comme le décor de la mosaïque de la piscine nord semblerait l'indiquer. Quelqu'un se trouvant dans la pièce aurait donc eu l'impression de trois baies identiques, s'ouvrant au milieu des murs.

La pièce qui en résulte est donc très élégante, avec un lien étroit entre son architecture et son décor. Une hiérarchie des motifs sur la mosaïque est utilisée pour souligner les rapports des diverses parties. Les carreaux de la bordure forment une sobre introduction. À la droite et à la gauche du visiteur se trouvent les piscines recouvertes par les hautes extensions voûtées. Là, le rythme de la bordure est brisé pour introduire les motifs en trompe-l'œil plus clairs des seuils. L'usage du noir dans ces motifs contrebalance la bordure du panneau central et les tons des arêtes de poisson rappellent ceux du ruban ondulé. Entre ces éléments symétriques se trouve la sparterie du champ dont la structure diagonale est en contraste avec l'axialité rigide du reste de la composition. Le champ est caractérisé par un double mouvement: les couleurs contrastantes et les directions opposées des diverses guirlandes. L'usage de ce motif a cependant un rapport précis avec l'ensemble de la composition. Les guirlandes qui vont des angles de la pièce aux angles des panneaux centraux sont plus larges et plus complexes que les autres, accentuant les diagonales

et reflétant les lignes de la voûte d'arête surplombant la mosaïque¹⁴. La symétrie complexe des bordures et du champ s'assortit donc à la finesse de l'*emblema*. L'attention est portée sur le panneau central, situé sous le point le plus élevé de la pièce, mais le rapport entre les mosaïques des deux piscines latérales et le panneau central du *frigidarium* correspond au rapport entre les monstres marins et la divinité. L'axe nord-sud était donc souligné par les piscines, avec leur mosaïques pariétales et leurs hautes voutes, par les fenêtres, et par la mosaïque même.

Comment fonctionnaient les thermes?

Le plan des bains ramène les éléments de l'édifice classique à un minimum. *Tepidaria*, *laconica*, pièces chaudes auxiliaires, exèdres et salles de réception du début de l'époque impériale ont disparu. Le plan compliqué des thermes africains des IIe et IIIe siècles a été simplifié. Trois pièces (A, C, et D), étaient disposées en enfilade sur un axe architectural, perpendiculaire à la façade. A la droite de l'entrée, la pièce B a été ajoutée. La palestine n'était plus qu'un espace libre situé hors du bâtiment, bordé, au nord-ouest, des restes du couloir voûté de la première phase.

Une caractéristique des thermes antérieurs fut toutefois conservée: la supériorité du *frigidarium* sur les autres pièces. A elle seule, cette pièce serait digne des bains de n'importe quelle ville africaine du IIIe siècle. En revanche, la partie chaude a été réduite à une seule pièce, dont la superficie est peine supérieure à 21 m²: c'est la plus petite pièce de l'édifice.

Les écrits de Celsius suggèrent un itinéraire qui résoudrait certains problèmes¹⁵. Après avoir transpiré en prenant de l'exercice dans la palestine, le baigneur se rendait au *destrictarium*¹⁶ où il débarrassait sa peau de la sueur et de la poussière à l'aide d'un strigile. Une fois propre, il continuait vers les salles chaudes. Était-ce le type de bain pratiqué à Sétif? Si l'on accepte cette hypothèse, la pièce A aurait servi de vestiaire plutôt que de vestibule et la pièce B de *destrictarium*. Les baigneurs seraient alors allés soit directement de l'*apodyterium* à la pièce chaude, soit se seraient rendus à la palestine en traversant la pièce B, à laquelle ils seraient retournés par la suite pour être massés. Le petit porche, à l'entrée de l'établissement, aurait alors eu pour but de mettre les baigneurs se

¹⁴ Pour les mosaïques reflétant des voutes d'arêtes, voir, d'une manière générale, G. CH. PICARD, *Mosaïques reflétant des voutes en Gaule, Mélanges Henri Stern*, Paris 1983, 307-311; D. PARISH, *Seasons Mosaics of Roman North Africa*, Rome 1984, p. 95 sq. no 2.

¹⁵ II, 17. Je dois cette suggestion à Maura Medri.

¹⁶ R. REBUFFAT, *Thamusida II*, Paris 1970, 191 et n. 1.

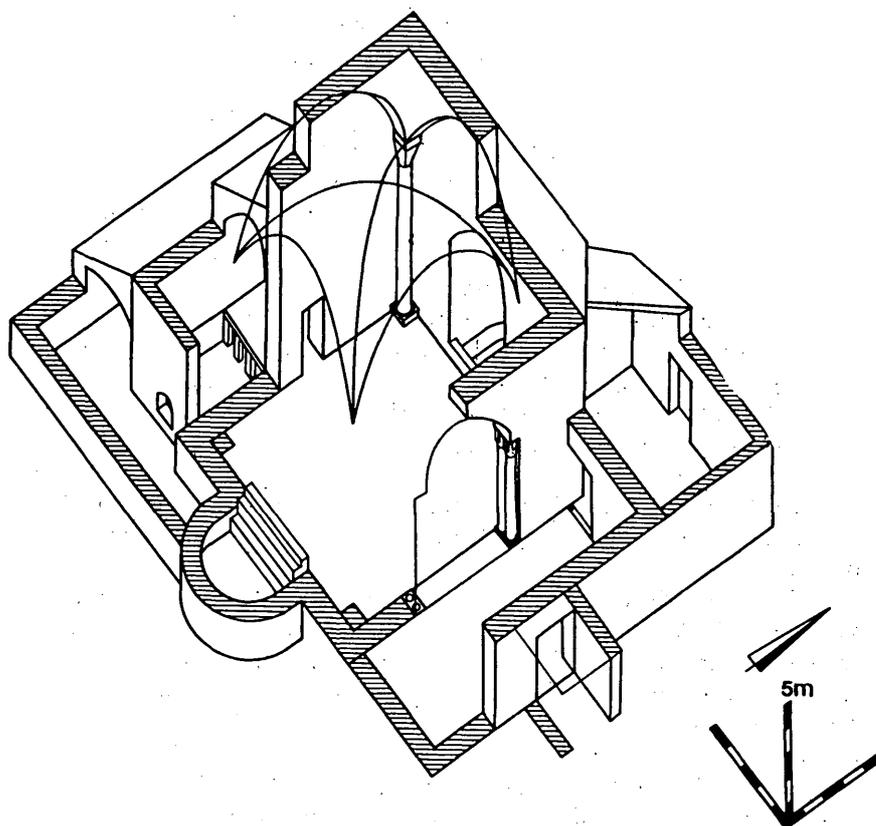


Fig. 6: Reconstruction axonométrique (Maura Medri).

déshabillant à l'abri des regards indiscrets des passants. Y. Thébert a suggéré récemment que le plan de plusieurs thermes africains prévoit un circuit abrégé pour les sportifs, qui prenaient leur exercice dans la palestra¹⁷. Il se peut que nous voyons ici le développement logique de ce système.

Le problème de l'absence de tout vestige d'une installation d'eau chaude reste à résoudre. Deux solutions peuvent être proposées. La première suppose que l'eau était chauffée dans une chaudière, dans le cou-

¹⁷ Y. THÉBERT, *Problèmes de circulation dans les thermes d'Afrique du nord*, communication à la table ronde *Les thermes romains*, EFR, Rome, novembre 1988 (sous presse).

loir de service, puis transportée jusqu'à la pièce chaude. La deuxième implique qu'au dessus du *praefurnium* une chaudière communiquait par un robinet avec un petit bassin ou *labrum*, mis à la disposition des baigneurs. Bien que rien ne nous permette de préférer une des hypothèses, la deuxième, quoique plus compliquée, nous paraît la plus plausible.

Conclusion

En Afrique du Nord, on ne connaît que très peu de bains publics datant des IV^e et V^e siècles¹⁸, et il est très possible que des établissements plus anciens aient continué à être utilisés, car il aurait été trop coûteux, et souvent inutile, de les remplacer. Dans la région de Sétif pourtant, quatre établissements de thermes privés ont été mis au jour qui constituent des parallèles du nôtre, tandis qu'un cinquième se trouve près de Tébessa. Le plus semblable est le petit bain fouillé par P.-A. Février, dans l'angle nord-ouest de la ville¹⁹. Son *frigidarium*, presque carré (5,28m x 5,46m) était orné d'une mosaïque due de toute évidence au même atelier que celui qui a exécuté les mosaïques de notre bain. En outre, la piscine, bien que légèrement décentrée par rapport au reste de la pièce, a la même forme. Les pièces chaudes sont au nombre de deux, la deuxième étant de plan trifolié: mais là non plus, pas de trace de piscine chaude. La technique de construction, en *opus africanum*, à remplissage en petit appareil et arases de trois assises de briques, est identique à celle de notre bâtiment.

Cuicul fournit les trois autres parallèles. Le plus semblable est le grand établissement de bains se trouvant dans la maison d'Europe²⁰. Son *frigidarium* est aussi carré, et semble avoir été couvert d'une voûte d'arc reposant sur quatre colonnes, une à chaque angle. Au milieu du mur ouest, s'ouvre une piscine rectangulaire terminée en abside. Une triple baie offrait une vue sur l'ensemble du bain depuis le grand vestibule *apodyterium*. Trois pièces chaudes ont été retrouvées, mais pas de piscine

¹⁸ La Libye fournit les seuls exemples certains de bains publics au IV^e siècle: Apollonia (J.G. PEDLEY, *The Byzantine Baths in Apollonia, the port of Cyrene: Excavations by the University of Michigan, 1965-1967*, «Libya Antiqua» supp. IV, Tripoli, 1976 mais voir R. REBUFFAT *et al.*, *Note préliminaire sur les grands thermes d'Apollonia*, «Libya Antiqua», XV-XVI, 1978-1979, 263-277). Leptis Magna (R. GOODCHILD, *The unfinished «Imperial» baths at Leptis Magna*, «Libya Antiqua», 2, 1965, 15-27) et Cyrène (S. STUCCHI, *Architettura Cirenaica*, Rome, 1975). Ailleurs, des inscriptions attestent d'importantes remaniements, par exemple à Madaure: *ILAlg I*, 2109; C. LEPELLEY, *Les cités de l'Afrique Romaine au Bas Empire II*, 131.

¹⁹ P.-A. FÉVRIER, *op. cit.* à note 9.

²⁰ H. BLANCHARD-LEMÉE, *op. cit.* à note 9, 140 sq.

chaude²¹. Deux entrées sur la rue accentuaient le caractère semi-public de ces bains, qu'utilisait probablement la famille du propriétaire ainsi que sa clientèle. Les thermes de la maison de l'âne et ceux de la maison de Castorius²² constituent des parallèles moins évidents à celui des thermes de Sétif, mis à part leur piscine absidiale dans le *frigidarium* et l'absence de piscines chaudes. Leurs plans plus irréguliers pourraient en partie être dûs à leur emplacement. Ces trois établissements de bains datent tous du IV^e siècle, celui de la maison de l'âne étant peut-être le plus tardif de la série. Finalement, notre plan trouve un parallèle frappant dans les thermes trouvées à Henchir Safia, près de Tébessa²³ (fig. 7). Il s'agit dans ce cas des thermes privé d'une villa, probablement d'un riche propriétaire de la zone.

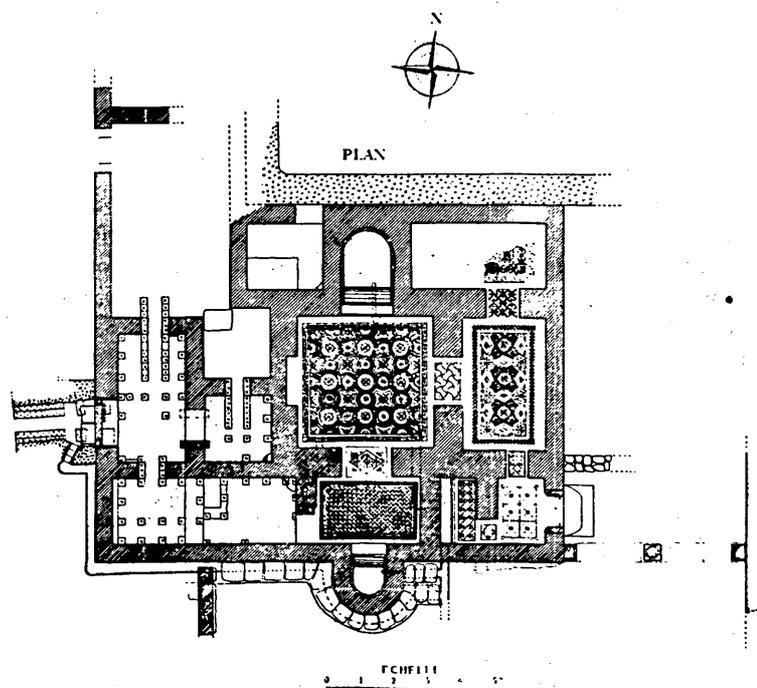


Fig. 7: Thermes de Henchir Safia (J. Lassus).

²¹ Ce bâtiment et la maison de Castorius ont tous les deux de petits bains auxiliaires qui, eux, contenaient des piscines.

²² *Ibid.*

²³ J. LASSUS, *L'archéologie algérienne en 1958*, «Libyca», VII, 1959, 325-345.

Commentant ces installations de bain privés luxueuses, Mme. Blanchard-Lemée propose d'y voir l'indice d'un déclin de l'usage des thermes publics en faveur des thermes privés²⁴. Il se peut que les bains du Ve siècle de Sétif doivent davantage aux établissements privés des maisons aristocratiques de la ville qu'aux thermes beaucoup plus spacieux de date antérieure. Les mosaïques et les enduits muraux imitant le marbre n'auraient pas été déplacés dans des maisons privées, qui fournissent les plus proches parallèles. Ce n'est plus le bâtiment privé qui imite le faste du bâtiment public: en matière de goût architectural la référence est fournie par les maisons opulentes, et un bâtiment public se tournera de préférence vers ces modèles, les reproduisant sur une plus grande échelle.

²⁴ J. BLANCHARD-LEMÉE, *op. cit.* à note 9, 140 ssg.

Yann Le Bohec

Onomastique et société à Volubilis

On ne s'étonnera pas que je commence cette intervention par un hommage à la mémoire d'Hans-Georg Pflaum. C'est lui qui avait montré la fécondité de l'onomastique appliquée à des monographies urbaines¹.

Il faudra bien sûr tenir compte des progrès normaux de la recherche en ce domaine comme ailleurs et je pense ici en particulier aux remarques de Sir Ronald Syme sur les noms soi-disant «traduits du punique», remarques qui amènent à remettre en cause l'existence même de ces «traductions»².

D'autre part se pose toujours le problème du crédit à accorder aux éventuelles conclusions de ce genre d'enquête. La méthode qui consiste à calculer le pourcentage de noms connus par rapport à une population estimée présente un inconvénient: les chercheurs qui se sont intéressés à la démographie urbaine ne se sont jamais accordés sur le chiffre global d'habitants qui pouvaient vivre dans telle ou telle cité³, loin de là, et pour Volubilis nous ne disposons, comme pour la plupart des cas, d'aucune statistique. «On peut alors se demander à juste titre si la partie vaut encore la peine d'être jouée». Ici je cite Hans-Georg Pflaum⁴; et avec lui «nous répondrons par l'affirmative; car nos résultats, malgré leur état fragmentaire, permettront cependant de prendre conscience de la composition d'un centre urbain important et ouvriront, comme nous le souhaitons, la voie à d'autres études du même genre».

*Les abréviations sont empruntées à «L'Année Philologique»; on y ajoutera: *I.A.M.lat.* = *Inscriptions antiques du Maroc*, 2, *Inscriptions latines*, recueillies et préparées par M. EUZENNAT et J. MARION, publiées par J. GASCOU, 1982, 469 p.

¹ H.-G. PFLAUM, *Remarques sur l'onomastique de Castellum Celtianum, L'Afrique romaine*, 1978, pp. 87-112, et *Onomastique de Cirta, ibid.*, pp. 161-198. Voir aussi, du même, *Sur les traces de Th. Mommsen: Les surnoms africains se terminant par la désinence -osus, -a*, «Ant. Afr.», XIV, 1979, pp. 213-216.

² R. SYME, «*Donatus*» and the like, «*Historia*», XXVII, 1978, pp. 588-603.

³ CHR. COURTOIS, *Les Vandales et l'Afrique*, 1955, p. 104: 2 500 000 citoyens sur 4 000 000 habitants; A. LÉZINE, *Sur la population des villes africaines*, «Ant.Afr.», II, 1969, pp. 69-82; approuve CHR. COURTOIS; G.-CH. PICARD, *La civilisation de l'Afrique romaine*, 1959, pp. 48-57: total de 6 500 000 habitants.

⁴ H.-G. PFLAUM, *L'Afrique romaine*, 1978, p. 163.

De fait cette enquête se présente sous des auspices favorables⁵. D'abord la documentation, facilement accessible grâce au livre récent de Jacques Gascoü⁶, et bien utilisable grâce à plusieurs comptes rendus fort utiles⁷, met à notre disposition nombre d'inscriptions et nombre de noms. D'autre part la ville est bien connue, et d'abord dans son statut juridique⁸: cité indigène jusqu'à Claude, elle devint alors municipes de citoyens romains et fut peut-être promue au statut colonial au cours du III^e siècle⁹. De même l'urbanisme est sorti de l'obscurité grâce à plusieurs campagnes de fouilles et à des travaux de synthèse - même si, il est vrai, l'entière Volubilis n'est pas encore dégagée¹⁰. Ces conditions et le souhait d'Hans-Georg Pflaum ont paru assez tentants pour m'inciter à entreprendre ce travail. Il semble en effet nécessaire et possible de faire le point de la situation actuelle; mais bien sûr ce tableau ne prétend en aucune manière être définitif. Et le plus intéressant fut qu'au fur et à mesure des recherches se dégagèrent des traits originaux et inattendus de l'onomastique de Volubilis¹¹.

⁵ Je tiens à remercier ici M. EUZENAT, grand connaisseur de Volubilis et de la Maurétanie Tingitane, qui m'a encouragé dans cette recherche et m'a envoyé lettre et liste pour m'y aider. Voir plus loin notes 10 et 11.

⁶ J. GASCOÜ, *ouvr. cité*.

⁷ M. CHRISTOL, *A propos des inscriptions antiques du Maroc*, «*Latomus*», XLIV, 1985, pp. 143-155; G. DI VITA-EVRARD, *En feuilletant les «Inscriptions antiques du Maroc»*, «*Z.P.E.*», LXVIII, 1987, pp. 193-225; T. KOTULA, «*Epigraphica*», XLV, 1983, pp. 260-263; O. SALOMIES, «*Arctos*», XVII, 1983, pp. 163-167. On utilisera surtout A. MASTINO, *La ricerca epigrafica in Marocco (1973-1986)*, *L'Africa Romana*, IV, 1, 1987, p. 339 et suiv., et M. LENOIR, *Pour un corpus des inscriptions latines du Maroc*, «*B.A.M.*», XV, 1983-1984, pp. 225-280.

⁸ J. GASCOÜ, *La succession des bona uacantia et les tribus romaines de Volubilis*, «*Ant.Afr.*», XII, 1978, pp. 109-124, et *La Politique municipale de Rome en Afrique du nord*, *A.N.R.W.*, II, 10, 2, 1982, p. 136 et suiv.; M. CHRISTOL, *Les hommages publics de Volubilis*, *L'Africa Romana*, III, 1986, pp. 83-96; M. CHRISTOL et J. GASCOÜ, *Volubilis, cité fédérée?*, «*M.E.F.R.*», XCII, 1980, pp. 329-345. Voir note 10.

⁹ *I.A.M.lat.*, 447, 369 et 370; voir note 83.

¹⁰ M. EUZENAT, *Volubilis, R.E.*, XVII, 1961, col. 864-873; citons aussi R. THOUVENOT, *Volubilis*, 1949, 88 p. - 16 pl.; R. ÉTIENNE, *Le quartier nord-est de Volubilis*, 1960, 190 p. - 88 pl.; E. LENOIR, *Volubilis des Baquates aux Rabedis*, «*B.A.M.*», XV, 1983-1984, pp. 299-309. La ville, de l'époque maure à l'époque romaine, est passée de 15 à 40 hectares.

¹¹ Il paraît souhaitable de reprendre totalement l'étude de J. MARION, *La population de Volubilis à l'époque romaine*, «*B.A.M.*», IV, 1960, pp. 133-187, qui fait dire aux noms des choses qu'ils ne veulent pas dire. On divergera également de F. LOPEZ PARDO, *Maurétania Tingitana*, 1987, pp. 216-253 et 509-562, qui ne semble pas voir que les Maures peuvent prendre des noms romains (M. EUZENAT; voir note 5).

La première question à poser est celle du nombre de personnages connus par leur(s) nom(s). Aux quatre cent soixante quatorze individus recensés par J. Gasco¹², il convient d'en ajouter sept que nous a présentés M. Lenoir¹³, ainsi que deux autres qui sont connus par des inscriptions grecques¹⁴, deux par un texte hébreu¹⁵ et trois Volubilitains de la Diaspora¹⁶. Parmi ces derniers deux sont encore inédits¹⁷: il s'agit de soldats de la IIIe Légion Auguste¹⁸ mentionnés par l'épigraphie de Lambèse. Nous arrivons ainsi à un total de quatre cent quatre-vingt-huit¹⁹. Du point de vue de la composition onomastique, ce groupe de quatre cent quatre-vingt-huit se divise en trois séries inégales: nous distinguons en effet soixante-quatre porteurs d'un *cognomen* unique, cinq titulaires d'un double *cognomen* (occurrence qui d'ailleurs fait problème) et quatre cent dix-sept bénéficiaires des *tria nomina* ou au moins d'un gentilice suivi d'un *cognomen*²⁰. Cette répartition amène une première constatation: il apparaît bien, comme on pouvait s'y attendre, que le groupe des citoyens romains est «sur-représenté», ce qui renforcera la valeur des conclusions les concernant mais diminuera l'intérêt de ce qui pourra être dit à propos des autres groupes sociaux.

L'importance de ce total de quatre cent quatre-vingt-huit, d'autre part, doit être appréciée par rapport à une durée. L'archéologie a montré²¹ que la ville a atteint une relative importance avant l'annexion

¹² J. GASCOU, *ouvr. cité*.

¹³ M. LENOIR, *art. cité*.

¹⁴ L. ROBERT, *Epigraphica. X. Inscriptions de Volubilis*, «R.E.G.», XLIX, 1936, pp. 1-8; Y. LE BOHEC, *Inscriptions juives et judaïsantes de l'Afrique romaine*, «Ant.Afr.», XVII, 1981, p. 194, n° 79.

¹⁵ *I.A.M.*, I, 6; Y. LE BOHEC, *art. cité*, p. 195, n° 80.

¹⁶ G. FORNI, *La dedica sacra a Giove Dolicheno di Lambaesis*, «M.E.F.R.», XCV, 1983, pp. 757-760; M. EUZENNAT, *Le Marocain du Magdalensberg*, «Ant.Afr.», XIV, 1979, p. 123-128 (voir «B.C.T.H.», 1973, p. 139), nous permet d'éliminer de nos listes deux intrus.

¹⁷ Y. LE BOHEC, *Inscriptions inédites ou corrigées concernant l'armée romaine d'Afrique*, «Ant.Afr.», XXV, 1989, pp. 207-208, n° 15,20 (L. Clodius G[a]g[inius(?)] et 22 (C. Caecilius Saturninus).

¹⁸ Y. LE BOHEC, *La IIIe Légion Auguste*, 1989, p. 306.

¹⁹ M. LENOIR, «B.A.M.», XV, 1983-1984, p. 233, se montre peut-être trop catégorique en considérant qu'*I.A.M.lat.*, 311, ne peut en aucune manière intéresser Volubilis.

²⁰ Dans un certain nombre de cas, le gentilice a disparu mais la lacune de la pierre impose de supposer son existence.

²¹ E. LENOIR, *art. cité* (note 10).

par Rome et qu'elle a survécu, contrairement à ce qui a été écrit, après l'année 280, et même bien après la conquête arabe. Faut-il répartir les inscriptions disponibles sur un temps aussi long? En fait «il n'est d'épigraphie que locale»²², et l'habitude de graver des textes se prend et se perd; elle n'est pas de toute éternité²³. Quelle est donc à cet égard l'originalité de Volubilis? Nous constatons que l'immense majorité des documents pour lesquels nous disposons de précisions chronologiques se place entre 40 et 280, justement, et même qu'il y a une plus grande concentration entre 138 et 235, ce qui renforce la crédibilité de l'enquête, dans la mesure où elle concerne les porteurs de gentilices. Ainsi les inscriptions mentionnant un empereur obéissent bien à cette répartition:

Ier siècle	: 4
Antonins	: 23
Sévères	: 20 (+ 4: Antonins ou Sévères)
235-280	: 11
après 280	: 4 (toutes: Constantin).

De plus on ne trouve aucune indication de consuls ou de procurateurs après 280. En revanche un petit groupe de cinq textes tout au plus²⁴ semble correspondre à une résurgence sinon de la romanisation du moins de la mode épigraphique²⁵.

Volubilis propose donc un nombre relativement important de noms, quatre cent quatre-vingt-huit, appartenant à un milieu social assez homogène et concentrés dans un espace de temps assez restreint, un siècle.

* * *

Si, fidèles à la méthode d'Hans-Georg Pflaum, on examine la répartition des gentilices, qui sont au nombre de trois cent cinquante-trois, on obtient des résultats étonnants et difficiles à analyser.

La première difficulté tient aux gentilices impériaux, moins nombreux qu'on ne pourrait s'y attendre²⁶. De plus ce sont les Iulii qui for-

²² P. LE ROUX, *L'armée romaine et l'organisation des provinces ibériques*, 1982, p. 28.

²³ P.-A. FÉVRIER, *Paroles et silences, L'Africa Romana*, IV, 1, 1987, pp. 167-192.

²⁴ *I.A.M.lat.*, 506, 603, 608, 619 et aussi (d'après M. LENOIR, *art. cité*, p. 227) 791.

²⁵ Il n'a pas paru prudent d'utiliser comme critère de datation des indications comme «belles lettres» ou «gravure soignée».

²⁶ Les princes baquates connus à Volubilis, mais qui ne sont bien sûr pas volubilitains, portent parfois des gentilices impériaux; on a ainsi un Aelius et deux Iulii, ces derniers de 277-280 (on a écrit qu'ils tiraient ce nom de Philippe l'Arabe; mais est-ce vraisemblable après l'édit de 212?). Références: note 55.

Gentilices impériaux	55	15,60%
Gentilices de gouverneurs	6	1,70%
Gentilices divers	292	82,70%

Les gentilices connus à Volubilis

Gentilices impériaux

Iulius	21
Claudius	12
Flavius	5
Cocceius	1
Aelius	2
Heluius	2
Aurelius	12 (dont 1 Aurellia)

Gentilices de gouverneurs

(Caecilius	72	gouverneur de 122, mais voir plus loin)
Clodius	1	(gouverneur de 109)
Marcus	2	(gouverneur sous Hadrien)
Marius	1	(gouverneur sous Trajan)
Sentius	3	(gouverneur de 75)

Gentilices divers

Aemilius	12	Caecilius	72	Gabinus	5	Petronius	1
Aleius	3	Caelius	1	Gellius	2	Pompeius	5
Alutius	1	Caerelius	1	(H)oratus	1	Pub...	1
Annius	6	Caluius	1	Iunius	4	Sabinus	1
Annonius	1	Cassius	7 (10?)	Lepidius	2	Sariolenus	1
Antonius	30	Castrius	1	Lucretius	2	Sempronius	4
Apronius	1	Cornelius	3	Mamilius	1	Sulpicius	1
Audasius	1	Crassinius	1	Manlius	2	Terentius	3
Auinius	1	Cresconius	1	Mart...	1	Titinius(2)	2
Ausius	1	Domitius	3	Nammius	1	Valerius	77
Babius	1	Fabius	15	Ocratius	7	Vinatius	1
Bolanus	1	Florus	1	Octavius	1		

ment le plus gros contingent (vingt-et-un sur cinquante-cinq, soit plus du tiers); il s'agit d'indigènes anciennement romanisés, avant même la constitution de leur patrie en municipes, du moins pour la plupart d'entre eux. On trouve aussi douze Claudii, cinq Flauii et douze Aurelii, seulement serait-on tenté de dire.

Le deuxième problème est posé par les gentilices de gouverneurs. En effet un des noms les plus répandus à Volubilis, Caecilius (soixante-douze exemplaires) évoque le procurateur de 122²⁷. Mais plusieurs motifs s'op-

²⁷ B.E. THOMASSON, *Die Statthalter der römischen Provinzen Nordafrikas*, II, 1960, pp. 289-310, *R.E.*, suppl., XIII, 1973, col. 313-316, et *Laterculi praesidum*, II, 3, 1980.

posent à cette identification: rien n'indique que ce personnage ait eu une mission particulière en ce domaine, de plus une telle activité serait sans exemple, enfin et surtout plusieurs des Caecilii de Volubilis sont antérieurs au temps d'Hadrien. Il faut donc en déduire que ces citoyens ont une autre origine. Le rôle des gouverneurs est peut-être évoqué par une curieuse coïncidence: le procureur de 109²⁸ s'appelle Clodius, comme un soldat de la III^e Légion Auguste connu pour l'époque d'Hadrien par un document inédit²⁹. Y aurait-il eu sous Trajan une série de promotions destinées à satisfaire les besoins de l'armée? C'est possible. Quoi qu'il en soit le faible total de gentilices communs à des gouverneurs et à des habitants de Volubilis, moins de 2%, s'explique sans doute autrement: rien ne prouve qu'un procureur ait eu les mêmes pouvoirs et devoirs qu'un proconsul ou qu'un légat propréteur; l'origine des citoyens doit être cherchée ailleurs.

De la sorte l'immense majorité des gentilices qui sont à notre disposition ne renvoie ni à des empereurs ni à des gouverneurs: deux cent quatre-vingt-douze sur trois cent cinquante-trois, soit 82,70% en y comprenant les Caecilii, sont des noms de simples particuliers. Les plus fréquents sont Valerius (77), Caecilius donc (72), Antonius (30), Fabius (15) et Aemilius (12). Certains caractérisent des Maures romanisés avant 44, ce qui est le cas de Fabius³⁰; mais d'autres renvoient à des familles d'origine italienne, tel Ocratius³¹. Il semble donc bien que le fonds primitif ait été constitué par deux groupes, des indigènes romanisés et des immigrés. En effet sur les inscriptions les plus anciennes on distingue des Fabii³² et des Iulii³³, mais aussi des Caecilii³⁴ et des Valerii³⁵. L'ancienneté des promotions juridiques est également prouvée par les mentions de tribus³⁶. Les citoyens du municipe de 44 furent inscrits dans la Claudia. Mais on a remarqué que plusieurs individus appartenaient à la

²⁸ Voir note précédente.

²⁹ Voir note 17.

³⁰ J.-M. LASSÈRE, *Vbique populus*, 1977, pp. 240-241.

³¹ Voir note précédente.

³² *I.A.M.lat.*, 342, 368, 439, 440, 448, 449, 465, 468 et 489.

³³ *I.A.M.lat.*, 488.

³⁴ *I.A.M.lat.*, 425, 438 et 460.

³⁵ *I.A.M.lat.*, 425, 439, 443, 448, 449, 477 et 511.

³⁶ J. GASCOU, «Ant. Afr.», XII, 1978, p. 120, et, du même, avec M. CHRISTOL, «M.E.F.R.», XCII, 1980, p. 329. Voir aussi les commentaires de J. GASCOU aux inscriptions citées dans les deux notes suivantes.

Quirina³⁷ et d'autres à la Galeria³⁸; certains d'entre eux pourraient être assignés aux débuts de la cité et sont peut-être antérieurs à 44.

L'originalité de Volubilis, du point de vue onomastique s'entend, commence à se préciser: nous connaissons surtout des citoyens, répartis sur un siècle pour l'essentiel, issus de deux groupes, des Italiens immigrés et des Maures romanisés.

* * *

Mais il y a plus. L'épigraphie propose en effet quatre cent dix-sept *cognomina*, compte non tenu des princes baquates³⁹ qui sont désignés par neuf noms⁴⁰ intéressants par ailleurs pour la nomenclature indigène⁴¹.

Les noms de princes baquates

Aelius Tuccuda	a. 140	<i>I.A.M.lat.</i> , 376
Vcmetius	a. 169-180	<i>I.A.M.lat.</i> , 384
Canarta	a. 180	<i>I.A.M.lat.</i> , 349
Ililasensis, filius Vreti	a. 200	<i>I.A.M.lat.</i> , 350
V[r(?)]elius	a. 226	<i>I.A.M.lat.</i> , 356
Sepemazinis	a. 245	<i>I.A.M.lat.</i> , 359
Iulius Matif	a. 277	<i>I.A.M.lat.</i> , 360
Iulius Nuffuzis	a. 277-280	<i>I.A.M.lat.</i> , 360 et 361
Iulius Mirzis	a. 280	<i>I.A.M.lat.</i> , 361

Pour les habitants de la cité, nous constatons que trois cent cinquante sur quatre cent dix-sept, soit 84%, portaient des noms tirés de la langue

³⁷ *I.A.M.lat.*, 417, 424, 425, 442, 473, 474 et 488 (bis).

³⁸ *I.A.M.lat.*, 438, 448, 456, 458 et 459.

³⁹ Importante étude d'E. FRÉZOULS, *Les Baquates et la province romaine de Tingitane*, «B.A.M.», II, 1957, pp. 65-116.

⁴⁰ *I.A.M.lat.*, 349, 350, 359, 360, 361, 376 et 384.

⁴¹ Il existe une abondante bibliographie sur l'onomastique africaine. Outre les publications déjà citées d'H.-G. PFLAUM (note 1), on retiendra TH. MOMMSEN, *Cognomina africana*, «Ges. Schriften», VIII, 1913, pp. 395-400; I. KAJANTO, *Onomastic studies in the early christian inscriptions of Rome and Carthage*, «Acta Inst.Rom. Finl.», II, 1, 1963, X-141 p., et *Peculiarities of latin nomenclature in North Africa*, «Philologus», CVIII, 1964, pp. 310-312; L. A. THOMPSON, *Some observations on personal nomenclature in Roman Africa*, «N. and C.», X, 1967-1968, pp. 45-58; voir aussi J.-M. LASSÈRE, *op.l.* (note 30) et notre art., *L'onomastique du Haut-Empire et l'Afrique romaine*, «Ant.Afr.», à paraître.

latine; c'est beaucoup mais c'est normal⁴². Les plus fréquents, par ordre d'intensité, sont Caecilianus (19), Antonianus (12), Saturninus (11) et Ianuarius (9). Pour le reste, on relève une extrême dispersion dans les choix. Les difficultés, car il s'en trouve ici aussi, se rencontrent ailleurs. Tout d'abord se pose le problème d'un solide noyau gréco-oriental de vingt-quatre exemplaires (5,75%); son importance s'explique par la présence d'un contingent d'affranchis⁴³. Viennent ensuite les noms indigènes (je ne dis pas: «les noms d'indigènes», mais bien: «les noms indigènes»). Les uns, treize en tout (3%), sont connus ailleurs et identifiés comme puniques, libyques ou simplement africains⁴⁴. D'autres, dix-sept (4%), ne sont pas attestés en dehors de Volubilis. On en a déduit qu'ils appartenaient à l'onomastique maure⁴⁵, ce qui ferait un total relativement important de trente, soit 7%. A cela s'ajoutent plusieurs noms étrangers à l'Afrique: quatre viennent de l'arabe⁴⁶, quatre d'autres langues sémitiques⁴⁷, un du Norique(?)⁴⁸ et trois⁴⁹ ou quatre⁵⁰ d'Espagne(?). Ces treize allogènes (3%) représentent sans doute peu de chose au total, mais

tre. Pour le punique: G. HALFF, *L'onomastique punique de Carthage*, «Karthago», XII, 1963-1964, pp. 63-146, et F.L. BENZ, *Personal Names in the Phenician and Punic Inscriptions*, 1972, 511 p. Sur le libyque, on utilisera l'*index* du *Recueil des inscriptions libyques* de J.-B. CHABOT (1940, I-200 p.) et L. GALAND dans *L'onomastique latine*, 1977, pp. 299-305.

⁴² Nous ne croyons pas à l'existence de noms «traduits du punique». La majorité des habitants de l'Empire, au moins pour ceux qui s'exprimaient par des inscriptions, était constituée par des porteurs de noms latins; bien plus, on retrouve partout (sauf à Rome) les mêmes *cognomina*. Dans un art. qui a échappé à beaucoup, J.-J. HATT avait cru pouvoir affirmer que Saturninus était un nom typiquement gaulois, alors que pour d'autres il est typiquement africain; en réalité il se rencontre aussi bien en Italie qu'en Espagne, en Orient ou ailleurs (J.-J. HATT, «R.A.E.», XV, 1964, pp. 327-329; voir R. SYME, *art. cité* note 2 et notre publication annoncée note 41).

⁴³ H. SOLIN, *Griechischen Personnamen in Rom*, 1971, 165 p. (aspect social des noms grecs); P. HUTTUNEN, *The social strata in the imperial City of Rome*, 1974, 206 p. (origine géographique des noms grecs).

⁴⁴ Voir note 41.

⁴⁵ Voir les commentaires de J. GASCOU à ces noms, dans *I.A.M.lat.*, 594 (par exemple).

⁴⁶ *I.A.M.lat.*, 491a, 543 et 564; *A.E.*, 1953, 214; M. SARTRE, *Sur quelques noms sémitiques relevés en Maurétanie Tingitane*, «Ant.Afr.», IX, 1975, pp. 153-156.

⁴⁷ *I.A.M.lat.*, 522 et 529; *I.A.M.*, I, 6. M. SARTRE, *art. cité*; Y. LE BOHEC, *Inscriptions juives et judaïsantes de l'Afrique romaine*, «Ant.Afr.», XVII, 1981, pp. 194-195, n° 79-81, et *Juifs et judaïsants dans l'Afrique romaine: remarques onomastiques*, *ibid.*, pp. 209-229.

⁴⁸ *I.A.M.lat.*, 569.

⁴⁹ *I.A.M.lat.*, 424, 499, 1, et 500, 8.

⁵⁰ Avec, en plus, *I.A.M.lat.*, 514.

Les *cognomina* latins

Adlectus	Felicitas	Manlianus	
Aelianus	Feliculus	Manlius	Quadratianus
Aelius	Felix	Marcellinus	Quadratus
Aemilianus	Festus	Marcus	
Albinianus	Flaccus	Marcus	Restutus
Antonianus	Flauinus	Marinus	Rogatius
Antonius	Flauus	Martialis	Rogatus
Anullus	Florinus	Masculus	Romanus
Apollinaris	Fortunatus	Maternus	Rufinus
Asiaticus	Fronto	Matricius	Rufus
	Fuscinus	Matrona	Rusticillus
Balbus	Fuscus	Maturus	Rutundus
Bubuleus		Maurus	
	Gaetulus	Maximinus	Sabinianus
Caecilianus	Gallus	Maximus	Sabinus
Caius	Gellianus	Miscellianus	Sallustianus
Caligatus	Gemellus	Modestus	Saturninus
Capito	Germanillus		Secundus
Cassianus	Germanus	Nauillus	Senatus
Cassius	Gracilis	Nerua	Seneca
Catellus		Niger	Senior
Celsinus	Honoratus	Nigrinus	Seruatus
Celsus		Nonnus	Seuerianus
Cerialis	Ianuarius		Seuerus
Clemens	Ingenuus	Papus	Sextinus
Cogitatus	Italus	Passer	Siluanus
Communis	Iulianus	Paterculus	Suaillus
Compitarius	Iulius	Paternus	Suauis
Concordius	Iunior	Paulinus	Summus
Cornelianus	Iunius	Peregrinus	Titianus
Crispus	Iustus	Polionillus	Titullus
	Iuuenalis	Pompeianus	Tuscus
Datius		Porcellus	
Domitianus	Latro	Praefectus	Valens
Donatus	Licinianus	Primigenius	Valerianus
	Lucanus	Primitius	Valerius
Euuentius	Lucianus	Primus	Vicarius
Exhonoratus	Lucifer	Priscus	Victor
	Lucillus	Proculinus	Victorinus
Fabianus	Lucius	Proculus	Vitalis
Faustus	Luxurius	Pudens	Vrbanus
Felicissimus		Pudentillus	Vrsulicus

 Les *cognomina* gréco-orientaux (références à *I.A.M.lat*).

Agatetice (666)	Attalus (630)	Nico[...]cus (588)
Aiax (491)	Epictetus (491e=345?)	Partenopea (673)
Alexandria (B.A.M., XV, 1983-1984, p. 260, n° 13; 251)	<H>Eutyches (491e)	Philippus (513)
Antinous (563)	Helena (576)	Plato (438; 460)
Antiochus (439)	Hermes (491g)	Posidonius (631)
Atalanta (531)	Narcissus (429 + 504; 491a)	Priamus (537)
	Nice (625)	Sarpedo (492)
		Tetis (614)

 Les *cognomina* africains

Babbus (441)	Bufuma (499,5)	Myggin (477)
Bargbal (499,7)	Ibzatha (424, 553)	Pullut (495)
Bira (342, 368, 439, 440, 448,449)	Manar (660)	Sambucana (?) (642)
Bostar (448)	Matun (379)	Zinit (612)

 Les *cognomina* volubilitains

Ancana (556)	Gandarus (429; 493)	Renex (635)
Ausonius (547; syrien)	Masciug (496)	Sacciesia (594)
Bocro (493)	Metricia (519)	Subutanus (?) (594)
Didei (442; 454)	Nectoreca (363; 364)	Turradius (495)
Dorgellus (578)	Pusinca (495)	

 Les *cognomina* divers

arabes: Aithaa (543)	sémitiques autres: Alapus (<i>A.E.</i> , 1953, 214)
Iabra (564)	Anna (522)
Nasser (491a)	Iudas (<i>I.A.M.</i> , I, 6)
Samittus (543)	Sabbatarius (529)
européens: Amma (424; espagnol?)	Balena (514; espagnol? Africain?)
Arquius (500, 8; espagnol?)	Botto (569; Norique?)
Ar(r)enus (499, 1; espagnol?)	

une telle proportion est exceptionnelle et constitue un des traits les plus originaux de l'onomastique de Volubilis⁵¹.

⁵¹ L'Antiquité n'a jamais connu l'ampleur des flux migratoires du XXe siècle: J.-M. LASSÈRE, *Vbique populus*, 1977, pp. 386-426, et nos conclusions dans «Karthago», XXI, 1986-1987, p. 91.

Ainsi la romanisation de cette cité apparaît comme bien réelle. Elle s'accompagne toutefois de deux caractères bien particuliers, la présence en premier lieu de noms gréco-orientaux portés par des affranchis, en second lieu de *cognomina* exotiques appartenant à des immigrés selon toute vraisemblance.

* * *

Ces deux traits originaux invitent à un examen des structures sociales que l'on voudrait comparer à l'onomastique. Très vite l'enquête révèle, ici aussi, la spécificité de Volubilis qui nous propose certes une image de la société impériale, mais une image très déformée.

Tout d'abord, il existe à Volubilis une «famille sénatoriale», en l'occurrence les Ocratii⁵². Suivant un processus par ailleurs fort bien connu, elle vient du milieu des notables municipaux et a également donné plusieurs chevaliers.

Mais l'ordre équestre, auquel on n'a jusqu'à présent guère prêté attention, s'y trouve également fort bien représenté: compte non tenu des officiers de la garnison d'Aïn-Schkour et de Volubilis⁵³ et des procureurs, on arrive à totaliser six personnages⁵⁴ de ce rang appartenant à quatre familles, dont celle des Ocratii; il s'agit des Antonii, des Caecilii, des Ocratii donc et des Pompeii. Ce groupe de sénateurs et de chevaliers permet de préciser ce que l'archéologie montre: Volubilis n'était pas seulement une ville étendue, elle était aussi prospère, dynamique, et occupait une place non négligeable au sein de l'Empire.

Cette importance ressort également à l'examen de ce que j'appellerai les élites urbaines, groupe qui comprend les notables municipaux mais aussi des personnages qui se sont signalés à un titre ou à un autre. Les notables municipaux⁵⁵ se reconnaissent d'abord aux carrières qu'ils ont suivies au service de leur patrie; ils comprennent aussi les bénéficiaires

⁵² M. EUZENAT, *Les Ocratii de Volubilis*, «B.C.T.H.», 1963-1964, pp. 173-174; E. FRÉZOULS, *Les Ocratii de Volubilis d'après deux inscriptions inédites*, *Mél. A. Piganiol*, I, 1966, pp. 233-248; J.-M. LASSÈRE, *ouvr.cité*, pp. 240-241.

⁵³ *I.A.M.lat.*, 430 et peut-être 517. Volubilis était protégée par la garnison d'Aïn-Schkour et elle a également abrité des soldats: *I.A.M.lat.*, 363 et 364, où il est question de soldats «*Volubili agentes*».

⁵⁴ *I.A.M.lat.*, 417, 424, 425, 427, 428, 430, 455, 463, 467 et 517.

⁵⁵ Nous ne tiendrons pas compte ici de trois textes dont deux sont assurément tardifs et le troisième probablement: *I.A.M.lat.*, 496 («*dominus*» Misciug, sans date), 506 (*uice praepositus* Iulius, a.606) et 603 (*princeps* Iulius, a.605). On ne comptabilisera pas non plus les princes baquates: *I.A.M.lat.*, 349, 350, 359, 360, 361, 376 et 384.

d'«hommages publics» qui ont déjà été étudiés⁵⁶. Si l'on s'en tient strictement au groupe des notables municipaux, on arrive ainsi à connaître trente-trois personnages appartenant à quatorze familles, surtout les Caecilii (quatorze mentions)⁵⁷, les Valerii (cinq)⁵⁸, les Aemilii et les Antonii (deux et deux), et il ne faudrait négliger ni les Fabii ni les Pompeii. Les recherches qui ont été effectuées sur ce milieu, et que je viens d'évoquer (note 56), montrent la concentration du pouvoir local entre quelques familles peu nombreuses et liées entre elles par des mariages.

L'onomastique nous permet également de distinguer d'autres personnes importantes: la polyonymie, en effet, caractérise les gentilshommes et aussi, il est vrai, les «bourgeois gentilshommes». Nous avons ici⁵⁹ dix noms.

Un examen plus rapproché des documents prouve l'existence de personnages aisés⁶⁰; nous ignorons bien sûr le montant exact de leurs fortunes, mais ils étaient assez riches pour faire des dons importants à des dieux, pour pouvoir affranchir des esclaves, pour se faire construire des mausolées, ou encore pour éprouver le besoin de rédiger un testament. Nous ajoutons ici au moins dix-sept noms correspondant à huit familles (voir note 60). Nous remarquerons que deux de ces personnages ne portent pas de gentilice⁶¹, et que trois sont désignés par des noms de cette sorte mais qui ne se retrouvent pas chez les notables municipaux: Apronius, Claudius et Iulius⁶². Autrement dit le pouvoir local n'était pas également partagé entre tous les habitants aisés de la cité.

Enfin il semble difficile de négliger les affranchis. Dire qu'ils formaient un milieu prospère et dynamique constitue un lieu-commun. Ceux de Volubilis ne semblent pas avoir fait exception à la règle, loin de là,

⁵⁶ M. CHRISTOL, *Les hommages publics de Volubilis, L'Africa Romana*, III, 1986, pp. 83-96.

⁵⁷ *I.A.M.lat.*, 370, 375b, 433 à 438, 456 et 457; «B.A.M.», XV, 1983-1984, p. 252, n° 9 (= *I.A.M.lat.*, 436 + 716).

⁵⁸ *I.A.M.lat.*, 419, 439, 447 à 449 et 481.

⁵⁹ *I.A.M.lat.*, 417, 419, 437, 443, 477, 526, 543 (?), 544 (= «B.A.M.», XV, 1983-1984, p. 260, n° 13), 652 et 672. Aurelius Samitthus Sabinus d'*I.A.M.lat.*, 543, pourrait ne pas entrer dans cette catégorie: il s'agirait d'un personnage qui donne son nom de naissance, un nom oriental (Samitthus) et son nom d'individu romanisé (Sabinus).

⁶⁰ On pourrait peut-être y ajouter deux commerçants dont on ignore le niveau exact de fortune (*I.A.M.lat.*, 513 et 581) ainsi que le «père de la synagogue», sans doute un évergète de la communauté juive (*A.E.*, 1969-1970, 748; «Ant.Afr.», XVII, 1981, p. 194, n° 79).

⁶¹ *I.A.M.lat.*, 362 et 537.

⁶² *I.A.M.lat.*, 537 (Apronius), 365 et 471 (Claudiae), 345 et 601 (Iulii).

du moins pour ceux qui se sont fait connaître. Dévoués à leur cité, à leurs patrons et au pouvoir impérial, ils se sont manifestés par des dédicaces diverses, en particulier religieuses, par des inscriptions honorifiques, par leurs titres de sévirs. Or, et c'est là un autre trait original de Volubilis, ils y sont particulièrement nombreux, puisqu'on en compte vingt-deux qui se partageaient neuf gentilices dont quatre au moins ne se retrouvent pas dans la nomenclature des notables, Babius, Iulius, Lepidius et Sempronius⁶³. On notera au passage que les Iulii sont à nouveau cités: exclus sans doute volontairement de la vie municipale, ou au moins peu présents dans ce domaine, ils semblent avoir concentré leurs efforts au service de leur propre fortune.

Les élites sociales de Volubilis

Sénateurs	Chevaliers	Notables municipaux	Polyonymes	Personnages aisés	Affranchis
		Aemilii Anni Antonii	Antonii	Anni Antonii Apronii Caecilii Claudii Flauii	Aemilii Anni
	Caecilii	Caecilii Cassii	Caecilii		Caecilii
		Fabii Flauii Gabinii Gellii		Iulii	Iulii Iunii Lepidii
Ocratii	Ocratii Pompeii	Ocratii Pompeii Sarioleni			
		Valerii	Valerii	Valerii Luxurius Priamus	Sempronii Valerii

Si nous nous occupons maintenant des plébéiens, j'entends par là des hommes libres et pauvres, qu'ils aient été citoyens romains ou pérégrins, nous avons affaire à deux groupes, et tout d'abord à des civils, gens qui ne sont connus le plus souvent que par une épitaphe. Nous n'a-

⁶³ *I.A.M.lat.*, 491f (Babius), 345, 491a et e, 601 (Iulii), 612 (Lepidii) et 491f (Sempronii).

vons ici que peu de noms; or l'étendue de la ville, prouvée par l'archéologie⁶⁴, montre qu'ils devaient être nombreux. Il faut donc admettre que les milieux modestes de Volubilis s'exprimaient rarement par des inscriptions⁶⁵. Les militaires, eux, se sont révélés un peu plus prolifiques. Il s'agit de vétérans qui ont choisi de rester dans leur lieu de garnison après leur libération, ou de Volubilitains qui ont servi dans d'autres provinces. Compte non tenu des officiers équestres, on relèvera la présence de six sous-officiers ou anciens sous-officiers⁶⁶, à savoir trois décurions et trois centurions, de trente-et-un vétérans, mais qui figurent pour plus de la moitié sur un seul texte⁶⁷, et de six simples soldats, en activité ou retraités⁶⁸, ce qui fait un total de quarante-trois. C'est beaucoup: c'est l'indice d'une démographie que nous ne pouvons pas chiffrer — je n'ose pas le faire en tout cas — mais qui devait être importante.

Tout au bas de la société, les esclaves. L'épigraphie n'en a révélé aucun⁶⁹, du moins directement: le mot «*seruus*» ne se rencontre nulle part. Pourtant la présence d'un groupe important d'affranchis, qui a déjà été évoqué, prouve leur existence et laisse penser qu'ils ne devaient pas être peu nombreux. Ce silence au moins relatif des milieux les plus humbles paraît être une des caractéristiques de Volubilis, cité aristocratique par son épigraphie, et aussi ville importante, comme on l'a déjà dit.

Que Volubilis ait compté au nombre des principaux centres du Maghreb des Anciens, un autre argument aide à le montrer. Il s'agit de la présence d'étrangers à la cité, voyageurs venus souvent de fort loin, et qui semblent pour l'essentiel avoir été commerçants ou hommes d'affaires, et pas toujours soldats⁷⁰. La recherche avait déjà été faite en partie (note

⁶⁴ Voir en dernier lieu E. LENOIR, *art. cité* note 10 (la ville romaine a atteint environ 40 hectares).

⁶⁵ Peut-être faut-il compter au nombre des gens modestes les deux commerçants cités note 60 et le rabbin d'*I.A.M.*, I, 6.

⁶⁶ *I.A.M.lat.*, 480, 810 et «*B.A.M.*», XV, 1983-1984, p. 215 (décurions); *I.A.M.lat.*, 363, 364, 510 et *A.E.*, 1983, 981 (centurions).

⁶⁷ *I.A.M.lat.*, 499 (sur cette liste figuraient plusieurs anonymes) et 803 à 813, «*B.A.M.*», XV, 1983-1984, pp. 215 et 217; deux des décurions portent également le titre de vétérans. R. ÉTIENNE, *Une inscription sur bronze découverte à Volubilis (Maroc)*, «*C.R.A.I.*», 1954, pp. 126-130 et, même titre, «*Latomus*», XIV, 1955, pp. 241-261.

⁶⁸ *I.A.M.lat.*, 451, 508, 509 et 511; Inédit de Lambèse, n° 15, 20 et 22 (voir note 17).

⁶⁹ Cette constatation avait déjà été faite par J. MARIÓN, «*B.A.M.*», IV, 1960, p. 182.

⁷⁰ C'est le point de vue exprimé par M. EUZENNAT, *Grecs et Orientaux en Maurétanie Tingitane*, «*Ant.Afr.*», V, 1971, p. 175, et nous y adhérons. L. ROBERT, *Epigraphica.X. Inscriptions de Volubilis*, «*R.E.G.*», XLIX, 1936, p. 1 et suiv., pense au contraire que les *Manaphenoi* sont plutôt des cavaliers. Mais on ne connaît aucune aile, aucune cohorte, aucun *numerus* recruté parmi ce peuple, aucun individu non plus.

 Les Volubilitains dans l'armée romaine (références: *I.A.M.lat.*).

Centurions	: P. Aelius, Claudia, Col() (<i>A.E.</i> , 1983, 981) Aurelius Nectoreca (363, 364) Saturninus (510)
Décurions	: Ti. Claudius, M.f., Id[...] (810) Valerius Marcus (480) [...] Nigrinus, castris («B.A.M.», XV, 1983-1984, p. 215)
Vétérans	: Aemilius Maternus (499, 3) Aemilius Rufus (499, 8) Caluius Seneca (499, 7) Claudius Fuscinus (499, 6) Cocceius Co[...] (808) Fabius Ianuarius (499,4) Fabius Marinus (499, 11) Heluius Maternus (499, 12) Mart[...] (499, 14) Pompeius Capito (499, 9) Sentius Bargbal (499, 7) Sentius Saturninus (499, 5) Valerius [...] (499, 9) Valerius Arrenus (499, 13) Valerius Flauus (499, 4) Valerius Ianuarius (499, 8) Valerius Quadratus (499, 3) Valerius Rogatus (499, 10) Valerius Valens (499, 5-6) [Fuscus (?)] (812) [...], Lucei f. (811) Certains décurions peuvent porter le titre de vétérans; on verra aussi les «diplômes militaires», dont beaucoup ne font pas connaître les noms du bénéficiaire (803 à 813; «B.A.M.», XV, 1983-1984, pp. 215 et 217).
Soldats ou vétérans:	C. Caecilius Saturninus (inédit de Lambèse) L. Caecilius, L.f., Claudia, Siluanus (451) L. Clodius G[a]g[inius(?)] (inédit de Lambèse) M. Valerius, M.f., Vol., Tolosa, Rufinus (511) Cosuobnus Priscus (508) [...] Donatus (509)

précédente). L'épigraphie mentionne d'abord des patries, cités ou provinces: dans ce cas, il n'y a pas de problèmes. Elle fait également connaître des *cognomina* caractéristiques de telle ou telle langue, de telle ou telle région; cette fois, il convient de se montrer plus prudent: la rareté de ces noms y incite, autant que la possibilité de confusions. Enfin elle mentionne deux communautés. Au total, l'Occident semble curieusement moins bien représenté, puisqu'il a fourni au minimum quatre Espagnols

(sinon sept)⁷¹, trois Gaulois⁷² et peut-être un individu venu du Norique⁷³. Pour l'Orient, on relève une forte présence de Syriens, simplement *Syri*⁷⁴ ou *Syrophoenices*⁷⁵, au nombre de sept ou huit; on connaît d'autre part un groupe d'Arabes, clan ou tribu, les *Manaphenoi*⁷⁶, et quelques personnes venues de la même province, au nombre de une au moins, de six au plus⁷⁷. De plus, les titres de «protopolite» et «père de la synagogue» portés par un certain Caecilianus⁷⁸ prouvent l'existence d'une communauté de Juifs à Volubilis⁷⁹. Nous connaissons d'ailleurs par leurs noms

Les «étrangers» à Volubilis (références: *I.A.M.lat.*).

Occident	Espagne	Toletanus (517): de Tolède Lacaetanus (611): de Lacetania en Tarracoanaise (?) Bracarus (537): <i>origo</i> de Tarracoanaise, et sans doute pas <i>cognomen</i> ex Baetica Conobaria (469)
	Gaules	Haeduus (508) Tolosa (511) Viennensis (430): et son mari (?)
Orient	Syrie et Arabie	Syrus, -a (513; 545; <i>A.E.</i> , 1953, 214) Syrophoenix (544 = «B.A.M.», XV, 1983-1984, p. 260, n° 13; 547; 582: bis; 583?) Μαναφenoί (L. ROBERT, «R.E.G.», XLIX, 1936, p. 2 et suiv., n° 1) τῶν Σαλέμου (<i>C.I.L.</i> , VIII, 21900-21901) τῶν Μαζαβάνα (<i>A.E.</i> , 1953, 214)
	Juifs	(<i>I.A.M.</i> , I, 6: bis; <i>A.E.</i> , 1969-1970, 748).

⁷¹ *I.A.M.lat.*, 469, 517, 537 et 611 et peut-être aussi 424, 491, 1, 500, 8 et 514.

⁷² *I.A.M.lat.*, 430, 508 et 511.

⁷³ *I.A.M.lat.*, 569.

⁷⁴ *I.A.M.lat.*, 513 et 545; *A.E.*, 1953, 214.

⁷⁵ *I.A.M.lat.*, 547, 582 (bis?), 583 (?) et 544 = «B.A.M.», XV, 1983-1984, p. 260, n° 13; voir aussi *C.I.L.*, VIII, 21900, 21901, *A.E.*, 1953, 214 et L. ROBERT, art. cité note 70.

⁷⁶ L. ROBERT, art. cité note 70.

⁷⁷ *I.A.M.lat.*, 491a, 543 et 564, voir aussi *A.E.*, 1953, 214; L. ROBERT, art. cité note 70, et M. SARTRE, art. cité note 46.

⁷⁸ *A.E.*, 1969-1970, 748; E. FRÉZOULS, *Une synagogue juive attestée à Volubilis, Acta of the Vth Internat. Congress of Greek and latin Epigraphy (1967)*, 1971, pp. 287-292; Y. LE BOHEC, «Ant.Afr.», XVII, 1981, p. 194, n° 79.

⁷⁹ Un rabbin y est également attesté: *I.A.M.*, I, 6. Voir note suivante.

trois sinon quatre des membres de cette nation⁸⁰. Nous avons donc au moins vingt-trois individus, au plus vingt-neuf, et deux communautés⁸¹: c'est beaucoup, constatons-le une fois de plus. Ces chiffres prouvent sans aucun doute l'importance économique de Volubilis, et très probablement son rôle commercial.

On pourrait approfondir encore cette étude onomastique⁸². Il paraît pourtant que quelques conclusions peuvent et doivent être tirées dès maintenant, étant bien entendu qu'elles ne sont valables que dans l'état actuel de nos connaissances. Six points méritent attention.

1° En ce qui concerne la méthodologie, deux différences peuvent être constatées par rapport à la méthode d'Hans-Georg Pflaum: il faut renoncer à calculer la proportion des noms connus par rapport à la population totale; d'autre part, la notion de «noms africains» doit être remise en cause (voir note 2).

2° En ce qui concerne l'onomastique de Volubilis, on relève alors une nette romanisation mais aussi la présence de deux forts noyaux, l'un indigène l'autre allogène.

3° La documentation dont nous disposons privilégie les classes supérieures de la société; ce phénomène, certes général en épigraphie, est accentué dans le cas de Volubilis.

4° Ces classes supérieures sont numériquement très importantes⁸³ (on pense en particulier aux chevaliers); de la sorte, il apparaît que Volubilis a été une grande ville, sans que nous puissions toutefois proposer une estimation de la population qui y a vécu.

5° La place exceptionnelle qu'occupe cette cité s'explique sans aucun doute par son dynamisme dans le domaine économique en général et dans le commerce en particulier: elle a su attirer de nombreux étrangers.

⁸⁰ *I.A.M.*, I, 6 et *A.E.*, 1969-1970, 748; voir aussi *I.A.M.lat.*, 529 (fils de judaïsants) et 522 (nom Anna). Y. LE BOHEC, «*Ant.Afr.*», XVII, 1981, pp. 194-195, n° 79 à 81.

⁸¹ Nous excluons de cette liste une captive d'*Altaua*, parce qu'elle est trop tardive: *I.A.M.lat.*, 608 = «*B.A.M.*», XV, 1983-1984, p. 267, n° 18.

⁸² On pourrait examiner en outre, par exemple, les mentions de filiation et les *praenomina*.

⁸³ Cette constatation renforce l'hypothèse du statut colonial octroyé à Volubilis au cours du III^e siècle (voir notes 8 et 9).

6° Le fait que les élites soient nombreuses montre donc que Volubilis occupait une position spéciale dans l'Empire. Le fait que ses élites soient «sur-représentées» s'explique autrement: comme la romanisation, bien présente dans l'onomastique, c'est une question de mentalités collectives. Et ce point ne peut rester étranger à une étude sociale.

Demetrios Michaelides

Berenice and the Mosaics of Roman Cyrenaica¹

Until about 20 years ago very little was known about Berenice, the city that together with Apollonia, Cyrene, Ptolemais and Tauchira constituted the Libyan *Pentapolis*. The relevant literary sources are few and modern investigation was restricted to sporadic finds. Since the work carried out by the Society for Libyan Studies in collaboration with the Department of Antiquities of Libya, however, the picture has changed and our knowledge of Berenice and Cyrenaica as a whole has changed enormously².

Berenice was founded around the middle of the 3rd cent. B.C., when the inhabitants of Euesperides moved c. 2.5 km to the southwest to this new site. The excavations, carried out between 1971 and 1975, investigated the disused cemetery of Sidi Khrebish, on the west side of Sebha es-Selmany, in the heart of modern Benghazi. This occupies an area of about 10 hectares which, although large, corresponds to only a small part of the ancient city. The site of Sidi Khrebish is clearly far from the centre of the newly founded city, and no signs of occupation prior to the mid 2nd cent. B.C. have been found in it. Although an increasing number of constructions appeared soon after this date, it was only in the Flavian period that the whole of this area was occupied. The prosperity of this area of the city increased during the Severan age when many houses and one civic building were either built or redecorated. This affluence came to a sudden end in the first half of the 3rd cent. A.D. for reasons that are still not clear. The area was abandoned after the buildings had been demolished and their cisterns filled with rubbish. After this period the city never really recovered. The new city walls reduced it to about a quarter of its former size, and nothing was built in our area (which lies outside the late Roman walls) until an early 6th century Christian basilica.

¹ The mosaics, together with the frescoes from Sidi Khrebish, will be published in detail, by the present writer, in the forthcoming *Berenice IV*. The numbers given to mosaic floors here, refer to this corpus.

² See excavation reports by various authors in *Libst* 2 (1970-71), 9; 3 (1971-72), 7-12, pls I-III; 4 (1972-73), 11-17, pls I-IV; 6 (1974-75), 5-17. See also *Berenice* I, II, III: 1 and 2, and LLOYD 1985.

The site of Sidi Khrebish was littered with mosaic fragments and tesserae, but only 19 mosaic floors and one of *opus sectile* have been found in a recognizable condition during the recent excavations. Two of these had in fact been first discovered in 1965 but were soon after reburied. Another two floors brought to light at that time were lifted and have now been rediscovered in the Archaeological Museum at Tokra. To these we can add at least another 7 mosaics which have been found in different parts of Benghazi, earlier this century, and have been either completely or partly destroyed since³. All in all, loose and unrelated tesserae and fragments apart, we have up to now evidence for 33 mosaic and one *opus sectile* floors from Berenice.

The earliest of the Benghazi mosaics comes from House H (mosaic 3, pls I,1 and I,2) and dates to the very end of the 1st or the beginning of the 2nd cent. A.D.⁴. Since it is known that Berenice was founded around the mid 3rd cent. B.C., we have a period of about 350 years from which no mosaic is so far known. Although late Hellenistic and early Imperial mosaics are generally poorly attested in the Greek East⁵, it must be pointed out that the art of mosaic was known in our area in earlier times, as shown by examples from Euesperides⁶, which Berenice succeeded, and from Cyrene⁷, a city that must have always influenced Berenice one way or another.

All the other mosaics of Benghazi date to the late 2nd/early 3rd cent. A.D., with a strong concentration in the first half of the 3rd century which was a period of general prosperity in the city. No later mosaic has been found in the area so far.

The majority of these floors come from private houses built to a standard type, with rooms grouped around an open court (with or without a peristyle) supplied with a cistern. Some of the rooms were lavishly decorated but their function is not clear, except in the cases where the design of their floors marks them as *triclinia*.

³ The most important of these (from the Casa di Leone) is discussed here. The others are unpublished but for brief mentions here and there, see mainly GHISLANZONI 1915, GOODCHILD 1962, 10, and STUCCHI 1975, 225 n. 5, and 496.

⁴ For House H, see *Berenice* I, 89-101.

⁵ For Greece, see HELLENKEMPER SALIES 1986, 281; for Cyprus, see MICHAELIDES 1987, 2f.

⁶ See for example VICKERS 1971-72, 41, fig. 17; DUNBABIN 1979, 269, pl. 37:4; and JONES 1983, 112f., figs 4 and 5.

⁷ See for example BALDASSARE 1969-70, and BALDASSARE 1976.

It has often been stated that Roman Cyrenaica, unlike other North African regions, never showed great love for mosaic decoration. Although this statement is not entirely false, it needs to be modified considerably. The Cyrenaican coastal strip was not as densely populated as that of, say, Byzacena, and consequently the numbers of sites that may have produced mosaics is comparatively smaller. In fact it is true that, if we except a few random discoveries mentioned more or less briefly in various reports, all the published Cyrenaican mosaics of the Roman period come from a handful of sites: Cyrene⁸, Apollonia⁹, Ptolemais¹⁰ and now Berenice. On the other hand, by simply walking around these and other Cyrenaican sites, one realizes that they must have produced a considerable number of mosaics which have been left to disintegrate without even getting a mention in the few publications relative to this region. Perhaps the mosaics of Cyrenaica do not show the inventiveness and variety, or the staggering number of figured scenes shown by other North African mosaics, but they are certainly not few. The mere fact that at Sidi Khrebish so many floors have come to light in a small, badly preserved area which lies outside the monumental centre and was clearly not the most prosperous in the city, speaks for itself.

The greatest asset of the mosaics from Sidi Khrebish is the fact that they come from controlled archaeological excavations. Moreover, as many of them have been lifted, it has been possible to date them even more precisely by the sealed deposits from underneath. Although in itself the number of surviving mosaics from Berenice may not be particularly large, it is still representative enough to help us draw up a rough picture of the artistic climate in the city and Cyrenaica as a whole during the period of c. 100-250 A.D. The most striking feature of our mosaics is their remarkable uniformity. On the purely technical side, the method of preparing a floor for laying a mosaic, the materials used and the size and density of the tesserae, remained more or less standard throughout this period. The stones used for the tesserae were almost always black and white, and coloured limestones were only occasionally employed. In the few figured panels, all of which are polychrome, the limestones were sometimes supplemented by glass and, on even rarer occasions, by marble tesserae.

From the stylistic point of view, the mosaics exhibit the same uni-

⁸ Mainly MINGAZZINI 1966, with references to other discoveries.

⁹ GOODCHILD 1977.

¹⁰ PESCE 1950, and MOWRY and KRAELING 1962.

formity. If we exclude one *emblema* and one *opus sectile* floor from the end of the period we are examining, we find the same predilections reflected by all these mosaics. These are for centralized compositions where a geometric field or figured panel is framed by a series of fillets and decorative borders. Characteristic examples of the former type are floors from Houses P3 (mosaic 19, of the late 2nd cent., pl. II,1), P1 (mosaic 17, of the late 2nd/early 3rd cent.: intersecting circles forming quatrefoils), and S1 (mosaics 10 and 11, of the early 3rd cent., pl. II,2)¹¹, while the latter kind, with a central figured panel, is typified by a floor from House R3 (mosaic 7, of the early 3rd cent., pl. III,1)¹². The geometric decoration is always rendered in black and white except in three floors, one from Building W (mosaic 23, pl. III,2)¹³ and two (now lost) from the so-called Casa di Leone (mosaics 30 and 31, pl. IV)¹⁴. All these date from the first half of the 3rd cent. and are clearly at the end of the line of development of the known mosaics of Berenice. These floors then can be taken as examples of a newly introduced enrichment of the decoration with colour, a fashion change that has already been observed amongst the mosaics of Greece as from the second half of the 2nd cent. A.D.¹⁵ That the deep-rooted love for black and white floors persisted, however, is demonstrated by Building W itself. This is one of the latest buildings on the site, and although lavishly decorated with polychrome frescoes, stucco, *opus sectile* and mosaics, it also had black and white mosaics in some of its more important rooms (mosaics 22, pl. V,1, and 24, pl. III,2).

Colour is also uncommonly used for insert motifs (like the *kantharoi* of the mosaic from House H (pl. I))¹⁶ and for small, secondary panels (as in the floor of the *triclinium* of House P1 (mosaic 16, pl. V,2))¹⁷. All the main figured panels, however, are polychrome. Unfortunately,

¹¹ For Houses P3, P1 and S1, see *Berenice I*, 144-46, 140-44 and 135-37, respectively.

¹² For House R3, see *Berenice I*, 133-34.

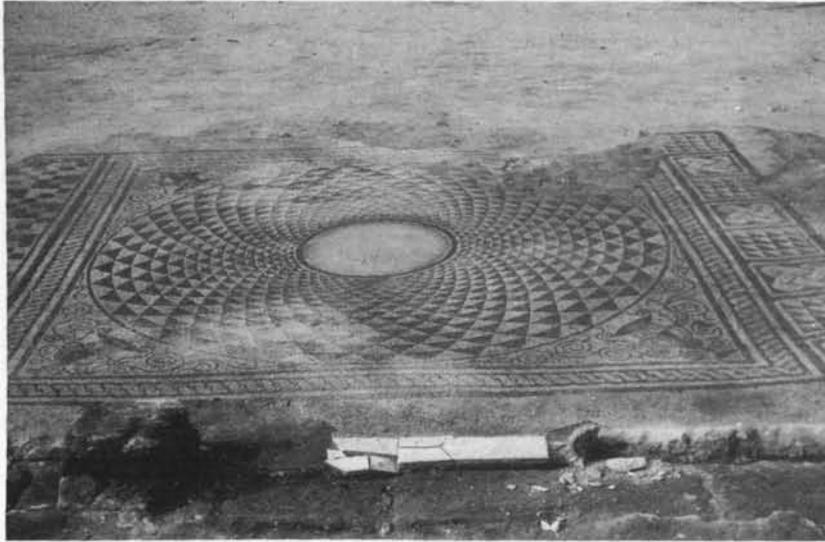
¹³ For Building W, see *Berenice I*, 154-60.

¹⁴ The mosaics, as well as the building in which they were found, appear to have been destroyed long ago. For the house, see mainly GOODCHILD 1962, 10 with an illustration of one of the mosaics. The other mosaics are known only from glass negatives identified by the writer in the Archives of the Department of Antiquities at Cyrene in 1973. I would like to take this opportunity to express my gratitude to the Libyan Antiquities authorities who have allowed me to search through the Archives, and use the photographs of the Benghazi mosaics found there.

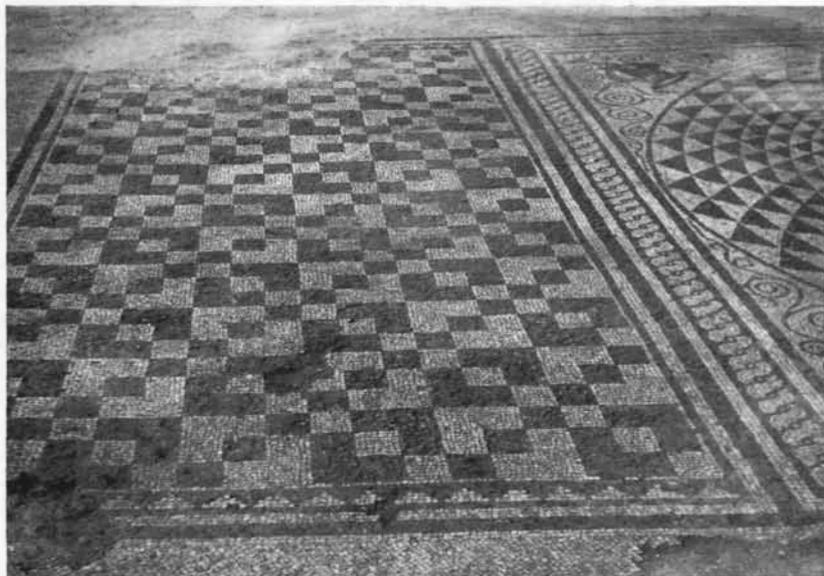
¹⁵ HELLENKEMPER SALIES 1986, espec. 280.

¹⁶ See note 4 above.

¹⁷ See note 11 above.

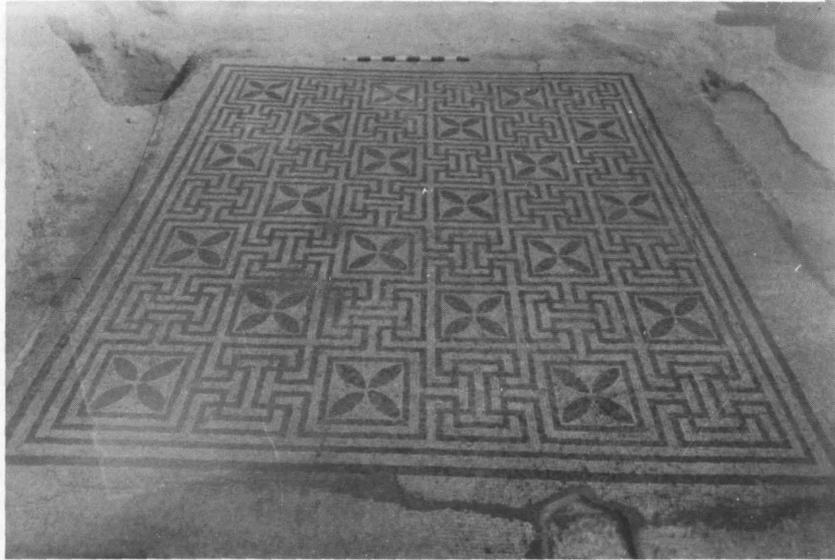


House H (mosaic 3).

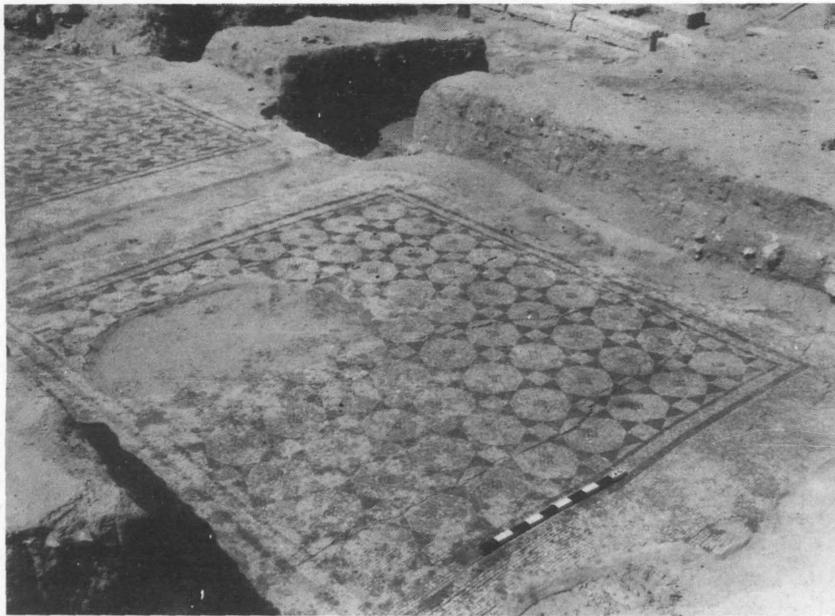


House H (mosaic 3).

Tavola II



House P3 (mosaic 19).



House S1 (mosaics 10 and 11).

Tavola III

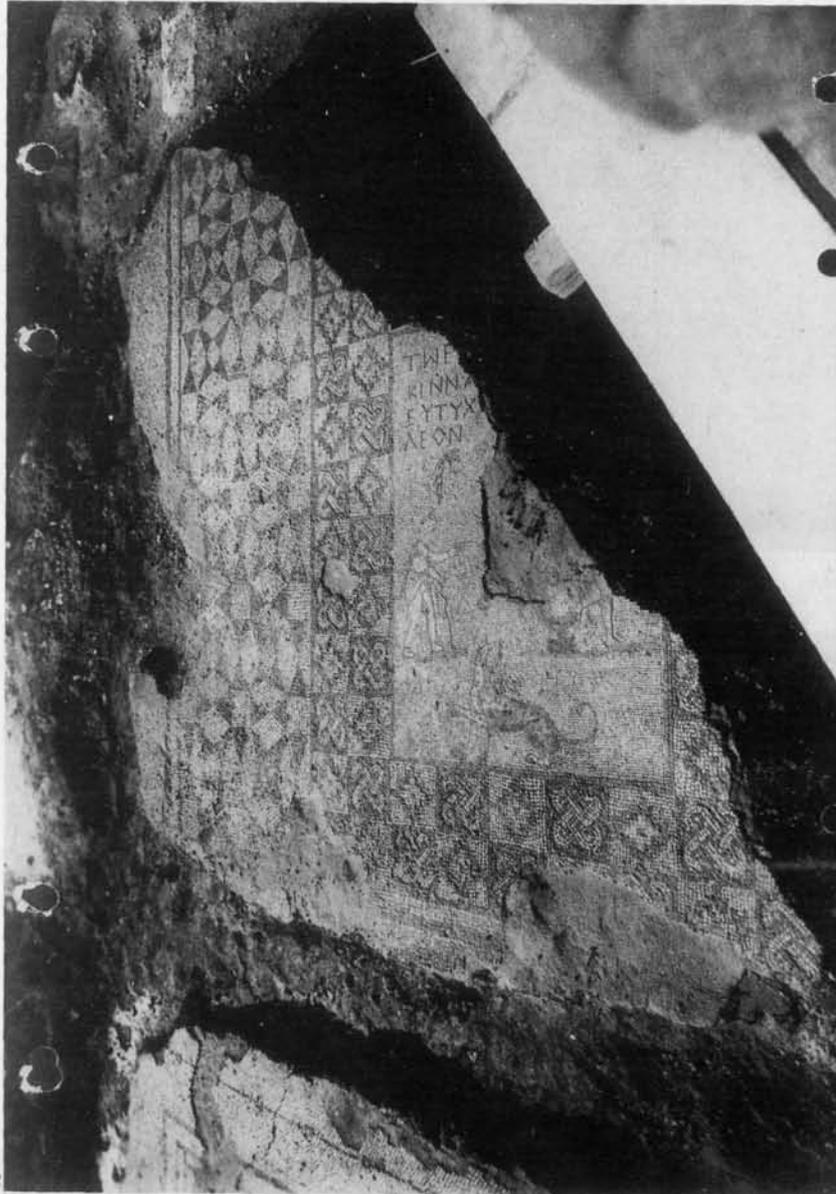


House R3 (mosaic 7).

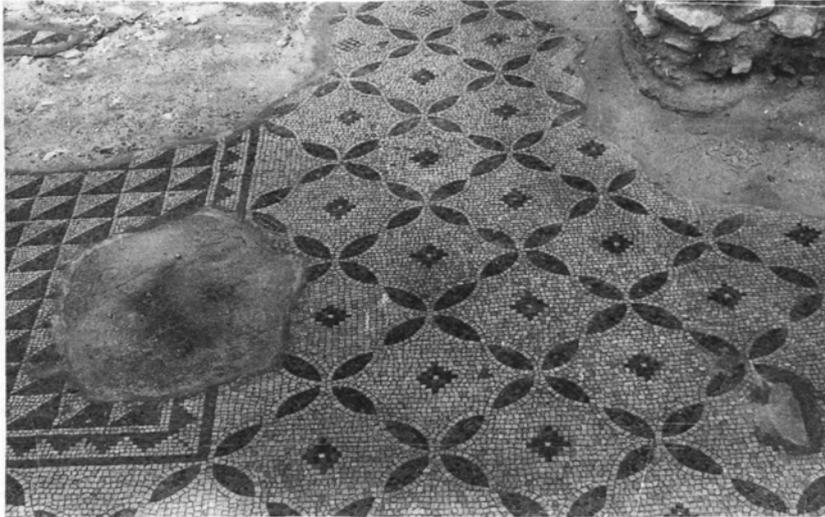


Building W (mosaics 23 and 24).

Tavola IV



Casa di Leone (mosaic 30).

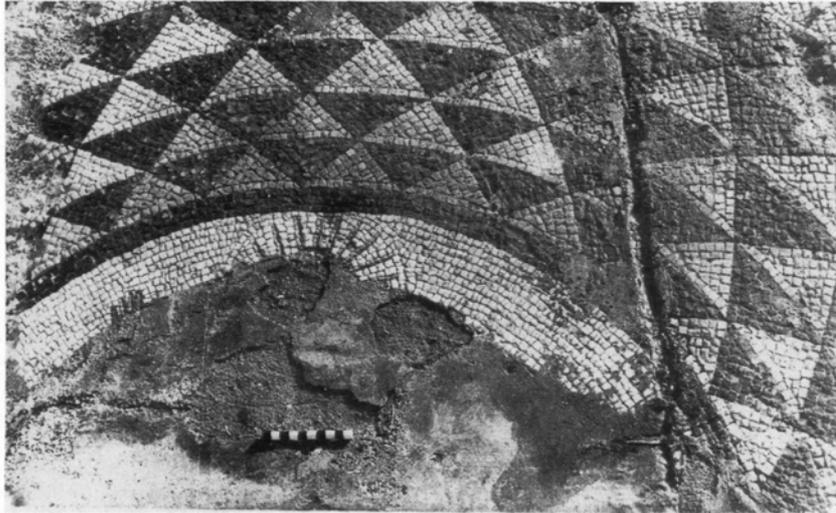


Building W (mosaic 22).

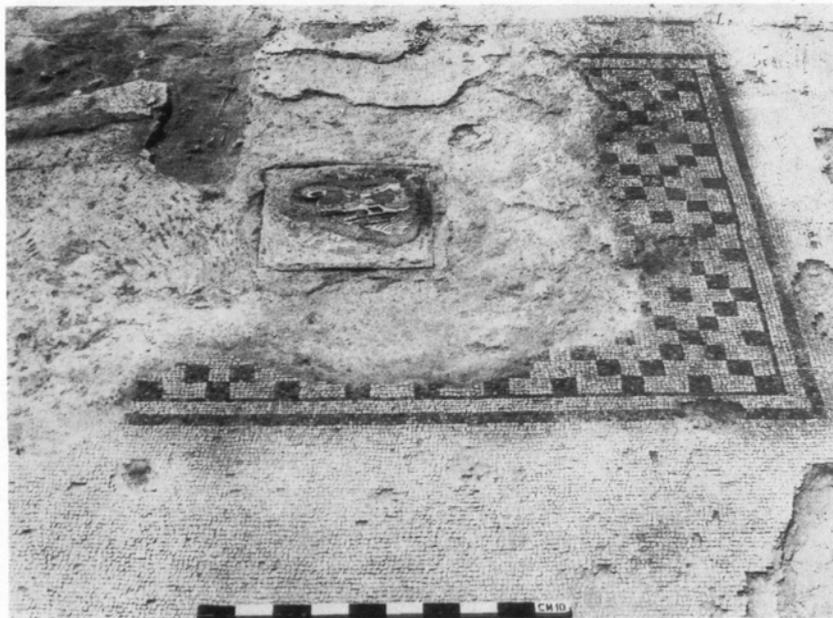


House P1 (mosaic 16).

Tavola VI



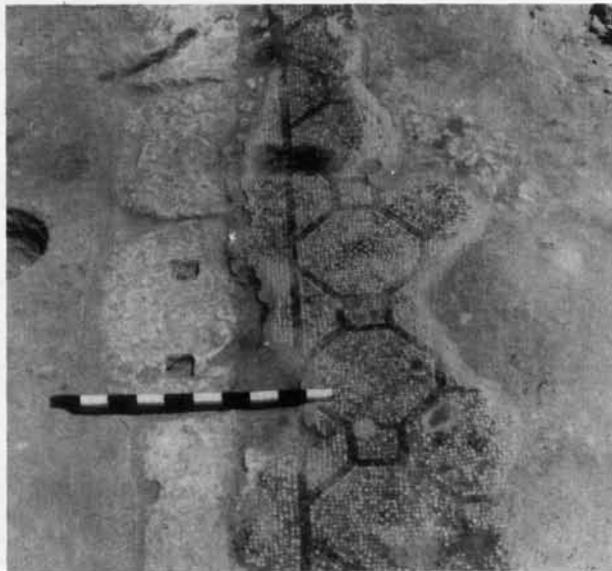
House P3 (mosaic 20).



Building W (mosaics 26 and 27).

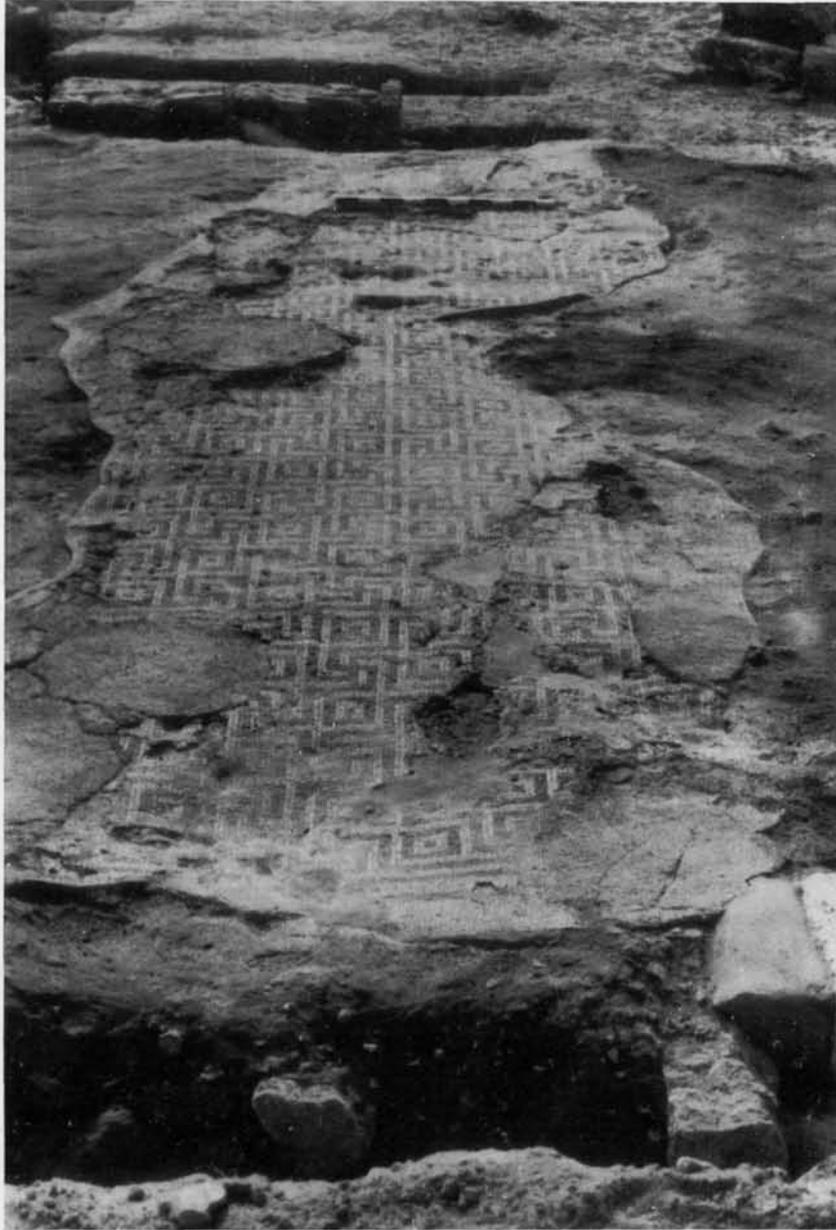


Building W (mosaic 27).



House R3 (mosaic 6).

Tavola VIII



House R3 (mosaic 8).

only six such are known, and these are either very badly preserved or lost altogether. They do, however, show a variety of subjects. Naturally, there are examples from the standard repertory, such as the floor with masks of members of the Dionysiac *thiasos* from Building W (mosaic 23, pl. III,2). In this mosaic a meander made of a polychrome guilloche divides the large central square into five small panels arranged in a quincunx. The central (and probably most important) panel was destroyed in antiquity, but the Dionysiac character of the other four is unmistakable. We have a satyr with goat-like ears and wattles; a nymph or maenad crowned with a garland of flowers; Pan with pointed ears, horns and a forked beard; and finally an elderly Silenus with grey beard and balding head crowned with ivy leaves. All of them are turned towards the missing head in the central panel, of which only a few strands of hair survive.

Another traditional representation is that of a Nereid riding a sea creature, of which we have two examples at Berenice. One (mosaic 34) was found in Shara Omar Mukhtar in 1940¹⁸. As a photograph taken at the time shows, the mosaic was lifted onto eight slabs of concrete. Goodchild believed the mosaic to have been destroyed during World War II, but in 1973 three of these slabs were found in the Archaeological Museum at Cyrene. These are all fragments of the geometric design only, and it has not been possible to trace the figured panel. Even at the time of discovery this was in poor condition. The photograph shows that little more than the twisted fish tail and part of the chest of the sea creature survived. Of the Nereid, the legs and upper left-hand side were still preserved, as well as a large billowing veil which she held over her head.

Unfortunately the second Nereid mosaic is even more fragmentary. This is a pseudo-*emblema* in the centre of the already mentioned large black and white geometric mosaic from House R3 (mosaic 7, pl. III,1). At the time of discovery only part of the chest and front legs of the galloping animal could be seen. Another small fragment showed the lower end of the dress and the foot of the Nereid. Long whiskers identify the animal as a sea creature (rather than a bull) which excludes the possibility of this being a representation of the Rape of Europa which is iconographically very similar.

The same poor state of preservation characterizes the remaining figure mosaics of Berenice, and although the main theme of each is fairly easy to recognize, their full interpretation is very difficult. The least problematic is a mosaic discovered in 1965 in House P3¹⁹ and more recent-

¹⁸ Mentioned in GOODCHILD 1962, 11.

¹⁹ On the house, see note 11 above.

tly (1975) rediscovered, cut up in small pieces, in Tokra Archaeological Museum (mosaic 20, pl. VI,1). It is a carefully executed shield mosaic, the central medallion of which was decorated with a polychrome figured scene against a plain white background. This is almost completely destroyed but there is little doubt that it once figured a personification of Helios. Only the rays issuing from his head and four fingers of his right hand survive. These show that he was depicted frontally and with his right hand raised.

The *triclinium* of nearby House P1 was decorated with a geometric design in which were inserted small panels decorated with masks, birds and *opus sectile* imitation (mosaic 16, pl. V,2)²⁰. In the centre there is a pseudo-*emblema* of which only a small part survives. The mosaic was accidentally found in 1965, subsequently reburied and then re-excavated in 1971/2. Photographs taken at the time of discovery show that the central panel was already in a very poor condition, but they also show a few details, now lost, which enable us to give a very tentative interpretation of the scene represented. Against the black background of the panel there are, on the right, two large butterfly wings (the central «eyes» were still visible in 1965). Immediately to the left, there is the outline of a small head and, near it, a small feathered wing. Although several other small details are still visible, little more can be said about this panel other than that the scene represented involved Eros and Psyche. Lamentable though the state of this mosaic is, it is an interesting addition to the rather short list of representations of Psyche in mosaic art.

The last and perhaps most important figure mosaic from Berenice was found in 1932 (mosaic 30, pl. IV), together with another two mosaics, in a building sometimes referred to as Casa di Leone²¹. Unfortunately, it appears that all three mosaics were destroyed during the 2nd World War, but we are lucky enough to have several photographs taken in 1932. From these we can see that at the time of discovery, the centre and right-hand side of the central panel of this mosaic were destroyed, a fact that makes its full interpretation very difficult. The scene consists of four distinct elements arranged on a plain white background which also includes, at the top, a four-line inscription in Greek capitals: ΤΩΕ[... /ΚΙΝΝΑ[... /ΕΥΤΥΧ[... /ΛΕΟΝ[... The inscription is unfortunately too fragmentary to allow any kind of interpretation²². A large figure in the

²⁰ On the house, see note 11 above. For a discussion of this and other imitations of *opus sectile* in mosaic, see MICHAELIDES 1985, esp. 156, pl. 2:2.

²¹ See note 14 above.

²² See J. REYNOLDS in *Berenice I*, 242, n. 15.

centre is almost completely destroyed, but its position and relative size leave little doubt that it belonged to the protagonist of the scene. The position of the feet and the outstretched right hand, holding a vessel out of which liquid pours, identify the figure as Dionysos. Moreover, just below him, there is one of the god's most common attributes, the panther. On the left of the panel, under the flowing wine, there is an elderly, bearded man, shown in profile, walking towards the centre of the scene, supporting himself on a twisted stick. In his outstretched right hand he holds a bowl in a way that makes one think, (wrongly, I believe) that he is trying to catch the wine that Dionysos is spilling. The fourth element on the destroyed right-hand side of the panel consists of the naked legs (and some drapery?) of another figure. Immediately behind it there is the lower part of what appears to be a very large metal vessel. The inscription, as we have seen, throws little light on the meaning of the scene, and a suggestion that this is a rendering of the myth of Iolaos and Hebe has little to support it²³. The presence of Dionysos and his panther points to an altogether different type of representation. What survives of the central figure of Dionysos unmistakably shows him to be in an attitude common to a vast number of representations in all media. In these the god is usually inebriated and is often, but not always, supported by a member of his *thiasos*. His drunken state is underlined by a carelessly held drinking vessel out of which wine is spilled or poured. The panther is usually nearby ready to lick the drops of wine. In our panel, the panther's place is occupied by the old man. The latter's clothing and attributes are characteristic of the general philosopher/wanderer type and, I believe, there can be little doubt that we are dealing here with Silenos in his role of *paedagogos* to Dionysos. Silenos, together with other members of Dionysos' entourage, is often represented on mosaics of Dionysiac processions or *thiasoi*, but Silenos as *paedagogos* in this particular manner, although often represented on Dionysiac sarcophagi²⁴ and the minor arts²⁵, is found only once more in a mosaic. This is the mosaic of the *triclinium* of the House east of the Theatre at Argos²⁶. There, a figure (only the lower half and a staff survive) stands

²³ STUCCHI 1975, 496.

²⁴ MATZ 1968-69, I: p. 58, figure type 99(95); II: pls 116(95), 124(99), 134(105), 160(139); III: pls 186(164A), 223(214) and 232(218).

²⁵ For a variety of examples, see ÅKERSTRÖM-HOUGEN 1974, 13f.

²⁶ ÅKERSTRÖM-HOUGEN 1974, 110ff., pl. VIII, col. pl. 7.1, fig. 68. See also ASIMAKOPOULOU-ATZAKA 1987, 53-56, pls 35-37.

next to Dionysos in a manner identical to the one in our mosaic. Although the mosaic, dating to the 6th century, is much later, there can be little doubt that it belongs to the same iconographic tradition as of that of Berenice. The figure next to the vessel on the right of our panel still remains obscure but it too must belong to a Dionysiac reveller.

In the context of figure mosaics, I will also mention an *emblema* of marine character, made on a *tegola bipedale* (59 x 59 cm) which was inserted in the centre of a rather plain black and white geometric mosaic in the already mentioned Building W (mosaic 27, pls VII,2 and VII). It is again very badly preserved but parts of nine different sea creatures survive, rendered in minute tesserae (many of glass) against a plain white background. The centre is dominated by a bloody fight between a murrey (*Murena helena*, L.) and a cuttlefish (*Sepia officinalis*, L.), and clearly belongs to the 3rd category ("scenes of marine life") of Meyboom's grouping of fish mosaics²⁷. This kind of representation, as well as the general character of this *emblema*, is akin to mosaics and *emblemata* which are found in an unusually large concentration in Tripolitania²⁸, and, for reasons that will be discussed in full in a future publication²⁹, I believe that our *emblema* was made by a workshop in Tripolitania, during the late 2nd cent. A.D. and was inserted in the Benghazi floor at a slightly later date.

Interesting though the Benghazi figure panels may be, they are too fragmentary to offer any reliable stylistic comparisons. One can, however, point to the very strong resemblance that the mosaic with the Dionysiac masks from Building W (mosaic 23, pl. III,2) bears to the mosaics from the House of Dionysos at Knossos on Crete, and the newly discovered Dionysiac mosaic at Dion in northern Greece³⁰. Also, the fact that the figure of Silenos as *paedagogos* from the Casa di Leone (mosaic 30, pl. IV) finds, as we have seen, its only parallel (albeit much later) in a mosaic from Argos, is surely not without some significance.

By contrast, the geometric mosaics lend themselves beautifully to stylistic comparisons. Even the most superficial examination of these floors will show that their closest parallels are found in Cyrenaica itself.

²⁷ MEYBOOM 1977, 49.

²⁸ For fish *emblemata* and mosaics, especially those from Gurgi and Zliten, see AURIGEMMA 1960, pls 66, 107, 128, 137 and 140.

²⁹ See note 1 above.

³⁰ For Knossos, see ASIMAKOPOULOU-ATZAKA 1973, 226 no. 17 (with previous bibliography); BRUNEAU 1981, 332f.; SAUNDERS 1982, 51ff., pls 13-14 and p. 69f.; WAYWELL 1983, 11ff.; and HELLENKEMPER SALIES 1986, 270f. For Dion, see PANTERMALIS 1987, figs 2 and 3.

There is in fact a great uniformity between the mosaics of Berenice, Ptolemais, Apollonia and Cyrene. The centralized composition, the sobriety of the geometric decoration, the restricted use of colour is similar to all. A few examples will, I hope, illustrate the point. The pattern of octagons separated by squares, was popular more or less throughout the Roman world, and it was used enriched and usually overcharged with secondary decorative motifs. The pattern as seen in the mosaic of the portico of House R3 (mosaic 6, pl. VII,2), reduced to its linear essentials, is of quite a different character and of a generally different appearance. Its closest parallels can be found in a floor from the Insula of Jason Magnus at Cyrene³¹, two examples from the Villa and another from the Public Building of Ptolemais³². The simplified meander used as an all-over design is very uncommon. Our example from House R3 (mosaic 8, pl. VIII) finds, not surprisingly, its closest parallels in floors from the Palazzo delle Colonne³³ at Ptolemais and the Insula of Jason Magnus at Cyrene³⁴ where it is used as a border; and in the Villa of Ptolemais³⁵ where it is used in a manner identical to ours. Unlike the trellis of quatrefoils formed by intersecting circles, popular throughout the ancient world, the trellis of quatrefoils forming concave octagons covering most of the floor of the large Hall of Building W (mosaic 22, pl. V,1), was popular only during a rather short period and never had a wide distribution. Examples are known from Ostia³⁶ and Ephesos³⁷ and even Uxama in Spain³⁸, but it is again in Cyrenaica that the closest parallels are found: In the Salone degli Ortostati of the Insula of Jason Magnus at Cyrene³⁹ and the Villa and Public Building of Ptolemais⁴⁰. In the same

³¹ MINGAZZINI 1966, pl. XXIX, 2.

³² MOWRY and KRAELING 1962: Villa: N. Portico, 238, fig. 63 and pl. LVII: a; Room 6, p. 45; Public Building: Room 17, p. 251, fig. 72.

³³ PESCE 1950, 29, figs 20, 35 and 37.

³⁴ MINGAZZINI 1966, Sala 16, p. 47, pl. XXV:l.

³⁵ MOWRY and KRAELING 1962, Room 14, p. 244, fig. 68, pl LIXc.

³⁶ Insula dell'Aquila: BECATTI 1961, no. 370, pl. XL.

³⁷ Hanghaus 2, see JOBST 1977, 57f., figs 94-96.

³⁸ BLAZQUEZ and ORTEGO 1983, no. 52E, fig. 4.

³⁹ MINGAZZINI 1966, 21, pl. IX.

⁴⁰ Villa, see MOWRY and KRAELING 1962, p. 246 (Room 1), p. 245 (Room 5), p. 240f., fig. 68, pl. LVIII:a (Room 11); Public Building, see MOWRY and KRAELING 1962, p. 251, fig. 72.

way, the imitation of *opus sectile* in the *triclinium* of House Pl (mosaic 16, pl. V,2) belongs to the same tradition as those found at Cyrene where there are at least seven examples (from the Baths of Trajan, the Temple of Jupiter and the Insula of Jason Magnus)⁴¹.

Generally speaking, in the case of the mosaics from the Villa and the Public Building at Ptolemais, one can no longer speak of just similarities. These floors are identical to ours in the materials used, size of tesserae, width of borders and choice of patterns. There can be no doubt that these mosaics are contemporary to ours (even though they are traditionally attributed to an earlier period⁴²) and that they were created by one and the same workshop.

Looking at the Cyrenaican mosaics as whole, one gets the impression that here we are not dealing with the products of foreign, itinerant workshops, moving from place to place in Cyrenaica, serving different patrons at different times. What we have in front of us is a stable (even if not exceptionally imaginative) artistic environment which conditioned products of different workshops, active in different parts of Cyrenaica during the early 2nd and late 2nd/early 3rd cent. A.D. Whether newly implanted or already existing, the Cyrenaican mosaicists of the time were obviously not working isolated from the rest of the world, and they must certainly have been under the influence of other, larger centres. It has been suggested that Cyrenaica functioned as a bridge for the migration of Alexandrian workshops across to Tripolitania, and eventually to Byzacena and the rest of Africa Proconsularis⁴³. An analysis of our mosaics, however, does not offer anything in support of this theory, especially since at present we do not have a clear idea of what Alexandrian mosaic art of the Roman period looked like. Moreover, there is a more basic problem to consider. Even if such workshops did cross to Cyrenaica, it would have been difficult for them to proceed by land to Tripolitania, barred off by Syrtis major. The same natural barrier would also exclude direct, overland influences from the west, i.e. Tripolitania, Byzacena and Africa Proconsularis. In fact, two exceptions aside, there is nothing in our mosaics that would link them directly to those of the western North African provinces. The two exceptions are the *opus sectile* imitation from House Pl (which belongs to a tradition much more popular in and probably stemming from the western North African provinces⁴⁴) and the

⁴¹ For these and other similar examples, see MICHAELIDES 1985.

⁴² MOWRY and KRAELING 1962.

⁴³ FOUCHER 1963, 72 n. 37; FOUCHER 1964, 11; and FOUCHER 1965, 143. For contrary views, see DI VITA 1966, 43 n. 134.

⁴⁴ MICHAELIDES 1985.

emblema from Building W, which I believe to be a product of a Tripolitanian workshop, and which being a small portable object could travel very easily. Whatever other similarities in design may be observed between Cyrenaican and other North African mosaics can be attributed to the general Roman taste, already diffused in North Africa by the mid 2nd cent. A.D.

As direct influences from the areas on either side of Cyrenaica have been excluded, one has to look north. There is no denying that some of our mosaics have very striking similarities with the black and white mosaics of Italian sites, such as Ostia. In our mosaics, not only do we often find the same equilibrium between *decor* and *utilitas* with which Becatti characterized the mosaic production of pre 4th cent. Italy⁴⁵, but also patterns of almost exclusively Italian use. For example, the reticulate of L-shapes and squares of the mosaic from House H (mosaic 3, pl. I) is one of a whole series of similar patterns that enjoyed great popularity in the late 1st and early 2nd cent. A.D. in Italy. There are numerous examples throughout Italy, especially at Ostia⁴⁶. As for patterns identical to ours, I know of 4 Italian examples: one from Ostia⁴⁷, two from Rome⁴⁸ and another, apparently similar, from Ravenna⁴⁹.

The same can be said of the fields of meanders «a pannetons de clef»⁵⁰ from House P3 (mosaic 19, pl. II,1) and Building W (mosaic 24, pl. III,2). In fact Ostia offers an example⁵¹ which is identical to our mosaic from House P3.

In spite of all these close similarities, however, the general characteristics of the mosaics of Cyrenaica bring them closer to Greece than to Italy. I do not want to enter here into the discussion regarding the origins of Greek mosaics of the Roman Imperial period⁵². Not enough ma-

⁴⁵ BECATTI 1965, 17.

⁴⁶ BECATTI 1961, no. 195: Domus Fulminata, fig. 39; nos 167, 169, 170: Caseggiato tipo, figs 27-29; no. 184: Insula delle Volte Dipinte, pl. XXXVI; no 305: Palazzo Imperiale, pl. XXXVI, etc.

⁴⁷ BECATTI 1961, no. 173: Reg. III, Is.ii, 8, p. 98, fig. 31.

⁴⁸ From the tomb of Marcus Clodius Hermes under the Church of San Sebastiano on the Via Appia (PETRASSI 1972, 25 ff. and fig.) and from the excavations under the Church of Santa Cecilia in Trastevere (BRECCIA FRATA *et al* 1976, 224, figs 9 and 33).

⁴⁹ Unpublished. Mentioned by G. PAVAN in a lecture delivered during the III° *Colloquio Internazionale sul mosaico antico*. Ravenna 6-10 settembre 1980.

⁵⁰ For a general discussion of this type of decoration and this design in particular, see GUIMIER-SORBETS 1982, design 32.221, p. 32f., pl. CXXXII.

⁵¹ BECATTI 1961, no. 285: Domus presso il Serapeo, pl. XVIII.

⁵² On this topic, see above all Joyce 1979, WAYWELL 1979, BRUNEAU 1981 and HELLENKEMPER SALIES 1986.

terial has been published up to now, and although some Greek mosaics, especially of the earlier Empire, are indeed similar to Italian mosaics both in their design and their lack of polychromy, it cannot yet be demonstrated conclusively that Italy influenced Greece or vice-versa. The Cyrenaican mosaics, in their centralized compositions and floor divisions⁵³ are unmistakably Greek in character. Also, the black and white effect of our mosaics should no more appear as an element alien to Greek mosaics since more and more Greek examples are coming to light all the time⁵⁴. Just as some patterns, as we have seen, are characteristically Italian, others are among those most popular among Greek-orientated mosaics. One such is the bead and reel frame of the Dionysiac mosaic from Building W (mosaic 23, pl. III,2). Such frames were particularly popular in Greece and the East⁵⁵ and were widely used in Cyrenaica⁵⁶. The same can be said of the shield design seen in our mosaics from House H (mosaic 3, pl. I,1) and House P3 (mosaic 20, pl. VI,1), which although used in many different parts of the Roman world, was especially popular in Greece⁵⁷.

Therefore, as a general conclusion, we can say that the Cyrenaican mosaics we have looked at, exhibit a style which, although characteristic of the region, was strongly conditioned by Greece, and which, although very strongly influenced by Italy, never lost its Greek flavour. A Greek orientation was, after all, evident amongst the Hellenistic mosaics of Cyrenaica⁵⁸. E. Alföldi-Rosenbaum has shown that similar affiliations

⁵³ On the ways Greek floors are compartmented, see BRUNEAU 1981, 330ff. The division of the floor from House H (pl. 1), with a central panel and geometric «rallonges» on either side, which is unusual amongst our mosaics, is encountered in the mosaics of Greece: BRUNEAU 1981, 331.

⁵⁴ For a large number of examples, see HELLENKEMPER SALIES 1986. In fact, even patterns based on the L-shape motif referred to as characteristically Italian above, can be found amongst Greek mosaics, e.g. that of the Villa at Baltanedo, Naoussa, see PETSAS 1963, pl. 252. For some recently discovered examples of black and white patterns from Dion, quite similar to those found in Cyrenaican mosaics, see PANTERMALIS 1987, fig. 2.

⁵⁵ See WAYWELL 1979, 309 for several examples, including a polychrome one from Patras, similar to ours.

⁵⁶ Black and white examples come from the Palazzo delle Colonne (PESCE 1950, 29, fig. 36) and Building 1 of the North-East Quadrant (LITTLE 1979-80, 40, pl. 1) at Ptolemais; the Roman Public Baths of Apollonia (GOODCHILD 1977, pl. XXXVII:d), the Large Baths (OLIVERIO 1930, fig. 2), the Small Baths of the Sanctuary of Apollo (unpublished) and the Insula of Jason Magnus (MINGAZZINI 1966, pl. VIII:2) at Cyrene. The last-mentioned building also has a polychrome example, in the Sala delle Quattro Stagioni (MINGAZZINI 1966, pl. IX:2). For a discussion of the popularity of the motif in Cyrenaica, with more examples in mosaic, see LUNI 1987, 442 ff., figs 44-47.

⁵⁷ WAYWELL 1979, 305.

⁵⁸ See notes 6 and 7 above.

conditioned the Justinianic mosaics of the region⁵⁹. It is not then surprising that the same agents appear to have acted on the mosaic production of the intermediate period. J.A. Lloyd, speaking about Cyrenaican architecture, has stated that «Cyrenaica's basic affinities remained throughout with Greece and the East»⁶⁰, and the same in fact seems to apply to Cyrenaican mosaic decoration.

⁵⁹ ALFÖLDI-ROSENBAUM and WARD-PERKINS 1980, 65ff.

⁶⁰ *Berenice* I, 30.

ABBREVIATIONS

ÅKERSTRÖM-HOUGEN 1974: G. ÅKERSTRÖM-HOUGEN, *The Calendar and Hunting Mosaics of the Villa of the Falconer in Argos* (= *Acta Instituti Atheniensis Regni Sueciae*, S.4, XXII).

ALFÖLDI-ROSENBAUM and WARD-PERKINS 1980: E. ALFÖLDI-ROSENBAUM and J. WARD-PERKINS, *Justinianic Mosaic Pavements in Cyrenaican Churches* (= *Monografie di Archeologia Libica* XIV).

ASIMAKOPOULOU-ATZAKA 1973: Π. ΑΣΗΜΑΚΟΠΟΥΛΟΥ-ΑΤΖΑΚΑ, «Ρωμαϊκά Ψηφιδωτά Δάπεδα με ανθρώπινες μορφές», *Hellenica* 26, 216-54.

ASIMAKOPOULOU-ATZAKA 1987: Π. ΑΣΗΜΑΚΟΠΟΥΛΟΥ-ΑΤΖΑΚΑ, Σύνταγμα τῶν Παλαιοχριστιανικῶν Ψηφιδωτῶν Δαπέδων τῆς Ελλάδος. II: Πελοπόννησος-Στερεά Ελλάδα (= Βυζαντινά Μνημεία, 7).

AURIGEMMA 1960: S. AURIGEMMA, *L'Italia in Africa. Le scoperte archeologiche. Tripolitania, I: I monumenti d'arte decorativa. Parte 1: I mosaici*.

BALDASSARE 1969-70: I. BALDASSARE, «Il mosaico dell'Apollonion di Cirene», *StMisc* 15, 57-61, pl. XVII.

BALDASSARE 1976: I. BALDASSARE, «Mosaici Ellenistici a Cirene e a Delo: Rapporti e differenze», *Quaderni di Archeologia della Libia* 8, 193-221, figs 1-23.

BECATTI 1961: G. BECATTI, *Scavi di Ostia IV: Mosaici e Pavimenti Marmorei*.

BECATTI 1965: G. BECATTI, «Alcune caratteristiche del mosaico bianco-nero in Italia», in *La Mosaïque Gréco-Romaine, Colloque International, Paris 29 Août - 3 Septembre 1963*, 15-27.

Berenice I: J.A. LLOYD (ed.), *Excavations at Sidi Khrebish, Benghazi (Berenice)*, Vol. I (= *Supplements to LA-V*), 1977. Includes: J.A. LLOYD, «The Background»; IDEM, «The Excavations»; R. REESE, «The Coins»; J. REYNOLDS, «The Inscriptions»; F. SEAR, «Architectural Decoration»; P.M. KENRICK, «Summary of dated deposits».

Berenice II: J.A. LLOYD (ed.), *Excavations at Sidi Khrebish, Benghazi (Berenice)*, Vol. II (= *Supplements to LA - V*), 1979. Includes: G. BARKER, «Economic Life at Berenice»; A. BONANNO «Sculpture and terracottas»; J.A. RILEY, «Coarse Pottery».

Berenice III: Excavations at Sidi Khrebish, Benghazi (Berenice), Vol. III (= *Supplements to LA -V*), 1985. Part 1: P.M. KENRICK, *The Fine Pottery*, Part 2: D.M. BAILEY, *The Lamps*.

BLAZQUEZ and ORTEGO 1983: J.M. BLAZQUEZ and T. ORTEGO, *Mosaicos Romanos de Soria* (= *CME* VI).

BRECCIA FRATA *et al* 1976: M.M. BRECCIA FRATA, S. RICCI and B.M. SARLO, «Considerazioni su un nuovo ambiente sottostante la Basilica di S. Cecilia in Trastevere», *BdA*, ser. V, LXI, 217ff.

BRUNEAU 1981: Ph. BRUNEAU, «Tendances de la Mosaïque en Grèce à l'époque impériale», in *ANRW* II: 12:2, 320-46.

DI VITA 1966: A. DI VITA, *La villa della "Gara delle Nereidi" presso Tagiura, Suppl. to Libya Antiqua-II.*

DUNBABIN 1979: K.M.D. DUNBABIN, «Techniques and materials of Hellenistic Mosaics», *AJA* 83, 265-277.

FOUCHER 1963: L. FOUCHER, *La Maison de la Procession Dionysiac a El Jem.*

FOUCHER 1964: L. FOUCHER, "Sur les mosaïques de Zliten", *LA* I, 9-20.

FOUCHER 1965: L. FOUCHER, «Les Mosaïques Nilotiques Africaines», in *La mosaïque Gréco-Romaine, Colloque International, Paris 29 Août-3 Septembre 1963*, 137-145.

GHISLANZONI 1915: E. GHISLANZONI, «Notizie archeologiche sulla Cirenaica», *Notiziario Archeologico*, I, 73ff.

GOODCHILD 1962: R.G. GOODCHILD, *Benghazi. The story of a city.*

GOODCHILD 1977: R.G. GOODCHILD, «The Roman Baths», in E.J.H. HUMPHREY (ed.), *Apollonia. The Port of Cyrene. Excavations of the University of Michigan 1965-67 (= Supplements to LA-IV).*

GUIMIER-SORBETS 1982: A.-M. GUIMIER-SORBETS, «Le Méandre a Panetton de Clef dans la mosaïque Romaine», in *Mosaïque. Recueil d'hommages à Henri Stern*, 195-213.

HELLENKEMPER SALIES 1986: G. HELLENKEMPER SALIES, «Römische Mosaiken in Griechenland», *BjB*, 241-84.

JOBST 1977: W. JOBST, *Forschungen in Ephesos, Band VIII/2: Römische Mosaiken aus Ephesos I: Die Hanghäuser des Embolos.*

JONES 1983: G.D.B. JONES, «Excavations at Tocra and Euesperides, Cyrenaica 1968-1969», *LibSt* 14, 109-121.

JOYCE 1979: H. JOYCE, «Form, Function and Technique in the Pavements of Delos and Pompeii», *AJA* 83, 253-63.

LITTLE 1979-80: J.H. LITTLE, «Excavations in the North-East Quadrant. 1st Interim Report», *LibSt* 11, 37-43.

LLOYD 1985: J. LLOYD, «Some aspects of Urban Development at Euesperides/Berenice», in G. BARKER, J. LLOYD and J. REYNOLDS (eds), *Cyrenaica in Antiquity (= Society for Libyan Studies Occasional Papers I = BAR S239)*, 49-66.

LUNI 1987: M. LUNI, "Il Santuario rupestre libyo delle "Immagini" a Slonta (Cirenaica)", in *Cirenè e i Libyi = Quaderni di Archeologia della Libya* 12, 415-458.

MATZ 1968-69: FR. MATZ, *Die dionysischen Sarkophage*, Vols I-III.

MEYBOOM 1977: P.G.P. MEYBOOM, «I Mosaici Pompeiani con figure di Pesci», *Meded XXXIX*, n.s. 4, 49-93.

MICHAELIDES 1985: D. MICHAELIDES «Some aspects of marble imitation in mosaic», in P. PENSABENE (ed.), *Marmi Antichi (= StMisc 26)*, 155-63.

MICHAELIDES 1987: D. MICHAELIDES, *Cypriot Mosaics.*

MINGAZZINI 1966: P. MINGAZZINI, *L'Insula di Giasone Magno a Cirene* (= *Monografie di Archeologia Libica* VIII).

MOWRY and KRAELING 1962: L. MOWRY and C.H. KRAELING, «Mosaics and marble paving», in C.H. KRAELING, *Ptolemais, City of the Libyan Pentapolis*, 237-63.

OLIVERIO 1930: G. OLIVERIO, «Campagna di Scavi a Cirene nell'estate del 1928», *AfrIt.*

PANTERMALIS 1987: Δ. ΠΑΝΤΕΡΜΑΛΗΣ, «Η ανασκαφή μιας αίθουσας στο Δίον», in *Το Αρχαιολογικό Έργο στη Μακεδονία και Θράκη*, 1, 181-83.

PESCE 1950: G. PESCE, *Il «Palazzo delle Colonne» in Tolemaide di Cirenaica* (= *Monografie di Archeologia Libica* II).

PETRASSI 1972: M. PETRASSI, «Testimonianze cristiane sotto l'Appia Antica», *Capitolium* 47, 5-6, pp. 25 ff.

PETSAS 1963: Φ. ΠΙΕΤΖΑΣ, «Ανασκαφή Ναούσης», *ΑΔ* 18, Χρονικά, 213-15.

SAUNDERS 1982: J.F. SAUNDERS, *Roman Crete*.

STUCCHI 1975: S. STUCCHI, *Architettura Cirenaica* (= *Monografie di Archeologia Libica* IX).

VICKERS 1971-72: M. VICKERS, «Cyrenaica, 1962-1972», *ArchRep.*

WAYWELL 1979: E. WAYWELL, «Roman Mosaics in Greece», *AJA*, 279-85.

WAYWELL 1983: E. WAYWELL, «A Roman Villa at Knossos, Crete», *Mosaic (ASPROM)* 8, 11ff.

Michele R. Cataudella

L'economia africana del basso impero: realtà di una crisi?

La tradizione sulla prosperità dell'economia africana esiste e nessuno certo vorrà metterla in dubbio; vero è tuttavia che certe testimonianze, per la loro stessa natura, non appaiono realmente significative, perché non sfuggono del tutto a quel tanto di sapore letterario che non è molto lontano dal luogo comune, e che non sempre aderisce a una concreta realtà¹. Ciò che allora può far da punto di riferimento più sicuro è il testo giuridico, al di fuori, evidentemente, da topiche letterarie di qualsiasi tipo, e «agganciato», per contro, secondo ogni verosimiglianza, a esigenze e fattori reali.

Sono due i testi giuridici su cui pare opportuno fermare l'attenzione per la maggiore rilevanza che essi hanno assunto nell'ambito della discussione: si coglie in essi, infatti, il profilo problematico fondamentale in rapporto agli altri dati della tradizione. L'eventuale discordanza — che può nascere solo da un esame dei testi giuridici libero dai condizionamenti della tradizione — rappresenta il nodo cruciale del problema, e, nello stesso tempo, il presupposto per intendere verosimilmente la realtà dell'economia africana del basso impero².

Il primo testo è del 397 ed è indirizzato al proconsole d'Africa: *Quis tam inveniri iniquus arbiter rerum potest, qui in urbibus magnifico statu praeditis ac votiva curialium numerositate locupletibus ad iterationem quempiam transacti oneris impellat, ut, cum alii necdum paene initiati*

¹ Da LATTANZIO (*De mort. pers.*, 8) all'*Exp. tot. mundi*, 61 (ed. ROUGÉ, S.C., 124) a SALVIANO DA MARSIGLIA (*De gub. dei*, IV, 12) pare sempre la ripetizione costante di uno stesso motivo, mentre in altri casi si tratta prevalentemente di deduzioni, verosimili, quando più, quando meno. Cfr. ad es. E. ALBERTINI, in *Mélanges P. Thomas*, Paris 1930 pagg. 1 e sgg., a proposito di un passo di AGOSTINO (*De ordine*, X,1,3, CSEL 63 pg. 125); mi pare opportuno, d'altra parte, fermare l'attenzione su un altro passo di Agostino (*sermo* 177, 10 PL, 38-9, 959), richiamato da C. LEPALLEY (*Les cités de l'Afrique rom. au Bas Emp.*, Paris 1979, I, pg. 30): *accipe hic a me aurum et da mihi in Africa oleum*. Che se ne possa ricavare una presentazione della vendita dell'olio come il commercio per eccellenza è anche ammissibile; tuttavia, in un contesto del genere, l'olio vien presentato come una merce preziosa, proprio come l'oro, e proprio questo, evidentemente, assai poco si concilia con l'abbondanza. Cfr., per altro, ancora AGOSTINO, *De civ. dei*, 22,8 sulla povertà in terra d'Africa.

² Altre testimonianze in LEPALLEY, o.c., I pagg. 29 e sgg., ivi bibl. e discuss.

*curiae sacris fuerint, alios continuatio et repetitae saepe functiones adficiant*³? È il documento a cui soprattutto ha dato rilevanza Albertini⁴; egli ha colto l'espressione sintomatica della prosperità nell'allusione al numero elevato dei curiali (*curialium numerositate*), quel numero elevato che sarebbe stato auspicabile anche nelle altre province dell'impero (*votiva*)⁵: un testo, in breve, che è riflesso di uno *status* di floridezza — affermava Albertini —, e a fronte del quale sarebbero in contrasto stridente gli abusi eventuali di un *arbiter iniquus* che «iteri» gli oneri dei curiali.

Ma in verità non sembra che tutto questo discenda in modo rigorosamente conseguente dal testo citato; mi pare anzitutto da rilevare che la costituzione di Onorio non contempla un caso reale, ma solo possibile, com'è verosimile: sintomatico è in questo senso il congiuntivo *impellat* (o *compellat*, nel testo di Giustiniano)⁶, il quale configura un caso che può verificarsi (che fors'anche si sarà verificato dal momento che il principio generale è oggetto costante di specifica normativa), ma che è ben diverso dall'espressione di uno *status* concretamente rilevato e realmente in atto.

Altre due semplici considerazioni inducono comunque a ogni riserva sulla possibilità di utilizzare questo testo a sostegno di un'ipotesi di prosperità. I due punti-chiave, nei termini proposti e acutamente illustrati da Albertini⁷, si colgono nel numero dei curiali, che è sintomatico della prosperità (*locupletibus*), da un lato, mentre, dall'altro lato, proprio perché è elevato, è auspicabile in tutte le province dell'impero (*votiva*). Ebbene, riguardo al primo punto è da richiamare un fatto risaputo e scontato, e cioè che il numero dei curiali non è assolutamente in diretto rapporto di proporzionalità con lo stato di benessere quasiché quanto più elevato sia il numero di essi — poniamo — tanto maggiore sia la ricchezza della regione. E in effetti lo stato di curiale non comporta automaticamente uno *status* di ricchezza: tutt'altro! I curiali non sono ricchi, o lo sono solo in modesta parte; nella maggioranza dei casi fanno vita grama, tartassati dalle tasse e dagli oneri di varia natura (*munera*), e dispe-

³ *C.Th.*, XII, 5,3, del 397.

⁴ E. ALBERTINI, in «*Bull.Soc.Nat.Ant.de Fr.*», 1933, pgg. 109 e sgg.

⁵ Cfr. J. GODEFROY, *Cod. Theod. cum perpet.comment.*, IV, ed. RITTER, Leipzig 1740 pg. 564, citato da LEPALLEY, o.c., I, pg. 30. Cfr. anche J. BREITMEYER, *Le suffix latin-ivus*, Genève Fax 1933 (tesi di dottorato).

⁶ *Cod. J.* 10, 32, 52.

⁷ Cfr. anche *C.Th.*, XII,5,1, che ALBERTINI («*Bull.*», cit.) intende nel senso della prosperità delle città; dello stesso testo ho trattato in *Atti del V conv. su «L'Africa Romana», dic. 1987, Sassari 1988, pgg. 87 e sgg.*

ratamente alla ricerca di un modo qualunque, legale o illegale, per sottrarsi alla curia⁸.

Riguardo al secondo punto basta osservare come le città della Siria, a quanto risulta⁹, avessero *ordines* di 600 membri, mentre le città occidentali avevano *curiae* che prevedevano 100 membri¹⁰; pertanto non potevano essere di certo le *curiae* occidentali a far da modello di *numerositas* nei confronti delle *curiae* orientali. D'altra parte questo stesso stato di cose non incoraggia di certo a pensare che il numero dei decurioni potesse essere in qualunque modo legato a variazioni di un indice del benessere.

La maggior verosimiglianza sta invece — credo — in favore di un'ipotesi secondo cui lo *status magnificus* e la *votiva numerositas* altro non vogliano essere che una definizione della città in cui la *curia* nella sua composizione rappresenti un'espressione fedele della cittadinanza, in quanto a farne parte siano tutti i membri che le spettano senza defezioni di qualunque natura, legali o illegali, che evidentemente scompaginavano il profilo di essa investendo e la sfera sociale e quella amministrativa.

Il fenomeno della «diserzione» era di proporzioni vastissime, come è noto¹¹; la legislazione ne fa oggetto di costante attenzione con prov-

⁸ H.-I. MARROU (*Saint Aug. et l'augustinisme*, Paris 1956, pg. 12) parla di una piccola borghesia in via di proletarizzazione; «un abime separait le genre de vie des nombreux curiales petits et moyens de celui des riches propriétaires»: così LEPALLEY, o.c. I, pg. 324. Per una netta distinzione nell'ambito dei curiali rispetto all'età precedente, cfr. T. KOTULA, *Les curies municipales en Afr. Rom.*, Wrocław 1968, pgg. 137 e sgg. Cfr. anche B.H. WARMINGTON, *The municipal Patrons of Roman North Africa*, in «Pap. of the British School at Rome» 22, 1954, pgg. 39 e sgg.; e A.H.M. JONES, *Later Rom. Emp.*, Oxford 1964, II, pg. 755. Profilo del problema con ampia discussione e bibl. in LEPALLEY, o.c. I, pgg. 318 e sgg. (sulla fuga dalle curie in part. v.I, pgg. 243 e sgg.).

⁹ Cfr. LIBAN, *Or.* XLVIII, 3 sui 1.200 membri della *boulé* di Antiochia; l'ipotesi che 600 membri avesse la curia di Thuburbo Maius al tempo di Commodo (cfr. L. POINSSOT, in «B.C.T.H.», 1917, pg. 113) va un po' al di là di quanto consenta di pensare il testo epigrafico su cui essa è fondata (*I.L.Afr.*, 226), e oltretutto è in contrasto nettissimo con gli altri dati sulla composizione delle curie occidentali.

¹⁰ Cfr. *ILS*, 5670, 6121, 6579, riguardo a *Cures*, *Canusium* e *Veii*; *Cic. De lege agraria*, II, 96 ecc. Per Thamugadi, cfr. LEPALLEY, o.c., II pg. 467. Quand'anche fosse fondata l'ipotesi di J. DECLAREUIL (*Quelques problèmes d'hist. des instit. munic. au temps de l'emp. Rom.*, Paris 1911, pgg. 219 e sgg.) - che comunque è poco verosimile (cfr. anche P. PETIT, *Libanius et la vie munic. à Antioche au IV s.*, Paris 1955, pgg. 28 e sgg.) - la proporzione resterebbe sostanzialmente invariata, pur cambiando il numero complessivo, senza alcuna incidenza di rilievo sul nostro discorso. Anche se è maggiore il numero dei decurioni a Thamugadi (da 139 a 150 verosimilmente, cfr. LEPALLEY, o.c., II n. 92), siamo sempre attestati su cifre di gran lunga inferiori rispetto a quelle delle città orientali, almeno quattro volte maggiori.

¹¹ Ampia raccolta di materiale e puntuale discussione in LEPALLEY, o.c., I, pgg. 243 e sgg.; cfr. anche J. GAUDEMET, in «Jura», 2, 1951 pg. 45 e JONES, o.c., II, pgg. 740 e sgg.

vedimenti atti a prevenire e a ostacolare la fuga dalle *curiae*. Evidentemente era questa — la fuga — lo specchio di un malessere diffuso, e quanto maggiore era l'espansione del fenomeno, tanto maggiori dovevano essere i motivi del disagio e del malessere; per converso, è naturale che dove il fenomeno si manifestava in proporzioni ridotte o addirittura irrilevanti, lì si doveva individuare una condizione di benessere nel senso più ampio del termine, con riguardo e all'aspetto formale dell'ordinamento cittadino e al riflesso positivo che esso aveva nella prospettiva dell'amministrazione imperiale. È tutto quello, insomma, che può configurare un *magnificus status*, attraverso il regolare funzionamento degli organi istituzionali, di cui è presupposto ineliminabile la «presenza» dei componenti: una curia, effettiva espressione del tessuto cittadino, senza turbamenti e lacerazioni, senza «fughe», insomma, di cui sarebbe immediato il contraccolpo sulla *numerositas*¹².

Non è dunque in questo testo — a quanto mi pare — un'esaltazione del numero elevato dei curiali quale espressione di prosperità, ma, con maggior verosimiglianza, un'esaltazione del numero «giusto»¹³ quello previsto dall'«organico» della *curia*, quello desiderato (*votiva*), e che le fughe dovevano rendere quasi un miraggio¹⁴. Nulla di più, a quanto io credo: far di questo testo un supporto alla tradizione sulla prosperità africana è senz'altro fuor di luogo, se esso ha da essere inteso come qui proponiamo. E per lo stesso motivo non se ne ricava neanche indicazione contro l'ipotesi della prosperità: è un testo il cui interesse è limitato al profilo istituzionale¹⁵.

¹² Nello stesso senso, ma con valore ovviamente opposto, va inteso, secondo ogni verosimiglianza, il *paucitate* di *C. Th.*, XII,1,32, del 341, un testo importante per vari riguardi, e soprattutto per il richiamo esplicito all'interesse della *respublica (rei publicae incommodum)*, comprensibile, ovviamente, in rapporto a una carenza «colpevole», produttrice di disfunzione della *curia*, assai più che in rapporto a una obiettiva realtà del tessuto sociale.

¹³ Intendiamo quindi, preferibilmente, *numerositas* non nel senso di un numero elevato in assoluto, ma solo in rapporto all'«organico» della *curia*. Forse non è neanche da escludere l'eventualità che nel passo in discussione il valore di *numerositas*, *numerus*, proprio dell'ambito ritmico e musicale, possa connotare il concetto esposto: in questo senso «numero giusto», ossia il numero richiesto dal *commodum* della *res publica*. Ma è un aspetto che non vuole avere alcuna particolare rilevanza.

¹⁴ Tanto più che i curiali tendevano a «fuggire», sia i poveri che i ricchi, e per motivi ovviamente diversi, per la durezza degli oneri, i primi, ma anche, e soprattutto, per ambizione di potere e di onori; e per avere un salario — almeno fra altri possibili motivi — i secondi. Cfr. LEPELLEY, o.c., I, pgg. 290 e sgg., ivi bibl. (egli intende però *C. Th.*, XII,5,3 diversamente da come qui proponiamo). Cfr. anche A. CHASTAGNOL, *L'albun munitic. de Timgad*, Bonn 1978, pg. 90.

¹⁵ Il richiamo al *magnificus status* e alla *numerositas* si comprende bene in contrapposizione alle condizioni di quelle città in cui poteva (o doveva) essere indispensabile ricor-

Veniamo ora al secondo testo, una costituzione di Onorio del 422, che sulla base di un rilevamento sistematico e *secundum fidem polyptychorum*, prevede una distinzione nella Proconsolare e nella Bizacena fra terre soggette a pagamento (*in solvendo; praestanda functione*) e terre non coltivate ed esenti da onere (*in removendis; in auferenda*)¹⁶. Dai dati riportati nel testo si ricava che le terre incolte rappresentavano un terzo circa del totale censito nella Proconsolare, e poco più della metà di quello censito in Bizacena; in rapporto alla superficie totale delle due province (circa 91.000 km²) la superficie censita, 15.052 km², rappresenta circa la sesta parte, e la superficie coltivata, 8322 km² solo l'undicesima parte¹⁷, rispettivamente il 16,5% circa, e poco più del 9%.

Sono dati — come ognuno vede — ai quali difficilmente si potrebbe associare l'idea di uno stato di splendore della produzione agricola, ma che, al contrario, delineano un quadro drammatico di crisi soprattutto se essi si intendono comprensivi dell'interno terreno agricolo delle due province; e in questo senso è stato inteso il testo, ad es., da Dessau¹⁸, Stein¹⁹, Mazzarino²⁰, ecc. Ha ritenuto di poter attenuare sensibilmente la portata del fenomeno il Barthel²¹, affermando che la costituzione aveva per oggetto solo i beni della *res privata*: in questo senso si sono orientati, ad es., Haywood²², Courtois²³, Picard²⁴, Lepelley²⁵, al quale si deve lo studio più ampio e approfondito sull'argomento.

rere all'iterazione; così quando la defezione dei curiali avesse raggiunto un livello talmente elevato da far sì che il ricorso all'iterazione risultasse come l'unica alternativa alla paralisi. La formulazione del nostro testo presuppone in ogni caso una distinzione fra città *magnifico statu* e città prive di questo *status*, sulla cui esistenza non possono valere dubbi di sorta, con tutto quel che ne consegue in sede di valutazione globale dello *status* di una regione. Ampio profilo e discussione in JONES, o.c., II, pgg. 740 e sgg.

¹⁶ C. Th., XI, 28, 13.

¹⁷ Esame approfondito di questo testo in LEPELLEY, «Ant. Afric.», I, 1967, pgg. 135 e sgg. a cui si deve anche la migliore lettura delle misure riportate nel testo.

¹⁸ H. DESSAU, in RE, III, 1116 s.v. *Byzantium*.

¹⁹ E. STEIN, *Hist. du Bas Emp.*, Paris 1952² (a cura di J.R. PALANQUE), I, pg. 584.

²⁰ S. MAZZARINO, *Aspetti sociali del IV sec.*, Roma 1951, pgg. 253 e sgg. e 418. Cfr. anche F. LOT, in «Rev. Hist. Droit Fr. et Etr.», 4, 1925, pgg. 24 e sgg.

²¹ W. BARTHEL, in «Bonn. Jarhb.», 1911, pgg. 49 e sg.

²² R.M. HAYWOOD, in T. FRANK, *Econ. Survey of Anc. Rome*, Baltimore 1938, pg. 118.

²³ C. COURTOIS, *Les Vandales et l'Afrique*, Paris 1955, pg. 132.

²⁴ G. CHARLES-PICARD, *La civil. de l'Afrique Rom.*, Paris 1959, p. 370.

²⁵ LEPELLEY, «Ant. Afr.», cit. e *Les cités*, cit., pgg. 31 e sgg.

Il nodo della questione resta ancora questo, se i dati della costituzione siano da interpretare in relazione all'intera superficie agricola, o in relazione solo alla *res privata*; e ciò, nonostante la debolezza delle argomentazioni di Barthel²⁶, mentre conservano la loro obiettiva validità le osservazioni di Lepelley sulla natura del terreno²⁷. Alcuni aspetti meritano dunque ancora qualche ripensamento e riguardo al testo e riguardo al suo «contesto» africano.

Le prescrizioni della costituzione onoriana sono contenute in due commi: il primo — *...ut circa eos, quibus conlocata ac relevata sunt praedia, ad securitatem perpetuae proprietatis intermina possint aetate servari* — appare come un riferimento all'istituzione del rapporto perpetuo, ché anzi, secondo quanto sembra più verosimile, la norma citata ha per oggetto specifico il passaggio da un regime locativo determinato (*conlocata ac relevata*), al regime che garantisce la *perpetua proprietas*. Se così è, non mi par dubbio che la costituzione di cui parliamo debba aver per oggetto anche i fondi privati, dal momento che questa norma solo ad essi sembra potersi riferire; infatti per i beni di proprietà dell'imperatore il rapporto enfiteutico era ormai da tempo l'unico in uso²⁸. C'è una continuità indubbiamente fra i grandi affittuari dei latifondi africani, poniamo, del II o anche del III sec., e i *conductores* del basso impero: questi sono ormai degli enfiteuti, ossia sono detentori di un titolo di possesso di durata illimitata, che contempla anche la facoltà di alienare, donare e trasmettere agli eredi²⁹. In pratica al rapporto di *locatio-conductio*, di durata limitata (generalmente 5 anni), si sostituisce il *ius perpetuum*³⁰. L'attestazione della presenza dell'enfiteusi in Africa risa-

²⁶ Il vero motivo su cui si fondava soprattutto il BARTHEL non è praticamente accolto da nessuno: il fatto che la costituzione è indirizzata al *comes rerum privatarum* implicherebbe che oggetto della costituzione stessa fossero i beni demaniali. Si osserva che il *comes rerum privatarum* in materia fiscale riceveva tutti gli atti imperiali così come il prefetto del pretorio e il *comes sacrarum largitionum*. L'argomento è irrilevante secondo l'interpretazione che qui proponiamo. Per il calcolo demografico-alimentare di CHARLES-PICARD (o.c., p. 370) cfr. *infra* nota 48.

²⁷ Cfr. «Ant.afr.», cit. e *Les cités*, pg. 32.

²⁸ Cfr. JONES, o.c., I, pgg. 417 e sgg.; cfr. anche P. BURDEAU, in «Jura» 23, 1972, pgg. 1 e sgg. e «RIDA» 20, 1973, pgg. 285 e sgg., e soprattutto, recentissimo, D. VERA, in «Atti del IV conv. L'Africa Romana», dic. 1986, Sassari 1987, pgg. 267 e sgg.

²⁹ Cfr. CH. SAUMAGNE, in C. COURTOIS, L. LESCHI, C. PERRET, C. SAUMAGNE, *Les Tablettes Albertini, Act. priv. de l'époque vand.*, Paris 1952, pgg. 114 e sgg.; cfr. anche J. KOLENDO, *Le colonat en Afrique sous le Haut-Emp.*, Paris 1976, pgg. 47 e sgg. e D. KEHOE, in «ZPE» 56, 1984, pgg. 193 e sgg. e 57, 1985, pgg. 51 e sgg.

³⁰ Cfr. E. CUQ, in «DS» III,2, 1289 e sg.; cfr. anche, ad es., R. SORACI, in «Quad. Catan.», 16, 1986 pgg. 261 e sgg. ivi bibl.; e D. VERA, o.c., pgg. 290 e sgg.

le agli inizi del IV sec., mentre fino all'età dei Severi la gestione delle terre demaniali si fondava sul rapporto di *locatio-conductio*. È impensabile allora nella fattispecie — per quanto par verosimile — un provvedimento quale l'istituzione del rapporto enfiteutico nei fondi della *res privata* quando era proprio l'enfiteusi che dominava in assoluto nei rapporti agrari delle proprietà imperiali da oltre un secolo³¹. È chiaro pertanto che un riferimento ai beni imperiali appare obiettivamente precario se non lo si intenda in stretto rapporto con il «passaggio» dal precedente regime di non appartenenza alla *res privata*.

Ed ecco il secondo comma: *De his vero, quae edictis pendentibus nondum sunt certis adsignata personis, rectores provinciarum decernimus providere, ut manentibus remediis, quae fides supra dicta adtribuit, idoneis conlocentur*. In questa formulazione si possono cogliere tre punti di particolare rilevanza: a) il testo fa riferimento a un «fatto nuovo» (*edictis pendentibus*); b) la competenza in merito all'adempimento previsto è pertinente all'amministrazione imperiale (sono i *rectores provinciae*); c) il *nondum*, «non ancora», contiene una notazione cronologica la cui «decorrenza» è fissata evidentemente nel «fatto nuovo» di cui si è detto ora. Ossia: è nuova la competenza dei *rectores* (*decernimus providere*), e nuovo è anche lo *status* dei fondi agrari (*edictis pendentibus nondum*); allora, che cosa ha determinato la «novità»? Evidentemente l'acquisizione di tali beni fondiari nella *res privata* (come spiegare diversamente gli *edicta* e i *rectores*?).

Se ciò è vero, sia il primo sia il secondo comma della costituzione di Onorio contengono norme legate al passaggio di proprietà private nella *res privata*. La genesi di questo «passaggio» ben si intende, per quanto è lecito credere, nella linea di continuità di cause e di situazioni che hanno dato luogo allo stesso passaggio fin dai primi tempi dell'impero, pur nella varietà e peculiarità di singoli provvedimenti e congiunture³². D'altra parte i due commi di cui discorriamo sono dettati dalle risultanze di un censimento che evidentemente serviva ad aggiornare il quadro catastale; quindi potevano essere recenti o anche meno recenti le situazioni «rilevate».

Quel che più interessa — ed è consequenziale a tutto quanto si è venuto dicendo — è che i *praedia* sia del primo che del secondo comma sembrano facilmente configurarsi come beni acquisiti alla *res privata* e

³¹ Sull'enfiteusi trattazione recente, ad es. in G. SCAFFARDI, *Studi sull'enfiteusi*, Parma 1981.

³² Ampio materiale e discussione in D. CRAWFORD, in M.I. FINLEY, *Studies in Roman Property*, Cambridge 1976, pgg. 35 e sgg.; cfr. anche VERA, cit., pgg. 268 e sgg.

da inquadrare ancora nel regime giuridico in essa vigente. E quel che è certo è che i presupposti dell'acquisizione dei beni fondiari nella *res privata* imperiale erano rilevabili ovviamente attraverso un censimento dei beni che non appartenevano alla *res privata* (non certo attraverso un censimento delle proprietà imperiali!). Per altro lo stesso testo fa esplicita allusione al censimento di beni privati (o comunque non imperiali) dove si legge *manentibus remediis quae fides supra dicta...* in relazione allo *status* dei beni fondiari dopo il passaggio alla *res privata*: riferimento evidente allo *status* rilevato quando i beni non erano ancora passati alla *res privata* (*manentibus...*). E proprio questo è il censimento di cui è menzione nel nostro testo, e che è comprensivo pertanto di tutti i beni fondiari, ossia, in pratica, di tutta la superficie agraria, coltivata e incolta.

Se le cose stanno così, la porzione di terreno coltivato nelle due province era veramente esigua, e tale da render legittime le conclusioni che sono state tratte sullo stato dell'agricoltura africana e la sua precarietà: il 9% dell'intera superficie (e non della *res privata* soltanto!) come terreno coltivato appare obiettivamente difficile da conciliare con quella condizione di prosperità che è motivo ricorrente nella tradizione. Ma il problema si presenterebbe in termini cruciali anche se la percentuale citata si intendesse riferita al solo patrimonio demaniale. E in effetti, nell'ipotesi prospettata — che comunque crediamo di aver dimostrato poco verosimile — la superficie coltivata può esser maggiore ma solo in misura assai poco rilevante: lo si può affermare anche in mancanza di perspicui dati numerici³³.

È ben nota la testimonianza di Plinio³⁴: *latifundia perdidere Italiam, iam vero et provincias; sex domini semissem Africae possidebant, cum interfecit eos Nero princeps*. Ed è già la metà del territorio a venirsi a trovare nel patrimonio imperiale attraverso la confisca; e si aggiungeva ad altri possedimenti imperiali di Augusto e di Tiberio. E siamo già, a rigor di numeri (anche se approssimativi!), ben oltre la metà della superficie fondiaria³⁵. Sono quindi ancora da computare le aggiunte successive, nel corso dei secoli, derivanti dalle vicende della storia imperiale e dalle congiunture diverse, così i legati, le attribuzioni di beni fondiari

³³ Cfr. *supra* nota 26. Tutto questo vale nel senso che il dibattito su questo punto — importante di certo per l'interpretazione della costituzione di cui si è detto — ha riflessi di rilevanza modesta sulla entità della superficie agraria ai fini di una valutazione in merito alla prosperità africana. Cfr. anche *infra* nota 47.

³⁴ *N.H.*, XVIII, 7, 35.

³⁵ Cfr. *supra* nota 32; e quindi R. His, *Die Domänen der Röm. Kaiserzeit*, Leipzig 1896, pgg. 33 e sgg. e 45 e sgg.

vacanti, i beni sequestrati, ecc.³⁶, fino alle acquisizioni del IV sec., quando confluirono nella *res privata* le terre cittadine, i beni dei templi e quelli dei sacerdoti pagani: la linea di tendenza — come si vede — è orientata verso l'incremento del patrimonio imperiale³⁷.

Restava dunque poco, e se la mancanza di dati ci impedisce di conoscere le misure effettive della realtà fondiaria africana, in verità quel che restava non poteva essere tale da ribaltare le conclusioni ovvie sui limiti molto ristretti della superficie coltivata delle province africane. Ai *possessores* privati doveva restare quindi poco spazio³⁸.

Ancora, dunque: come spiegare la tradizione sulla prosperità, la ricchezza africana? E di luogo comune neanche a parlare in un arco di tempo così lungo, in contrasto marcato con una realtà che parrebbe di crisi profonda.

* * *

Il problema va spostato allora su altro piano, quello del rapporto fra prodotto e domanda: è chiaro infatti che il primo è da commisurare con la seconda, ed è l'entità del fabbisogno a far sì che il prodotto risulti sufficiente, o scarso o abbondante con quel che ne deriva sulla valutazione globale in merito all'andamento dell'economia. In sostanza è il profilo demografico ad assumere un ruolo portante nell'approccio al problema di cui discorriamo.

C'è un problema demografico che investe la storia degli ultimi secoli dell'impero, problema a cui — com'è noto — sono state attribuite intensità e rilevanza diverse nella vicenda della storia sociale ed economica del tardo impero. Tema centrale della problematica sulla crisi dell'impero, la questione demografica non è pertinente direttamente alla mia relazione e sarebbe fuor di luogo farne anche un cenno. Basta solo fissare un punto, per altro abbastanza ovvio, che cioè si tratta di un problema che non dà spazio a soluzioni globali; è un problema, in pratica, che assume portata e connotati diversi nelle diverse aree e regioni pur nel qua-

³⁶ Cfr. ad es. A. CHASTAGNOL, in *Atti del IV conv. Int.Acc. Rom. Constant. ott. 1983*, Perugia 1986, pgg. 76 e sgg.; in part. LEPELLEY, *Les cités*, pgg. 67 e sgg.; e VERA, cit., pgg. 281 e sgg. Importante la testimonianza di *C. Th.*, V, 14, 3 (393) riguardo all'assegnazione in enfiteusi delle terre espropriate.

³⁷ Cfr. CH. PIETRI, in «Ktema», III, 1978 pgg. 317 e sgg.; e quindi ancora JONES, o.c., I pg. 419 e CRAWFORD, cit., pgg. 40 e sgg.

³⁸ Cfr. LEPELLEY, *Les cités*, I pgg. 320 e sgg., ivi fonti e bibl.

dro generale di una linea di tendenza verso il regresso demografico più o meno marcato, a seconda dei tempi e dei luoghi³⁹.

Ebbene: l'Africa sembra essere una regione interessata dal fenomeno in misura di sicuro rilievo. Due elementi mi paiono decisamente indicativi in questo senso, in un testo ben noto di Valentiniano III⁴⁰, un significativo elemento demografico e un dato sul gettito tributario dell'Africa dopo il 440⁴¹. Il primo testo mette in luce drammaticamente il fenomeno della *colonorum raritas*, l'abbandono delle campagne⁴², ecc.; il secondo ha per oggetto uno sgravio fiscale consistente nella riduzione del canone tributario africano a 1/8 (il che equivale al 12,5% del canone fissato). Sono atti della cancelleria imperiale, e legati l'uno all'altro, secondo quanto par evidente. È un motivo che si ripete quello dello stretto legame tra fenomeno demografico e politica fiscale, un *leit-motiv* della storia sociale del IV sec., e che ha il suo punto di riferimento nella riforma diocleziana. È il motivo che sembra guidare un aspetto determinante di questa storia, che vede a volte «saltare» l'equivalenza *caput = iugum* e quindi allargarsi la superficie dell'unità catastale riportata a ciascun *caput*, e a volte vede frazionarsi il *caput* in relazione all'unità lavorativa del *iugum*. Pertanto, l'interdipendenza fra l'indice demografico e la natura del provvedimento fiscale risulta palese in quest'ambito, e concretamente riscontrabile, al di là dell'interpretazione di singole testimonianze⁴³.

Momento cruciale di questa vicenda in Africa fu l'età vandaliana, e sbocco di un processo, verosimilmente, fu lo *status* che fa da sfondo dei due passi citati, significativi quant'altri mai in questa storia demografico-fiscale. Supporre un regresso demografico proporzionale alla riduzione del canone tributario (1/8) può anche non esser lecito data la difficoltà di cogliere i termini aritmetici della dinamica *caput/iugum*, mentre non si può trascurare quanto il provvedimento in discussione fosse legato alle esigenze determinatesi in seguito all'occupazione barbarica. Resta tut-

³⁹ Su questa linea soprattutto S. MAZZARINO, o.c., pgg. 255 e sgg.

⁴⁰ *Nov. Valent. III, XIII* [XVIII Haenel] 21 iun. 445 (*C.Th.*, II *Leg. Nov.*, ed. P.M. MEYER, pgg. 95 e sg.), 8-9: *ne quis vero de hac ipsa raritate colonorum clericatus vel militiae privilegio se existimet excusandum, superioris legis, quae hoc inhibet, formam praecipiet custodiri.*

⁴¹ *Ibid.*: *hunc tributi modum ab his magnitudo tua sperandum esse cognoscat, ut retractis septem partibus octavam tam privatae quam enphyteuticae glebae possessor agnoscat, pro qua octava omnibus titulis ad unum redactis... ita ut praedia domus divinae, quae a perpetuariis detinentur, simili modo octavam partem inferant etiam argentariae functionis.*

⁴² Cfr. anche D., 50,6,3, e SORACI, o. c., pgg. 319 e sgg., ivi bibl. e discuss.

⁴³ Cfr. anche MAZZARINO, o.c., pgg. 261 e sgg.

tavia fondamentale la constatazione della *colonorum raritas* unita all'entità molto rilevante (senz'altro eccezionale) della riduzione del canone tributario (riduzione dell'87,5%, corrispondente all'ottava parte): quale dubbio potrebbe ancora permanere sulla portata eccezionale del regresso demografico nell'Africa del V sec. e sull'incidenza di tal fenomeno sulla società e sull'economia dell'Africa romana⁴⁴?

Il problema si ripropone allora in questa nuova luce, per cui potrebbe anche non sussistere un'aporia nel rapporto fra una tradizione che esalta la prosperità africana e l'obiettiva esiguità della superficie agricola messa a coltura: la contraddizione fra i due ordini di dati potrebbe essere solo apparente, se è vero — come è vero — che in chiave di prosperità, non rappresenta un indice significativo il volume del prodotto in sé, ma in rapporto al fabbisogno e ai consumi. Si intende allora dove va a parare il nostro discorso: la quota di terreno coltivato è obiettivamente molto modesta in relazione alla superficie complessiva del territorio; così tutto fa credere e la stessa costituzione di Onorio lo conferma con la maggiore verosimiglianza. Vero è tuttavia che il quantitativo di prodotto ricavato dall'esigua estensione di terra coltivata può esser stato anche ampiamente rispondente al fabbisogno di una popolazione anch'essa molto ridotta in quanto interessata dal fenomeno diffuso e di entità rilevante che fu il regresso demografico.

E in questo caso, se il volume del prodotto era sufficiente, si poteva parlare di benessere, se esso era sovrabbondante, si poteva anche parlare di prosperità e di ricchezza. Che dire allora se il prodotto eccedeva il fabbisogno interno e veniva quindi esportato? L'Africa esportava, come è noto; ed è noto che il calo demografico ha avuto notevoli proporzioni: basta supporre che la riduzione della superficie coltivata sia avvenuta in proporzione analoga al calo demografico, e se prosperità c'era prima, se ne poteva continuare a parlare ancora più o meno negli stessi termini⁴⁵.

È un'ipotesi del tutto teorica evidentemente, ma vuol essere indicativa: i due fenomeni, per altro, sono chiaramente interdipendenti. Ed è per questo che potevano sfuggire componenti per altro molto notevoli

⁴⁴ Sul fenomeno demografico generale MAZZARINO cita opportunamente la lettera 43 di TEODORETO; riserve sull'entità del regresso demografico in G. MICKWITZ, *Geld u. Wirtschaft in röm.Reich d. viert. Jahrh.n. Ch.*, Helsingfors 1932 (rist., Amsterdam 1965), pgg. 184 e sg.

⁴⁵ Per gli aspetti significativi della storia agraria dell'Africa, cfr. in part. H. CAMPS FABRER, *L'olivier et l'huile dans l'Afrique rom.*, Alger 1953; C.R. WHITTAKER, in «Klio» 60, 1978, pgg. 231 e sgg.; VERA, in *Soc.Rom. e Stato Tardoant.*, Roma-Bari 1986 (a cura di A. GIARDINA), I, pgg. 413 e sgg.

di uno stato di crisi, quali, appunto, la modestia della superficie coltivata e il calo demografico. Potrebbe sembrare un paradosso, ma non lo è se ci poniamo dalla parte di chi giudica una «facciata» sull'onda di una tradizione dalle radici lontane, mentre i motivi sottesi — la crisi del colonato, la carenza della manodopera, lo «strozzinaggio» fiscale, ecc. così come il disagio e il malessere di fondo —, tendono a sfuggire.

È il quadro che nella sostanza sembra presentarsi in terra d'Africa nel basso impero; la terra è buona e produce, ma son pochi a coltivarla in seguito al calo demografico, e tuttavia, per lo stesso motivo, è modesto il fabbisogno. Per altro verso, se la popolazione era molto diminuita, non poteva certo essere disponibile la manodopera necessaria per coltivare l'estensione di terra dell'epoca in cui il regresso demografico non si era ancora manifestato in misura molto sensibile.

I nuovi orientamenti di politica agraria sono uno specchio del travaglio della vicenda africana del basso impero: sintomatica è la trasformazione profonda del contenuto originario del rapporto enfiteutico, nato in funzione dell'allargamento e del miglioramento dell'attività agricola, e ora assolutamente libero da impegni di tal natura⁴⁶. Evidentemente non c'era alcuna esigenza di ampliare la superficie coltivabile, che la può significare, a lume di logica, che la terra già messa a coltura era sufficiente ai bisogni della popolazione. Il problema poteva esser semmai quello di coltivare le terre abbandonate: significativo anche è, in effetti, lo sforzo di evitare l'estendersi degli *agri deserti* nella legislazione imperiale che investe in pieno la seconda metà del IV sec. e la prima metà del V⁴⁷. La linea tendenziale è chiara: le campagne si spopolano, la natalità langue; i provvedimenti del legislatore possono mirare solo a salvare il gettito del canone enfiteutico. Un'espansione dell'attività agricola doveva essere del tutto impensabile, non solo, ma anche mantenere lo *status* doveva essere molto difficile in seguito alla flessione demografica, responsabile, a sua volta, della flessione della domanda interna. Lo «stacco» è ora nettissimo rispetto ai secoli precedenti, all'età flavia e antonina. E tuttavia il volume del prodotto pur di una superficie modesta,

⁴⁶ Cfr. supra nota 31. Bibl. e discussione in VERA, *Afr.Rom.*, cit., pgg. 276 e sgg., a cui si rimanda. Se pure fosse accettabile la tesi di L. MITTEIS (*Zur Gesch. der Erbpacht im Altert.*, Leipzig 1901, pgg. 43 e sgg.) circa la non obbligatorietà delle migliorie nel rapporto enfiteutico, in realtà l'evoluzione di cui si è detto nell'applicazione dell'istituto enfiteutico si coglie in una prassi ampiamente documentata. Cfr. anche F. DE MALAFOSSE, in «Riv. Dir.Agrar.», 34, 1955, pgg. 35 e sgg. e LEPELLEY, in «B.C.T.H.», n.s., 17 B, Paris 1984, pgg. 273 e sgg.

⁴⁷ Sugli *agri deserti* cfr. WHITTAKER, in FINLEY, *Stud. in Rom.Prop.*, cit., pgg. 140 e sgg.; e quindi SORACI, cit., pgg. 326 e sgg. e VERA, *Afr.Rom.*, cit., pgg. 286 e sgg. (ivi altra bibl.).

poteva ampiamente soddisfare il fabbisogno data la diminuzione della popolazione; per altro verso, un volume più elevato del prodotto, se più ampia fosse stata la superficie coltivata, non di benessere sarebbe stato motivo, ma di crisi, configurando un eccesso di offerta in rapporto a una popolazione tanto diminuita⁴⁸.

I punti di riferimento sono dunque costantemente la superficie coltivata e l'indice demografico⁴⁹, ossia i due motivi conduttori del nostro discorso, la chiave — a quanto mi par verosimile — per intendere il senso della prosperità africana. I due motivi, con i loro fattori di interdipendenza e di reciproca influenza, paiono come i garanti dell'equilibrio e della linearità di un processo che è il presupposto della vicenda economica dell'Africa del basso impero nei termini illustrati⁵⁰.

⁴⁸ CHARLES-PICARD (o.c., pgg. 370 e sgg.) ha osservato che il prodotto di un'estensione coltivata così ridotta - per quanto calcolato nei termini più ottimistici - sarebbe stato assolutamente insufficiente al fabbisogno di una popolazione che egli riteneva non inferiore al milione, grosso modo una densità di 11 abitanti per Kmq., ma superiore certamente alla densità calcolata dal COURTOIS (o.c., pgg. 152 e sgg.), equivalente a 10 ab. per ha. In realtà - anche se le conclusioni del COURTOIS possono essere un po' troppo «pessimistiche» - e lo stesso procedimento da lui adottato presta il fianco a notevoli riserve - la mancanza di qualsiasi effettivo dato demografico rende assolutamente precaria una verifica del tipo di quella tentata da CHARLES-PICARD.

⁴⁹ Per il profilo fondamentale del problema demografico va citato A.E. BOAK, *Manpower Shortage and the Fall of the Rom. Emp.*, Oxford 1955, su cui sono da tener presenti le osservazioni di M.I. FINLEY, in «J.R.S.», 48, 1958, pgg. 156 e sgg.; quindi P. SALMON, *Population et dépopulation dans l'emp. rom.*, Bruxelles 1974, pgg. 120 e sgg. (in part.); recente messa a punto di vari aspetti della questione in J.-H. LASSÈRE, *Ubique populus*, Paris 1977, ivi altra bibl. (importante riguardo all'argomento in questione, anche se arriva fino all'età dei Severi). Cfr. anche, ad es., J.C. RUSSEL, in «TAPHS», 48, 1958, pgg. 7 e sgg.; H.J. DIESNER, *Der Unterg.d.Röm.Herrschr. in Nordaf.*, Weimar 1964, pgg. 104 e sgg. (in part.); R.P. DUNCAN-JONES, in «J.R.S.», 53, 1963, pgg. 85 e sgg. e in «*Tecn. Econ. e Soc. nel mondo romano*», *Atti conv. di Como, sett. 1979*, Como 1980, pgg. 67 e sgg.

⁵⁰ Il miglioramento delle condizioni della popolazione rurale può essere anche un aspetto significativo del benessere della regione, o almeno della sua immagine; e che un tale miglioramento possa essere diretta conseguenza del regresso demografico è innegabile, secondo ogni verosimiglianza. E' superfluo richiamare in proposito i modelli elaborati in chiave «malthusiana» e l'ipotesi di DOMAR e NIEBOER (legati soprattutto al fenomeno schiavile e ai riflessi sociali dei movimenti demografici, in una prospettiva che non investe la storia antica se non marginalmente; cfr., ad es., O. PATTERSON, in «Ann. of the N.Y. Acad. of. Sc.», 292, 1977, pgg. 12 e sgg. e E. LO CASCIO, in «Opus», I 1982, pgg. 147 e sgg.). Per altro verso, nel quadro della stessa dinamica demografica rientra anche l'eventualità di una riconversione economica: la caduta della domanda interna dovuta al calo demografico costituiva motivo ovvio di crisi dell'economia agricola (o di parte di essa) in seguito al conseguenziale, drastico abbassamento dei prezzi. Se da ciò derivava - come par evidente - nuovo e deciso impulso a un'attività manifatturiera, ci vien dato di cogliere agevolmente una manifestazione di floridezza senz'altro significativa: e al di fuori dell'attività agricola. A questo riguardo, cfr. ad es., F. ZEVI-A. TCHERNIA, in «Ant.Afr.», 3, 1969, pgg. 173 e sgg.; A. CARANDINI, in «St. Misc.», 15, 1969-70, pgg. 95 e sgg.; bilancio e prospettive in C. PAJELLA, in «SRSTA» (a cura di A. GIARDINA), cit., III, pgg. 437 e sgg.; cfr. anche, senz'altro indicativi, recentissimi, J.P. MOREL, «CEA», 18, 1986, pgg. 25 e sgg. e T. LEWICKI-T. KOTULA, in «Ant.Afr.», 22, 1986, pgg. 255 e sgg.

R. Bruce Hitchner

The Organization of Rural Settlement
in the Cillium-Thelepte Region (Kasserine, Central Tunisia)

Introduction

The purpose of my paper is to investigate the organization of rural agricultural settlement in the region of the Roman towns of Cillium and Thelepte in the Tunisian high steppe¹. The region's economy under the Empire was evidently geared to the production of olive oil for export², but the relationship between rural settlement and agricultural production in general remains unclear. In addressing this problem, I shall depend for evidence on the archaeological information provided by the Brigades topographiques, *Atlas Archéologique de la Tunisie* (hereafter *Atlas*), and, most recently, the Tunisian-American Kasserine Archaeological Survey (see figure 1)³.

* I wish to thank l'Institut National d'Archéologie et d'Art de Tunisie and in particular, Monsieur Hedi Slim, le Directeur des antiquités romaines et byzantines, for the opportunity to present some of the results of the Kasserine Archaeological Survey in this paper.

¹ Information on Roman period settlement in the high steppe may be found in the notes of the brigades topographiques for which see Commission de l'Afrique du Nord, répertoires archéologiques, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, Paris Archive 17G/4, Tunisie 1:000,000 f. XLVII (Kasserine); f. LIII, (Feriana); *Atlas archéologique de la Tunisie* (eds., R. CAGNAT and A. MERLIN), series 2, 1914/1932), f. XLVII, LIII. The *Atlas* draws on information from the brigades and earlier reports, in particular, R. CAGNAT, *Rapport sur une mission en Tunisie (1882-1883)*, «Archives des Miss.», 3.13 (1887), 1-225; P. ADDYMAN, *The Archaeology of the Sbeitla Area: Interim Report, Brathey Exploration Group Annual Report* (1962), 60-77; P. ADDYMAN and W.G. SIMPSON, *Archaeology of the Sbeitla Area, Brathey EGAR* (1966), 153-70; J. BARBERY, and J.P. DELHOUME, *La voie romaine de piedmont Sufetula-Mascliana*, «Antiquités africaines», 18 (1982), 27-43; R. BRUCE HITCHNER, *The Kasserine Archaeological Survey 1982-85*, «Africa», forthcoming; *The Kasserine Archaeological Survey, 1982-1886*, «Ant.Af.», 24 (1988), 7-41.

² See D.J. MATTINGLY, *Oil for Export? A Comparison of Libyan, Spanish, and Tunisian Olive Oil Production in the Roman Empire*, «JRA», 1 (1988), 33-56. For the Cillium-Thelepte region Mattingly draws on the information of the brigades and *Atlas* as well as the reports of the Kasserine Survey. I, in turn, have drawn on some of his interpretations of sites in this paper, which are, to some degree, the result of numerous discussions between us both as colleagues on the Kasserine Survey and *per litteras*.

³ See *supra*, note 1. This paper will also draw on information gathered in the 1987 field season the results of which will appear in «Antiquités Africaines» 1990.

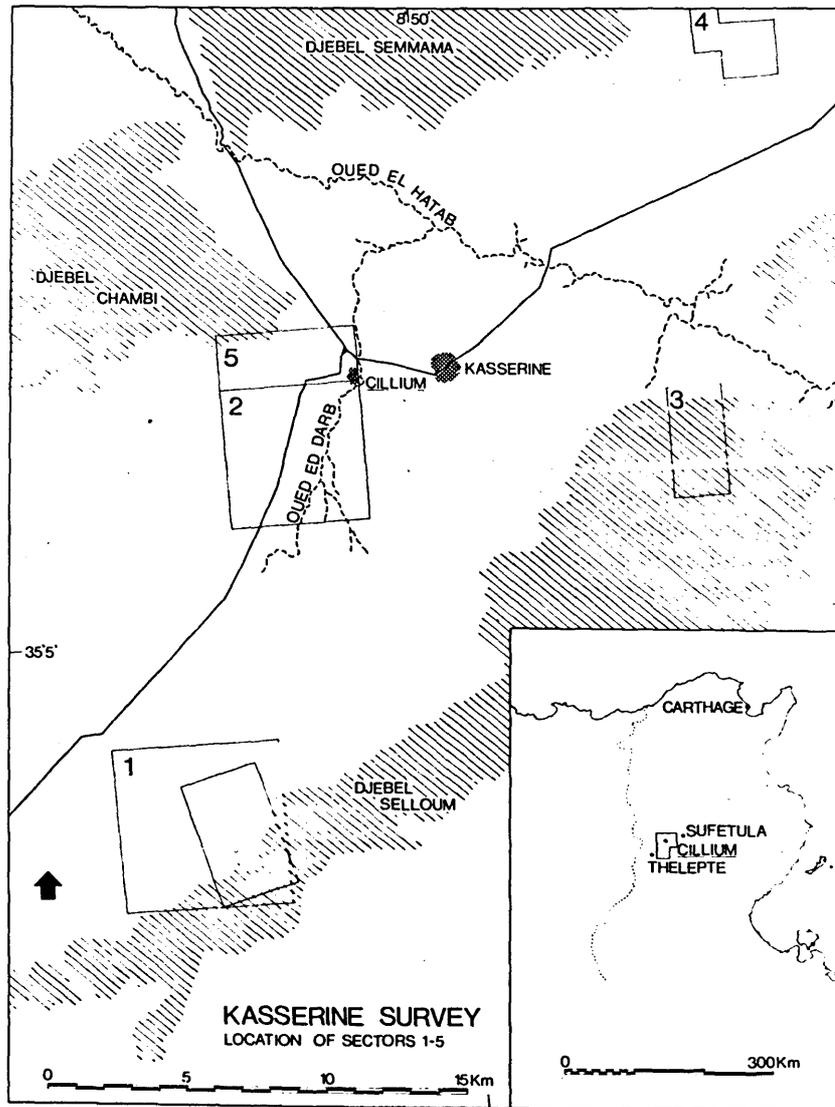


Fig. 1: Map of the Kasserine Region showing the sectors surveyed through 1987.

Discussion

The archaeological notes gathered by the Brigades are very uneven. In general, the information is better for lowland than piedmont and mountainous areas the latter often left wholly unexplored. Likewise, descriptions of individual sites are either very detailed or all too brief («small farm», «rubble», «presses»). Precise chronological indicators for sites are rarely provided, though it is reasonably clear from the descriptions of architectural features that most belonged to the Roman period⁴. The evidence recorded in the *Atlas* is drawn primarily from the Brigades' records and thereby mirrors, in most respects, the latter's organization and presentation.

Historical analysis of the Brigades' and *Atlas* information is thus a difficult exercise. Nevertheless, a minimalist typology of sites can be established on the basis of the existing documentation⁵. For example, sites showing evidence of being substantial centers of agricultural exploitation («oileries», minimum of three presses), or having signs of wealth such as baths, mosaics, mausoleums, etc. may be classified as villas. The term «agrovillage» can be used to describe large sites containing both civic monuments and numerous or substantial agricultural facilities. Poorly or incompletely described sites fall under the category of «agglomerations». And small sites, some with one or two presses, others with indistinctive structural remains, may be classified as farms or simply Roman period sites.

The picture (fig. 2) that emerges of agricultural settlement around Cillium and Thelepte, based on this interpretation of Brigades/*Atlas* sites, is to some extent illusory in that it does not distinguish the pattern of settlement at any given moment in the Roman period (though it is worth noting here that analysis of ceramic evidence collected by the Kasserine survey suggests that most sites in the region were active between the 3rd and 5th centuries A.D.)⁶. But chronological problems notwithstanding, the map reveals the existence of a dense network of villas in the immediate vicinity of Cillium and Thelepte, in the valley floors, and along the slopes of the mountains where advantage could be taken of runoff pos-

⁴ Sites recorded by the Brigades were subsequently designated on topographic maps and *Atlas* and indiscriminantly marked with an «RR» (ruines romaines) or in some instances «RM» (ruines megalithiques).

⁵ This typology is partly derived from MATTINGLY, *Oil for Export*, (*supra*, note 2).

⁶ See HITCHNER, *Kasserine Survey*, (1988), 12.

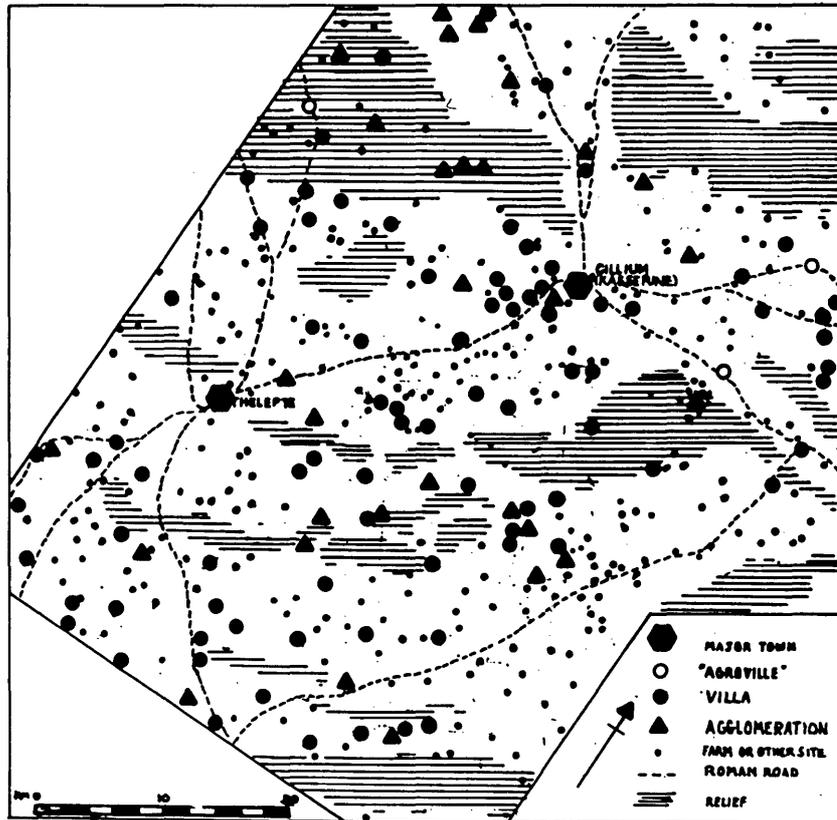


Fig. 2: Map showing distribution of settlement in Cillium-Thelepte region based on interpretation of *Brigades/Atlas* information.

sibilities for irrigation agriculture⁷. Equally scattered over the landscape are numerous small farms and, less frequently, agglomerations. Finally, on the periphery of the region are the agrovilles. In many respects, a strong similarity exists between the pattern of rural settlement revealed by *Brigades/Atlas* information and that discerned by Professor Philippe

⁷ The concentration of villas in the immediate vicinity (1-2 kms) of Thelepte is clearly lower than that found around Cillium. Thelepte was a larger town than Cillium and thus potentially commanded a greater area than the latter devoted strictly to agricultural exploitation by farmers residing in the city.

Leveau around Caesarea⁸. But on the basis of the evidence presented so far, it is not possible to draw more precise conclusions about the typology of settlement sites in the Cillium-Thelepte region nor of the latter's overall rural organization. For this we must turn to the evidence of the survey.

The Kasserine Survey has been recording surface remnants of ancient rural settlement in the Cillium-Thelepte region since 1982-83. At the conclusion of the 1987 season, some 200 sites had been drawn, photographed and studied in five areas or sectors (figure 1). The decision to restrict surface reconnaissance to specifically defined geometrically-shaped sectors was developed primarily to offset the limitations of time and resources facing the survey each year. Nevertheless, it has proven to be an effective method of establishing patterns of rural settlement and agricultural organization patterns over broad areas of the Cillium-Thelepte region within a reasonably short period of time⁹.

The survey has provisionally identified five types of agricultural settlement¹⁰. The largest of these is the agricultural town or «agroville». The difference between these settlements and urban centers such as Cillium and Thelepte is the presence within the former of numerous individual presses or one large pressing facility. Three such sites have been identified by the survey though only one, Ksar el Guellal (KS 031), (figure 3) has been recorded and studied in detail¹¹. It extends over an area of some 53 hectares approximately 15 kms north of Cillium and contains the remnants of a forum, temple/refuge, baths, fountains, Christian basilica, traces of a defensive wall and orthogonal street grid, twenty-two olive presses, cemeteries, aqueduct, and extensive field and water control systems on the land surrounding the settlement. The many small olive pressing operations suggest that oil production may have been dispersed among potentially independent smallholders¹².

⁸ P. LEVEAU, *Caesarea de Mauretanie, une ville romaine et ses campagnes* (1984), esp. 483-85.

⁹ For a discussion of the method of survey see HITCHNER, *Kasserine Survey*, (1988), 9-11.

¹⁰ The typology of sites presented here represents a modification of that presented in HITCHNER, *Kasserine Survey*, (1988), 12, though examples of sites discussed in this paper may be found in the latter.

¹¹ HITCHNER, *Kasserine Survey*, (1988), 34-36.

¹² At another agroville, not in the survey area, Henchir el Gousset, some 22 kms north-northwest of Thelepte, a large olive pressing facility and Christian basilica formed the main monumental structures. The absence of smaller presses may indicate that oil production was concentrated in the hands of a single proprietor. In general, the location of agrovilles on the periphery of the region suggests that they served as alternative markets for populations living in areas remote from Cillium and Thelepte, and may have originated as fortified settlements (*castra* or *pagi*) on or near the territorial boundaries of the two cities.

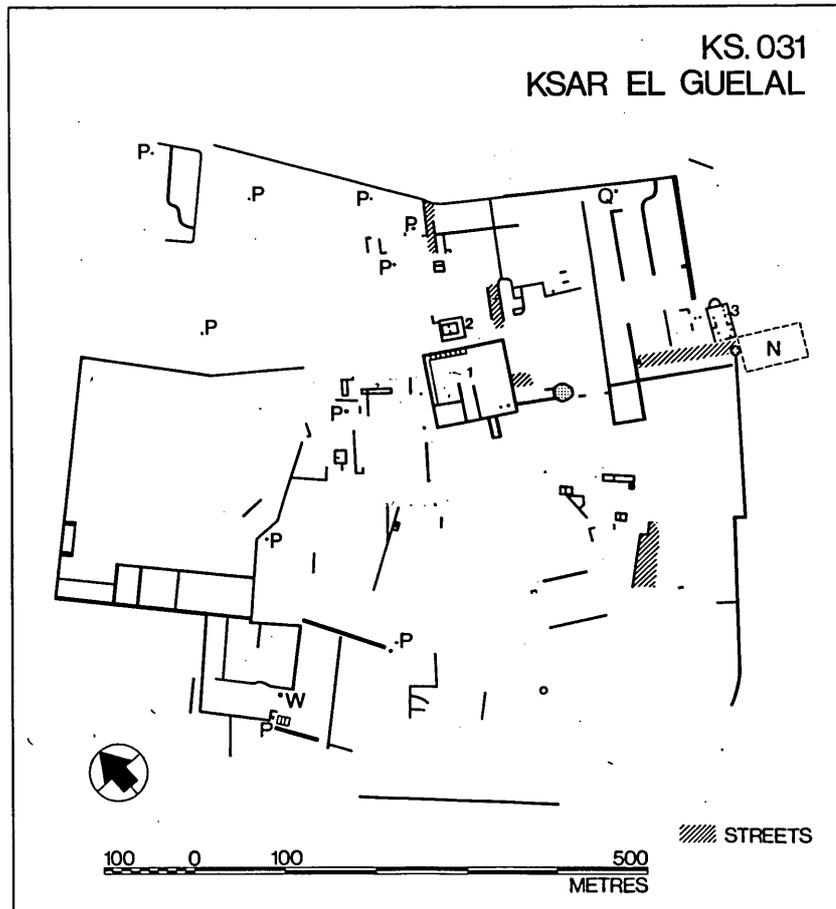


Fig. 3: Plan of the «Agroville» at KS031 (Ksar el Guellal) in sector 4.

The second category of settlement is large centers of agricultural exploitation or «villas» comprising numerous buildings, some of a monumental nature. Only two such sites have been fully recorded, Henchir el Guellali (KS 022), (fig. 4) three kms south of Cillium and Henchir et Touil (KS 225), roughly equidistant between Cillium and Thelepte, though there were clearly many more in the region. Henchir el Guellali extends over an area of almost nine hectares on the west bank of the Qued ed

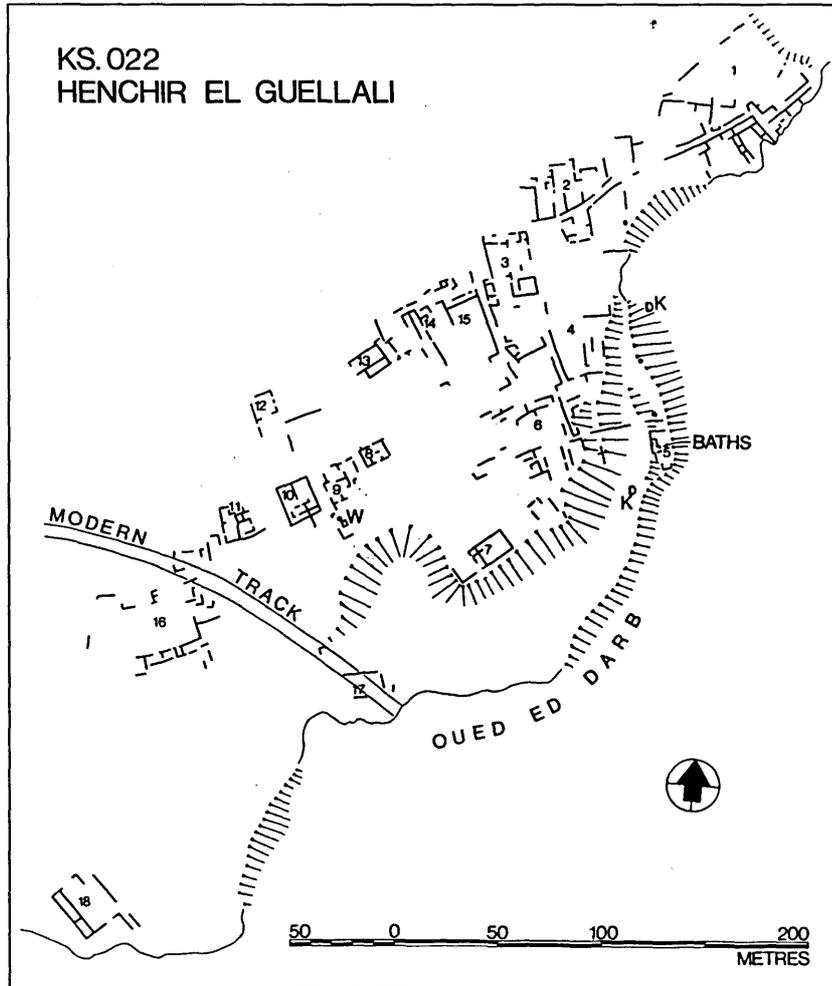


Fig. 4: Developed Plan of the *villa* and village at KS022 (Henchir el Guellali) in sector 2.

Darb, one of two major oueds in the Kasserine region. Visible though extensively robbed are the vestiges of what appear to be barns and out-buildings (7-13, 17-18), a large central yard and peristyle building (16), a series of enclosures, stores, dwellings (1-6, 14-15), kilns (k), and a small

bath complex (5). Together the remains form the elements of a large, probably owner-occupied, villa complex with attached hamlet or village¹³.

The organization and function of Henchir et Touil is different from Henchir el Guellali (fig. 5). The settlement is dominated by a monumental ashlar building constructed in a single phase containing four presses, storage facilities and other rooms. To the southwest of the press building is a small rectangular structure with an enclosed court and two narrow rooms. To the northwest are integrated groups of courtyard structures laid out on either side of a narrow street running southeast-northwest. The absence of evidence for a dwelling of any pretention suggests that the proprietor of the settlement did not reside here permanently¹⁴.

Just below the level of the villa are *opus africanum* farms distinguishable from the former by the absence of monumental buildings and generally having only one or two presses (fig. 6). The most common form of settlement recorded by the survey is the small rectilinear courtyard farm-house often with a single press (fig. 7). Small buildings consisting of one or two rooms form yet another category of settlement (fig. 8). The function of these structures is difficult to discern. In some cases they appear to be modest dwellings, possibly for seasonal labor, in others storage facilities¹⁵.

The range of settlement types recorded by the survey clearly suggests the existence of a more sophisticated agricultural organization of the countryside around Cillium and Thelepte than revealed by the more elliptical evidence of the Brigades and *Atlas*. But the nature of that organization can only be established through an understanding of the relationship between the various types of settlement. This is not easily achieved in the absence of documentary evidence or of the opportunity for full-scale excavation of certain sites in the various settlement categories. In an attempt to deal with this gap in the evidence, the survey began

¹³ For a detailed description of Henchir el Guellali see HITCHNER, *Kasserine Survey*, (1988), 23-26. The hamlet or village associated with the villa at this site may form a distinct category of settlement, but so far, evidence for its existence outside of this example is lacking.

¹⁴ Henchir et Touil (KS 225) was recorded in 1987 and will be published in detail in «Antiquités Africaines» 1990. The clear differences between this site and Henchir el Guellali indicates the existence of at least two classes of villas or centers of agricultural exploitation in the Cillium-Thelepte region. We do not have much evidence on the relationship of each within the landscape, though it is worth noting that, so far, only villas of the Henchir el Guellali type have been identified within a five km radius of Cillium.

¹⁵ For published examples of large farms, farm-houses, and small buildings found by the survey see HITCHNER, *Kasserine Survey*, (1988), *passim*.

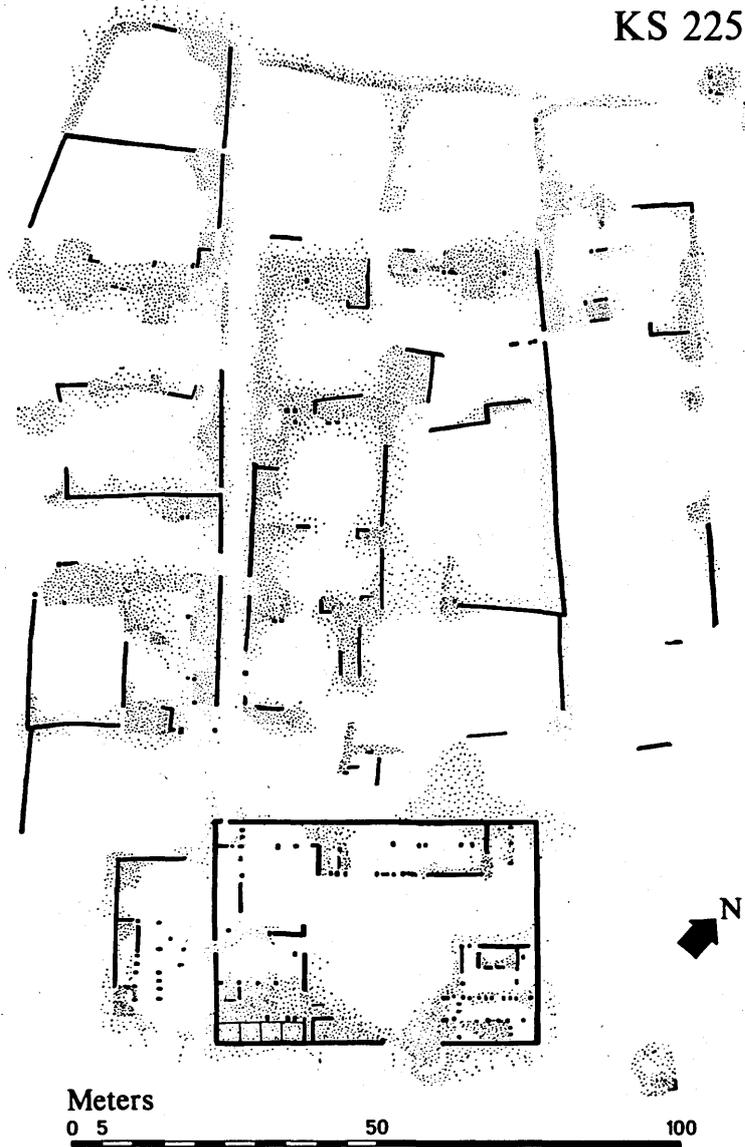


Fig. 5: Plan of the villa at KS225 (Henchir et Touil) in sector 1.



Fig. 6: Plan of the large farm at KS004 (Henchir et Touil) in sector 1.

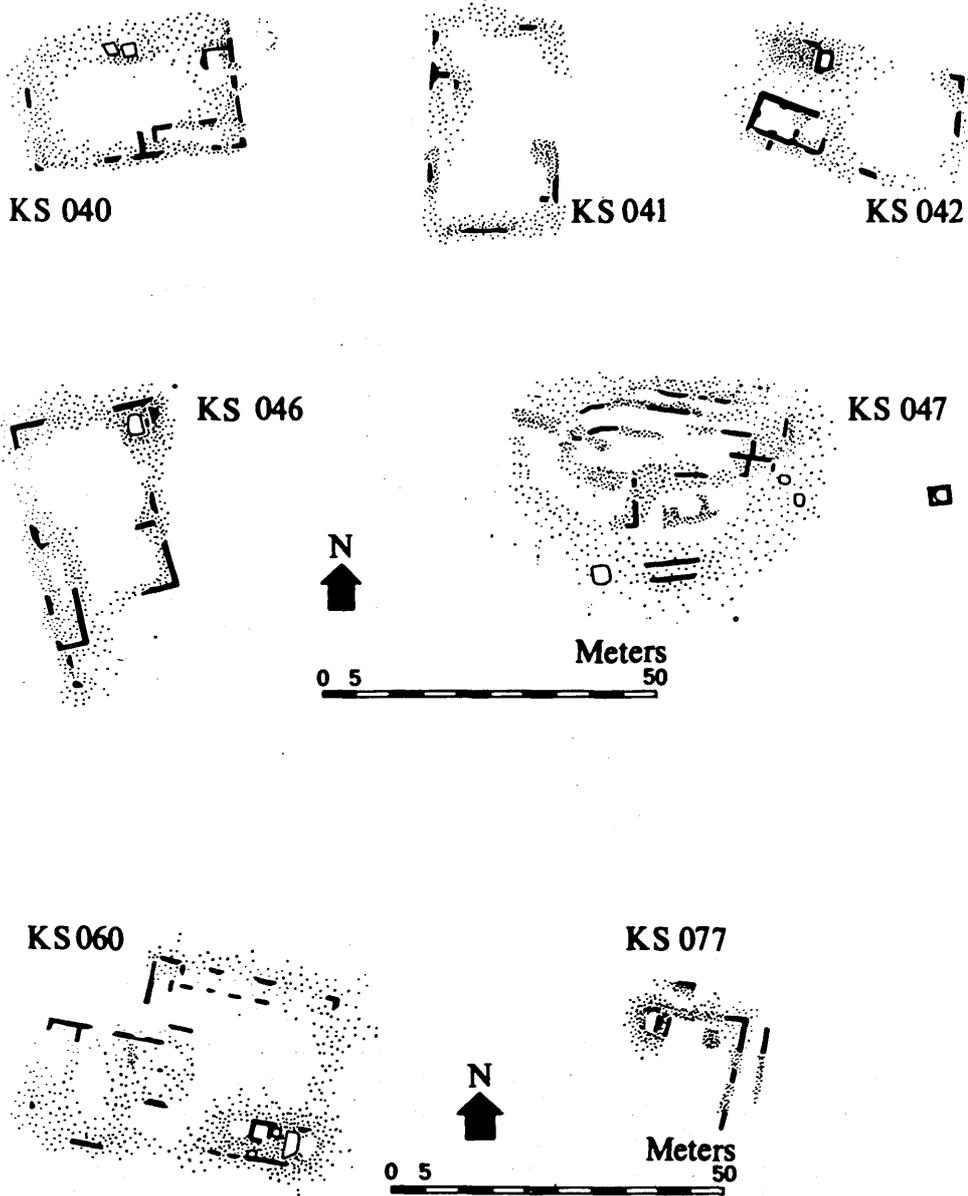


Fig. 7: Plan of Farmhouse sites recorded by the Kasserine Survey.

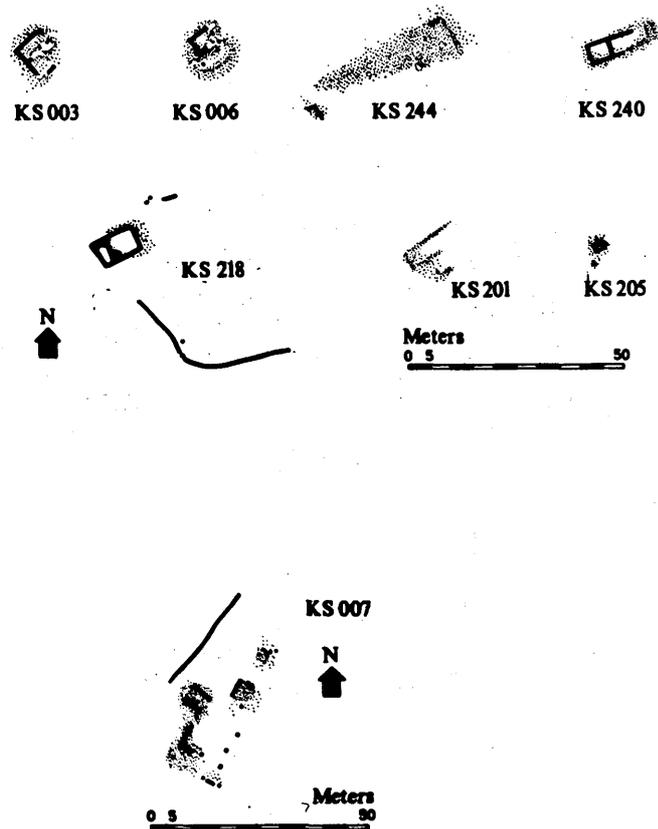


Fig. 8: Plan of small structures recorded by the Kasserine Survey.

detailed recording of the landscape between sites in sectors 1, 2, and 5 beginning in 1986. The result has been the discovery of a once very extensive field and agricultural irrigation system in the Cillium-Thelepte region of which the various types of settlement formed an integral part. In particular, detailed landscape survey conducted in sector 1, (fig. 9) where the archaeological evidence is best preserved, seems to show villas, large farms, farmhouses, and small settlements integrated within elaborate terracing, cross wadi walls, and other field and irrigation features. Indeed, closer examination of this same area suggests that some smaller settlements were satellites of larger ones. This would seem to be the case

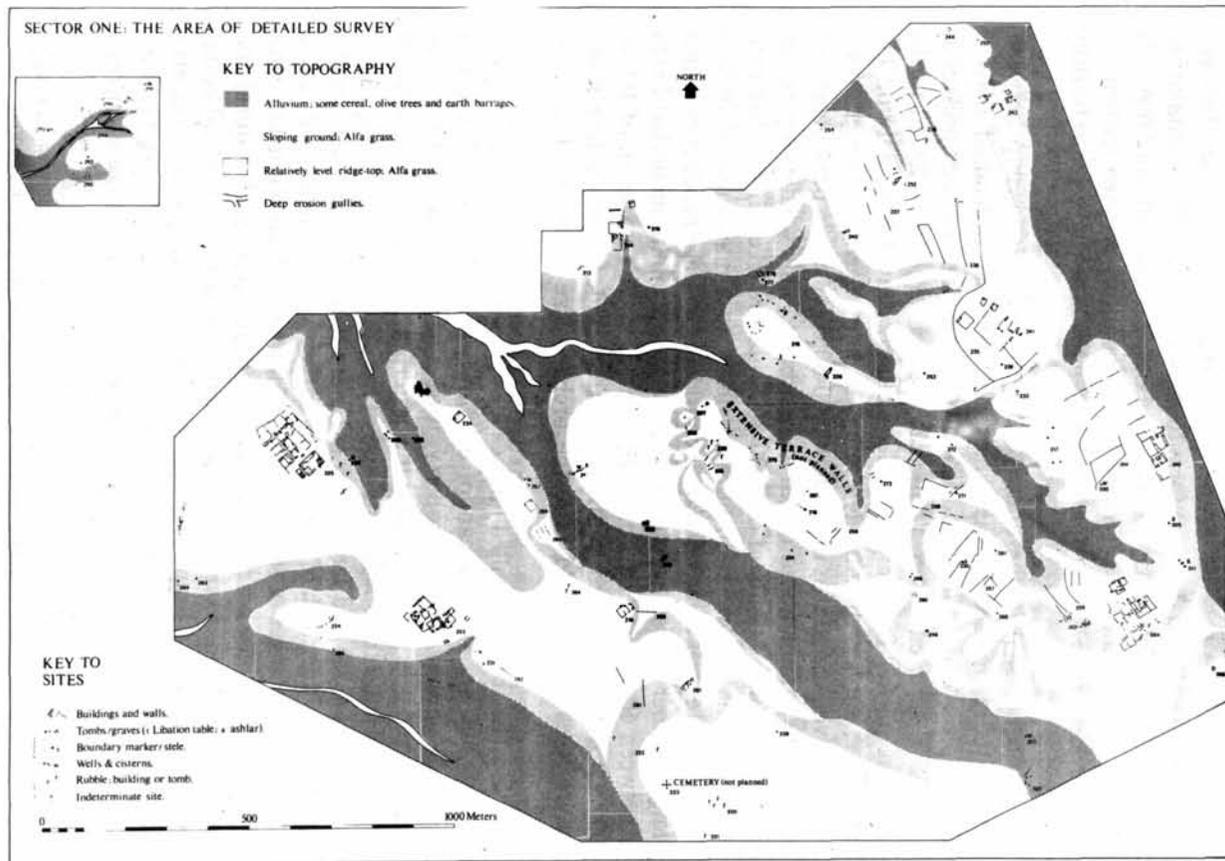


Fig. 9: Area of Detailed Survey in Sector 1.

with the farmhouses (KS) 234, 265 and 296 which lie on the margins of what was certainly the primary arable of the villa, Henchir et Touil (225). Likewise, there is no clear property or topographical division between Henchir et Touil and the large farm to the southeast (223). A similar subordinate relationship may have existed between sites 004 and 006, 241 and 228, and 252 and 240. This pattern of relations between settlements is also evident in sectors 2, 3, and 5, though the latter have yet to be fully recorded.

A further step in the understanding of the relationship between settlements in this sector was achieved in 1987 when detailed analysis of olive presses and olive production of two groups of four presses at the villa sites, Henchir et Touil (225) and a large farm 400 m to the southeast of the former was undertaken by David Mattingly on behalf of the survey¹⁶. Mattingly estimated that, together, the eight presses may have produced as much as 40,000-80,000 liters in peak years and possibly the same amount on an annual basis. This would require, on his calculation, a minimum of 4000-8000 mature trees, if the liter production estimate is based on bumper yields, to a maximum of 10,000-20,000 mature trees if the estimate is considered average production. Such a large number of trees would, in turn, require a minimum orchard area of between 40 and 160 ha. for bumper yields and a maximum of 100 to 400 ha. for average yield. Neither estimate includes unproductive or immature trees which could raise the orchard size by as much as one-third.

Now the area of detailed landscape survey in sector 1 covers approximately 500 ha. While it cannot be shown that this area represents a juridically defined ancient property, it does have well-defined topographical boundaries on three sides: the easternmost ridge, Djebel Selloum to the south, and the oued to the west of the alluvial basin in which Henchir et Touil (225) and large farm (223) are located. Moreover, on the fourth side to the north of the detailed survey area, there is a noticeable decline in the number of settlement sites for approximately one km. This same area contained an extended network of terraces. Such natural and man-made divisions in the landscape commonly defined juridical boundaries in the Roman Empire. Hence it is arguable that much of the area of detailed landscape survey formed part of the orchard area for the presses at Henchir et Touil and the large farm. If this hypothesis is correct,

¹⁶ Some of MATTINGLY'S findings are reported in *Oil for Export*, *supra* note 3. Preliminary results of his work will be published in «Antiquités Africaines», 1990.

then all of the settlements in the detailed survey area were probably linked economically to the villa centered on Henchir et Touil¹⁷.

The survey has not yet completed detailed landscape survey in any of the sectors. Hence it is not possible to show with certainty that settlement relationships such as those observed in sector 1 exist elsewhere in the survey area, though similar field and irrigations systems have been observed between settlements in sectors 3 and 5 in particular. However, even without such information, the linkage between settlement sites found in sector 1 (and it must be reemphasized that this includes every settlement category with the exception of the agrovilla) raises the possibility that agricultural settlement in the Cillium-Thelepte region formed part of a single economic system centering on villas and urban centers. To be sure, there appear to exist subtle variations in the organization of rural space from one area to the other. Thus, for example, in sector 3, in the upper elevations of Djebel Selloum, the survey has not recorded a settlement above the level of a large farm. Similarly, the piedmont area of sector 5 near Cillium was prone to farm-houses and small buildings¹⁸. However, settlements in both of these areas, apart from their typological resemblance to sites in other sectors, show evidence of intensive olive cultivation indicating close ties to the town-villa economy.

Conclusion

The evidence presented in this paper suggests that rural space in the vicinity of Cillium and Thelepte was organized around a complex settlement hierarchy of agrovilla, villa, large farm, farm-house, and small structure. Moreover, it appears that all of these settlement types were integrated into a regional olive oil-based economy centered on the villas and/or urban centers¹⁹. If this pattern of agricultural settlement conti-

¹⁷ If this hypothesis is correct, then we may be dealing in sector 1 with a *saltus* or large domain, subdivided into smaller farms or *fundi*, maintained by tenants and perhaps slaves, a situation very much like that found in the Albertini Tablets. It should also be pointed out that sector 1 falls within the territory of the Musuni Regiani, an indigenous tribe; see HITCHNER, *Kasserine Survey*, (1988), 10.

¹⁸ The largest settlements in sector 3 (Djebel Selloum), KS 081 and 082, were identified as «agricultural villages» in HITCHNER, *Kasserine Survey*, (1988) 12, 29-34. On further analysis, these appear to be large farms. The absence of villas in these sectors is probably a reflection of the marginal agricultural potential of these areas. In general, villas in the region were located on more fertile or easily irrigable soils in the valley between Cillium and Thelepte.

¹⁹ It is crucial to emphasize here (following on the observations made at note 18) that

nues to be borne out by further survey, it would open to question, at least for the Tunisian high steppe, Professor Leveau's vision of two countrysides in Roman Africa, one organized and defined by a network of a villas, the other an «indigenous African countryside» comprising habitats reflective of an «alternative economic structure»²⁰. That is, what is now visible on the landscape around Cillium and Thelepte does not appear to be two separate economic systems, but one combining Roman and African elements. From the Roman side one may argue, is derived the concept of agrarian organization and production centered on the villa and town, from the African side, the modification and adaptation of this organization to local patterns of settlement, land and water exploitation, and potentially customary labor arrangements. Indeed, it is this synthesis of Roman and African economic structures which may explain, as much as any other factor, the rather intensive agricultural settlement and development which occurs in the Tunisian high steppe in the Roman period.

settlements below the level of the villa appear in at least one instance (i.e., those identified in sector 5) to be linked directly to an urban center (Cillium). Similarly, it cannot, as yet, be assumed that the olive farms in sector 3 (Djebel Selloum) are tied economically to a villa as opposed to Cillium or some agrovilla (an example is situated in the valley just to the north of the sector). The point is that all forms of rural settlement and production need not have been tied to a villa.

²⁰ Quotations taken from P. LEVEAU, *Le pastoralisme dans l'Afrique antique*, in C.R. WHITTAKER, ed., *Pastoral Economies in Classical Antiquity* (1988), 187; also *Caesarea de Mauretanie*, pp. 483-85; *La ville antique et l'organisation de l'espace rural: villa, ville, village*, «Annales, ESC» (1983), 920-42; *L'organisation de l'espace agricole à l'époque romaine*, in *L'Afrique dans l'occident romain, 1^{er} S. av. J.-C. - IV^e ap. J.-C.*, Colloque international organisé par l'École française de Rome sous le patronage de l'Institut national d'archéologie et d'art de Tunis, Rome 3-4-5 décembre 1987, forthcoming.

David J. Mattingly

Olive Cultivation and the Albertini Tablets

Introduction

The collaborative publication by Courtois, Saumagne and others of the remarkable late antique Latin documents known as the Albertini Tablets remains one of the landmarks of modern scholarship concerning Roman Africa¹. Indeed so profound has been the influence of that great work, that, after an initial flurry of review articles, there has been comparatively little attempt at reworking or reinterpreting the information furnished by the Tablets². Yet in subsequent years knowledge of the Roman settlement pattern and farming technology has advanced substantially, particularly through archaeological research³, and some sort of review now seems desirable. This short paper, however, is intended to cover just one small aspect of the wider questions which the Tablets pose, namely the role of oleoculture in the farming regime of the community to which the documents related.

The discovery of the Tablets and the problems of establishing their exact provenance, number, date and essential nature are all well

¹ C. COURTOIS, L. LESCHI, C. PERRAT, C. SAUMAGNE, *Tablettes Albertini. Actes privés de l'époque Vandale (fin du Ve siècle)*, Paris, 1952. Hereafter cited as *TA*.

² A. BERGER, «*Latomus*» 12, 1953, pp. 192-205; J.-P. BRISSON, *Autonomisme et Christianisme dans l'Afrique romaine de Septime Sévère à l'invasion Vandale*, Paris, 1958, pp. 24-27; J. CARCOPINO, «*J.S.*» 1952, pp. 145-169; A. GRENIER, «*R.E.A.*» 54, 1952, pp. 343-348; J. LAMBERT, «*Rev. Af.*» 97, 1953, pp. 196-225; R. MONIER, in *Studi in onore di Ugo Enrico Paoli*, Florence, 1958, pp. 521-524; M. PALLASSE, «*R.H.D.*» 4.33, 1955, pp. 267-281; G.C. PICARD, *La civilisation de l'Afrique Romaine*, Paris, 1959, pp. 61-63 and 371-373; A. PIGANIOL, in *Hommage à Lucien Febvre* t. II, Paris, 1954, pp. 67-70. More recent work includes, J. KOLENDO, *Le colonat en Afrique sous le haut-empire*, Paris, 1976; J. PERCIVAL, *Culturae Mancianae: field patterns in the Albertini Tablets*, in «*The Ancient Historian and his Materials. Essays in Honour of C.E. Stevens*», Oxford, 1976, pp. 213-227, C.R. WHITTAKER, *Land and labour in North Africa*, «*Klio*» 60.2, 1978, pp. 331-62 (esp. 358-361).

³ P. ADDYMAN, «*Brathay Exploration Group Annual Report*» 1962, pp. 60-77; *ibid.*, 1966, pp. 153-170; J. BARBERY and J.P. DELHOUME, «*Ant.af.*» 18, 1982, pp. 27-43; and most notably R.B. HITCHNER, «*Ant.af.*» 24, 1988, pp. 7-41.

known⁴. In brief, the cache of Tablets was recovered from a site somewhere within a small triangle of land close to the Algero-Tunisian border c. 100 km south of Tebessa, 60 km west of Gafsa and 60 km southwest of Feriana. Although some were lost or destroyed immediately, and the exact circumstances and location of the discovery became hopelessly tangled amidst conflicting accounts, we possess 33 partical or complete documents of Vandal date (AD 493 - 496) written in Latin and still apparently employing a far earlier system of land tenure and transfer. Apart from a dowry (Act I), the sale of a slave (II), the sale of an olive press (XXXI) and a table of Accounts (XXXIII), the documents seem to concern the buying and selling of some title in land on a substantial estate (centred on the *fundus Tuletianos*, but probably incorporating neighbouring *fundi* also)⁵. The legal and social questions raised by the Tablets are complex and controversial. I believe, though cannot justify fully here, that the Acts were part of the estate archives, that the estate was owned by an absentee landlord, Fl. Geminus Catullinus, and run by three brothers Geminus Felix, Geminus Cresconius and Geminus Ianuarius who were surely also his kinsmen⁶. In spite of some variation in formulae and some lacunae, it can be argued that the Acts recording property transfer all related to land of the same category (*culturae manciatae*), to which special conditions attached⁷. As we shall see rent was due on the *culturae manciatae* since they were *sub dominio Flavi. Gemini Catullini* and

⁴ E. ALBERTINI, «C.R.A.I.» 1928, pp. 301-303; ID., *Actes de vente du Ve siècle trouvés dans la région de Tebessa (Algérie)*, «J.S.» 1930, pp. 23-30; CARCOPINO, *art. cit.*, pp. 145-50; *TA*, pp. 3-14.

⁵ *TA*, pp. 81-187 (for a detailed discussion of the legal aspects), pp. 189-211 (for socio-economic matters). The associated literature on the *lex Manciana* is vast; amongst recent additions should be noted, KOLENDO, *op. cit.*; D.P. KEHOE, *Private and imperial management of estates in North Africa*, «Law and History Review» 2, 1984, pp. 241-63; ID., *Lease regulations for Roman imperial estates in North Africa*, «Z.P.E.» 56, 1984, pp. 193-219 and 59, 1985, pp. 151-172; ID., «The Economics of Agriculture on Roman Imperial Estates in North Africa», Göttingen, 1988 (a major new study); D. VERA, *Africa romana*, 4, 1987, pp. 267-93.

⁶ Since the archive contains documents recording sales both involving and excluding the Geminii brothers and also contains one or two more personal documents of the Geminii (the dowry and the table of accounts - which arguably records only sales in which one or other of the Geminii was the purchaser), I believe the best explanation is that the Geminii brothers ran the estate either directly or as tenants for an absentee relation. As for Fl. Geminus Catullinus, I have no doubt that he was very much alive, spending his time in some more convivial location (cf. *TA*, pp. 208-211).

⁷ *TA*, pp. 97-99; PALLASSE, *art. cit.* disagrees, but the essential similarities in the structure of all the documents should be given more weight than slight variations or omissions in phrasing. KEHOE, *op. cit.* (n. 5) lends some support to this notion.

this has further important implications⁸. We will never know what was going on at the *fundus Tuletianos* in the 490s to account for the wave of sales (this was surely not a normal turnover), but, whatever the reasons, I would suggest that the *conductores* (or however the Gemini brothers were styled) were buying up scattered plots from tenants of the estate⁹.

The olive played an important role evidently in both the agriculture of the region and the sales recorded in the documents. I shall comment on this role under three headings. First I shall outline what I believe was being sold in the Tablets. Second, an attempt will be made to define more precisely the agricultural and archaeological context of the estate. Finally, some remarks will be offered on the importance of the olive in the ancient agricultural economy of the zone.

Olives for sale

It is striking that whilst the area of the *particellae agrorum* being «sold» was never quantified, the numbers of trees on the plot of ground were in most cases rather carefully recorded¹⁰. This has led to the justifiable suspicion among some commentators that what was being sold was not land at all, but use of land (subject to rent) and ownership only of the trees and irrigation systems placed upon it¹¹. There are plenty of anthropological parallels from North Africa to show that the separation of ownership of land from ownership of trees or crops has an important role in the history of tenurial systems there¹². Two of the Acts (VIII and

⁸ Act XXVI, 6-8: *et ita placuit ut secundum quod est in condicionem (legis mancia-nae? ob) quod in polepticos clarit (id est ob) fici arbores quindecim annos quinque et (ob) olibe arbores quindecim ut exsudet pensionem s(olvat emptor)*. The non-appearance of this clause in the other documents is surely to be explained by an article of the Henchir Mettich inscription relating to the payment of rents under the *lex Manciana* to either the *domini*, or their *conductores* or *vilici* (TA, p. 121). If, as I believe, Geminius Cresconius and Geminius Felix were *conductores* for Geminius Catullus, and thereby responsible for collecting rents in kind on this land, reference to these charges was superfluous in cases where they were the purchaser.

⁹ Cf. TA, pp. 208-11, for an imaginative reconstruction which goes well beyond the demands of the evidence.

¹⁰ Acts III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII, XIII, XIV, XVI, XVII, XVIII, XIX, XX, XXII, XXIV. TA, pp. 201-202.

¹¹ J. LAMBERT, *Les Tablettes Albertini*, «Rev.Af.» 97, pp. 205-220 (an important study); PALLASSE, *art. cit.*, p. 268.

¹² J. DESPOIS, *La Tunisie orientale. Sahel et basse steppe*, Paris, 1955, p. 297; M. GAUDRY, *La fabrication de l'huile en Aures*, «Doc.Alg.Mon.», 1949, p. 237; LAMBERT, *art. cit.* p. 205; J. PONCET, *La colonisation et l'agriculture européenne en Tunisie depuis 1881*, Paris, 1962, pp. 50-52.

IX) seem to support this view. In the notation on their outside leaves, the explicit presumption is that it was olive trees which were the object of the sale¹³. From the Tablets it is clear that olives were the predominant species cultivated; of a total of 246 trees listed, 178 (72%) were olives and 61 (25%) figs¹⁴. Other cultivated trees were apparently rare, four almonds and two pistachios, with a single mention of vines. Perhaps significantly there is no mention of the date palm. This then was olive country and though we may assume that cereals were grown in between or alongside the trees in many cases, they find no mention in the Acts.

Courtois analysed the prices of the olive trees as revealed by the Tablets with interesting results. The apparent value of an olive tree was c. 100 times lower than the modern valuation and individual fig and almond trees seemed to be more valuable than olives¹⁵. However, there are only a few Tablets where the necessary information on both numbers of trees and sale price survives, so there is a danger that the picture may be distorted. Moreover, a number of adverse conditions probably depressed the value of olives here, most notably the fact that there was a rent due on them¹⁶. We cannot judge fully other factors which perhaps affected the price; the age or condition of the trees, whether they were being sold in a productive year or before or after the harvest, the perceived quality of the land and situation of the field unit¹⁷. We may also suspect

¹³ Act VIII. 1: *restitui de olibe de post centenariu*; Act IX. 1: *istrumentu de olibus vi in domos veteres maximani*.

¹⁴ *TA*, pp. 201-202.

¹⁵ *TA*, pp. 203-205. The average figures were c. 16 folles/olive tree (though one price not included in the calculation suggests 62.5 folles/olive), 50 folles/fig and 100 folles/almond. The probable distortion of these prices is demonstrated by Act III, which involved the sale of 19 olives and 10 (mainly wild) figs for 1,500 folles. Even if the 10 figs were valued at a total of 500 folles, the average value of the olives will have been over 52 folles. On the other hand, Act XI supposes a very low value for figs (c. 12 folles, not allowing for the value of the vines here or for the fact that six of the 19 trees were new plantings). The safest assumption might be that the value of olives, figs and almonds could vary considerably (perhaps all in the range 12-100 folles) depending on age and condition. It seems inherently likely that where tenants were obliged through financial hardship to sell trees, they would have resorted to the sale of their poorest trees first, reserving those in full, mature production for as long as possible.

¹⁶ *Supra* n. 8. The rent may well have been 1/3 of the produce (as in the Hr Mettich inscription, *CIL* 8.25902), with a reduction in the value of the olive trees of at least the same proportion. If they were *conductores* of the estate, the Geminii brothers will already have «owned» a share of the fruit of the trees they were buying. Conversely, the market value of an olive tree sold with full ownership rights to the land on which it grew (contrary to the situation in the Tablets) could have been substantially greater.

¹⁷ It is perhaps of significance that 17 sales took place in the first six months of the year (after the olive harvest), as opposed to only eight sales in the second half of the year.

from the hints of social tragedy in some of the Acts that it was a buyers' market¹⁸. Sadly, then, we must exercise considerable caution in analysing the price structure of the sales. What is vital, though, is the realisation that large numbers of individuals owned olive trees on this estate, even though they were obliged always to render a portion of the produce to the *dominus* and occasionally to sell them to his agents (or chief tenants?)¹⁹. Nor were these orchards in terminal decline as several references to new olives make clear²⁰. Archaeological evidence from the Kasserine survey seems to confirm the late Roman *floruit* of olive cultivation in the region and its continued vitality into the Vandal period²¹.

The Agriculture of the Albertini Tablets

In his preliminary discussion of the Tablets, Albertini described his visits to the area from which they came:

«une steppe où les arbres sont rares et où l'eau manque; les lits sablonneux d'oueds parfois très larges, sont toujours à sec, sauf quand une pluie d'orage les remplit pour quelques heures. Mais ça et là, des ruines d'établissements romains, avec des pierres de pressoir à huile, et des murettes barrant des ravins témoignent que dans l'antiquité le pays était habité par les sédentaires»²².

Courtois amplified the picture of this marginal zone with an excel-

¹⁸ Processanus and his wife Siddina were sellers in at least three Acts (XIII, XVII, XXXI, XXXIII lines 21-22) before the widowed Siddina and her sons were obliged to sell on an even larger scale (XV). Three other widows were amongst the known sellers, Adeudata (XI, XVIII, XXXIII line 17), Fotta (XXIV) and Preiecta (XXII, XXVII, XXXIII line 14).

¹⁹ The minimum number of landholders mentioned in the Tablets (including all joint title holders) must be close to 80. Without knowing anything of the residual holdings, we might note that two probable brothers and their spouses, the Iulii Messii, sold over 70 olive trees (Acts VII, X, XII, XIV, XX, XXII). One of at least four sales by Iulius Martialis involved 35 olives (VI), two sales by another branch of the Iulii clan totalled 36 olives (III, VIII). Processanus and Siddina had evidently possessed large numbers of olives if they owned their own olive press (though they were obliged to sell it, XXXI). For comparison, the vast majority of modern Tunisian peasant families specialising in olive cultivation has owned between only 20 and 100 olive trees, PICARD, *op. cit.*, pp. 62-63; PROST (*infra*, n. 36), pp. 49-51. КЕНОЕ, *op. cit.* (n. 5), pp. 71-100, has important ideas on the capital assets of *coloni* at an earlier date in the Bagradas valley.

²⁰ III, 8-9, XXIV, 11-12. It is conceivable that some of the low prices for olives related to very young trees, *supra* n. 15.

²¹ Cf. HITCHNER, *art. cit.* pp. 39-40 and this volume.

²² ALBERTINI, «J.S.» 1930, p. 23.

lent account of the geographical and climatic setting (average annual rainfall 100-200mm) of the *fundus Tuletianos*, but without perhaps fully developing the importance of what Albertini had noted in the wadis themselves. As Lambert recognised, the agricultural system of the Tablets was conditioned by the marginal environmental conditions of the zone and that system was dependent on floodwater farming techniques, with the principal cultivation located in the wadi beds²³. As already noted, Albertini had seen small cross walls in the wadi beds and although we lack detailed studies from this area, there is now a substantial body of archaeological and anthropological data on marginal zone wadi farming systems²⁴. Although two of the Acts contain references which could conceivably be interpreted as evidence of perennial irrigation²⁵, the likelihood is that these in fact apply to fields adjacent to the wadi and irrigated by diversion of floodwaters²⁶. The predominance of olives and figs in the documents accords well with a system of run-off agriculture; perennial irrigation systems generally serve a wider variety of crops and trees and the specific absence of dates is telling. However, some small-scale usage of more intensive forms of irrigation using wells or springs cannot be ruled out²⁷.

²³ *TA*, pp. 189-192; LAMBERT, *art. cit.*, pp. 214-216.

²⁴ For the work of the Unesco Libyan Valleys Survey, see G.W.W. BARKER, G.D.B. JONES, ET AL., «Libyan Studies» 11 (1980) - 19 (1988); D.J. MATTINGLY, «R.O.M.M.» 41-42 (Hommage à Jean Dresch), 1987, pp. 45-65; cf. R. REBUFFAT, in *L'Africa romana*, 5, 1988, pp. 33-68. Useful summaries with detailed bibliographies of wider Maghrebian research exist, notably B.D. SHAW, «Ant.af.» 20, 1984, pp. 121-173, P. TROUSSET, «R.O.M.M.» 41-42, 1987, pp. 90-115.

²⁵ IV,9: ...*cum aquaria de flumine ascendente...*; XV, 7: ...*aquaria qui de torrente levat...*

²⁶ The choice of the word *torrens* in XV signifies floodwater management rather than use of a perennial spring. The type of diversion system envisaged is a variant on normal wadi farming and is exemplified by TROUSSET, *art.cit.* p. 107 (fig. 5) and J. DESPOIS, *Le Djebel Nefousa (Tripolitaine). Etude géographique*, Paris, 1935, p. 102 (fig. 8). Fields adjacent to, but above, the wadi bed were irrigated by diverting floodwater into feeder channels higher up the wadi. Although the water flowed downhill into the fields, the Latin terminology implying the lifting of the water aptly describes the spatial relationship between the fields and the lower-lying section of the wadi bed immediately adjacent to them.

²⁷ TROUSSET, *art.cit.*, p. 111, argues for a correlation between the terminology of the Tablets and the irrigation systems of the oasis of Chebika (30 km south-east). However, there are fundamental differences between the two locations, Chebika marking the start of oases agriculture proper and the Oued el-Horchane being an outlier for the floodwater farming regimes of the high steppe. L. BUGEAT, *Les irrigations dans le centre de la Tunisie*, «C.T.» 5.1-2, 1957, pp. 63-74 observes that prior to modern artesian wells, the areas irrigated by perennial springs or wells were of small extent. The technology certainly existed in the Roman period to exploit perennial water sources, but the archaeological and geographical evidence from the high steppe suggests such sources were in short supply and that the major effort was directed towards harnessing floodwater. Cf. SHAW, *art.cit.*, p. 149; D.D. GILBERTSON ET AL., «Libyan Studies» 15, 1984, pp. 45-70.

The context is brought into sharper focus by Hitchner's admirable survey of settlement in the zone between Kasserine (*Cillium*) and Feriana (*Thelepte*)²⁸. *Thelepte* is only c. 60 km from the likely location of the *fundus Tuletianos* and there are many similarities between the two areas in terms of environment and archaeology. By contrast, the greater aridity towards Gafsa and the south, or the increasingly mountainous terrain to the north towards Tebessa are likely to be less evocative of the setting of the Tablets. The extraordinary wealth of evidence for olive cultivation in antiquity on the high steppe belies the fact that this is and was a marginal environment²⁹. The likelihood is that the estate recorded in the Tablets was created as part of the general processes that brought about this fundamental change in land-use on the high steppe as a whole, though current evidence suggests that it may have lain at the extreme limits of the olive rich zone. Twenty or thirty kilometres to the south, wadi cultivation gives way finally and overwhelmingly to oases and irrigated gardens. The archaeological maps show a marked drop off in the distribution of olive presses beyond the Oued el-Horchane, perhaps the most likely location for the *fundus*. There is little evidence at present for olive presses from the Oued Tselja near Moulares, but that would seem to be the only probable alternative setting³⁰. The close correspondence between the location of Roman sites and the wadi network (Fig. 1), reinforces the view that this was an area predominantly given over to wadi farming.

How far does the evidence of the Tablets themselves fit in with the idea that they relate to wadi farming in a marginal zone? Previous studies have noted the existence of a number of major «field» names: for example, *in aggarione*, *in pullatis*, *in buinac* (*bunnac*, *bucnac*, *vuinac*), *in sicilliones*, *in buresa*. Interpretation of these names remains unclear;

²⁸ HITCHNER, *supra* n. 3; ID., forthcoming in «Ant.af.» 26 (1990) and in this volume.

²⁹ For the distribution of olive presses on the high steppe, see H. CAMPS-FABRER, *L'olivier et l'huile dans l'Afrique romaine*, Algiers, 1953, pp. 26-27 and maps; D.J. MATTINGLY, *Oil for export? A comparison of Libyan, Spanish, and Tunisian olive oil production in the Roman Empire*, «Journal of Roman Archaeology» 1, 1988, pp. 44-49 (and fig. 4).

³⁰ COURTOIS, *TA*, pp. 190-194, seems to favour Oued Tselja as the location of both the *fundus Tuletianos* and its neighbour *Capprarianus*, whilst noting the more ample documentation available on sites in the Oued el-Horchane, S. GSELL, *AAA* f. 51 (Gafsa); Ct. GUENIN, «Arch. des Missions» 17, 1909, pp. 98-101. On current evidence I would favour the headwaters of Oued el-Horchane and its tributaries northeast of Bir el-Horchane and *AAA* f. 51, site 54. The objection voiced by Courtois, (*TA* p. 192) to the identification of the small fortified structure known as Hr. Djenekhrouf (*AAA* f. 51, site 44) with the *centenarium* of the Tablets, can be overruled on the grounds that the term could be used for civilian fortified structures, cf. *IRT* 875, 877, 889.

they may in part have been descriptive, in part topographic³¹. But I would suggest that they were all used to describe wadis, or sections of the same wadi, in which the majority of the actual fields was situated³². The term *rivus* occurs several times and probably refers to small side wadis or feeder water courses of the major wadis. In one example (XXI) a very minor side wadi (*rivus*) which linked the (Wadi) Buinac with the *via de camellos* was part of the sale³³. *Torrens* and *vallis* are unequivocal terms for wadis, though the precise topographical nuances intended are unclear. *In gunfliones* perhaps indicates «at the confluence of two wadis» and this could be a favoured location for fields in wadi farming³⁴. Other topographic references, which have in the past been associated with supposed cultivation located high up the barren hillsides, can be reinterpreted in this framework: *caput de bucnac* would be the headwaters of the Wadi Buinac rather than a hilltop; whilst if *in sussanu* and *parte de susu* are related to *sursum/susum*, with the sense of (climbing) up high, then this could be another indication of the upper reaches of a wadi terrace system³⁵.

The names of the actual field types are suggestive also. It has generally been agreed that *gemio* refers to a walled or terraced plot. One reference to a *gemio superior* and to associated irrigation systems (*aquaria*) (IV) and another to a *gemio de riv* (XV) are more than suggestive of the run-off agricultural systems still in existence in southern Tunisia and northern Libya, for example³⁶. Because of the imprecisions of the

³¹ TA, pp. 195-201; LAMBERT, *art. cit.*, pp. 214-215; PERCIVAL, *art. cit.*, pp. 216-221 (though the interpretation is based on the erroneous assumptions that the plots were arranged in some sort of open-field system).

³² *Aggarione* might indicate a section with particularly prominent or large terrace walls or embankments, (*in agris*) *pullatis* might be «black field» or «poor field», *in sicilione/?siccione* could be either «sickle land» (i.e. for cereal cultivation) or a sickle shaped bend in the wadi or perhaps «stoney beck».

³³ *Riv*: XXI, 6 (*item riv qui iungitur ad via de camellos cun lateretis aquaris et bergentisque suis*); N.B. also *riv sigibali*: XXI, 7; *gemionem de riv*: XV, 8-9.

³⁴ *Torrens*: XV, 7; *vallis*: XXIII, 5; *in loco gunfliones*: VI, 1 (cf. VI, 4-5 & 6); *in siciliones in gunfliones*: V, 9. For plans of ancient wadi farming systems at confluences, see, for example, «Libyan Studies» 13, 1982, pp. 13, 15, 18; *ibid.*, 17, 1986, p. 9; MATTINGLY, *supra*, n. 24, p. 54.

³⁵ *Ad caput de bucnac*: XV, 10; *in pullatis sussanu*: XIV, 6; *in siciliones de susanu*: V, 5-6 & 15-16; *in parte de susu*: XV, 14.

³⁶ DESPOIS, *op. cit.* (n. 26), pp. 97-108; ID., «Annales E.S.C.» 1956, pp. 42-50; LAMBERT, *art. cit.*, pp. 216-218; A. LOUIS, *Tunisie du sud. Ksars et villages de crêtes*, Paris, 1975, pp. 162-63, 188-190; G. PROST, *Utilisation de la terre et production dans le sud tunisien: Matmata et Ouderna*, «C.T.» 2, 1954, pp. 42-61. See also *supra* n. 24.

documentation the exact distinctions between a *gemio*, a *massa*, a *firustellum*, an *auma*, a *locus*, a *cuneus*, and an *aquarium* elude us, though suggestions can be advanced³⁷. The essential point to grasp though is that all were very small plots. In traditional wadi agriculture, fields rarely exceed 0.5 ha in size and assuming that each olive required c. 100-200 m² of ground area, the size of most of the *particellae* can be seen to lie well within that³⁸. The largest number of trees in the Tablets is 37 (35 olives, 1 fig, 1 pistachio) and on the order-of-magnitude basis proposed, that might have involved an area of 0.37-0.74 ha. Most of the sales, however, involved less than 10 trees (theoretical area less than 0.1-0.2 ha).

Since the documents give some indication of the nearest neighbours of the *particellae* to which they related it is possible to build up a partial picture of the distribution of fields on the wadi beds³⁹. There is an interesting pattern to the position of nearest neighbours. Those most commonly described were northwest, northeast, south and southwest of the plot at issue. Since there are no references at all to the southeast quadrant, it is probable that those for south covered this sector also⁴⁰. Assuming that the plots were roughly rectangular, this is suggestive of an essentially northwest-southeast or northeast-southwest axis for the field systems. The Oued el-Horchane predominantly follows the latter course, the Oued Tseldja and its tributaries the former.

The sale of simple irrigation works is mentioned specifically in a number of documents, in many others it is clear that the field was bounded on one side by such features and that these were integral in most cases to the field systems⁴¹. The exact translation of *cum lateretis aquariis vergentisque suis* would surely be clearer if survey was done in the wadis of the region, but comparative evidence suggests that what was described related to floodwater farming technology and lay at the side of the

³⁷ TA, pp. 195-199; LAMBERT, *art. cit.*, p. 215; PERCIVAL, *art. cit.*, p. 223 (for an odd perspective, cf. *supra*, n. 31).

³⁸ PROST, *art. cit.*, p. 42. The spacing of major wadi walls in the Libyan Valleys Survey work is rarely more than 50m (and frequently less) one from the other, with many internal subdivisions of the terraces so defined, C. HUNT ET AL., «Libyan Studies» 17 (1986), pp. 28-35 (figs 10-17).

³⁹ Cf. the pioneering, but seriously flawed, attempt by PERCIVAL, *art. cit.*, pp. 216-221.

⁴⁰ The figures are as follows: North - 8 references to other tenants, 3 to water-works/roads/access etc; Northeast - 18 and 7; East - 7 and 2; Southeast - 0 and 0; South - 20 and 4; Southwest - 24 and 11; West - 6 and 0; Northwest - 27 and 5.

⁴¹ Acts III, IV, V, VII, X, XI, XII, XV, XIX(?), XXI, XXII, XXIII, XXIV. In many of the remaining Acts, such references are probably lost in damaged or missing sections.

wadi. A number of possibilities suggest themselves, including down-slope catchment areas, catchment walls, cisterns, irrigation channels, sluice gates and side walls. Singly or in combination these would collect, control and direct run-off from the slopes adjacent to the wadi⁴². The importance of rights over such water, being additional to the main flood stream coming down the wadi, needs little further comment⁴³. We may presume that the sale prices reflected the level of provision, sophistication and state of repair of the floodwater control systems associated with the land.

Social and economic implications

The division of the wadi bed into small plots «owned» by a multitude of individuals seems, at first sight, to defy logical order, but here and there it is clear that several contiguous plots were in the control of a single family; in many other cases no doubt such relationships are disguised by the process of inherited rights to the land⁴⁴. But some fragmentation of landholding is also clear and it raises the question of whether the development of the fields was done entirely on an individual basis⁴⁵. There is nothing in the Tablets to confirm the existence of more than one form of share-cropping tenancy there. Even on a centuriated estate

⁴² Cf. *supra* n. 36; HUNT ET AL., *art. cit.*, pp. 9, 29, 31 and 34 (figs 2, 11, 13 and 16); G.W.W. BARKER and G.D.B. JONES, «Libyan Studies» 15 (1984), pp. 33, 36-40 (figs 17-21).

⁴³ Note, for example, PROST, *art. cit.*, p. 44, on the importance in wadi farming of the catchment zone adjacent to the cultivated area (the spatial ratio between the two being at least 4:1): «les versants appartiennent au propriétaire du jés: ils sont coupés de rigoles qui canalisent l'eau».

⁴⁴ For example, in Act VI, the sellers (Iulius Martialis and Donatilla) had adjacent plots to north and northwest, whilst to the southwest and south(east) land was held by (Iulius Messius) Quintianus and (?Iulius Messius) Victor(inus) Nugualis). The latter two may well have been brothers and a close kin relationship with the former is not excluded. Similarly, in the multiple sale of Act III, the sellers (Iulius Leporius, his wife and brothers) farmed at least one adjacent plot, whilst Iulius Messius Quintianus and his presumed brother Victorinus Nugualis had at least five. There are many other tantalising glimpses. Conversely, the build up of substantial blocks of land in the hands of the Geminii brothers is exemplified by XXII. Geminus Cresconius and his wife Cresconia controlled the land to northwest, north, northeast and east of the parcel whose rights were being bought up by Geminus Felix, the latter also having an additional holding to the south (southeast).

⁴⁵ A good example of fragmentation is provided by the second *particella* in Act VII. The sellers were Iulius Messius Victorinus Nugualis and Fotta who also controlled a plot to the west. To the northwest was Secundianus, to the north Quintianus (probably brother of Victorinus), to the northeast Faustinus, to the east Processanus and to the south the *heredes Sorici*.

of northern Tunisia, land developed under the Mancian regulations probably included much of the primary part of estates as well as the uncultivated margins (*subseciva*)⁴⁶. Indeed it is not impossible that the initial creation and systematic extension of many estates there and on the arid high steppe could have been achieved through the voluntary but coordinated efforts of numerous tenants, in return for rights (*usus proprius*) to the newly cultivated area under the terms of the *lex Manciana*. Although the enabling role of the *lex Manciana* share-cropping provisions in the dramatic development of the Tunisian high steppe olive lands has been questioned in recent years, the Tablets and the archaeological evidence for settlement history do not sit happily within a minimalist framework⁴⁷. The mechanics of setting up an estate, the processes of sedentarisation and the long-term operation of tenurial obligations are all themes which deserve much closer attention in North African historiography with its wealth of epigraphic and (now increasingly) archaeological data.

But what was the importance of the olive in all this? The sheer numbers of presses from the high steppe zone reflect massive capital investment in field systems, olive orchards and processing equipment. Some of this was undoubtedly met from the pockets of wealthy (and frequently absentee) landowners, who defied the environment and modern economic theory to bring dramatic change to the countryside in the late Roman period⁴⁸. The estate featured in the Albertini Tablets lay on the southwestern fringes of the high steppe olive zone, but may well have been typical of the rest. On current evidence it is uncertain whether the *culturae manciana*e constituted a minority or a majority of the lands of the farm. However, it is worth bearing in mind that for landowners seeking to develop an estate from scratch or to expand the cultivated area within fixed boundaries, there was a great attraction in a form of land

⁴⁶ Cf. PERCIVAL, *art. cit.*, p. 217: «...the lands with which the Tablets are concerned are not an integral part of the estate but are situated around its edges and perhaps in odd corners within it». However, there is nothing in the surviving documentation to suggest what proportion of the land making up the estate was held as *cultura manciana* and, since evidence for other forms of tenure is slim indeed, it may have been a majority, as КЕНОЕ, *op.cit.* (n. 5), 29-55, now argues for the northern Tunisian imperial estates from the Henchir Mettich inscription.

⁴⁷ WHITTAKER, *supra*, n. 2, 359-361 for a minimalist stance; cf. MATTINGLY, *supra*, n. 29, pp. 44-49 and КЕНОЕ, *op. cit.*, *passim*.

⁴⁸ In the region of the towns of Sufetula, Cillium and Thelepte at least 350 olive presses are known in an area of c. 1,500 km² (c. 1 per 4 km²). The density is somewhat less 60 km southwest of Telepte where the Tablets were found (though certainly higher than the 1 per 50 km² cited by *TA* p. 192).

tenure which guaranteed their long-term possession of and revenue from the land, but placed much of the cost and all the labour of cultivation on a tenant. Moreover, it was a form of tenure which restricted the tenants' mobility. The olive has many attractions for peasant cultivators. It is a basic subsistence crop, but one with income generating surplus potential; it can thrive even in rather marginal environments and it requires comparatively little labour for much of the year once established, allowing time for cultivation of other crops. But an orchard brings with it a greater sense of permanency than cereal cultivation, for instance, and, because of the long-term investment of labour involved, the impact on the cultivators' mentality should not be underestimated. Share-cropping *coloni* were much less likely to cut their losses and move on when their activities extended beyond annual crops. The *lex Manciana* appears at first sight to have been an attractive proposition for tenants, the rights it gave them were significant, even generous⁴⁹. But the picture we gain from the Tablets is not so optimistic. A number of the tenants seem to have been struggling. Many plots were in the name of widows and/or minors and this may have had implications for the equal productivity and maintenance of holdings above a certain size if worked by the surviving family alone⁵⁰. The economic gulf between the Geminii brothers, who, I have argued, ran the estate as *conductores* or *somesuch*, and the tenants was vast. The frivolous extravagance of the dowry for Geminia Ianuarilla bears no comparison with the slight value placed by the Geminii on the olive trees of their (sub-)tenants as they bought them in⁵¹.

Yet the fundamental importance of olive cultivation in the records cannot be ignored. To the poorer tenants as well as to the squirearchy,

⁴⁹ On the *lex Manciana*, cf. *supra*, ns 2 and 5. The *m'gharcia* share-cropping contracts of the Islamic Maghreb retain many of the same characteristics, cf. DESPOIS, *op.cit.* (*supra* n. 12), pp. 352-357.

⁵⁰ *Supra* n. 18, for references to widows. There are numerous references to *hh* (*heredes*): of Bellus, XXI, XXIV; Iader, XIV; Ianuarianus, XI; Mastuntus, XV Pontianus, VII; Processanus, XIV, XV; Soricus, VII; Venenatus, XIV. Some of the sales may have arisen not simply from hardship, but from the necessity of selling land which could not be maintained in cultivation, since all rights under the *lex Manciana* were forfeited after two years on land which was not farmed properly (*CIL* 8. 25902).

⁵¹ If it is assumed that the Account's tally (Act XXXIII) was a record of selected purchases by Geminus Felix and his brother Geminus Cresconius (some of the amounts clearly correspond to figures in the sale Acts themselves), then, making due allowance for missing figures in some of the documents, it is apparent that their total outlay was in the region of 20,000 folles. The dowry for Geminia Ianuarilla, the presumed daughter of their brother Ianuarius, was valued at 12,000 folles. *TA*, pp. 203-205 draws some interesting comparisons between the apparent cost of Ianuarilla's clothes and shoes and the purchase price of olives.

represented in this case by the *Gemini*, the olive was the key to present needs and future prosperity. The density of olive presses across the high steppe as a whole is indicative of a potential level of oil production way above the subsistence needs of the region. Those most likely to profit were the landowners or those actually running the estates. But as long as a wider market for olive oil existed, there was always some incentive for the peasants and middle-ranking tenants whose labours supported the system. At times their perception of the opportunities of oleoculture may have bordered on hypnotic self-delusion and these groupings may have struggled during successive poor harvests or periods of depressed markets, but the Tablets also demonstrate that new plantations were still being created at the end of the fifth century AD and that some of these families had built up quite considerable holdings. The olive was their hope and potential salvation, but it also tied them to the land and to the subtle system of elite exploitation which we glimpse fragmentarily in the Albertini Tablets⁵².

⁵² On the fundamental and long-term importance of the olive in the Mediterranean economy, see M.-C. AMOURETTI, *Le pain et l'huile dans la Grèce antique*, Paris, 1986; J.-P. BRUN, *L'oléiculture antique en Provence*, Paris, 1987. A joint study (by the author and R.B. HITCHNER) on the olive presses of the Kasserine region and their regional significance is in preparation. The paper published here was written during my tenure of a British Academy Post-doctoral Fellowship at the Institute of Archaeology, Oxford, with additional support for my research on the Tablets coming from the Craven Committee, Oxford. I am grateful to Lisa Fentress and Bruce Hitchner for much helpful discussion of my paper in Sassari.

SOMMARIO

- 5 ANGELA DONATI, *Presentazione*
- 7 *Sesto Convegno internazionale di studi sull'Africa romana. Sassari-Alghero, 16-18 dicembre 1988: Calendario dei lavori*
- 15 *Elenco dei partecipanti*
- 19 GIOVANNI BRIZZI, *Saluto*
- 20 GUIDO MELIS, *Saluto*
- 23 ALESSIO VATTANI, *Saluto*
- 25 X ATTILIO MASTINO, *Il Nord-Africa e la Sardegna in età tardo-antica: introduzione*
- 31 SANDRO SCHIPANI, *L'epigrafia e la storia delle province romane del Maghreb (presentazione del V volume di studi su «L'Africa Romana»)*
- 35 MARCEL LE GLAY, *D'Abônouteichos à Sabratha, les déviations de la religion romaine au temps de Marc Aurèle*
- 43 GABRIEL SANDERS, *Sauver le nom de l'oubli: le témoignage des CLE d'Afrique et aliunde*
- 81 FRANCOIS HINARD, *Marius, Sylla et l'Afrique*
- 89 MAURICE LENOIR, *Histoire d'un massacre. A propos d' IAMlat. 448 et des bona vacantia de Volubilis*
- 103 MONIQUE DONDIN-PAYRE, *Le proconsul d'Africa malhonnête: mythe et réalité*
- 113 RENÉ REBUFFAT, *Comme les moissons à la chaleur du soleil*

- 135 GÉZA ALFÖLDY, *Ein Soldat des britannischen Heeres aus Madauros (ILAlg. I 2203)*
- 147 MICHEL CHRISTOL, ANDREINA MAGIONCALDA, *Un fonctionnaire équestre sur une inscription de Césarée de Maurétanie*
- 179 VINCENZO AIELLO, *Costantino, Lucio Domizio Alessandro e Cirta*
- 197 ARIEL LEWIN, *La difesa dal deserto: osservazioni preliminari per uno studio comparato delle frontiere*
- 211 ELENA FRANCESCA GHEDINI, *Il mosaico di Portus Magnus: una proposta di lettura*
- 225 GIANFRANCO PACI, *Iscrizioni romane dalla Tripolitania dalle carte di Federico Halber*
- 235 SERENA BIANCHETTI, *Isole africane nella tradizione romana*
- 249 JERZY KOLENDO, *Le cirque, l'amphithéâtre et le théâtre d'Utique d'après la description d'A. Daux*
- 265 KADRIA FATIMA KADRA, *Nécropoles tardives de l'antique Théveste: mosaïques funéraires et mensae*
- 283 JEHAN DESANGES, *Saltus et vicus P(h)osphorianus en Numidie*
- 293 GINETTE DI VITA EVRARD, *Une inscription errante et l'exterritorialité de Théveste au IVe siècle*
- 321 ELIZABETH FENTRESS, *Sétif, les thermes du Ve siècle*
- 339 YANN LE BOHEC, *Onomastique et société à Volubilis*
- 357 DEMETRIOS MICHAELIDES, *Berenice and the mosaics of Roman Cyrenaica*
- 373 MICHELE R. CATAUDELLA, *L'economia africana del basso impero: realtà di una crisi?*
- 387 R. BRUCE HITCHNER, *The Organization of Rural Settlement in the Cillium-Thelepte Region (Kasserine, Central Tunisia)*
- 403 DAVID MATTINGLY, *Olive Cultivation and the Albertini Tablets*

- 417 MARINA MILELLA, *La decorazione architettonica di Mactaris*
- 431 PATRIZIO PENSABENE, *Architettura e decorazione architettonica nell'Africa Romana: osservazioni*
- 459 ENZO CATANI, *Lucerne fittili dalla fattoria bizantina di Siret el-Giamel in Cirenaica: tipologia ed inquadramento cronologico*
- 475 ARCHER MARTIN, *L'importazione di ceramica africana a Roma tra il IV e il V secolo (S. Stefano Rotondo)*
- 485 FRANCESCO PACETTI, SERGIO SFRECOLA, *Ceramiche africane di VI secolo provenienti da una domus tardoantica del Celio: sintesi storica e indagine mineralogica*
- 505 ^Y RUBENS D'ORIANO, *Matrici tipo Uzita-Ostia dalla Sardegna*
- 513 MARGARITA ORFILA, *Ceramicas de la primera mitad del siglo V d.C. procedentes de la cisterna de Sa Mesquida (Santa Ponca, Mallorca)*
- 535 ^Y PAOLO SINISCALCO, *Agostino, l'Africa e la Sardegna*
- 547 ^Y JOHANNES IRMSCHER, *Die Christianisierung Sardiniens*
- 553 ^Y PHILIPPE PERGOLA, *Economia e religione nella Sardegna vandala: nuovi dati da studi e scavi recenti*
- 561 GEORGES FOLLIET, *Fulgence de Ruspe, témoin privilégié de l'influence d'Augustin en Sardaigne*
- 571 ^Y PIETRO MELONI, *La vita monastica in Africa ed in Sardegna nel VI secolo sulle orme di S. Agostino*
- 583 LUCIANO MARCO GASTONI, *Le reliquie di S. Agostino in Sardegna*
- 595 ANNA SAIU DEIDDA, *Il santuario sotterraneo di S. Agostino nel contesto dell'architettura medioevale a Cagliari*
- 613 ^Y MARCELLA BONELLO LAI, *Su alcuni frammenti di iscrizioni conservate all'interno del santuario sotterraneo di S. Agostino a Cagliari*
- 625 MARIA MARTHA PIMENTEL DE MELLO, *Los dioses paganos en el Apologeticum de Tertuliano*

- 643 JAAKKO ARONEN, *Pythia Carthaginiis o immagini cristiane nella visione di Perpetua?*
- 649 SERGE LANCEL, *Victor de Vita et la Carthage vandale*
- 663 NACERA BENSEDDIK, *La pratique médicale en Afrique au temps d'Augustin*
- 683 CLARA GEBBIA, *Sant'Agostino e l'episcopalis audientia*
- 697 PIERRE SALAMA, *La parabole des milliaires chez Saint Augustin*
- 709 VITO ANTONIO SIRAGO, *Il sacco di Roma del 410 e le ripercussioni in Africa*
- 719 MASSIMILIANO PAVAN, *Presenze africane fra Adriatico e Danubio*
- 735 JEAN PAUL REY-COQUAIS, *Les exemples de l'Afrique romaine peuvent-ils éclairer les rares emplois des termes pagus et vicus en Syrie romaine?*
- 748[✓] LIETTA DE SALVO, *I navicularii di Sardegna e d'Africa nel tardo impero*
- 755[✓] GIOVANNI MENNELLA, *Il sarcofago caralitano del princeps civitatis L. Iulius Castricius (CIL X 7807)*
- 761[✓] GIUSEPPE NIEDDU, *Elementi di decorazione architettonica della Sardegna in età tardo-antica*
- 771 RAIMONDO ZUCCA, *Venus Erycina tra Sicilia, Africa e Sardegna*
- 781 JOHANNES IRMSCHER, *Oratiuncula*
- 783 Abbreviazioni
- 791 Indice dei luoghi
- 807 Indice dei nomi antichi
- 825 Indice dei nomi moderni

Finito di stampare nel mese di dicembre 1989
presso lo stabilimento della Tipografia Editrice Giovanni Gallizzi s.r.l.
Via Venezia, 5 - Tel. (079) 276767 - 07100 Sassari (I)

Redazione
Dipartimento di Storia - Università degli Studi
Piazza Conte di Moriana / (079) 270442 / 07100 Sassari (I)

Dedicato alla fase tardo antica della storia delle province africane e della Sardegna, con una sessione riservata a Sant'Agostino, il VI Convegno internazionale di studi su «L'Africa Romana» si è svolto a Sassari e ad Alghero tra il 16 ed il 18 dicembre 1988, con la partecipazione di un centinaio di studiosi italiani, europei e nord-africani, sotto il patrocinio dell'Association Internationale d'Épigraphie Grecque et Latine. «L'articolazione di questo volume di atti — scrive Angela Donati nell'introduzione — si snoda attraverso contributi dedicati a trattare aspetti generali della storia politica, economica, sociale delle province africane, gli interscambi fra le frontiere, i problemi della difesa nel deserto: tutti temi che tendono a delineare non semplicemente la storia dell'Africa, ma anche la storia interna di Roma attraverso il comportamento dei suoi uomini di governo ed il loro rapporto col potere centrale».

«Tema guida del Convegno è stata l'età tardo-antica, esaminata nei due nuclei dell'Africa del Nord e della Sardegna: l'Africa, terra di elezione e polo propagatore delle idee del cristianesimo occidentale, attraverso l'opera di Tertulliano, Minucio Felice, Lattanzio, e, primo tra tutti Agostino; una terra che riuscì a superare le sue stesse contraddizioni e le forti resistenze pagane e soprattutto la persistenza di certi riti magici. È proprio nella figura centrale di questo momento, quella di Agostino; che Africa e Sardegna trovano di nuovo un punto di contatto, quando le sue spoglie mortali furono traslate nell'isola, in occasione delle deportazioni ordinate dai re vandali oppure più tardi dopo la caduta di Cartagine nelle mani degli Arabi».

«Questa traslazione delle spoglie di Agostino evidenzia l'importanza dell'azione unificatrice svolta dalla Chiesa nel bacino del Mediterraneo: la seconda traslazione, dalla Sardegna a Pavia, sottolinea una volta di più il valore e la funzione svolta dall'isola nel momento cruciale della separazione del Mediterraneo in due aree culturali, quella cristiana e quella musulmana».

Nel volume compaiono saggi di Aiello (Messina), Alföldy (Heidelberg), Aronen (Helsinki), Ben-seddik (Algeri), Bianchetti (Firenze), Bonello Lai (Cagliari), Brizzi (Sassari), Catani (Macerata), Cataudella (Firenze), Christol (Parigi), De Salvo (Messina), Desanges (Parigi), Di Vita Evrard (Parigi), Dondin-Payre (Parigi), D'Orlando (Sassari), Fentress (Roma), Folliet (Parigi), Gastoni (Cagliari), Gebbia (Palermo), Ghedini (Padova), Hinard (Caen), Hitchner (Dayton), Irmischer (Berlino), Kadra (Algeri), Kolendo (Varsavia), Lancel (Grenoble), Le Bohec (Grenoble), Le Glay (Parigi), Lenoir (Parigi), Lewin (Haifa), Magioncalda (Genova), Martin (Friburgo), Mastino (Sassari), Mattingly (Oxford), Melis (Sassari), Meloni (Tempio), Mennella (Salerno), Michaelides (Paphos), Milella (Roma), Nieddu (Cagliari), Orfila (Valencia), Pacetti (Roma), Paci (Trento), Pavan (Roma), Pensabene (Roma), Pergola (Roma), Pimentel De Mello (João Pessoa), Rebuffat (Parigi), Rey Coquais (Dijon), Saiu Deidda (Cagliari), Salama (Algeri), Sanders (Gent), Schipani (Sassari), Sfrecola (Genova), Siniscalco (Roma), Sirago (Bari), Vattani (Roma), Zucca (Cagliari).

In copertina: la città di Ippona in un pannello mosaicato di età imperiale dal triclinio della Casa di Isguntus (o della Pesca) ad Hippo Regius (cfr. K.M.D. DUNBABIN, *The Mosaics of Roman North Africa. Studies in Iconography and Patronage*, Oxford 1978, p. 262, Hippo Regius 3 a, tav. XLIX, 123) II-III sec. d.C. Foto P. Salama, 1958.

Pubblicazioni del Dipartimento di Storia dell'Università degli Studi di Sassari

1. G. FOIS, *Storia della Brigata «Sassari»*.
2. A. CASTELLACCIO, *L'amministrazione della giustizia nella Sardegna aragonese*.
3. A. BONINU, M. LE GLAY, A. MASTINO, *Turrus Libisonis colonia Iulia*.
4. *L'Africa romana, 1. Atti del I Convegno di studio, Sassari 1983*, a cura di A. MASTINO.
5. *L'Africa romana, 2. Atti del II Convegno di studio, Sassari 1984*, a cura di A. MASTINO.
6. R. TURTAŠ, *La casa dell'Università. La politica edilizia della Compagnia di Gesù nei decenni di formazione dell'Ateneo Sassarese (1562-1632)*.
7. *L'Africa romana, 3. Atti del III Convegno di studio, Sassari 1985*, a cura di A. MASTINO.
8. *L'Africa romana, 4. Atti del IV Convegno di studio, Sassari 1986*, a cura di A. MASTINO.
9. *L'Africa romana, 5. Atti del V Convegno di studio, Sassari 1987*, a cura di A. MASTINO.
10. R. TURTAŠ, *La nascita dell'Università in Sardegna. La politica culturale dei sovrani spagnoli nella formazione degli Atenei di Sassari e di Cagliari (1543-1632)*.
11. G. BRIZZI, *Carcopino, Cartagine e altri scritti*.
12. J.P. LAPORTE, *Rapidum. Le camp de la cohorte des Sardes en Maurétanie Césarienne*.
13. M. CHRISTOL, A. MAGIONCALDA, *Studi sui procuratori delle due Mauretaniae*.
14. *L'Africa romana, 6. Atti del VI Convegno di studio, Sassari 1988*, a cura di A. MASTINO.

Lire 50.000